This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06728081 2

George Bancroft

E 106

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT.

ROST—SALL.

Imprimerie d'E. Duverger, rue de Verneuil, n. 4.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT,

OU

SUITE DE L'HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit aux morts que la vérité. (VOLT., *première Lettre sur* Œdipe.)

TOME QUATRE-VINGTIÈME.

A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, ÉDITEUR,

RUE DE LA JUSSIENNE, 8.

1847.

SIGNATURES DES AUTEURS

DU QUATRE-VINGTIÈME VOLUME.

	MM.		MM.
A. P.	Péricaud aîné (Ant.).	G—y.	Gley.
A—y.	Alby (René).	H—q—n.	Hennequin.
B—d—e.	Badiche.	J—l—y.	Jolly.
B—f—s.	Bonafous.	J—n.	Jourdain.
B—h—d.	Bernhard.	L.	Lefebvre-Cauchy.
B—l—m.	Blumm.	L—b—s.	Libes.
B—l—u.	Blondeau.	L—c—j.	Lacatte-Joltrois.
B—n—t.	Brunet (Gustave).	L—m—x.	J. Lamoureux.
B—p.	De Beauchamp.	L—p—e.	Hippolyte de la Porte.
B—s.	Bocous.	L—s—d.	Lesourd (Louis).
C—au.	Catteau-Calleville.	M—at.	Mérat (F.-V.).
C—f—e.	Capefigue.	M—dj.	Michaud jeune.
C—h—n.	Champion (Maurice).	M—é.	De Monmerqué.
Ch—u.	Chassériau.	M—ge.	Du Mège.
C—l—b.	De Combettes-Labourelie.	M—le.	Mentelle.
C—l—n.	Clausson.	M—r—t.	Muret (Théodore).
C—l—t.	Collombet.	N—f—e.	De Neufforge (Pierre).
C. M. P.	Pillet.	P. L—t.	Prosper Levot.
D—g.	Depping.	P—m—e.	De Puymaigre.
D—h—e.	Dehèque.	P—ot.	Parisot.
D—r—r.	Durozoir.	P—rt.	Philbert.
D—s—e.	Dassance.	P—s.	Périès.
D—z—s.	Dezos de la Roquette.	R—d.	Reinaud.
E—k—d.	Eckard.	R—d—n.	Renauldin.
F—a.	Fortia d'Urban.	S. A—s.	De Saint-Allais.
F. P—t.	Fabien Pillet.	S—v—s.	De Sevelinges.
F—t—e.	De la Fontenelle.	T—d.	Tabaraud.
G—r—d.	Guérard.	V. S. L.	Vincens-Saint-Laurent.
G—t.	Guizot.	V—ve.	Villenave.
G—t—r.	Gauthier.	W—s.	Weiss.
		Z.	Anonyme.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

SUPPLÉMENT.

R.

ROST (Jean-Léonard), astronome, né à Nuremberg, le 14 février 1688, acheva ses études aux universités d'Altdorf, de Leipzig et d'Iéna, où il s'appliqua à la jurisprudence et à la médecine. Il ne suivit pourtant ni l'une ni l'autre de ces deux carrières, et de retour dans sa ville natale, il tourna son ardeur du côté de l'astronomie. Devenu familier avec cette science, il seconda Wurzelbau dans ses recherches, et fit pour lui un grand nombre de bonnes observations. Il n'en acquit pas moins un renom véritable pour son propre compte, notamment par la publication de son *Atlas céleste portatif*, qui lui ouvrit les portes de la Société royale des sciences de Berlin. Rost mourut à l'âge de trente-neuf ans et n'ayant jamais été marié, le 27 mars 1727. Ce fut une perte pour la science. Son ouvrage principal est l'*Atlas cœlestis portatilis*, dont nous venons de faire mention. C'est un des utiles monuments de la science uranographique au commencement du XVIIIe siècle. Vient ensuite un ouvrage moins élevé, mais plus populaire, le *Manuel astronomique*, avec un supplément. Il est remarquable par la méthode, par la concision et par la clarté. La faveur avec laquelle le public, ici d'accord avec la société de Berlin, l'accueillit dès son apparition, n'était que juste. Il n'est pas besoin de dire que Rost est aujourd'hui dépassé : les acquisitions qui ont sinon changé la face, du moins agrandi le champ astronomique, sont trop considérables pour que son Manuel, même largement remanié, puisse véritablement servir de base à l'étude; et d'autre part on ne saurait nier que si son mode d'exposition et sa diction étaient fort remarquables pour l'époque, les modernes n'aient aussi trop de supériorité sous ce double rapport pour que son livre conserve la valeur qu'il eut au XVIIIe siècle. Enfin il faut encore citer de ce savant la *Description de l'aurore boréale de* 1721, celles de l'*éclipse de soleil et de l'éclipse de lune de* 1715, et des *Observations astronomiques* que l'on trouve les unes dans la *Nouvelle Gazette scientifique*, les autres dans le *Recueil d'histoire naturelle et de médecine de Breslau*. P—OT.

ROST (Frédéric-Guillaume-Ehrenfried), philologue allemand, né le 11 avril 1768 à Budissin, où son père (*Christophe-Jér.*) était recteur du gymnase, reçut, soit par les leçons,

soit sous la direction de cet habile latiniste, les éléments d'une excellente éducation classique, puis alla compléter ses études par le haut enseignement de l'université de Leipzig. Les deux Ernesti, Beck, Riez, Wenck, Platner furent ses principaux maîtres. A la littérature il voulut joindre les mathématiques, les sciences naturelles, et il y fit des progrès remarquables. L'exégèse et la critique bibliques l'intéressèrent aussi, et il suivit avec assiduité les cours de Rosenmüller. Il atteignit ainsi janvier 1790, et, recommandé comme il l'était aux professeurs les plus influents, il pouvait, par son zèle, compter sur quelques sympathies et sur quelques facilités pour arriver à une chaire académique, s'il eût pu se maintenir encore plusieurs années à Leipzig dans l'attitude de l'aspirant au professorat supérieur. Mais la mort de son père et le manque absolu de ressources, qui en fut la suite, le contraignirent à s'accommoder d'une position moins flatteuse, mais immédiatement productive. Il entra, en qualité de précepteur, chez Wenck, qui se montra toujours pour lui un père, un ami, et qui lui fit donner la place de prédicateur du soir à l'église de l'université. Toutefois il n'en eut le titre que trois jours. La mort d'Irmisch ayant laissé vacant le rectorat du lycée de Plauen, Rost fut nommé à cette fonction qu'avait aussi exercée son père avant sa translation à Budissin. Malgré les regrets que dut coûter à Rost l'idée de quitter Leipzig, il n'y eut point à balancer. Il se rendit donc à son nouveau poste, et durant le court laps de temps qu'il y passa, il introduisit de nombreuses améliorations dans l'assemblée. Mais, dès 1796, une occasion se présenta de revenir à Leipzig. Fischer avait besoin d'un co-recteur pour l'aider à faire face aux mille détails de l'administration de l'école Thomas (*Thomasschule*). Rost obtint cet emploi et en remplit quatre ans les fonctions non moins délicates que laborieuses, sans que jamais on aperçût trace de conflit entre les préoccupations et les habitudes du jeune homme et celles du vieillard, en général fort antipathique aux changements, en particulier très-peu porté à laisser faire par un autre ce que cependant il ne pouvait faire lui-même. Rost eut bientôt sa récompense; le 18 février 1800, bien que jeune encore et n'ayant que quelques années d'exercice, il succéda comme recteur à Fischer. Il justifia par une rare capacité ce rapide avancement, auquel on ne laissa pas de porter beaucoup envie. L'école Thomas changea de face sous sa direction. Il n'avait guère que pourvu au matériel et aux détails urgents pendant ses quatre années de co-rectorat, mais il avait profité de sa position pour bien étudier son terrain et pour préparer les améliorations praticables et utiles. La discipline, très-insuffisante sous Fischer, devint ce qu'elle devait être et ce que peut-être il était difficile qu'elle fût dans une maison telle que l'école Thomas : l'énergique individualité de Rost y pourvut. L'instruction se donnait avec des formes et des méthodes arriérées. Rost, dont les méditations s'étaient portées spécialement sur ce qu'on appelle en Allemagne la pédagogique, voulut mettre les études à la hauteur du temps où il vivait, et par des modifications graduées, mais où la hardiesse ne manquait pas, où peut-être même elle excéda dans ses commencements, il fit gagner un terrain considérable à l'enseignement proprement dit. Ce

ne fut pas sans des obstacles nombreux, tant de la part de la routine que de celle de la mauvaise foi, tant de celle de quelques professeurs que de celle de diverses personnes qui avaient action sur le collége. Rien ne put le faire fléchir dans la route qu'il s'était tracée, et sa persévérance fut égale à la justesse de ses vues. Finalement il l'emporta. Ce qui rendait sa tâche bien autrement épineuse, c'est que plusieurs fois, pendant les quinze années de son administration, la Saxe et Leipzig ressentirent les contre-coups de la guerre, et qu'en 1813 principalement il fallut à la tête du collége un homme vigoureusement trempé pour que l'enseignement ne fût pas interrompu, ni l'école envahie par l'épidémie, et que les bâtiments ne fussent pas transformés en lazaret. Cependant nul de ces malheurs n'eut lieu. Rost, pour en préserver son établissement, courut risque de la vie, s'attira des inimitiés graves et vit travestir sa conduite avec autant d'aigreur que d'injustice. On eût presque traduit en rébellion, en manifestation politique, ce qui n'était que l'accomplissement d'un devoir envers les pères qui avaient confié leurs fils à l'établissement dont il était le chef. Enfin des temps plus calmes revinrent, et Rost n'eut plus à combattre que des obstacles en quelque sorte réguliers. Il serait fastidieux de le suivre dans les détails de cette lutte. L'essentiel est de remarquer que de 1829 à 1832 il vit enfin réaliser la plus grande partie de ses plans par l'introduction d'une nouvelle discipline dans l'*Alumneum*, par la réorganisation de l'enseignement, par un remaniement fondamental du personnel. Au reste, quelque fatigante et laborieuse qu'eût été sous lui l'administration, il semblait ne pas avoir assez des soins qu'elle entraîne pour occuper son activité. Poussé par un penchant particulier du côté de la carrière académique, s'il ne fut jamais titulaire d'une chaire de haut enseignement, du moins il prit les grades et remplit les formalités nécessaires pour être officiellement apte à ces fonctions (1804). Il parut, en 1809, dans une chaire de philosophie comme professeur extraordinaire, et plus tard fit des lectures à la grande, puis à la petite école des princes. Il y obtint un brillant succès, moins comme maniant la parole avec éclat et facilité, que comme homme d'érudition et de goût, sur certaines spécialités favorites en tête desquelles il faut placer Plaute. Les recherches dont ce grand comique a été l'objet pour Rost montrent suffisamment qu'il n'eût tenu qu'à lui de prendre un très-haut rang en philologie si, au lieu de consumer la plus grande partie de ses forces dans les détails administratifs et dans les luttes de sa volonté, il s'était exclusivement voué aux travaux de science; et ce rang eût été encore de quelques degrés plus élevé si, au lieu de prétendre se tenir en quelque sorte au courant de tout et de s'éparpiller sur vingt objets, il eût voulu se concentrer sur une seule branche. Rost mourut le 12 fév. 1835, toujours pourvu du rectorat de l'école Thomas. Voici (défalcation faite des discours et autres pièces de circonstances) la liste complète de ses travaux soit philologiques, soit littéraires, véritablement fort précieux et fort remarquables, malgré les observations restrictives qui précèdent. 1. *Analectorum criticorum in varios scriptorum græcorum locos fasciculus*, Leipzig, 1802; *Anal.* etc., *fasciculus secundus*, Leipz., 1805; *Anal.* etc.,

fasc. tertius, Leipz., 1806; *Anal.* etc., *fasc. quartus*, Leipz., 1807; *Anal.* etc., *fasc. quintus*, Leipz., 1807. II. *Observationum ad Ciceronis epistolas ad familiares majorem partem criticarum specimen*, Leipz., 1801; *Obs.* etc., *specimen secundum*, Leipz., 1802, *Obs.* etc., *specimen tertium*, Leipz., 1802; *Obs.* etc., *specimen quartum*, Leipz., 1804. III. *Explicatio quorumdam locorum Ciceronis de finibus*, lib. I, 3, Leipz., 1808. IV. *Explicatio quor. locorum T.-Livii*, Leipz., 1809. V. Un grand nombre de *Programmes* et *Dissertations* sur Plaute, savoir : 1° *Plautinorum cupediorum ferculum*, Leipz., 1806 ; 2° *De locatione conductione ad Plauti Captiv.*, IV, 2, 38-40, Leipz., 1810 ; 3° *De morbo qui spulatur ad Plauti Captiv.*, III, 4, 15-25, *et Evang. Marc.*, VIII, 23, Leipz., 1811 ; 4°, 5° *Plautinorum cuped. ferc. secundum*, Leipz., 1811 ; *tertium*, 1812 ; 6° *Super lege barbarica ad Pl. Capt.*, III, 1, 82-85, Leipz., 1812; 7° *Plaut. cupediorum ferc. quartum*, Leipz., 1813 ; 8° *Questio de nuptiis servilibus ad Plauti. Casin. prol.*, 67-77, Leipz., 1813 ; 9°, 10°, 11° *Plaut. cupediorum ferc. quintum*, Leipz., 1814 ; *sextum*, 1815 ; *septimum*, 1816 ; 12° *De Plauti auctoritate ad faciendam rerum antiquarum fidem*, Leipz., 1816 ; 13°-15° *Plaut. cuped. ferc. octavum*, 1818 ; *nonum*, 1819 ; *decimum*, 1819 ; 16° *De usu vocabulorum* si *et* ne *in sponsionibus ad Plauti Rud.*, 3, 19-27, Leipz., 1820 ; 17° *Plaut. cuped. ferc. undecimum*, 1821 ; 18° *De Plauto vocum hybridarum ignaro*, 1822 ; 19-26° *Plaut. cuped. ferc. duodecimum*, 1823, *decimum-tertium*, 1823, *d.-quartum*, 1825, *d.-quintum*, 1826, *d.-sextum*, 1828, *d.-septimum* (*inest theologiæ Plautinæ brevis expositio*), 1831, *duodevicesimum* (*inest dissertatio de Plautinarum fabularum titulis*), 1833, *undevicesimum*, 1834. Ces travaux, dont l'ensemble a de l'importance, ont été réunis dans le premier volume des *F.-G.-E. Rostii Opuscula plautina* publiés après la mort de l'auteur par le professeur Lipsius, Leipz., 1836. VI. La traduction en vers allemands de neuf pièces de Plaute, savoir : 1° *l'Epidicus*, 1822 ; 2° *le Pseudole*, 1823 ; 3° *la Mostellaire*, 1824 ; 4° *les Marchands*, 1826 ; 5° *le Perse*, 1827 ; 6° *l'Amphitryon*, 1829 ; 7° *le Curculion*, 1830 ; 8° *le Truculentus*, 1832 ; 9° *le Carthaginois*, 1833. Il est à croire que si Rost eût vécu plus long-temps, le théâtre entier de Plaute eût eu en lui un traducteur. Ce qui caractérise surtout son œuvre, c'est la fidélité technique avec laquelle il calque tous les mètres de ce grand comique. Il n'y a guère au monde que la langue allemande avec laquelle on puisse exécuter de semblables tours de force. Il a bien tiré parti des ressources qu'elle lui offrait, et, sous ce rapport, sa traduction mérite de prendre place auprès des belles traductions métriques dont Voss a donné le modèle. Ce n'est point là au reste son seul mérite, et le sens des nuances de Plaute est bien exprimé ; la verve même et l'entrain se retrouvent quelquefois. VII. *Essai d'une traduction de Juvénal* en vers hexamètres allemands, Leipz., 1805. VIII. *Rostiorum latina carmina cum appendice quorumdam Irmischii poematum*, Leipz., 1812. C'est un recueil qui contient avec ses poésies latines celles de son père, plus, comme le titre l'indique, quelques échantillons de celles d'Irmisch. Vingt ans auparavant il avait donné une édition séparée des œuvres poétiques du premier avec une notice sur sa vie, sous ce titre : *Christ.-Hier.*

Rostii epigrammata; vitam præmisit Fr.-Guil.-Ehr. Rostius, Leipzig, 1791. IX. *Documents pour l'histoire de l'école Thomas*, 2 livraisons, Leipz., 1819, 1820. Il s'y exprime avec vivacité sur l'opposition qu'il rencontrait à ses vues d'amélioration et d'innovation, et ce n'est pas la seule fois qu'il en ait saisi l'occasion. La préface de sa traduction de l'*Épidique* est surtout remarquable sous ce rapport; et le parallèle qu'il y établit entre le destin d'Herder et le sien se lit avec un vif intérêt. On peut encore mentionner de Rost les opuscules qui suivent: 1° *Oratio de natura ridiculi* (c'est en quelque sorte un frontispice à poser en avant des *fercula:* c'était un sujet digne du commentateur du comique latin par excellence); 2° *Super Pythagora virtutem ad numeros referente non revocante*, Leipzig, 1803; 3° *De notione vocabuli* παρεπιγραφή, Leipzig, 1803; 4° *Socratis* ἀπομνημονεύματα *pueris non temere commendanda*, Leipzig, 1799; 5° (en allemand) quels services l'école Thomas a-t-elle rendus au protestantisme? 6° *Interpretatio Latina libelli Palæphati de incredibilibus auctore Cospio*, Leipz., 1804. Enfin c'est à Rost qu'est due l'édition stéréotype de l'Ancien-Testament grec selon la version des septante, publiée sous le nom de Van Ess à Leipzig en 1824. P—OT.

ROSTAING (le comte de), général français, né en 1716, d'une ancienne et illustre famille, entra au service dès l'âge de seize ans dans l'arme de l'artillerie, et parvint successivement au grade de colonel, qu'il obtint en 1765, puis à celui de brigadier en 1769, de maréchal-de-camp en 1780, et de lieutenant-général en 1791. Étant en inspection à Auxonne, en 1793, il y fut arrêté par ordre du conventionnel Bernard, de Saintes, pour être conduit au tribunal révolutionnaire à Paris; mais il tomba malade en route, et l'on fut obligé de le déposer dans une prison, où il mourut peu de jours après. Selon le témoignage de l'un de nos plus estimables officiers-généraux, tout le crime de ce savant artilleur était d'avoir pour père le marquis de Rostaing, qui avait été, comme lui, général d'artillerie très-habile et très-zélé pour le service; d'avoir lui-même parfaitement servi pendant plus de soixante ans (de 1732 à 1793), et d'être l'inventeur du système d'artillerie de montagne, qui conserve son nom dans les Tables de construction de Gribeauval et dans les meilleurs ouvrages sur l'artillerie. Le comte de Rostaing avait publié: *Tables du toisé du bois et du poids des fers, à l'usage de MM. les officiers du corps royal d'artillerie, calculées par les officiers du même corps*, Dijon, 1777, in-12. On lui a attribué, par erreur, la Relation d'un voyage aux Indes-Orientales, en 1746, sur l'escadre de Mahé de La Bourdonnais. Cet ouvrage est d'un autre Rostaing, capitaine d'artillerie, qui fit partie de l'expédition et qui en écrivit la relation, insérée dans la Collection historique du chevalier O'Hanlon. M—DJ.

ROSTAING (le marquis JUST-ANTOINE HENRI-MARIE-GERMAIN de), lieutenant-général, grand-bailli du Forez, né à Vauchette (Loire), le 24 novembre 1740, d'une famille noble, mais autre que celle du précédent, fut d'abord page du roi Louis XV, puis capitaine dans un régiment de cavalerie, et fit les campagnes de 1760, 61 et 62 en Allemagne, à la suite desquelles il fut nommé capitaine-commandant, puis brigadier

de la 1re compagnie des mousquetaires, et successivement colonel des régiments d'Auxerrois et de Gâtinais. Il fit, en cette qualité, les quatre campagnes d'Amérique, jusqu'en 1783, sous les ordres de Rochambeau. Sa conduite dans le cours de cette guerre, et notamment à l'attaque d'York, lui fit obtenir la croix de Saint-Louis, celle de Cincinnatus et le grade de maréchal-de-camp en 1783. Lors de la convocation des États-Généraux, pendant qu'il présidait l'assemblée bailliagère du Forez et au moment où les vœux de l'ordre de la noblesse allaient se réunir en sa faveur, on vint lui annoncer sa nomination par la chambre du tiers. Flatté de ce choix, et celui de son ordre n'étant pas encore achevé, il accepta, et dès cet instant se crut obligé de voter dans le sens de l'ordre qui l'avait élu. Il fut nommé secrétaire de l'assemblée le 13 octobre 1789, puis membre du comité militaire, au nom duquel il lut plusieurs rapports, un entre autres, le 12 septembre 1790, où il fit décréter que le régiment de Guienne, qui avait pris part aux troubles de Nîmes, serait autorisé à changer de garnison. Parlant au nom du même comité, il fit augmenter la paie du soldat et adopter différentes mesures relatives à l'administration militaire. Mécontent des abus qui se manifestèrent ensuite, il appuya de tous ses efforts ceux de ses collègues qui, comme lui ne voulaient que des réformes utiles, mais il se détacha du parti qui, sapant les bases de la monarchie, cherchait à la détruire. Ainsi, dans différentes circonstances, on le vit se joindre au côté droit. Nommé lieutenant-général le 20 mars 1792, il disparut de la scène politique, et se retira dans ses propriétés du Forez où, grâce à ses opinions en faveur du tiers à l'Assemblée constituante, il traversa paisiblement l'époque de la terreur, et mourut en 1825. — ROSTAING (*Hector*), officier au régiment de Barrois, chevalier de Saint-Louis, né et domicilié à Grenoble, fut condamné à mort le 23 mars 1794 par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire. Il était âgé de soixante-trois ans. M—D j.

ROSTAING (le chevalier JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de), ancien capitaine de cavalerie, né en 1743, après avoir servi long-temps dans la cavalerie, s'enrôla, en 1793, sous les drapeaux des royalistes dans la Vendée, et fit partie de l'armée de Stofflet. Au mois d'octobre il voulut, à la tête d'une troupe en désordre, tenter le passage de la Loire. Attaqué par Merlin de Thionville, il ne gagna le bord du fleuve qu'avec peine et en abandonnant plusieurs pièces de canon. A l'attaque de Mulans par l'armée de Charette, en 1794, il commandait la cavalerie angevine. Quatre chasseurs républicains s'attachèrent à lui au fort de la mêlée; il en blessa un d'un coup de sabre, fut renversé de son cheval par l'autre, l'entraîna avec lui, et le tua; coupa ensuite les jarrets au cheval du troisième, tandis que le quatrième fut terrassé par un officier royaliste. Le chevalier de Rostaing sortit de ce glorieux combat avec une légère blessure. Il se sépara de l'armée après la déroute du Mans, pour se joindre aux royalistes dans la forêt de Gavre. Il commandait la cavalerie de Stofflet au mois de février 1795, lorsque le conseil de ce général se rassembla pour délibérer sur le traité de pacification. On a dit que, de concert avec l'abbé Bernier, il avait

eu une grande part à la catastrophe qui termina la vie de Marigny (*voy.* ce nom, XXVII, 141). Depuis cette époque il vécut retiré à Tours, jusqu'à la restauration où il fut breveté maréchal-de-camp et obtint une retraite de ce grade. Il mourut vers 1820. B—P.

ROSTAN (Camille), ministre protestant, naquit à Marseille, le 7 août 1774, et fut destiné au ministère évangélique dès sa jeunesse. S'étant embarqué pour les parages du Levant en 1792, il parcourut pendant six ans les contrées orientales, cherchant avec beaucoup de zèle à y augmenter le nombre de ses co-religionnaires. Il revint dans sa patrie en 1799 et fut nommé professeur de botanique au jardin des plantes de Marseille. Il concourut en même temps à la rédaction d'un journal religieux pour l'usage des protestants, et selon sa coutume n'y négligea rien pour la propagation de sa secte. Nommé en 1825 chancelier du consulat de France à la Havane, il se hâta de se rendre dans cette colonie, puis aux États-Unis d'Amérique, où il continua de prêcher sa doctrine avec le plus grand zèle. Il revint en France vers 1830, ouvrit dans la capitale un nouveau temple et un cours de philosophie chrétienne. Cette entreprise lui occasionna de grandes dépenses, et il y perdit tous les bénéfices qu'il avait faits en Amérique. On croit que le chagrin qu'il en éprouva contribua beaucoup à hâter sa mort, qui eut lieu le 5 décembre 1833. Il était membre du conseil de la société de la morale chrétienne. Rostan avait publié, en 1820, le prospectus d'un ouvrage religieux que la mort l'empêcha de terminer, et qui probablement ne paraîtra jamais. Il devait être intitulé : *Les Chants du coq*, ou *l'Éclaireur de la Sainte-Alliance; recueil de pièces destinées à concourir au rétablissement du règne de Dieu et de son Christ sur la terre*, divisé en quatre parties, savoir : 1° *Philosophie religieuse;* 2° *Christianisme;* 3° *Mosaïsme;* 4° *Mélanges.* Dans cette dernière partie devaient se trouver des poésies, des dissertations religieuses, etc. Z.

ROSTOLLANT (Claude), général français, naquit à Neuvache (Hautes-Alpes) le 22 mai 1762, et s'enrôla comme canonnier dans le régiment de Toul artillerie, en 1780. Étant entré dès le commencement de la révolution comme sous-officier dans l'artillerie de la garde nationale soldée de Paris, il y fut nommé sous-lieutenant le 16 mars 1791. Le 3 août suivant, il fut attaché avec le même grade au 104e régiment d'infanterie, et le 7 avril 1792 il fut nommé adjudant-major dans le 1er bataillon du département de la Creuse. Le 25 novembre suivant, il fut promu au grade de capitaine de canonniers dans le même corps, et il concourut à la défense de Thionville. Il assista ensuite à tous les combats qui furent livrés dans les Ardennes. Ayant obtenu sa nomination d'adjudant-général provisoire, il déploya la plus grande valeur aux combats de Philippeville, de Boussu; à la prise de Thuin, à la reprise de Landrecies, de Valenciennes et à celle du Quesnoy, où il commandait la tête de la tranchée de droite. Confirmé dans son nouveau grade, il formait l'avant-garde du général Marceau, lorsqu'à la bataille de Sprimont il enleva à la tête de deux escadrons une compagnie d'artillerie légère avec ses pièces, et, si l'on en croit le rapport officiel, il les dirigea aussi-

tôt contre les Autrichiens, en les faisant servir par leurs propres canonniers. Rostollant se fit encore remarquer à l'affaire de Durien sur la Roër, au combat qui eut lieu dans les plaines de Cologne, au blocus de Mayence et à la journée de Platten. Ayant été réformé en 1797, il fut employé dans la 24e division, puis envoyé en Hollande où il dirigea une attaque sur le Zyp, et à la bataille de Bergen il soutint pendant quatre heures tous les efforts du corps d'armée russe. Investi des fonctions de chef de l'état-major du général Brune, il servit en cette qualité à l'affaire des Dunes, à la retraite d'Alkmaër, à la bataille de Castricum et à tous les engagements partiels qui eurent lieu jusqu'à la capitulation du duc d'York en nov. 1799. Rostollant passa ensuite auprès d'Augereau, comme chef d'état-major d'un corps de troupes gallo-bataves. Après la signature du traité de paix de Lunéville, il reçut le commandement d'une division de l'armée de l'Ouest, où il resta jusqu'à la suppression de cette armée. Alors il fut appelé dans la 27e division, créé chevalier, puis commandant de la Légion-d'Honneur, et le 30 avril 1807 il rejoignit la grande armée sous les ordres du maréchal Brune. Le 18 janvier 1808, il passa au 2e corps d'observation de la Gironde, et l'année suivante il devint chef-d'état major des troupes rassemblées sur l'Escaut. Le 15 du mois suivant, il retourna dans la 24e division qu'il quitta en 1810. Envoyé plus tard dans l'île de Gorée près l'embouchure de la Meuse, il y fut fait prisonnier en 1814. Après sa délivrance, il rentra en France au mois de mai, et le 4 juin il obtint le commandement du département des Hautes-Alpes. S'étant rangé sous les drapeaux de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, en mars 1815, il fit la campagne de cette époque sous les ordres du général Tareyre, et fut mis à la retraite le 4 sept. de cette année par le gouvernement de la Restauration. Depuis ce temps il vécut dans l'isolement à Passy près Paris, où il mourut en janvier 1846. — Le général Rostollant qui a commandé à la Martinique était son neveu. M-D j.

ROSTOPCHIN (le comte Fœdor), célèbre par l'incendie de Moscou, était né dans la Russie-Blanche ou Lithuanie, à Livna, gouvernement d'Orel, le 12 mars 1765, d'une maison ancienne et dont l'origine remontait à Djenguiz-Khan, fameux chef des Tartares Moghols. Sans ajouter foi bien sérieusement à une aussi antique généalogie, il faut reconnaître que la famille de Rostopchin était d'une assez bonne noblesse (1). Comme la plupart des gentilshommes russes, le jeune Fœdor reçut une éducation très-soignée; la langue française surtout lui devint familière, car déjà, à cette époque, elle formait en Russie la base de toute instruction distinguée. Entré fort jeune dans la carrière des armes, il fut, à l'âge de 21 ans, nommé lieutenant aux gardes, et bientôt après gentilhomme de la chambre. Ayant ensuite obtenu la

(1) Plusieurs versions existent sur la naissance du comte Rostopchin : les uns l'ont dit fils d'un intendant du comte Wladimir Orloff, les autres, d'un serf affranchi de la maison de Tolstoy. Ce qu'il y a de certain, c'est que la famille Rostopchin était alliée aux premières maisons de la Russie, et particulièrement aux Galitzin. On l'a dit aussi fils naturel de l'empereur Paul Ier; mais il faudrait, avant tout, que leur âge se rapportât. Ce prince n'avait que onze ans de plus que lui; et d'ailleurs le père de Rostopchin vivait encore lors de l'expédition de 1812.

permission de voyager, il visita l'Allemagne, et, sous la protection du comte de Romanzoff, ambassadeur à Berlin, il séjourna quelque temps dans cette capitale, au milieu de la haute société, qui l'accueillit avec empressement. De retour dans sa patrie, il resta pour ainsi dire en dehors du monde, privé de toute place active, ce qui provenait sans doute de l'amitié que lui témoignait déjà l'héritier de l'empire. Fort assidu au palais de Gatschina, il était admis dans l'intimité du czarowitz, et l'on siat que Catherine II, durant tout son règne, tint son fils éloigné des affaires, et même de la cour. Aussi, à la mort de la grande impératrice, Paul Ier, pour se venger de ce dédain, envoya dans l'exil ou disgracia les serviteurs les plus zélés de sa mère, et se plut au contraire à faire la fortune des hommes qui l'avaient entouré, alors que, prince malheureux, il vivait dans la retraite. Rostopchin le premier l'avait salué empereur, mais ce ne fut pas le seul motif qui le porta à la plus haute faveur auprès du nouveau souverain ; il était déjà le confident du prince, son ami presque intime, et, une fois sur le trône, Paul Ier dut naturellement le traiter en favori. Rostopchin eut toutes les prérogatives de cette position ; c'était alors à la cour de Russie, comme en Espagne, une charge indispensable que celle-là. En moins de quelques années il franchit tous les degrés, jusqu'à celui d'aide-de-camp général ; puis il fut conseiller-privé avec le titre de comte, et décoré du grand ordre de Russie ; ensuite on le vit occuper, de novembre 1799 à décembre 1800, le ministère des affaires étrangères. Dans ces fonctions sa conduite est en opposition si absolue avec les sentiments politiques qu'il manifesta plus tard, que nous croyons nécessaire de la bien constater : ainsi, par exemple, ce fut par son influence qu'échoua le plan proposé en 1800, par Dumouriez, au cabinet de Saint-Pétersbourg, d'une alliance avec l'Angleterre, contre la république française. Paul Ier l'avait hautement approuvé, il en était fort enthousiaste, et le traité allait être signé lorsque Dumouriez fut éconduit, avec égard toutefois, emportant une gratification considérable (*voy.* DUMOURIEZ, LXIII, 173). Ainsi Rostopchin, à cette époque, se montrait tout dévoué à la France, et ses bonnes dispositions pour le gouvernement consulaire ne furent-, dit-on, que le résultat d'une habile séduction exercée sur le ministre russe par les agents secrets de Bonaparte. Nommé ensuite à la direction des postes, son crédit n'en subsista pas moins, et c'est encore à lui qu'il faut attribuer, de concert avec le valet de chambre Koutaizoff, le changement subit qui s'opéra dans les caprices du czar, en faveur du général Bonaparte. Le vice-chancelier Panin fut éloigné des affaires; le vicomte de Caraman, résident à Saint-Pétersbourg, au nom du prétendant, que Paul Ier avait reconnu roi de France, dut quitter cette ville; Louis XVIII lui-même ne fut pas à l'abri de ce fatal revers ; réfugié à Mittau, il reçut l'ordre d'en partir sur-le-champ (*voy.* LOUIS XVIII, LXXII, 135). Le comte Rostopchin fut considéré comme ayant pris une part active à ces actes d'une capricieuse tyrannie; ce qui est assez curieux à noter dans la vie de celui qui devint un des ennemis les plus acharnés de Bonaparte. Pour expliquer l'avancement rapide de Rostopchin, on en a fait une ex-

pèce de bouffon, remplissant à la cour de Michaïlow le rôle d'un Triboulet; ce qui est fort exagéré. Toutefois on doit reconnaître que Paul Ier l'aimait parce qu'il avait l'art de le distraire et de l'amuser par ses jeux de mots, ses saillies, ses reparties, toujours vives et spirituelles. L'empereur se plaisait à ses mordantes épigrammes, à sa raillerie ironique : les courtisans même n'étaient pas à l'abri de sa verve caustique. Outre le don que possédait Rostopchin de faire rire et d'égayer l'empereur, il faut bien observer aussi qu'il y avait entre le souverain et le favori une véritable analogie, une sympathie d'humeur, qui les faisaient s'accorder parfaitement; on pourrait même dire que l'adroit courtisan ne fut que le reflet de cette nature impériale, où la bizarrerie était certes le côté dominant : aujourd'hui joyeux, rieur, plein de bonté; le lendemain dur, sombre, colère, quelquefois barbare. Malgré cette intimité, Rostopchin ne fut pas toujours à l'abri de la mobilité de son puissant maître; peu de temps avant la catastrophe du 23 mars 1801, il avait été exilé dans ses terres, et le motif de cette disgrâce est resté ignoré. Néanmoins il regretta vivement le souverain qui l'avait comblé de ses faveurs, et il lui conserva toujours de la reconnaissance. Il disait plus tard que s'il eût été en ce moment directeur des postes, il aurait bien su arracher l'empereur aux mains de ses assassins, en le faisant partir mystérieusement pour Moscou. A quoi tiennent les destinées des empires! Après l'avénement d'Alexandre, Rostopchin reparut à Saint-Pétersbourg, où de nouvelles dignités lui furent conférées. On le nomma lieutenant-général d'infanterie, puis grand-chambellan. Alors se préparait la guerre contre Napoléon, et bientôt allait s'ouvrir cette terrible lutte où tant de sang devait être repandu. Rostopchin ne prit aucune part à la campagne de 1805, et il ne fut pas appelé à servir d'une manière active dans l'armée; mais il employa ses loisirs à écrire contre Bonaparte et les révolutionnaires français, dans un style tout à fait populaire, une brochure qui parut en 1807 et qui eut beaucoup de succès en Russie et en Angleterre, seuls pays à cette époque qui gardassent leur indépendance. Elle est aujourd'hui très-rare, bien que l'auteur l'ait réimprimée en 1812. Aucune traduction française n'en a été faite. Nous arrivons à la partie la plus importante de la carrière de Rostopchin, au fait seul qui a rendu son nom véritablement historique. Au moment où Napoléon traversait l'Europe pour entreprendre la plus funeste des expéditions, le comte était appelé à un poste considérable dans de pareilles circonstances, au commandement de la ville de Moscou, et pour y parvenir on a dit qu'il avait employé un moyen plus digne d'un comédien que d'un militaire. Godowitsch, alors très-avancé en âge, possédait la charge que Rostopchin convoitait; connaissant tous les effets de la raillerie, celui-ci s'efforça, dans les salons de Saint-Pétersbourg, de tourner en ridicule le vieux comte, et ne laissa échapper aucune occasion de faire rire à ses dépens. Tantôt il contrefaisait sa démarche caduque, son dos voûté; tantôt il imitait sa voix chevrotante, et cette parodie un peu burlesque, en amenant la retraite de Godowitsch, assura, par la protection de la grande-duchesse Paulowna, la nomination de

Rostopchin. Cependant son élévation au gouvernement de Moscou vint d'une cause plus sérieuse; elle fut l'œuvre du parti moscovite, de ces boyards pleins de patriotisme, qui entouraient Alexandre et qui lui firent proclamer la guerre sainte en choisissant pour généralissime le vieux Koutousoff. L'armée aux ordres de Napoléon, amalgame de tant de peuples divers, venait de franchir le Niémen, et une fois sur le territoire russe elle ne devait plus s'arrêter qu'au centre du vaste empire. C'était la volonté de son insatiable chef, qui dans ses illusions de gloire, voulait frapper au cœur le colosse du Nord; et ce but atteint, il dicterait la paix : déjà il voyait à ses pieds son rival vaincu.... Plus il avançait, plus il se croyait près de réaliser ses folles idées. Alors mille projets gigantesques venaient à son esprit; la conquête de l'Asie était un de ses moindres rêves. Cependant ses vieilles légions, quelle que fût leur confiance ou leur aveuglement, commençaient à s'inquiéter. Mais quand Moscou fut désignée pour la dernière halte, l'espérance revint dans les rangs; officiers et soldats oublièrent leurs souffrances. On trouverait là, avec le repos, toutes les jouissances de la vie; dès lors toute l'armée n'eut plus qu'une pensée, Moscou! Moscou! La grande cité apparaissait comme une nouvelle terre promise, et tous faisaient des vœux pour y arriver. Après la sanglante bataille de la Moskowa, dont le succès fut si terrible et si douteux, tous virent avec une joie indicible, malgré tant de pertes, la prise de Moscou assurée; encore quelques marches, et l'on saluerait la ville sainte avec ses milliers de clochers et ses dômes éclatants d'or. Pendant ce temps que faisait le gouverneur Rostopchin; quels ordres, quelles instructions avait-il reçus? Au moment où l'armée française marchait sur Witepsk, l'empereur Alexandre quittait son camp de Polotsk, pour venir visiter la cité de saint Serge; le 24 juillet, il y était arrivé, et Rostopchin avait préparé au czar une brillante réception; les nobles, les marchands, le peuple avaient accueilli avec un enthousiasme patriotique leur souverain venant demander des secours à l'antique nationalité moscovite. Alexandre résida seulement quelques jours à Moscou, et, dans ses entrevues avec le gouverneur, quelles furent les instructions qu'il lui donna? Il est impossible de le préciser; tout ce qu'on en sait, c'est que Rostopchin se borna à proposer à l'empereur d'élever des retranchements hors des murs, d'armer la population et d'user de sévérité à l'égard des Français établis dans cette ville. Durant ce court séjour d'Alexandre, la question de livrer la ville aux flammes, dans le cas où l'on serait forcé de l'abandonner, fut-elle agitée? Cela est peu probable, si l'on considère qu'à cette époque Napoléon était encore éloigné de Moscou de plus de cent lieues; et puis Alexandre avait une trop grande confiance dans le succès de ses armes pour penser que l'armée française pût arriver jusque-là. Néanmoins, il est constant qu'il laissa au gouverneur la faculté d'adopter toutes les mesures qu'il jugerait utiles; enfin il lui donna *carte blanche*; ce mot même fut prononcé dans le sénat. Où faut-il donc chercher le mobile de la grande résolution que Rostopchin exécuta avec tant de sang-froid et d'audace? Nous pensons que l'incendie de Moscou ne saurait être sé-

paré de celui de Smolensk, également allumé par les Russes. A partir de ce moment, un plan de destruction semble arrêté dans le cabinet de Saint-Pétersbourg. Par ce système, combiné d'avance, on espère anéantir l'armée française : « puisqu'il n'est pas possi- « ble d'empêcher la marche en avant « de Bonaparte, il faut tout détruire « sur son passage; le feu ne doit « rien épargner. » Tel est sans nul doute le sens des instructions secrètes données aux autorités; et cette certitude se confirme quand on suit Napoléon dans son mouvement de Smolensk sur Moscou, à travers les villages en cendres, les campagnes dévastées. Dès lors, évidemment, la résolution de brûler cette ville fut la conséquence du plan adopté et suivi depuis Smolensk. Il suffit d'examiner avec attention les démarches de Rostopchin pour se convaincre qu'avant même la fin du mois d'août le grand holocauste était résolu. Tous les préparatifs s'en faisaient déjà sous sa surveillance spéciale; il venait alors d'organiser un atelier d'artificiers, au château de Woronzoff, situé à six werstes de Moscou, vers la route de Kalonga, sous la direction du docteur anglais Schmidt, mécanicien et machiniste habile. Cet étranger lui avait été envoyé de Saint-Pétersbourg, comme s'étant proposé pour construire un énorme ballon rempli de projectiles, qui devait éclater au-dessus de l'armée française et la détruire par une pluie de feu. Le bruit de ce propos circula dans Moscou, et, durant quelques jours, on ne parla que du ballon incendiaire; mais cette entreprise si invraisemblable ne fut qu'un prétexte pour cacher le but réel des travaux qui s'exécutaient d'après les ordres de Rostopchin. Là, furent fabriquées toutes les matières inflammables qui servirent à incendier Moscou. Cependant les habitants ne restèrent pas long-temps dupes de ces préparatifs, et il se répandit comme une rumeur sourde que le gouvernement ferait brûler la ville si l'ennemi s'en emparait. Pendant ce temps l'armée française approchait, et, après la bataille de la Moskowa, Rostopchin laissa entendre le patriotique dessein qu'il devait exécuter, comme on peut le voir par le discours empreint d'une fière énergie qu'il prononça dans une assemblée des nobles : « Braves Moscovites, notre ennemi s'avance, et déjà vous entendez sa foudre qui gronde non loin de nos faubourgs. Le méchant veut renverser un trône dont l'éclat offusque le sien. Nous avons cédé le terrain, mais nous n'avons pas été vaincus. Vous le savez, notre empire, à l'imitation de nos ancêtres, restera dans notre camp. Nos armées sont presque intactes et se renforcent chaque jour de nouvelles levées; celles du perfide, au contraire, arrivent épuisées, anéanties. Tandis qu'il s'avance vers nous, Tchichakoff et Wittgenstein manœuvrent sur ses derrières avec 100 mille hommes de vieilles troupes. L'insensé! il croyait que son aigle victorieuse, après avoir erré des rives du Tage aux sources du Volga, pourrait détruire celle qui, nourrie au sein du Kremlin, a pris son vol rapide et, planant sur nos têtes, étend une aile jusqu'au pôle et l'autre par-delà le Bosphore! Soyons persévérants, et j'ose vous assurer que la patrie, du sein de ses ruines, ressortira plus grande et plus majestueuse. Pour parvenir à un aussi beau résultat, songez, amis, qu'il faut faire de grands sacrifices et renoncer à vos plus chè-

res affections! Prouvez aujourd'hui que vous êtes les dignes émules des Pojarski, des Palitsire et des Minine qui, dans les temps les plus malheureux, à force de courage établirent la croyance que le Kremlin était sacré; maintenez cette pieuse tradition, et pour la soutenir que chacun de nous arme son bras contre l'ennemi dangereux qui veut anéantir notre empire et renverser nos autels. Pour obtenir la victoire, sacrifiez tout, puisque sans elle vous perdez votre honneur, votre fortune, votre indépendance; mais si, par l'effet de la colère céleste, Dieu veut pour un instant faire triompher le crime, rappelez-vous que votre devoir le plus sacré sera de fuir dans les déserts et d'abandonner une patrie qui ne sera plus la vôtre sitôt qu'elle aura été souillée par la présence de vos oppresseurs. Les habitants de Saragosse, ayant sans cesse sous les yeux le courage immortel de leurs aïeux qui, pour arrêter le joug des nations étrangères, firent un bûcher où ils ensevelirent leur fortune, leurs familles et eux-mêmes, ont mieux aimé mourir sous les ruines de leur ville que de plier sous l'injustice. Aujourd'hui la même tyrannie menace de nous accabler. Eh bien! prouvez à l'univers que l'exemple mémorable de l'Espagne n'a point été perdu pour la Russie. » Cependant au moment où il parlait ainsi dans le sein du sénat, le gouverneur, pour tranquilliser les habitants de Moscou, leur adressait des rapports de l'armée, des proclamations écrites en style bizarre. A côté d'une fermeté véritablement héroïque on y rencontre des traits d'une trivialité risible: « Le prince Koutousoff, dit-il, afin de se réunir plus tôt aux troupes qui allaient le joindre, a quitté Mojaïsk pour venir occuper un endroit fortifié, où il est probable que l'ennemi ne se présentera pas de si tôt. On va envoyer au prince quarante-huit canons et des munitions. Il dit qu'il défendra Moscou jusqu'à la dernière goutte de son sang, et qu'il est prêt à se battre même dans les rues de cette ville... On a fermé les tribunaux; mais que cela ne vous inquiète pas, mes amis; il faut mettre les affaires en ordre. Nous n'avons pas besoin de tribunaux pour faire le procès aux scélérats. Dans deux ou trois jours je donnerai le signal; armez-vous bien de haches et de piques, et, si vous voulez faire mieux, prenez des fourches à trois dents. Le Français n'est pas plus lourd qu'une gerbe de blé. Demain j'irai voir les blessés à l'hôpital de Sainte-Catherine; j'y ferai dire une messe et bénir l'eau pour leur prompte guérison. Pour moi, je me porte bien; j'avais mal à un œil, mais maintenant je vois très-bien des deux. » En même temps qu'il cherchait à rassurer le peuple sur ses dangers, Rostopchin poursuivait avec activité tous les préparatifs d'une résolution désespérée. Déjà, dans ses prévisions du sort réservé à la ville, il avait fait évacuer sur Kasan les trésors du Kremlin, les archives de l'université, la pension des demoiselles nobles et l'institution des enfants trouvés. Puis, déployant une sévérité barbare, il avait fait arrêter presque tous les Français qui se trouvaient à Moscou, et un soir il les embarqua tous, pêle-mêle, au nombre de 40 (2),

(2) Et non pas de 400, comme le porte le 19e bulletin. On peut en voir la liste dans un curieux ouvrage intitulé: *La Russie pendant les guerres de l'empire*, souvenirs de M. Armand Domergue, régisseur du théâtre impérial de Moscou, publiés par M. Biran, Pa-

dans un pyroscaphe de la Moskowa, en leur adressant ces paroles : « Français, la Russie vous a donné asile et vous n'avez cessé de faire des vœux contre elle. C'est pour éviter un massacre, et ne pas salir les pages de notre histoire par l'imitation de vos infernales fureurs révolutionnaires, que le gouvernement se voit obligé de vous éloigner. Vous quittez l'Europe ; vous allez en Asie ; vous vivrez au milieu d'un peuple hospitalier, fidèle à ses serments, et qui vous méprise trop pour vous faire du mal. Tâchez d'y devenir bons sujets, car vous ne parviendrez point à l'infecter de vos mauvais principes. Entrez dans la barque... Rentrez en vous-mêmes, et tâchez de ne pas en faire une barque à Caron. » Dans ces graves circonstances, Rostopchin, conservant son caractère burlesque, s'amuse à faire de pitoyables jeux de mots. Heureux s'il se fût borné à ces mauvaises facéties ! Mais il envoie en Sibérie le directeur de la poste aux lettres pour avoir laissé traduire, d'une gazette allemande, une proclamation de Napoléon ; et cette traduction est la cause d'un bien plus cruel événement. L'abbé Sarrugues, prêtre émigré, alors curé de la paroisse Saint-Louis à Moscou, la raconte ainsi dans une lettre adressée au père Bouvet, jésuite : « Le gouverneur fait comparaître devant lui le sieur Véréachaghin, fils d'un marchand russe, accusé d'avoir traduit une proclamation, par laquelle Bonaparte annonçait son arrivée prochaine à Moscou. Le gouverneur le fait avancer au milieu des dragons de la police russe. « Indigne de ton pays, lui dit-il, tu as trahi ta patrie et déshonoré ta famille ; ton crime est au-dessus des punitions ordinaires, le knout et la Sibérie. Frappez, et qu'il expire sous vos coups ! » Le malheureux est aussitôt percé de coups de sabres et de baïonnettes. On lui lie les pieds, et son cadavre sanglant est traîné par les rues, au milieu des outrages de la populace. » C'est par de tels actes que Rostopchin préludait à son projet de destruction, et pendant ce temps l'armée française s'avançait. Après le combat de Mojaïsk, Koutousoff s'était retiré sur Moscou ; le 12 septembre il s'arrêta à quelques lieues de cette ville ; le lendemain Rostopchin alla le trouver, et voici en quels termes il annonça son départ aux habitants. « Je pars pour me rendre près de S. A. le prince Koutousoff, afin de prendre, conjointement avec lui, des mesures pour exterminer nos ennemis. Nous enverrons au diable ces hôtes, et nous leur ferons rendre l'âme. Je reviendrai pour le dîner, et nous mettrons la main à l'œuvre pour détruire ces perfides. » Dans cette conférence du gouverneur de Moscou avec le généralissime des armées russes, on doit présumer que l'incendie fut définitivement arrêté, et cela d'après des ordres supérieurs plus ou moins précis. Koutousoff, se sentant dans l'impossibilité d'empêcher Bonaparte de s'emparer de la vieille cité, comprit les nécessités de la mission que se réservait Rostopchin. Son caractère calme et réfléchi en vit toute l'importance, et la ruine de la ville sainte fut jugée indispensable au salut de la patrie. Du reste, l'immensité des résultats de ce grand sacrifice serait une suffisante compensation ; par ce moyen on anéantirait une armée étrangère qui venait combattre le peuple moscovite jus-

ris, 1835. On y trouve des détails intéressants, bien qu'un peu romanesques.

que dans ses foyers, et la témérité de son chef trouverait sa punition au moment où il se flattait d'en obtenir le prix. Aussitôt après cette entrevue, Rostopchin retourna à Moscou donner ses derniers ordres pour l'exécution des mesures incendiaires, et il y déploya un zèle infatigable. Cependant il voulait encore faire croire aux habitants qu'une résistance armée se préparait, et dans ce but il leur adressait une proclamation ainsi conçue : « Frères! notre nombreuse armée défendra la patrie au péril de la vie. Empêchons le terrible ennemi d'entrer à Moscou : ne pas seconder de tout notre pouvoir les efforts de nos troupes serait un crime. Moscou est votre mère, elle vous a nourris, et c'est d'elle que vous tirez vos richesses. Je vous somme, au nom de la mère de notre Sauveur, de défendre les temples du Seigneur : la ville de Moscou est toute la Russie. Que chacun s'arme comme il le pourra, soit comme cavalier, soit comme fantassin; fournissez-vous de pain pour trois jours; réunissez-vous sous l'étendard de la croix, et rendez-vous aussitôt que possible aux trois montagnes; je serai avec vous, et nous exterminerons ces misérables. » Ces paroles néanmoins ne produisirent aucun effet, ne rassurèrent personne, car dès ce moment il était impossible de cacher la résolution prise; tout se préparait pour l'abandon de la ville par les autorités mêmes, et lorsqu'on vit, le 14 au matin, Koutousoff traverser Moscou avec une partie de son armée, se retirant sur Riazan, les doutes que pouvaient encore conserver quelques esprits se changèrent en triste certitude. Alors la riche cité présenta le spectacle d'une douloureuse confusion; les nobles, initiés à l'avance au projet du gouverneur, avaient déjà quitté successivement leurs magnifiques palais d'hiver; c'était le tour de la classe bourgeoise, et avant le milieu de la journée, presque toute la population en masse, désertant ses demeures, s'était répandue sur les routes de Kalouga, de Riazan et de Wladimir, pour chercher un refuge dans les villages environnants. Il ne restait plus dans la ville sainte que des bandes d'hommes désœuvrés, si nombreux dans les grandes capitales, quelques escouades de Cosaques, et un petit corps de troupes formant l'arrière-garde de Koutousoff sous le commandement de Miloradovitsch. Rostopchin était à son poste, mettant la dernière main aux préparatifs de l'incendie, avec une activité incroyable et une froide impassibilité; on eût dit qu'il organisait une joyeuse fête plutôt qu'une terrible catastrophe; il restait calme, et plaisantait même sur la réception triomphale qui attendait l'armée française. Alors il fait mettre des matières combustibles de différentes espèces, et particulièrement des boules de phosphore enveloppées de linge soufré, dans les vastes poêles des principales habitations; lui-même en remplit son hôtel; le Kremlin est miné (3), et par son ordre toutes les pompes des 24 quartiers sont emmenées hors de la ville. Lorsque Rostopchin combi-

(3) Ceci explique la colère de Napoléon contre Rostopchin, qu'il traite de *misérable* dans ses bulletins, ayant compris que le projet du gouverneur avait été de l'ensevelir sous les décombres de l'antique palais des czars. Son ordre au maréchal Mortier, de rester à Moscou jusqu'à ce qu'il eût vu lui-même le Kremlin sauter, ne fut qu'un acte de vengeance. Il y a toujours de la *vendetta* corse dans Bonaparte!

nait ainsi ses mesures pour assurer l'incendie, Murat, à la tête de la cavalerie d'avant-garde, arrivait sur les hauteurs qui dominent Moscou, et à une heure de l'après-midi le gouverneur put voir à une demi-lieue du clocher d'Ivan les escadrons ennemis couronnant la butte des Moineaux. Après avoir considéré quelques instants ce spectacle, Rostopchin reprend son naturel caustique et railleur, et s'adressant à ces Français qui, à l'aspect des dômes étincelants de la ville sainte, se livrent à mille transports de joie, il retrouve sa verve ironique : « Vous voulez tâter de nos bazars, s'écrie-t-il, de nos femmes et de nos richesses. Eh bien! messieurs les Français, au lieu d'eau-de-vie vous aurez du punch brûlant; si vous aimez les chaudes amours, vous en aurez aussi dans nos climats bien froids; si vous aimez l'or, vous l'aurez tout fondu : il est plus facile à emporter en lingots. Si vous aimez le bal, vous l'aurez aux flambeaux, et je vous réponds que vous y verrez clair; si vous voulez savoir enfin comment l'on danse en Russie, vous y ferez des sauts comme nul n'en sait faire. Enfin, messieurs les Français, je veux faire mentir votre almanach, qui dit qu'il fait froid en Russie. » Quelques minutes après, le comte Rostopchin abandonne Moscou, et avant son départ il fait mettre en liberté tous les malfaiteurs, les criminels, les condamnés détenus dans les prisons d'Ostrog et de Yamon, au nombre de huit cents, à condition qu'ils allumeront le feu sur tous les points de la ville. Il se rend alors à son château de Woronowo, sur la route de Kalouga, à 80 werstes de Moscou (environ 20 lieues). De là il peut jouir de l'horizon de feu que projette au loin le grand embrasement de la vieille cité; il y reste quelque temps, puis il va rejoindre le camp de Koutousoff, après avoir livré aux flammes sa magnifique habitation. Il sait que les avant-postes ennemis se dirigent de ce côté, et voici l'écriteau qu'il place sur ces ruines fumantes : « J'ai été huit ans à embellir cette maison de campagne, et j'y ai vécu heureux au sein de ma famille. Les habitants de ce domaine, au nombre de dix-sept cent vingt, le quittent à votre approche, et j'ai mis le feu à ma maison, afin qu'elle ne fût pas souillée par votre présence. Français, je vous ai abandonné mes deux maisons de Moscou, avec un ameublement valant un demi-million de roubles. Ici, vous ne trouverez que des cendres. » Maintenant, il faut examiner de quelle manière a été jugé le rôle que joua le comte Rostopchin dans ce terrible événement, et bien préciser la part qui lui en revient. L'empereur Alexandre, en apprenant ce grand désastre, ne manifesta aucune surprise et ne fit entendre aucun regret; il paraissait s'y attendre (*voy.* ALEXANDRE, LVI, 160), et dans la proclamation qu'il adressa au peuple russe, il s'en réjouit presque comme d'un sacrifice utile à la patrie. « C'est avec douleur, dit-il, que nous annonçons à tous les enfants de la patrie que l'ennemi est entré à Moscou... La gloire de l'empire russe n'en est pas ternie. Ce n'est pas en détruisant ou même en affaiblissant son armée que l'ennemi s'est rendu maître de Moscou; le commandant en chef, à la suite d'un conseil de guerre, a jugé à propos de se retirer dans un moment de nécessité, afin que ce triomphe passager devînt le principe de la ruine inévitable de l'ennemi. Quelque douloureux qu'il puisse être aux

Russes d'apprendre que l'ancienne capitale de l'empire est entre les mains de l'ennemi, il est consolant de penser qu'il ne possède que des murs dans l'enceinte desquels il n'a trouvé ni habitants ni provisions. » Ces termes, bien qu'empreints d'une certaine réserve, suffisent pour montrer que l'empereur approuva tout. En faut-il conclure que rien ne se fit que par son impulsion? Il est impossible de résoudre cette question d'une manière absolue ; toutefois on peut assurer que Rostopchin agit sur des ordres supérieurs et non d'après sa volonté personnelle; l'incendie ne fut point l'œuvre spontanée de sa pensée, mais le résultat des instructions venues de plus haut. La responsabilité doit donc en revenir tout entière au gouvernement russe, et ceci de l'aveu même de M. de Boutourlin, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, qui a écrit son *Histoire de la Campagne de* 1812, pour ainsi dire sous la dictée de ce prince; et un pareil témoignage doit avoir beaucoup de poids. « Les renseignements les plus positifs, dit-il (t. Ier, p. 369), ne permettent pas de douter que l'incendie de Moscou n'ait été préparé et exécuté par les autorités russes. » Puis M. de Boutourlin ajoute : « Le feu n'ayant éclaté qu'après l'entrée des Français, il fut aisé de persuader au vulgaire que c'étaient eux qui l'avaient mis. Cette opinion exaspéra le peuple des campagnes et donna un caractère plus prononcé à la guerre nationale. » sir Walter Scott n'est pas moins explicite, et son opinion a bien sa valeur. Ayant puisé aux archives secrètes du *Foreign-Office*, il a pu se renseigner parfaitement. Voici comment il s'exprime (*Hist. de Napoléon*, ch. LXXVIII) : « L'incendie de Moscou fut si complet dans sa dévastation, si important dans ses conséquences, si critique dans le moment où il commença, que presque tous ceux qui l'ont vu, l'ont attribué à un effort sublime, mais presque horrible, de constance patriotique de la part des Russes, de leur gouvernement et particulièrement du gouverneur Rostopchin. » Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'Angleterre, liée intimement à la Russie, lui fournissait des subsides, et qu'elle ne cessa pas un instant d'avoir auprès de l'armée moscovite des commissaires, tel que Robert Wilson, chargés de tenir le cabinet de Saint-James au courant des opérations de la guerre; et qui durent avoir le dernier mot de l'incendie de Moscou (4). La Grande-Bretagne n'y resta peut-être pas étrangère; ne sait-on pas que le parlement anglais vota des indemnités considérables pour la reconstruction de la vieille capitale? Cependant on ne saurait approuver M. de Norvins appelant Rostopchin « émule et agent de la politique britannique. » C'est là une vulgarité historique comme on en rencontre tant dans les historiens populaires de Napoléon : le comte Rostopchin reçut une mission de son gouvernement, et il la remplit avec zèle; voilà

(4) Le *Courrier d'Angleterre*, journal français qui paraissait alors à Londres, est très-curieux à consulter; on y trouve de singuliers rapprochements à faire. Voici en quels termes il s'exprime avant même que l'incendie fût connu : « Si, lorsque Bonaparte arrivera près de Moscou, son armée est encore assez forte pour laisser incertain le sort d'une bataille, il faut brûler la ville, dans le cas où l'on ne pourrait pas la défendre » (29 sept. 1812). — « Si Bonaparte n'est pas arrêté avant Moscou, cette ville sera brûlée » (6 oct.). — « Si Bonaparte est à Moscou, il est évident que l'empereur de Russie donné ordre de brûler cette capitale. »

toute la vérité. « On serait tenté de croire, dit M. de Chambray (*Hist. de l'expédition de Russie*, liv. II), que Rostopchin avait reçu de son souverain les ordres les plus précis; car on ne peut pas croire qu'il ait osé se charger d'une aussi grande responsabilité. » M. Capefigue, qui a écrit d'après les documents des cabinets son livre de *l'Europe durant le consulat et l'empire de Napoléon*, n'hésite pas à reconnaître qu'une aussi grande résolution ne put être prise sans l'assentiment d'Alexandre. « Il est impossible de croire, dit-il (t. IX, chap. 9), que le projet d'incendier Moscou soit personnel au comte Rostopchin; il n'en fut que l'exécuteur, que la main de fer qui remplit l'énergique pensée. Ce dévouement appartient tout entier à la noblesse, au peuple, fortement empreints d'un caractère primitif. » Cependant nous devons dire que l'opinion la plus généralement répandue en Russie est que Rostopchin fut le seul auteur de l'incendie; mais le silence d'Alexandre sur ce point ne permet pas de l'accepter. Le czar ne fit faire aucune espèce d'enquête sur la conduite du gouverneur, et ceci est important à constater pour bien se convaincre que Rostopchin devait être assuré d'avance de la ratification de toutes les mesures que la nécessité le forcerait de prendre, si immenses qu'elles fussent. Ainsi M. de Ségur n'est point dans le vrai, quand il dit (*Histoire de la Grande Armée*, t. II, ch. 2) : « Le silence d'Alexandre laisse douter s'il approuva ou blâma cette grande détermination. » Le czar donna son approbation tacite; il commanda tout, ou au moins il laissa tout faire au vieux parti russe, réalisant une idée de patriotisme tartare, et, dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, Rostopchin ne fut que la main chargée de l'exécution. On ne s'explique donc pas comment, plus de dix ans après, par une bizarre contradiction, il désavoua hautement toute participation, même indirecte. Jusqu'en 1814, il conserva le gouvernement de Moscou; mais la campagne de 1812 accomplie, il demeura dans une sorte de disgrâce, et la cause n'en est pas, comme on l'a dit, dans le ressentiment que le czar lui gardait au fond du cœur, pour avoir brûlé cette ville! On se rappelle que lorsque la guerre fut proclamée sainte et nationale, Alexandre se vit forcé d'éloigner de sa personne le parti étranger plus souple, plus complaisant, qui dominait à Saint-Pétersbourg (*voy.* POZZO DI BORGO, LXXVII, 497), pour s'entourer des vieux et rudes boyards. Une fois le territoire russe délivré, ce parti reprit son influence, et peu à peu dut s'effacer la domination des purs Moscovites. Rostopchin en était un des plus fermes soutiens, et c'est pour cela qu'en 1814 il fut pour ainsi dire obligé de donner sa démission de gouverneur de Moscou. Alors il parut un instant au congrès de Vienne, à côté d'Alexandre, mais, sa carrière politique était terminée. Il aimait les voyages, et il s'y livra tout entier. En 1817, on le vit arriver à Paris, avec l'intention de s'y fixer; il habita le rez-de-chaussée de l'hôtel du maréchal Ney. Faisant surtout sa société du parti libéral modéré, il devint l'intime des Ségur, et une alliance de famille le rapprocha tout à fait d'eux, ce qui étonna un peu le monde parisien. En 1819, le comte Eugène de Ségur, petit-fils de l'ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg, alors chef d'escadron, épousa mademoiselle Sophie Rostopchin, ce qui

explique les éloges du comte Philippe de Ségur (oncle du comte Eugène) au gouverneur de Moscou, dans son *Histoire de la Grande Armée* : « C'est un homme rangé, dit-il, bon époux, excellent père; son esprit est supérieur et cultivé, sa société est douce et pleine d'agrément; mais, comme quelques-uns de ses compatriotes, il joint à la civilisation des temps modernes une énergie antique. » Dès son arrivée dans la capitale, les *Variétés* devinrent le théâtre de prédilection du comte Rostopchin; il y passait presque toutes ses soirées, et l'acteur comique qui y brillait alors lui inspirait la plus étonnante hilarité. « Je suis venu en France, disait-il avec son esprit caustique, pour juger par moi-même du mérite réel de trois hommes célèbres, de Fouché, de Talleyrand et de Potier. Il n'y a que ce dernier qui m'ait paru digne de sa réputation. » Durant son séjour à Paris, il s'occupa plus de littérature que de politique; il aimait par-dessus tout les grands auteurs français, et son goût pour les lettres était si prononcé que lui-même se plaisait à rédiger des anecdotes, qu'il lisait avec beaucoup de grâce dans quelques salons. Du reste, il savait fort bien le français, comme on peut le voir par un écrit qui ne manque pas d'une certaine originalité de forme et de pensée : *Mémoires écrits en dix minutes*. On le trouve dans plusieurs recueils, et particulièrement dans un petit livre intitulé *l'Esprit, miroir de la presse périodique*, 1840. En 1823, il publia une brochure sous le titre de *la Vérité sur l'incendie de Moscou*, destinée à prouver qu'il n'était pour rien dans cet événement; il le rejetait tout entier sur les malfaiteurs dans un but de pillage, ainsi que sur les soldats français, et réfutait mot à mot les bulletins de Napoléon. Toutefois, cette tardive dénégation n'est empreinte d'aucun caractère de vérité, et elle n'a persuadé personne. Quelque temps après cette publication, le comte Rostopchin retourna en Russie, et il alla mourir dans la cité sainte, le 12 février 1826, à l'âge de soixante-un ans. Il était d'une taille au-dessus de la moyenne, d'une figure assez belle, aux traits un peu tartares, le nez aplati, le front haut, avec tous les caractères d'une intelligence active et pénétrante. On pourrait dire, pour résumer son caractère bizarre que Walter Scott définit par le mot *eccentricity*, qu'il joignait à la cruauté impitoyable d'un Baskir toute la courtoisie spirituelle d'un Français de notre âge. C—H—N.

ROSTRENEN (le P. François-Grégoire de), prêtre et prédicateur capucin dont on ignore l'époque de la naissance, mais que l'on présume pourtant être né à Rostrenen (Côtes-du-Nord), mourut à Roscoff, vers le milieu du XVIIIe siècle. On lui doit les ouvrages suivants : 1. *Dictionnaire françois-celtique, ou françois-breton, nécessaire à tous ceux qui veulent traduire le françois en celtique, ou en langage breton, pour prêcher, catéchiser et confesser selon les différents dialectes de chaque diocèse; utile et curieux pour s'instruire à fond de la langue bretonne et pour trouver l'étymologie de plusieurs mots françois et bretons, de noms de villes et de maisons*, Rennes, 1732, in-4°. « Cet ouvrage, dit dom Taillandier (p. 7 de la préface du Dictionnaire de dom Lepelletier), est estimable à bien des égards; mais l'auteur n'a pas assez distin-

gué les mots vraiment celtiques d'avec les mots étrangers que l'usage ou plutôt l'abus a introduits dans cette langue. Il ne fait sentir d'ailleurs en aucune façon l'origine des mots dont elle est composée, et c'est là cependant ce qui doit piquer la curiosité d'un lecteur éclairé. » Le Brigant ajoute, dans ses *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, que Rostrenen, en adoptant plusieurs idées de Davies, y a joint beaucoup d'erreurs recueillies çà et là en cherchant à se perfectionner dans l'idiome dont il s'était chargé de donner un dictionnaire. Rostrenen avoue lui-même que son breton était fort mauvais et peu intelligible, sinon dans l'évêché de Vannes où il avait passé ses premières années, et que son dictionnaire avait été particulièrement composé, soit pour que les religieux de son ordre apprissent à traduire leurs sermons français en breton, soit pour qu'il pût lui-même prêcher de façon à être compris dans tous les lieux de la Bretagne, ce qui l'avait entraîné à rendre, à sa manière, une multitude de locutions françaises modernes, propres non-seulement à la chaire et au confessional, mais encore aux arts et métiers, notamment à la marine. On reproche aussi au P. de Rostrenen de n'avoir pas joint à son Dictionnaire un glossaire breton-français. Chaque article commence par le mot français, de sorte que l'ouvrage ne peut être qu'imparfaitement utile aux naturels du pays. II. *Grammaire françoise-celtique, ou françoise-bretonne*, Rennes, 1738, in-12; Brest, 1795, in-12. Cette grammaire, dont le savant Le Gonidec (*voy.* ce nom, LXXI, 191) reconnaît s'être utilement servi pour la composition de la sienne, a été trop critiquée par Le Brigant, qui en a porté ce jugement d'assez mauvais goût : « Un des plus tristes et des plus absurdes livres pour l'étude de la langue de nos pères a été la dernière grammaire du pauvre capucin Rostrenen qui, en forgeant treize à quatorze conjugaisons, sans en donner une, présente des choses aussi inutiles que la barbe des capucins (*Avant-propos des Éléments succincts de la langue des Celtes-Gomérites*). » Pour rendre excusable un ton si tranchant, Le Brigant eût dû mieux faire que Rostrenen, ce qui n'est pas. On doit encore à Rostrenen des *Exercices spirituels de la vie chrétienne, suivis de pieux cantiques, en langue bretonne*, publiés en 1709, à Saint-Pol-de-Léon, in-8°, et qui ont eu dix éditions dans l'espace de vingt ans. P. L—T

ROTHSCHILD (Mayer-Anselme de) (1), fut le fondateur de la maison de banque ou de commerce la plus riche, la plus puissante que l'on ait vue dans l'antiquité et dans les temps modernes. Tout ce que l'on raconte des marchands de Tyr et de Carthage, de Venise et de Londres, ne peut se comparer à l'opulence, aux énormes capitaux dont dispose à présent une famille qui naguère possédait à peine quelques écus, une famille qui, placée au dernier rang de la société, dans une secte alors réprouvée et persécutée par toutes les nations, compte aujourd'hui des princes et des rois pour ses protégés, ses tributaires, et même, dit-on, pour ses associés. Les causes et les conséquences de ce phénomène

(1) Dans le diplôme de baron qui fut accordé par l'empereur d'Autriche à la famille Rothschild en 1822, se trouvait, selon l'usage de ce pays, l'autorisation d'ajouter à son nom la particule *de* ou *von*.

sont peu connues, et cependant elles offrent un des faits les plus graves, les plus curieux de l'histoire contemporaine. Si, dans l'exiguïté de notre cadre, nous ne pouvons lui donner tout le développement qu'il exige, nous en ferons du moins connaître ce qu'il a de plus important, et surtout nous en parlerons avec la franchise, l'indépendance de nos opinions. On sait assez que ce n'est ni à de grands services ni à de glorieux exploits que doivent être attribuées d'aussi étonnantes prospérités. Après tant de vaines utopies, après le charlatanisme des réformateurs, des empiriques, sont venues les déceptions de la liberté, de l'*égalité*, puis les prestiges de la victoire, des conquêtes, l'ambition, l'orgueil du despotisme avec toutes ses conséquences, et enfin la cupidité, la corruption, toutes les passions honteuses... Ainsi vont les choses humaines, ainsi doivent s'accomplir les destinées des nations. Les nôtres, il faut en convenir, ont marché un peu vite; nous avons parcouru en peu d'années l'espace de plusieurs siècles. A peine étions-nous sortis des temps héroïques, des illusions de la gloire, de la puissance, que nous sommes tombés dans les hontes du Bas-Empire. — Mayer Rothschild n'était ni un savant ni un profond politique; c'était tout simplement un industriel pratique, un commerçant du second ordre, sans étude et tout à fait illettré, mais doué de toute la finesse, de toute la subtilité dont la nation juive eut besoin long-temps, il faut le dire, pour se soustraire aux vexations, à l'oppression qui l'accablèrent dans toutes les contrées. Né en 1743, à Francfort-sur-le-Mein, de parents pauvres, il resta orphelin dès l'âge de onze ans. Les amis de sa famille, lui voyant d'heureuses dispositions, voulurent en faire un rabbin, et pour cela ils le placèrent dans une école spéciale, où il reçut les premiers éléments d'une éducation très-ordinaire et que son dénuement ne lui permit pas même d'achever. Forcé de renoncer à cette carrière, il entra chez un commerçant israélite, qui l'employa aux travaux les plus pénibles; mais, doué de beaucoup de force et de courage, il s'y soumit avec résignation, remplit exactement ses devoirs, et trouva encore quelques moments pour se livrer à son goût de prédilection pour le change des monnaies, des vieilles médailles, et en général de toutes les matières d'or et d'argent. Plus tard on a donné le nom de science numismatique à ce zèle pour un genre de trafic alors exclusivement abandonné en Allemagne à la nation juive, qui ne pouvait pas s'occuper d'un autre commerce; mais on sait assez que celui là ne consistait guère, dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres, qu'à échanger, et trop souvent à altérer, à dénaturer des valeurs inconnues, et dont Mayer-Anselme s'attacha toujours beaucoup plus à calculer le poids et la valeur intrinsèque qu'à expliquer le sens et l'origine. Il y devint fort habile, et réunit un grand nombre de ces pièces, qu'il se mit à colporter dans les foires et dans toutes les parties de l'Allemagne. C'est en menant cette vie nomade qu'il fut remarqué par un banquier de Hanovre, nommé David, qui, frappé de son intelligence, voulut l'avoir dans ses bureaux, et lui apprit la correspondance, la tenue des livres, et surtout le change des monnaies et de toutes les matières d'or et d'argent, dont il s'occupait

plus spécialement. Mayer Rothschild resta trois ans dans cette maison, et il y devint réellement un habile changeur. Se sentant alors capable d'opérer pour son propre compte, il retourna dans sa patrie, y fit un mariage avantageux, et fonda en 1780 cette maison de banque et de négoce destinée à un si bel avenir. Restée long-temps inaperçue et bornée au trafic des monnaies et des vieilles médailles, cette maison obtint successivement un grand accroissement par ses rapports avec le landgrave de Hesse, commencés dans les dernières années du siècle précédent. On a dit qu'en 1801 ce prince le nomma son *agent de cour*. Nous ne comprenons guère ce que c'était qu'une pareille charge, mais il est probable qu'elle fut moins honorable que lucrative. La maison Rothschild gagna encore beaucoup d'argent dans les premiers temps de l'émigration française, où tant de proscrits furent obligés de vendre à vil prix les derniers débris de leur opulence. En 1801 et 1803, elle négocia pour le Danemark des emprunts qui ne se montèrent pas à moins de vingt millions. On doit juger des bénéfices qu'elle fit sur de pareilles affaires; et, dans le même temps, elle en faisait encore de moins ostensibles sans doute, mais certainement de plus lucratives avec le landgrave de Hesse-Cassel, dont on connaît assez les honteuses habitudes (*voy.* HESSE CASSEL, LXVII, 165). Il est sûr qu'obligé souvent de cacher d'ignobles spéculations, ce prince avait besoin de prête-noms, et qu'en ce cas la maison Rothschild dut très-bien remplir ses intentions. Il s'en servit donc en plusieurs occasions; ce sont des faits connus de toute l'Allemagne, et que ne démentent pas les meilleurs amis de la famille Rothschild. Il résulta de ces rapports un compte d'argent très-considérable. On conçoit qu'en 1806, quand le landgrave fut contraint de fuir devant l'armée française, il n'ait pas eu le temps de régler ses comptes avec le banquier de Francfort, et encore moins de tirer de ses mains les fonds qui s'y trouvaient engagés. Il les y laissa donc; mais il fut loin de lui en porter d'autres, ce qui d'ailleurs eût été fort imprudent, puisque c'eût été les laisser sous la main de l'ennemi. Occupé surtout de sauver les trésors qu'il possédait à Cassel, ce prince en emporta d'abord la plus grande partie en Danemark, puis à Londres. Quant à ses comptes avec Mayer Rothschild, il est sûr qu'il resta à ce banquier de grands capitaux, que tous les soins de celui-ci furent de soustraire à la cupidité napoléonienne, et qu'il sut faire valoir merveilleusement, en les employant dans toutes les contrées et particulièrement en Angleterre, où l'on verra, dans l'article qui suit, que Nathan acquit par ce moyen un crédit immense et qui réagit sur la maison de Francfort, dont il restait l'agent et l'associé. Dans cette position, Mayer-Anselme eut besoin de toute son adresse, de toute son habileté pour mettre à couvert sa caisse et les fonds de l'électeur. Il réussit si bien à écarter jusqu'aux moindres soupçons, qu'en 1810 le prince primat, si dévoué à la cause de Napoléon et qui, bien que prélat catholique, protégeait spécialement les juifs et les protestants, le prit sous sa protection et l'appela à faire partie d'un collége d'élection. En ménageant ainsi toutes les puissances, le prudent Anselme parvint à traverser sans de trop fâcheux accidents le temps de l'occupation française; et il conserva

à peu près intact ce qui lui était resté des trésors de l'électeur et des siens. On sait d'ailleurs que plus tard la France a largement indemnisé ses héritiers des sacrifices qu'il avait été forcé de faire. Il était mort quand ce prince revint dans ses États, et ce fut avec ses enfants que ses comptes durent être réglés. Les affaires de la maison Rothschild, par ses rapports avec l'Angleterre, étaient alors dans leur plus grande extension. On ne peut pas douter que les capitaux de l'électeur n'y fussent engagés pour la majeure partie, comme ceux du banquier de Francfort; ainsi ce n'était guère le moment de regler des comptes, et moins encore de les liquider. On a bien dit que les héritiers d'Anselme avaient alors offert de lui rendre tous ses fonds, et même d'y comprendre les intérêts, mais il est évident qu'il ne put y avoir à cette époque entre ces héritiers et l'électeur ni liquidation ni restitution. Ils étaient associés, et les affaires de la Société avaient reçu un immense developpement. Voici d'ailleurs ce qu'on lit à ce sujet dans une notice écrite sous l'influence de ces héritiers eux-mêmes dans le tome vingtième de l'*Encyclopédie des Gens du monde* (2) : « Il (le landgrave de « Hesse) savait que la fortune de « Mayer-Anselme Rothschild avait été « *engloutie* dans l'invasion française, « et, convaincu que les fonds qu'il « avait recommandés à ses soins « avaient eu le même sort, il ne pa- « rait même pas qu'il se soit donné « la peine de prendre à ce sujet des « informations. » Nous ne croyons pas aisément qu'un prince aussi avare, aussi cupide que l'était le landgrave, eût été à ce point dédaigneux de ses intérêts, et qu'en pareil cas il se fût contenté d'une allégation aussi facile que celle de *l'engloutissement* par l'invasion française; mais on verra dans l'article suivant que les fonds du landgrave et ses rapports avec la maison Rothschild eurent alors une destination toute différente, et qu'en 1813, au moment où la coalition était dans sa plus grande activité, le prince et ses banquiers ne songeaient guère à régler leurs comptes. Il faut bien remarquer aussi que ce fut précisément en ce temps-là que cette maison prit un essor extraordinaire et que ces messieurs devinrent les courtiers, les commissionnaires de tous les capitaux que l'Angleterre eut à faire passer sur le continent, pour y payer les subsides des puissances coalisées contre la France (*voy.* Nathan ROTHSCHILD, dont l'article suit). Comme nous l'avons dit, Mayer-Anselme, le créateur de cette maison, était mort en 1812, à Francfort, entouré de sa nombreuse famille (cinq fils et cinq filles) (3). Cette mort avait été réellement celle d'un patriarche. Il avait recommandé à ses

(2) L'*Encyclopédie des Gens du Monde* n'est, comme on sait, qu'une traduction ou imitation de l'ouvrage allemand du libraire Brockhaus (*voy.* ce nom, LIX, 283), intitulé : *Dictionnaire de la Conversation*, pour lequel le célèbre Gentz a composé plusieurs articles, notamment celui qui y est consacré à l'histoire de Mayer-Anselme Rothschild. On sait assez sous quelle influence et dans quelles vues écrivait ce conseiller du cabinet autrichien, ce confident intime du prince de Metternich (*voy.* GENTZ, LXV, 237).

(3) On n'a parlé dans aucune notice, ni dans aucune des nombreuses publications faites sur la famille Rothschild, des cinq filles de Mayer-Anselme; et l'on a lieu de croire que ces demoiselles n'ont pas eu beaucoup de part à la riche succession de leur père, ce qui est peut-être dans les coutumes et les mœurs des israélites de l'Allemagne, mais ne ressemble guère à ce que prescrivent les lois et les mœurs de la France.

enfants de rester constamment fidèles à la foi de leurs pères, et surtout de ne jamais se séparer. Ils lui en firent la promesse, et tous, nous devons le dire, l'ont observée religieusement. C'est à cette obéissance, à cette union, si rare et si digne d'être louée, d'être admirée, qu'ils ont dû au moins une partie de leurs immenses succès. Jamais la force et les effets d'une grande association ne furent démontrés avec plus d'évidence et de bonheur. Cinq maisons établies à Francfort, à Londres, à Vienne, à Paris et à Naples, n'eurent dès lors qu'un même but, un même intérêt, et elles furent dirigées chacune par un des fils de Mayer-Anselme. On verra, dans la notice qui suit, les résultats inouïs de cette unité de puissance et d'action. M—D j.

ROTHSCHILD (NATHAN-MAYER), le troisième des fils d'Anselme, dont la notice précède, est celui des cinq frères qui eut le plus de part aux étonnants succès de cette famille, non qu'il fût plus habile ni plus savant que les autres, mais parce qu'il se trouva dans des circonstances favorables et que sans doute il n'avait pas fait naître par son génie, comme l'ont dit ses flatteurs. Il en profita cependant fort bien, on lui doit cette justice, et ses frères, qui étaient restés ses associés, selon la volonté paternelle, en profitèrent également. Nathan-Mayer était aussi né à Francfort-sur-le-Mein, en 1777, dans un temps où sa famille, récemment établie dans cette ville, n'y faisait guère qu'un commerce d'échange et de brocantage, exclusivement réservé dans ce pays à la nation juive. Il ne reçut, en conséquence, comme ses frères, qu'une éducation superficielle et spécialement dirigée vers le genre de négoce auquel il était destiné. A peine eut-il atteint sa vingtième année, que son père, ayant distingué ses heureuses dispositions, l'envoya en Angleterre, où ses rapports avec le landgrave de Hesse l'obligeaient à former un établissement. Nathan-Mayer alla d'abord à Manchester, où il dirigea pendant plusieurs années un modeste comptoir. Ce ne fut que vers 1806 qu'il se rendit à Londres, pour y faire valoir plus fructueusement les capitaux que l'invasion française contraignit le landgrave de transporter hors de ses États. On sait que, bien que par avarice autant que par système politique ce prince eût toujours fort mal traité les émigrés, sa haine pour la France révolutionnaire fut toujours excessive, et que, soit en secret, soit ostensiblement, il prit part à toutes les coalitions qui se formèrent contre elle, les aidant de ses vœux et de son argent quand il ne pouvait le faire autrement, et se réservant néanmoins en toute occasion, comme on doit le penser, de forts intérêts et d'amples bénéfices. Sur tout cela on ne peut pas douter que les Rothschild ne le secondassent à merveille, et qu'ils n'y perdirent pas leurs peines. C'était le temps où le ministère anglais avait à faire passer de fortes sommes sur le continent pour y sustenter la coalition qu'il venait de former contre Napoléon entre la Suède, la Prusse et la Russie. Alors s'ouvrirent, pour acquitter les traites britanniques, les caisses que la maison Rothschild avait établies sur tous les points de l'Allemagne; alors fut merveilleusement employée cette science des lettres de change, si heureusement inventée par les Israélites du quatorzième siècle obligés de cacher leurs capitaux, et que ceux du dix-neuvième, qui n'ont plus les mê-

mes motifs, ont néanmoins si habilement perfectionnée. Dans ce temps de la seconde coalition, les Rothschild eurent encore besoin de toute leur habileté pour soustraire à la cupidité de Napoléon leurs trésors et ceux du landgrave. On a beaucoup vanté le dévouement et les périls auxquels ils s'exposèrent plus d'une fois pour cela, et nous y croyons sans peine. Ils réussirent ainsi à diminuer de beaucoup pour leur maison les charges de l'invasion, ce qui plus tard ne les empêcha pas d'en obtenir de bonnes indemnités. Lors de la guerre d'Autriche, en 1809, leurs opérations s'accrurent encore prodigieusement. Ce fut par leurs mains que passèrent tous les subsides envoyés à Vienne par le ministère anglais, toutes les sommes qui aidèrent à organiser le Tugend-Bund, à créer les corps d'insurgés de Schill, du duc de Brunswick-Œls, etc. Dans ce sens on doit reconnaître qu'ils concoururent dès lors très-efficacement à l'indépendance de l'Allemagne, que bientôt ils devaient servir plus utilement encore. Ce qui prouve que les trésors du landgrave de Hesse furent l'âme et le principal moyen de toutes ces entreprises, c'est que les efforts de ces insurgés furent surtout dirigés vers les États de ce prince, que plusieurs fois ils entrèrent dans sa capitale, et qu'ils parvinrent à en expulser le roi Jérôme mis en sa place par Napoléon. Dans de telles circonstances, le rôle de Nathan fut véritablement d'une très-haute importance; son crédit devint immense, et le ministère anglais, que ses banquiers n'osaient plus aider, l'accueillit très-honorablement. Jamais il ne fut mieux démontré que l'argent est le nerf de la guerre! Cette influence, ce crédit s'accrurent encore beaucoup en 1813, à l'époque de la dernière coalition, quand il s'agit pour l'Angleterre de payer, de sustenter toutes les puissances, et d'entretenir en même temps en Espagne et en Portugal une très-nombreuse armée. Alors son crédit fut réellement ébranlé, et le papier-monnaie éprouva une forte dépréciation. Les capitalistes de ce pays eux-mêmes n'osèrent plus confier leurs fonds à un gouvernement qu'ils voyaient s'engager dans d'aussi grands périls; et ce fut en cette occasion que Nathan répondit, avec un stoïcisme véritablement antique, à ceux qui voulaient l'en détourner : *Si l'Angleterre succombe, nous nous trouverons fort honorés de succomber avec elle.* Le banquier israélite était alors dans toute la force de la jeunesse, et comme ses frères dans toute l'ardeur des affaires et de l'ambition des richesses. On a vu que, par la volonté paternelle, les cinq fils de Mayer-Anselme étaient restés associés. Ils ne s'étaient pas encore, comme ils le firent plus tard, distribué les rôles dans toutes les parties de l'Europe, mais ils avaient déjà des établissements et des comptoirs dans toutes les places d'où le pouvoir de Napoléon ne les avait pas expulsés, et toutes ces succursales aboutissaient et communiquaient avec la maison de Londres, devenue le point central des plus grandes opérations. Réunissant en ce moment critique tous leurs moyens, tous leurs efforts, et toujours puissamment aidés et appuyés par le landgrave, qui restait leur commanditaire et qui avait placé tous ses trésors dans leurs mains, ils mirent ces riches capitaux à la disposition du ministère Castlereagh, et bientôt un million de soldats fut

réuni dans les plaines de la Saxe, pour y combattre Napoléon. On sait comment finit cette terrible lutte. Quand nous y eûmes succombé et que les étrangers furent nos maîtres, ils nous rendirent généreusement, il faut en convenir, la puissance de notre ancienne monarchie; ce qui n'était cependant pas tout à fait le rétablissement de l'ancien équilibre de l'Europe, puisque toutes les puissances s'étaient fort agrandies par de récentes conquêtes; mais du moins il n'y eut dans ce traité de 1814 point de clauses onéreuses ni de conditions humiliantes; on nous laissa même tous les riches monuments des arts et des sciences que la victoire avait accumulés dans nos murs. Certes la position de la France restait encore fort belle; mais il est probable que ses ennemis s'en aperçurent et qu'ils en eurent des regrets. L'Angleterre surtout parut y avoir sérieusement réfléchi, et peut-être que c'est par ces tardives réflexions qu'on doit expliquer l'évasion de l'île d'Elbe, faite en présence du commissaire et de la marine britannique, qui ne fit rien pour l'empêcher. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Anglais profitèrent plus qu'aucun autre peuple des suites de cette funeste évasion, et que la maison Rothschild en profita plus merveilleusement encore. Nathan était venu à Bruxelles au moment de la bataille de Waterloo, et il fut assez heureux de porter à Londres la nouvelle de cette victoire vingt-quatre heures avant qu'aucune dépêche officielle y parvînt. On conçoit qu'il ne manqua pas une aussi belle occasion de spéculer sur la hausse des fonds publics. Avec son crédit, ses immenses capitaux et ceux du landgrave, il était plus qu'aucune autre maison à même de bien opérer. On a dit qu'il y gagna trente millions dans un jour! Ainsi les Rothschild durent leurs premiers succès à l'un de nos plus grands revers, et les heureux banquiers recueillirent bientôt de la suite de ce revers des bénéfices encore plus considérables. L'un d'eux était venu s'établir à Paris en 1810; Nathan y accourut en 1815 avec les armées de la coalition. Certes c'était bien de ceux-là qu'on pouvait dire qu'ils arrivaient dans les bagages des alliés, et ils ne venaient pas seulement avec eux et sous leur protection, ils venaient pour exploiter la France en leur nom. Toutes ces puissances, tous ces princes de l'Allemagne et de l'Italie étaient leurs obligés, leurs débiteurs. Les banquiers israélites avaient avancé et prêté de l'argent à tout le monde; et l'on comprend que pour des placements aussi hasardeux de bons intérêts et de larges commissions leur étaient promises. Lorsque la victoire fut assurée, et que tous ces princes, toutes ces puissances si long-temps vaincues et dépossédées par Napoléon rentrèrent dans leurs États, il fallut bien s'acquitter; mais tous étaient sans argent. On ne songea pas en 1814 à en faire donner par la France; l'année suivante on se ravisa. Nous n'avons pas oublié, nous nous souviendrons long-temps du trop fameux milliard, si durement imposé par les grandes puissances pour se dédommager de guerres dont nous avions plus souffert qu'elles, de guerres que l'ambition et le machiavélisme des cabinets avaient causées, perpétuées plus que nos dissensions, et nos révolutions secrètement excitées, fomentées par eux-mêmes. Et ce qu'il y eut de plus déplorable encore

pour la France, mais sans nul doute de plus heureux pour la maison Rothschild, c'est qu'après ce premier milliard, qui fut réglé de puissance à puissance et dont le compte a été du moins publié, il fallut en payer un second pour indemniser les particuliers qui, depuis vingt ans, dans toutes les contrées, avaient souffert de nos invasions. On se rappelle aussi par quels moyens et de quelle manière se fit la liquidation ou le partage de cette énorme somme, sans contrôle, sans examen, et dont aucune pièce, aucun état ne furent rendus publics, dont aucun compte ne fut dressé ni soumis aux Chambres ni à la moindre vérification (1). On conçoit que, dans cette immense curée, la part de la maison Rothschild ne fut pas la plus mince, et que si sa caisse avait reçu quelque atteinte, si les trésors de l'électeur avaient réellement été *engloutis* dans les invasions de Bonaparte, ils durent l'un et l'autre s'en faire dédommager amplement, protégés, appuyés comme ils l'étaient par les plus grands personnages, par les souverains eux-mêmes devenus leurs débiteurs, leurs obligés, qui les chargèrent de tous leurs recouvrements et qui, pour cela, leur donnèrent de pleins pouvoirs. On n'a connu qu'une partie des scandales de cette ténébreuse liquidation, mais le peu qu'on en a su doit faire comprendre tout ce qui s'y passa. C'est par là qu'a commencé notre détresse, et c'est par là que furent portées à leur plus haut degré les prospérités de la maison Rothschild. Quand les comptes de ce terrible milliard furent faits, ou que la part de chacun fut réglée, la France n'eut point assez d'argent pour payer. Alors on eut recours aux emprunts, et la maison Rothschild fut encore là pour se mêler à ces emprunts; elle y fit de grands bénéfices: voilà son histoire; voilà d'où lui vient cette immense fortune! Ce sont des faits que l'histoire ne peut ni méconnaître ni dissimuler. Ainsi, après avoir fourni l'argent qui devait servir à nous vaincre, à nous opprimer; après avoir pompé, épuisé le sang de la France, cette famille a encore doublé ou peut-être décuplé ses capitaux par l'agiotage de nos emprunts et de nos chemins de fer! Dans tout cela, du reste, il faut le reconnaître, ces messieurs n'ont fait que ce que pouvaient ouvertement et légitimement faire des banquiers anglais, des capitalistes allemands. Ils ne devaient rien aux Français, les ennemis de leur patrie. Ce n'était pas à eux de signaler les abus, d'empêcher les désordres de notre administration; ils devaient au contraire en profiter; ils en ont profité largement et long-temps, ils en profitent encore.... Si ce fut de la cupidité, on peut dire aussi que ce fut du patriotisme. Ils avaient concouru à vaincre, à subjuguer l'ennemi commun: ils eurent part à ses dépouilles:

(1) Par le traité du 20 novembre 1815, la France fut condamnée à un impôt de guerre de 700 millions, payable en cinq ans. Et pendant ce temps cent cinquante mille garnisaires, dont l'entretien fut à notre charge, durent occuper nos places fortes. La somme dut être payée jour par jour et, pour le moindre retard, on en compta les intérêts avec la dernière rigueur. Les calculs les plus modérés ont porté cette première contribution à un milliard; et quand les grandes puissances se la furent partagée, comme elles n'en donnèrent rien à leurs sujets, il se trouva que dans tous les pays les particuliers qui avaient souffert de la guerre n'étaient point indemnisés. Alors on décida, par un second traité, qu'un autre milliard leur serait consacré; et une commission fut nommée qui régla arbitrairement les sommes à payer, sans contrôle et sans examen quelconque. On a dit que M. de Richelieu, alors premier ministre, régla les [illegible] ... Pauvre France!

c'était leur droit. Ils auraient pu en user avec plus de modération, mais la modération, en fait d'argent, n'est pas dans leurs habitudes. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est qu'à cette soif de richesses ils joignent un désir non moins ardent de titres et d'honneurs, et que sur cela les princes et les rois ne leur ont pas fait défaut. En 1813 le roi de Prusse faisait entrer les frères Rothschild dans son conseil privé du commerce; deux ans après l'empereur d'Autriche leur donnait des titres de noblesse et les créait barons; ce qui fit dire que les Montmorency avaient été les premiers barons chrétiens, mais que les Rothschild étaient les premiers barons juifs. Dans le même temps Mayer-Anselme, l'aîné de tous, celui qui réside à Francfort, fut nommé consul de Bavière dans cette ville. En 1820 Nathan reçut le même titre de la cour de Vienne auprès de celle de Londres, et son fils Lionnel lui a succédé dans ces honorables fonctions que remplit à Paris le baron James, troisième des fils de Mayer-Anselme, devenu le maître de nos destinées, celui qui règle à présent en France les cours de la bourse, celui qui fait parler les écrivains, les orateurs, même les ministres, qui pourvoit à nos subsistances, celui par qui enfin nous devons vivre ou mourir... On ne pourrait pas dire de nous ce que Jugurtha a dit autrefois des Romains, qu'*il ne leur manquait qu'un homme assez riche pour les acheter*. Cet homme, il faut le reconnaître, s'est trouvé pour la France; mais c'est la France qui a fait les frais du marché, c'est avec nos dépouilles qu'on nous tient sous l'oppression des finances, plus insupportable, plus tyrannique mille fois que celle du plus cruel despotisme... On raconte qu'un de ces messieurs disait récemment dans sa naïveté germanique : *On n'aura pas la guerre, nous ne le voulons pas*. Et il faut avouer, à la honte de l'Europe et surtout de la France, que ces paroles, au premier aspect si niaises, si ridicules, ne sont que la conséquence d'un état de choses trop réel. Dans le même sens, un des journaux du ministère, qui sont aussi quelquefois ceux de MM. Rothschild, disait, à l'occasion de la mort de Nathan, que c'était une *perte publique, mais que sa maison pesant en Europe de tout le pouvoir qu'ont de vastes capitaux, résumait par son existence la nécessité et le désir de la paix*. Comme la paix est le premier besoin des peuples, nous accepterions pour eux avec joie cette assurance des journalistes sur le pouvoir de la maison Rothschild, si cette paix n'était pas achetée par des sacrifices ruineux, par des conditions humiliantes pour le présent et pour l'avenir.—Nous compléterons cette notice en indiquant la somme des opérations que cette maison avait faites dans l'espace de quinze ans, telle que les cinq frères la donnèrent eux-mêmes, en 1831, dans une brochure intitulée : *Notice sur la maison Rothschild, avec la biographie de chacun de ses membres*. Selon cette publication, ces messieurs avaient alors fait des affaires tant avec l'Angleterre qu'avec la France, l'Autriche, la Prusse, Naples, etc., pour *deux milliards 400 millions de francs*. Et dans cela n'étaient comprises ni les indemnités de guerre payées par la France et reçues par MM. Rothschild, ni les emprunts dont ils se sont chargés, et tant d'autres opérations qu'on peut soupçonner, mais qu'on ne saura jamais entièrement. Qu'on y ajoute les jeux de la bourse, dont ils

sont les maîtres; les chemins de fer qu'ils ont trouvés tout faits et dans lesquels, après des adjudications sans concurrence, ils n'ont eu à réaliser que des bénéfices. Il nous semble que tout cela explique assez et beaucoup mieux que l'habileté, l'union, la probité et toutes les vertus dont les a décorés la flatterie, l'immensité de la fortune de MM. Rothschild. On a dit que par un inventaire fait avant ces dernières opérations, leurs capitaux se montaient à 750 millions. Dans ce cas, ils doivent atteindre en ce moment un milliard, si déjà ils ne le dépassent! Où s'arrêtera cet *engloutissement* de notre fortune et de tous les capitaux enlevés à la fabrique, à la circulation et au véritable commerce, pour n'être employés qu'à des spéculations de bourse et d'agiotage ou à des opérations politiques qui ne seront probablement jamais au profit de la France? — On a publié récemment pour et contre MM. Rothschild grand nombre de brochures ou pamphlets qui ont été lus avec beaucoup d'empressement et plusieurs fois réimprimés, mais qu'il n'est pas dans notre plan de mentionner, puisque c'est la notice de Nathan Rothschild seulement que nous avons à faire. Ce grand industriel est mort à Francfort-sur-le-Mein en juillet 1836, dans un des voyages qu'il faisait fréquemment en Allemagne. Sa mort fit une grande sensation dans cette ville, dont ces messieurs sont aujourd'hui les véritables souverains et où ils viennent de bâtir un magnifique palais (2). A Londres, où ses richesses et ses services, qui furent si utiles à l'Angleterre, l'avaient également entouré d'une grande considération, quoiqu'il fût mort loin de cette ville, on rendit à Nathan des honneurs funéraires tout à fait inusités, surtout pour un étranger, pour un Israélite. Parmi les équipages qui suivirent le convoi on remarquait ceux des ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Prusse et de Danemark. En France, on fit moins de frais, et il n'y eut guère que les journaux ministériels qui publièrent à cette occasion de longues apologies de toute la famille. M—D j.

(2) On dit qu'à Paris, où ils n'ont pas encore bâti de palais, ils vont établir un hospice pour les pauvres, à l'instar des Necker et des Beaujon. Il sera bien grand s'il est en raison des bénéfices que ces messieurs ont faits avec la France.

ROTOURS (Jean-Julien Angot, baron des), né le 2 juin 1773, au château des Rotours (Orne), fut destiné, dès l'enfance, au métier des armes, et mis, à l'âge de sept ans, à l'école militaire de Vendôme. Les relations que son père, habile monétaire (*voy.* des Rotours, LXII, 420), entretenait avec un de ses parents, capitaine de vaisseau, décidèrent de sa profession. Sa 18e année venait à peine de s'accomplir, qu'il se rendit à Brest, et s'embarqua comme aspirant volontaire, le 11 juin 1791, sur la gabarre la *Bretonne*, destinée à une croisière dans la Méditerranée. Après une campagne de quelques mois sur les côtes de France, il s'embarqua sur la frégate la *Sémillante*, puis sur le vaisseau l'*Éole*, faisant partie l'un et l'autre d'une expédition envoyée à Saint-Domingue, pour y porter, avec 6,000 hommes de troupes, les commissaires Sonthonax, Polverel et Ailhaud. Déjà, dans les notices sur Sonthonax (XLIII, 97) et Polverel (LXXVII, 376), la *Biographie universelle* a parlé en détail de la lutte qui s'engagea, au mois de juin 1793, entre les commissaires et le général Galbaud. Celui-ci demanda du renfort à l'es-

mant à son digne successeur, M. de Kergrist, la ville de Smyrne éclata en regrets unanimes, auxquels s'associèrent les consuls des puissances étrangères qui, long-temps après le départ du commandant de l'*Espérance*, proclamaient en lui l'heureuse alliance de la mansuétude et de la fermeté. Cette mission devint l'origine de la considération toute spéciale dont Louis XVIII honora depuis Des Rotours. Revenu en France, il fut plusieurs fois admis par ce prince en audience particulière. Les détails dans lesquels il entra sur la situation du Levant firent pressentir au roi qu'un volcan ne tarderait pas à y faire éruption. Des Rotours, d'un esprit essentiellement observateur, avait recueilli, sur la marche probable de l'insurrection grecque encore latente, des données qui devaient bientôt se réaliser. Un an s'était à peine écoulé que l'accomplissement de certains faits avait justifié ses prévisions. Le roi, convaincu des avantages que son gouvernement devait tirer des services d'un officier dont le coup d'œil était si pénétrant, l'éleva au grade de contre-amiral, et le chargea en même temps d'une mission confidentielle, ayant pour objet d'apprécier, sur les lieux mêmes, les avantages ou les inconvénients du maintien de l'école navale à Angoulême. Le choix de cette ville comme siége de cette école donnait lieu à des critiques incessantes. Les uns, proscrivant d'une manière absolue le placement de l'école à terre, ne voulaient entendre parler que d'un vaisseau; d'autres croyaient que, placée dans un grand port militaire, à proximité d'une rade où les élèves auraient pu être exercés convenablement à la manœuvre, elle aurait permis de leur offrir, sur d'autres points, une instruction plus complète et plus certaine qu'à bord d'un navire dont l'aménagement ne saurait, quoi qu'on fasse, se prêter à toutes les exigences de sa destination; une économie sensible leur paraissait, en outre, devoir résulter de l'établissement de l'école à terre. Cette divergence d'opinions avait attiré l'attention du roi. Voulant être éclairé par quelqu'un qui fût dégagé de toute prévention, il jeta les yeux sur Des Rotours pour inspecter l'école placée, depuis sa création, sous le commandement de La Serre, qui, lieutenant de vaisseau en 1789, avait été employé depuis 1801 à diverses missions politiques dans l'intérêt des Bourbons, et s'était fait connaître en 1813 par la publication, à Londres, de ses *Essais historiques et critiques sur la marine en France, de* 1661 *à* 1789, ouvrage principalement composé d'une chronologie peu développée, mais dont la partie critique annonce des vues judicieuses. Le brevet de contre-amiral honoraire lui avait été accordé en 1814, et plus tard le commandement du collége d'Angoulême. Le ministre n'avait pas caché à Des Rotours que sa mission était très-délicate, et qu'il devait être fort circonspect dans son rapport au roi, qui affectionnait particulièrement La Serre. Résolu cependant à dire toute la vérité, il partit, et à son retour Louis XVIII le reçut de nouveau. Ce prince était éminemment causeur; la conversation était pour lui un moyen de développer les ressources variées de son esprit et de les faire tourner au succès de sa politique. Des Rotours éprouvait quelque embarras à lui dire toute sa pensée. Mécontent de ce qu'il avait vu, plus que jamais déterminé à ne rien cacher, il ne savait trop néanmoins

comment entrer en matière. Le roi vint à son aide. « Comment va La Serre? dit le prince. — M. de La Serre, répondit Des Rotours, est animé des meilleurs sentiments, mais sa longue absence de France lui a un peu fait oublier ses auteurs. » Des Rotours faisait allusion aux connaissances nautiques du commandant de l'école, connaissances quelque peu oblitérées depuis son émigration. Le roi prit le change; il crut qu'il s'agissait d'Horace et de Virgile. Riant alors de ce rire caustique dont il ne se faisait pas faute, même envers ses meilleurs amis : « Vous êtes méchant, monsieur l'amiral, ajouta-t-il; ce pauvre La Serre n'a pas eu grand'peine à perdre de vue des amis avec lesquels il n'a jamais été intimement lié. Aussi n'est-ce pas son mérite que j'ai voulu récompenser, mais bien son dévouement à la cause royale. » Voyant que le monarque faisait si bon marché des connaissances de son ami, Des Rotours exposa franchement les vices de l'organisation de l'école, vices qui, selon lui, prenaient principalement leur source, ainsi qu'il s'en était convaincu, lors de la campagne de l'*Espérance*, dans l'insuffisance de préparation à la pratique, trop sacrifiée à des études utiles sans doute, mais accessoires pour un officier de vaisseau. L'organisation de l'ancienne école du *Tourville*, avec de légères modifications, lui semblait préférable au système en vigueur. Quant au choix du lieu, il le combattit et se prononça nettement pour une école flottante. « Au fait, vous pourriez bien avoir raison, reprit Louis XVIII, qui l'avait écouté attentivement; les oiseaux de mer ne font pas leurs nids dans les bois, ils les placent d'ordinaire sur le bord de l'eau. » Lorsque la guerre d'Espagne fut résolue, l'amiral Des Rotours fut, au mois de janvier 1823, nommé au commandement d'une division chargée de croiser dans la Méditerranée. Son pavillon flottait depuis cinq mois sur le *Centaure*, vaisseau de 80 canons, quand il reçut l'ordre de prendre le commandement des forces navales disséminées dans la Méditerranée. Il se rendait devant Barcelone, dans la vue de les y rallier, lorsque, le 10 juin 1823, à peine mouillé dans la baie de Gibraltar, afin d'y communiquer avec MM. Collet et Lemarant, commandant le vaisseau de 74 le *Trident* et la frégate de 60 canons la *Guerrière*, en croisière dans ces parages, il fut informé des déprédations commises sur notre commerce par des corsaires espagnols sortis d'Algésiras, et de l'inutilité d'une première réclamation faite à ce sujet par M. Collet auprès des autorités locales qui s'étaient obstinément refusées à restituer les quatre navires de Marseille, le *Grand-Corneille*, l'*Irma*, l'*Espoir* et l'*Isis*, conduits dans le port d'Algésiras. Des Rotours vint immédiatement prendre poste à une petite distance de la place, et envoya son premier adjudant, M. Kerdrain, lieutenant de vaisseau, aujourd'hui contre-amiral et major-général de la marine à Brest, signifier au gouverneur don José Hurtado de Zaldevas, général de brigade, que, si les navires français et leurs cargaisons n'étaient pas immédiatement restitués, il ferait embosser ses trois bâtiments à l'entrée du port, et dirigerait sur la ville le feu de son artillerie. Cette menace, énergiquement transmise, eut tout le succès qu'on en devait attendre. Les navires réclamés furent rendus, après que la partie de leur chargement, qui se trouvait

encore intacte dans les magasins du port, ent été remise à bord par les marins mêmes de la division française. Ces navires et d'autres n'eurent à payer ni frais ni aucun droit. Le commerce se trouva ainsi affranchi, par le désintéressement de l'amiral Des Rotours et des officiers sous ses ordres, du droit auquel il avait été assujetti sous l'empire, dans le cas de reprise. Ce droit, connu sous le nom de *recousse*, s'élevait à un dixième ou à un trentième des valeurs reprises sur l'ennemi, suivant que la recousse avait eu lieu dans un délai de plus ou moins de 24 heures. La chambre de commerce de Marseille témoigna, par une lettre qu'elle rendit publique, la reconnaissance que lui inspirait cette généreuse et éclatante réparation des dommages éprouvés par les négociants dont elle était l'organe. Quant à l'amiral, aussi modeste que brave, il répondit n'avoir fait que remplir le devoir prescrit par l'honneur, inséparable de la protection à donner à notre commerce en toute occasion. Le *Centaure* quitta la baie de Gibraltar, et arriva le 27 juin devant Barcelone. Appelé ensuite au commandement par intérim de l'armée navale, mouillée devant Cadix, Des Rotours l'exerça jusqu'au 17 septembre, qu'il le remit à l'amiral Duperré. Le premier soin du général en chef, avant de communiquer avec la terre, fut de se diriger dans le sud, où était la division avec laquelle Des Rotours avait déjà projeté d'attaquer le fort de Santi-Petri, situé à l'embouchure de la rivière de Sainte-Marie, dont il défendait le passage, en même temps qu'il empêchait nos troupes d'entrer dans l'île de Léon. L'amiral Duperré se convainquit, à la vue des lieux, de l'immense avantage qu'il y avait à se rendre maître d'un point dont la possession permettait à l'ennemi de se ravitailler sans difficultés et d'éterniser ainsi le blocus. L'attaque du fort fut donc décidée et confiée à Des Rotours. Le 20 septembre 1823, au point du jour, les vents étant à l'est, joli frais, belle mer, le *Centaure* fit le signal d'appareillage auquel obéirent le *Trident* et la *Guerrière*. A sept heures, la division était sous voiles, courant babord amures; le *Centaure* était suivi du *Trident*, et la *Guerrière* en serre-file. Une heure après, l'amiral changea d'amures, son projet étant de passer à terre du banc de rochers nommé le *Juan-Bella*. En conséquence, il donna l'ordre à la corvette l'*Isis*, commandée par M. Boniface, capitaine de vaisseau, qui l'avait rallié pendant la nuit, de prendre la tête de la ligne, et de sonder devant elle à distance de manière à pouvoir lui signaler le brassiage, et de virer toutes les fois qu'il serait au-dessous de dix brasses. Rallié à midi par la goëlette le *Santo-Christo*, commandée par M. Trotel, lieutenant de vaisseau, il lui prescrivit d'aller sonder dans le vent aussi près que possible du récif qui borde la côte, son intention étant d'embosser la division babord amures, à 400 toises du fort, si les vents devenus contraires, la nature du fond et les courants, dont la violence était un obstacle de plus, lui en laissaient la possibilité. Parvenu, vers une heure, à relever le fort de Santi-Petri, dans le S.-E., et à occuper ainsi la position qu'il voulait prendre, l'amiral Des Rotours fit hisser le signal convenu avec les batteries de terre chargées de seconder l'attaque de la marine, et le *Centaure* s'embossa, malgré la force

du vent qui fraîchissait en ce moment, et malgré celle des courants qui le prenaient par la hanche de babord. Les voiles serrées avec autant d'ordre que de célérité, le *Centaure* ouvrit le feu, auquel répondirent les ouvrages de la pointe de l'île de Léon et le fort lui-même, armé de 27 pièces de 24, servies par 180 hommes. A trois heures, l'amiral, voyant que le feu de la *Guerrière* n'atteignait pas le fort, et que les boulets du *Trident* ne le dépassaient pas suffisamment, ordonna à ces deux bâtiments d'appareiller pour reprendre poste, le vaisseau à poupe du *Centaure*, la frégate devant lui. Le *Centaure* combattait depuis une heure un quart, et le fort ne répondait plus qu'à de longs intervalles; ses batteries principales étaient démontées; un incendie s'y était même déclaré. L'amiral jugea que le moment de tenter l'assaut était venu. Il fit aussitôt diriger sur ce point les chaloupes de la division portant les troupes de ligne et un détachement d'artillerie de marine, sous les ordres de M. Tétiot, capitaine de frégate, commandant le débarquement. A la vue de ces dispositions, l'ennemi envoya un parlementaire qui proposa, pour capitulation, que la garnison du fort fût libre de se retirer dans l'île de Léon, où elle continuerait de servir contre l'armée française. L'ultimatum de l'amiral fut que la garnison s'engageât à ne pas servir contre la France pendant toute la guerre. Les Espagnols, craignant alors de rentrer dans l'île de Léon, préférèrent se constituer prisonniers, et nos troupes occupèrent le fort qu'elles trouvèrent approvisionné de munitions nombreuses et de deux mois de vivres. La prise du fort de Santi-Petri, en privant Cadix de son seul moyen de ravitaillement, eut une influence immédiate sur la suite des opérations. Peu de jours après, en effet, le bombardement de Cadix par l'amiral Duperré mit fin à la guerre. Nommé commandeur de la Légion d'Honneur et décoré, par le roi d'Espagne, de la grande croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, l'amiral fut sans doute sensible à ces distinctions; mais il le fut plus encore à la délicate bienveillance du roi qui, pour donner une plus haute distinction au beau fait d'armes dont le succès était dû à son énergie et à sa prévoyante habileté, ordonna que le vaisseau le *Centaure* changeât son nom en celui de *Santi-Petri*. L'amiral Des Rotours commanda ensuite, pendant un an, la station devant Cadix, à la satisfaction des habitants dont il protégea le commerce, et auxquels il rendit un service plus important en les préservant de l'invasion de la fièvre jaune, par l'intelligente organisation d'une flottille sanitaire dont le service fut activement dirigé. Ce fut pendant cette station qu'éclata à Lisbonne, le 30 avril 1824, l'insurrection de don Miguel contre son père. M. Hyde de Neuville, notre ambassadeur, expédia aussitôt M. de Béthune à l'amiral Des Rotours qui mit immédiatement à la voile sur le *Santi-Petri*, qu'accompagnèrent le *Trident* et les frégates l'*Hermione*, l'*Amphitrite* et l'*Armide;* mais les vents contrarièrent tellement la division, qu'au lieu de 48 heures, elle mit onze jours à se rendre dans le Tage. Jean VI, qui se défiait des Anglais, avait résolu de se réfugier à l'abri du pavillon français; mais le retard forcé qu'éprouva notre division l'obligea, à son grand regret, de s'embarquer le 9 mai sur le *Windsor-Castle*. Quoique tardive, l'arrivée de la division n'en fut pas moins déci-

sire pour Jean VI. Les Anglais, qui avaient favorisé sous main les projets de don Miguel, n'osèrent le soutenir, et le roi fut réintégré dans la plénitude de ses droits. La présence de la division française n'étant plus utile dans le Tage, elle retourna devant Cadix au mois d'octobre 1824. Mais l'amiral Des Rotours ne resta sur la rade que le temps strictement nécessaire pour prendre quelques dispositions commandées par le service de la station, et il s'en éloigna avec le *Santi-Petri*, le *Trident* et l'*Hermione*, pour se diriger vers Toulon, d'où il fit voile ensuite pour Brest, où il arriva au mois de novembre. Nous touchons à une époque de la vie de l'amiral Des Rotours où il eut à subir de rudes épreuves. Nous voulons parler de son gouvernement de la Guadeloupe, auquel il fut nommé en 1826. Parti de Brest, le 29 avril 1826, sur la corvette le *Rhône*, il arriva à la Basse-Terre le 30 mai. Cette ville était encore plongée dans le deuil causé par le terrible ouragan du 26 juillet 1825, qui l'avait anéantie de fond en comble et qui, étendant ses ravages jusque dans les profondeurs de la mer, avait englouti les cinq navires mouillés sur la rade. Le langage noble et franc que fit entendre l'amiral Des Rotours, le 6 juin, jour de son installation, consola les colons et leur présagea qu'une administration vigilante et éclairée les aiderait à réparer promptement les pertes de l'année précédente. Un funeste événement faillit néanmoins, à deux jours de là, les priver de leur gouverneur et détruire toutes leurs espérances. Mme la baronne Des Rotours avait accompagné à la Guadeloupe un époux dont elle était justement fière. Vainement l'amiral l'avait conjurée de rester en France, avec leurs cinq enfants, au sein de deux familles dont elle faisait l'ornement. Prières, supplications, elle n'avait rien écouté, dominée qu'elle était par le désir d'alléger, autant qu'il serait en elle, le fardeau que l'amiral allait avoir à supporter. Six jours seulement s'étaient écoulés depuis qu'elle avait touché le sol de la Guadeloupe, lorsque tout à coup le bruit se répand que la fièvre jaune vient de l'atteindre. Ses grâces, son affabilité lui avaient déjà gagné bien des cœurs. Aussi ne saurait-on décrire l'élan de stupeur dans lequel le danger qu'elle courait jeta toute la Basse-Terre. Pendant les trois jours que dura sa maladie, les avenues du gouvernement furent encombrées de personnes de toutes les classes et de tous les âges qui vinrent s'enquérir de l'état de sa santé. Hélas! tant de vœux ne devaient point être exaucés! Le jour même de l'installation de l'amiral, elle avait ressenti les premières atteintes du fléau; dans la soirée du surlendemain, elle cessa d'exister! Le cœur de l'amiral fut brisé; sa première pensée fut de s'éloigner des lieux qui devaient sans cesse lui rappeler le malheur dont il était frappé. Mais la colonie tout entière, s'associant à sa douleur, avait spontanément pris le deuil. En retour de cette marque d'affection, elle reçut de son gouverneur l'assurance qu'il ne partirait pas. Cherchant dans l'activité une diversion à son chagrin, il se traîna, malgré son affaissement moral, au conseil, où il travailla sans relâche à faire jouir ses administrés des bienfaits de l'ordonnance royale qu'il leur avait apportée. Conservatrice des bases du système colonial, créatrice, en même temps, des sources diverses de prospérité qui devaient jaillir sous son administration, elle admettait les co-

lons à discuter leurs propres intérêts, à examiner les points essentiels de l'administration qui devait les régir, à exposer leurs besoins et à indiquer les moyens d'y satisfaire. Ce système, qui créait pour les colonies une ère nouvelle, ne devait pas tarder à être fortifié par l'ordonnance que le gouverneur rendit, *proprio motu*, le 15 janvier 1827, sur le mode de prononcer les jugements dans les procédures criminelles et de police. Les débats furent rendus publics et contradictoires, et le droit sacré de la défense reçut l'extension et les garanties que réclamaient depuis longtemps la justice et l'humanité. Comme complément de ces incontestables bienfaits intervint ensuite l'ordonnance du 24 septembre 1828, sur la nouvelle organisation judiciaire et législative de la Guadeloupe, qui établit l'unité dans la législation, en abrogeant une foule d'arrêtés de tous les temps et de toutes les circonstances, qui régissaient la colonie. Cette ordonnance renfermait pourtant un germe de discorde intestine; mais celle du 10 oct. 1829, provoquée par le gouverneur, l'étouffa en effaçant toute distinction entre les magistrats colons et les magistrats métropolitains. Toutefois l'ensemble de ce système qui, offert aujourd'hui aux colons, serait accueilli avec reconnaissance, rencontra alors de vives oppositions. Mais homme de son devoir et fort de sa conscience, l'amiral Des Rotours leur résista avec fermeté, et les instructions du gouvernement furent complétement exécutées. L'application de ce système, mis à exécution à la Martinique en même temps qu'à la Guadeloupe, fut un événement heureux pour nos colonies des Antilles; car les principes sur lesquels reposaient les vues du gouvernement étaient de nature à les préparer aux conséquences, inévitables pour elles, de la révolution de juillet. Aussi la période de 1826 à 1830, pendant laquelle l'amiral Des Rotours a gouverné la Guadeloupe, peut-elle être considérée comme une époque de transition qui a exercé une heureuse influence sur l'avenir de nos possessions d'outre-mer. Mais si quelques intérêts privés, momentanément froissés, ne tinrent aucun compte des efforts de cette administration sagement progressive et libérale; si quelques plaintes irréfléchies et hypocrites trouvèrent en France un écho trop facile auprès de quelques personnes empressées de saisir ou de créer partout et à tout prix des motifs d'opposition, les améliorations matérielles qu'accomplit Des Rotours ne trouvèrent du moins qu'une approbation unanime. Agriculture, travaux de canalisation, commerce, navigation, industrie, tout avait pris, à sa voix et par ses ordres, un essor rapide. Ainsi, à son arrivée, les troupes étaient baraquées sur la savane de la Basse-Terre, pour y passer l'hivernage. Déjà la fièvre jaune sévissait dans leurs rangs et menaçait de les décimer. En proie aux ardeurs du soleil dans des maisonnettes rétrécies, sans hauteur suffisante et trop rapprochées les unes des autres, tout concourait à accroître le péril de leur situation. A l'appel du gouverneur, ces troupes furent accueillies par les habitants, et cantonnées par détachements sur les hauteurs de l'île. Un camp y fut improvisé (au Matouba), et 500 hommes peut-être durent la vie à cette mesure qui, depuis, est restée en vigueur dans la colonie. Elle eut pour résultat un acclimatement plus facile de la garnison, et une grande réduc-

tion dans les mortalités. D'autres mesures hygiéniques furent ensuite mises à exécution. Des marais infects, situés au nord de la Pointe-à-Pître et dont les vapeurs morbifiques rendaient si malsaine cette portion de la colonie, furent desséchés et convertis en jardins agréables à la vue. Le canal Vatable, par son achèvement, assainit aussi d'autres marais situés au vent de la ville et plus dangereux encore que les premiers. Les quartiers de la Grande-Terre ne furent pas oubliés. Le gouverneur y fit creuser des canaux qui portèrent la vie et la fécondité là où la difficulté des transports obligeait à laisser en friche des terrains immenses. Un bourg entier, portant le nom de *Bordeaux-Bourg*, s'éleva dans ce point central. Un canal, le plus important par l'étendue et la nature des terres qu'il traverse, était projeté depuis plus d'un siècle; il fut exécuté, et le nom de *Canal Des Rotours*, qui lui fut donné, ne fut pas un hommage décerné par la flatterie, mais la juste récompense d'une sollicitude éclairée jointe à une volonté ferme et persévérante. Qu'on ajoute à cela la reédification des églises dans la plupart des colonies, et l'on se fera une idée de ce qu'accomplit, pendant quatre ans, l'amiral Des Rotours pour faire sortir la Guadeloupe de ses ruines. Ce n'était pourtant pas, à beaucoup près, tout ce qu'il avait projeté. Le temps lui manqua pour réaliser une foule d'autres travaux importants qu'il avait préparés et dont l'exécution était décidée ou commencée à son départ, tels que la canalisation de la rivière salée, la construction d'un bassin de carénage, demandée depuis bien des années par le commerce de la Pointe-à-Pître, et dont les bases furent discutées et adoptées sous son administration; l'édification d'un quai vaste et solide à la place d'un terrain fangeux qui entourait la moitié du port au vent de la ville; l'établissement d'un palais de justice, d'un marché couvert, d'un abattoir; la reconstruction de la geôle et d'une partie de l'hôpital; l'augmentation des boucheries, etc. Voilà certes plus qu'il n'en fallait pour dire avec les habitants de la Guadeloupe, lorsqu'il se sépara d'eux, que jamais gouverneur n'avait marqué son passage dans la colonie par de plus nombreux bienfaits ni par de plus généreuses intentions. L'ardente sollicitude que montrait l'amiral Des Rotours dans l'accomplissement de sa mission était d'autant plus méritoire que, peu de mois après la mort de madame Des Rotours, un autre coup bien sensible avait été porté à sa tendresse; une de ses filles lui avait été enlevée presque subitement. Aussi, malgré le surcroît d'énergie qu'il avait puisé dans le sentiment de ses devoirs, ses forces subirent-elles une altération qui le contraignit de solliciter, en 1830, son retour en France. Le gouvernement n'accéda qu'avec regret à sa demande; elle lui fut néanmoins accordée, et le 2 mai, il prit passage sur la *Bayadère*, emportant avec lui les restes inanimés des objets de ses plus chères affections. Toutes les personnes qui connaissaient l'amiral Des Rotours se sont souvent étonnées que quatre années d'un gouvernement dans lequel il avait rendu de si éminents services, joints à ceux qu'il avait antérieurement rendus à la mer, ne lui eussent pas valu le grade de vice-amiral. Les préoccupations politiques du moment, quelques influences parlementaires dont il s'honorait, puisqu'elles étaient pour lui la conséquence d'un

entier et ferme accomplissement de ses devoirs, ont pu seules le priver d'une récompense si bien méritée. Néanmoins, pendant les derniers temps de son séjour à la Guadeloupe, il fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et, lors de son admission à la retraite, le 1er janvier 1838, il fut promu à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Des Rotours était légitimiste par conviction et par sentiment, mais sans idées rétrogrades d'aucune nature, et fort tolérant pour les opinions autres que les siennes. Il devait personnellement de la reconnaissance à la branche aînée des Bourbons, et il la lui conserva après sa chute. Mais homme du pays avant tout, il est probable que si, depuis 1830, les circonstances l'avaient appelé à quelque position active, il eût servi la France de juillet avec le même dévouement. Son éducation avait été incomplète; lui-même le reconnaissait. Aussi ne négligea-t-il rien pour y suppléer. Un jugement sûr, une mémoire heureuse, lui permirent de cultiver son esprit avec succès. Rien en effet n'était plus attachant et plus instructif à la fois que sa conversation. Il n'avait eu qu'un fils qui, parvenu au grade d'enseigne de vaisseau, promettait de ne pas être infidèle aux exemples de son père, mais qui le devança dans la tombe. Cette épreuve fut la dernière. L'amiral le suivit le 28 mars 1844, laissant trois filles, dont l'aînée a épousé M. Filhol-Camas, capitaine de vaisseau, fils du capitaine du même nom qui contribua puissamment, sur le *Berwick*, à la reprise du fort du Diamant, sur les Anglais, en 1805, et qui, à quelques mois de là, périt glorieusement à Trafalgar, où il fit sur le même vaisseau, serre-file de l'armée combinée, une résistance telle que le *Berwick* était dans le plus grand délabrement lorsque les Anglais s'en emparèrent, et qu'il coula peu de jours après le combat. La plus jeune des filles de l'amiral Des Rotours est unie à M. de la Preugne, secrétaire-général de la Seine-Inférieure. P. L—T.

ROTTECK (Charles-Venceslas de), un des hommes parlementaires les plus célèbres du pays de Bade, naquit à Fribourg (en Brisgau) le 18 juillet 1775. Son père (Ch.-A. Rottecker de Rotteck), directeur de la faculté de médecine de Fribourg et premier médecin des possessions rhénanes de l'Autriche, avait été anobli par l'empereur Joseph II. Sa mère, Charlotte Poirot d'Ogeron, était Lorraine. Après avoir reçu les premiers principes de l'éducation dans la maison paternelle, il fut placé au gymnase de Fribourg, puis il suivit les cours de l'université de cette ville dans l'idée de se livrer au barreau. Cet établissement était alors très-riche en professeurs distingués. Rotteck s'attacha de préférence à Rinderle, à Sauter, à J.-G. Jakobi; et l'on peut remarquer que dès ce moment il se préoccupait plus de ce qui devait être le droit que du droit lui-même. Toutefois il fut loin de négliger l'étude des lois positives, soit romaines, soit allemandes, et à côté de Kant il avait son Heineccius, son Leyser et son Petzeck. Il atteignit ainsi l'année 1797, et fut alors reçu docteur en droit, après avoir soutenu avec un certain éclat une thèse sur *l'Obligation où sont les souverains de remplir les engagements de leurs prédécesseurs, et notamment les engagements des contrats*. Bien que le développement qui s'était fait dans ses idées, à mesure qu'il avançait dans ses études, lui eût

inspiré peu de goût pour la pratique, il accepta les fonctions d'assesseur près du magistrat de Fribourg, qui, à cette époque, exerçait simultanément les juridictions civile et criminelle. Il s'y fit remarquer ; mais dès l'année suivante (1798) il les abandonna pour la chaire d'histoire et de géographie comparée. Rotteck n'avait alors que vingt-trois ans. Cette nomination un peu prompte témoignait sans doute plus du crédit des parents que de la capacité du très-jeune titulaire; mais du moins faut-il avouer qu'il sentit lui-même combien il lui manquait pour être vraiment à la hauteur de ses fonctions, et combien on avait le droit d'être exigeant à l'égard de celui auquel on faisait de prime-abord la route si belle et si facile, et qu'il se mit avec ardeur au travail pour justifier ses protecteurs. Assez longtemps néanmoins il resta sans rien produire, et c'est en 1804 seulement que commencèrent à paraître de lui divers articles dans *l'Iris* de J.-G. Jakobi ; encore était-ce plutôt à la littérature ou à l'art, et non à la science, qu'appartenaient ces premiers essais. On comprend qu'ils n'en étaient que plus accessibles à la majorité des lecteurs ; et en effet, pendant huit ans qu'ils se succédèrent, ils furent très-goûtés et valurent à leur auteur une popularité qu'un ouvrage purement scientifique donne rarement. Heureusement il ne se laissa pas aveugler par ces succès faciles. Il songeait à se signaler par une grande publication ; et s'il ne s'y était pas encore livré, c'est parce que, sentant avec vivacité ce qu'il faut apporter de connaissances, de vues supérieures, de style enfin ou de talent pour produire quelque chose de capital, il s'y préparait en silence par d'opiniâtres études. Il faut dire aussi que, doué d'une organisation délicate il eut durant plusieurs années de suite, à partir de 1805, à lutter contre une affection de nerfs, qui dégénéra finalement en hypocondrie et qui faillit le mettre en danger ; du repos, des soins tendres et le séjour de la campagne le débarrassèrent enfin d'une maladie contre laquelle avait échoué l'art des médecins. C'est alors qu'il acheta aux environs de Fribourg le beau domaine de Schœnehof, et qu'il se mit à écrire le grand ouvrage dont il amassait les matériaux depuis long-temps (l'*Histoire universelle*), et dont le 1er volume vit le jour en 1813. Les revirements politiques qui suivirent n'en hâtèrent pas la continuation ; car, au commencement de l'année suivante, il se chargea de la rédaction du journal qui paraissait, de deux jours l'un, sous le titre de *Feuilles allemandes*, par ordre des alliés, et dont la 1re partie, dite *Nouvelles militaires et politiques*, se composait de communications émanant du quartier-général : Rotteck était alors d'accord avec les princes qui étaient d'accord avec les peuples pour la délivrance de l'Allemagne et de l'Europe. L'année suivante, il publia sous le voile de l'anonyme une brochure intitulée : *Un mot sur le système de guerre actuel*, où il s'élevait de toutes ses forces contre la manie des grosses armées, manie venue de la France, et qu'il n'hésitait pas à montrer comme déplorable. Une autre brochure, écrite sous l'impression des mêmes idées, avec ce titre : *Des armées permanentes et de la milice nationale*, suivit de près la première. Elle fit grand bruit et eut auprès des uns un succès d'enthousiasme, tandis que les autres traitèrent ses plans de chimères et d'utopies. Ce qui porta au comble l'animation des deux parts,

ce fut de voir le grand-duc de Saxe-Weimar, adoptant les idées de Rotteck, réduire à un chiffre insignifiant ses forces permanentes, et organiser dans son État la milice nationale indiquée par Rotteck comme devant désormais remplacer l'armée. Cette coïncidence d'idées du prince et du professeur était effectivement un fait remarquable; et il ne l'est pas moins de voir que nul danger, même en apparence, n'est résulté pour Saxe-Weimar de la prompte introduction d'un système si opposé à celui qui est encore en vigueur à peu près dans toute l'Europe. L'année 1817 vit Rotteck descendre de ces hauteurs, pour traiter une question plus spéciale. Il venait de quitter sa chaire d'histoire pour celle de droit national et des sciences politiques (1816); tout à coup l'existence de l'université de Fribourg, comme celle de toutes les petites universités allemandes, fut mise en question par la diète fédérale. Le gouvernement de Bade lui-même ne savait s'il viendrait à bout de garder cette institution; Rotteck lui vint en aide, et sa brochure *Sur le maintien de l'université de Fribourg*, en produisant une sensation profonde, tant sur le public que sur plusieurs des personnages dont la voix devait décider du sort de l'institution, fut pour beaucoup dans la détermination favorable qui s'ensuivit. Bien qu'en cette occasion Rotteck eût en quelque sorte combattu pour lui-même, et, comme quelques-uns le disaient en riant, *pro aris et focis*, ou même *pro domo sua*, l'université de Fribourg, le regardant comme son champion, lui voua une vive reconnaissance; et deux ans plus tard (1819) elle lui en donna un témoignage en l'envoyant comme son député à la chambre, lors de la première réunion des états du grand-duché de Bade. Mais dans l'intervalle il avait encore fixé les regards sur lui par deux autres brochures, qui pouvaient passer en même-temps et pour des déclarations de principes, et pour des ouvrages de haute portée. Ils étaient intitulés, l'un : *De l'idée et de la nature de la société et de la volonté sociale collective*; l'autre : *De l'opposition des principes du droit naturel* (ou de la politique théorique) *et de la politique historique*. Les idées qu'il formule nettement dans ces deux brochures, déjà plus d'une fois, mais avec moins de netteté peut-être, il les avait développées dans ses cours, soit quand du haut de sa chaire d'histoire, s'attachant à décrire, à caractériser les institutions, il les comparait avec ce qu'elles auraient dû être en droit, soit lorsque, s'adressant aux élèves, à côté des principes rationnels qui ne doivent jamais être perdus de vue, il faisait excursion dans le champ historique, et montrait ce qui a existé ou ce qui existe en fait. Déjà aussi on les apercevait dans les premiers volumes de son *Histoire universelle*, qui marchait toujours, quoique un peu plus lentement, par suite de cette dispersion de l'activité de Rotteck sur d'autres objets. L'ouvrage avait été salué dès son apparition par des applaudissements; et le succès, la célébrité croissaient toujours, l'opposition et la critique aussi, il faut le dire, mais celles-ci n'empêchaient pas la vogue et surtout le bruit. Désormais ce n'était plus le professeur, ce n'était plus l'historien, c'était l'homme politique que chacun apercevait dans Rotteck. Le vœu d'une portion de l'Allemagne pour une révolution politique pacifique et pour l'établissement du régime constitutionnel était un fait, et ce vœu était

à la veille de se réaliser. Dès lors Rotteck, un des représentants les plus avancés de cette tendance, ne pouvait manquer de prendre rang parmi les hommes dont les actes et la voix seraient de première importance dans le conflit. En effet, il fut nommé, comme nous l'avons dit, en 1819, par l'université de Fribourg, son représentant aux états, et en cette qualité il prit part trois ans de suite (1819-1822) aux sessions de la première chambre ou chambre noble. Au moment même de l'ouverture de cette assemblée délibérative, il venait de faire paraître ses *Idées sur les états provinciaux*, lesquelles forment comme un tout avec les deux autres brochures dont il a été question plus haut. Bientôt après il parut à la tribune pour présenter une motion en faveur du rétablissement de la liberté des études que diverses dispositions, les unes depuis 1815, les autres même antérieures à cette époque, avaient sigulièrement limitée dans le duché de Bade. Les considérations qu'il fit valoir étaient si sages, les mesures qu'il proposait si utiles et si pratiques, les vues et le ton de l'orateur si convenables et si mesurés, que le gouvernement badois crut à propos de les adopter et de soumettre aux états (dès 1820) un projet de loi qui s'éloignait peu des demandes de Rotteck et qui ne tarda pas à être admis par les deux chambres. Ainsi le premier pas du représentant de l'université de Fribourg avait été un succès. Il n'en fut pas de même quand, à propos de l'affaire du prince de Wessenberg, il présenta une proposition sur l'état de l'église catholique nationale, et sur les mesures à prendre pour le maintien de son individualité contre les empiètements du saint-siége. L'article donné sur cette proposition par la *Gazette littéraire* de Martiaux portait pour titre : *Nouvelles injures à l'église catholique*, et l'on qualifiait le discours que Rotteck avait tenu à cette occasion « d'ironie patente, de grossier outrage et de libelle. » C'était exagérer ; mais en réalité il y avait dans le ton et les formes de Rotteck certaine raideur, certaine acerbité qui, sous le vernis d'une politesse affectée, laissaient apercevoir plus que de l'indifférence ; et si ceux qui récriminaient faisaient fausse route et se mettaient dans leur tort en déployant de la violence dans leur style, ils ne se trompaient pas en voyant que ses réflexions ne partaient pas de sentiments avec lesquels ils pussent sympathiser. C'est ce qui devint encore plus clair lorsque le champion de Wessenberg fit paraître sa *Revue des ouvrages de polémique auxquels l'affaire Wessenberg a donné naissance*. Bien que s'efforçant de garder beaucoup de mesure dans ces appréciations, Rotteck, par cela même qu'il s'appesantissait sur cette affaire, était entraîné, tant par la nature des choses que par son caractère bouillant, à formuler et à trancher plus qu'il n'eût été désirable pour son repos. Non-seulement il s'attira un grand nombre d'ennemis, mais il donna de ses principes et de ses tendances une idée qui devait lui préjudicier auprès de personnages influents. On ne l'en vit pas moins, quelque temps après, se déclarer dans une autre affaire contre ce Wessenberg dont il s'était si chaleureusement posé le défenseur. Ce fut lorsque ce seigneur proposa d'établir une communauté pour les jeunes étudiants en théologie et un tribunal de mœurs moitié spirituel, moitié de police. Il se déclara hautement contre l'une et

l'autre de ces institutions, qu'il ne jugeait ni fondées en droit, ni aptes à produire l'amélioration morale à laquelle on visait. Nous sommes assez portés à croire qu'il avait raison, mais il eût été plus adroit de ne point se séparer publiquement d'avec un ami investi de l'estime générale. Tous ces incidents au reste s'effacent devant la lutte que bientôt Rotteck entama relativement aux corvées et aux dîmes. Vœlcker avait lu à la deuxième chambre une proposition qui tendait à concilier les intérêts des corvéables et des propriétaires, en stipulant que l'État, il est vrai, renoncerait aux corvées et suffirait au service par d'autres moyens. Cette proposition, adoptée par la seconde chambre, avait déjà reçu dans l'autre l'assentiment de la commission chargée d'en faire l'examen, et il n'était point improbable que le vote de la chambre entière fût conforme au rapport, quand Rotteck, en demandant plus que Vœlcker, plus que la commission, fit tout échouer, ou du moins donna lieu de le prétendre et de présenter le libéralisme comme spoliateur et insatiable. En effet, suivant lui, c'était à tort qu'avaient été exceptées des corvées d'État, qu'on était en train de détruire, celles qui concernaient le service militaire (celles-ci, à son avis, n'avaient pas plus de raison de subsister que les autres et devaient tomber avec elles); et quant aux corvées seigneuriales, sauf celles dont l'existence était garantie par une clause expresse d'acte notarié, leur abolition devait s'opérer sans dédommagement au profit des propriétaires déchus de leur privilége. Ce langage tranchant, cette application aveugle et brutale de théories absolues, ce mépris complet des faits et des précédents, ne rappelaient que trop la doctrine et les actes de la Constituante; et de la part d'un de ces hommes qui auraient volontiers reproché à leurs antagonistes politiques de n'avoir rien oublié et rien appris, c'était aussi avoir bien peu appris, bien peu compris que de venir ressusciter au bout de vingt-sept ans les exagérations des premiers révolutionnaires, qui du moins avaient pour eux l'excuse de l'inexpérience et de la naïveté primitive. Rotteck s'entendit traiter de démagogue et vit se soulever contre ses propositions la chambre entière; trois ou quatre orateurs, les uns avec les armes de la dialectique et de la science, les autres avec les traits de la satire, se relayèrent à la tribune pour réfuter les prétentions insoutenables qu'il émettait. Le baron de Turkheim commença et traita son système d'ultra-libéral; le baron de Bade suivit, puis Wessenberg, puis Baumgartner, puis le célèbre jurisconsulte Just Thibaut. Toutes ces réfutations n'étaient que trop vraies, et bien qu'à coup sûr on eût pu dire que presque tous ces membres de la noble chambre plaidaient leur cause en défendant les corvées, il n'en est pas moins évident que cette cause était la justice, et que la chambre eût forfait à ses devoirs en tolérant la spoliation de la classe seigneuriale tout entière. Du reste tout le monde convint que dans cette lutte désespérée Rotteck fit preuve d'une force, d'une profondeur extraordinaires, et que s'il était en dehors de toute saine politique en soutenant que ce qui n'a pas le droit pour soi doit par cela même être impitoyablement retranché, en revanche son exposition de tout ce qui constituait le droit, de tout ce qui était le droit ne laissait rien à désirer. Ce débat dura longtemps et eut un long retentissement

d'un bout à l'autre de l'Allemagne. Le même spectacle se renouvela, mais en petit et avec des traits un peu différents, à propos de la discussion sur l'abolition des dîmes. Dans la proposition formulée à ce sujet par le député Liebenstein et accueillie par la seconde chambre, les dîmes devaient être remplacées par un impôt foncier équivalent. Pas une voix, dans la chambre noble, n'approuva ce projet; la commission, par l'organe de Thibaut, le rejeta comme préjudiciant aux droits des nobles; Rotteck, au contraire, le blâma comme insuffisant et ne reconnaissant pas le droit imprescriptible de la masse des propriétaires à l'exemption de toute charge autre que les charges communes à tous et profitables à l'État. On devine que la chambre, lorsqu'il s'agit de prononcer et qu'elle rendit un vote négatif, se rallia aux motifs du rapporteur et non à ceux de Rotteck. Il s'y était bien attendu lui-même; mais il n'en persévéra pas moins dans sa voie, et, loin d'en dévier, il forma la résolution de poursuivre, par tous les moyens en son pouvoir, l'abolition pure et simple de tous les droits féodaux qui pesaient sur la propriété. Nous ne serons donc pas étonnés de le voir en 1820 et 21, lorsque le ministère proposa pour la suppression des corvées seigneuriales, et pour celle des redevances qui tiraient leur origine de la main-morte, deux projets de loi ayant pour base commune le principe de l'indemnité, réclamer avec véhémence, sinon contre l'indemnité même, du moins contre le système qui mettait l'indemnité à la charge de ceux auxquels profiterait le retrait des droits seigneuriaux, et demander que le trésor public seul eût *à dédommager les* perdants. On écouta ses développements, ses exposés de principes avec une patience que l'on n'eût peut-être plus trouvée de ce côté-ci du Rhin; mais on ne tint pas compte de ses réclamations, et le projet du gouvernement passa en quelque sorte à l'unanimité à la 1re chambre. Il en fut absolument de même lors de la session suivante (1822). Cette fois ce fut contre les corvées d'État qu'il prit la parole; sa motion fut combattue par Turkheim et par Zachariæ, et finalement écartée sans qu'une voix dans la chambre noble s'associât à la sienne. Il reparut bientôt à la tribune, afin de soutenir le projet que venait de voter la 2e chambre, sans l'initiative du gouvernement, pour l'abolition de la nouvelle dîme; et nul doute même que la motion à la suite de laquelle avait été votée cette résolution n'eût été à l'avance concertée avec Rotteck. Le discours qu'il prononça en cette occasion était éloquent: solennité, chaleur, images vives et colorées, rien n'y manquait. Il adjurait ses collègues de renoncer à cette usure exorbitante de la dîme foncière; il conjurait la noble chambre d'accorder au moins à l'esprit du siècle cette satisfaction minime, eu égard à l'importance de tant d'autres priviléges dont l'aristocratie devait continuer à jouir, ou dont elle aurait les équivalents; il traitait l'opposition au désir exprimé par la seconde chambre de cartel adressé à l'opinion publique. En un mot, s'il eût suffi d'un langage palpitant et passionné pour faire passer des convictions ardentes dans l'âme de ceux qui écoutaient, il eût sans doute fait quelques prosélytes dans son auditoire; mais, indépendamment de ce qui manquait à l'équité de la cause de Rotteck, la chambre et ceux

qu'elle représentait semblaient trop directement intéressés à ce que ses idées fussent repoussées, pour se laisser jamais entraîner par ce qu'il pourrait dire. La résolution de la 2e chambre échoua donc comme toutes les autres propositions analogues. Rotteck s'était encore signalé pendant les trois sessions par sa très-énergique participation à d'autres débats. En 1819, il avait opposé au rapport de Turkheim sur l'état de la noblesse un contre-rapport très-fort de logique, mais où il partait du point de vue de la démocratie pure. C'est de tous ses écrits le seul où ce principe étroit et faux soit exclusivement posé. Il eut d'autant plus tort que non-seulement il contredisait, sans s'en apercevoir, ses propres principes que le fait seul n'est rien et que nul droit ne peut prévaloir contre le droit, mais qu'il donnait occasion à ses antagonistes, les uns peu habitués aux discussions philosophiques, les autres-peu de bonne foi, de le représenter comme ennemi du principe monarchique; ce qui n'était pas, car en réalité c'est à l'aristocratie seule qu'il en voulait, c'est à la renverser qu'il tendait, et rien de plus facile au contraire que d'opérer la conciliation de la démocratie comme il l'entendait, et même comme on l'entend, et de la monarchie. Il en résulta qu'aux yeux mêmes du gouvernement, comme à ceux de la noblesse, Rotteck eut l'air d'un ennemi acharné; il ne put jamais s'en laver, et s'il s'en consola pour lui-même, il dut en gémir pour le triomphe de ses idées, puisque dès lors tout ce qui émana de sa bouche fut suspect. A la session de 1820, il présenta, encore inutilement, une proposition pour l'adoucissement *des lois restrictives* de la liberté de la presse, et par allusion à la motion qu'avait faite Winter l'année précédente pour son affranchissement complet: « C'est un triste abaissement de nos désirs, dit-il en commençant, et un triste indice du ton du jour, que de venir implorer, non la liberté de la presse, mais le relâchement des entraves qui la gênent. » Il n'agit pas plus sur la chambre, mais il eut un grand succès au dehors, quand, aux résolutions de ce corps sur les relations commerciales avec l'étranger, il opposa un contre-rapport qui, posant aussi en droit la liberté du commerce, expliquait cependant le principe tout différemment, et ruinait de fond en comble le système de la chambre. Les principes trop absolus de Rotteck ne convenaient pas à l'époque de transition pour laquelle il s'agissait de *légiférer*, et s'il est vrai que les dispositions arrêtées par la chambre laissassent beaucoup à désirer, celles de Rotteck, à leur tour, n'étaient pas irréprochables. L'opposition qu'il fit la même année à la loi présentée par le gouvernement badois pour les dépenses de la guerre fut plus heureuse, et il eut la joie de voir la chambre adopter sa motion pour la répartition égale de toutes les charges militaires. Mais on le vit de rechef en désaccord avec la majorité, quand il fut question de déterminer par une loi la part de pouvoir à donner au gouvernement central, et celle qui serait réservée aux communes, pour s'administrer par elles-mêmes. Rotteck parla et agit dans un sens complétement décentralisateur, et comme on peut le deviner, si l'on pense que les communes ne s'administrent pas ordinairement en Allemagne par les notabilités aristocratiques, il fut

constamment seul de son avis. Il y avait long-temps que, par son attitude et l'ensemble de ses actes, il avait déplu au ministère badois et, à ce qu'il paraît, au souverain lui-même. Aussi n'est-il sorte d'efforts qui, lors de la nouvelle convocation des états, n'aient été multipliés pour l'évincer. On alla jusqu'à faire courir, et même lire à des électeurs, une lettre où un conseiller d'État exprimait sa profonde aversion pour Rotteck, et menaçait de son mécontentement ceux dont le vote le ramènerait à la chambre. Ces mesures, jointes aux inimitiés qu'il s'était attirées, et à ce que beaucoup d'esprits sérieux trouvaient que la doctrine du droit tranchait un peu trop dans le vif, opérèrent l'effet voulu par le gouvernement, et Rotteck ne fut renommé ni par l'université, ni par la classe bourgeoise, qui l'eût fait siéger à la 2e chambre. Mêmes procédés, même résultat en 1828. Mais on ne saurait méconnaître que sa popularité s'en accrut, et qu'il y eut autour de lui quelque chose du persécuté, de l'exilé. C'était le Manuel de l'Allemagne; et ceux même qui l'avaient combattu le sentaient redoutable. On ne négligea rien pour le diminuer durant son absence. De son côté il redoubla d'activité. Il acheva son *Histoire universelle* dont les livraisons s'étaient toujours suivies pendant qu'il luttait aux états, et dont le 9e et dernier volume parut en 1827. Le succès en augmentait sans cesse, et dès 1835 il devait en paraître une 11e édition; plus de 100,000 exemplaires en furent vendus dans un espace de moins de 15 ans. Il n'avait pas encore relu la dernière épreuve (1826), qu'il se chargea de continuer le grand travail du baron d'Aretin, intitulé : *Droit politique de la monarchie constitutionnelle*. Enfin en 1829, outre une édition de ses *Opuscules*, contenant plusieurs des brochures dont il a été question plus haut et quelques éloges, il publia les deux premiers tomes de son *Manuel du droit rationnel et des sciences politiques*. On sait combien la révolution de 1830 opéra, dans les commencements, de changements en Allemagne. L'état de Bade fut un des premiers à en ressentir le contre-coup, d'autant plus qu'avec la révolution coïncidait presque l'avénement d'un nouveau grand-duc. Rotteck, qui venait de relever les *Annales politiques universelles*, fondées par Posselt, rédigées par Murhard et quelque temps interrompues, fut réélu dans cinq localités en même temps, comme membre de la 2e chambre, et ce fut en grande partie sur ses désignations que les autres choix eurent lieu. Dès l'ouverture de la session, il fut nommé vice-président. La constitution avait été changée en 1825; Itzstein en demanda le rétablissement. Ce fut Rotteck que l'on chargea d'en présenter le rapport, et la constitution fut rétablie. On en revint ensuite aux dîmes et aux corvées, sur la motion de Knapp, et cette fois encore le rapport fut confié à Rotteck. Les idées repoussées en 1820 remportèrent une pleine victoire. Dans la discussion sur l'organisation des communes, il prit la parole à diverses reprises, et plusieurs de ses vues prévalurent; il parla pour la liberté de la presse avec la chaleur qu'il apportait à toutes ces questions, et si la résistance de la première chambre empêcha le parti dominant d'obtenir toutes les dispositions qu'il eût vou-

lues, du moins eut-il une loi de la presse satisfaisante. Son retour à Fribourg fut une ovation; à Kentzingen surtout il fut accueilli avec transport. Mais tous ces triomphes ne devaient être que momentanés. Dans l'intervalle des deux sessions (de 1831 à 1833), parurent les cent quarante et quelques numéros du journal *le Libéral* (der Fressinnige), auquel il prit la part la plus active; mais la même époque aussi vit s'élaborer à Francfort les résolutions de la diète, dont le résultat fut l'extinction de la liberté de la presse; *le Libéral* cessa de paraître avant de compter cinq mois d'existence. Diverses mesures réactionnaires suivirent, et deux d'entre elles atteignirent Rotteck et Wœlcker (1833). Par l'une, il fut mis à la retraite comme professeur; par l'autre il fut déclaré incapable pour cinq ans de diriger une publication périodique. Toutefois il restait membre de la chambre, et, dans cette position, qu'il garda jusqu'à sa mort, il ne cessa de lutter pour la cause du droit rationnel, du progrès, et contre l'influence de la diète germanique. En 1835 surtout il fit une proposition tendant à demander au gouvernement le complément et les garanties de la constitution : la chambre l'adopta et en fit une résolution; mais le ministère badois défendit l'impression et de la proposition et du discours; il ne permit pas même qu'il parût dans les procès-verbaux des séances. Ce fut le premier exemple d'une pareille censure. D'autre part, ses concitoyens s'attachèrent à le dédommager des sévérités du pouvoir. Deux fois la ville de Fribourg l'élut pour bourguemestre; mais, la première fois, le gouvernement refusa de sanctionner cette nomination, et la seconde, Rotteck, pour prévenir les conflits, refusa l'honneur qu'on s'obstinait à lui déférer. La mort de Winter changea un peu sa position. D'une part, quoique personnellement l'objet des haines de ce ministre, il s'empressa de souscrire pour le monument élevé à sa mémoire; de l'autre, les idées constitutionnelles, malgré la compression qu'elles éprouvaient, ou plutôt à cause de cette compression, avaient gagné du terrain. D'ailleurs, son mérite personnel, son talent de parole, sa science et la sincérité de ses convictions, que personne n'avait mise en doute, son rang de *leader* et presque de chef de l'opposition, tout cela, au bout de huit ans d'existence parlementaire, lui avait conquis l'estime et la considération. Dans l'été de 1838, il fit un voyage à Vienne, où il vit M. de Metternich. Le ministre lui fit un accueil distingué, et eut avec lui une longue entrevue, dont on parla beaucoup dans les gazettes allemandes. De retour dans le grand-duché, Rotteck prit part, comme par le passé, aux discussions de la chambre, et toujours sur la ligne libérale. Toutefois, on crut remarquer qu'il y avait un peu de réserve dans son langage, et il finit par trouver grâce aux yeux du gouvernement badois; sa chaire lui fut rendue dans le courant de 1840. Mais il n'avait pas long-temps à jouir de cette réhabilitation. Sa santé était irrémédiablement brisée par les secousses politiques. Les bains de Rippoltsau, qu'il avait toujours visités avec succès, finirent par ne plus opérer, et un redoublement d'accès de goutte le força de s'aliter au mois d'oct. 1840. Il mourut le 26 nov. suivant. Nous avons donné, chemin faisant, la liste pres-

que complète de ses ouvrages. Il faut y joindre un *Abrégé de l'Histoire universelle*, Stuttgart, 4 vol., un *Recueil d'opuscules historiques et philosophiques*, et grand nombre d'articles dans les neuf premiers vol. du *Staats Lexicon*, sorte d'encyclopédie de droit politique qu'il dirigea d'abord avec Wœlcker et dont ensuite il abandonna la direction à son collaborateur. P—OT.

ROU (JEAN), avocat au parlement de Paris, né vers le milieu du XVIIe siècle, d'une famille protestante, mena une vie assez agitée. Ayant publié en 1675 des *Tables chronologiques*, il fut mis à la Bastille, pour s'être montré trop favorable aux croyances de l'église réformée. A sa sortie du château royal, il se retira en Hollande, devançant de dix années, par un exil volontaire, la révocation de l'édit de Nantes. Il établit sa résidence à La Haye, où il continua de se livrer aux études qui avaient fait le charme et le malheur de sa vie. Le mérite du réfugié fut tellement apprécié que la place de secrétaire-interprète des états-généraux étant devenue vacante par la condamnation de Wicquefort, qui en était pourvu, à une prison perpétuelle, leurs hautes puissances confièrent à Rou ce poste important. Il l'exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1711. On a de lui des ouvrages de genres différents, où il fait preuve d'une instruction solide. I. *Histoire de Célimante et de Télesmène*, Paris, 1644, 2 vol. in-8°, roman peu recherché, dit Lenglet-Dufresnoy, et que Hérissant, rédacteur du Catalogue de madame de Pompadour, attribue à Jean Rou, et non Le Rou, ainsi que le nomme Barbier, d'après Van Thol (n° 7376 du *Dictionnaire des Anonymes*). II. *Le Prince chrétien et politique*, traduit de l'espagnol de don Diègue Saavedra Faxardo, Paris, 1668, 2 vol. in-12 (avec emblèmes gravés). Cette traduction, dédiée au dauphin, obtint un tel succès qu'il s'en fit une nouvelle édition à Amsterdam en 1670, 2 vol. petit in-12, laquelle peut s'annexer à la collection des Elzevirs. Les emblèmes sont mieux gravés que dans l'édition de Paris (1). Le traducteur expose dans sa préface la méthode qu'il a suivie pour rendre les pensées de l'auteur original, et à la manière dont il s'exprime à ce sujet, on est porté à croire qu'il les a plus souvent paraphrasées que traduites ; au surplus, texte et traduction sont également oubliés aujourd'hui. III. *Remarques sur l'Histoire du Calvinisme de M. de Maimbourg*, La Haye, 1682, in-12. Ce livre fut fort goûté en Hollande et à Genève. Bayle, qui en fait un grand éloge dans sa Correspondance, relève une erreur de l'auteur, qui avait attribué à Claudin le jeune la musique des psaumes qui se chantent dans les églises réformées, tandis qu'elle est de Goudimel (*voy.* ce nom, XVIII, 169), connu pour un excellent musicien. IV *Tables chronologiques pour l'histoire sainte et l'histoire profane depuis la création du monde jusqu'à l'an* 1675, Paris, 1672-75, gr. in-fol. de 16 feuilles. L'auteur paraît être le premier qui ait eu l'idée, si souvent exploitée depuis lors, de présenter dans une suite de planches divisées par colonnes le tableau synchronique de tous les faits principaux dont se compose l'histoire de chaque pays depuis l'origine du monde. Non-seulement Rou fut mis à la Bastille pour cette publication, mais les planches et l'ouvrage furent

(1) L'emblème qui représente la cigogne sur la tour d'un temple est resté en blanc dans l'édition de Paris.

saisis. Le duc de Montausier, Rainssant (*voy.* ce nom, XXXVI, 564), et d'autres hommes puissants s'interposèrent vainement pour en demander la restitution. Le tout fut perdu pour lui, de sorte que la rareté en était telle « que le peu d'exemplaires échappés se vendait jusqu'à cinquante écus chacun (2) » Un autre genre de tribulations était réservé au savant chronologiste. Tallents, membre du collége de la Madeleine, à Cambridge, fit paraître, en 1680, des Tables chronologiques en seize planches fort bien gravées, lesquelles étaient en grande partie la reproduction de l'ouvrage de Rou; aussi en parla-t-il amèrement dans une lettre qu'il écrivit à Bayle. « Je ne saurais me plaindre du procédé de M. Tallents. Il y a deux manières de se servir du travail d'autrui sans courir le risque de passer pour plagiaire : l'une est de nommer franchement les auteurs qu'on imite et sur les pas de qui on marche; l'autre est de supprimer leur nom, mais en copiant leur méthode d'une façon si visible qu'il paraît de là qu'on n'a aucun dessein de les priver de la gloire de l'invention. M. Tallents a choisi à mon égard la dernière de ces deux conduites (3). » Rou avait pu sauver à grand'peine pour son usage un exemplaire de ses Tables chronologiques. Il en existait un dans la bibliothèque de l'abbé Rive, achetée en 1793, par Chaussard et Colomby. V. *Les Psaumes de don Antonio, roi de Portugal, traduits en français par Du Ryer*, nouvelle édition, augmentée d'une *dissertation préliminaire sur le* Vous *et le* Tu *en parlant à Dieu*, La Haye, 1691, in-12. Rou avait achevé en 1696 une traduction de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana, mais « cet ouvrage, capable d'immortaliser son nom, déjà si célèbre, » lui écrivait Bayle, a passé dans les mains de différents libraires qui n'ont pu en entreprendre l'impression. Basnage de Beauval donne aussi les plus grands éloges à cette traduction, aux notes de critique et aux remarques de géographie, de chronologie et d'histoire qui l'accompagnent (4). Parmi les autres travaux de Rou restés inédits, on cite une *Histoire de l'Académie de peinture et de sculpture*. Bayle eût désiré que « le style en fût moins fleuri, moins paré, moins travaillé, car, ajoutait-il fort judicieusement, c'est le goût de notre siècle d'aimer le naturel dans le discours. » L—M-X.

ROUAULT (ÉTIENNE-MICHEL), comte de Gamaches, d'une famille dont la noblesse remontait au treizième siècle et qui se distingua toujours par sa valeur et son attachement à ses rois (*voy.* GAMACHES, XVI, 408), naquit en 1743, et fut d'abord page du roi Louis XV, puis porte-guidon des gendarmes. S'étant retiré du service lors de la suppression de la maison du roi, il vivait paisiblement en 1789 quand la révolution commença, et il s'en montra un des adversaires les plus résolus. Lorsqu'il apprit au mois de juin 1791 que Louis XVI s'était évadé des Tuileries où on le retenait prisonnier avec sa famille, transporté de joie il écrivit à un de ses amis qu'il ne pouvait se dispenser de se rendre auprès de ce prince, mais que pour cela il lui fallait une

(2) *Méthode pour étudier l'Histoire*, édition donnée par Dronet, Paris, 1772, t. X, p. 113.

(3) *Lettres de M. Bayle, avec des remarques de Desmaiseaux*, Amsterdam, 1729, t. I, p. 250.

(4) *Histoire des ouvrages des savants*, novembre, 1693, p. 139.

héroïque sacrée, en cinq actes, en vers, dédiée sous l'empire à Pie VII, Montpellier, 1834, in-8°. XXXIV. *Henri IV, roi de France, assassiné par Jean Chatel*, 1834, in-8°. XXXV. *La Mort de Louis XVI*, tragédie en cinq actes, 1834, in-8°. XXXVI. *La Mort héroïque de J.-A. Roucher, victime de la tyrannie décemvirale*, tragédie en cinq actes, en vers, 1834, in-8°. XXXVII. *Mohamed-Ali-Beg-Naxar, intendant d'un sophi de Perse*, drame en trois actes, en vers, 1834, in-8°. XXXVIII. *Phrosine et Foulquichasse de l'Étang*, drame tragico-rural en trois actes, en vers, 1835, in-8°. XXXIX. *La Rosière de Montpellier*, drame rural en trois actes, en vers, 1835, in-8°. XL. *Louis IX, roi de France*, tragédie en cinq actes, en vers, 1836, in-8°. XLI. *L'Enlèvement de Dina*, ou *la Mort de Sichem*, tragédie historico-pastorale sacrée, en cinq actes, en vers, 1836, in-8°. Roucher-Deratte est mort il y a quelques années dans un âge très-avancé. Il était membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires. Il a laissé en manuscrit différents ouvrages, entre autres un poème sur l'*Ontologie* et la *Maison agronomique*, en 18 chants. Z.

ROUCHON *de Belledentis* (Henri) naquit à l'Argentière, dans le Vivarais, le 22 mai 1761, d'une famille italienne établie en France depuis le XIVe siècle. Fils d'un avocat, il fut destiné à la même carrière, et venait d'y débuter quand la révolution commença. Ayant montré quelque opposition à la Convention nationale, lors du siége de Lyon, en 1793, il se réfugia dans un bataillon de volontaires de l'Ardèche, pour se soustraire aux persécutions, et il y servit jusqu'en 1795, où ce département le nomma un de ses députés au conseil des Cinq-Cents. D'abord peu remarqué dans cette assemblée, il fit preuve ensuite d'un courage fort rare à cette époque. Le 20 oct. 1796 il prononça un discours véhément contre la loi du 3 brumaire qui excluait du corps-législatif les parents d'émigrés, et le 8 mai 1798, déployant toute son éloquence pour empêcher l'assemblée d'adopter le projet de loi qui mutilait les élections, il attaqua vivement la révolution du 18 fructidor, et la présenta comme le tombeau de la liberté publique; puis, revenant au projet, il prédit que son acceptation entraînerait la ruine de la constitution et l'asservissement des conseils. Le 5 nov. suivant il combattit avec la même véhémence la proposition, faite par Poulain-Grandpré, de confisquer les biens de ceux des proscrits de fructidor qui s'étaient soustraits à la déportation, et prononça, sur cette grave question, un discours très-énergique. Les cris : *A l'ordre! à l'Abbaye!* les accusations de contre-révolutionnaire, de royaliste, ne purent le faire taire. « L'inculpation banale de royalisme ne m'en impose pas, s'écria-t-il; elle ne m'empêchera pas de m'opposer à un acte de tyrannie qui n'a point d'exemple, à une loi qui ajoute une peine à une autre peine. Ne serait-ce pas une atrocité de dire à un homme condamné à mourir : Si tu ne viens pas toi-même au pied de l'échafaud, tu seras rompu ou écartelé? Faut-il ressembler aux rois des Indes, qui ordonnent à leurs sujets de se rendre aux frontières pour les livrer ensuite à la chasse des bêtes féroces? Je sais bien que le grand-seigneur envoie le cordon à ses bachas, au visir qu'il veut perdre; mais je n'ai jamais ouï dire

qu'il les forçât à venir le chercher, sous peine d'un châtiment plus sévère. Lisez l'histoire, et vous y verrez que les Néron, les Héliogabale n'ont jamais pris de mesures aussi cruelles... Il est atroce de mettre, comme on l'a fait, les mots de justice et d'humanité à côté des mesures de confiscation et de proscription contre des hommes non jugés. C'est le rire ironique d'un assassin, au moment où il poignarde sa victime... »

« La séance dans laquelle Rouchon plaida ainsi pour d'infortunés proscrits doit être recueillie par l'histoire. Il est bien remarquable que dans une assemblée de députés choisis par les divers départements de la France, surtout à une époque où de pareilles opinions n'offraient plus les mêmes périls qu'au temps de la terreur, il ne se soit trouvé qu'un seul homme qui ait osé remplir ce devoir. Rouchon ne fut appuyé par personne. Dans ses Mémoires, Lucien Bonaparte, qui avait été son collègue au conseil des Cinq-Cents, a cependant loué l'intrépidité qu'il déploya à la tribune; Barbé-Marbois rappelle le même fait dans son *Journal d'un déporté;* Beaulieu dans ses *Essais sur la Révolution*, et même Montgaillard dans son *Histoire de France,* en ont aussi consacré le souvenir. Après la dissolution du corps-législatif, par la révolution du 18 brumaire, Rouchon, renonçant à la vie publique, se retira à l'Argentière où il reprit sa profession. A la Restauration, Louis XVIII lui donna des lettres de noblesse et la décoration de la Légion-d'Honneur. Il fut élu député de l'Ardèche à la Chambre *introuvable*, où il se rangea toujours parmi les défenseurs de la monarchie. Nommé avocat-général, il fut ensuite conseiller à la Cour royale de Lyon, et en remplit les fonctions jusqu'au mois de janvier 1836, où il mourut, après avoir rempli tous ses devoirs de religion, ne laissant qu'un fils qui lui a peu survécu, et une veuve inconsolable de cette double perte. Z.

ROUGÉ (Pierre-François, marquis de), seigneur de la Bellière, d'une des plus nobles familles de Bretagne (*voy.* Rougé, XXXIX, 101), commença sa carrière militaire dans les gardes-du-corps, où il entra presque enfant en 1726. Le 12 mai 1728, il fut nommé capitaine aux dragons de la Suze, et depuis le siége de Kehl (1733) il ne cessa pas de servir avec la plus honorable distinction dans les armées de Louis XV, qui eurent à combattre sur tous les points du continent. Après la guerre de Pologne, vinrent celles *de la Succession* et *de Sept ans*, et dans toutes le marquis de Rougé se trouva constamment en face de l'ennemi. Ainsi, en 1734, il assista au siége de Philisbourg où fut tué le maréchal de Berwick, puis, l'année suivante, à la bataille de Clausen. Colonel de Vermandois en 1738, il conduisit ce régiment à l'armée de Westphalie qui, sous le maréchal de Maillebois, pénétra sur les frontières de la Bohème. Au mois d'août 1744, il contribua puissamment à la défaite de Nadasti, à Saverne, et après le siége de Fribourg, il alla rejoindre l'armée du Bas-Rhin. Brigadier d'infanterie le 1er mai 1745, il eut un commandement aux siéges de Mons, Saint-Guilain et Charleroy, ainsi qu'aux batailles de Raucoux et de Lawfeldt, gagnées par le maréchal de Saxe. Le 14 mars 1748, ayant été chargé d'escorter un convoi destiné au ravitaillement de Berg-op-Zoom, il fut entouré par des forces ennemies bien supérieures aux siennes. Par son

sang-froid et une manœuvre habile, il parvint à remplir sa mission sans pertes importantes et mérita le grade de maréchal-de-camp, qu'il reçut le 10 mai, devant Maestricht, trois jours après la capitulation de cette ville qui amena la cessation des hostilités. Une fois la paix signée, le marquis de Rougé revint en France, où il demeura dans une inaction forcée jusqu'à l'ouverture de la campagne de 1757. Alors il fut désigné pour faire partie du corps du prince de Soubise, puis il passa à l'armée du maréchal d'Estrées et prit part au succès de la journée d'Hastembeck. Fait prisonnier à la défaite de Rosbach (3 nov. 1757), son échange n'eut lieu que deux ans après. A son retour, le roi le créa lieutenant-général et l'envoya en cette qualité à l'armée d'Allemagne, où il sut acquérir de nouveaux titres de gloire, particulièrement à Corback (10 juillet 1760). S'étant jeté dans Marbourg, il conserva cette place malgré les efforts de l'ennemi pour s'en emparer. De là il se rendit à Cassel, et son concours fut d'une grande utilité dans les opérations qui forcèrent les Impériaux à en lever le siége. Appelé au gouvernement de Givet et de Charlemont, le 17 mars 1761, il ne jouit pas longtemps de cet avantage. Blessé à la bataille de Filingshausen, du même coup de canon qui atteignit le duc d'Havré et le marquis de Vérac, il fut transporté à Soest, où il expira le lendemain. Le marquis de Rougé était doué d'une bravoure excessive, avec quelque talent et une haute expérience de la guerre. Son fils et son neveu se sont aussi distingués dans les armes.—*Jean-Alexis*, marquis de ROUGÉ-*Bonabes*, colonel du régiment d'Auxerrois, chevalier de Saint-Louis, fit la guerre de l'indépendance en Amérique, et mourut à peine revenu en France, le 9 juill. 1783. C'est de son union avec Victurnienne de Rochechouart-Mortemart qu'étaient issus le marquis de ROUGÉ, lieutenant-colonel des gardes à pied ou Cent-Suisses sous la Restauration, créé pair de France le 17 août 1815 et démisionnaire en 1832, mort le 30 mars 1838, et le comte de ROUGÉ, mort aussi pair de France la même année que son frère.—*Gabriel-François*, comte de ROUGÉ, seigneur de la Bizotière, de la même famille que les précédents, fut successivement lieutenant et capitaine au régiment de Vermandois, major du régiment d'Auvergne, colonel de celui de Flandre, brigadier d'infanterie le 20 février 1761, maréchal-de-camp le 16 avril 1767, et lieutenant-général le 1er janvier 1784. Il mourut en 1786, sans laisser d'héritiers de son mariage avec Marie-Anne, princesse de Croy, sœur du duc d'Havré. C-H-N.

ROUGEMONT (JOSEPH-CLAUDE), médecin, né à Saint Domingue en 1756, quitta de bonne heure cette île pour venir en France achever son éducation. C'est à Dijon qu'il fit ses humanités et qu'il commença l'étude de la médecine sous la direction de Maret, père du duc de Bassano. Mais sentant que la capitale lui offrirait plus de ressources pour augmenter la somme de ses connaissances, il quitta Dijon en 1774, vint à Paris, suivit assidument les cours de Desault, et devint démonstrateur d'anatomie sous cet illustre chirurgien. En 1781, il fut attaché à l'hôpital militaire de Brest. Quelques années après, l'électeur de Cologne le nomma son médecin, et lui conféra une chaire d'anatomie et de chirurgie à l'université de Bonn. Lors de la suppression de cette université, Rouge-

mont se rendit d'abord à Hildesheim, puis à Hambourg, et de là à Cologne, où il mourut le 28 mars 1818. Comme il avait passé la plus grande partie de sa vie en Allemagne, tous ses ouvrages, à l'exception d'un seul (la *Bibliothèque de chirurgie*), sont écrits dans la langue de ce pays. En voici la liste : I. *De la manière de s'habiller, en tant qu'elle a une influence nuisible sur la santé*, Bonn, 1786, in-4°. II. *Bibliothèque de chirurgie du nord*, Bonn, 1788-89, in-8°. III. *Quelques mots sur les suites fâcheuses qu'éprouvent différentes fonctions de la vie ordinaire par l'effet d'un violent exercice des forces*, Bonn, 1789, in-8°. IV. *Discours sur l'art de l'anatomie, pour l'ouverture du nouvel amphithéâtre anatomique*, Bonn, 1789, in-8°. V. *Quelques mots sur les corps étrangers introduits dans la trachée-artère*, Bonn, 1792, in-8°. VI. *Essai sur les moyens accessoires dans l'art de guérir*, Bonn, 1792, in-8°. VII. *Manuel des opérations chirurgicales*, Bonn, 1793, Francfort, 1797, in-8°. VIII. *Traité des maladies héréditaires*, Bonn, 1794, in-8°. Rougemont a traduit de l'allemand en français le *Traité des hernies* d'A.-G. Richter (*voy.* ce nom, LXXIX, 93), Bonn, 1788, Cologne, 1799, 2 vol. in-8°. R—D—N.

ROUGEMONT (Michel-Nicolas, Balisson de), auteur dramatique, romancier et journaliste, l'un des plus féconds de notre époque, naquit à La Rochelle, en 1781, d'une famille que lui-même disait noble et l'une des plus anciennes de la Normandie. Interrompu dans ses études par la révolution et par la mort de son père, il entra dans la marine dès l'âge de seize ans, et servit d'une manière très-subalterne sur un bâtiment de commerce qui fut capturé par la frégate anglaise l'*Aurora*. Emmené dans le port de Lisbonne, il fut bientôt échangé; revint en France et quitta le service de mer pour s'enrôler dans le corps royaliste de la Bretagne que commandait Suzannet. Il a prétendu et fait imprimer par des biographes crédules que, dès son début et à peine âgé de dix-huit ans, il avait été officier d'ordonnance de ce chef vendéen; mais, indépendamment des autres motifs que nous avons de douter de ce fait, nous pouvons affirmer que le comte de Suzannet n'avait pas d'officier d'ordonnance attaché à sa personne ni à son état-major, et que ce titre ou emploi n'exista jamais que dans les armées de la république ou de l'empire. Quoi qu'il en soit, dès que la paix eut été conclue par le général Hédouville, au commencement de l'année 1800, Rougemont vint à Paris, et il y débuta dans la carrière dramatique par un vaudeville intitulé *la Romance* qui fut joué au théâtre de la Cité, puis par *la Coquette* ou *le Jeune Officier*, *Célestine* ou *les Époux sans l'être*, mélodrames qui obtinrent quelque succès sur les théâtres du boulevard. Dès ce moment, autant par besoin que par goût, il ne cessa plus de composer des pièces de théâtre, des romans ou des morceaux de poésie pour tous les pouvoirs et tous les gouvernements qui se succédèrent. Ses compositions dramatiques surtout sont innombrables. Nous ne citerons que les plus remarquables : 1° *Le Mari supposé*, ou *Deux maris pour un*, joué au théâtre du Vaudeville en 1806. 2° *Les Amants valets*, au même théâtre, en 1807. 3° *A deux de jeu*, ou *Six mois d'absence*, en 1809. 4° Aux Variétés, en

1814, *le Souper de Henri IV*, ou *la Dinde au pot*. 5° A l'Odéon, en 1810, *le Mariage de Charlemagne*, comédie en un acte et en vers. 6° En 1811, *la Femme malheureuse, innocente et persécutée;* cette parodie de quelques romans et mélodrames de l'époque eut beaucoup de succès. 7° A la Gaîté, en 1822, *l'Amour à l'anglaise*, vaudeville joué d'abord au théâtre des Jeunes-Élèves, à l'Ambigu et au Gymnase. 8° Au Théâtre-Français, en 1816, *la Fête de Henri IV*, comédie en un acte et en vers. 9° En 1826, *Marcel*, tragédie en cinq actes et en vers. Enfin Rougemont concourut à la composition de beaucoup d'autres pièces avec MM. Merle, Moreau, Brazier, Désaugiers, etc., notamment au Vaudeville intitulé *Avant, Pendant et Après*, qui obtint, en 1828, cinquante représentations et fut défendu par ordre, sur la réclamation des courtisans, persuadés qu'ils y étaient représentés avec trop de sévérité. Rougemont était un des membres les plus assidus de la Société de Momus, et même il en avait été plusieurs fois le président. Il était aussi de l'Athénée des Arts, du Caveau moderne et de la Société d'émulation de Cambrai qui lui avait décerné une médaille en 1824 pour un poème élégiaque sur la mort de Charette. Après avoir composé en 1805 un poème pour le *Retour du héros*, et des *Stances* sur le mariage de Napoléon, comme beaucoup d'autres, il composa, en 1814, le *Chansonnier des Bourbons*, et, en 1823, l'*Espagne délivrée*, puis une ode *sur la mort de Louis XVIII*. D'une extrême flexibilité, il travaillait en même temps aux journaux les plus opposés, tels que le *Constitutionnel*, la *Quotidienne* et le *Journal général de France*. Ce fut dans cette dernière feuille qu'après la bataille de Waterloo, en 1815, il imagina ces mots héroïques : « La garde meurt et ne se rend pas ! » placés dans la bouche du général Cambronne, qui s'est défendu de les avoir jamais prononcés, et qui les a assez démentis en se laissant conduire prisonnier en Angleterre, d'où il est fort heureusement revenu. Les autres ouvrages de Rougemont sont : I. *Le Rôdeur français*, ou *les Moines du jour*, Paris, 1816-22, 5 vol. in-12 avec gravures. II. *Le Bonhomme*, ou *Nouvelles observations sur les mœurs parisiennes au commencement du XIX° siècle*, 1818, in-12 et in-8°. Ce volume n'est qu'une reproduction de feuilletons de la *Gazette de France*, dont Rougemont fut un des collaborateurs. III. *Petit Dictionnaire libéral*, Paris, 1823, in-12. IV. Quelques romans, entre autres *Raphaël d'Aguilar*, ou *les Moines portugais*, Paris, 1820, 2 vol. in-12. Ce dernier ouvrage n'est qu'une nouvelle édition du roman satirique de l'abbé Porée, publié en 1736, sous le titre d'*Histoire de don Ranucio d'Aletès*. (*voy.* PORÉE, XXXV, 421). Rougemont mourut en juillet 1840. M—D j.

ROUGET *de Lisle* (JOSEPH), auteur de la *Marseillaise*, et que pour cela on a surnommé le *Tyrtée français*, doit toute sa célébrité à ce fameux hymne patriotique dont il composa la musique et les paroles. Né à Lons-le-Saulnier le 10 mai 1760, il fit ses études à Besançon, et se destina de bonne heure à la carrière du génie militaire. Il était officier dans cette arme à l'époque de la révolution, et devint bientôt capitaine. Employé dans la place de Strasbourg lors de la déclaration de guerre, en 1792, et livré à tout le délire de

ce temps-là, il composa pour l'armée du Rhin, dont il faisait partie, ce *chant de guerre* qu'il nomma ainsi, et dont il était loin de prévoir toute la destinée. Ce fut dans un moment d'enthousiasme patriotique que cette inspiration lui vint, et il est bien sûr que depuis il n'a rien fait d'aussi poétique ni d'aussi fortement conçu. C'était pour exciter le courage de ses compagnons d'armes qu'il l'avait ainsi faite, et il faut avouer que la force et l'énergie des paroles, l'expression vive et entraînante de la musique étaient parfaitement propres à remplir ce but. Le succès alla au delà de son attente, et nous savons que plus tard il s'en est lui-même étonné. Suivant son intention, cet hymne produisit donc sur les jeunes soldats de la république de merveilleux effets, mais ce que Rouget n'avait certainement pas voulu, il en eut aussi de bien déplorables sur les assassins et les brigands de la première de nos révolutions. Pour s'en faire une idée, il faut avoir entendu ces misérables demander du sang, encore du sang dans les clubs, autour des échafauds, et répéter avec fureur ces cruels accents en présence des victimes qu'ils allaient assommer. C'est ainsi que les bandes de Marseille égorgèrent les défenseurs de Louis XVI au 10 août, et ce fut de là que ce chant de guerre reçut le nom de *Marseillaise*, auquel l'auteur n'avait pas songé. Il a déploré plus tard assez haut ces funestes résultats, et l'on sait que les manifestations trop franches de ce mécontentement le firent arrêter sous le règne de la terreur. Il ne sortit de prison qu'après la chute de Robespierre et vint alors habiter la capitale, où il se mit en relation avec le parti vainqueur au 9 thermidor, et surtout avec Tallien qui le conduisit à Quiberon, où ils furent témoins et acteurs de ce grand événement (*voy.* TALLIEN, XLIV, 444). Rouget y fut même, a-t-on dit, légèrement blessé; son nom figura dans le rapport officiel, et le comité de salut public fut chargé par un décret de le récompenser. Nous ne savons point comment ce décret a été exécuté; mais il est bien sûr que Rouget n'a jamais vécu dans l'opulence. Revenu dans la capitale avec Tallien après la victoire des républicains, il s'y lia de plus en plus avec ce député, et surtout, a-t-on dit, avec madame Tallien, ne s'occupant plus que de musique et de plaisirs de société. Il paraissait alors avoir tout à fait renoncé à la carrière des armes, et, ce qui est plus étonnant, se montrait fort opposé aux principes de la révolution, à ce point qu'ayant un jour vu son nom dans un journal royaliste à côté d'autres noms de révolutionnaires connus, il alla s'en plaindre au journaliste qu'il insulta, menaçant même le frère de celui-ci, qui était présent, mais fort étranger à la querelle, d'où il résulta des invectives et des provocations dont le retentissement dans les journaux devait amener entre deux militaires de même grade un duel inévitable. Ce ne fut cependant pas ainsi que finit cette affaire. Rouget de Lisle aima mieux s'adresser aux tribunaux, et il leur remit, contre son adversaire, une plainte dont il se désista bientôt, se donnant ainsi un air de générosité que l'on dut attribuer à un autre sentiment. Depuis ce temps il ne cessa pas d'habiter la capitale, où, n'ayant ni fortune ni traitement de retraite, il est difficile d'expliquer par quels moyens il soutint son existence. Bonaparte, qui l'avait sans doute compris dans ses répulsions pour la famille Tallien, ne voulut jamais rien faire pour lui. Ce ne fut qu'à la Restau-

ration, sous le gouvernement de Louis XVIII, que l'auteur de la *Marseillaise*, au grand étonnement de tous ceux qui le surent, obtint une pension qui lui fut continuée, comme l'on devait s'y attendre, par la révolution de 1830. Aussitôt après ce dernier événement, il se présenta au nouveau roi qui l'accueillit par ces bienveillantes paroles :

... On revient toujours
A ses premiers amours,

et le fit asseoir à sa table. Nous ne pensons pas que sa pension ait alors été augmentée; mais il est du moins bien certain qu'elle lui fut continuée et qu'il en jouit jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut le 30 juin 1836 à Choisy-le-Roi, chez un ami qui lui avait donné l'hospitalité. On trouve, dans le tome second des *Mémoires de Tous*, un *Historique et souvenirs de Quiberon*, publié en 1834, où Rouget de Lisle a essayé de prouver qu'il n'y avait point eu de capitulation en 1795, entre l'armée républicaine et les émigrés qui furent si indignement mis à mort après avoir rendu les armes, en acceptant sur le champ de bataille, selon l'usage, cette capitulation dont, par une contradiction remarquable, Rouget de Lisle reconnaît qu'il alla lui-même faire la proposition de la part du général Hoche. M. Chasle de la Touche a du reste réfuté victorieusement son assertion dans un ouvrage intitulé *Relation du désastre de Quiberon*. On a de Rouget de Lisle : I. *Offrande à la Liberté*, 1792, avec musique, par le même. II. *Adélaïde et Monville*, anecdote, 1797, in-8°, avec fig. et musique. III. *Essais en vers et en prose*, 1797, in-8°. IV. *Hymne à l'Espérance*, 1797, in-12. V. *Hymne marseillaise*, 1797, en plusieurs formats, et souvent réimprimée. VI. *Le chant des vengeances*, Paris, an VI (1798). VII. *Le chant du combat*, an VIII (1800). VIII. *L'École des mères*. Cette pièce, qui fut jouée au théâtre Feydeau en 1798, y obtint quelque succès. IX. *La Matinée*, idylle, Paris, 1811, in-8°. X. *Cinquante chants français*, paroles de différents auteurs, mis en musique par Rouget de Lisle, 1825, in-4°, gravé. XI. *Macbeth*, tragédie lyrique en trois actes et en vers libres, musique de M. Chelard, Paris, 1827, in-8°, représentée et imprimée sous le pseudonyme d'Auguste His. XII. *Roland à Roncevaux*, chant de guerre. XIII. Traduction en vers français de plusieurs fables de Kriloff, dans le recueil de ce fabuliste, imprimé en 1825. On annonça dans les journaux, en février 1838, la vente aux enchères de 147 pièces autographes, hymnes, romances, et 16 pièces de théâtre inédites de feu Rouget de Lisle. Nous ignorons dans quelles mains ces manuscrits ont passé. Le général Rouget, maréchal-de-camp en retraite, qui fut aide-de-camp du général Decaen et mourut à Toulouse en 1831, était frère du précédent. M—D j.

ROUGEVILLE (Gonsse, chevalier de), zélé royaliste, né à Arras, vers 1760, d'un sous-traitant des fermes, qui avait amassé à ce métier, une fortune considérable, embrassa fort jeune la carrière militaire, fit la guerre d'Amérique dans un régiment de cavalerie, et devint chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus. Il entra ensuite dans les gardes de Monsieur, et fut officier de la garde nationale de Paris au commencement de la révolution. A la journée du 20 juin 1792 il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à sauver la reine. Étant monté dans sa chambre par un escalier dérobé, à la tête de

trente grenadiers du célèbre bataillon des Filles-Saint-Thomas, il plaça cette princesse derrière une grande table qui la séparait de la populace. La bonne contenance de ce secours inattendu imposa à Santerre, lorsqu'il enfonça la porte; et la reine fut sauvée. Ce fut le même chevalier de Rougeville qui entra dans la prison de Marie-Antoinette au Temple, secondé par Froidure, un des municipaux, et qui lui présenta un œillet, dans lequel il y avait une carte, renfermant quelques mots piqués avec la pointe d'une epingle. La reine, qui l'estimait beaucoup, pâlit à cette vue, et lui dit : « A quoi bon vous compromettre ainsi ?» Pendant le procès de Louis XVI, Rougeville publia pour ce prince un plaidoyer qu'il eut le courage de signer. Malgré tant de preuves de dévouement à la famille royale, il échappa au régime de la terreur ; mais il fut ensuite dénoncé par le député Guffroy, arrêté et détenu au Temple en 1795, comme émigré, puis relâché deux ans après par un décret. Il fut long-temps en surveillance à Reims, et s'y déclara hautement pour la cause royale, lorsque les alliés pénétrèrent en France et ranimèrent les espérances des royalistes. S'étant mis en correspondance avec le prince de Wolkonski, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, ses lettres furent interceptées par un détachement de l'armée française. Arrêté dans sa maison de campagne de Baslieux, il fut traduit par Napoléon devant un conseil de guerre, qui le condamna à mort, dans le mois de mars 1814.

E—K—D.

ROUGIER DE LA BERGERIE. *Voy.* LABERGERIE, LXIX, 200.

ROUHAULT (PIERRE-SIMON), était chirurgien juré de Paris, et bon anatomiste. Nous ignorons l'époque de sa naissance. Après avoir présenté à l'Académie des sciences plusieurs dissertations anatomico-physiologiques fort intéressantes, il fut admis dans ce corps savant en 1716. Quelques années après, son habileté dans l'art des opérations étendit sa réputation et le fit élever à l'emploi de premier chirurgien du roi de Sardaigne, Victor-Amédée, qui en même temps le nomma professeur de chirurgie en l'université de Turin. Rouhault mourut dans cette ville en 1740, après s'être acquitté de ses diverses fonctions avec autant de zèle que de talent. Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Dissertations d'anatomie physiologique concernant les divers changements qui arrivent dans la circulation sanguine du fœtus, la description et la composition du placenta, des membranes fœtales, du cordon ombilical; des recherches sur la force qui pousse le sang dans les vaisseaux et sur les injections anatomiques*. Ces dissertations ont été publiées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, pour les années 1714, 1716, 1717 et 1718. II. *Traité des plaies de tête*, Turin, 1720, in-4°. Cet ouvrage, quoique fort ancien, est encore bon à consulter, relativement surtout à l'opération du trépan, bien qu'il ne s'écarte pas beaucoup des principes de Dionis. III. *Osservazioni anatomico-fisiche*, Turin, 1724, in-4°. Ces observations reproduisent en grande partie les questions physiologiques que l'auteur avait présentées à l'Académie des sciences ; seulement il leur a donné plus de détails et de développements. IV. *Réponse à la critique faite par M. Winslow du mémoire sur la circulation dans le fœtus humain*, Turin, 1728, in-4°. Cette réponse de Rouhault à son illustre adversaire est

remplie d'urbanité; il est vrai que la critique était polie. R—D—N.

ROUILLE ou **ROUILLÉ**. *Voy.* ROVILLE, dans ce vol.

ROUILLÉ (PIERRE-ANTOINE), diplomate français, président à la chambre des comptes, frère de Rouillé du Coudray (*voy.* ce nom, XXXIX, 108), fut nommé, en 1697, ambassadeur de France à Lisbonne en remplacement de l'abbé d'Estrées. Les circonstances donnaient une grande importance à cette mission. D'une part, pendant la guerre que termina la paix de Riswyck, le Portugal n'avait été neutre qu'en apparence, et s'était exposé au ressentiment des puissances belligérantes, surtout de l'Angleterre et de la Hollande; de l'autre, la mauvaise santé du roi d'Espagne, qui déclinait de jour en jour, préparait des événements qui ne pouvaient demeurer indifférents à ses voisins. Pierre II en prévoyait toutes les conséquences, et sa reconnaissance pour la France, dont l'appui avait été si utile au rétablissement de sa maison, ses liens de parenté avec l'empereur, dont il avait épousé la belle-sœur, ne l'empêchaient pas de redouter, à un degré presque égal, l'avénement d'un Bourbon ou d'un archiduc au trône d'Espagne. On sait que Charles II désigna, en nov. 1698, pour son successeur, le prince électoral de Bavière. Le président Rouillé ne tarda pas à découvrir que Pierre II regardait cet événement comme très-désirable, parce qu'il jugeait que pour y parvenir le prince de Bavière aurait besoin de lui et que le Portugal n'aurait rien à craindre d'un voisin qui ne serait apparemment soutenu que par ses propres forces. Pierre se disposait à entrer dans des engagements avec la cour de Bavière pour soutenir la déclaration du roi d'Espagne lorsque la mort du prince électoral vint renverser toutes ces mesures. Des dispositions aussi empressées, en dévoilant la politique portugaise, peuvent faire juger quelle tâche eut à remplir le président Rouillé pour y opérer en quelques mois une révolution complète. Le traité de partage de la succession espagnole fut signé entre Louis XIV et l'Angleterre à Londres, le 3 mars 1700, et avec les Provinces-Unies à La Haye, le 25 dudit mois. Le président Rouillé reçut ordre d'en donner communication au roi de Portugal et de le presser d'y intervenir. Cet ambassadeur conduisit la négociation avec tant de prudence et d'habileté qu'il obtint de don Pèdre sa garantie du traité de partage par un traité particulier en date du 18 août 1700. Le roi d'Angleterre et les États-Généraux refusèrent de ratifier ce traité de garantie; mais dans ces entrefaites, on apprit que Charles II avait fait un testament en faveur du duc d'Anjou, et bientôt la mort du monarque espagnol appela le petit-fils de Louis XIV à recueillir cette succession. Ce testament annulait par le fait toutes les stipulations relatives au partage. Il fallut donc amener le Portugal à un nouveau traité pour garantir le testament du roi catholique. Le souvenir des secours qu'en d'autres temps la maison de Bragance avait reçus de la France n'était point effacé; mais il n'était pas assez fort pour rendre Pierre II insensible à la crainte qu'on lui avait donnée de la puissance de Louis XIV; et, comme il jugeait que cette puissance s'accroîtrait encore de celle de l'Espagne, il eut beaucoup de peine à souscrire aux propositions de Rouillé. Cependant la négociation en fut si adroitement ménagée, elle fut dirigée avec

tant de secret par cet ambassadeur qui sut mettre dans ses intérêts les principaux membres du conseil, naguère fort opposés à la France, et il fut d'ailleurs si puissamment secondé par le duc de Cadaval (1), que le traité fut signé le 18 juin 1701. Les ratifications que le roi avait laissées en blanc, en les envoyant à Rouillé, furent échangées le même jour. Les principales conditions étaient de la part de don Pèdre de regarder comme ennemis tous les ennemis de la France et de l'Espagne, et de la part de Louis XIV, de donner au roi de Portugal tous les secours dont il aurait besoin pour la défense de ses États. Un autre traité, à des conditions analogues, fut également conclu avec ce prince au nom de Philippe V. Ces divers arrangements avaient été traversés par l'envoyé britannique; mais la vivacité des termes dont il s'était servi en parlant au roi avait piqué Pierre II et concouru à le déterminer. Pendant quelque temps l'alliance du Portugal avec la France et l'Espagne produisit sur l'Angleterre et la Hollande l'effet de les forcer de suspendre une déclaration de guerre contre la France; mais lorsqu'elles sentirent que cette alliance leur ôtait les moyens d'attaquer l'Espagne et qu'elle ruinait leur commerce, ils mirent tout en œuvre pour la rompre, menaces, intrigues et séduction. Leurs menaces faisaient impression sur le peuple déjà aigri par le tort que l'exclusion des navires anglais et hollandais causait au commerce : elles en firent une si vive sur l'esprit de Pierre II, qu'il convint secrètement avec l'envoyé anglais, Methuen, de laisser ses ports ouverts et de déclarer qu'il voulait demeurer neutre, pourvu qu'il y parût forcé par la présence d'une escadre de vaisseaux anglais et hollandais; et en effet dès que cette escadre parut Pierre II fit déclarer au président Rouillé que, n'étant point en état de résister, et S. M. T. C. ne lui ayant pas envoyé des secours suffisants (2), son intention était de garder la neutralité. Louis XIV crut prudent de se taire sur cette résolution, et même d'accorder à don Pèdre un traité de neutralité, s'il le demandait. Il donna donc de pleins pouvoirs au président Rouillé pour en convenir; mais la lettre et le plein pouvoir qui furent expédiés le 22 avril 1703 furent adressés à Madrid au cardinal d'Estrés, sans aucune observation; en sorte que ce cardinal ne sachant pas combien il importait que ce paquet parvînt promptement au président en différa l'envoi jusqu'au départ du courrier de Lisbonne. La lettre et le plein pouvoir restèrent donc à l'ambassade, d'où, par une autre fatalité, ils revinrent à Paris dans un paquet du cardinal. Enfin ils furent renvoyés en droiture au président et lui arrivèrent le 11 juin. Dans cet intervalle il était resté sans agir, et son silence, mal interprété par le roi de Portugal, et plus mal encore

(1) Le duc de Cadaval s'était marié deux fois, la première à une fille du comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine, et la deuxième à une fille du comte d'Armagnac, de la même maison. La manière dont le roi était entré dans les vues du duc, pour ces mariages, avait singulièrement attaché celui-ci à ce monarque.

(2) Le roi lui avait envoyé d'abord 4 galères qui prirent leur station dans le Tage, et depuis 8 vaisseaux de ligne, avec bon nombre d'officiers, d'ingénieurs et de canonniers, outre une grande quantité d'artillerie qui avait été fondue en France pour son service. Précédemment l'amiral comte de Château-Regnaud avait paru devant Lisbonne avec 18 vaisseaux, et le comte d'Estrées en avait détaché de son escadre devant Cadix quelques-uns qui mouillèrent dans la rivière jusqu'à la fin d'octobre.

par ceux de ses conseillers qui étaient ennemis de la France, avait laissé le champ libre aux intrigues de Methuen et de l'envoyé de Hollande. Ils avaient fait signer secrètement à ce prince, le 16 mai 1703, un traité d'alliance avec leurs cours. Rouillé, qui était informé de ces manœuvres, et qui avait long-temps insisté pour que le roi, modifiant les engagements du Portugal, convertît l'alliance en neutralité, demanda son rappel et revint à Versailles le 17 nov. de cette année. Lorsque, après la funeste issue de la bataille d'Hochstett, l'electeur de Bavière, dépouille de ses États, prit le parti de revenir dans les Pays-Bas, dont Philippe V lui confia le gouvernement avec le titre et les pouvoirs de vicaire-général, Rouillé fut accrédité auprès de ce prince, à la fin de 1704; et il arriva à Bruxelles le 10 nov. Son habileté et la connaissance qu'il avait des affaires d'Espagne et de Portugal le firent juger digne de fixer le caractère indécis de Maximilien-Emmanuel et de profiter des circonstances que lui procurerait le voisinage de la Hollande pour travailler à la pacification. L'électeur ne la désirait pas moins, et bientôt il autorisa le comte de Bergheik, intendant des Pays-Bas, à se mettre en correspondance avec Vanderdussen, pensionnaire de Tergow, qui passait pour y incliner également. Rouillé rendit compte de cette correspondance au roi et à Torcy. Ainsi initié dans cette espèce de négociation, Louis XIV jeta les yeux sur lui, en 1709, pour aller en Hollande conférer avec les députés des États-Généraux sur les moyens de rétablir la paix générale. Il eut pour instruction de déclarer que son maître consentait à abandonner l'Espagne, les Indes, le Milanais, les Pays-Bas, en accordant à la Hollande des avantages commerciaux avec une barrière en Flandre. Il ne réservait à son petit-fils que Naples, la Sicile, les présides de Toscane, et demandait qu'on y joignît la Sardaigne; encore laissait-il à son plénipotentiaire la faculté de se désister de cette île et des places de Toscane. Rouillé devait négocier sur ces bases et sur le mode d'exécution. Il partit le 5 mars 1709 pour la Hollande, et eut d'abord, auprès du Moerdik, trois conférences avec Vanderdussen et Buys, pensionnaires d'Amsterdam (3). La négociation fut ensuite transférée à Woerden, et à Boedgrave, où Rouillé ne trouva pas plus de facilité sur ce qui concernait les alliés des États-Généraux que les États-Généraux eux-mêmes. Ses observations sur l'injustice des demandes faites pour l'Angleterre, l'empereur, le duc de Savoie, etc., furent inutiles. Il dut se borner à en donner connaissance au roi et à communiquer sa réponse, dès qu'il l'eut reçue. Les conférences recommencèrent, et il fit valoir les sacrifices que son maître s'imposait pour la paix, qui s'éloignait cependant chaque fois qu'on s'assemblait ou qu'il arrivait un plénipotentiaire des grandes puissances à La Haye. C'est ainsi que la présence dans cette ville de Marlborough et du prince Eugène avait renforcé le parti de la guerre et amené la proposition de conditions de plus en plus dures. La situation déplorable où se trouvait la France, après huit ans de guerre et à la suite d'un hiver rigoureux, était encore exagérée dans les rapports

(3) Les écrits de Vanderdussen, lors de sa correspondance avec le comte de Bergheik, avaient été les premiers fondements de la négociation : devait-on s'attendre que Buys désavouerait ce qu'avait en quelque sorte promis son collègue ?

faits aux cabinets étrangers, et on en inférait qu'elle devait subir tout ce qu'il leur plairait d'imposer. Rouillé, qui rendait au roi un compte exact de ces dispositions et qui s'attendait à être rappelé, reçut néanmoins l'ordre de ne pas rompre une négociation qu'il avait conduite, de l'aveu de Torcy, avec beaucoup de sagesse. Seulement, comme il s'agissait de la presser avant l'ouverture de la campagne, qui était très prochaine, le même Torcy s'offrit pour aller reconnaître s'il restait encore quelque voie de travailler à la paix. Il partit le 1er mai 1709 pour La Haye, où se tinrent les conférences; et il y fit venir Rouillé, persuadé que, dans une affaire aussi importante, il aurait besoin de lui. On lit en effet dans ses Mémoires combien il eut à se louer de ses conseils et de sa coopération. Mais leurs efforts réunis furent tout aussi infructueux que l'avaient été les démarches isolées du président. Torcy laissa Rouillé à La Haye, et porta au roi des articles préliminaires qui n'étaient au fond qu'une espèce de trève captieuse de deux mois. L'extrême besoin de la paix pour la France avait tellement frappé Rouillé, qu'il était disposé à les admettre; mais Torcy pensait autrement, et la dignité de Louis XIV fut si blessée de ces conditions, qu'il refusa de les signer et envoya des lettres de rappel au président, avec ordre de notifier son refus aux députés des États-Généraux. Ce ministre quitta La Haye le 8 juin 1709, et fut fait peu après conseiller d'État et comte de Jouy. Il mourut le 30 mai 1712. Saint-Simon en fait un grand éloge, et dit qu'il était aussi sobre et aussi sage que son frère Ducoudray l'était peu. G—R—D.

ROUJOUX (Louis-Julien de), né à Landerneau, le 20 mars 1753, descendait d'une famille noble, originaire d'Écosse, qui se réfugia en France par suite de son attachement à la cause de Charles Ier. Il était maire de Landerneau avant la révolution, et siégeait comme député du tiers aux États de Bretagne, où il réclama l'un des premiers contre l'inégale répartition de l'impôt. Il adopta avec modération, en 1789, la cause des innovations révolutionnaires, et fut nommé commissaire du roi à Landerneau en 1790, puis député du Finistère à l'Assemblée législative en 1791. Il y prit la parole le 21 oct. sur la question relative aux prêtres insermentés, se déclara pour la tolérance, et demanda qu'il fût fait une adresse au peuple pour le ramener à ce sentiment. Le 25 il prouva qu'une loi sur les émigrés ne s'accordait avec aucun principe de liberté; que l'État n'avait de compte à demander qu'aux fonctionnaires publics et à l'héritier de la couronne. Après la session, Roujoux se retira dans sa patrie, et refusa de siéger à la Convention nationale, où il avait été élu. S'étant ensuite rangé ouvertement du parti opposé aux excès de 1793, il se réunit au marquis de Puisaye et au général Wimpfen à Caen, et dirigea les Bretons dans l'entreprise contre la Montagne, qui échoua à Pacy-sur-Eure (*voy.* Puisaye, LXXVIII, 131). Roujoux ayant alors été mis hors la loi par un décret spécial, parvint à s'échapper, et se tint caché jusqu'à la chute de Robespierre. En 1796, il exerça les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de Quimper, et fut élu, l'année suivante, au conseil des Anciens, où il fit divers rapports sur les prises maritimes, et paya un tribut d'éloges aux armées françaises à l'occasion de

leurs victoires en Italie. Il ne prit aucune part à la révolution du 18 brumaire, et fut néanmoins nommé aussitôt après membre du tribunat, où il vota pour l'établissement des tribunaux spéciaux; combattit, comme orateur de son corps, le projet de loi présenté au corps législatif sur la procédure criminelle, et représenta qu'en s'occupant de la dégager des entraves qui en arrêtaient la marche, il fallait stipuler aussi les intérêts de la société, blessée en plusieurs points par ce projet. Lié de l'amitié la plus tendre avec La Tour-d'Auvergne, il lut au tribunat la lettre que lui avait écrite ce brave guerrier la veille de sa mort. En 1802, il vota pour l'adoption des deux premiers titres du nouveau Code civil, relatifs à la jouissance et à la privation des droits civils et aux actes qui les constatent. Roujoux fit aussi partie de la commission de sept membres qui fut chargée d'examiner le Concordat et qui conclut à l'adoption du projet du gouvernement. S'étant démis de ses fonctions de tribun, il fut nommé, en avril même année, prefet du département de Saône-et-Loire, où son administration fut marquée par plusieurs établissements utiles, entre autres des quais dont il obtint la construction aux frais de l'État, dans les villes de Tournus, Châlons et Mâcon. En 1805, il reçut dans son département le pape Pie VII, qui passa la semaine sainte à Châlons. Sa Sainteté y fit, le jour de Pâques, la cérémonie annuelle de la bénédiction. En 1808, Roujoux fut créé baron. Dans le mois de mars 1814, il fit des efforts inutiles pour défendre son département contre l'invasion des armées étrangères. Il perdit sa préfecture après la chute du gouvernement impérial; mais le roi lui accorda une pension qui fut supprimée en 1815. Ayant accepté de Bonaparte, échappé de l'île d'Elbe, la préfecture du Pas-de-Calais, puis celle d'Eure-et-Loir, il perdit ces emplois après le second retour du roi. On lui rendit cependant sa pension un peu plus tard; et il se retira à Brest, où il mourut le 1er février 1819. Doué d'un esprit aimable et gai, Roujoux a composé des *Poésies* fort agréables, insérées dans divers recueils entre autres la romance long-temps attribuée à Duval, et qui commence par ce vers :

Si nous vivions comme vivaient nos pères.

M—D j.

ROUJOUX (Prudence-Guillaume de), fils du précédent, né à Landerneau le 9 juillet 1779, entra dans la marine après avoir fait ses études à l'école Polytechnique, et fut attaché à l'état-major du contre-amiral Lacrosse, envoyé en qualité de capitaine-général à la Guadeloupe pour y rétablir l'ordre, de concert avec le général Richepanse (*voy.* ce nom, LXXIX, 72) Chargé de rendre compte au premier consul du résultat de la mission du contre-amiral, il revint en France et ne retourna plus dans cette colonie. Quelques morceaux de poésie le firent connaître des Sociétés littéraires. Une *Statistique de Saône-et-Loire* (Paris, in-8°), qu'il rédigea lorsque son père en était préfet, le mit en rapport avec le ministre de l'intérieur, et en 1806 il obtint la sous-préfecture de Dôle dans le Jura. Ch. Nodier ayant été exilé dans cette contrée et placé sous la surveillance des autorités, Roujoux le traita avec beaucoup de bienveillance, et tous deux conçurent l'un pour l'autre une amitié qui dura jusqu'à la mort. Une discussion avec le maire

de Dôle le fit mander au conseil d'État, en 1807. La décision qui intervint, ambiguë pour le fond, ne le fut pas pour la loyauté de son caractère. En 1811 Roujoux passa à la sous-préfecture de Saint-Pol (Pas-de-Calais). La même année il publia son *Essai d'une histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux-arts*, qui commença sa réputation. Nommé en 1812 préfet du Ter, dans la Catalogne, alors réunie à la France, il donna beaucoup de soin à l'assainissement de la ville de Girone, qu'un siége de sept mois avait accablée de toutes les calamités. Il y fut atteint du typhus, et n'échappa qu'avec peine à ce fléau. En 1813 on lui confia, outre son département, celui de la Sègre, dont le chef-lieu était Puycerda, Obligé de rentrer en France lors de l'évacuation définitive, en 1814, il y revint avec l'armée du maréchal Suchet. Ainsi que son père, il ne fut pas employé par le gouvernement de la Restauration. L'année suivante l'empereur lui donna la préfecture des Pyrénées-Orientales, qu'il perdit bientôt par le retour de Louis XVIII. Alors, renonçant aux fonctions publiques, Roujoux se voua tout entier à des spéculations de journaux et de littérature; et ce fut à cette époque qu'il fonda le *Journal général de France* dont il était le propriétaire et qu'il rédigeait conjointement avec Rougemont, Durozoir, Auger, etc. Ce journal, qui n'eut que quelques mois de succès, prit ensuite le titre d'*Indépendant*, puis fut réuni au *Censeur*, à la *Renommée*, et définitivement au *Courrier français*. Roujoux resta ainsi dans l'opposition au gouvernement de la Restauration, dont cependant il parut, à la fin, s'être rapproché, en publiant un volume intitulé : *Maison de Polignac, précis historique, orné du portrait de M. le prince, président du conseil des ministres*. Cet ouvrage, qui parut le 20 juillet 1830, ne put avoir pour son auteur les effets que sans doute il en avait attendus. Roujoux, après avoir occupé quelque temps la préfecture du Lot, resta encore sans emploi, et il mourut à Paris le 7 octobre 1836. On a de lui : I. *Essai d'une histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux-arts depuis les temps héroïques jusqu'à nos jours*, Paris, 1811, 3 vol. in-8°. II. *Prophétie de saint Césaire, évêque d'Arles, au VIe siècle, et fragments de l'histoire de la ville d'Is*, par M. L. C. de R., Paris, 1814, in-8°. III. *Don Manuel*, anecdote espagnole, Paris, 1820, 2 vol. in-12. IV. *Histoire d'Angleterre, depuis la première invasion des Romains jusqu'à la révolution de* 1688, traduite de l'anglais de Lingard, Paris, 1825-29, 17 vol. in-8°; 2e édit., 1834-35, 17 vol. in-8°. Roujoux a traduit les douze premiers volumes de cet ouvrage, et M. Amédée Pichot les suivants. MM. de Beauregard et B. de Saint-Victor passent pour en avoir publié un *Abrégé* sous le nom de Roujoux et ceux de MM. Lebas et J.-L. Vincent, 1827-30, 5 vol. in-12. V (avec M. Morlino). *Dictionnaire classique italien-français, et français-italien*, rédigé d'après les Dictionnaires de l'Académie de la Crusca, de l'Académie française de Paris, etc., 1826, 2 vol. in-8°; la 4e édit. est de 1832. VI. *Histoire des rois et ducs de Bretagne*, Paris, 1828-29, 4 vol. in-8°. Cette histoire est peu exacte et remplie de détails romanesques. VII. *Le monde en estampes*, ou *Géographie des cinq parties du monde*, précédé d'un précis de géographie universelle, ouvrage consa-

cré à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse, Paris, 1828, in-8°. VIII. *Vosgien*, nouveau dictionnaire géographique, Paris, 1828, 1835, in-8°, avec dix cartes. IX. *Histoire pittoresque de l'Angleterre et de ses possessions dans les Indes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réforme de* 1832, *publiée par M. Alfred Mainguet, sous la direction de MM Taylor et Charles Nodier, ouvrage orné de gravures sur bois et de cartes géographiques*, Paris, 1834-1836, 3 vol. in-8° à 2 col. Ch. Nodier a déclaré que la rédaction de l'ouvrage était de Roujoux seul. X. *Histoire d'Irlande*, par Th. Moore, traduite de l'anglais, Lyon, 1836, in-8°. Roujoux a publié, comme éditeur : 1° Les *Poésies inédites* (apocryphes) *de Clotilde de Surville*, Paris, 1826, in-8°, in-18 et in-32, fig.; 2° une nouvelle édition, avec des extraits des voyages les plus récents, de l'*Abrégé de l'Histoire générale des voyages*, par J.-F. Laharpe, Lyon et Paris, Rusand, 1830-1835, 21 vol. in-8°. P. L-T.

ROULAND était, avant la révolution, professeur et démonstrateur de physique expérimentale à l'université de Paris. Plus tard il fut nommé professeur de mathématiques à l'école centrale de Fontainebleau, puis, en 1805, à l'école militaire de cette ville. Il mourut vers 1820. La société royale de physique d'Orléans le comptait au nombre de ses membres. On a de lui : I. *Tableau historique des propriétés et phénomènes de l'air, considéré dans ses différents états et sous ses divers rapports*, Paris, 1784, in-8°. II. *Description des machines électriques à taffetas, de leurs effets et des divers avantages que présentent ces nouveaux appareils*, Amsterdam et Paris, *1785, in-8°*. Rouland a donné de nouvelles éditions, corrigées et augmentées, de deux ouvrages de Sigaud de Lafond : 1° *Description et usage d'un cabinet de physique expérimentale*, Paris, 1785, 2 vol. in-8° avec figures; 2° *Essai sur différentes espèces d'air, qu'on désigne sous le nom d'air fixe, pour servir de suite et de supplément aux éléments de physique du même auteur*, Paris, 1785, in-8°. Z.

ROUMI (Ali Ibn-Abbas, surnommé Ibn-al-), illustre et élégant poète syrien, habitant d'Émesse, a composé beaucoup d'ouvrages qu'Avicenne lisait avec plaisir, et qu'il a commentés. Abou-Bekr, fils d'Abdulmaleck Almocri, le regarde comme un des premiers poètes, et l'auteur du *Raoud Alakhiar* rapporte un de ses distiques arabes, où il dit que rien n'est plus nécessaire à l'homme qu'une bourse et une épée, l'une pour subvenir à ses besoins, l'autre pour le mettre à l'abri de toute insulte (*Bibliothèque orient.* d'Herbelot, p. 712). Il mourut en 283 de l'hégire (896 de J.-C.). On voit à l'Escurial, n° 275, son *Divan*, manuscrit, ou le corps de ses poésies. J—N.

ROUSSAT (Richard), né à Langres, au commencement du XVIe siècle, étudia la médecine, fut reçu docteur à Montpellier, et devint chanoine de sa ville natale. Lacroix du Maine dit que c'était un homme fort docte et surtout grand théologien, philosophe et mathématicien. Suivant Lalande (*Biblioth. astron.*, p. 62), Roussat fut l'éditeur d'une traduction latine du traité d'astrologie d'Alcandrin ou Arcadam, imprimée sous ce titre : *De veritatibus et prædictionibus astrologicis, et præcipue de nativitatum* (1), Paris,

(1) Traduit en français par un anonyme.

1542, in-8°. On lui doit encore : 1. *Le livre de l'estat et mutation des temps, prouvant par authoritez de l'Escriture sainte et par raisons astrologales la fin du monde être prochaine*, Lyon, Guill. Roville, 1550, petit in-8° (2) ; 2° *Des éléments et principes d'astronomie, avec les universels jugements d'icelle*, etc., Paris, Nic. Chrestien, 1552, in-8°. Pour le développement du titre, voy. le *Manuel* de M. Brunet. Cet ouvrage rare pourrait bien être une nouvelle édition du précédent. On a aussi imprimé sous le nom de Roussat des Almanachs et *Pronostications* pour les années 1548, 1549 et 1552.

B—L—U.

ROUSSAT (Jean), neveu du précédent, naquit à Langres, en 1543, devint président du bailliage, puis lieutenant-général, maire de cette ville, et se rendit célèbre par son dévouement sans bornes à ses souverains. Sa correspondance avec Henri IV, mise au jour en 1816 par MM. Guyot de Saint-Michel et de Verseilles, ses descendants, fait connaître la confiance qu'il avait méritée par ses talents et sa fidélité. Le brave Roussat était décrété de prise de corps pour être contraint à payer des sommes énormes qu'il avait empruntées en son nom pour le roi. Un arrêt du conseil ordonna aux receveurs de lui payer toutes les sommes qu'il réclamerait sans même justifier de l'emploi, « attendu, est-il dit dans cette ordonnance, que c'est pour des dépenses secrètes, et sur des ordres donnés de vive voix par le roi, que Roussat a employé ces sommes à la solde ou à la levée des troupes, à la prise ou entretien des châteaux et forteresses, le roi ne voulant pas qu'un fidèle sujet se fût ruiné en le servant. » Fontette (*Biblioth. hist. de la France*, tome III, page 326) et Lacroix du Maine (tome Ier, page 585) citent un ouvrage manuscrit dont Roussat est auteur, et qui a pour titre : *Recherches et antiquités de la ville de Langres et de ses environs*. Denis Gautherot dans l'*Anastase de Langres*, et Viguier, jésuite, dans son *Chronicon Lingonense*, parlent de lui avec éloge. Il mourut vers 1611, et non en 1603, comme le dit Fontette. Voici ce qu'on lit dans la *Décade historique du diocèse de Langres*, par un moine d'Auberive, page 594 : « Jean Roussat employait les loisirs que lui laissaient ses fonctions publiques à la recherche des antiquités ; et après avoir donné pendant toute sa vie des preuves de son érudition et de ses talents, comme administrateur, il mourut de chagrin quelque temps après ce grand roi qu'il avait si bien servi. » La publication dont nous avons parlé est intitulée : *Correspondance politique et militaire de Henri le Grand avec J. Roussat, maire de Langres, relative aux événements*

(voy. le *Manuel du libraire*, au mot *Arcadam*).

(2) Sous le n° 506 du catalogue des livres en partie rares et curieux provenant de la bibliothèque de M***, Paris, Potier, 1846, in-8°, se trouve *le Livre de l'estat et mutation des temps*, avec cette note : « On lit à la page 162 de ce volume rare, le passage suivant, où la révolution française semble être annoncée d'une manière bien plus positive que dans le *Mirabilis liber* et dans d'autres livres de prédictions : « Venons à parler de la grande et merveilleuse conjonction que les astrologues disent être à venir environ les ans de N.-S. *mil sept cent octante et neuf*, avec dix révolutions saturnales : et outre environ vingt-cinq ans après (1814) sera la quatrième et dernière station de l'altidunaire firmament. Toutes ces choses calculées, concluent les astrologues que, si le monde jusqu'à ce temps dure, de très-grandes, merveilleuses et espouvantables mutations et altérations seront en cestuy monde, mesmement *quant aux sectes et loys*. »

qui ont précédé et suivi son avénement au trône; publiée d'après les originaux appartenant à MM. Guyot de Saint-Michel et de Verseilles, officiers de cavalerie de l'armée de Condé; enrichie de six fac-simile de l'écriture de Henri IV et de deux portraits, Paris, 1816, in-8°. Cette correspondance a été réimprimée dans le *Journal militaire de Henri IV*, par le comte de Valori, Paris, 1821, in-8°. S. A—s.

ROUSSEAU (Gilbert), né à Tours en 1587, entra dans la compagnie de Jésus, où il fut employé comme professeur, d'abord pour les humanités et pour la rhétorique, ensuite pour l'Écriture sainte. Il devint successivement supérieur des colléges de Saintes, de Poitiers, de Bordeaux, et enfin provincial de son ordre pour la province d'Aquitaine. Le père Rousseau s'était aussi depuis longues années livré à la prédication avec beaucoup de succès, lorsque le roi le chargea de diriger en chef les missions établies en Guyenne pour la conversion des protestants. Il mourut dans cet emploi le 17 janvier 1666. On n'a de lui qu'un seul ouvrage historique et ascétique, intitulé : *Les preuves de l'invocation des saints dans les premiers siècles de l'église*, Bordeaux, 1624, in-12. F—t—e.

ROUSSEAU (dom François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Savigny au diocèse du Mans, fit profession à l'abbaye de Vendôme en 1680 ; fut régent de rhétorique à Pont-le-Voy, et se distingua comme prédicateur. Il mourut dans le monastère de Saint-Michel de Tonnerre, le 1er août 1731. On a de lui l'*Oraison funèbre de madame Polixène de Vibraye*, prononcée en l'église de cette ville, et imprimée à Vendô
(dom *Claude*), bén
congrégation, a
M. Quérard don
nom de *Franç*
en 1722, fit prof
de Meaux le 7 m
temps dans l'
main-des-Prés
Saint-Denis
seau s'était c
les recherc
net, l'histoi
Brie. Il n'e
qu'on lui a
graphe de
avait publ
nyme : 1.
tres d'un
laïc, son
blics con
Mont-Cas
II. *Mémoi*
contre le
D. Merle),
sées à M.
chronologi
gogne, Pa
Mille, XXI
ROUSSE
à Paris, e
merçants les
ville. Après
collége des G
carrière com
marqué par le
gea de rédige
inconvénient
Compagnie de
comme la plupa
principes de la
fut membre de
qui s'em
après le
avec Bor
cipalité
minis

rétablir les services que les fureurs populaires avaient désorganisés. Le 5 octobre 1789 il tenta inutilement de faire rentrer dans Paris la colonne que Lafayette conduisait à Versailles, et qui devait amener prisonniers dans la capitale Louis XVI et sa famille. Quelques jours après, des troubles ayant éclaté à Vernon pour les subsistances, Rousseau y fut envoyé par les ministres, et il parvint à apaiser la révolte par sa fermeté. Lorsque le système de terreur se manifesta en 1793, il renonça complétement aux fonctions publiques; mais, devenu l'objet de beaucoup de suspicions, il fut inscrit sur la liste des émigrés, et ses biens furent mis sous le séquestre jusqu'à la chute de Robespierre. Alors il rentra dans les fonctions publiques par la présidence du bureau de charité du 3e arrondissement. Dès la première année du gouvernement consulaire, dont il embrassa la cause avec ardeur, il fut élu juge au tribunal, puis membre de la chambre du commerce. Au 20 juin 1803, le gouvernement avait fait séquestrer, dans les ports de Dieppe et de Calais, des navires venant d'Angleterre, chargés de marchandises anglaises; Bonaparte n'avait pas seulement pour but de gêner le commerce des ennemis de la France; il voulait amener l'Angleterre à recevoir nos produits pour une valeur égale à celle des marchandises que ce pays nous apportait. L'idée était bonne; mais les moyens d'exécution en rendaient les résultats désastreux. La chambre du commerce chargea Rousseau de se transporter à Bruxelles et d'obtenir du chef de l'État la révocation du fatal décret. Sur le refus d'une audience, il adressa au consul une lettre très-sage et très-ferme, dans laquelle il plaida la cause des négociants auxquels on avait appliqué les dispositions pénales de ce décret. Il n'obtint pas tout ce qu'il demandait; mais on trouve, dans l'exposé des motifs sur lesquels il fonda ses réclamations, l'esprit de justice et la haute capacité qui le distinguaient. Le 16 janvier 1804, il fut nommé maire du 3e arrondissement de Paris, et, le 26 oct. 1805, le corps municipal le délégua, avec trois de ses collègues, pour aller remercier l'empereur, alors en Allemagne, au nom de la ville de Paris, de l'envoi qu'il lui avait fait des drapeaux et des canons pris au combat de Wertingen. Napoléon les reçut à Schœnbrunn, et à la fin de l'audience, averti que les drapeaux, pris à la bataille d'Austerlitz, venaient d'arriver à Vienne, il chargea Rousseau de les rapporter à Paris, où ils furent déposés depuis à la cathédrale. Au mois d'avril 1814, il soutint de tout son pouvoir le gouvernement impérial; mais dès que l'abdication de Napoléon fut proclamée, il se rallia franchement au gouvernement de la Restauration. Des difficultés s'étaient élevées au sujet du traitement des chefs de l'armée étrangère; leur exigence était excessive et elle aggravait le poids des charges que le sort de la guerre imposait à la France. Chabrol, alors préfet de la Seine, connaissant son esprit conciliateur, le chargea de régler le traitement du comte de Rochechouart, commandant, pour les Russes, les quatre premiers arrondissements de Paris, et il sut si bien captiver la confiance du fier commandant qu'il s'établit entre eux des relations d'intimité qui tournèrent surtout à l'avantage du 3e arrondissement. L'année suivante, Rousseau eut le même succès auprès du baron Maréchal,

commandant pour les Autrichiens. Une réputation acquise par le sacrifice de son repos, et par des persécutions de toute espèce, ne put mettre Rousseau à l'abri des traits de l'envie : dans le mois de janvier 1816, il fut révoqué de ses fonctions. Peu de temps avant, ses administrés avaient voté pour lui une médaille d'or en commémoration des services qu'il leur avait rendus pendant les deux invasions. Réintégré dans ses fonctions de maire en 1830, membre de la Légion-d'Honneur dès sa création, officier le 18 janvier 1815, commandeur le 30 avril 1831, enfin pair de France le 11 oct. 1832, il trouva dans ces distinctions une récompense de ses longs services, et mourut le 5 juillet 1837. M—D j.

ROUSSEAU (Thomas), ardent révolutionnaire, contemporain du précédent, mais qui n'eut avec lui de commun que le nom et l'époque, avait, long-temps avant la révolution, composé un grand nombre de pamphlets, où l'ignorance et le mauvais goût ne peuvent être comparés qu'à la perversité des vues. Quand la chute du trône eut comblé ses vœux, il ne garda plus de mesure, et on le vit figurer dans toutes les émeutes. Il fut aussi un des premiers à faire partie de la fameuse société des Jacobins, dont il devint l'archiviste. Ce fut en cette qualité que le 11 prairial an II (31 mai 1794) il présenta à cette société, qui en prononça *la mention civique*, un ouvrage de sa composition, intitulé : *Les crimes de la monarchie et les vertus des républiques, discours adressé au peuple français et à la Convention nationale.* C'était peu de temps avant la chute de Robespierre que Rousseau faisait cet hommage aux Jacobins. Après cet événement, il se tint dans l'obscurité et réussit à se soustraire aux suites de la réaction contre son parti, jusqu'à l'époque de sa mort qui eut lieu au commencement de l'année 1800. Il se qualifiait alors *Membre du portique républicain* (1), société dont nous ignorions complétement l'existence. Ses ouvrages imprimés sont : I. *Tableau du meilleur gouvernement possible*, ou *l'Utopie de Thomas Morus*, etc., traduction nouvelle, Paris, 1780, in-12; 2e édit., avec des notes, ibid., 1789. II. *Les tragédies de M. de Voltaire, Ode à leur auteur*, en 1778, Ferney, sans nom d'imprimeur, 1781, in-8°. III. *Lettre à M***, sur les spectacles des boulevards*, Bruxelles et Paris, 1781, in-12. IV. *Satire à M. François, peintre*, 1781, in-8°. V. *Satire à M. de la G.*, 1786, in-8°. VI. *Discours au roi sur la protection qu'il accorde au commerce*, Amsterdam et Paris, 1787, in 8°. VII. *Dissertation sur le commerce*, trad. de l'italien, de Belloni, 1787, in-8°. VIII. *Epître au sage instituteur des comices agricoles, membre de l'assemblée des notables*, Amsterdam et Paris, 1787, in-8°. IX. *Précis historique sur l'édit de Nantes et sa révocation*, suivi d'un discours en vers relatif à cet événement, Londres et Paris, 1788, in-8°. X. *Les Fastes du commerce*, poème épique en douze

(1) La Société littéraire qui porta le titre de *Portique républicain* est en effet très-peu connue. Elle fut fondée le 6 vendémiaire an VIII, par le citoyen Piis, qui, sous la Restauration, reprit le titre de chevalier : elle tint sa première séance dans le temple de la Concorde (l'église de Saint-Philippe-du-Roule). On voyait figurer parmi ses membres Publicola Chaussard, le ci-devant abbé Cournand, Lequinio, Cubières-Palmezeaux, etc. Après le 18 brumaire, elle se traîna languissamment pendant quelques mois, et finit par mourir de consomption en butte aux dédains du public et de M. Piis lui-même, qui avait changé d'allure, étant devenu secrétaire-général de la préfecture de police. L—M—X.

chants, Paris, 1788, in-8°. XI. *Les Chants du patriotisme, avec des notes, dédiés à la jeunesse citoyenne*, 1792, in-12; réimprimés en 1798, sous ce titre : *Morale élémentaire, à l'usage des écoles républicaines*. XII. *A bas la calotte*, ou *les Déprêtrisés*, comédie en un acte et en prose, Paris, 1794, in-8°. XIII. *Censure de la Convention nationale*, en cinq discours en vers, suivie de notes contenant l'*Histoire abrégée des factions, de leurs erreurs et de leurs crimes*, par L. C. T. R. (le citoyen Thomas Rousseau), Paris, an V (1797), in-8°. XIV. *Morale de l'empereur Marc-Aurèle*, Paris, 1798, in-18. XV. *Le Livre utile et agréable pour la jeunesse*, contenant *la Déclaration des droits* etc., les *Sentences de P. Syrus* en distiques français, et les *Distiques de D. Caton* en quatrains, traductions nouvelles, etc.; *Notice sur plusieurs grands hommes*, etc., Paris, 1799, in-12, avec gravures. XVI. *Noëls civiques et patriotiques*. M—D j.

ROUSSEAU (Simon-Pierre), anatomiste, né à Belleville près Paris en 1756, se voua dès sa plus tendre jeunesse à l'étude de l'anatomie des animaux et fut pendant quarante ans le chef des travaux anatomiques du Jardin des Plantes. Cuvier a dit de lui dans un de ses rapports sur les progrès de la science : « Cet homme, aussi modeste qu'infatigable, méritera la reconnaissance de tous les anatomistes par les travaux pénibles qu'il a exécutés pour la restauration et l'augmentation de la collection d'anatomie; et il m'aurait été impossible, sans lui, de rendre mes leçons dignes de paraître en public. » Pierre Rousseau mourut à Paris dans le mois de fév. 1830. Il était membre de plusieurs sociétés savantes. — **Rousseau** (*Alexandre-Henri-Joseph*), médecin, né à Cambrai le 19 janv. 1796, y est mort le 13 juillet 1824. On a de lui : I. *De la débilité dans les maladies, considérée comme source d'indication thérapeutique*, Paris, 1820, in-4°, thèse. II. *Rapport sur les travaux de la commission de santé pendant les années* 1821 *et* 1822, III. *Réflexions sur les développements du tissu du cœur dans l'anévrisme actif comparé à celui de l'utérus pendant la grossesse*. IV. *Réflexions physiologiques sur l'apoplexie, la syncope et l'asphyxie des nouveau-nés*. Ces trois derniers ouvrages sont insérés dans le *Recueil des travaux de la société d'amateurs des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, Lille, Leleux, 1823, in-8°, pages 360 et suivantes. Z.

ROUSSEAU (Jean-Denis), né en 1765, à Cinq Mars, en Touraine, embrassa l'état ecclésiastique et suivit la carrière de l'enseignement. Après avoir été professeur à l'université, il fut nommé proviseur du collége royal de Lyon, et en 1827 inspecteur de l'académie à Caen, puis à Rouen, où il mourut le 12 nov. 1835. On a de lui quelques ouvrages d'éducation, entre autres : I. *Abrégé de géographie ancienne, précédé de notions élémentaires de géographie et de chronologie*, Lyon et Paris, 1824, in-12. II. *L'Art poétique d'Horace, traduction interlinéaire, suivant la syntaxe du français, précédée du texte latin, avec indication des variantes*, etc., Paris, 1828, in-12. Z.

ROUSSEAU (Samuel), imprimeur et éditeur anglais, issu d'une famille genevoise, était neveu du célèbre Jean-Jacques. Né à Londres en 1765, il commença par être employé chez Nichols, éditeur du *Gentleman's Magazine*, qui l'occupait à faire des re-

cherches dans les historiens de l'antiquité. Doué d'une rare intelligence, il apprit seul différentes langues et acquit des connaissances très-étendues. S'étant établi pour son compte, il éprouva des pertes considérables et fut obligé de retourner à ses premiers travaux. Alors, il se fit éditeur et commentateur de beaucoup d'anciens auteurs, mais il ne mit pas son nom à ces publications. Attaqué, plusieurs années avant sa mort, d'une maladie qui ne lui permettait pas de travailler, il fut secouru par l'excellente institution fondée en Angleterre pour les gens de lettres malheureux, sous le titre de *Literary fund*. Samuel Rousseau mourut à Londres le 4 décembre 1820. Indépendamment de plusieurs dictionnaires géographiques et de quelques livres élémentaires pour l'étude du persan, il a publié: I. *Fleurs de la littérature persanne*, 1801, in-4°. II. *Dictionnaire des lois mahométanes, du revenu du Bengale, du sanscrit et d'autres termes*, 1802, in-12, III. *Vocabulaire persan et anglais*, 1802, in-8°. IV. *La Ponctuation, ou Essai pour faciliter l'art de ponctuer*, 1813, in-12. Ce dernier ouvrage est extrait de l'ingénieux *Essai* de Robertson sur la ponctuation, Z.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste-Louis-Jacques), orientaliste et agent diplomatique français, était le fils de l'ancien consul-général de France dans le Levant (*voy.* Rousseau, XXXIX, 153), et naquit sur le coche d'Auxerre, en 1780, dans un voyage que ses parents firent alors à Paris. Il fut baptisé dans cette capitale, et n'avait pas encore atteint sa deuxième année, lorsque son père, nommé consul de France à Bassora, l'emmena avec lui. C'est là que le jeune Rousseau reçut sa première éducation, dirigée principalement vers les langues de l'Orient. En 1798, il eut part à tous les malheurs de sa famille, arrêtée et spoliée par suite de la guerre qui éclata entre la France et la Porte-Ottomane, lors de l'invasion de l'Égypte. Mais, comme ses parents, il recouvra la liberté en 1802, et fut lui-même nommé consul de France à Bassora en 1805, puis deux ans après secrétaire de l'ambassade de France à Téhéran; en 1808 consul-général à Alep, et en 1814 à Bagdad. Enfin il fut nommé, le 17 décembre 1824, consul-général et chargé d'affaires de France à Tripoli de Barbarie. Par suite d'une discussion qu'il eut à soutenir en 1826 avec le bey de cette régence, il fit enlever de son domicile le pavillon de France, et se retira sur un navire français qui se trouvait en rade. Cet acte de fermeté inspira des craintes au prince musulman, qui reconnut ses torts, et rappela honorablement le consul. Pendant ce temps on avait répandu en France le bruit de la mort de Rousseau. Le ministère y avait cru lui-même, et il ne lui avait pas seulement nommé pour successeur M. Méchin, consul de Chypre; il avait chargé M. Vattier, vice-consul, d'aller provisoirement remplir ses fonctions. On conçoit l'étonnement de Rousseau, lorsqu'il vit arriver ce dernier pour le remplacer vivant. Ce qu'il y eut de plus étonnant dans ce quiproquo, c'est que Vattier ne voulut point céder, et qu'il s'installa de vive force dans l'hôtel du consulat; il fallut que Rousseau écrivît au ministère de France pour le convaincre qu'il n'était pas mort, et pour être rétabli dans son emploi, dont malheureusement il ne jouit pas long-temps, car il mourut réellement trois ans après, en 1831, lorsque déjà il avait pu lire une notice nécrologique sur lui-même, publiée en 1828 dans le

Journal des Voyages, et lue à la Société de géographie, dont il était associé correspondant. Il l'était aussi de la troisième classe de l'Institut, aujourd'hui Académie des inscriptions et belles-lettres, de celle de Marseille et de la Société asiatique. On a de lui : I. *Description du pachalik de Bagdad, suivie d'une notice historique sur les Wahabis*, publiée avec un avertissement de Silvestre de Sacy, Paris, 1809, in-8°. II. *Éloge historique de J.-F.-Xav. Rousseau* (père de Jean-Baptiste), ancien consul-général, etc., 1810 in-8°. III. *Extrait d'un itinéraire en Perse par la voie de Bagdad*, Paris, 1813, in-8°. IV. *Mélanges d'histoire et de littérature orientales*, Paris, 1817, in-8°. V. *Mémoire sur les trois plus fameuses sectes du Musulmanisme, les Wahabis, les Nosaïris et les Ismaélis*, Marseille et Paris, 1818, in-8°. VI. *Notice historique sur la Perse ancienne et moderne, et sur ses peuples en général, suivie de plusieurs tables relatives à la géographie et à la chronologie de cet empire*, Marseille, 1818, in-8°. Rousseau avait commencé un dictionnaire qui, sous le titre d'*Encyclopédie orientale*, devait comprendre l'histoire, la mythologie, la géographie et la littérature des différents peuples de l'Orient; mais la mort ne lui a pas permis de l'achever. M. Ouvaroff avait acheté de lui, pour le service de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, cinq cents manuscrits orientaux dont le catalogue a été imprimé en 1818. Z.

ROUSSEL (Gérard), né au village de la Vaquerie, diocèse d'Amiens, sur la fin du XVe siècle, fut attiré, en 1523, par Briçonnet, évêque de Meaux, qui lui donna la trésorerie de sa cathédrale. Quelques moines dont ce prélat réprimait le zèle le firent décréter par le parlement pour des propositions extraites de ses sermons. Il se sauva à Strasbourg avec Le Febvre d'Étaples ; mais tous deux reparurent bientôt à Paris, où ils s'occupèrent de traduire le commentaire de saint Jean-Chrysostôme sur les Actes des apôtres. Roussel prêcha, en 1533, le carême au Louvre. Le fougueux Beda déféra en Sorbonne certaines de ses propositions qui furent proscrites comme paraissant favoriser le luthéranisme. L'année suivante, des fanatiques ameutèrent contre lui le peuple qui l'empêcha de prêcher l'absoute à Notre-Dame. Marguerite de Valois l'emmena en Béarn et lui procura, vers 1536, l'abbaye de Clérac et l'évêché d'Oléron. Il s'y distingua par son zèle, son éloquence, sa vigilance pastorale, assistant régulièrement aux offices, instruisant son peuple, menant une vie très-simple, et faisant un saint usage de ses revenus. Dans ces temps où les réformateurs cherchaient à orner les listes de leur parti de noms illustres et où les catholiques zélés taxaient d'hérésie quiconque trouvait le moindre abus dans l'Église, on fit passer Roussel pour novateur. Un jour qu'il prêchait à Mauléon, petite ville de son diocèse, un bourgeois de l'endroit brisa la chaire à coups de hache, fit tomber l'évêque qu'on remporta à demi mort, et qui mourut effectivement peu de temps après (1551). Ce crime resta impuni, et cependant on n'a jamais, que nous sachions, spécifié contre lui aucune erreur. Il avait composé sur la fin de ses jours une *Familière Exposition* sur le symbole, le décalogue et l'oraison dominicale. Les docteurs de Paris condamnèrent l'ouvrage à ne point voir le jour, et ils en séparèrent vingt-deux propositions rapportées

par d'Argentré, mais dont aucune ne favorise les erreurs des calvinistes. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que Roussel avait des sentiments particuliers sur divers points qui n'intéressent pas la foi. On a de lui des *Commentaires* sur l'arithmétique de Boëce, Paris, 1521, in-fol; une traduction latine des *Morales d'Aristote*, 1537, in-8°, et d'autres ouvrages. Comme il prend le nom de *Girardus Ruffus*, il y a des auteurs qui l'ont nommé tantôt *Le Roux*, tantôt *Ruffi*, d'autres fois *Rousseau*. T—D.

ROUSSEL (dom Guillaume), religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Conches en Normandie, fit profession en 1680 dans l'abbaye de Notre-Dame-de-Lire, diocèse d'Évreux. Après de brillantes études, il se livra avec succès à la prédication; mais bientôt il se retira dans l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, puis dans celle de Saint-Nicaise de Reims, pour s'occuper plus tranquillement de travaux d'érudition. Il mourut le 5 octobre 1717, âgé de cinquante-neuf ans, au monastère d'Argenteuil, où ses supérieurs l'avaient appelé. Le principal ouvrage de dom Roussel est une traduction des *Lettres de saint Jérôme*. Il se trouvait dans la maison de Saint-Martin de Pontoise quand il commença ce travail (*Journ. des Sav.*, ann. 1697, pag. 494). Les deux premiers volumes parurent avec ce titre : *Lettres de saint Jérôme, traduites en françois sur les éditions et sur plusieurs manuscrits très-anciens, avec des notes exactes et beaucoup de remarques sur les endroits difficiles*, Paris, 1704, 2 vol. in-8°. Le tome troisième et dernier, qui renferme les *Lettres critiques*, ne parut qu'en 1707. Dom Roussel avait attendu, pour traduire ces Lettres, que l'édition de Martianay fût publiée; car le texte de saint Jérôme n'était pas très-pur dans les éditions antérieures. La traduction de dom Roussel, la seule jusqu'alors qui ne se bornât point à reproduire en français le choix du P. Canisius, fut bien accueillie, et, à tous égards méritait de l'être. On voit que le traducteur a l'intelligence de son texte; il le rend avec assez de fidélité et d'exactitude, mais à la manière de l'époque, c'est-à-dire qu'il paraphrase, qu'il supprime, qu'il ajoute quelquefois. Sous sa plume généralement calme, il n'y a presque rien de la chaleur, de l'éloquence qui éclate dans les *Lettres* de Jérôme, où l'âme ardente du solitaire se peint avec tant de vérité. Quant aux *Notes*, elles sont bonnes et utiles. La traduction de dom Roussel a été réimprimée, Paris, 1713, 3 vol. in-8°; 1743, 4 vol. in-12. On a encore de lui un éloge historique de Mabillon en latin et en forme d'épitaphe, imprimé sous ce titre : *Immortali memoriæ clarissimi ac religiosi viri Joannis Mabillonii Epitaphium*, Reims, 1708, in-4°. Cette pièce est regardée comme un chef-d'œuvre d'éloquence. Il a aussi composé l'épitaphe latine gravée sur le tombeau du P. Herluin, fondateur de l'abbaye du Bec, en Normandie. Il est auteur de l'épître dédicatoire à madame d'Orléans, abbesse de Chartres, qu'on lit à la tête des *Méditations sur la règle de saint Benoît*, par D. Morel (Paris, 1717, in-8°). Enfin il a donné une nouvelle édition retouchée des *Avis et Réflexions sur les devoirs de l'état religieux*, Paris, 1714, 3 vol. in-12; réimprimés en 1717 et 1737. D. Roussel avait de l'instruction, et Martianay, dans sa *Continuation du premier traité des Écritures* (Paris,

1699, in-12) parle avec éloge d'une lettre que ce religieux lui avait écrite sur l'inspiration des livres sacrés, contrairement à l'opinion que dom Martianay lui-même avait exprimée sur ce grave sujet. Cet estimable bénédictin laissa manuscrite une *Dissertation sur le Narsès dont parle saint Grégoire le Grand.* Il avait formé le projet d'une *Histoire littéraire de la France,* et avait rassemblé des matériaux considérables qui, après sa mort, furent remis à D. Rivet (*voy.* ce nom, XXXVIII, 157.) D. Tassin a consacré un article à son confrère Roussel dans l'*Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 398. Voyez aussi la *Table du Journal des savants.* MM. Grégoire et Collombet ont publié les *Lettres de saint Jérôme, traduites en français, avec le texte en regard*, Lyon et Paris, chez Perisse frères, 1836-37, 5 vol. in-8°; ils y ont ajouté deux volumes de *Mélanges*, tirés des Œuvres de ce père, et l'auteur du présent article a écrit ensuite l'*Histoire de la vie et des ouvrages de saint Jérôme*, chez les mêmes libraires, 1 volume in-8°. C—L—T.

ROUSSEL (Claude), né à Vitry-sur-Marne, le 1er juin 1720, de parents dépourvus de fortune, perdit son père à l'âge de dix ans; commença ses études l'année suivante, et devint le protégé de Jacobé, président du présidial de la même ville. Cet estimable magistrat, auquel il fut redevable de sa première éducation, l'envoya à Paris, en 1739, pour y faire son *quinquennium* au séminaire de Saint-Louis, et lui donna toujours les marques d'une tendresse vraiment paternelle. Revenu de la capitale, Roussel fut ordonné prêtre au séminaire de Châlons, où il enseigna la philosophie, et il en sortit six mois après son ordination, pour aller gouverner la paroisse de Cheniers, près Châlons, où il composa son premier ouvrage, intitulé: *Principes de Religion*, ou *Préservatif contre l'incrédulité*, qui parut à son insu en 1751, époque de la mort de sa mère. L'année suivante, en vertu de ses grades, il fut nommé à la cure de Saint-Germain de Châlons. En 1753, il donna une seconde édition de son ouvrage qu'il avait augmenté d'un tiers. La même année il fut nommé chapelain de l'ancienne congrégation de la cathédrale de Châlons, et il reçut de la part du roi un brevet de pension sur l'abbaye de Saliva, en Lorraine. En 1759, il donna ses *Principes sur l'Église*, ou *Préservatif contre l'hérésie*, qui fut imprimé, ainsi que le premier, à Paris, chez Prault. Il présenta la même année ses deux ouvrages à Clément XIII, qui les accueillit avec bonté. Il fut nommé membre de l'Académie de Châlons en 1775. On a encore de lui un écrit *Sur la loi naturelle*, et un autre, intitulé: *l'Analyse de l'âme.* Dans les séances publiques de la Société littéraire de Châlons il a donné plusieurs discours : *Sur le rétrécissement de l'esprit humain*, 1760; — *Sur l'Amour du travail*, 1761; — *Sur le Préjugé littéraire*, 1763; — *Sur le Beau*, 1766; — *Sur l'Homme social*, 1767; — *Sur les Principes de la philosophie moderne*, 1768. A la suppression de la cure de Saint-Germain, Roussel fut chargé de faire des conférences aux jeunes séminaristes, l'année qui précédait leur ordination. Il était en même temps chargé de leur direction spirituelle. Cet estimable ecclésiastique, qui avait une grande facilité d'improviser sur les matières de son état, est mort pendant la révolution. J—R.

ROUSSEL *de la Tour* fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1739 et à la chambre des comptes en 1756. Lors de l'expulsion de la compagnie de Jésus, le parlement le chargea de différents rapports sur les colléges de province, spécialement sur ceux que dirigeaient les jésuites. Ces *comptes-rendus*, dont on trouve la nomenclature dans le tom. IV de la *Bibliothèque historique de la France*, ont été imprimés, Paris, 1763 et ann. suiv., in-4°, et insérés dans le recueil des pièces concernant l'affaire des jésuites, publié par Simon, imprimeur du parlement, en 8 vol. in-4°. Roussel de la Tour rédigea, avec la coopération de l'abbé Goujet et d'un abbé Minard (1), les *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre, que les soi-disant jésuites ont, dans tous les temps, et persévéramment soutenues*, etc., Paris, 1762, in-4°, et 4 vol. in-12. C'est à tort que l'abbé Proyart, dans son ouvrage intitulé *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, attribue à dom Clémencet, bénédictin, *l'Extrait des assertions* (voy. Barbier, *Dict. des Anonymes*, n° 6427). On a encore de Roussel de la Tour : I. *La Richesse de l'État*, 1763, in-4° et in-8°. II. *Développement du plan intitulé : Richesse de l'État*, 1763, in-4° et in-8°. III. *Réflexions chrétiennes sur le saint Évangile de Jésus-Christ*, Paris, 1772, in-12. IV. *Réflexions chrétiennes sur les Épîtres et Évangiles de l'année*. V. *Réflexions morales sur le livre de Tobie, avec une courte explication des commandements de Dieu et de l'Église*, nouv. édition, 1774, in-12. VI. *Richesse du roi de France, fondée uniquement sur le zèle de ses sujets*, 1775, in-4°. VII. *Réflexions sur les avantages inestimables de l'agriculture*. VIII. *Discours intéressants sur divers sujets de morale conforme au règne de la vertu*, Paris, 1776, in-12. IX. *Lettres sur les spectacles*. X. *Philosophie religieuse*, ou *Dieu contemplé dans ses œuvres*, Paris, 1776, in-12. Presque tous les écrits de Roussel de la Tour ont paru sous le voile de l'anonyme. Il parvint à un âge très-avancé, mais nous ignorons l'époque précise de sa mort. Il vivait encore et avait le titre de conseiller honoraire lors de la suppression des parlements et des anciennes juridictions, en septembre 1790. Z.

ROUSSEL *de la Bérardière* (Jean-Henri), né à Saint-Bomer en Normandie le 9 nov. 1727, étudia la jurisprudence, et fut avocat du roi au bailliage de Caen, puis professeur de droit à l'université de cette ville. Retiré à sa terre de la Bérardière, il y mourut en 1801. Il était membre de l'académie de Caen et de celle de Mantoue. On a de lui : I. *Discours* sur les crimes et les moyens de les détruire, couronné à l'académie de Mantoue en 1773, et imprimé en italien et en hollandais, avec trois *Dissertations* du même auteur sur huit questions proposées par Catherine II, impératrice de Russie, et relatives aux lois criminelles. II. *Institution au droit de Normandie*, Caen, 1782, in-8°. III. *Plan de législation criminelle*, 1788. Outre plusieurs mémoires sur divers

(1) Cet abbé Minard a recueilli et publié, avec une préface, *Divers écrits des curés de Paris, Rouen, Nevers*, etc., *contre la morale des jésuites*, 1762, in-12 ; il a donné, sous le voile de l'anonyme, une *Histoire particulière des jésuites en France*, Sorbon, 1762, in-12. C'est probablement lui dont parle J.-J. Rousseau dans le livre X de ses *Confessions*, et qu'il avait connu à Montmorency, où Minard allait passer les étés avec un abbé Féraud, tous deux déguisés et portant l'épée. Rousseau croyait que l'un et l'autre travaillaient aux *Nouvelles ecclésiastiques*. Au reste, il ne faut pas confondre ce Minard avec un prêtre constitutionnel du même nom (voy. Minard (L.-G.), XX, 76.

sujets lus à l'académie de Caen, Roussel de la Bérardière a laissé manuscrites : 1° une *Institution générale du droit français;* 2° une traduction du *Traité de la vieillesse*, de Cicéron; 3° une imitation des *Épigrammes*, de Jean Owen. Z.

ROUSSEL (Henri-François-Antoine), docteur en médecine, naquit en Normandie, dans une commune voisine de Caen, vers l'année 1747. Après avoir étudié dans cette ville et s'être fait recevoir docteur, il occupa une chaire de physique expérimentale. En 1781, il remporta le prix proposé par la Société royale de médecine de Paris. On ignore les événements de sa vie. Probablement il est resté renfermé dans le cercle des occupations qu'il s'était créées à Caen, partageant son temps entre les devoirs de médecin praticien et les fonctions de professeur de physique. Roussel mourut vers l'année 1806. Il a publié plusieurs ouvrages qui prouvent l'étendue et la variété de ses connaissances, et qui tous ont été imprimés à Caen. I. *Dissertatio de herpetum variis speciebus, causis*, etc., 1773-1779; dissertation inaugurale. II. *Réflexions sur la nutrition des corps organiques*, 1776. III. *Tableau des maladies épidémiques qui ont régné en France depuis plusieurs siècles*, 1776. IV. *Dissertation sur la nature du gaz inflammable*, 1778. V. *Observations sur l'épidémie d'Infreville*, 1779. VI. — *sur la dyssenterie*, 1779. VII. *Dissertation sur le scorbut*, couronnée par la Société de médecine de Paris, 1781. VIII. *Recherches sur la petite vérole*, 1781. IX. *Tableau des plantes usuelles*, 1792. X. *Flore du Calvados*, 1795, 2e édit. 1806. XI. *Éléments de chimie et de physique expérimentales.*

R—D—N.

ROUSSEL (Gilles), médecin militaire, naquit vers l'année 1765, dans les environs d'Avranches. Son oncle maternel, le chanoine Charles Gadbled, professeur distingué de mathématiques et d'hydrographie en l'université de Caen, dirigea les premières études de Roussel, qui ensuite s'adonna à la médecine avec succès, et se fit recevoir docteur de la faculté de Caen. Peu de temps après, il quitta cette ville pour entrer dans la carrière militaire en qualité de médecin surnuméraire de l'hôpital de Lille. Dans ce poste, il ne tarda pas à se faire remarquer par son application au travail et par un talent particulier pour observer la nature des maladies et leur appliquer un traitement rationnel et efficace. En 1792, Roussel fut nommé médecin ordinaire et envoyé à l'armée des Alpes, puis à celle d'Italie. Au bout de plusieurs années de campagnes fatigantes, ses services et ses talents furent appréciés comme ils le méritaient, et lui valurent sa promotion au grade de médecin principal. Il était attaché en cette qualité au troisième corps de la grande armée, lorsque, tombé malade à Brunn, en Moravie, il y termina sa carrière à la fin de l'année 1805. «Vigilant et infatigable, dit Desgenettes, Roussel se montra partout l'homme de ses devoirs, et quoiqu'il eût de l'aménité dans le caractère, il réclama toujours avec énergie les secours que la cupidité disputait et arrachait souvent aux soldats malades(1).» Roussel, mort à peine âgé de quarante ans, n'a publié d'autres ouvrages que les suivants : I. *Topographie rurale, économique et médicale de la partie méridionale des départements de la Man-*

(1) *Biogr. méd.*, t. VII.

che et du Calvados, connus ci-devant sous le nom de Bocage, suivie d'un exposé sur quelques moyens propres à fertiliser cette contrée et à rendre ses relations commerciales plus faciles, Paris, 1800, in-8°. Parmi les notes qui servent au développement du texte, Roussel a inséré une liste assez longue des hommes distingués que le Bocage a produits. II. *Lymphæ circulatio. Caput *** ex decade prima seu ratione clinices ultimis decem abhinc annis extractum*, Parme, 1804. Cet ouvrage, qui porte un titre assez extraordinaire, est divisé en deux parties, dont la première est relative au mouvement qui n'appartient qu'à l'état de maladie, et la seconde contient sur les fonctions du système lymphatique ou absorbant une série de propositions qui ne sont pas toutes incontestables. R—D—N.

ROUSSELET (Jean-Baptiste), l'un des plus habiles calligraphes du XVIIe siècle, écrivit, entre autres, deux volumes in-fol. sur vélin, 1698, contenant l'office de la Sainte-Chapelle, qui surpassaient en beauté ce qu'il y avait de mieux en ce genre, même dans la gravure. Les miniatures avaient été faites par dom Claude Chabiot, bénédictin. Ces deux volumes, qui furent conservés longtemps dans la sacristie de la Sainte-Chapelle à Paris, étaient un présent de Louis-Gaston Fleuriau, alors trésorier de cette église. Z.

ROUSSELOT *de Surgy* (Jacques-Philibert), né à Dijon, le 26 juin 1737, entra dans la carrière administrative et devint premier commis des finances, puis censeur royal. Très-versé dans les sciences naturelles et l'économie politique, il publia les ouvrages suivants : I (en société avec plusieurs écrivains, entre autres Bellépierre de Neuve-Église et Meslin). *L'Agronomie et l'Industrie*, ou *les Principes de l'agriculture, du commerce et des arts*, Paris, 1761 et années suivantes, 7 vol, in-8°. Il devait paraître, chaque année, différents cahiers formant six volumes, jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage, qui n'a pas été effectué (voy. le *Dictionnaire de bibliographie française* de Fleischer, t. Ier). II. *Mélanges intéressants et curieux*, ou *Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile et politique de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et des terres polaires*, Paris, 1763 et 1765, 10 vol. in-12 ; Yverdun, 1764, 12 v. in-8°. III. *Éloge historique de M. de Montmirail*, Paris, 1766, in-8°, avec portrait. Cet *Éloge* avait déjà été imprimé dans le tome X de l'ouvrage précédent (*voy.* Montmirail, XXX, 4). IV. *Mémoires géographiques, physiques et historiques sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, extraits des écrits des jésuites*, Paris, 1767, 4 vol. in-12. V. *Les vicissitudes de la fortune*, ou *Cours de morale mis en action pour servir à l'histoire de l'humanité*, Amsterdam et Paris, 1769, 2 vol. in-12. VI. *Dictionnaire des finances*, Paris, 1784, 3 vol. in-4°. Cet ouvrage fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*. Le discours préliminaire contient des détails sur les finances des Grecs, des Romains et des modernes. VII. *Du domaine et de l'utilité de son aliénation à perpétuité*, 1787, in-8°. Rousselot de Surgy a rédigé, avec Meusnier de Querlon, les derniers volumes de l'*Histoire générale des voyages* de l'abbé Prévost (*voy* Prévost-d'Exiles et Querlon, XXXVI, 69 et 395). Il a été l'éditeur du *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France, et autres morceaux*

de littérature trouvés dans les papiers de l'abbé de Longuerue (*voy.* ce nom, XXV, 10), 1766, 2 vol. in-12; Genève (Paris), 1769, in-12. Enfin il a traduit de l'allemand en français: 1° (en société avec Meslin) *Nouvelle description physique, historique, civile et politique de l'Islande*, par Nic. Horrebow (*voy.* ce nom, XX, 578), Paris, 1764, 2 vol. in-12, avec une carte. 2° (seul) *Histoire naturelle et politique de la Pensylvanie et de l'établissement des quakers dans cette contrée* (d'après Kalms et Mittelberger), Paris, 1768, in-12. — ROUSSELOT, chirurgien du dauphin (depuis Louis XVI), mourut le 6 mai 1772, après avoir publié: I. *Nouvelles observations*, ou *Méthode certaine sur le traitement des cors*, La Haye et Paris, 1762, in-12. II. *Toilette des pieds*, ou *Traité de la guérison des cors, verrues et autres maladies de la peau*, et *Dissertation abrégée sur le traitement et la guérison des cancers*, Paris, 1769, in-12. Z.

ROUSSET (FRANÇOIS), médecin du XVIe siècle, naquit vers l'année 1535, nous ignorons dans quelle ville; peut-être est-ce à Châtillon-sur-Seine, car il dit avoir vu sur la fin de 1561, dans l'hôpital de cette cité, une femme qui lui déclara avoir été accouchée par l'opération césarienne, et ajouta que l'enfant venu au monde par ce moyen violent était vivant et âgé de sept ans. Quoi qu'il en soit, Rousset alla étudier la médecine à Montpellier, où, après deux années de séjour, il fut reçu docteur sous la présidence de Rondelet. On ne doit pas ajouter foi à l'assertion de Sacombe, ce fougueux adversaire de l'opération césarienne, lorsqu'il prétend que Rousset, au lieu de passer deux ans à Montpellier, y resta seulement le court espace de quatre mois. C'est précisément pour avoir le premier préconisé, dans un ouvrage spécial, la ressource de l'opération césarienne chez les femmes mal conformées, que Rousset a acquis la célébrité qui lui est restée, et s'est attiré, plus de deux siècles après, la colère et la haine de Sacombe. On ne peut s'empêcher de rire, dit Sprengel, en voyant Sacombe prétendre que François Rousset fut engagé par Catherine de Médicis à se servir de l'opération césarienne pour mettre à mort les femmes des huguenots (1). C'est pourtant ce qu'affirme Sacombe dans ses *Éléments de la science des accouchements* et dans sa *Lucine française*. Catherine de Médicis a bien assez d'autres crimes à se reprocher, sans la charger encore de cette noirceur. Nous ignorons l'époque de la mort de Rousset; elle a dû avoir lieu au commencement du XVIIe siècle, car son dernier ouvrage porte la date de 1603. Il a publié: I. *Traité nouveau de l'hystérotomotokie, ou enfantement césarien, qui est extraction de l'enfant par incision latérale du ventre et de la matrice de la femme grosse, ne pouvant autrement accoucher; et ce sans préjudicier à la vie de l'un et de l'autre, ni empêcher la fécondité naturelle par après*, Paris, 1581, in-8°; traduit en latin avec des augmentations de faits divers, par Gaspard Bauhin, sous ce titre: *Exsectio fœtûs vivi a matre viva, sine alterutrius vitæ periculo, et absque fœcundationis ablatione*, Bâle, 1582, in-8°; réimprimé sous cet autre titre: *De partu cæsareo liber, in quo agitur de opificio chirurgico*

(1) *Histoire de la médecine*, traduite de l'allemand par Jourdan, t. VII, p. 294.

humani ortùs, aliter fauste succedere nequeuntis quam per ventris materni solertem incisionem, sospite, cum suo fœtu, matre ipsa, Bâle, 1588, 1591, in-8°; Francfort, 1601, in-8°. Toutes ces éditions sont enrichies d'observations nouvelles. Cet ouvrage, lorsqu'il parut, fit une grande sensation; il décèle dans son auteur une sagacité chirurgicale peu commune. Quoique Rousset ne fût pas très-versé dans la pratique, il établit, d'après une foule de faits, l'innocuité de la blessure des parties que divise l'instrument tranchant pour exécuter l'opération césarienne, et il décrit avec précision le procédé qui lui semble le plus favorable à l'extraction du fœtus hors de la matrice. On peut cependant lui reprocher d'avoir admis trop facilement des faits mal constatés ou d'une authenticité suspecte. D'un autre côté, on doit reconnaître que, par ses recherches sur l'opération césarienne, Rousset fut conduit à imaginer un des procédés les plus ingénieux et les plus méthodiques pour assurer le succès d'une autre opération fort importante, nous voulons parler de la taille hypogastrique, destinée à extraire les calculs de la vessie. II. *Assertio historica et dialogus pro cæsareo partu*, Paris, 1590, in-8o. C'est un ouvrage polémique. III. *Brevis apologia pro partu cæsareo, in dicacis cujusdam ex pulvere pædagogico chirurguli theatralem invectivam*, Paris, 1598, in-8°. C'est encore une réponse un peu vive aux adversaires de l'opération césarienne; Rousset ayant fait allusion à un chirurgien de Paris, nommé Jacques Marchand, celui-ci publia l'ouvrage suivant : *Declamationes in apologiam Francisci Rosseti*, Paris, 1598, dans lequel il se répand en injures contre Rousset, qui peut-être avait franchi les bornes de la critique par une attaque trop violente contre les chirurgiens de Saint-Côme. IV. *Exercitatio medica assertionis novæ veri usûs anastomoseos cardiacarum fœtûs ex utero materno*, etc., Paris, 1603, in-8°. Ce mémoire repose sur une pure hypothèse, qui ne s'accorde point avec les lois de la physiologie.

R—D—N.

ROUSSIER (Antoine), prêtre, catéchiste-missionnaire, né à Saint-Étienne-en-Forez, vers 1585, mourut à Saint-Symphorien-le-Château, le 26 mars 1639. Sa vie, écrite par Gabriel Palerne, sieur du Sardon, Paris, 1645, in-12, n'offre aucun fait important. C'est le panégyrique d'un bon prêtre qui remplissait tous ses devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude. Une seule particularité digne de remarque, c'est que, lorsqu'il assistait au sermon, il se couvrait chaque fois que le prédicateur s'avisait de parler de Jupiter, d'Alexandre ou de César. (*Archives du Rhône*, tome V, p. 143.)

A. P.

ROUSSY (Jean), comte de Braines, seigneur de Rambouillet, se distingua particulièrement par son courage en 1320. Ce fut lui qui fit prisonnier Louis, comte de Flandre, et qui, combattant vaillamment à côté de Philippe de Valois, à la fameuse bataille de Crécy, tomba percé d'honorables blessures dans ce jour, qui fut si fatal à la France. Toujours au fort de la mêlée, moins occupé de défendre sa vie qu'animé du désir de la sacrifier glorieusement, le comte de Roussy ne perdit pas un seul instant le roi de vue; il lui fit un rempart de son corps, détourna et reçut plusieurs coups destinés au monarque. Ce brave tomba moins vaincu qu'accablé par le nombre, et

fut enfin compté parmi les nobles guerriers qui, malgré la funeste issue de la journée de Crécy, virent l'ennemi victorieux envier à la France de si vaillants défenseurs. Z.

ROUSTAN, surnommé *le mameluck de Napoléon*, personnage subalterne que le contact de Bonaparte a seul fait sortir de l'obscurité, obtint, sous le consulat et l'empire, une certaine renommée populaire. Cependant sa position auprès de l'empereur ne sortit jamais de l'état de domesticité, et il ne fut même, à vrai dire, qu'un esclave à la manière orientale, ce qui était parfaitement, comme l'on sait, dans les goûts de Napoléon. Bien qu'il ne connût pas lui-même le lieu ni l'époque de sa naissance, on a dit qu'il vint au monde à Tiflis en Géorgie, ou à Érivan en Arménie, vers 1780; mais cette origine asiatique a été contestée, contre le témoignage du valet de chambre Constant, qui, dans ses *Mémoires*, parle de Roustan comme de son *collègue*. « D'une bonne famille de Géorgie, selon lui, il avait été enlevé à l'âge de six ans, conduit au Caire, et élevé parmi les jeunes esclaves qui servaient les mamelucks, en attendant qu'ils le devinssent eux-mêmes. Le scheik El-Bekry, auquel il appartenait, en faisant présent au général Bonaparte d'un cheval arabe, lui donna aussi Roustan ainsi qu'un autre esclave du nom d'Ibrahim (1). » Bourrienne dit que ce fut à la fête anniversaire de la naissance de Mahomet, célébrée au Caire, et à laquelle Bonaparte assista chez le scheik El-Bekry, que celui-ci, sur le désir du général, lui céda ces deux jeunes esclaves, et on doit remarquer qu'ils n'étaient pas alors mamelucks, mais seulement destinés à le devenir. Malgré tout cela, l'origine orientale de Roustan ne nous paraît point complétement établie. Il est bien sûr que si cette milice se recrutait principalement dans le Caucase, la Circassie ou la Géorgie, on ne dédaignait pas les Européens, et il s'y trouvait des Allemands, des Russes et même des Français. Quoi qu'il en soit, on voit Roustan attaché à la personne de Bonaparte dès la seconde période de la campagne d'Égypte. Des services importants et particuliers, mais inconnus, qu'il lui rendit alors, furent, assure-t-on, la base de sa fortune, et à partir de cette époque il devint le valet le plus intime du général en chef. Lorsque Napoléon quitta l'Égypte, il emmena Roustan, et, à Paris, il le mit aux mains de Vénard, son maître d'hôtel, moins pour l'instruire et le former aux coutumes françaises, comme on l'a dit, que pour lui donner une sorte de tuteur. Durant les quatorze années du pouvoir consulaire ou impérial, Roustan ne quitta pas un instant Bonaparte. Ses fonctions consistaient spécialement, soit à le suivre à cheval dans les revues et les batailles, soit à l'accompagner dans ses campagnes et ses voyages, le plus souvent sur le siége même de sa voiture. Aux Tuileries comme sous la tente, il veillait la nuit au repos de son maître, couché sur un lit de camp à la porte de sa chambre, se levant au moindre signal. En campagne, si Bonaparte s'aventurait dans une reconnaissance ou une marche, son mameluck ne le perdait pas de vue. On était sûr de le

(1) Cet Ibrahim, Circassien d'origine, suivit également Bonaparte en France, où il prit le nom d'*Ali*. Il vient de mourir (nov. 1846) à Fontainebleau, où il occupait, depuis 1805, un emploi subalterne dans le palais. Sous le consulat, il avait été attaché au service de Mme Bonaparte.

trouver toujours dans l'escorte impériale, si peu nombreuse qu'elle fût. Dans les batailles il avait sa place marquée au milieu du brillant état-major qui entourait l'empereur, et il s'y faisait remarquer par son riche costume oriental, avec le turban traditionnel surmonté d'une aigrette. C'est ainsi qu'il assista à toutes les grandes journées, depuis Marengo jusqu'à Arcis-sur-Aube. Bien qu'officier de la Légion-d'Honneur, il ne faisait point partie du corps des mamelucks de la garde. Et ici qu'il nous soit permis de dire que ce n'était pas, comme on a pu le croire, une manie puérile de Napoléon que ce corps des mamelucks (2). Sans doute, cette pensée avait bien son ostentation vaniteuse, mais elle avait aussi son but. Épris des mœurs orientales, il en aimait surtout les formes absolues et la civilisation; le gouvernement tyrannique des pachas allait à son caractère despotique; mais il savait bien que de pareils moyens ne sont pas praticables en France, du moins ostensiblement. Si dans ces hommes, venus des bords du Nil, il trouva des séides dont l'obéissance muette ne reculait devant rien, et si, plus d'une fois, il eut recours à ces dévouements aveugles pour l'exécution de ses volontés mystérieuses, ce ne fut qu'en secret. On cite les meurtres de Pichegru et du capitaine Wright dans la prison du Temple, auxquels on a dit, avec beaucoup de probabilité, que les mamelucks ne furent point étrangers. Roustan resta-t-il en dehors de ces crimes? c'est ce qui n'est pas probable. Quelques-uns ont trouvé les causes de sa longue faveur dans des services de ce genre, d'autres ont voulu la trouver dans des actions d'une nature plus honorable, et ceux-là ont été jusqu'à dire qu'il avait sauvé la vie à Bonaparte, en se jetant entre lui et le sabre d'un ennemi près de l'atteindre. Ce fait doit être rangé parmi les nombreuses légendes apocryphes de l'ère napoléonienne, et le crédit qu'on lui a attribué n'est guère plus véritable. Certes il pouvait posséder toute la confiance de Napoléon comme un valet sûr et dévoué, mais il serait absurde de croire qu'il eut jamais la moindre influence sur l'esprit de son maître. Lorsque l'empire croûla, Roustan ne voulut point partager la mauvaise fortune de Bonaparte, et le jour même de l'abdication il quitta Fontainebleau (3). A ce sujet on nous a conté une anecdote assez curieuse. Quand Napoléon fut sur le point d'abdiquer, il dit à Constant qu'il espérait le voir rester auprès de lui. Celui-ci balbutia quelques excuses en disant qu'il avait de la famille, que malgré tout son dévouement pour sa majesté, il se devait d'abord à ses enfants. Alors l'empereur, qui avait toujours dans une cassette deux ou trois cent mille francs en or, renfermés dans de petits rouleaux d'ivoire, prit quelques-uns de ces rouleaux, formant soixante mille francs environ, et les donna à Constant, pour qu'il eût à as-

(2) Ce petit corps devint dans la suite une véritable dérision, et à la fin de l'empire on y comptait plus de Français que d'Orientaux; dans les Cent-Jours on vit, chose curieuse, quelques hommes affublés, comme en plein carnaval, de turbans et de pantalons larges, jouer le rôle de mamelucks.

(3) Hobhouse, dans son *Histoire des Cent-Jours*, dit que Roustan, après avoir prudemment abandonné son maître lors de l'abdication, lui écrivit à l'île d'Elbe : « Que s'il redevenait encore heureux, lui, son valet, aurait beaucoup de joie à rentrer à son service. » Ceci nous paraît peu authentique.

surer leur sort. Il sortit donc très-joyeux; sur son passage, il rencontra Roustan et lui conta ce qui venait de se passer. Ce dernier se hâta d'aller trouver l'empereur, qui lui dit comme à Constant qu'il désirait vivement le garder auprès de sa personne. Roustan répondit dans les mêmes termes que son confrère, en ajoutant qu'il avait des dettes; l'empereur alors eut de nouveau recours à sa cassette, de laquelle il tira quarante mille francs qu'il mit dans la main de Roustan, pour l'aider à s'acquitter avec ses créanciers et le libérer des engagements qui pouvaient le retenir. Napoléon, en agissant ainsi, croyait pouvoir compter sur la fidélité de ses serviteurs; néanmoins ni l'un ni l'autre ne reparurent. Quelques journaux ayant témoigné leur surprise d'une pareille ingratitude, Roustan répondit dans une lettre « que des raisons particulières s'étaient opposées à ce qu'il accompagnât son bienfaiteur dans la retraite; qu'il s'était marié en France, et qu'il vivait heureux au sein de sa famille. » En effet, il venait d'épouser mademoiselle Douville, fille d'un valet de chambre de Joséphine. Au retour de Napoléon, Roustan fut un instant enfermé à Vincennes, puis exilé à vingt lieues de Paris. Cette disgrâce a donné lieu à beaucoup de suppositions, sans qu'on ait pu en découvrir le véritable motif. L'ancien mameluck alla alors habiter Dreux où il possédait une petite propriété, et il y vécut ignoré. Cependant, à la seconde Restauration, il obtint un bureau de loterie, qu'il vendit presque aussitôt. Il fit ensuite un voyage à Londres, et revêtu du riche costume qu'il avait porté sous l'empire, il s'y montra en spectacle, plus encore pour gagner quelque argent que pour satisfaire la curiosité de l'aristocratie britannique, ce qui doit faire penser que sa fortune n'était pas aussi considérable qu'on s'est plu à le dire. Vers la fin de 1831, on lui donna, sous le nom de sa femme, une direction de poste aux lettres, et il fallut la cérémonie du 15 déc. 1840 pour qu'il sortît un peu de l'oubli où il était plongé. On le vit alors assister à la translation des cendres de Napoléon, toujours sous son costume traditionnel; mais à peine y fut-il remarqué. Roustan s'était retiré à Dourdan, et c'est dans cette petite ville qu'il mourut obscurément le 7 déc. 1845. C—H—N.

ROUVET (Jean), inventeur du flottage pour le transport du bois par la rivière de l'Yonne, était un paysan du Nivernais, fort simple et sans étude, qui, dès sa plus tendre jeunesse, se livrait au commerce du bois, lorsqu'en 1549 il inventa cette méthode qui dès lors eut les plus heureux résultats pour les consommateurs et plus encore pour les propriétaires de forêts de ces contrées. Oublié long-temps, son nom fut répété avec beaucoup d'enthousiasme en 1826 par M. Dupin l'aîné, qui proposa de lui élever un monument sur le pont de Bethléem à Clamecy, et qui souscrivit lui-même pour 200 fr. « Jusqu'ici, dit-il dans un prospectus qui est sous nos yeux, on a bien retenu le nom de *Jean Rouvet*; le commerce de bois lui a fait l'honneur de graver son effigie sur les jetons de la compagnie, mais on ne lui a point encore élevé de monument public. Je propose de lui en élever un, modeste comme lui, en vue du Perthuis de l'Yonne, et sur des plans et dessins arrêtés par une commission composée du sous-préfet, du maire de Clamecy et du syndic des marchands de bois de la Haute-Yon-

ne. » M. Dupin s'adjoignit à cette commission, et, comme on doit le penser, le monument ne tarda pas à être élevé. Z.

ROUX (Vital), né à Belley vers 1760, était le fils d'un procureur de cette ville. Après avoir reçu une éducation incomplète, il vint à Lyon, où il fut long-temps commis dans une maison de commerce. S'étant déclaré l'un des plus chauds partisans de la révolution, il joua un rôle fâcheux dans le malheureux siége de 1793, et après la reddition il se réunit ouvertement au parti des proscripteurs. Poursuivi par la clameur publique, après la chute de Robespierre, il n'échappa que par la fuite aux massacres de la réaction, et fut enfin obligé, comme beaucoup de terroristes lyonnais de ce temps-là, qu'on appelait *mattevons*, de se réfugier à Pars, où il se montra toujours fort attaché aux principes de la révolution, et surtout professant une profonde haine pour la religion, au point qu'il ne faisait pas baptiser ses enfants, lors même que la terreur ayant cessé, les honnêtes gens s'en faisaient un devoir. Il donnait à ses filles des noms de plantes ou de fleurs qu'elles ont toujours conservés. Après avoir été commis dans la maison Delessert, en 1797, puis dans celle de Fould, il fonda lui-même une maison de commerce qui eut peu de succès. Cependant il devint régent de la banque de France, et membre de la chambre du commerce sous le préfet Frochot. Il fut même, à ce titre, chargé de concourir à la rédaction du Code de commerce, ce qui lui valut la décoration de la Légion-d'Honneur. Il était dans ce temps-là fort lié avec le banquier Laffitte, dont il se sépara plus tard, sans que l'on sache pour quel motif. On croit que Laffitte, qui se trouvait bien d'accord avec lui sur son antipathie pour la Restauration, ne lui pardonna pas ses liaisons avec le ministre de la police Savary. Vital Roux, ayant fait des pertes dans plusieurs faillites, fut obligé de quitter le commerce. Après avoir été pendant quelques années le chef d'une maison d'assurances, il se retira chez une de ses filles, mariée à Strasbourg, où il est mort en 1846. Il a publié : *De l'influence du gouvernement sur la prospérité du commerce*, Paris, 1801, in-8°. II. *Rapport sur les jurandes et les maîtrises*, 1805, in-8°. III. *Considérations sur le conseil d'État*, 1830, in-8°. — J. Michaud, lecteur du roi et académicien, mort en 1839, avait épousé sa fille aînée; la seconde avait épousé son cousin *Henri* Roux; mais cette union ne fut pas heureuse, et il y eut bientôt séparation. — Henri Roux, après avoir dirigé pendant quelques années à Paris une fabrique d'armes à feu, se rendit en Amérique où il est mort. Il avait publié : I. *Notice nécrologique* sur Brillat-Savarin, dont il était le compatriote et l'ami. II. *Des fusils de chasse, et principalement des fusils à piston de l'invention Pauly*, etc., Paris, 1822, in-8°. III. *Des paquebots militaires pour les ports de l'Amérique du sud, et de leur utilité pour le commerce français*, Paris, 1822, in-8°. Z.

ROUX-*Fazillac* (Pierre), conventionnel et l'un des révolutionnaires les plus fougueux, naquit vers 1750 d'une famille noble, entra au service dès sa jeunesse, et, après avoir obtenu la croix de Saint-Louis, se retira dans sa famille. Ayant embrassé avec beaucoup d'ardeur la cause de la révolution, il fut nommé en 1790 administrateur du département de la Dordogne, puis député à

l'Assemblée législative, et enfin à la Convention nationale, où il siégea dès le commencement avec les plus exaltés, et vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis à l'exécution. Il fit ensuite quelques rapports, notamment sur l'éducation et sur les postes. En avril 1793, il fut envoyé dans les places de la frontière du Nord, et poursuivit les Girondins avec acharnement après la révolution du 31 mai, qui assura le triomphe de Robespierre. Dans le courant d'août, Roux-Fazillac fut un des commissaires chargés de faire exécuter la levée en masse. Après la session conventionnelle, il fut nommé administrateur de son département; mais le Directoire, qui le redoutait en raison de ses liaisons avec les ultra-démagogues, le destitua à l'approche des élections de l'an VI (1798), dans la crainte qu'il ne revînt au corps législatif. Le député Quinette, son ami, ayant été nommé ministre de l'intérieur, choisit Roux-Fazillac pour l'un de ses chefs de division, et celui-ci en remplit les fonctions jusqu'au moment où Quinette fut forcé de donner sa démission. Roux se retira alors à Périgueux, où il vécut paisiblement jusqu'en 1816. Alors obligé de quitter la France comme régicide, il se réfugia en Suisse, où il passa quinze ans. Revenu en France après la révolution de 1830, il se retira à Nanterre, près Paris, et y mourut dans le mois de février 1833. On a de lui : I. *Recherches historiques et critiques sur l'Homme au masque de fer, d'où résultent des notions certaines sur ce prisonnier*, Paris, 1801, in-8°. L'auteur prétend prouver, sur des matériaux authentiques, que ce personnage mystérieux était un ingénieur du duc de Mantoue, nommé le comte Mattioli. (*voy.* MASQUE DE FER, XXVII, 395). II. *Histoire de la guerre d'Allemagne pendant les années 1756 et suivantes, entre le roi de Prusse et l'impératrice d'Allemagne et ses alliés*, traduite en partie de l'anglais de Lloyd, et en partie rédigée sur la correspondance originale de plusieurs officiers français, et principalement sur celle de Montazet, lieutenant-général envoyé par la cour de France dans les armées de l'impératrice, Lausanne, 1781, 1 vol. in-4°, avec pl.; Paris, 1803, 2 vol. in-8° (1). C'est aussi de cet ouvrage que s'est servi le général Jomini pour son *Traité des grandes opérations militaires* (*voy.* LLOYD (Henri), XXIV, 589). M—D j.

ROUX *de Laborie* (ANTOINE-ATHANASE), l'un des hommes politiques les plus actifs et les plus spirituels de notre époque, naquit à Albert, près d'Amiens, en février 1769, et fut élevé par des parents très-religieux. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il reçut la meilleure éducation au collége de Lisieux, puis à ceux d'Harcourt et de Sainte-Barbe, où il remporta beaucoup de prix. C'est là qu'il connut MM. Bertin, ainsi que d'autres hommes devenus célèbres, dont la liaison lui fut plus tard très-utile, et auxquels lui-même rendit quelquefois des services; car on peut dire que sa destinée fut de s'attacher à des hommes en crédit et de cultiver leur faveur pour en obtenir des services qui, le plus souvent, tournèrent au profit des autres. C'est ce

(1) Environ vingt ans auparavant, une traduction de cet ouvrage avait été faite par le marquis de Mesmon (*voy.* ce nom, LXXIII, 517). Peut-être le tome II, encore manuscrit au moment de l'émigration de Mesmon, saisi alors chez lui et perdu, tomba-t-il, pendant la terreur, entre les mains du conventionnel, qui put sans risque publier ce travail commencé. L—S—D.

qu'on peut dire surtout de Talleyrand, qui, plus d'une fois, s'est servi de lui dans des affaires importantes, et l'a ensuite dénié ou abandonné. Le cauteleux ministre s'est même approprié quelquefois ses bons mots et ses ingenieuses reparties, dont il se faisait honneur. Voici ce qu'a dit de Laborie, dans ses *Mémoires*, l'académicien Marmontel, avec qui il avait eu beaucoup de rapports: « ... Le jeune homme qui avait pris soin de nous lier (avec M. de Sèze) était ce Laborie, connu dès l'âge de dix-neuf ans par des écrits qu'on eût attribués sans peine à la maturité de l'esprit et du goût; nouvel ami qui, de son plein gré, et par le mouvement d'une âme ingénue et sensible, était venu s'offrir à moi, et que j'avais bientôt appris à estimer et à chérir moi-même. Dans cet aimable et heureux caractère, le besoin de se rendre utile est une passion habituelle et dominante. Plein de volonté pour tout ce qui lui semble honnête, la vitesse de son action égale celle de sa pensée. Je n'ai jamais connu personne aussi économe du temps; il le divise par minute, et chaque instant est employé ou utilement pour lui-même, ou plus souvent encore utilement pour ses amis... » Ce portrait, qui semble flatté, est cependant exact, et nous en avons d'autres témoignagnes non moins honorables, notamment des lettres qui nous furent écrites par Lally-Tollendal et madame de Genlis sur ce même Laborie, qui avait été notre intermédiaire avec ces illustres personnages. Roux de Laborie eut d'abord quelque velléité de se consacrer à l'instruction publique et même à l'état ecclésiastique, car il entra en novembre 1789 à l'institution de l'Oratoire à Paris, et il y resta jusque vers le milieu de 1790. Les innovations de la révolution le firent renoncer à cette carrière; et comme tous les jeunes gens de cette époque, doués de quelque talent et de savoir, il se jeta dans la politique. Lors du 10 août 1792, il était secrétaire de Bigot de Sainte-Croix, ministre des affaires étrangères. Compromis par les papiers trouvés chez ce ministre, il se réfugia en Angleterre, où il passa quelques mois. Après le 18 brumaire (1799), il fut chef du secrétariat des relations extérieures. A la fin de 1800, il fut impliqué avec les frères Bertin, ses anciens amis, dans une conspiration de royalisme. Bertin l'aîné fut long-temps détenu à la prison du Temple, puis déporté à l'île d'Elbe. Laborie fut obligé de se tenir caché jusqu'en 1804. Il avait une part dans le *Journal des Débats* depuis son origine, et en avait même été fondateur avec Bertin de Vaux; mais il la perdit, ainsi que ses co-propriétaires, par la confiscation de ce journal, dont Napoléon s'empara en avril 1811, pour le donner à ses favoris ou à ses espions de police. Laborie prit alors la profession d'avocat, et fut mis sur le tableau. Il n'a jamais plaidé, mais il a fait des mémoires dans un grand nombre de causes importantes, entre autres dans le procès intenté aux entrepreneurs de cette *Biographie universelle* (*voy.* PRUDHOMME, LXXVIII, 108). Laborie fut nommé, en avril 1814, secrétaire-général adjoint du gouvernement provisoire, et par son zèle, son activité, il eut une grande part aux événements de cette époque. Le jour même de l'arrivée de l'empereur de Russie à Paris, il apporta vers midi à M. Michaud, imprimeur, la fameuse déclaration de ce prince, que venait de lui remettre

le comte de Nesselrode, et avant sept heures il y en avait plusieurs milliers d'exemplaires imprimés, et quelques centaines remises sur la table de l'empereur Alexandre. On sait que ce prince les montra alors, comme preuve de ses volontés et de ses engagements irrévocables, à Caulaincourt, qui venait négocier en faveur de Bonaparte, avec pouvoir de se soumettre à tout ce que le czar exigerait, et qu'il lui dit positivement : *Vous venez trop tard.* Il était huit heures du soir, et Talleyrand, qui avait bien deviné la mission de Caulaincourt, s'était opposé pendant toute la journée à son introduction auprès d'Alexandre (*voy.* TALLEYRAND, au Suppl.). Quand Napoléon lut à Fontainebleau les noms de ceux qui composaient le gouvernement provisoire, il dit, en voyant celui de Laborie : « Celui-là était payé pour cela. » Obligé de quitter la France après le 20 mars 1815, il suivit le roi à Gand, et y rédigea, avec Bertin l'aîné, le *Moniteur universel*, que Louis XVIII fit publier comme journal officiel. Rentré en France avec ce prince, Laborie fut nommé le 23 août 1815, par le collége électoral de la Somme, le troisième des sept députés que ce département envoya à la chambre *introuvable*. Il lut le 1er février 1816, en comité secret, au nom d'une commission, un rapport sur la proposition de M. de Blangy, tendant à améliorer le sort des ecclésiastiques. Ce rapport fit beaucoup de bruit et par le fond des questions, et par la manière dont elles étaient traitées. Roux de Laborie prononça, au nom de la même commission, pour répondre aux adversaires du projet, dans le comité secret du 9 février 1816, un second rapport qui avait encore plus de mouvement et de chaleur que le premier. Le 18 mars il fit un tableau remarquable de la session, et une profession de foi de la chambre de 1815. Le 23 avril, il parla encore sur le rapport de M. de Kergorlay, qui proposait de rendre les biens non vendus au clergé ; ce que l'assemblée résolut deux jours après. Aux élections de 1816, après la funeste dissolution, Roux de Laborie fut présenté comme candidat par les deux colléges d'arrondissement d'Amiens et de Doullens. Il eut pour être député quatre-vingt-dix voix, et il ne lui en manqua que dix pour être réélu. Il reprit depuis sa profession d'avocat, et continua de rédiger des mémoires dans des affaires importantes. Sa fortune avait beaucoup souffert des persécutions qu'il avait éprouvées, et surtout de la spoliation du *Journal des Débats*, qui ne lui fut rendu qu'à la Restauration. Obligé ensuite de l'aliéner, il y était cependant rentré quelques années avant sa mort. On l'a accusé dans l'affaire de Maubreuil; mais on sait assez aujourd'hui qu'il n'avait fait en cela que signer, en sa qualité de secrétaire du gouvernement provisoire, les instructions et les pouvoirs qui furent donnés à celui-ci pour l'attaque que lui-même avait proposé d'exécuter contre Napoléon quand les droits de la guerre y autorisaient encore, et que l'on négligea de retirer quand la paix fut conclue, ne soupçonnant pas l'usage peu honorable qu'il devait en faire. Roux de Laborie mourut à Paris en 1840. Outre quelques *mémoires* judiciaires et ses *Opinions* et *Rapports*, on a de lui : I. *Éloge du cardinal d'Estouteville*, discours qui remporta le prix proposé par l'Académie de Rouen, en 1788. II. *L'unité du culte public, principe social chez tous les peuples*, Paris, 1789, in-8°. III. *De la liberté du culte*,

Paris, 1791, in-8°. Cette brochure et la précédente sont anonymes. IV. *Apologues sacrés, tirés de l'Écriture sainte, mis en vers*, Paris, 1818, in-18. — Son fils, M. Anatole Roux de Laborie, a remporté en 1827 un prix d'éloquence proposé par la Société des bonnes-lettres pour un *Éloge du duc d'Enghien*. Z.

ROUYER (Claude-Marie), jurisconsulte et auteur de brochures politiques, né à Paris vers 1745, et mort dans la même ville le 5 octobre 1816, était, avant la révolution, avocat au parlement. On a de lui : I. *Coutumes générales et locales du pays et duché de Bourbonnais, commentées et expliquées*, Moulins, 1779, in-4°. II. *Essai sur les tailles et vingtièmes*. III. *Recueil de pensées sur la morale, la religion et la politique*, 1802, in-8°. IV. *Bréviaire de tous les peuples*, ou *Pensées et maximes relatives à la morale, à la religion et à la politique, suivi d'un projet de constitution*, 1814, in-8°. V. *Examen impartial de la brochure intitulée :* « Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe, suivies de quelques considérations sur la noblesse, par M. de Bonald. » Paris, 22 mars 1815, in-8°. VI. *Un petit mot sur les causes d'un grand événement, suivi de la Relation historique des plaintes et des vœux du peuple français, et terminé par le prospectus d'une adresse aux habitants de l'ancien et du nouveau monde*, Paris, 22 mars 1815, in-8°. VII. *Questions à l'ordre du jour, suivies de pensées, maximes et réflexions soumises à l'examen et à la censure des publicistes les plus recommandables de l'empire*, Paris, 15 avril 1815, in-8°. Rouyer demandait dans ces *questions* si les puissances alliées avaient fait la guerre à la France, en 1814, pour réintégrer Louis XVIII sur le trône, et si le même motif les ferait agir en 1815. M. de Kergorlay, dans une *Réponse* très-polie, adressée à l'auteur des *Questions*, lui déclara que les puissances n'avaient agi que dans leurs propres intérêts et ceux de leurs peuples qui s'étaient trouvés d'accord avec ceux de la maison de Bourbon, et qu'elles ne recommenceraient la guerre que par la crainte que leur inspirait la France républicaine ou impériale. Il invita les royalistes et les libéraux à s'unir cordialement pour le rétablissement du gouvernement royal, afin de prévenir, s'il en était temps encore, la conquête étrangère. Tout cela se disait avant la bataille de Waterloo, qui mit fin à la discussion. VIII. *Essai sur les moyens de réunir les esprits, rapprocher tous les cœurs, consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs, déjouer tous les complots*, etc., Paris, 1815, in-8°. IX. *Coup d'œil sur l'Acte additionnel aux constitutions de l'empire, donné à Paris le 22 avril 1815, signé Napoléon; précédé d'un Avertissement et d'une Lettre écrite, le 5 juin 1814, à MM. Dambray, Montesquiou, Blacas d'Aulps*, etc., *et terminé par une Apostrophe respectueuse adressée à l'empereur des Français*, Paris, 24 avril 1815, in-8°. X. *Copie de la protestation faite à la municipalité du 10e arrondissement de Paris, contre l'Acte additionnel aux constitutions de l'empire, du 22 avril, suivie de la Réfutation de quelques passages extraits du Moniteur et du Journal de Paris des 25, 26, 27 et 29 dudit mois*, Paris, 1815, in-8°. XI. *Hérésies politiques, extraites d'un ouvrage intitulé :* Vote d'un Dauphinois sur l'Acte additionnel aux constitutions de l'empire, etc., *réfutées et victorieusement combattues*, Paris, 1815, in-8°. XII. *Réflexions sur le premier et le deuxième article de M. de Sismondi, insérés dans le Moniteur des 29 avril et 2 mai 1815*. XIII. *Lettre à S. M. Napoléon, sur l'Acte*

additionnel aux constitutions de l'empire, *du* 22 avril 1815, Paris, 1815, in-8°. XIV. *Épître dédicatoire aux représentants de la nation, suivie d'un projet de décret conforme aux promesses libérales, authentiques et solennelles que Napoléon le Grand a faites au peuple français et à l'armée le* 1er *mars* 1815, *et terminé par des brochures relatives à l'économie politique et aux événements actuels*, Paris, 20 mai 1815, in-8°. XV. *Questions importantes à l'ordre du jour, proposées par un cosmopolite, ami de la liberté, résolues par un philanthrope, ennemi du despotisme, et publiées par l'auteur du Coup d'œil sur l'Acte additionnel*, etc., Paris, 1815, in-8°. XVI. *Lettre de C.-M. Rouyer, ancien jurisconsulte, sur l'établissement d'une fête religieuse et nationale, en réponse aux réflexions de M. V. P.D.F., relatives aux toasts portés dans les banquets et la fête qui ont eu lieu à Paris les* 13 *janvier*, 7 *et* 21 *février* 1816, Paris, 1816, in-8°. Z.

ROUYER (Jean-Pascal), conventionnel, était maire de Béjours, près de Béziers, en 1791, lorsqu'il fut nommé député du département de l'Hérault à l'assemblée législative, où il siégea dès le commencement avec les plus ardents révolutionnaires. Il avait servi pendant quelques années dans les derniers rangs de la marine royale, et partait de là pour avoir de grandes prétentions sur les questions maritimes. Ses premières motions à l'assemblée furent des dénonciations contre les différents ministres qui se succédaient alors si rapidement, et surtout contre Bertrand-Moleville, qui tenait le portefeuille de la marine, et qui à son tour l'a traité fort mal dans son *Histoire de la révolution*. Très-zélé partisan de la guerre, il fut un des premiers qui introduisirent dans les rapports de la diplomatie le ton de grossièreté et de violence qui ne pouvait qu'exciter contre la France la haine des autres nations. Après avoir appuyé, dans la séance du 24 janvier 1792, la proposition de son collègue Hérault de Sechelles, tendant à faire signifier à l'empereur, par Louis XVI lui-même, que « si, dans un mois, il n'avait pas déclaré qu'il voulait demeurer l'ami de la nation française, toute réponse dilatoire serait regardée comme une déclaration de guerre », il s'écria : « Tandis que nous délibérons, l'empereur arme peut-être contre nous... Il est temps de terminer... Je demande que la proposition de M. Hérault soit à l'instant même décrétée... » Dans la suite de cette orageuse session, que termina la révolution du 10 août, Rouyer prit encore la parole dans beaucoup d'occasions, et ce fut presque toujours pour accuser les ministres Bertrand-Moleville, Montmorin, Narbonne et le roi lui-même; et par une inconséquence fort ordinaire aux hommes de cette époque, après avoir demandé à grands cris la liberté de la presse pour tout le monde, il se montra l'un des plus ardents persécuteurs des écrivains politiques et surtout des journalistes. « ... Il est ridicule, dit-il dans la séance du 19 février, au sujet d'une plainte qu'avait faite Ramond contre les feuilles de Marat, que l'on soit venu proposer, à titre d'amendement, une dénonciation contre un écrit, et que le même membre qui a dit avoir le courage de dénoncer cet écrit n'ait pas eu celui de vous dénoncer l'infâme ami du roi. J'aurais applaudi au zèle de M. Ramond, s'il eût mis moins de partialité dans sa dénonciation. « C'est ce double mal que vous devez extirper. Je joins donc à la dénon-

ciation de M. Ramond une dénonciation expresse contre l'infâme Mallet-Dupan, l'*Ami du Roi*, etc., et notamment contre la proclamation que les pouvoirs constitués affectent de laisser afficher sous le nom des princes, pour exciter les troupes à déserter. Je dénonce aussi le ministre de la justice. La constitution lui ordonne de veiller à ce que les pouvoirs constitués ne soient point avilis. Eh bien! il souffre non-seulement qu'on avilisse le pouvoir législatif et tous les pouvoirs, mais peut-être a-t-il aussi à sa solde de misérables stipendiés... » Une autre fois il fit écarter la proposition d'accorder 20,000 fr. au marin Dupetit-Thouars (celui qui depuis mourut glorieusement à Aboukir), pour aller à la recherche de l'infortuné La Peyrouse; puis il vota pour que les anciens drapeaux des régiments fussent brûlés en présence des municipalités de chaque garnison; pour le refus à faire au roi d'une somme de six millions pour les dépenses secrètes, enfin pour la punition des administrateurs du département de Paris, qui avaient osé décerner un mandat d'arrêt contre Pétion et Manuel, etc., etc. Ce fut ainsi que Rouyer arriva au renversement de la frêle monarchie constitutionnelle par la révolution du 10 août 1792. On ne peut pas douter qu'il n'ait pris une grande part aux intrigues qui préparèrent cette révolution. Envoyé aussitôt après dans le midi, avec ses collègues Gasparin et Lacombe-Saint-Michel, il rendit compte de sa mission par une lettre datée de Lyon le 15 août, qui fut lue dans la séance du 19. « Partout, disaient les commissaires, nous avons trouvé les citoyens *applaudissant aux mesures provisoires* (c'était la déchéance et l'emprisonnement de Louis XVI) prises par l'Assemblée nationale; partout nous avons vu de loin l'arbre couronné par le bonnet de la liberté; partout nous avons vu se manifester le respect, la confiance pour l'Assemblée nationale et pour ses décrets... Si parfois nous avons rencontré quelques aristocrates, ce n'est pas qu'ils osent élever la voix; nous les avons reconnus à leurs craintes exagérées... Quant aux patriotes, ils sont dans la plus parfaite sécurité. Ils nous ont dit partout : « La liberté, l'égalité ou la mort... » La mission de Rouyer étant finie avec la session législative, il ne revint dans la capitale que comme député à la Convention nationale, par le département de l'Hérault. Dès la première séance il se réunit aux plus ardents montagnards, afin de presser le procès de Louis XVI, puis il vota pour la mort, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution. Il parut néanmoins, peu de temps après, se séparer du parti de Robespierre, pour résister à la commune qui préparait la révolution du 31 mai 1793. Ayant alors été envoyé dans son département avec son collègue Brunel, ils eurent l'imprudence de se mettre en correspondance avec les fédéralistes de Bordeaux. Leurs lettres ayant été interceptées, ils furent dénoncés par Chabot, puis arrêtés à Lyon, et mis en liberté par les autorités de cette ville, qui, dirent-ils, reconnurent leur tort. Rouyer envoya aussitôt à la Convention un mémoire justificatif, mais ce fut en vain; ayant été de nouveau dénoncé pas Chabot, puis par Thuriot, il fut compris dans le décret de mise hors la loi prononcé contre les girondins. Étant parvenu à s'y soustraire, il ne rentra à la Convention nationale qu'après la chute

de Robespierre, et ce qui est assez remarquable, c'est que ce fut sur le rapport de Merlin de Douai. Adoptant alors sincèrement le système de réaction contre la terreur, il parla des persécutions qu'il avait éprouvées, et demanda avec beaucoup de chaleur la restitution aux héritiers des condamnés de leurs biens non vendus, ainsi que la mise en accusation de Barère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne. Il croyait sérieusement alors qu'avec ce retour à quelques idées de raison et de justice, la république serait impérissable. « Les prodiges de l'immortelle révolution du 9 thermidor, dit-il dans la séance du 15 août 1795, seront pour la postérité l'époque la plus brillante de la régénération publique. Vos travaux civiques, en consolidant l'édifice immuable de notre liberté, ont sapé pour jamais les espérances criminelles des factieux de toutes les espèces. L'attitude fière et imposante que vous n'avez cessé de prendre depuis la chute des triumvirs est la meilleure réponse que vous puissiez faire à ces insectes venimeux, qui bourdonnaient dans leur rage impuissante des blasphèmes contre vos vues profondes. Libres aujourd'hui dans vos délibérations, entourés de la confiance d'un grand peuple que vous représentez, des jours prospères vont succéder à ceux que la justice réclamait depuis long-temps... Le jour est enfin arrivé, représentants du peuple, où votre sagesse a fixé les limites de l'ambition des rois coalisés. Vos décrets ont appris à l'Europe étonnée et vaincue que désormais la France ne compterait plus que des hommes vertueux... Vous justifierez les oracles de cette philosophie philanthropique dont vous êtes les soutiens par tout ce que vous avez fait de juste et d'humain. » Ayant été alors envoyé de nouveau dans le midi avec Brunel, il y lutta avec assez d'énergie contre les terroristes de Toulon; mais il ne put y empêcher la fin malheureuse de son collègue (*voy.* BRUNEL, VI, 110). Revenu à la Convention au moment où cette assemblée allait se dissoudre, il passa, par suite de la loi pour la réélection forcée des deux tiers, dans le conseil des Cinq-Cents. En janvier 1797 il fit un long rapport sur l'état de la gendarmerie nationale, accusa le Directoire de se permettre des destitutions tellement arbitraires, qu'un roi, dit-il, n'aurait pas osé les prononcer, et proposa des mesures sur cet objet. Dans le mois de mars suivant, il présenta un autre rapport sur la solde des troupes, au nom d'une commission spéciale. Enfin il parut encore quelquefois à la tribune dans le cours de cette année, sans y exprimer d'opinions qui soient dignes d'être rapportées, si ce n'est la dénonciation qu'il fit contre Barruel de Beauvert, rédacteur d'un journal royaliste, intitulé *les Actes des apôtres,* que, selon sa coutume, Rouyer qualifia d'*infâme.* Ses fonctions législatives ayant cessé lors de la réélection de 1797, il rentra dans la vie privée. Le Directoire, qu'il avait plusieurs fois combattu, ne lui donna aucun emploi, et il paraît que le gouvernement impérial ne le traita pas mieux. Obligé de sortir de France par la loi d'exil contre les régicides, en 1816, il se réfugia dans les Pays-Bas, et mourut le 20 octobre 1819, à Bruxelles, au moment où une ordonnance du roi Louis XVIII l'autorisait à revenir dans sa patrie. Rouyer avait, en 1792, la prétention de se faire passer pour capitaine de vaisseau, et il aspirait même au minis-

tère, ce qui lui attira une mystification assez plaisante de la part de Bertrand-Moleville. Cet ex-ministre a raconté, dans son *Histoire de la révolution*, qu'il lui fit rédiger, par Esménard, alors employé sous lui, une lettre tout à fait extravagante, que Rouyer eut la bonhomie d'envoyer au roi, en l'assurant « que lui seul pouvait relever la gloire du pavillon français. » Il avait aussi la prétention d'être poète. Voici deux stances d'une épître en vers, adressée au prince de Nassau, sur les batteries flottantes, et pour l'intelligence de laquelle il faut savoir que ce prince y est comparé à saint Laurent, son patron :

Par conséquent, généreux prince,
Ayant mérité même prix,
Ta gloire ne sera pas mince
Au paradis du grand Louis.

Quoique Laurent, cuit sur sa braise,
N'avait qu'un péril à braver,
Tandis que toi, dans ta fournaise,
Tu pouvais encor te noyer.

— Rouyer, avocat à Moulins, fut un des agents de la terreur les plus actifs et les plus cruels. On a cité comme un modèle, un type des horribles correspondances que les gens de cette espèce avaient alors entre eux, une lettre qu'il adressa au président de la commission du tribunal révolutionnaire de Lyon, en lui envoyant un convoi de victimes : « Fais-les donc participer, lui dit-il, à l'honneur de la grande fusillade, dont la conception honore l'imagination révolutionnaire. Cette manière de foudroyer les ennemis du peuple est infiniment plus digne de sa toute-puissance, et convient mieux pour venger en grand sa volonté outragée, que le jeu mesquin et insuffisant de la guillotine. Ce dernier instrument n'est bon que pour les petits criminels. Ne te jette donc pas dans le labyrinthe des formes, pour juger nos brigands ; prends notre comité pour un jury national, qui a, sans aucun remords, la conviction intime et morale de leur scélératesse profonde. » M—D j.

ROUZET (François-Joseph-Léon), jeune médecin destiné à fournir une brillante carrière, mais que la science a perdu avant qu'il pût réaliser les espérances qu'il avait fait concevoir, était neveu du député à la Convention nationale qui devint chancelier de la duchesse d'Orléans (*voy.* Rouzet de Folmon, XXXIX, 178). Il naquit à Toulouse, le 12 septembre 1795, resta orphelin très-jeune, et fut élevé par les soins d'un ami, tandis que son oncle vivait exilé en Espagne. A peine eut-il fait quelques mois d'études médicales que, menacé par la conscription, il demanda à servir dans un régiment comme chirurgien aide-major, et fit en cette qualité la campagne de 1813 dans la grande armée en Allemagne. Dès que la paix fut conclue en 1814, il alla à Montpellier pour y finir ses cours, et prit le grade de docteur en 1818. Il soutint à cette occasion une thèse fort remarquable sur la maladie du cancer. Bientôt il obtint au concours la place de chef de clinique à la faculté de Montpellier, et ouvrit un cours d'anatomie pathologique. La Société de médecine pratique de la même ville lui décerna une médaille d'or pour un *Éloge de la Peyronie*, qui n'a pas été imprimé. Venu à Paris vers la fin de 1818, il y fonda la *Revue médicale*. Son but était de défendre dans cette feuille l'école de Montpellier contre les attaques dont elle était souvent l'objet, et de réfuter quelques parties du système de Broussais. Cette controverse fixa les regards sur le jeune

Rouzet ; mais sa santé parut alors s'affaiblir d'une manière fâcheuse, et il fut obligé de laisser au docteur Dupau, son ami et collaborateur, le soin de soutenir cette honorable lutte, et de continuer son journal, ce que celui-ci fit avec beaucoup de succès, tandis que Rouzet, en proie aux atteintes d'une maladie de poitrine, qu'il aggravait encore par des travaux incessants, y succomba le 10 août 1824, après avoir rempli ses devoirs de religion. Il était à peine âgé de ving-neuf ans, et déjà il était membre des Sociétés de médecine de Paris, de Toulouse, de Montpellier, de Marseille, membre adjoint de l'Académie royale de médecine, et médecin de la Monnaie des médailles. Un discours fut prononcé sur sa tombe par le docteur Dupau, et son *Éloge historique* par M. Fr. Bérard, inséré dans la *Revue médicale*, a été imprimé séparément, Paris, 1824, in-8°. Outre les articles qu'il a fournis à ce journal et la notice *Van-Helmont* à la *Biographie médicale*, on a de Rouzet : *Recherches et observations sur le cancer*, Montpellier et Paris, 1818, in-8°, ouvrage estimé que l'auteur dédia à son oncle Rouzet, comte de Folmon. Il avait commencé une *Histoire philosophique de la médecine depuis la renaissance des lettres*, un *Traité des fièvres* et un *Traité d'hygiène;* mais sa mort prématurée l'empêcha d'y mettre la dernière main. On lui doit la publication de deux ouvrages de C.-L. Dumas (*voy.* ce nom, XII, 216), dont il avait suivi les leçons : I. *Doctrine générale des maladies chroniques, pour servir de fondement à la connaissance théorique et pratique de ces maladies*, 2e édition, accompagnée d'un discours préliminaire et de notes de l'éditeur, etc., Paris et Montpellier, 1824, 2 vol. in-8°. II. *Consultations et observations de médecine* (œuvre posthume), ibid., 1824, in-8°. Z.

ROVE, huissier. *Voy.* Rose (J.-A), LXXIX, 440.

ROVELLI (le marquis Joseph), historien italien, naquit à Côme en 1738. Ayant habité Milan pendant quelques années, il se lia, fort jeune encore, avec le comte Pierre Verri, qui le chargea de rédiger un *Tableau de l'histoire lombarde*, destiné à être présenté à l'impératrice Marie-Thérèse. Ce premier travail lui fit prendre goût aux études historiques, et il conçut le projet d'écrire les annales de la ville de Côme, qui avait cependant déjà eu plusieurs historiens, parmi lesquels nous citerons Benoît Jove, frère du célèbre Paul Jove (*voy.* Giovo, XVII, 429), lequel a raconté en latin assez élégant tous les événements relatifs à cette ville jusqu'à l'année 1532. Après lui vint l'abbé François Ballarini, qui, dans son *Compendium des chroniques de la ville de Côme*, s'étendit jusqu'à l'année 1619, mais en accumulant sans discernement et dans un style barbare les choses les plus bizarres. Enfin le père Louis Tatti a laissé des *Annales sacrées de la ville de Côme;* mais pour la critique il n'est guère supérieur à son devancier, et son style est tout enflé de métaphores, défaut qui du reste est commun à la plupart des écrivains italiens du XVIIe siècle. Comme on le voit, une bonne histoire de Côme était encore à faire, et c'est la tâche qu'entreprit le marquis Rovelli. Son ouvrage se compose de cinq volumes in-8° (Milan, 1789 et années suivantes). A la tête du premier volume se trouve une *Dissertation préliminaire sur l'antique état politique de la Gaule cisalpine, aujour-*

d'hui Lombardie, travail fort remarquable et sur lequel semble avoir été calqué l'*Essai sur l'état de l'Italie sous le gouvernement des Goths*, qui valut, en 1808, à l'auteur, M. Georges Sartorius, un prix de l'Institut de France. Cette même année, le marquis Rovelli publia un *Appendice* à son histoire (Côme, in-8°), qu'il prolongea jusqu'à 1802, en y ajoutant un tableau physique et politique. Pour trouver dans une simple histoire municipale matière à six volumes, l'auteur a dû faire des excursions dans l'histoire générale, et apporter à son travail ce soin minutieux des détails qui caractérisait sa vie privée et qui l'a nécessairement jeté dans des longueurs et des redites. Au reste, si ce défaut ôte quelque chose à l'agrément du livre, il ne saurait nuire à son intérêt, et il garantit la conscience et la véracité de l'historien. On remarque entre la publication d'un volume à l'autre d'assez longs intervalles, ce qui tient aux persécutions dont l'auteur fut l'objet à l'époque de l'invasion française. Investi de plusieurs fonctions municipales dans sa ville natale, il fut loin de manifester de l'empressement pour un ordre de choses qui non-seulement attentait aux priviléges de sa naissance, mais se montrait hostile aux principes de la religion catholique qu'il avait toujours pratiquée avec ferveur ; aussi fut-il conduit à Milan et jeté dans la prison de Sainte-Marguerite, d'où il ne sortit qu'au bout de 50 jours, grâce aux instances de ses concitoyens. Revenu à Côme, il continua d'y jouir de l'estime générale, et reçut un honneur qu'on ne décerne guère qu'aux morts. Le conseil communal lui consacra, le 21 déc. 1803, une inscription lapidaire où il est ainsi désigné : « Homme grand par la piété, par le talent, par la science, scrutateur sagace et élégant historien de sa patrie. » Le marquis Rovelli mourut à Côme le 25 mai 1813. Il a laissé inédites des *Idées générales touchant la société civile, les gouvernements et l'influence de la religion*, où il démontre que, loin d'être une arme pour la tyrannie, la religion peut servir à la vraie liberté, bien plus que le scepticisme et l'incrédulité. C'était un ouvrage tout de circonstance à l'époque où il a été écrit, mais qui aujourd'hui n'offrirait rien de neuf. — ROVELLI (*Charles*), frère du précédent, naquit, comme lui, à Côme, en 1740. Il prit l'habit de dominicain et occupa successivement plusieurs chaires, dans sa ville natale, au collége de Brara, à Milan et à Bologne. Nommé prieur de Saint-Eustorge à Milan, il devint ensuite provincial de la Lombardie, et enfin évêque de Côme en 1793. Pendant la première occupation française, il s'entremit plusieurs fois entre la population et les troupes, et il eut le bonheur d'empêcher des résultats funestes. En 1811, monseigneur Rovelli se rendit à Paris pour assister au concile national, et il se montra tellement contraire à l'empereur Napoléon qu'on l'avertit de prendre garde à lui; s'il ne voulait courir le risque d'être emprisonné ou déporté. « Que m'importe ! répondit le saint prélat, pourvu qu'on me laisse mon bréviaire et un crucifix. » Au reste ces menaces venaient des subalternes ; Napoléon y était étranger, car loin de se montrer offensé de cette opposition, il le créa comte de l'empire et augmenta son revenu épiscopal. Rovelli avait conservé dans les hautes dignités ecclésiastiques toute la simplicité d'un moine ; il n'eut jamais dans son cabinet d'autre mo-

bilier que deux chaises de paille, une table et un lit qu'il faisait lui-même. Nommé, en 1815, par l'empereur François Ier, à l'archevêché de Milan, non-seulement il refusa, mais il se démit du siége de Côme peu de temps avant sa mort, arrivée le 3 sept. 1819. A—Y.

ROVIER, en latin *Roverius* (PIERRE), naquit à Avignon en 1573, et fut reçu dans la société des jésuites à l'âge de dix-neuf ans. Il professa la philosophie dans sa ville natale, enseigna la théologie et l'Écriture sainte, puis il fut pendant vingt-cinq ans préfet des études à Paris, où il mourut le 8 juillet 1649. On a de lui : I. *Henrico IIII, Franciæ et Navarræ regi augustissimo, in instauratione Godranii soc. Jesu collegii panegyricus, dictus Divione*, etc., Paris, 1604, in-4°; Anvers, 1610, in-8°. II. *Reomaus, seu Historia monasterii S.-Joannis Reomaensis in tractu Lingonensi*, Paris, 1637, in-4°. III. *De vita et rebus gestis Francisci de La Rochefoucauld S. R. E. cardinalis, libri tres*, Paris, 1645, in-8°. IV. *De vita patris Petri Cotoni* (1) *e societate Jesu, libri tres*, Lyon, 1660, in-8°. Le manuscrit de cette *Vie* se trouve à la bibliothèque publique de Lyon, in-fol. d'une très-belle écriture. C'est un ouvrage méthodique et d'une fort bonne latinité. Alegambe (*Biblioth. soc. Jesu*) donne encore le titre d'un autre livre de Rovier : *Harmonia quatuor librorum Moysis, Exodi, Levitici, Numer., Deut.*; mais il ne paraît pas qu'il ait été imprimé. C'est par erreur qu'on a appelé ce jésuite du nom de *Rouvier* (art. COTTON, X, 80); que le père d'Orléans, page 326, le nomme *Royer*, et la Bibl. hist. de la France, *Rouvière*. C—L—T.

ROVILLE, et non *Rouille* ou *Rouillé* (GUILLAUME), imprimeur célèbre, naquit à Tours vers 1518, et mourut à Lyon en 1589. Il avait pour marque un aigle aux ailes déployées au-dessus d'une colonne et vers lequel s'élèvent deux serpents entortillés, avec cette devise : *In virtute et fortuna*, qui rappelle celle de Sébastien Gryphe, dont il avait épousé la fille : *Virtute duce, comite fortuna*. Un grand nombre de livres sortis de ses presses sont cités dans le *Manuel* de M. Brunet. Il avait acquis une fortune considérable, et il en légua la majeure partie aux hôpitaux de Lyon. Son testament a été inséré dans l'*Histoire du grand Hôtel-Dieu* de cette ville, par Étienne Dagier, tome Ier, page 141 et suiv. *Voy.* aussi les *Mélanges biographiques* de M. Breghot du Lut, et l'*Histoire de Touraine* de M. Chalmel, qui nomme à tort cet imprimeur *Rouillé*. A. P.

ROWE (NICHOLAS), poète dramatique anglais, né en 1673 à Little-Bekford en Bedfordshire, était fils du jurisconsulte John Rowe qui a édité les Rapports (*Reports*) du règne de Jacques II. Nicholas, qui fit de bonnes études à Highgate, puis à Westminster sous le célèbre Busby, était destiné à exercer la même profession que son père, et il s'y fût probablement distingué, car il était doué de grands avantages personnels. Mais le goût de la littérature l'appelait ailleurs; et la mort de l'auteur de ses jours, en 1692, lui laissa la liberté de s'abandonner à son penchant; il avait dix-neuf ans alors. Quelques années après, le suc-

(1) Le P. d'Orléans et Rovier écrivent *Coton* par un seul *t*. Ce nom est également écrit de même sur le titre des divers ouvrages du fameux jésuite. On s'est peut-être trompé en ne suivant pas cette orthographe.

cès obtenu par la première de ses tragédies qui nous soit connue, la *Belle-Mère ambitieuse*, décida sa vocation, et cette pièce fut suivie de plusieurs autres, entre lesquelles *Tamerlan*, la *Belle pénitente*, et surtout *Jane Shore*, eurent les préférences du public. Rowe s'essaya aussi dans le genre comique, mais sans y réussir, et la seule comédie qu'il ait écrite n'a pas été admise dans ses œuvres. Cet auteur a pu être compté au nombre de ceux que la culture des lettres n'a pas empêchés de se livrer aux affaires publiques. Le duc de Queensberry, étant devenu ministre, l'employa auprès de lui; mais la mort de cet homme d'État le rendit entièrement aux muses. Lors de l'avénement de Georges Ier au trône, il fut fait poète lauréat et l'un des inspecteurs du port de Londres. Le prince de Galles lui donna la place de secrétaire de son conseil, et le lord chancelier Parker le nomma son secrétaire préposé aux présentations. Mais le poète fonctionnaire ne jouit pas long-temps de cette prospérité; il mourut le 6 déc. 1718, n'ayant que quarante-cinq ans. Dix ans après sa mort parut une traduction de la *Pharsale* de Lucain dont il avait laissé le manuscrit. N. Rowe avait été marié deux fois, et il eut un enfant de chacune de ses unions. Sa tombe se voit dans le coin des poètes, à l'abbaye de Westminster, mais sans l'épitaphe que Pope avait composée pour lui. — Grand admirateur de Shakspeare, il a donné une édition des œuvres de ce grand poète, précédée de sa vie. On a de lui des *OEuvres diverses* en un seul volume, peu recherché. On cite néanmoins une traduction du *Lutrin* de Boileau. Rowe a traduit en anglais le poème de la *Callipédie* de Quillet. Nous avons mentionné quelques-unes de ses tragédies; les autres sont *Ulysse*, le *Prosélyte royal*, *Lady Jane Grey*. La *Belle pénitente* a été plusieurs fois traduite ou imitée en français : en prose, 1763, in-12 ; en vers par le marquis de Mauprié, 1750, in-12 ; par Collardeau, 1761, in-12 ; par Andrieux, avec le titre de *Lénore*, imprimée dans le tome IV de ses œuvres. *Jane Shore* a été traduite en prose par madame de Vasse (imprimée dans son *Théâtre anglais*, 1784-87, 12 vol. in-8°); en vers, par L. D. C. V. G. D. N., Londres, 1797, in-8°; en prose, par Andrieux, 1822 (dans le théâtre anglais qui fait partie des *Théâtres étrangers*, publiés chez Ladvocat); en prose, précédée de la vie de Nic. Rowe, par Samuel Johnson, Paris, 1824, in-8°; mot à mot, 1827, chez madame Vergne, in-18; en prose, par un anonyme, dans le Répertoire des théâtres étrangers publié par Brissot-Thivars, 1822, in-18. La traduction donnée par Andrieux, élégante autant que fidèle, est précédée d'une introduction judicieuse. Le fond de cette pièce est historique. Dans ce que Rowe y a mis du sien, on est choqué de quelques invraisemblances, qui, du reste, n'en ont pas empêché le succès, non-seulement dans la patrie de l'auteur, mais encore à Paris, où elle a été représentée, en 1827, dans la langue originale, par des acteurs anglais. Miss Smithson produisit dans le rôle principal un effet prodigieux, surtout dans la longue scène de l'agonie. « Tous les cœurs étaient gonflés, tous les yeux humides, » dit un critique qui a assisté à cette scène si pleine d'émotions. On est étonné, après cela, que quelques-uns de ses compatriotes, tout en reconnaissant à N. Rowe le talent d'amener des

situations attachantes, d'élever l'âme, et d'écrire en vers harmonieux et soignés, semblent lui refuser l'art d'exciter la terreur ou la pitié. Au surplus, deux littérateurs français, MM. L. Lemercier et Liadières, avaient préparé les spectateurs à l'intelligence de cette tragédie par les imitations qu'ils en avaient données plusieurs années auparavant. La *Mardtre ambitieuse*, tragédie en cinq actes, a été traduite en prose par madame de Vasse, (théâtre anglais); *Tamerlan* l'a été en prose et en vers par La Place. N. Rowe, indépendamment de ses mérites littéraires, possédait un talent rare chez les auteurs dramatiques, celui de bien lire ses propres ouvrages. Une célèbre tragédienne, mistriss Oldfield, assurait que la meilleure école pour elle était de l'entendre lire les rôles qu'elle-même devait jouer. L.

ROWLES (Richard), navigateur anglais, partit d'Angleterre sur l'*Union* qu'il commandait dans le mois de mars 1608. Il accompagnait l'*Ascension*, montée par l'amiral Sharpey. Ils voguèrent heureusement jusqu'au sortir de la baie de Saldahna, où ils furent séparés par une des plus furieuses tempêtes que l'on puisse éprouver en mer. Leur grand mât fut emporté, mais heureusement qu'aussitôt le vent se calma. On répara ce malheur, et l'on se rendit à la baie de Saint-Augustin, dans l'île de Madagascar, afin d'y attendre Sharpey qui ne parut pas. Au bout de vingt jours on partit pour se rendre à Zanzibar. A l'arrivée de Rowles dans cette île, les Anglais furent reçus avec beaucoup d'humanité; mais le lendemain les nègres leur tuèrent quelques hommes. On peut présumer que des Portugais établis parmi eux, et qui ne furent point vus d'abord, avaient pris part à ce changement funeste. On s'éloigna promptement de ce séjour périlleux. Le projet du capitaine était de se rendre à Socotora; mais comme on était au mois de février, temps où les vents de nord et nord-est empêchent d'avancer, on revint à Madagascar, et l'on s'arrêta dans une baie de la partie septentrionale. Il paraît que les Anglais connaissaient peu cette côte. Cependant Rowles eut l'imprudence de se fier aux premières démonstrations de bienveillance qu'il reçut des habitants; il descendit à terre pour aller trouver leur roi. Aussitôt il fut enlevé de force par les barbares; et les gens de la chaloupe, n'ayant pu le tirer de leurs mains, s'en retournèrent à la hâte. Une multitude de barques les suivaient et auraient nui à l'équipage si le canon ne les eût écartées. Plusieurs Anglais, blessés de flèches empoisonnées, moururent le lendemain. Il fallut à regret s'éloigner de cette côte détestable, abandonnant à la cruauté de ces insulaires l'infortuné Rowles, qui sans doute périt peu après dans les tourments, car les habitants de cette côte passent pour extrêmement cruels. Cependant le vaisseau continua sa route; Bradshaw en avait le commandement; mais lorsqu'il revint en France, chargé d'une bonne cargaison faite à Achem et à Priaman, il échoua sur les côtes (1610), et peu de gens se sauvèrent. M—le.

ROXAS ou **ROJAS** (Ferdinand de) est un des plus célèbres auteurs espagnols du XVIe siècle. S'il avait arrangé et modifié pour la représentation les vingt-un actes de sa *Célestine* qu'il a si librement écrite pour la lecture, il aurait eu la gloire de fonder la scène nationale avant qu'une seule idée dramatique eût germé dans le reste de l'Europe. Ce drame-roman renferme plus de sub-

mais jamais elles ne sont traînantes. La verve, l'esprit, l'originalité, la licence caractérisent son *Voyage amusant*, qui a probablement donné à Scarron l'idée du *Roman comique*. Roxas publia en 1611 (Salamanque, in-4°), *El buen republico*, ouvrage d'un genre plus sérieux qui fut défendu par l'inquisition, sous prétexte qu'il donne aux horoscopes une interprétation dangereuse. L'auteur y prend les titres d'écrivain du roi, de notaire public et de membre de l'audience épiscopale de Zamora. Z

ROXAS ou mieux *Rojas* (don Francisco de), célèbre auteur dramatique espagnol, était de Tolède. La Huerta et Montalban se sont trompés, l'un en le faisant naître à San-Esteban de Gormaz, l'autre à Madrid ; mais le critique espagnol qui relève cette double erreur se trompe lui-même lorsqu'il indique l'année 1641 comme celle de la naissance de Roxas; c'est en 1601 qu'il faut la placer, puisque les auteurs de la première moitié du XVIIe siècle ont été ses imitateurs. Rotrou lui doit son *Vencesias*, Thomas Corneille son *Bertrand de Cigaral*, Scarron ses *Jodelets*. Ce qui distingue éminemment Roxas, c'est la verve et le nerf; son style est d'une précision qui saisit; chaque trait éclate et part comme un coup de feu. Les Espagnols classent un de ses drames, *Garcia del Castanar*, dans les quatre meilleurs ouvrages de leur théâtre. D'autres pièces sont encore très-estimées. *El Desden vengado* (le Traître puni), qui a été imité par Lesage, *Progné y Filomena*, *Abrir el oyo* (Prendre garde à soi) n'offrent que peu de taches. C'est dans la comédie intitulée : *Donde hay agrairos no hay zelos*, que le valet Sancho récite le joli mensonge qui a été si bien imité par Scarron. Une autre comédie, *No hay amigo para amigo*, ou *las Canas se vuelven lanzas*, renferme une scène burlesque qui passe pour le modèle du genre. Le valet Moscon est le père de la philosophie des Crispin et des Sganarelle. Roxas semble avoir été le modèle favori de Scarron. Comique moins sévère et plus gai, il avait hérité de la verve de ses deux homonymes, l'auteur de la *Célestine* et l'auteur du *Voyage amusant*. Scarron a trouvé chez lui un dialogue nerveux, rapide, entrelardé de saillies, et bon nombre de caricatures du genre de celles qui abondent dans les *Saynetes* et dans les comédies de *Figuron*. Tout cela est assez souvent forcé et n'est pas d'un goût bien pur. Il paraît que Fr. de Roxas n'a écrit que pour le théâtre. On ignore l'époque de sa mort. Z.

ROY (Pierre), orfévre, contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, mort en 1759 à 85 ans, est auteur de plusieurs ouvrages pleins de recherches dont les plus connus sont : I. *Mémoires* concernant les rentes de l'Hôtel-de-Ville, 1717, in-12, ouvrage utile et intéressant. II. *Dissertation* sur l'origine de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 1729, in-fol., et qui se trouve dans le tome Ier de l'*Histoire de la ville de Paris*, par D. Félibien. III. *Statuts et priviléges du corps des marchands orfévres-joailliers de Paris, avec des observations*, 1734, in-4°, renfermant beaucoup de recherches curieuses. L'auteur était grand-garde de son corps. — Roy (l'abbé *Jean*), né à Bourges en 1744, était avant la révolution chanoine de l'église collégiale de Dun-le-Roi, protonotaire apostolique, censeur royal, sécretaire du comte d'Artois et historiographe de ses ordres. Il

était aussi docteur ès-arts à l'université de Bourges, licencié en droit de la faculté de Paris, avocat au parlement, et membre de plusieurs sociétés savantes. On a de lui : I. *Essai de philosophie morale*, 2 vol. in-12. II. *Discours sur l'étude pour un pasteur des âmes*, 1776, in-12. III. *Discours en vers sur la servitude abolie*, 1781, in-8°. IV. *L'Ami des vieillards, présenté au roi et à la famille royale*, 1783, 2 vol. in-18, faisant partie de la collection des moralistes modernes. V. *Le mentor universel*, Paris, 1784-85, dix numéros formant 2 vol. in-12. C'était un journal d'éducation dont il devait paraître un cahier chaque mois. VI. *Le Petit Voyageur*, suite du *Mentor*, Paris, 1785-86, quelques numéros in-18. VII. *Histoire des cardinaux français*, Paris, 1786-88, 6 vol. in-8° et in-4°, avec figures. VIII. *Le crime des suppôts de justice*, 1790, in-8° de huit pages, où l'auteur raconte l'emprisonnement inique de sa servante, morte de chagrin dans sa prison. On a encore de l'abbé Roy des *Fragments historiques*; des *Pièces fugitives* en vers et en prose; la *Folie du sexe*, roman; les *Gentillesses françaises*; *Voilà le ton*, comédie en trois actes et en vers; *les Mœurs*, comédie en cinq actes et en vers. Nous ne savons si c'est à lui ou à un homonyme qu'il faut attribuer *la Vérité dévoilée*, ou *Mémoire d'une victime de l'aristocratie*, Paris, 1790, in-8° de 26 pages; et *Lettre importante de M. l'abbé Roy à M. Bailly, maire de Paris, suivie du serment civique signé de son sang*, 1790, in-8° de 32 pages. T—D.

ROY (Rammohun). *Voy.* Rammohun-Roy, LXXVIII, 295.

ROYER (Jean-Baptiste), évêque constitutionnel, était curé de Chavannes lorsqu'il fut nommé député supplémentaire du clergé du bailliage d'Aval, en Franche-Comté, aux états-généraux de 1789, où il remplaça Bruet, curé d'Arbois, qui donna sa démission. Il suivit le parti révolutionnaire, prêta le serment civique et religieux, et prononça, dans la séance du 14 novembre 1790, un *Discours sur les biens du clergé*, qui a été imprimé in-8°. Il amusa l'assemblée, le 17 janvier 1791, en se plaignant que la veille un prêtre avait refusé de le confesser, parce qu'il avait prêté le serment constitutionnel. Devenu évêque de l'Ain et député de ce département à la Convention nationale, il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 5 juin 1793 contre la révolution du 31 mai, il fut un des soixante-treize députés mis en état d'arrestation et qui ne furent réintégrés qu'après la chute de Robespierre. Il passa, en 1795, au conseil des Cinq-Cents, dénonça un mouvement royaliste dans la Haute-Loire, invoqua la liberté des cultes pour pouvoir conserver son évêché et remplir les fonctions épiscopales. Il fit partie, avec Grégoire, Desbois et Saurine, du *comité des évêques réunis*, travailla avec eux aux *Annales de la religion*, concourut à toutes les mesures qu'ils prirent pour le rétablissement de leur église, et assista au concile national de 1797. Il sortit du conseil des Cinq-Cents en 1798, et la même année il fut élu, par le clergé constitutionnel, évêque de Paris, siége sur lequel il succédait à Gobel (*voy.* ce nom, XVII, 535). Pour comprendre ce que c'était alors que de pareilles nominations, il est curieux de lire dans le *Moniteur*, qui passait pour le journal le

plus sage et le plus modéré, comment celles-là furent annoncées, en 1798, quatre ans après la mort de Robespierre. « On ne pensait plus qu'il existât de diocèses en France. Cependant des prêtres catholiques se sont réunis, le jour qu'ils appellent celui de la Pentecôte, dans la ci-devant cathédrale de Paris, et ont élu le citoyen Royer, qui vient de sortir du conseil des Cinq-Cents, au prétendu évêché de la Seine. Le citoyen primat, déjà évêque de Cambrai, a été appelé au siége de Lyon, et le ci-devant abbé Audrein, membre de la première législature et de la Convention, a été fait évêque de Quimper-Corentin (1). » Royer prit possession de l'église Notre-Dame le 15 août 1798. Peu après éclata une division entre lui et le comité des *évêques réunis;* il n'assistait plus à leurs séances, et il s'opposa à la convocation du concile du 29 juin 1801 qu'il regardait comme inutile et dangereuse. M. de Boulogne (*voy.* ce nom, LIX, 94) fit plusieurs articles pleins de raison et de sel sur les encycliques de Royer. Il couvrit surtout de ridicule une lettre écrite par celui-ci à Bonaparte, le 30 décembre 1799, et dans laquelle il lui demandait de rappeler M. de Juigné, archevêque de Paris. Royer et ses confrères furent obligés de donner leur démission à l'époque du Concordat, sur l'invitation du pape, qui du reste ne les avait pas reconnus. Lecoz (*voy.* ce nom, XXII, 532), nommé alors archevêque de Besançon, et qui précédemment avait aussi été évêque constitutionnel, aimant toujours à s'entourer d'ecclésiastiques de ce parti, accueillit Royer dans son diocèse, et le fit chanoine de sa métropole. Ce dernier se consacra au service des hôpitaux, et mourut à Besançon après quelques années d'exercice de ce ministère de charité. — ROYER (*Claude*), curé de Châlon-sur-Saône, fut, en 1793, un des plus ardents jacobins de Paris, puis juré et substitut de Fouquier-Tinville au tribunal révolutionnaire. Dans une séance des jacobins, il avait dénoncé la division de l'armée révolutionnaire par département, déclarant qu'il ne faudrait que deux mille hommes comme lui pour purger la France du dernier des aristocrates. Un autre jour il dénonça un ouvrage intitulé : *Hommage catholique rendu à la constitution.* Après le 9 thermidor il fit adopter, par les jacobins, deux adresses dans lesquelles ils exprimèrent leurs regrets d'avoir *idolâtré* Robespierre. Après la dispersion des clubs, Claude Royer parut avoir renoncé à la politique. Il s'établit agent d'affaires à Paris, et c'est en exerçant ce métier qu'il est mort quelques années plus tard.—Il ne faut pas confondre avec les précédents un abbé ROYER, chanoine et théologal de Provins, dont on a l'*Oraison funèbre de Louis XV*, prononcée à Provins, 1774, in-4°, et un *Discours à la messe solennelle célébrée le jour du sacre du roi* (Louis XVI), 1778, in-4°. D—S—E.

ROYER-COLLARD (PIERRE-PAUL) naquit en 1763 à Sompuis, près Vitry-le-François. A quelque point de vue que les contemporains se placent pour juger sa vie, il est impossible de ne pas voir en lui un homme supérieur et justement estimé de tous les partis. Nous insistons sur cette première vérité, voulant conserver toute l'indépendance de nos jugements sur l'ensemble d'un caractère qui appartient à l'histoire.

(1) Il fut mis à mort, en 1800, par une bande de chouans (*voy.* AUDREIN, III, 31).

Nous dirons d'abord qu'il y a plusieurs hommes dans Royer-Collard, le penseur, le personnage politique, l'homme littéraire et académique; toutes ces existences, au reste, se lient et se touchent continuellement dans sa longue carrière. Enfant, il fut élevé chez les frères de la doctrine chrétienne, dont son oncle était supérieur. Si l'on remarque l'histoire des hommes qui ont figuré dans la révolution française, un grand nombre furent élevés par les oratoriens qui avaient succédé aux jésuites et entraient plus ou moins dans l'esprit du parlement. A vingt ans (1783), Royer-Collard fut reçu avocat au barreau de Paris, à cette époque de luttes de basoche, de disputes au palais et dans les rues, qui annonçait déjà les crises plus difficiles de la révolution. Lorsqu'elle éclata, Royer-Collard, comme la majorité du barreau, prit parti pour les idées de réforme, et il montra tout l'engouement de ses contemporains. Il fut en conséquence au nombre des électeurs de Paris dont la ridicule célébrité retentissait encore naguère dans le cerveau vieilli de Lafayette; puis il fut membre de la première commune organisée après la prise de la Bastille. C'est là qu'il put connaître et apprécier, dans les trois années qui précédèrent la république, l'esprit agité et insurrectionnel de cette commune, si étrange et si déplorable, d'où sortirent les têtes les plus farouches de l'insurrection populaire, depuis Danton jusqu'à Billaud-Varenne. Triste et pauvre personnage que ce maire Bailly, enivré par l'idiotisme philosophique; honnête homme, tout le monde le dit (mais dangereux comme le sont tous les honnêtes gens empreints de fausses doctrines). D'un méchant et d'un fripon, on s'en défie; mais un honnête homme faible qui se trompe, ou se laisse dominer et entraîner, c'est le plus fatal présent que Dieu puisse faire à la politique. Dans cette commune de Paris, Royer-Collard put connaître aussi Péthion; sa physionomie lui était restée dans la tête; ce maire de Paris lui semblait le personnage le plus impuissant, le plus triste de la révolution; il lui servait de point de comparaison, de type pour reconnaître, pour caractériser certains hommes qu'il rencontra plus tard. Il demeura secrétaire de la commune jusqu'au 10 août 1792; et ce fut alors seulement qu'il se sépara de la révolution, comme presque tout le parti de 1789. Il était dépassé, débordé; le sentiment du bien qui dominait en lui ne lui permettait pas de s'associer à cette énergique et cruelle époque qui engloutit la France sous le nom de Terreur. Après le 9 thermidor, il fit une réaction qui dépassa de beaucoup les idées révolutionnaires. Il avait un parti royaliste qui voyait avec ardeur le retour de la maison Bourbon; ce parti exposait, comme journaliste, comme orateur, puisqu'il faut dire le mot, sarcasmes et l'esprit ne lui manquait pas. A ces coups de plume la révolution répondait encore par les fauds et les fusillades; mais il y avait aussi un autre parti de monarchistes modérés, qui, voyant la royauté impuissante, en revenaient à l'idée d'une constitution de 1791, à la pondération de pouvoirs, qu'on voulait un peu, on doit le dire, les idées du prétendant Louis. Il étaient les Vaublanc, les Pa[illegible] Siméon, les Barbé-Marbois. Royer-Collard s'associa à ce parti moins par la presse, les journ[illegible]

par la tribune, que les monarchistes voulaient arriver à la réalisation de leur pensée. En 1797, Royer-Collard fut nommé député du département de la Marne au conseil des Cinq-Cents. A cette époque le mouvement de résistance se prononçait assez haut contre l'esprit conventionnel. Pendant cinq ans on avait fait violence à nos mœurs, à nos habitudes; quoi de plus éloigné des Romains que le caractère français! Les Brutus et les Cassius étaient fort rares; les intrigants et les hommes atroces avaient trop dominé la société qui revenait d'elle-même à ses mœurs paisibles, à ses plaisirs, à ses habitudes d'ordre. Le conseil des Cinq-Cents mettait un point d'arrêt aux idées républicaines, et en cela il était dans l'esprit du pays. Royer-Collard s'y montra courageux, défendant à la tribune les émigrés, les proscrits et les prêtres, que la Convention avait traités avec une si implacable fureur. Il y avait dans cette conduite du courage; plus d'une fois il se trouva à la brèche dans le conseil des Cinq-Cents; il fut un des membres distingués de cette école qui comptait Pastoret, Vaublanc, Quatremère de Quincy, parmi ses hommes les plus distingués. Le parti révolutionnaire répondit à ces attaques par le 18 fructidor; il est évident que sans les baïonnettes d'Augereau la révolution était perdue; son pouvoir disparaissait. Les jacobins invoquèrent l'armée d'Italie, armée courageuse mais pillarde, démocratique; ramassis de ce qu'il y avait des débris de l'armée révolutionnaire. Les conseils furent brisés; Royer-Collard fut compris parmi les députés exclus de l'assemblée, et ce fut alors qu'il se lia avec les membres du conseil que Louis XVIII avait établi à Paris. Le roi aimait ces sortes de relations pour sa correspondance et les rapports dont il avait besoin pour s'éclairer sur les variations de l'esprit public. Dans un temps ou l'asservissement des journaux était complet, les renseignements qu'il reçut par cette voie lui furent extrêmement utiles. Du reste la police était souvent informée de l'existence de ce comité, composé d'hommes timides tels que Royer-Collard, Becquey, l'abbé de Crangeac et l'abbé de Montesquiou, et le gouvernement, assez fort pour s'en moquer, laissait faire les correspondants. Quelquefois cependant il se fâchait, et alors il y avait péril. Le moins qui pût arriver aux agents royalistes était la captivité. Un épisode assez curieux de cette agence se lie à un fait de publication et de presse. On sortait de la crise du 18 fructidor; l'opinion publique était très-prononcée contre l'arbitraire du directoire; Carnot et Barthélemy étaient proscrits à des titres divers, mais d'une manière également impitoyable. Dans ces circonstances Carnot avait écrit un mémoire contre le triumvirat directorial qui l'avait proscrit, et il avait fait un portrait très-piquant et très-vrai de ses trois collègues Larévellière, Barras et Rewbell. Louis XVIII qui, dans sa retraite, lut cet ouvrage imprimé à Hambourg, pensa qu'une publication à Paris en serait utile pour diviser et irriter de plus en plus le parti républicain, et il envoya le volume à ses agents qui le remirent à un imprimeur. La publication s'effectua et elle produisit tout l'effet que le prétendant en avait attendu; mais l'imprimeur fut découvert, et il subit une longue et ruineuse détention dont les agents du roi ne le dédommagèrent pas. Lorsque Royer-

coup de morgue et une faiblesse indicible, qui ne sut ni propager le bien, ni empêcher le mal. Ainsi il ne prêta aucun secours aux idées royalistes, aux hommes qui s'y étaient dévoués avec lui; des taquineries contre la presse libérale, mais aucune mesure forte et vraiment répressive. Il régnait dans ses bureaux cette pédagogie dogmatique qui était un peu le faible de madame de Staël; et cette époque de 1814 se passa sans progrès et sans couleur. Les cent-jours furent comme un long réveil, et Royer-Collard se réfugia sur les bancs de l'université. Voici maintenant 1815, le second retour des Bourbons : le parti royaliste se réveille; arrêté une première fois dans son essor, il se montre dans une véritable réaction; ardent, impétueux, il veut le pouvoir parce qu'il est le maître et qu'il sent qu'il en aura besoin pour exister. Quelle sera l'attitude du parti mixte de la charte de 1814? Le roi avait nommé Royer-Collard conseiller d'État et président du conseil royal de l'université. Il fut élu député à la chambre par le département de la Marne. La situation se trouvait très-difficile : la chambre était éminemment royaliste, le ministère tiède, incertain et très-peu disposé pour les doctrines monarchiques. Naturellement il devait avoir une tendance pour les royalistes mixtes qui, à la façon de Royer-Collard, mêlaient au dogme de la légitimité des concessions immenses aux idées philosophiques et constitutionnelles. Royer-Collard s'associa donc pleinement au ministère de M. Decazes, et par conséquent à la pensée qui présida à l'ordonnance du 5 septembre, œuvre de ce parti politique qui empêcha, il faut bien le reconnaître, le développement de la pensée et de l'action royalistes, non point en vertu de l'idée de liberté, mais par suite des intérêts acquis et des positions faites. La censure fut donc demandée et provoquée par Royer-Collard, et il ne faut pas lui en faire un reproche; plût à Dieu qu'il eût persisté dans ces fortes idées de gouvernement qui placent la société sous l'empire de l'idée monarchique; il n'y a pas une société possible sans une autorité tutélaire, et l'action libre de la presse n'est pas encore une question jugée pour la France. C'est après l'ordonnance du 5 septembre que se forme sous Royer-Collard cette opinion qu'on a depuis appelée *doctrinaire*, et dont il faut définir les tendances et le caractère. Nous appelions doctrinaire une réunion d'hommes éclairés qui, posant certains principes comme constitutifs de toute société, voulaient y ployer les lois et les faits. Ce n'est pas dire que tous eussent les mêmes habitudes, le même langage, la même aptitude; mais tous avaient une *doctrine*, un programme, une idée absolue; et comme un certain nombre d'hommes qui se tiennent bien constituent nécessairement une force, il n'est pas étonnant que les doctrinaires aient exercé une influence compacte sur le ministère de cette époque. Ils avaient des projets arrêtés, une ligne dont ils ne déviaient pas, et M. Decazes, obligé de louvoyer entre tous les partis, devait avoir nécessairement une propension pour les hommes qui lui offraient une sorte de tenue dans le langage et les opinions. De 1817 à 1819, Royer-Collard domine donc évidemment les idées du ministre; il est un allié souvent incommode, quelquefois, plus qu'on ne le croit, flexible pour les idées les plus gouvernementales, les plus répressives;

il fait bon marché des libertés de la presse comme de la liberté individuelle, avec ce mot de la nécessité, pourvu qu'on lui concède certaines théories *a priori* qu'il a puisées dans ses études de parlement anglais et de philosophie. C'est aussi à ce moment que les royalistes le tournent en raillerie; ils le représentent comme le souverain pontife d'une nouvelle église, à qui toute une secte rend hommage; le canapé doctrinaire devient l'objet d'une vive moquerie, et l'on se raille surtout de la grande charte qu'il a rédigée, comme un code supplémentaire à l'œuvre de Louis XVIII, et qu'il aurait fallu discuter pendant dix sessions. Aussi dès que le ministère veut se rapprocher un peu des royalistes, il est obligé de se séparer de Royer-Collard, qui donne sa démission de président du conseil de l'instruction publique, à la suite du projet de loi des élections. Le vent royaliste soufflait alors, et Royer-Collard, comme tout le parti de madame de Staël, passa dans un système d'opposition absolue, déjà même sous le duc de Richelieu. Ici nouvelle attitude pour Royer-Collard et ses amis; lui si long-temps associé au pouvoir, il devient l'homme de l'opposition. A partir du ministère de M. de Villèle surtout, cette résistance se montre systématique dans l'esprit de Royer-Collard, qui bientôt reconquiert tous les prestiges de la popularité, déesse frivole que tout homme peut rattacher à son char, quand il le veut, par quelques concessions et quelques fautes. Sur chaque question importante, Royer-Collard paraissait à la tribune; sa phrase, toujours sentimentale, s'y résume en aphorismes; sa parole, alternativement creuse ou profonde, juge les hommes et les choses avec un mot quelquefois juste, toujours brillant et dogmatique. On ne sait pas tout ce qu'il y a de puissance dans un homme qui parle ainsi, peu et doctement. C'est le Sieyès de l'époque. Ses propos courent dans les salons comme des maximes d'État; quand il ne les fait pas, on les lui attribue. Nous sommes convaincu que plus tard, revenu à des sentiments plus justes, plus exacts, il dut regretter ses jugements improvisés sur les hommes et les choses d'alors; non pas que nous tenions le moins du monde à justifier le système de MM. de Villèle, Peyronnet ou Corbière, esprits peu étendus, qui, sous prétexte de défendre la monarchie, perdirent la Restauration en la jetant dans des mesures sans portée et sans but; mais nous pensons que Royer-Collard fut fasciné par son orgueil, qui recherchait l'éclat, les applaudissements, le bruit. Chaque aphorisme qu'il mettait en avant était une bonne fortune pour la révolution. Ainsi, son fameux mot : « Il n'y a pas de droit contre le droit; » sa doctrine de la résistance légale contre l'illégalité; ses appels incessants à la raison contre la foi du pouvoir; cet ensemble de théories qu'il exposait à la tribune à l'occasion des lois du sacrilége, du droit d'aînesse, de la presse; toutes ces théories, disons-nous, avancèrent les temps de la révolution de juillet. Aussi quels applaudissements n'entourent pas à cette époque Royer-Collard! Il n'est pas assez d'apothéoses pour lui, le vieux royaliste, l'agent de Louis XVIII : et pourquoi cela? C'est que les partis ont l'instinct profond des hommes qui leur servent d'instruments. Les révolutionnaires avaient en Royer-Collard un honnête homme, royaliste dévoué à la maison de Bourbon, et

ils disaient ainsi tout naturellement : « Vous le voyez, les amis les plus chauds de la monarchie font de l'opposition, tant le système est mauvais. » Ainsi les paroles de Royer-Collard servaient de prétexte à la résistance la plus persévérante, et en ce sens ce fut un de ces hommes qui firent le plus de mal, tout en voulant le bien, à la maison de Bourbon. A ce temps, sa popularité devint si grande qu'il fut récompensé par sept élections. Mon Dieu ! nous ne voulons pas nous poser comme les adversaires systématiques de l'idée représentative ; mais nous remarquerons que les hommes les plus dangereux à la durée d'un État furent toujours, à quelques exceptions près, ceux que le système électoral honora de plus de suffrages. Du reste nous aimons mieux croire que c'est le vice des passions humaines que le défaut du système. L'apogée du pouvoir moral de Royer-Collard sur les assemblées politiques, c'est la fin du ministère Villèle et le commencement de l'administration Martignac. Alors il règne véritablement, ses paroles retentissent au loin et partout, dans le château des Tuileries et dans les salons du libéralisme. Ainsi que la statue de Memnon, il donne des sons éclatants, harmonieux, mais tout à fait vides ; et, comme une grande popularité l'entoure, on répète ses paroles comme l'expression imagée de la situation parlementaire. La nouvelle chambre devant laquelle le ministère Martignac allait agir le choisit comme candidat à la présidence, avec MM. Delalot et Hyde de Neuville. Certes, ces deux derniers étaient au moins aussi royalistes que lui et plus intimes avec Charles X ; néanmoins ce prince préféra Royer-Collard, et voici pourquoi : d'abord Charles X ne pouvait pardonner à MM. Hyde de Neuville et Delalot ce qu'il appelait leur défection ; il ne comprenait pas que ses plus anciens amis pussent servir de marchepied à la révolution, et il est sûr qu'alors MM. Hyde de Neuville et Delalot, qui souvent votaient avec l'extrême gauche, et pour l'adresse des 221, devaient lui paraître de véritables déserteurs de son parti. « Pour les libéraux, disait-il, je leur pardonne de se faire mes ennemis : c'est leur opinion, leur rôle ; mais mes plus anciens amis, ils ne peuvent m'abandonner sans forfaire. » A ces considérations il faut ajouter que Royer-Collard, avec ses sept élections, paraissait l'expression la plus vraie des sentiments du pays, et Charles X résistait difficilement à ces sortes de manifestations. Royer-Collard fut donc président de la chambre des députés, et il se trouva en rapports journaliers soit avec le roi, soit avec les diverses nuances de la chambre, situation double qui modifia un peu ses opinions et son caractère. A travers les apparentes austérités de ses formes et de sa vie, Royer-Collard était fort courtisan, très-faible, fort enclin à toutes les vanités, et cette puissance de popularité qu'il avait obtenue, il la mit quelquefois au service de sa position personnelle. D'ailleurs, il y avait dans Charles X je ne sais quel charme, quelle puissance d'attraction et d'amabilité qui lui gagnaient tous les cœurs. Royer-Collard venait souvent au château saluer la majesté royale ; toujours consulté par le roi, il lui parlait avec une respectueuse sincérité. Le prince, qui n'aimait pas ses formes, estimait son caractère ; il le trouvait probe, suffisamment austère pour être appelé dans le cercle de famille. Il y eut même, de la part de

Charles X, des abandons, des confidences, des épanchements qu'on aurait pu trouver imprudents s'ils eussent été déposés dans le sein d'un personnage moins grave. On rapporte qu'un soir, Charles X, après dîner, dans un accès de plaisanterie abandonnée, lui demanda ce que pouvait dépenser un député à Paris. Étonné d'une pareille question, Royer-Collard compta sur ses doigts et répondit : « Je crois, sire, que huit ou dix mille francs peuvent suffire. — Ah ! j'en ai qui me coûtent bien plus, reprit le prince, toujours sur le même ton de gaîté. » Tout autre eût ri ou du moins fait semblant de rire; mais Royer-Collard était trop sérieux, trop grave ; il parut comme accablé sous cette parole imprudente. Cependant il devait connaître assez le train des affaires de ce temps-là et les nécessités de la machine constitutionnelle. Royer-Collard passa ainsi tout le temps du ministère Martignac; mais déjà commence cette impression de crainte et de résistance qu'il apporta plus tard sous la révolution de juillet. C'était avec douleur qu'il voyait gronder les partis ; président de la chambre, obligé de garder un milieu entre les opinions, il n'était pas sans s'apercevoir que la gauche allait plus loin dans ses attaques que le ministère et les formes politiques. Il aurait voulu contenir, réprimer, mais pour cela il fallait qu'il abandonnât son rôle populaire, et il n'en avait ni le courage, ni la volonté. Hélas ! nous sacrifions tous à cette idole d'or, et l'encens le plus pur de notre vie, nous le jetons sur ce trépied !... Royer-Collard laissa donc l'orage s'amonceler, la tribune prendre cet empire souverain qui éclata par l'adresse des 221. Ici nous devons révéler un fait qui fait honneur à Royer-Collard, et que certes, en 1830, il aurait désavoué, tant l'orgueil et la peur le dominaient alors. Oui, ce fut lui qui conseilla à Charles X de constituer un ministère de force pour en finir avec ce grand tumulte de la chambre des députés ; il était trop habile, il avait trop d'expérience des hommes pour indiquer la présidence de M. de Polignac ; il le connaissait profondément incapable de tenir tête à la situation, léger et présomptueux ; mais ce que voulait Royer-Collard, c'était une administration de résistance qui pût calmer les esprits en posant certaines limites aux concessions. Ceci fut conseillé à Charles X, à qui même Royer-Collard fournit une statistique exacte et détaillée des diverses nuances de la chambre ; mais lorsqu'il vit les cris des partis, lorsqu'il entendit ce fracas de la presse, il eut peur, comme tant d'autres, de perdre sa renommée de journalisme, de compromettre sa position de personnage politique. Il fit semblant d'être affligé et colère de l'avénement du nouveau cabinet, et on lui prêta encore ce mot sur le ministère Polignac : « C'est un effet sans cause. » Cette phrase n'était ni profonde, ni compromettante ; c'était de la philosophie transcendante et rien de plus. En politique, que peut être un effet sans cause ? Royer-Collard la connaissait bien ; elle se révélait au fond de sa conscience ; il savait que Charles X était fatigué de concessions à une chambre turbulente. Lui-même n'avait-il pas proclamé, en 1820, que « l'empire absolu d'une majorité, c'était la république déguisée. L'effet, il le savait bien aussi; et Royer-Collard ne pouvait se dissimuler qu'il serait terrible, et que le premier devoir d'un fidèle sujet, c'était d'en atténuer la portée et de ne point en grandir les malheureuses

conséquences. Mais à cette époque tout le monde avait le feu à la tête et au cœur; personne ne savait plus précisément ce qu'il faisait; il y avait de la folie dans le pouvoir qui se vantait des coups d'État comme un vieillard de ses velléités de jeune homme; il y avait de la folie dans ces royalistes qui s'asseyaient aux banquets révolutionnaires, le tout dans le meilleur intérêt de la couronne; enfin M. Delalot votait l'adresse des 221. Cette adresse, Royer-Collard fut chargé de la lire à Charles X. Les termes ou au moins les formules en étaient respectueuses, mais quoi de plus respectueux que l'adresse de Mirabeau à Louis XVI? Royer-Collard, qui avait vu les époques révolutionnaires, lui monarchique par essence, dut être hélas! fatalement préoccupé lorsqu'il lut en séance publique, de sa voix grave, les dernières phrases de cette adresse. On sait que Charles X la repoussa avec dignité, ne voulut point en entendre la lecture, et que dès lors le champ fut ouvert à la polémique la plus vive. Royer-Collard ne fit aucun désaveu, aucune démarche; il attendit les événements qui s'amoncelaient. Depuis il a déclaré qu'il s'était trompé, et qu'en votant cette adresse il avait cru que le roi céderait. Un esprit aussi sérieux que le sien pouvait-il penser qu'avec le caractère de Charles X il y avait possibilité de le faire revenir quand on l'avait placé entre son droit et l'insulte; et quand il aurait cédé, la question était-elle résolue? Le mouvement révolutionnaire était trop ardent, les passions trop irritées; la chambre avait soif de jouir de ses prérogatives; les poltrons étaient devenus braves, les pervers étaient pleins de joie, et dans tous les cas on appelait une lutte en champ clos; elle aurait eu lieu, nul n'en doutait. C'est en cet état que la révolution de juillet trouva Royer-Collard. Il n'aurait jamais cru cet événement possible; ardent ami de la légitimité et la voyant d'ailleurs, en théorie, la pierre angulaire de tout l'édifice, il ne pensait pas qu'en France il pouvait y avoir un parti assez fort pour renverser le trône de la branche aînée des Bourbons. Et c'était ici la partie crédule et niaise de son caractère. Quoi! depuis seize ans il était mêlé aux affaires; il avait été l'ami des hommes d'État les plus sérieux; il avait vu les universités, les conseils du roi, et il ne savait pas qu'il y avait en France toute une génération haineuse, malfaisante, qui adorait la révolution comme la seule gloire de la patrie; il ne savait pas que cette génération était partout, depuis le collége jusqu'à l'armée; que le parti impérialiste vaincu en 1814, et le parti jacobin comprimé après les cent-jours, se réuniraient dans une bataille; qu'unis aux débris des sociétés secrètes, ils s'empareraient de la société par un coup de main, et qu'ensuite ils en finiraient avec la dynastie. Ne pas connaître un tel état social, c'était se tenir en arrière des faits et de l'expérience. C'est donc de la révolution de 1830 que date la retraite absolue de Royer-Collard dans ce qu'on peut appeler le mouvement des affaires. Durant la crise de 1830 à 1832, il se tint silencieux sur son banc, se bornant à jeter quelques mots, quelques sentences, et sans doute profondément affligé de ce qu'il voyait autour de lui. S'il n'avait pas toujours le courage du bien, il avait au moins la haine du mal, et certes ce spectacle de Paris aviné, de ces émeutes menaçantes, de ces menaces de guerre, de ces soulèvements au

nom de faux principes, étaient de nature à l'affecter vivement, et c'est ce qui le fit se rattacher avec une admiration secrète à la politique de Casimir Périer. Cet esprit violent était antipathique aux idées spéculatives de Royer-Collard, mais celui-ci le voyait comme un grand réprimeur d'émeutes, avec le bras toujours levé, pour punir les passions immondes qui dominaient la société. Et rien d'étonnant que sur sa tombe il n'élevât la voix pour louer dans le ministre sa politique répressive, et surtout le respect intime qu'il avait gardé pour la dynastie déchue; ce ne fut pas sans surprise qu'on l'entendit louer de ce qu'il n'avait pas voulu la révolution celui qui en avait été le premier ministre. C'était là du courage alors que la tempête n'était pas complétement apaisée. Dès lors Royer-Collard prend une position particulière; il commence à être en butte aux traits railleurs de l'esprit révolutionnaire. Pour lui c'est une nouvelle lutte dont il se tire merveilleusement, toujours par quelques phrases vives et brillantes. Quelques insensés qui crurent alors qu'ils allaient faire rétrograder la France au temps de 1793, où, avec une accusation de royalisme, on envoyait à l'échafaud les meilleurs, les plus honorables citoyens, s'étant servis de ce moyen contre Royer-Collard, il leur répondit par une lettre très-digne et que l'histoire doit conserver : « En réponse à d'odieux mensonges publiés depuis quelque temps, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal la déclaration suivante : Je ne me suis point prévalu durant les quinze dernières années des relations que j'avais eues en d'autres temps avec le roi Louis XVIII, je suis loin de m'en défendre aujourd'hui. Voici la vérité peu connue sur ces relations. Elles ont commencé six mois après le 18 fructidor; plusieurs fois interrompues, elles ont définitivement cessé vers le milieu de l'année 1803. Elles ont consisté en ce que j'ai fait, par le choix de Louis XVIII, partie d'un conseil politique composé de quatre personnes, dont trois vivent encore. Tout ce que j'ai à dire de ce conseil dissous avant l'empire, c'est qu'il a communiqué directement avec le chef du gouvernement, alors général Bonaparte, qu'il lui a remis des lettres de Louis XVIII, et qu'il a reçu de lui ses réponses autographes. Je puis ajouter, pour ce qui me regarde, que je ne suis point M. Remi, et que je ne connais point le banquier dont on parle. Est-il besoin que j'affirme qu'en aucun temps je n'ai eu, soit avec lui, soit avec qui que ce soit, le genre de relation qui m'est attribué? » Royer-Collard s'était trouvé, dans sa vie politique, à la face des deux hommes qui, selon lui, exprimaient les mauvaises passions de juillet, MM. Odilon Barrot et Thiers, et à leur égard nous croyons qu'il porta de profonds jugements dans les termes les plus pittoresques. M. Odilon Barrot développant un jour devant lui ses doctrines politiques, et se justifiant en quelque sorte de certaines actions de sa vie, se résuma par ces paroles : « Enfin, vous ne me connaissez pas, M. Royer-Collard. » Celui-ci répondit aussitôt : « Je ne vous connais pas, dites-vous, monsieur! Il y a quarante ans que je vous connais; seulement dans ce temps vous vous appeliez Péthion. » Ce jugement résumait en peu de mots la vie et les doctrines de M. Odilon Barrot, qui lors de sa préfecture de la Seine avait regardé gronder l'émeute avec un laisser-aller fort ressemblant à celui de

Chrétien fidèle, Royer-Collard demanda les sacrements de l'Église, et mourut plein de calme et de résignation, dans toute la plénitude de sa raison le 2 septembre 1845. Maintenant nous croyons nécessaire de récapituler succinctement cette vie et d'en distinguer les trois côtés : l'homme politique, le philosophe, l'esprit littéraire. Le commencement de la vie politique de Royer-Collard se mêle essentiellement à l'esprit du temps; il adopte les principes novateurs comme une grande partie de la bourgeoisie et de la population scientifique de Paris; il reste au sein de la commune jusqu'au 10 août, avec Bailly, puis avec Péthion, et se sépare définitivement de la révolution quand elle se montre sauvage et désordonnée. Le voilà maintenant agent politique et constitutionnel de Louis XVIII, en opposition à l'agence royaliste et un peu intrigante du comte d'Artois. Sous l'empire, il s'efface et fait de la philosophie; on le retrouve à la Restauration la tête un peu farcie des opinions de 89, et néanmoins les façonnant dans les idées de pouvoir, jusqu'à ce que ce pouvoir lui échappe pour passer aux mains des amis du comte d'Artois, devenu Charles X. Les choses, comme on le voit, changent peu en ce monde. Troublé par la révolution de juillet, il la combat, puis la seconde par amour de popularité. Telle est sa vie politique. Le philosophe interprète de Reid et de l'école écossaise ne sort pas des limites de cette philosophie toute de transition. Le littérateur écrit peu, mais généralement il écrit bien, d'un style original, pittoresque, qui pourtant n'autorise pas ce dédain superbe dont il fit souvent profession sur la littérature moderne. On cite de lui une anecdote. Lorsque M. Victor H vint solliciter sa voix pour l'Aca mie française : « Monsieur, je ne c nais pas vos titres, » dit Royer-(lard; et lorsque M. Hugo lui déta un à un la longue liste de ses ouvrag Royer-Collard lui répondit : « Q voulez-vous, monsieur? je ne lis plu je relis. » Certes, l'orgueil se he tait ici contre l'orgueil : la renomm que les amis de M. Hugo lui avaient faite était au-dessus du mérite. Ap quelques lectures des poètes al mands et anglais, on pouvait trou peu d'invention dans M. Hugo, fausse couleur, de la boursouflure on l'avait trop appelé *génie* pour q n'y eût pas de sérieux mécréan ce culte, et certes Royer-Collard avait bien le droit. Mais il était convenant qu'un homme littéraire et académicien jetât le dédain jusqu'à proclamer qu'il ne connaissait pas les titres de M. Hugo. Bons ou mauvais, ces titres existaient; ils avaient une publicité assez grande pour retentir au loin, et il y avait affectation en disant qu'ils étaient inconnus. Ces jugements peignent l'homme qui, au reste, était moins académique que poète remarquable qui lui demand son suffrage. Nous, qui ramenons l choses à leur juste valeur et les dieux aux conditions de simples mortels, nous croyons que celui qui demandait n'était pas plus grand génie que celui qui refusait son suffrage. C'étaient deux hommes de talent, qui devaient se reconnaître et se mettre à leur place. Quoique Royer-Collard ait beaucoup écrit et beaucoup composé, on n'a guère imprimé de que ses discours comme professeu comme académicien et comme législateur, savoir : I. *Discours pronon à l'ouverture du cours d'histo de la philosophie*, le 4 décem

1811, in-4°. II. *Cours d'histoire de la philosophie moderne, 1re leçon de la 3e année*, Paris 1813, in-8°. Il n'a été imprimé que cette seule leçon, reproduite par Jouffroy dans son édition des Œuvres de Reid. III. *Discours prononcé dans la séance de l'Académie française*, du 13 novembre 1827, in-4°. IV. *Opinion sur l'inamovibilité des juges*, 1815, in-8°; *sur la loi d'amnistie des juges*, id.; *sur la loi des élections*, 1816, in-8°; *sur la liberté individuelle*, 1817; *sur le projet de loi relatif aux journaux*, 1817; *sur le projet de loi des finances*, février 1817; *sur le projet de loi relatif au recrutement*, janvier 1818; *sur le projet de loi relatif à la publication des journaux et écrits périodiques*, mars 1820; *sur la loi des élections*, mai 1820; *sur la proposition d'articles additionnels au règlement*, avril 1821; *sur le projet de loi tendant à modifier l'art. 351 du Code d'instruction criminelle*, 1821, in-8°; *sur la loi relative à la répression des délits de la presse*, 20 janvier 1822, in-8°; *sur la spécialité*, imprimé par ordre de la chambre, avril 1822; *sur la proposition de traduire à la barre de la chambre le procureur-général près la cour royale de Poitiers*, séance du 5 août 1822 (*voy.* MANCIN, LXXII, 474); *sur l'emprunt de cent millions*, séance du 24 février 1823; *sur la septennalité*, séance du 3 juin 1824; *sur le projet de loi relatif au sacrilége*, 1825, in-8°; *sur la nécessité d'appliquer le jury à la répression des délits de la presse*, 1828, in-8°; *sur l'hérédité de la pairie*, 1831, in-8°; *sur le projet de la loi de septembre, sur la presse*, 1835, in-8°. Royer-Collard a encore prononcé beaucoup de discours aux chambres, qui n'ont pas été imprimés, ainsi qu'à l'ouverture de différents colléges électoraux.

C—F—E.

ROYER-COLLARD (ANTOINE-ATHANASE), frère du précédent, était professeur à la faculté de médecine de Paris, médecin en chef de la maison royale de Charenton, médecin ordinaire des rois Louis XVIII et Charles X. Il naquit à Sompuis (Marne), le 7 février 1768, d'une ancienne et honorable famille de cultivateurs, ne possédant qu'une assez modeste aisance, mais à laquelle des mœurs pures, austères et patriarcales tenaient lieu de fortune depuis plusieurs siècles. Les leçons et les exemples de ses parents lui avaient inspiré de bonne heure le goût du travail et l'amour de la vertu. Doué d'un esprit vif et pénétrant, d'une intelligence active et précoce, véritable apanage de famille, ses premières études lui valurent de nombreux succès. Après les avoir commencées à Vitry-le-Français, il alla les achever à l'Oratoire de Lyon, congrégation savante, digne émule de l'Université qu'elle ne cherchait point à dominer, mais avec laquelle elle tenait à honneur de marcher de pair dans la carrière de l'enseignement. Ce fut là surtout que le jeune élève montra déjà cette supériorité de talent qui semble n'appartenir qu'à la maturité de l'âge, supériorité telle que, de simple disciple qu'il était, à peine âgé de 18 ans et sans avoir pris aucun degré dans les ordres, il fut chargé de la chaire d'humanités qu'il occupa jusqu'en 1792. Mais, comme si ses malheurs eussent dû être aussi prématurés que ses talents, il ne tarda pas à être poursuivi dans cet asile de science et de piété, comme tout ce qui était alors animé du patriotisme le plus pur et le plus vrai. Déjà, en effet,

l'horizon de la France se chargeait d'un nuage qui reflétait des couleurs de sang ; effrayé de la marche rapide des événements qui courent au despotisme à travers la liberté, il veut tenter un effort, opposer une digue à ce torrent ; il fait un appel à l'opinion publique, *surveillante* active, infatigable des gouvernements, sans l'appui de laquelle rien n'est stable, sans l'appui de laquelle tout est ruine et désordre. Ce fut alors qu'il fit paraître un journal politique intitulé *le Surveillant*, journal qui, comme tous ceux qui sont franchement l'expression de l'opinion publique, fut accueilli avec une rare avidité. Rédigé par un honnête homme, ce journal rallia beaucoup d'honnêtes gens ; mais les massacres du 10 août et ceux de septembre vinrent dévaster la patrie, le journal disparut et l'auteur fut obligé de fuir. Il n'y avait plus alors d'asile qu'aux armées ; Royer-Collard s'y réfugia. Il fut employé dans l'administration des vivres, à l'armée des Alpes, et l'on pense bien que de pareilles fonctions, tout à fait incompatibles avec ses goûts et ses habitudes, tout à fait étrangères au genre de travaux auxquels il s'était livré jusque-là, ne pouvaient être que transitoires ; il n'attendit, en effet, que le moment où le calme fut rétabli pour rentrer dans la vie civile. Royer-Collard était alors âgé de 27 ans, marié depuis plusieurs années et déjà père de deux enfants. Dans cette position de chef de famille, sans état et sans fortune, il sentit la nécessité de s'ouvrir une carrière, et comme ses heureuses dispositions lui permettaient de la choisir, il eut le bonheur de trouver dans la médecine celle qui pouvait concilier les facultés de son esprit avec les besoins de sa position. Ce fut à Chambéry qu'il commença ses premières études médicales, étant encore employé dans l'administration des vivres, obligé par conséquent de partager son temps entre des fonctions administratives, des devoirs domestiques et des études scientifiques. Ce ne fut qu'en 1793 qu'il quitta l'armée pour se livrer exclusivement à l'étude de la médecine. Bien qu'il entrât fort tard et sans guide dans cette nouvelle carrière, il la parcourut rapidement et n'en atteignit le terme que pour marcher plus rapidement encore, soit dans la carrière littéraire et académique, soit dans l'exercice, l'enseignement et l'administration de la médecine. La thèse qu'il soutint en 1803 sur l'*aménorrhée*, pour obtenir le grade de docteur, à une époque où ce genre d'épreuve n'était pas seulement une simple formalité de réception, lui avait déjà assigné un rang distingué parmi les jeunes médecins de son temps. On y trouve en effet cet esprit de méthode et de discernement, ces détails d'observation et d'application joints à cette force de style et à cette puissance de logique qui étaient aussi l'un des plus beaux attributs de son intelligence. Ce fut peu de temps après que Royer-Collard, également animé du désir d'assurer la gloire de la médecine et de concourir à ses progrès, jeta les premiers fondements d'une société particulière de médecine, qui prit successivement les titres de *Société académique*, d'*Institut* et d'*Athénée de médecine*. C'est après avoir triomphé de toutes les difficultés de cette fondation qu'il publia, sous le titre de *Bibliothèque médicale*, un journal destiné tout à la fois à signaler la marche de la science et à livrer au monde médical les travaux et la gloire de l'Athénée de médecine. Ainsi fon-

dées comme pour se prêter un mutuel appui, il soutint avec le même zèle et la même ardeur ces deux institutions comme deux édifices inséparables dont la mort seule devait le séparer lui-même. Les premiers volumes de la *Bibliothèque médicale* contiennent surtout un grand nombre d'articles où l'on retrouve cet heureux mélange de philosophie, d'érudition et de critique, qui était encore le cachet particulier de son talent; pendant tout le temps qu'il put l'enrichir de ses travaux, ce recueil fut considéré comme le premier des journaux de médecine; et peut-être n'eût-il jamais trouvé de rivaux si Royer-Collard eût pu continuer d'apporter à sa rédaction le même soin et la même activité. Mais il dut bientôt se partager entre de nouvelles fonctions. La place de médecin en chef de la maison impériale de Charenton étant devenue vacante en 1806, Royer-Collard y fut appelé; il prouva encore dans ce poste important tout ce que peut une âme forte jointe à un esprit supérieur. Après mille difficultés de tous genres, il fit disparaître dans l'administration de cet établissement une foule d'erreurs, d'abus et de préjugés contre lesquels il avait eu à lutter pendant plusieurs années. Un règlement rédigé en entier par lui, et discuté ensuite avec la plus scrupuleuse attention devant une commission du gouvernement, rétablit l'ordre dans toutes les parties du service, assura au médecin en chef tous les moyens d'action que réclamait l'intérêt des malades confiés à ses soins, et la maison de Charenton, grâce à cette utile et puissante intervention, devint l'un des premiers établissements de l'Europe. C'est là aussi que Royer-Collard se livra tout entier à l'étude des maladies mentales; et il suffit encore de se reporter à cette activité d'esprit, à ce désir insatiable de science, à ce besoin de travail, d'observation et de méditation dans un âge où l'existence veut s'épancher sur tout ce qui l'entoure, pour sentir avec quelle ardeur il dut se vouer à ses nouvelles fonctions. Ajoutons qu'il y trouvait d'autant plus d'attraits qu'elles le mettaient sans cesse à même d'entrer dans l'étude des secrets les plus intimes de la vie intellectuelle et morale, de cette faculté si brillante, hélas! si fugitive! qui sépare l'homme du reste de la création; et s'il nous a privés du fruit de ses recherches sur cet intéressant sujet, c'est qu'il n'avait que trop appris par la plus constante méditation à en reconnaître tous les écueils, toutes les difficultés, et qu'il lui fallait des résultats positifs avant de songer à rien publier. En 1808, Royer-Collard avait été nommé inspecteur-général de l'Université, titre qui le fit appeler à plusieurs missions importantes et délicates dans lesquelles il apporta encore cette scrupuleuse conscience qui ne fait point acception des personnes, cette urbanité qui s'allie avec tant de grâce à la fermeté, alors même qu'elle doit être sévère; ce discernement éclairé, cette judicieuse mesure qui arrachent l'assentiment de tous; et si quelques-unes de ces missions lui valurent des ressentiments personnels, c'est que, comme il le disait lui-même, il est impossible de les éviter quand on remplit avec justice et impartialité des fonctions publiques. Comme membre de l'Académie et comme professeur à la faculté de médecine, on pouvait également apprécier la sagesse de ses vues, avec la gravité de ses conseils et sa rare

nom-
sé de
acquit-
ment na-
oins en-
l'empire,
pensée
pa d'une
riques qui
rien pro-
teur judi-
ouvrages de
ils et les di-
pompeuses
les intermi-
batailles ; en
ités par des
tions publiques
resserrer dans
volumes tout ce
ment instruc-
volumes de Rol-
beau, de la col-
Un style pur,
aux sujets se
ces ouvrages ;
passé sa vie au
teurs de Voltaire,
journaliste Geof-
d'être lui-même
ainsi qu'on le voit
il parle des mi-
de Royou, em-
enne, l'histoire
e, forment les
: I. *Précis*
Rol-
up-
et
la
é

son âme et découlaient pour ainsi dire d'une constante méditation de la nature de l'homme et de sa fin morale. Malheureusement à peine le professeur avait-il eu le temps de faire goûter les fruits de cette nouvelle branche d'enseignement, que, par suite d'une mesure inouïe et dont on ne trouve d'exemple que dans les annales de notre révolution, la faculté de Paris fut tout à coup renversée, le cours de pathologie mentale supprimé, et toutes les espérances qu'on en avait conçues réduites au néant. Obligé à la même époque de se démettre du titre d'inspecteur-général de l'Université qui fut jugé incompatible avec celui de professeur et qu'il avait conservé pendant quatorze ans, Royer-Collard eut besoin de toute sa philosophie pour supporter les événements qui vinrent le frapper. Rendu à la chaire de médecine légale par suite de la réorganisation de la faculté, il l'occupa jusqu'à sa mort qui eut lieu le 27 novembre 1825. Royer-Collard n'était pas seulement un modèle de talent et de philosophie, il était aussi un modèle de vertus et de probité. On a vu que ses fonctions administratives l'avaient placé plus d'une fois entre ses intérêts et ses devoirs; mais il préféra toujours les trésors de sa conscience aux trésors de l'opulencee, et il mourut sans fortune, ne laissant pour héritage à ses deux fils (Hippolyte et Paul Royer-Collard) que le souvenir d'une vie sans tache, qu'un nom digne de la postérité, digne des plus belles gloires de la France. Les principaux travaux que Royer-Collard a laissés inédits sont : I. Un *Essai de psychologie* servant d'introduction à un cours de pathologie mentale. II. Un *Cours de médecine légale*, recommencé à trois reprises différentes et dont quelques parties ont été traitées avec un talent remarquabe. III. Plusieurs *Mémoires* sur divers points de l'aliénation mentale, qui étaient sous presse lors de sa mort.

J—L—Y.

ROYOU (Jacques-Corentin), fils d'un honnête commerçant de Quimper où il naquit le 1er mars 1749, embrassa de bonne heure la profession d'avocat au présidial de cette ville, et s'acquit une certaine réputation par ses plaidoiries. Écrites suivant l'usage du temps, elles étaient, comme celles de ses confrères, assez peu approfondies sous le rapport du droit, mais supérieures au point de vue littéraire. La facilité de rédaction que lui connaissait son frère, l'abbé (*voy.* Royou, XXXIX, 202), détermina celui-ci à l'appeler auprès de lui, en 1791, pour coopérer à *l'Ami du Roi*, journal aujourd'hui fort rare et fort recherché, qu'il avait fondé depuis le 1er juin 1790 et au travail duquel il ne pouvait plus suffire. Ce fut vers cette époque que Royou épousa la fille de Fréron, lequel, de son côté, avait épousé la sœur de celui qui devait un jour être son gendre. Fréron, par sa mère, était allié à la famille de Malherbe; de là ce vers d'une épître de Royou à son fils aîné, épître qui doit se trouver dans le *Mercure* :

Petit-fils de Fréron et neveu de Malherbe, etc.

Pendant tout le temps que dura la collaboration des deux frères, nul ne la soupçonna. Une conformité parfaite de style et d'opinion, une égale habileté à lancer le sarcasme contre les travaux de l'Assemblée nationale et les chefs du parti révolutionaire, une égale persistance à combattre les doctrines nouvelles, ne permirent ja-

mais de distinguer auquel des deux frères appartenait tel ou tel article du journal. Après la mort de son frère, Royou, resté à Paris, eut le bonheur d'échapper aux proscriptions qu'appelaient sur lui ses opinions monarchiques, bien que le courage qu'il eut de ne jamais pactiser avec les opinions dominantes dégénérât parfois en témérité. C'est ainsi que se trouvant, au mois de septembre 1794, dans un café de la rue Saint-Honoré, il fut souffleté par le capitaine des canonniers de la section des Tuileries, pour avoir dit que celui qui se banderait les yeux en arrivant au club des jacobins était sûr de trouver un voleur et un assassin dans la personne du premier individu. Conduit au bureau de police, il fut envoyé au comité de sûreté générale où Merlin de Thionville eut la générosité de le faire relâcher. Il rédigea, en 1796, le *Véridique*, et ensuite l'*Invariable* jusqu'au 18 fructidor, époque où, proscrit comme beaucoup d'autres journalistes, il fut déporté à l'île de Ré. Autorisé, par arrêté consulaire du 7 nivose an VIII, à résider à Paris, sous la condition d'être en surveillance, il reprit sa profession d'avocat. Déjà dans le procès de Brotier et de La Villeurnoy, en 1797, devant le conseil de guerre de la 17e division militaire, il s'était produit avec éclat en composant trois péroraisons dont les défenseurs eurent la délicatesse de le proclamer l'auteur, péroraisons qui arrachèrent des larmes à l'auditoire et sauvèrent les accusés d'une mort imminente. Toutefois, dans les derniers temps du consulat, comme pendant toute la période impériale, il s'abstint d'exercer sa profession, et ne reparut même qu'une fois au barreau sous la Restauration. Ce fut en 1817, pour défendre un nommé Rougeret, de Neuilly, accusé de propos séditieux, et qu'il fit acquitter. La presse, qui était l'élément naturel de Royou, lui offrant moins encore que le barreau, sous l'empire, la possibilité d'exprimer sa pensée sans mutilation, il s'occupa d'une série de travaux historiques qui attestent, sinon un historien profond, du moins un abréviateur judicieux. En élaguant des ouvrages de ses devanciers les détails et les digressions parasites, les pompeuses et prolixes harangues, les interminables descriptions de batailles; en remplaçant ces superfluités par des détails sur les institutions publiques et la vie privée, il a su resserrer dans un cadre de seize volumes tout ce que contiennent de vraiment instructif les soixante-dix volumes de Rollin, de Crevier, de Lebeau, de la collection byzantine, etc. Un style pur, correct et approprié aux sujets se fait remarquer dans ces ouvrages; mais, quoiqu'il eût passé sa vie au milieu des détracteurs de Voltaire, particulièrement du journaliste Geoffroy, il ne laissait pas d'être lui-même un peu sceptique, ainsi qu'on le voit dans la manière dont il parle des miracles. Ces travaux de Royou, embrassant l'histoire ancienne, l'histoire romaine et le moyen âge, forment les quatre ouvrages suivants : I. *Précis de l'histoire ancienne, d'après Rollin, contenant l'histoire des Égyptiens, des Carthaginois, des Mèdes et des Perses, des Grecs*, etc., *jusqu'à la bataille d'Actium*, Paris, Mareschal, 1803, 4 vol. in-8°. Il en a été publié une troisième édition en 1826. II. *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au règne d'Auguste*, Paris, Le Normant, 1809, 4 vol. in-8°; 2e édit., ibid., 1824, 4

vol. in-8°. III. *Histoire des empereurs romains depuis Constance Chlore, père de Constantin, suivie d'une notice sur la vie des impératrices romaines*, Paris, 1808, 4 vol. in-8°; 2e édit., ibid., 1826, 4 vol. in-8°. IV. *Histoire du Bas-Empire, depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople, en* 1453, Paris, 1804, 4 vol. in-8°; 2e édit., ibid., 1814, 4 vol. in-8°. La préface renferme des idées saines et solides sur le but que doit se proposer l'historien. A la Restauration, Royou travailla avec le second de ses fils à un journal qui parut successivement sous les titres de *Défenseur des colonies*, d'*Observateur des colonies*, et enfin d'*Observateur*. Une nouvelle carrière dans laquelle il se lança alors, celle du théâtre, ne lui fut pas favorable. Il y débuta par *Phocion*, tragédie en cinq actes, représentée au Théâtre-Français, le 16 juillet 1817, Paris, 1820, in-8°. Composée dans le genre admiratif, cette pièce n'avait d'autre mérite qu'un style pur et correct; mais l'absence de situations dramatiques fut cause qu'elle obtint peu de succès. Le bruit courut, lors de la représentation, que l'auteur l'avait en portefeuille depuis plus de vingt ans. A ne considérer que la nature du sujet et sa contexture, on est disposé à adopter cette opinion. Quand on voit le fidèle tableau qu'il a retracé de l'esprit des anciennes républiques et des agitations des gouvernements populaires; quand on le voit mettre aux prises la stoïque vertu de Phocion avec la jalouse inimitié de ses proscripteurs, on est bien près de croire qu'il a écrit en face des hécatombes républicaines. Les autres productions dramatiques de Royou sont : I. *Le Frondeur*, comédie en un acte et en vers, représentée, le 18 octobre 1819, sur le Théâtre-Français, Paris, 1819, in-8°. Élégamment écrite, mais froide, cette pièce tomba à sa première représentation. II. *Zénobie*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée le 27 fév. 1821. Régulièrement composée, mais plus froide encore que la précédente, cette pièce, dont le style diffus et monotone tombe parfois dans l'enflure, eut le même sort que le *Frondeur*. III. *La Mort de César*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée à l'Odéon, le 10 mai 1821, Paris, 1825, in-8°. Elle souleva au théâtre et dans la presse des rumeurs et des critiques exagérées, dirigées plutôt contre le censeur dramatique (Royou en exerçait les fonctions) et contre la Restauration que contre l'auteur même. Laissant de côté les critiques violentes et les éloges outrés dont cette tragédie fut l'objet, on peut dire que, comme les autres ouvrages dramatiques de Royou, plus que les autres même, *la Mort de César* est froide, dépourvue d'action, et que les vices du plan ne peuvent être rachetés par quelques vers heureux noyés dans une foule d'autres qui attestent la faiblesse sénile de l'auteur. Cette faiblesse ne s'appliquait qu'à l'intelligence de Royou, qui d'ailleurs avait conservé toute sa vivacité et sa promptitude d'impression. Il le prouva à la représentation de sa dernière tragédie. Vers la fin du quatrième acte, ne pouvant plus se contenir, il s'élança sur la scène, arracha brusquement le manuscrit des mains du souffleur, et se retira en menaçant le parterre. Cet étrange incident réagit en sa faveur; la pièce fut redemandée et même applaudie dans quelques passages. Dégoûté de la carrière dramatique, Royou revint à

ses travaux historiques. Cette fois, ce fut pour s'occuper de l'histoire de son pays. Mais peut-être, lorsqu'il l'écrivit, fut-il trop dominé par le souvenir de ses disgrâces auxquelles l'esprit de parti n'était pas étranger. Son *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII*, Paris, 1819, 6 vol. in-8°, n'est qu'un plaidoyer en faveur du pouvoir absolu dont il veut établir la prééminence à l'exclusion de toute autre, même de l'autorité religieuse, différant en cela de la plupart des écrivains avec lesquels il était en communauté d'opinions politiques. Le même esprit se reproduit dans son *Développement des principales causes et des principaux événements de la révolution, précédé d'un choix des apophthegmes des anciens avec quelques notes*, Paris, 1823, in-8°. Une seconde édition a paru sous ce titre : *De la révolution française, ses principales causes et ses principaux événements*, Paris, 1830, in-8°. La préface de ce livre fait connaître à elle seule l'esprit dans lequel l'auteur l'a conçu : « Cette introduction, d'une espèce particulière, est, dit-il, un préservatif contre le système démagogique que ses propagateurs appellent libéral ; c'est un petit manuel royaliste. » Royou présenta plusieurs de ses ouvrages à Louis XVIII, et M. de Corbière lui fit accorder une pension de 1,200 fr. sur les fonds de secours destinés aux hommes de lettres. Il mourut à Paris le 30 novembre 1828. Il avait survécu à ses quatre fils, dont le plus jeune était mort laissant trois petits enfants qu'il recueillit ainsi que leur mère. — Royou (*Frédéric*), second fils du précédent, servit quelque temps dans le génie maritime, et fit partie de l'expédition de Saint-Domingue en 1802. Il s'est fait connaître, indépendamment de sa coopération à l'*Observateur* et au *Fureteur*, ou *Anti-Minerve*, dont il ne parut que quatre numéros, par des pamphlets politiques dont voici les principaux : I. *De la bureaucratie maritime*, Paris, 1818, in-8°. II. *L'Écrevisse ministérielle*, ou *l'Observateur de la Charte*, Paris, 1820, in-8°. III. *Les Gémeaux*, ou *les Observateurs candides*, Paris, 1820, in-8°. IV. *Le Lion*, ou *l'Observateur guerroyant*, Paris, 1820, in-8°. V. *La marine, couplets*, Paris, 1820, in-8°. VI. *Le Taureau*, ou *l'Observateur indompté*, Paris, 1820, in-8°. VII. *La Vierge politique*, ou *l'Observateur celte*, Paris, 1820. Il avait coopéré à la *Biographie des hommes vivants*, 5 vol. in-8°. Comme éditeur, il a publié, avec une introduction, un opuscule composé en 1793 par Bonaparte, en faveur de la Montagne, sous le titre de *Souper de Beaucaire*. Cette publication eut deux éditions en 1821. F. L—T.

ROYRAND *de la Roussière* (CHARLES-AUGUSTIN DE), général vendéen, était né vers 1725, aux environs des Quatre-Chemins, dans le Bocage du Poitou. Il servit long-temps au régiment de Navarre, infanterie, et se retira dans ses foyers avec la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel. Ces récompenses suffisaient à sa modeste ambition, après une carrière militaire honorablement remplie. Il vivait tranquille dans son manoir champêtre, entouré du respect de la population, lorsque la révolution éclata. Il émigra d'abord. Les émigrés s'étant organisés par provinces dans les cantonnements des Pays-Bas, il fit partie d'une des compagnies no-

bles du Poitou. Cependant, ainsi que Charette et d'Elbée, il ne tarda pas à rentrer en France. La révolution semblait l'avoir oublié dans sa retraite ; mais à l'époque du grand mouvement royaliste (mars 1793), les paysans, qui, partout choisissaient pour les conduire les gentilshommes et surtout les anciens militaires, ne pouvaient manquer de penser à lui. Le 10 mars un rassemblement nombreux vint, avec les plus vives instances, le réclamer pour commandant. Quoique déjà vieux, Royrand conservait toute l'énergie de la jeunesse. Il se rendit à ce vœu et fit sa jonction avec le chevalier Sapinaud de la Verrie qui venait d'être choisi pour chef de la même manière par les gens de son canton. Cette partie du Bocage appartenait, d'après la nouvelle division territoriale, au département de la Vendée. Le nom de *Vendéens* fut donné par les républicains aux insurgés royalistes qui s'y levèrent, et ce nom, devenu si fameux, fut étendu à tous ceux qui s'armèrent pour la même cause sur la rive gauche de la Loire. Déjà maîtres de Mortagne et des Herbiers, Royrand et Sapinaud attaquèrent, le 15 mars, Chantonnay, défendu par la garde nationale de Fontenay, et s'en emparèrent après un combat assez vif. Le général de Marcé, venu de La Rochelle, marchait contre les insurgés avec quelques troupes de ligne, auxquelles se joignirent les gardes nationales du pays. Royrand et Sapinaud le rencontrèrent, le 19 mars, entre Saint-Vincent d'Esterlange et les Quatre-Chemins, et ils le battirent complétement. Cette affaire, connue sous le nom de *déroute de Marcé*, coûta la vie au général républicain, non par les armes des royalistes, mais par le couperet de la révolution. Sa défaite, sa qualité de noble furent un double crime que punirent la prison d'abord, et ensuite l'échafaud. Le canton où commandaient Royrand et Sapinaud se trouve compris entre la Sèvre-Nantaise et la grande route de Nantes à La Rochelle. Leur armée était appelée *armée du centre*, et pouvait fournir douze mille hommes dans les plus grands rassemblements. Elle avait principalement à se défendre contre la division républicaine stationnée à Luçon. Le 28 juin elle attaqua cette ville, mais sans succès. Des déserteurs et des prisonniers de l'ancien régiment de Provence, que Royrand avait enrôlés sous ses drapeaux, firent défection au milieu de l'affaire et jetèrent ainsi le désordre parmi les royalistes. Ceux-ci perdirent quatre cents morts ou blessés et une pièce de canon. Sapinaud de la Verrie ayant péri le 25 juillet à l'affaire de Saint-Philbert du Pont-Charron, Royrand demeura le seul chef de cette armée. Il avait son quartier-général habituel au château de l'Oie, près Saint-Fulgent. Les trois frères Bejarry, MM. de Verteuil, de Grelier, Sapinaud de la Rairiet, neveu du chevalier Sapinaud, étaient ses officiers les plus marquants. Le 30 juillet et le 14 août, Royrand se joignit à la grande armée, pour deux nouvelles attaques sur Luçon, qui ne réussirent pas mieux que la précédente. La dernière surtout se termina par une déroute meurtrière. Royrand commandait le centre avec d'Elbée et Donnissan. Le plan de bataille, inexécutable pour des paysans, que Lescure avait fait adopter, la cavalerie et l'artillerie volante des républicains manœuvrant à l'aise dans la plaine, furent les principales causes de cette défaite. Le 5 septembre, les Vendéens furent plus heureux à Chantonnay, où

les républicains avaient établi un camp. Royrand fit une fausse attaque sur la route des Quatre-Chemins, tandis que la grande armée prenait le camp à revers, et la victoire fut complète. Mais, dans les premiers jours d'octobre, la Vendée eut à subir un assaut plus formidable que tous les autres. Une armée républicaine s'avançait par Bressuïre; les terribles Mayençais, après leur échec de Torfou, s'étaient réorganisés et renforcés à Nantes; ils marchaient sur Tiffauges et Mortagne. La division de Luçon envahit, de son côté, le territoire de Royrand, combinant ses opérations avec celles des deux autres armées. Le général Bard la commandait, ayant sous lui Marceau, qui bientôt allait se faire un nom célèbre. Royrand fut obligé d'évacuer les Herbiers, où les républicains entrèrent le 14 octobre. Il se replia sur la grande armée vendéenne, prit part, avec elle, aux sanglantes journées de La Tremblaye et de Cholet (16 et 17 octobre). Avec elle aussi Royrand passa la Loire. Le 27 octobre, à la grande bataille de Laval, il se tenait, ainsi que La Rochejaquelein, d'Autichamp et de Baugé, près de la batterie la plus exposée. A mesure que l'ennemi perdait du terrain, les généraux royalistes, sous le feu le plus vif, faisaient porter les pièces en avant et continuaient de pousser *les bleus*. Un moment, on manqua de gargousses; Royrand partit au galop pour en faire amener. Bien souvent les généraux vendéens remplissaient eux-mêmes de pareilles missions, et Royrand n'était pas plus arrêté par son âge que par son grade. En revenant il fut frappé d'une balle à la tête. Les Vendéens ne pouvaient laisser en arrière aucun malade, aucun blessé, sans les livrer au massacre. Les derniers jours de Royrand, comme ceux de Lescure, atteint d'une blessure pareille, eurent donc à subir la fatigue, le surcroît de souffrance d'un pénible voyage, dans une saison froide et pluvieuse. Conduit ainsi jusqu'à Granville, puis de Granville à Angers, que les Vendéens attaquèrent vainement, il expira le 5 décembre sur la route, entre cette dernière ville et Baugé. Royrand possédait l'estime et le respect de tous. Il fut sincèrement regretté. — Deux autres ROYRAND, ses frères, avaient émigré. L'un, *Charles-César* de ROYRAND, était, avant la révolution, lieutenant de vaisseau. Tous deux firent partie du débarquement de Quiberon, et tous deux furent enveloppés dans les massacres qui le suivirent. • M—R—T.

ROYSTON (PHILIPPE, lord vicomte), fils aîné de lord Hardwicke, naquit en 1784. Son éducation fut très-soignée, et il fit surtout de fortes études classiques. Très-jeune encore, il entreprit de traduire en vers anglais un ouvrage grec qui offrait de grandes difficultés à vaincre, la *Cassandre* de Lycophron; il était en Irlande où son père était alors vice-roi ou lord-lieutenant, lorsqu'il acheva cet ouvrage qui fut imprimé en 1806, seulement à cent exemplaires destinés aux amis et connaissances de l'auteur. Il eut l'avantage d'obtenir les suffrages de quelques hommes bien capables d'en porter un jugement éclairé, notamment ceux de Parr et de Porson. Peu de temps après, lord Royston parcourait la Suède, le Danemark et d'autres contrées septentrionales, écrivant à ses parents et à ses amis des lettres dont le *Gentleman's Magazine* (décembre 1838, pag. 572-584) a recueilli quelques extraits; nous y lisons qu'en-

tre autres singularités, le voyageur vit à Moscou une secte d'*eunuques*, qui s'étaient rendus tels afin de mériter le royaume des cieux. Lord Royston s'était embarqué le 2 avril 1808, ainsi que ses amis le colonel et mistress Pollen, pour passer de Libau à Carlskrone à bord d'un vaisseau de Lubeck; le 7, une catastrophe arriva qui leur coûta la vie à eux et à quelques autres passagers. Lord Royston n'avait que 24 ans lorsqu'il périt si inopinément. Sa traduction de la *Cassandre*, dont on trouve deux fragments dans le *Magazine* susmentionné, un poème intitulé *Rien* (Nothing), etc., ont été réunis sous le titre de *Remains* (ce qui reste du feu lord vicomte Royston), par le révérend H. Pepys, 1838.

L.

ROZE (Jean), né à Tours, vers 1670, d'un fabricant d'étoffes de soie dont la postérité tient encore un rang honorable dans cette ville, y fit ses études, au collége dirigé par les jésuites, et fut admis dans cet ordre, en 1688. Envoyé d'abord à Saintes où il professa les humanités, il passa ensuite à Bordeaux et y publia son poème latin de la Volière, ou de l'Éducation des oiseaux : *Aviarium, seu de educandis avibus, carmen*, Bordeaux, 1700, petit in-12 de 32 pages. Ce poème, par lequel seul il est connu et qui ne contient que quatre cent vingt-huit vers, a paru digne d'entrer dans le recueil intitulé *Poemata didascalica*, tome II, page 130. La versification en est élégante et facile; le début est imité des *Géorgiques*, comme presque tous les autres poèmes didactiques latins. L'auteur a peut-être trop resserré sa matière qu'il eût pu varier et étendre par plus d'épisodes. Si c'est un reproche, on conviendra que bien peu de poètes se sont exposés à en subir un semblable. Il finit, ainsi que son compatriote Rapin dans son poème des *Jardins*, comme il a commencé, c'est-à-dire par une imitation de Virgile. Ces derniers vers du P. Roze nous apprennent qu'il les composa quand il était encore à Saintes :

Hæc super alituum cantu cultuque canebam
Santònicas juxta colles, et amena Carantæ
Littora, pinguis ubi et superis carissima tellus
Mitibus ipsa suis fert omnia sponte colonis.

On ignore le lieu et l'époque de sa mort.

L—s—d.

ROZE. *Voy.* Rose, t. XXXIX et LXXIX.

ROZEL (Charles de), docteur en droit, avocat et premier consul de la ville de Nîmes, en 1568, fut impliqué l'année suivante, avec les plus notables protestants du pays, dans la procédure contre les auteurs et les complices du massacre de quelques catholiques commis le 29 septembre 1567, et qu'à cause de sa date on a nommé la *Michelade*. Le parlement de Toulouse prononça la peine de mort contre les accusés; mais Montcalm de Saint-Véran, Rochemore, baron d'Aigremont, le président de Calvière, son frère, seigneur de Saint-Cosme, et la plupart des autres prévenus échappèrent par la fuite à la rigueur de cet arrêt. Rozel, moins heureux, fut arrêté, traduit à Toulouse, et y périt du dernier supplice, à la fin du mois d'avril 1569. L'édit de pacification de 1570 abolit les condamnations portées contre les contumaces et les rétablit dans tous leurs droits dont, à la vérité, ils avaient déjà repris l'exercice par la force. La mémoire de Rozel fut réhabilitée et sa famille a continué de subsister honorablement dans sa patrie. Il avait cultivé les lettres dès sa jeunesse et presque à leur renaissance. Ami de Baduel, l'un des plus savants hommes

de cette époque, il voulut enrichir la langue française, encore peu accoutumée à de pareils présents, de l'hommage que ce célèbre professeur avait rendu, en 1542, à la mémoire de Florette de Sarra, femme de Montcalm de Saint-Véran, juge-mage de Nîmes, ouvrage qui avait obtenu un grand succès et dont sa protectrice, la reine Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, avait daigné agréer la dédicace (*voy.* BADUEL, III, 204). Rozel publia sa traduction sous le titre d'*Oraison funèbre sur le trespas de vertueuse dame Florette Sarrasie, fille du premier président du parlement de Tholose et femme du sieur de Saint-Véran*, Lyon, 1546, in-4°. V. S. L.

RUAMPS (PIERRE-CHARLES), conventionnel, était un modeste cultivateur jouissant de quelque fortune dans un village de la Saintonge, lorsque survint la révolution de 1789. Il en adopta les principes avec beaucoup de chaleur, et fut élu en 1790 administrateur du département de la Charente, puis député à l'Assemblée législative. D'un caractère fougueux et que n'avait point tempéré l'éducation, il se livra dès le commencement, dans cette assemblée, à des mouvements d'irritation et de violence qui étonnèrent, même à cette époque. S'étant plaint un jour, après la révolution du 10 août 1792, que Roland n'eût pas fait exécuter un décret d'accusation prononcé contre l'ancien ministre de la marine Lacoste, il s'écria brusquement : « Au moins le ci-devant roi exécutait les décrets d'accusation ! » Réélu par le même département à la Convention nationale, il y siégea avec les plus ardents révolutionnaires, et dans le procès de Louis XVI il vota pour la mort, sans appel et sans sursis. Le jour même de l'exécution, il fut nommé membre du comité de sûreté générale, et prit dès lors une grande part à tous les actes tyranniques de ce nouveau pouvoir. Envoyé commissaire à l'armée du Rhin, il n'y resta que peu de jours, ayant à peine eu le temps de voir le général en chef Custine, qu'il dénonça néanmoins à la Convention, de concert avec Marat, dès qu'il fut de retour. La dénonciation était évidemment ridicule; mais ce qui fut ensuite plus ridicule encore, c'est que l'on dénonça Ruamps lui-même comme ayant voulu livrer à l'ennemi la place de Landau. Il ne lui fut pas difficile de se disculper, et il ne resta de toutes ces dénonciations que celle qui conduisit à l'échafaud le malheureux Custine. Quant à Ruamps, il continua, en sa qualité de député *montagnard*, et surtout de membre du comité de sûreté générale, de concourir à toutes les mesures sanguinaires de cette époque. Cependant quand il vit que cet horrible système pourrait bien l'atteindre lui-même, il parut vouloir s'y opposer. « *Si cette loi de sang est décrétée*, dit-il un jour d'un projet qui devait soumettre à l'action du tribunal révolutionnaire les députés eux-mêmes, *il ne nous restera plus qu'à nous brûler la cervelle.* » Le projet fut adopté et Ruamps ne se tua pas; il continua de dénoncer ses collègues, entre autres Barras et Fréron, qu'il accusa de dilapidations, puis ceux qui travaillaient à des journaux qu'il désigna comme des *représentants libellistes*, déclarant que si on leur répondait *avec le bras*, ils ne calomnieraient pas ainsi. Ruamps ne parut pas prendre une part active à la révolution du 9 thermidor, et il sembla vouloir rester neutre entre le parti de Robespierre et celui de Danton,

auxquels il avait également tenu; mais quelque temps après il prit la défense de Billaud-Varenne et de Collot-d'Herbois, attaqués comme complices du dictateur, et déclara qu'il valait mieux être *Chouan ou Charette que député*. S'étant alors trouvé compromis dans les complots que les partisans de la terreur formèrent pour rétablir cet affreux système, il fut décrété d'arrestation le 29 avril 1795, sur un rapport de Rovère, ainsi que Moïse Bayle, Cambon, Thuriot, Levasseur, Maignet, etc. La loi du 4 brumaire, qui amnistia les crimes de la révolution, mit fin à sa détention. Le sort ne l'ayant pas favorisé, il ne fit pas partie des conseils après la dissolution de la Convention nationale, et se retira dans son pays, où il reprit modestement ses travaux agricoles. C'est dans cette position obscure, de laquelle avaient seules pu le faire sortir des circonstances funestes, qu'il est mort vers les premières années du gouvernement impérial. M—D j.

RUCHEL (Ernest-Frédéric-Guillaume-Philippe de), général prussien, l'un des plus distingués de notre époque, naquit en 1754 dans un village de la Poméranie, d'une famille noble, et fut, dès sa naissance, destiné à la carrière des armes. Il fit, en conséquence, ses premières études dans le corps des cadets à Berlin, et y montra d'heureuses dispositions. Nommé sous-lieutenant, dans un régiment d'infanterie, il se rendit à Magdebourg où il compléta son éducation militaire à l'école du célèbre Saldern, et devint adjudant. Ce fut en cette qualité qu'il prit part à la guerre que Frédéric II eut à soutenir en 1778 pour la succession de Bavière. Attaché au général Knobelsdorf, il fut particulièrement remarqué aux affaires de Grumbach et de Gabel. Cette guerre se termina promptement par la paix de Teschen, et Ruchel revint à sa garnison, où on le chargea de l'instruction des jeunes officiers de son régiment. Le roi, ayant alors entendu vanter son habileté, voulut qu'il vînt le voir à Potsdam, et après lui avoir fait subir lui-même un examen de quelques minutes, il l'employa dans l'état-major de l'armée, ce qui était une grande faveur. Le jeune lieutenant en fut transporté de joie, et il a toute sa vie professé pour le grand Frédéric autant de reconnaissance que d'admiration. La mort de ce prince fut pour lui un funeste événement. Son successeur le traita néanmoins avec beaucoup d'égards, et le chargea de l'inspection des écoles militaires, où Ruchel introduisit d'excellentes méthodes. Cependant il ne fut adjudant qu'en 1790. A cette époque on l'envoya en Silésie pour y préparer la guerre près d'éclater avec l'Autriche, mais qu'empêcha définitivement le congrès de Reichenbach. Ruchel accompagna alors Frédéric-Guillaume à Anspach, et l'année suivante à Francfort-sur-le-Mein, où ce prince eut une entrevue avec l'empereur. La guerre ayant éclaté bientôt après entre la France et la Prusse, Ruchel fut attaché à l'état-major de l'armée qui dut envahir la France pour y rétablir la monarchie de Louis XVI. On connaît assez les circonstances et les suites de cette expédition de Champagne que firent en 1792, sous les ordres du généralissime Brunswick, les armées réunies de la Prusse et de l'Autriche (*voy.* Dumouriez, LXIII, 145). Ruchel y fut employé sur un des points les moins importants, dans le corps des Hessois sous le prince de Hohenlohe, qui ne fit pas le moindre effort pour s'emparer de la posi-

tion décisive de Bienne, laquelle pendant plusieurs jours resta sans défense, et d'où il eût pu en une demi-journée pénétrer jusqu'à Châlons, dont Kellermann et Dumouriez étaient encore fort éloignés. Ruchel rejoignit le quartier-général du roi dès que la retraite fut décidée, et ce prince lui confia aussitôt une mission importante : ce fut d'aller s'opposer, vers Coblentz, aux progrès que Custine faisait sur ce point, ignorant sans doute les arrangements qui venaient d'être pris au camp de la Lune. Après avoir éloigné les Français de Coblentz et d'Ehrenbreitstein, il conçut l'idée de les expulser de Francfort où ils avaient pénétré, et fournit pour cela un plan merveilleux aux Hessois qu'il aida encore dans l'exécution. Tout réussit selon ses vues, et le roi de Prusse lui envoya, pour récompense, un brevet de colonel, le landgrave de Hesse une décoration de ses ordres. Revenu auprès de son souverain, Ruchel eut à remplir différentes missions auprès de quelques princes d'Allemagne. Ayant rejoint l'armée prussienne devant Mayence, il eut le commandement d'une brigade, fut nommé général-major, et se distingua encore dans plusieurs occasions, notamment à Creutznach et à Kaiserslautern, où, le troisième jour de cette bataille meurtrière, il chargea le centre de l'armée française, et acheva sa défaite. Vers la fin de 1794, il suivit l'armée prussienne dans sa retraite en Westphalie, et vit bientôt, à son grand regret, la paix de Bâle mettre fin aux hostilités. Il reçut alors pour récompense de beaux domaines en Silésie, qu'il ne tarda pas à échanger contre d'autres propriétés situées en Poméranie. Le roi Frédéric-Guillaume II étant mort en 1797, son successeur ne se montra pas moins bienveillant pour lui; mais, non moins que son prédécesseur, ce prince était ami de la paix; et Ruchel, dans la force de l'âge et de l'expérience, ne rêvait que batailles et opérations militaires. En 1805, lorsque la guerre eut encore une fois éclaté entre la France et l'Autriche, et que Napoléon, après avoir anéanti l'armée de Mack à Ulm, marcha au-devant des Russes en Moravie, le cabinet de Berlin sembla comprendre que le moment était venu de rendre à la Prusse l'influence qu'elle avait perdue. Un grand conseil fut tenu à Potsdam sous la présidence du duc de Brunswick, et tous les ministres, les principaux généraux, notamment Massenbach et Ruchel, y furent appelés. On pense bien que ce dernier surtout y opina fortement pour la guerre; mais il ne fut pas secondé, et le parti du duc de Brunswick, d'Haugwitz et de Massenbach fit prévaloir les idées de faiblesse et d'ajournement. On sait quelles furent pour l'Allemagne et surtout pour la monarchie prussienne les suites de ces hésitations (*voy.* HAUGWITZ, LXVI, 479). Ruchel se contraignit d'abord, et il fit tous ses efforts pour dévorer son chagrin; mais quand il vit que, sans égard pour les engagements pris avec l'empereur Alexandre, on avait signé un traité d'alliance avec Napoléon, il ne lui fut plus possible de se contenir. Alors, accompagné de ses aides-de-camp, il se rendit auprès du roi, et lui dit avec une incroyable hardiesse : « Je viens, au nom de mes compagnons d'armes, dire à V. M. toute la douleur qu'ils éprouvent de voir manquer une occasion aussi belle de relever la gloire de la Prusse! » Vivement offensé d'une aussi audacieuse apostrophe, Frédéric-Guillaume adressa à son général une sévère réprimande, et il

lui tourna le dos ; mais il ne lui infligea aucune peine, aucune privation, de sorte que sans se décourager Ruchel persista hautement dans sa belliqueuse opposition. Enfin il la vit éclater, en 1806, cette guerre qu'il avait désirée si ardemment, et quoique les circonstances fussent loin d'être favorables, sa joie fut excessive. On ne l'employa pas cependant d'abord comme il avait lieu de l'espérer ; c'est dans le corps d'armée et sous les ordres du prince d'Hohenlohe qu'il fut placé, et l'on sait qu'il n'aimait ni n'estimait ce général. On ne peut attribuer qu'à ces mauvaises dispositions le retard qu'il mit à paraître sur le champ de bataille d'Iéna. Déjà l'armée prussienne était en déroute quand il y arriva avec sa troupe, et sa lenteur causa peut-être tous les malheurs de la journée. Ce fut en vain que dans la retraite il s'efforça de cacher ou de réparer cette faute par des preuves d'intrépidité, et en sacrifiant inutilement une grande partie de sa division. Dans ce moment une balle vint le frapper et le renversa de son cheval. Après être resté long-temps parmi les blessés et les morts, il fut reconnu, et les vainqueurs lui prodiguèrent les soins les plus généreux : le maréchal Soult lui envoya son chirurgien, et il fut bientôt rétabli. Ayant été échangé peu de jours après, il se rendit à Kœnigsberg, où on le chargea de l'organisation des nouvelles levées. Toujours plein de zèle, de dévouement, il ne s'occupait pas seulement, dans cette ville, de ses devoirs militaires, il concourait encore à la rédaction de la *Gazette de Kœnigsberg*, et y parlait sans ménagement de tous les événements, de toutes les personnes, notamment de Napoléon qu'il haïssait par-dessus tout, et qui ne dédaignait pas alors de répondre lui-même à ces attaques dans des notes du *Moniteur*, et même dans ses bulletins, où Ruchel fut plus d'une fois qualifié d'*arrogant*, de *fanfaron*, et accusé d'avoir insulté grossièrement des prisonniers français tombés en son pouvoir, entre autres le maréchal Victor. Et quand le roi de Prusse fut obligé de signer la paix, Napoléon poussa le ressentiment jusqu'à forcer ce prince de priver Ruchel de tous ses emplois. Ce fut en secret que plus tard il lui accorda une retraite fort honorable. D'ailleurs comme ce général jouissait d'une fortune assez considérable par les bienfaits de plusieurs souverains, il vécut en paix et fort bien dans sa terre de Haseley, en Poméranie, où il eut encore le bonheur d'applaudir à la chute de l'homme dont il semblait avoir fait son ennemi personnel. Il y mourut le 14 janvier 1823.

M—D j.

RUCHS (Frédéric), auteur d'une histoire de Suède, la plus remarquable que l'on connaisse, était né en 1780, à Greifswald, dans la Poméranie suédoise, où il devint professeur d'histoire. Étant allé à Berlin, il y fut très-bien accueilli et nommé historiographe du roi de Prusse. Cette place, plus avantageuse et plus honorable qu'elle n'exigeait de soins, lui laissa beaucoup de temps pour ses travaux littéraires ; et, si la mort ne l'eût frappé, il eût sans nul doute produit un grand nombre de bons écrits. Outre son *Histoire de Suède*, Halle, 1808-1810, 4 vol. in-8°, on lui doit : I. *Essai d'une histoire de la religion, du gouvernement et de la civilisation de l'ancienne Scandinavie*, 1801, in-8°. II. Une statistique de la Finlande, intitulée : *De la Finlande et de ses habitants*, 1809, in-8°. III. Des *Lettres sur la Suède*, 1814. IV.

L'article *Suède* dans la dernière édition de la *Géographie* de Busching. Ruchs mourut en février 1820 à Livourne, où il s'était rendu pour rétablir sa santé. On sait qu'il a laissé plusieurs ouvrages incomplets et inédits, entre autres une *Histoire de Byzance*, d'après les anciens auteurs byzantins. L—M—X.

RUDEL (GAUFFRE ou GODEFROI), prince de Blaye, était un troubadour du XIIe siècle, à qui la singularité de ses aventures doit valoir un souvenir de la postérité. Jeune encore, il s'attacha à la suite de Geoffroi, comte de Bretagne, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Des pèlerins qui revenaient de la Terre-Sainte lui racontèrent tant de merveilles d'une comtesse de Tripoli, célèbre dans l'Orient pour sa beauté, qu'il en devint éperdûment épris, et qu'il lui adressa des vers où respirait la passion la plus exaltée. Il finit par se rendre en Syrie, afin de voir celle qu'il adorait. Durant la traversée, il fut atteint d'une maladie violente; et il semblait près de mourir, lorsque le navire qui le portait aborda dans la rade de Tripoli. Prévenue de son arrivée et émue d'une semblable preuve d'affection, la comtesse se rendit à bord du navire; elle prit la main du troubadour, et le remercia de ce qu'il avait fait pour elle. Le jeune homme se ranima un instant en entendant pour la première fois cette voix chérie; mais presque aussitôt ses forces l'abandonnèrent, et il expira au milieu de ses protestations de reconnaissance et de joie. La comtesse le fit inhumer avec pompe chez les Templiers de Tripoli; et bientôt elle-même dévorée de regret et voulant mourir au monde, elle entra dans un couvent, « et se rendit monga, » dit César de Nostradamus, « *per la dolor qu'elle ac de lui e de la son mort.* » Il ne faut pas dissimuler que cette histoire, telle que la racontent les vieux écrivains, présente bien des incertitudes, des obscurités et des circonstances difficiles à concilier avec les données exactes des annales de l'époque. On ne saurait toutefois lui refuser quelque base réelle. Pétrarque a fait mention de Rudel :

Usa la vela e il remo
A cercar la sua morte.

Diverses pièces de vers de ce troubadour se trouvent encore dans les manuscrits de Paris, de Venise ou de Rome qui renferment les monuments de la littérature provençale; une seule a été publiée par Raynouard, dans son ouvrage intitulé *Choix des poésies originales des Troubadours*, tom. III, p. 94-103. B—N—T.

RUDING (ROGER), numismate anglais, naquit à Leicester le 9 août 1751, et fut destiné de bonne heure à l'église. Élevé au collége de Merton à Oxford, il y prit ses grades et fut appelé, en 1793, à l'emploi de vicaire de Maldon, puis nommé l'un des membres de la société des antiquaires de Londres; il s'adonna plus spécialement à la numismatique et y acquit des connaissances étendues. Il mourut en 1820. On a de lui : I. *Plan pour la restauration de l'ancien système de monnayage, en ce qui concerne la dépense de fabrication, avec un projet pour le perfectionnement des monnaies*, 1799, in-8°. II. *Annales du monnayage en Angleterre*, etc. Cet ouvrage fut publié par souscription et avec les secours de la société des antiquaires de Londres, qui mit à la disposition de l'auteur les cuivres de l'ouvrage de Folkes (*voy.* ce nom, XV, 156), sur la monnaie. III. *Essai sur l'épreuve du ciboire.* IV. *Sur l'emploi de monnayeur*, etc. Z.

RUDLOF (Frédéric-Auguste), auteur d'un ouvrage sur l'histoire du Mecklembourg, très-estimé en Allemagne, bien qu'il ait été écrit sous l'influence du souverain dont Rudlof était conseiller, naquit à Schwerin en 1750, et mourut dans la même ville en 1822, sans avoir pu achever son ouvrage, qui ne fut imprimé qu'après sa mort. Rudlof avait rédigé, depuis 1776, l'*Almanach politique de Mecklembourg-Schwerin*, qu'il perfectionnait tous les ans et qui a été le modèle de beaucoup d'autres publications du même genre. Il est encore auteur de plusieurs écrits de circonstance sur l'administration et sur la politique. B—H—D.

RUDOLPHI (Charles-Armand), médecin et naturaliste distingué, né en 1771, à Stockholm, où son père était co-recteur de l'école allemande, fit ses premières études au gymnase de Stralsund, et se rendit, en 1790, à l'université de Greifswald pour y étudier l'art de guérir. Il y reçut, en 1793, le grade de docteur en philosophie, fit un voyage à Iéna (où il suivit les leçons du célèbre Hufeland), à Dresde, à Erlangen, à Gœttingue, et revint à Greifswald, en 1794, afin d'y obtenir le doctorat en médecine. Il y soutint une thèse sur les vers intestinaux, sujet qu'il avait déjà choisi pour sa thèse de philosophie, et sur lequel il devait un jour jeter de vives lumières par de savants écrits. En 1796, il fut nommé professeur adjoint à la faculté de médecine de Greifswald, où il faisait déjà depuis trois ans des cours particuliers. Il se livra en même temps avec un grand zèle à l'étude de la botanique, de l'anatomie, de l'histoire naturelle et de l'art vétérinaire, dont il suivit des cours à Berlin. Il obtint, en 1801, la chaire de médecine vétérinaire à Greifswald. Bientôt il entreprit un voyage scientifique en Allemagne, en Hollande, en France, y eut des rapports avec les hommes les plus distingués, tels que Cuvier, Renou, Richard, Gall, et publia, en 1804, une relation pleine d'intérêt sur ce qu'il y avait observé de plus remarquable. Revenu à Greifswald, il y fut nommé, en 1808, professeur ordinaire de médecine. A cette époque, il s'était déjà fait connaître par plusieurs savants ouvrages. Il ne tarda donc pas à être appelé sur un plus grand théâtre, et il occupa, en 1810, la chaire de professeur d'anatomie et de physiologie à l'université de Berlin. Peu après il fut nommé membre de l'académie des sciences de la même ville et directeur du museum et de l'amphithéâtre d'anatomie. Dès lors il se livra entièrement à l'étude de l'anatomie et de la physiologie; ses leçons sur ces deux sciences furent très-suivies; il augmenta considérablement le muséum anatomique de Berlin. Walther, qui le dirigeait avant lui, n'y avait guère réuni que 3,200 pièces, presque toutes d'anatomie humaine; Rudolphi y ajouta 3,964 pièces nouvelles, et beaucoup d'autres qui n'ont pu être placées; un grand nombre avait pour objet l'anatomie comparée. Le docteur J. Muller dit que toutes les diverses préparations anatomiques faites par Rudolphi se montent à 11,000. Ce professeur se distingua par ses qualités personnelles; il était d'un abord facile pour les élèves, les excitait par ses encouragements et les guidait par ses conseils. Il a donné, dans l'université de Berlin, une grande impulsion pour l'étude de l'anatomie comparée et de l'anatomie pathologique. Il eut de vifs démêlés avec le professeur Meckel, dont il

ne partageait pas les opinions ; il se montra aussi très-opposé au système de la philosophie de la nature. Nommé, peu de temps après son arrivée à Berlin, membre de la commission scientifique des affaires médicales, il y acquit beaucoup d'influence et rendit de grands services. Rudolphi fut un des membres les plus laborieux de l'académie des sciences de Berlin. Les académies de Pétersbourg, de Stockholm et de Naples l'associèrent à leurs travaux ; il fut nommé successivement chevalier de l'Aigle-Rouge et de l'Étoile polaire de Suède. Après avoir rempli les fonctions de professeur à l'université de Berlin pendant 22 ans, il mourut d'une maladie du foie compliquée d'hydropisie, le 29 nov. 1832. Les écrits de Rudolphi roulent sur les sciences naturelles, sur l'anatomie générale, pathologique et comparée, sur la physiologie ; il a aussi publié des poésies. Voici l'indication de ses principales productions : I. *Observationes circa vermes intestinales*. Greifswald, 1793 et 1795, deux parties in-4°. II. *Poésies*, Greifswald, 1798, in-8°. III. *Annales suédoises de médecine et d'histoire naturelle* (en allem.), Berlin et Stralsund, 1799 et 1800, in-8°. IV. *Mémoires anatomico-physiologiques* (allem.), Berlin, 1802, in 8°. V. *Remarques sur l'histoire naturelle, la médecine et l'art vétérinaire, faites pendant un voyage dans une partie de l'Allemagne, de la Hollande et de la France* (allem.), 1804-1805, 2 vol. in-8°. VI. *Anatomie des plantes*, ouvrage couronné par la société des sciences de Gœttingue (allem.), Berlin, 1817, in-8°, fig. VII. *Archives du Nord pour l'histoire naturelle, la médecine et la chirurgie*, Berlin, 1799-1801, 4 vol. in-8°. Rudolphi publia ce journal avec Pfaff et Scheel. Il parut aussi, en 1807, un volume de continuation sous le titre de *Nouvelles Archives du Nord*. VIII. *Entozoorum sive vermium intestinalium historia naturalis*, Amsterdam, 1808, 3 vol. in-8°. IX. *Entozoorum synopsis cui accedunt mantissa duplex et indices completissimi*, Berlin, 1819, in-8°. Ces deux ouvrages sur les entozoaires renferment des travaux de la plus haute importance ; l'auteur a fait connaître beaucoup de choses dignes de remarque sur l'anatomie de ces animaux ; ce qu'il dit sur leur génération équivoque et spontanée est encore ce qu'il y a de plus probant en faveur de cette doctrine. Son synopsis, publié en 1819, contient 552 espèces bien déterminées et 441 douteuses, en tout 993 espèces. X. *Programma de solidorum corporis humani partibus similaribus*, Greifswald, 1809, in-4°. XI. *Observationes circa dentitionem*, Greifswald, 1809, in-4°. XII. *Observationes circa fabricam Ranæ pipæ*, Berlin, 1810, in-4°. XIII. *Mémoires sur l'anthropologie et l'histoire naturelle*, Berlin, 1812, in-8°. XIV. *Principes de physiologie* (allem.), Berlin, 1821-1828, 3 vol. in-8° ; traduits en anglais par Dunbar, Londres, 1825, in-8°. Il est à regretter que cette physiologie n'ait pas été achevée. Le tome 1er contient la physiologie générale, le 2e les fonctions de la vie de relation, le 3e la digestion, la circulation et la respiration ; Rudolphi s'y montre grand adversaire de la doctrine de Gall. XV. *Index numismatum in virorum de rebus medicis aut physicis meritorum memoriam percussorum*, Berlin, 1823, in-8°. XVI. *Index numismatum*, etc., Berlin, 1825, in-8°. XVII. *Recentioris ævi numismata virorum de rebus medicis*, etc., Berlin, 1829, in-8°. Rudolphi est encore au-

[illegible] sements [illegible] commais- [illegible] peu solides, [illegible] pour sau- [illegible] président de [illegible] travaux plus utiles [illegible] persévérants, dirigés [illegible] carrière vers le [illegible] sciences et des lettres [illegible] de la Bourgogne, ne [illegible] commander au souvenir [illegible] Le président de Ruffey [illegible] forme en 1752 une société [illegible] dont les séances se tenaient [illegible] bibliothèque, espèce d'institution [illegible] qui s'était élevée à côté [illegible] académie de Dijon. Comme plusieurs de ses membres appartenaient à l'une et à l'autre, on sentit la nécessité de les réunir, afin de concentrer dans un foyer commun des lumières dont la diffusion était moins favorable au progrès des sciences. La réunion désirée s'opéra en 1759 (2). Non-seulement le président de Ruffey prit une part active aux travaux de l'académie ; mais bienfaiteur généreux, il la dota d'un médailler considérable en 1761, et, l'année suivante, obtint de la comtesse de Rochechouart le don d'une très-grande quantité de médailles pour augmenter cette collection. Parmi les ouvrages dont il a enrichi les mémoires de cette société savante, on remarque : 1° une dissertation sur l'origine et la formation d'une urne de bois fossile découverte près de Lons-le-Saulnier; 2° un essai historique sur le siége de Dijon, fait par les Suisses en 1513; 3° un essai historique sur les académies de France, dont on en trouve un extrait dans le *Mercure* de janvier 1763, page 53). Les ouvrages en vers du président de Ruffey se distinguent par la facilité de la versification, mais on y cherche vainement quelque trace de ce feu créateur, qui seul peut faire vivre les compositions poétiques. Il a publié : I. *Ode sur le camp de la Saône, commandé par M. le duc de Lévy*, Dijon, 1727, in-4°. II *Éloge funèbre de La Monnoie, traduit du latin du père Oudin* (3), *en vers français*, Dijon, 1729, in-8°. Cet opuscule a été réimprimé à la suite des Noëls bourguignons, 1738, in-12 ; mais on ne le trouve plus dans les autres éditions qui ont suivi celle-ci. III. *Ode sur la naissance de monseigneur le Dauphin*, Dijon, 1729, in-4° IV. *Réponse à la lettre de M. l'abbé Leblanc, sur l'élection de M. le comte de Clermont à l'Académie française*, 1753, in-4°. Les pièces principales de Ruffey insérées dans le *Mercure de France* sont : 1° *Antiochus*, poème héroïque tiré de l'Écriture sainte (juin 1729) ; 2° *La Beauté*, ode (juin 1730) ; 3° *Stances sur la fièvre* (1731); 4° *Épithalame* de mademoiselle de la Briffe, fille de M. l'intendant de Bourgogne, et de M. le comte de Morgés, pièce monorime (août 1732), etc. Élu par le roi aux États de Bourgogne, il composa en leur nom les *devises* et les *inscriptions* de la pompe funèbre de S. A. S. monseigneur le duc, faite à Dijon le 17 décembre 1740. Il a laissé plusieurs ouvrages inédits, parmi lesquels il faut citer l'*Histoire lyrique des eaux de Plombières, pour l'année* 1754, in-fol. de 28 pages. Nous en possédons le manuscrit, qui contient quelques détails curieux sur les [illegible]

(1) *Bibliothèque des savants de Bourgogne*, Dijon, [illegible]

(2) *Histoire de l'académie de Dijon* (en tête des mémoires), [illegible] in-4°, p. XXXI.

(3) *Bernardi Monetæ animali poëmatis Epicedium*, etc., Dijon, 1729, 4°; réimprimé dans le tom. I *Didascalica*.

lure vive, un tour original, de la causticité sans cérémonie, de la philosophie sans pédantisme. Sa *Médora* n'est certainement pas une bonne comédie. L'action roule sur les incidents les plus romanesques, un échange d'enfant, une ressemblance qui trompe l'œil sévère d'un père, des déguisements qui permettent de prendre le frère pour la sœur; eh bien ! dans cette pièce, dont le sujet est si loin de la vérité, il y a une scène qui rappelle une de nos comédies les plus vraies, *les Châteaux en Espagne*, de Collin d'Harleville. Les *pasos* de Lope de Rueda ont, sur ses comédies, l'avantage d'un sujet toujours vraisemblable et d'une exécution toujours suffisante. Ils participent de l'épilogue par l'intention morale, et du proverbe par la forme populaire. Un des plus célèbres, sans être pour cela le meilleur, a pour titre *les Olives*. Lope de Rueda n'a écrit en vers que ses *colloques* de bergers. Une prose simple et leste conserve à sa pensée comique toute l'ingénuité de son naturel. Les ouvrages de Rueda furent imprimés de son vivant par son ami Timonade, libraire et auteur dramatique, qui les publia à Valence en 1567 et 1570. Cette édition contient quatre comédies, dix *pasos*, deux colloques en prose et un en vers. Les autres colloques en vers, qui étaient fort estimés, sont perdus. Z.

RUFFELET (Christophe-Michel), né à Saint-Brieuc, le 11 janvier 1725, fut ordonné prêtre en 1749, et devint chanoine de la collégiale de Saint-Guillaume, puis de la cathédrale de cette ville. La révolution lui ayant fait perdre son canonicat de la cathédrale, il le recouvra après le concordat, et mourut à Saint-Brieuc le 21 août 1806. Le goût des lettres et des sciences l'avait entraîné, dès ses plus jeunes années, à former, sur toutes les branches des connaissances humaines, une très-belle bibliothèque qu'il légua, en mourant, à l'évêque de Saint-Brieuc, pour l'usage de l'évêché. L'abbé Ruffelet avait fait une étude spéciale de l'histoire et des antiquités de son pays, et il s'était proposé de coordonner toutes ses recherches dans un ouvrage sur l'évêché de Saint-Brieuc. Il s'est borné à publier sur cette ville, un opuscule intitulé : *Annales Briochines*, ou *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire du diocèse, enrichi de plusieurs notes historiques, géographiques et critiques*, Saint-Brieuc, 1771, in-24. Cet ouvrage, dans lequel il a rattaché avec beaucoup de sagacité à l'histoire de la Bretagne les faits particuliers à sa ville natale, est consulté avec fruit lorsqu'on veut avoir des renseignements exacts, soit sur l'histoire et la statistique religieuse de ce diocèse antérieurement à la révolution, soit sur la généalogie de quelques familles du pays. On doit encore à l'abbé Ruffelet un *Propre de Saint-Brieuc*, et des *Réflexions critiques* sur le Précis de l'histoire de Carhaix par La Tour d'Auvergne, insérées dans le Dictionnaire historique et géographique d'Ogée (tome Ier, v° *Carhaix*). P. L—T.

RUFFEY (Gilles-Germain Richard de), président à la chambre des comptes de Bourgogne, membre de l'académie de Dijon, naquit dans cette ville le 11 octobre 1706. Il cultiva de bonne heure la poésie, et composa un grand nombre de pièces qui furent imprimées séparément ou insérées dans le *Mercure de France*. « Il s'est fait connaître dans la république des lettres, dit l'abbé Papil-

lon (1), par plusieurs amusements qui ont mérité l'estime des connaisseurs. » Ces titres, assez peu solides, ne seraient pas suffisants pour sauver de l'oubli le nom du président de Ruffey, si d'autres travaux plus utiles et ses efforts persévérants, dirigés pendant une longue carrière vers le progrès des sciences et des lettres dans la capitale de la Bourgogne, ne devaient le recommander au souvenir de la postérité. Le président de Ruffey avait formé en 1752 une société littéraire dont les séances se tenaient dans sa bibliothèque, espèce d'institution rivale qui s'était élevée à côté de l'académie de Dijon. Comme plusieurs de ses membres appartenaient à l'une et à l'autre, on sentit la nécessité de les réunir, afin de concentrer dans un foyer commun des lumières dont la diffusion était moins favorable au progrès des sciences. La réunion désirée s'opéra en 1759 (2). Non-seulement le président de Ruffey prit une part active aux travaux de l'académie; mais bienfaiteur généreux, il la dota d'un médailler considérable en 1761, et, l'année suivante, obtint de la comtesse de Rochechouart le don d'une très-grande quantité de médailles pour augmenter cette collection. Parmi les ouvrages dont il a enrichi les mémoires de cette société savante, on remarque : 1° une dissertation sur l'origine et la formation d'une mine de bois fossile découverte près de Lons-le-Saulnier; 2° un essai historique sur le siége de Dijon, fait par les Suisses en 1513; 3° un essai historique sur les académies de France, dont on en trouve un extrait dans le *Mercure* (janvier 1763, page 53). Les ouvrages en vers du président de Ruffey se distinguent par la facilité de la versification, mais on y cherche vainement quelque trace de ce feu créateur, qui seul peut faire vivre les compositions poétiques. Il a publié : I. *Ode sur le camp de la Saône, commandé par M. le duc de Lévy*, Dijon, 1727, in-4°. II. *Éloge funèbre de La Monnoie, traduit du latin du père Oudin* (3), *en vers français*, Dijon, 1729, in-8°. Cet opuscule a été réimprimé à la suite des Noëls bourguignons, 1738, in-12; mais on ne le trouve plus dans les autres éditions qui ont suivi celle-ci. III. *Ode sur la naissance de monseigneur le Dauphin*, Dijon, 1729, in-4° IV. *Réponse à la lettre de M. l'abbé Leblanc, sur l'élection de M. le comte de Clermont à l'Académie française*, 1753, in-4°. Les pièces principales de Ruffey insérées dans le *Mercure de France* sont : 1° *Antiochus*, poème héroïque tiré de l'Écriture sainte (juin 1729); 2° *La Beauté*, ode (juin 1730); 3° *Stances sur la fièvre* (1731); 4° *Épithalame* de mademoiselle de la Briffe, fille de M. l'intendant de Bourgogne, et de M. le comte de Morgés, pièce monorime (août 1732), etc. Élu par le roi aux États de Bourgogne, il composa en leur nom les *devises* et les *inscriptions* de la pompe funèbre de S. A. S. monseigneur le duc, faite à Dijon le 17 décembre 1740. Il a laissé plusieurs ouvrages inédits, parmi lesquels il faut citer l'*Histoire lyrique des eaux de Plombières, pour l'année* 1754, in-fol. de 28 pages. Nous en possédons le manuscrit, qui contient quelques détails curieux sur les amuse-

(1) *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Dijon, 1745, in-fol., p. 201 et 202.

(2) *Histoire de l'Académie de Dijon* (en tête des mémoires), Dijon, 1759, in-4°, p. XXXI.

(3) *Bernardi Monetæ eximii poetæ et critici Epicedium*, etc., Dijon, 1729, in-fol. et in-4°; réimprimé dans le tom. III des *Poemata didascalica*.

ments auxquels se livrait la société distinguée qui se trouvait alors réunie pour prendre les eaux. « La présence de Voltaire, qui malgré les maux dont il est accablé conserve dans un corps infirme toute la vivacité d'esprit qui a fait briller sa jeunesse, a répandu dans l'air de cette bourgade une influence poétique qui a fait naître un grand nombre de vers et de chansons. » L'auteur en rapporte une grande partie, et les siens surtout n'y sont pas oubliés. Il en est peu qui méritent de survivre à la circonstance qui les fit naître, si l'on en excepte des vers inédits de Voltaire à madame de Belestat. Le célèbre écrivain ne se fit voir qu'une seule fois à la fontaine, et malgré toutes les sollicitations de la bonne compagnie qui affluait à Plombières, on ne put le tirer de sa solitude. Nous lisons dans sa Correspondance une lettre du 26 juillet 1754 au comte d'Argental, où il est question de la fécondité poétique de Ruffey. « J'ignore si ce billet vous trouvera à Plombières. Il n'y a que le président qui puisse y faire des vers (4). » On croit entrevoir ici un grain de persiflage; mais il ne serait pas étonnant que le grand homme, suivant la pente de son caractère, ait été jaloux même de l'espèce de vogue que les petits vers du *président* avaient obtenue. Ruffey fut associé correspondant des académies de Lyon, Nancy, Villefranche, etc., et ne cessa de cultiver les lettres jusqu'à la fin de sa carrière. Il mourut à Dijon le 19 septembre 1794. Triste effet de la corruption humaine ! Les amours de Sophie Richard de Ruffey, la maîtresse doublement adultère du comte de Mirabeau (*voy.* MONNIER, LXXIV, 200), ont donné plus d'éclat au nom du président bourguignon, que les services rendus par lui à la cause des sciences et des lettres.

L—M—X.

RUFFEY (FRÉDÉRIC-HENRI RICHARD de), fils du précédent, était président au parlement de Bourgogne lorsque l'Assemblée constituante rendit son décret du 6 sept. 1790 qui supprimait les parlements et les cours souveraines et réduisait les nouveaux tribunaux aux simples fonctions judiciaires. Comme son père, il naquit à Dijon, et comme lui il posséda près de cette ville les seigneuries de Ruffey, Vesvrotte et du Mortray. L'abbé Papillon, dans sa *Bibliothèque de Bourgogne*, ne fait pas remonter cette famille au delà de Germain Richard, chevalier, seigneur de Ruffey et Vesvrotte, lequel avait épousé Marie-Anne Durand, et avait été *élu du roi aux États de Bourgogne* et président à la chambre des comptes de Dijon, ainsi que le fut plus tard son fils Gilles-Germain de Ruffey, dont le nom figure non-seulement dans la liste des académiciens dijonnais, mais encore dans le *Poemata didascalica*, publié à Paris en 1749 par le P. Oudin et l'abbé d'Olivet. Ce recueil, fort négligé de nos jours, offrirait encore quelque intérêt aux lecteurs instruits de la Bourgogne. Ils éprouveraient sans doute quelque plaisir à retrouver au t. II, p. 393-430, parmi les poésies latines de François Oudin (ce jésuite presque dijonnais, dont le philosophe d'Alembert a loué le savoir et la modestie), plusieurs noms qui ont fait honneur à la capitale bourguignonne. Sans compter les Saumaise, les Bouhier, on y voit cités La Monnoie, l'auteur des *Noei Borguignon de Gui*

(4) *Correspondance générale*, édition de Kelh, tom. LV, p. 118.

Barózai, c'est-à-dire des *Noëls Bourguignons;* Lucotte, seigneur du Tiliot, gentilhomme ordinaire de Charles, duc de Berry, troisième petit-fils de Louis XIV; le président Godran, fondateur du collége en 1581; P. Fevret, fondateur de la bibliothèque publique; le président Berbisey; Briffault, commissaire royal; le président Fyot de La Marche. Le père de Frédéric-Henri de Ruffey (*voy.* l'article précédent) venait d'imiter en vers français les vers latins du P. Oudin sur la mort de La Monnoie, et il avait environ vingt-deux ans quand le poète latin remercia l'imitateur français, sans doute son ancien élève, en lui adressant une pièce fort courte, intitulée: *Richardo Ruffæo:*

« Florenti, mea, cinge, Musa, lauro
Ruffæi caput: est enim peritus
Vestrarum puer artium, recensque,
Gallicis dedit auribus legendum,
Quod nuper mihi carmen extudisti;
Et cultu expoliit styli nitentis,
Ut ore est nitido venustus ipse. »

Ce dernier vers nous apprend qu'à ses talents poétiques le père de Frédéric de Ruffey joignait une figure aimable et gracieuse. Cette grâce, cette amabilité qui hâtèrent dans le monde frivole de cette époque l'avancement et les succès de Gilles-Germain de Ruffey, il les transmit à sa fille, Sophie de Ruffey, marquise de Monnier, dont elles amenèrent les aventures galantes et la triste fin (*voy.* MONNIER, LXXIV, 200). Le président du parlement de Bourgogne, Frédéric-Henri de Ruffey, était donc frère de la célèbre maîtresse de Mirabeau; et le souvenir des excessives rigueurs exercées contre les deux amants, tant par les familles Monnier et Mirabeau que par la famille Ruffey, a dû contribuer à soulever plus tard contre Frédéric-Henri, lorsqu'il devint le plus notable représentant de celle-ci, les passions politiques les plus implacables. Madame de Ruffey avait donné à son fils Frédéric, comme à ses autres enfants, les principes d'une éducation très-pieuse et très-austère, si l'on en juge par quelques traits, exagérés sans doute, que, dans ses *Lettres à Sophie*, Mirabeau nous a laissés sur la mère de son amante. On les trouve ainsi reproduits par *Publicola* Chaussard dans la notice qui précède son ouvrage intitulé l'*Esprit de Mirabeau*, Paris, 1797. « Madame de Ruffey, tête étroite, cœur dénaturé, dévote en un mot, sacrifie sa fille, en s'unissant contre elle, au vieux mari qui avait lui-même provoqué sa honte, et au père inflexible de l'amant, et à un autre amant moins heureux et dédaigné, M. de Saint-Maurice. » Ce portrait de madame de Ruffey n'aurait rien d'exagéré, s'il faut en croire l'apologie de sa fille et de Mirabeau par Laharpe, dans son *Cours de littérature*. Quant à l'instruction solide que reçut Frédéric de Ruffey et aux bons exemples de ce genre qu'il avait sous les yeux, on ne peut élever aucun doute à cet égard, si l'on songe que son père suivait les traces du président Bouhier, qui avait ouvert, même avant 1728, dans sa riche bibliothèque, une noble hospitalité aux sciences et aux lettres. Déjà, il est vrai, l'académie de Dijon était fondée, en 1725, par le testament de Hector-Bernard Pouffier, doyen du parlement; mais la première séance n'eut réellement lieu que quinze ans plus tard, le 13 janvier 1741. (*Voy.* le *Moréri* de 1759, la *France Littéraire* de 1769, et l'*Annuaire de la Côte-d'Or*, par C.-X. Girault.) Il ne sera peut-être

pas inutile de citer ici le témoignage de l'un de ces littérateurs, contemporains de Frédéric-Henri de Ruffey, comme de son père Gilles-Germain. Michault (*voy.* ce nom, XXVIII, 551), dans ses *Mélanges historiques et philologiques*, Paris, 1754, 2 vol. in-12, parle d'abord des conférences du président Bouhier, où figurèrent à diverses époques Lamare, Moreau de Mautour, l'abbé Nicaise, l'abbé Papillon, mort en 1738 avant la publication de sa *Bibliothèque de Bourgogne*, l'abbé Joly, son éditeur, Michault lui-même, qui ne mourut qu'en 1770, et d'autres savants tels que Dumay, Lantin, Legoux, Baudot, Taisand, etc., dont plusieurs couronnèrent le fameux discours de J.-J. Rousseau, comme académiciens, en 1750, et s'exposèrent ainsi aux sarcasmes de Voltaire, qui écrivait, le 14 sept. 1751, au duc d'Uzès : « Je ne suis guère à portée, à la cour de Prusse, de lire les thèmes que des écoliers composent pour des prix de l'académie de Dijon.... Il me paraît même très-indécent qu'une académie ait paru douter si les belles-lettres ont épuré les mœurs. Messieurs de Dijon voudraient-ils qu'on les crût de malhonnêtes gens ? Des gens de lettres ont quelquefois abusé de leurs talents ; mais de quoi n'abuse-t-on pas ? J'aimerais autant qu'on dît qu'il ne faut pas manger parce qu'on peut se donner des indigestions. Irai je dire à ces Dijonnais que toutes les académies sont ridicules, parce qu'ils ont donné un sujet qui a l'air de l'être ? Tout cela n'est autre chose qu'une méprise et qu'une fausse conclusion du particulier au général. » Quoi qu'il en soit, avant 1769, Voltaire avait accepté, parmi ces *Messieurs de Dijon*, le titre d'*académicien non résident honoraire*. Premier secrétaire de cette même académie, Michault, après avoir ajouté dans ses *Mélanges* quelques mots sur la dissolution, en mars 1746, de la société du président Bouhier, mort à cette époque dans les bras du P. Oudin, son ami (tous deux avaient été les amis de La Monnoie), s'exprime en ces termes sur la nouvelle société, rivale de l'académie, et rétablie par Gilles-Germain de Ruffey, qui ne manqua pas d'y admettre son fils Frédéric pour cultiver plus facilement ses heureuses dispositions : « Ce commerce agréable (de la société *Bouhier*) fut long-temps interrompu ; et nous ne cessions d'en regretter l'utilité et les douceurs, lorsque M. le président de Ruffey, *dont l'esprit, le goût et les talents sont connus, ouvrit, le* 19 *avril* 1752, sa bibliothèque à plusieurs gens de lettres, parmi lesquels se retrouvaient ceux qui avaient composé les assemblées académiques de M. le président Bouhier, convaincu qu'en suivant l'exemple de ce savant et respectable magistrat, il augmenterait en eux l'amour des sciences et des lettres, et qu'il travaillerait en même temps à l'honneur de sa patrie. Le succès répondit à ses espérances. En effet, cette société a produit un grand nombre d'ouvrages sur différents sujets d'histoire, de physique et de littérature... » Michault nous apprend encore que ces réunions avaient lieu tous les mercredis, qu'elles finissaient en août et recommençaient en décembre, sans doute pour laisser aux magistrats et savants bourguignons le loisir des vacances et le temps nécessaire à leurs vendanges. Quoique livré spécialement à la jurisprudence, Frédéric de Ruffey profita pendant sept ans des conférences littéraires dirigées par son père, jus-

qu'au moment où la société Ruffey alla se fondre en partie dans l'académie de Dijon, dont le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, se déclara protecteur en 1763. Tandis que Frédéric de Ruffey, successivement avocat, conseiller au parlement de Dijon, parcourait rapidement la carrière de la plus haute magistrature, son père, s'éloignant de plus en plus des affaires publiques, se livrait davantage à son goût favori pour les travaux académiques. En 1769, il n'a plus que la présidence honoraire de la chambre des comptes; mais il a les titres de vice-chancelier de l'académie et d'associé aux académies de Villefranche, Pau et Besançon. Toutefois, en 1784, on le mentionne le second sur la liste des académiciens honoraires; c'est qu'il avait alors 78 ans. Son fils, à cette époque, était-il déjà parvenu à la présidence du parlement? nous ne saurions l'affirmer. Dès l'année 1775, le marquis de Mirabeau, cet *ami des hommes* qui n'était rien moins que l'ami de son fils, avait enfin consenti à la translation du prisonnier du château d'If à Joux, près Pontarlier. Dès cette époque aussi l'attention publique se fixa plus que jamais et d'une manière fâcheuse sur la famille de Ruffey. On disait hautement que, par ambition, dans des vues de fortune et de noblesse, cette famille avait sacrifié une jeune fille à un vieillard septuagénaire. En février 1776, Mirabeau s'était évadé de Pontarlier et avait suivi à Dijon Sophie de Monnier, qui s'était retirée chez sa mère. Mme de Ruffey dénonce elle-même l'amant, qui est bientôt enfermé au château de Dijon. Le commandant, M. de Changey, le ministre Malesherbes, émus de ces poursuites arbitraires, interviennent en faveur du prisonnier; peu s'en faut que le procès ne soit évoqué au parlement de Dijon. L'éclat était à son comble. Furieuse de la fuite de Mirabeau, la famille de Ruffey songeait à enfermer Sophie dans un couvent, tandis que M. de Monnier sollicitait contre elle une lettre de cachet. Déshonorée de toute manière, réduite à choisir entre la prison et la liberté, Sophie s'échappa en Suisse, et passa le 25 août 1776 en Hollande avec Mirabeau, *décapité en effigie*, d'après la sentence de Pontarlier. Mais une lettre de cachet les poursuit et les arrête sur le territoire étranger, le 17 mai 1777. Sophie, enceinte, qui voulait terminer ses jours par le poison plutôt que de retomber au pouvoir de sa famille, est amenée à Paris avec Mirabeau, déposée dans une maison de surveillance, où elle fait ses couches (1), et transportée ensuite au couvent de Sainte-Claire, à Gien (juin 1778). On enferma Mirabeau au donjon de Vincennes, où il resta près de trois ans, et composa les fameuses *Lettres à Sophie*. Sans doute cet orage, si fatal au président du parlement de Dijon, sembla se calmer lorsque Mirabeau vit tomber ses fers, le 17 décembre 1780, et surtout lorsque intervint à Pontarlier, entre l'amant et le mari de Sophie, la transaction du 11 août 1782, homologuée le 14 août 1783 sur les conclusions du ministère public, transaction qui rendit à Sophie Ruffey sa dot et sa liberté. Mais quelques années plus tard les préventions et l'animosité que ces déplorables aventures avaient suscitées à Dijon et dans les villes environnantes contre le président Ruf-

(1) C'était un ancien château du comte de Charolais, prince de Condé, devenu une espèce de prison d'état. Il était situé dans la rue Bellefonds, au faubourg Poissonnière. On l'a démoli en 1824.

fey et sa famille, prirent un bien autre essor pendant que l'ancienne monarchie croulait de toutes parts. Déjà l'éloquence de Mirabeau avait contribué à dépouiller ses anciens adversaires de leur pouvoir et de leurs titres, en coopérant au décret du 6 sept. 1790. Après sa mort, Manuel leur porta un nouveau coup en dérobant les *Lettres à Sophie*, et en spéculant comme éditeur sur une correspondance qui n'était pas destinée à la publicité. Dès lors, malgré l'éloignement volontaire et les nouveaux désordres de Sophie, qui s'était asphyxiée le 9 sept. 1789, le nom de Ruffey, signalé, avec le plus grand éclat, à la haine des patriotes Dijonnais, comme entaché d'*aristocratie bigote et fanatique*, ne put échapper, en 1793, aux exécutions sanguinaires du proconsul de la Côte-d'Or, Bernard de Saintes (*voy.* ce nom, LVIII, 59), qui avait substitué le prénom de *Pioche* à ses anciens prénoms de *Adrien-Antoine*. Il semble qu'aujourd'hui, après la révolution pacifique de 1830, les *missionnaires de* 93 (comme les appelle Fabry dans l'ouvrage qui porte ce titre, 1819-1821, in-8°) nous apparaissent encore plus stupides et plus féroces. Tandis que Frédéric de Ruffey, qui n'avait pas émigré, cherchait à sauver sa tête en se cachant, *Pioche* Bernard, à peine arrivé à Dijon, y marquait *son coup d'essai* par le supplice d'un collègue de Frédéric de Ruffey, mais beaucoup plus âgé, Micault de Courbeton. Voici les termes mêmes de la lettre adressée par Bernard à la société populaire de Montbéliard : « Mon « coup d'essai à Dijon a été de prendre gîte dans la maison de *Crésus* « Micault, président du parlement, « et j'ai eu assez bon nez; car, outre « que la cave est meublée de fort « bon vin, il s'est trouvé quelques « petites armoires qui m'ont mis « dans le cas de confisquer ce superbe hôtel au profit de la nation. « *J'envoie chercher le maître à* « *Luxeuil, pour le faire juger émigré;* et 400,000 liv. de rente vont « tomber dans le coffre de la nation. » Or, ce prétendu *émigré*, Micault de Courbeton, vieillard vénérable qui consacrait aux pauvres une immense fortune, ne s'était pas caché. Lui-même il avait reçu Bernard à Luxeuil, dans sa maison de campagne, et il l'avait engagé à loger chez lui à Dijon, dans l'espoir que de bons procédés l'adouciraient en faveur d'une ville notée pour son royalisme. Bernard s'occupa ensuite des *reclus* de Dijon; se préparant à en envoyer une vingtaine au tribunal révolutionnaire à Paris, il annonce *ces envois* à la Convention par sa lettre du 4 ventôse an II: « J'avais appris qu'ils se traitaient de « *barons*, de *comtes* et de *marquis*. « En conséquence, j'ai donné ordre « de conduire un des plus coupables « au tribunal révolutionnaire. Je fais « continuer l'information, et ferai « faire le même voyage à ceux qui le « mériteront. On ne saurait trop tôt « délivrer la patrie des *monstres* qui « la déchirent. » (*Moniteur* du 9 mars 1794, 19 ventôse an II.) *La patrie* fut, en effet, délivrée de ces *monstres* de *comtes*, *barons* et *marquis*, dans lesquels *Pioche* Bernard, par méprise sans doute, comprit quatre perruquiers, sans compter sept autres victimes plus ou moins roturières, qui périrent à Paris, avec les d'Alleray et les autres membres du parlement de Dijon. Cependant l'heure fatale approchait pour le président Frédéric de Ruffey, pour le magistrat qui

avait osé trouver mauvais que sa sœur, mariée, fût séduite, déshonorée, par Mirabeau. Il est vrai, la mémoire du célèbre tribun avait été récemment outragée par la populace de 1793; mais on sait aussi que les républicains avaient accusé les partisans de la monarchie de l'avoir empoisonné. Mirabeau avait avoué lui-même ses nombreux écarts, qu'il appelait l'infamie de sa jeunesse (*voy.* t. XXIX, 107). Mais à Dijon, il se trouva sans doute dès *ultra-Mirabeau* et des délateurs, en face du château où avait été *reclus* l'amant de Sophie Ruffey, en face de l'échafaud que Bernard laissa plusieurs mois en permanence. Bientôt l'asile de l'ex-président est découvert : il est arrêté, détenu, et réduit à chercher un défenseur. Il a désigné un ex-avocat au parlement, Legoux, dont il avait pu, mieux que tout autre, apprécier le cœur et le talent. Legoux sort de sa retraite, au péril de ses propres jours. Il ne lui fut pas difficile de démontrer au tribunal criminel de la Côte-d'Or toute l'absurdité de cette interprétation de la loi du 17 septembre 1793, dite des *suspects*, et de la loi plus récente du 13 mars 1794, interprétation consistant à condamner à mort comme *émigrés* des hommes que l'on saisissait en France, dans les provinces et les villes qui les avaient vus naître, et souvent dans leurs propres foyers. Mais deux victimes, Micault et Colmont, avaient déjà subi, à Dijon, sur l'échafaud, cette interprétation féroce : il fallait une troisième victime au terroriste Bernard, et le 10 avril 1794 l'ex-président Frédéric-Henri Richard de Ruffey tomba sous la hache révolutionnaire, quelques mois avant la mort de son père, Gil-les-Germain. Le farouche mission-*naire de la Côte-d'Or* fut arrêté le 28 mai 1795 et amnistié le 26 oct. 1796. Pendant sa détention, il osa publier deux mémoires justificatifs de sa conduite, et notamment de la condamnation des prétendus *émigrés* Micault, Colmont et Richard de Ruffey. Le premier mémoire est intitulé : *Bernard de Saintes, représentant du peuple, à la Convention nationale*, in-8°; le second a pour titre : *Compte rendu sur la partie critique de la mission de Bernard*, etc. Quant au courage de l'avocat de Frédéric de Ruffey, il ne fut oublié ni à Dijon ni à Paris. Vers l'époque de 1810, appuyé sans doute par le crédit de Berlier, son compatriote, Legoux sollicitait les hautes fonctions de procureur-général à la cour impériale de Paris : « *Legoux!* s'écria l'empereur; n'était-« il pas jacobin? — Non, sire, répon-« dit Maret, duc de Bassano; comme « moi Legoux est né à Dijon, et je « sais qu'en 1794 il exposa sa vie pour « sauver celle de l'ancien président « du parlement, traduit devant le tri-« bunal criminel de la Côte-d'Or! » La nomination de Legoux fut signée à l'instant même. Au moment où nous écrivons, la famille de Richard de Ruffey n'est pas éteinte : un frère de l'ancien président au parlement, Richard de Vesvrotte, est mort, il y a quelques années, laissant deux fils dont un marié. Cédant au goût des voyages qui l'entraîna jusqu'en Laponie, et aussi à l'horreur que lui avait inspirée la tourmente révolutionnaire, il vécut long-temps hors de France, *émigré* volontaire. A un esprit vif, aux connaissances variées qu'il avait acquises dans ses voyages, il joignait une humeur parfois bizarre. On cite de lui une singularité dont nous ne garantissons pas l'exactitude. Sa voiture de voyage, a-t-on dit, portait toujours le cercueil où il voulait que son

corps fût déposé. Quant à sa belle-sœur, femme de Frédéric-Henri de Ruffey, elle montra pour son mari des sentiments bien différents de ceux qu'avait eus Sophie de Monnier, surtout depuis qu'elle fut séparée de Mirabeau, et que sa conduite eut donné un démenti formel aux éloges passionnés de son premier amant. Singulier contraste dans une même famille ! — Mme Frédéric-Henri Richard de Ruffey, femme de la victime du farouche missionnaire de 1794, fut une honorable victime de l'amour conjugal : elle perdit la raison l'année même où elle fut frappée dans ce qu'elle avait de plus cher. Sa folie consistait à attendre encore après trente ans celui qu'on lui avait ravi pour toujours ; elle ne se mettait point à table, si l'on ne plaçait à côté d'elle le convert de son mari. Nous l'avons vue nous-même, dans les dernières années de la Restauration, les yeux égarés, parcourir les rues de Dijon, avec une longue canne à la main, et les cheveux poudrés, la haute coiffure et tout le costume de 1789 ; à quelque distance suivait un domestique chargé, par le tuteur de l'ex-présidente, d'acquitter le prix des emplettes qu'elle pouvait faire. Ce spectacle bizarre, plus éloquent que de pompeux discours sur les effets de nos discordes civiles, n'inspirait au public que des sentiments unanimes de respect et de silencieuse tristesse. — Un habile et modeste bibliophile, ancien libraire à Dijon, où il réside depuis longues années, M. Popelain, pense que le président de Ruffey avait coopéré, avec Joly de Bévy, président à mortier au même parlement, à quelques ouvrages de jurisprudence. Dans cette hypothèse il ne pourrait être question que des éditions *qui ont paru* de 1787 à 1789, sous le seul nom de Joly de Bévy, savoir : 1° le *Traité de la Péremption d'instance*, par Melenet, in-8°; 2° les *OEuvres de jurisprudence* du président Bouhier, 3 vol. in-8°, édition non terminée. Les *Lettres sur la profession d'avocat*, etc., par Camus et Dupin, 4e édition, Paris, 1818, 2 vol. in-8°, ne donnent aucune lumière à cet égard, non plus que le supplément de la *France littéraire*, par M. Quérard, ni la dernière édition du *Manuel du libraire*, par M. Brunet, ni les excellents articles sur divers écrivains de la Bourgogne, dont MM. Foisset ont enrichi cette *Biographie universelle*, ni enfin les savants ouvrages d'un bibliographe que nous avons particulièrement connu, et qui fut aussi notre collaborateur, l'ancien inspecteur de l'académie de Dijon, G. Peignot. N—F—E.

RUFFIN (François), général français, l'un des plus distingués dans les guerres de la révolution, est cependant moins célèbre par ses exploits que par les honneurs funèbres qui lui furent rendus trente-quatre ans après sa mort. Né à Bolbec en 1771 d'une famille de bourgeoisie, il s'enrôla dans un des bataillons de volontaires nationaux que fournit en 1791 le département de la Seine-Inférieure, et y devint bientôt officier. Nommé en 1793 aide-de-camp du général en chef Jourdan, il assista à la bataille de Fleurus, et fit les campagnes qui suivirent dans l'armée de Sambre-et-Meuse. Devenu adjudant-général avec le grade de colonel, il passa à l'armée du Rhin, et fut fait général de brigade sur le champ de bataille de Hohenlinden en 1802. Employé dans ce grade à la grande armée sous les ordres de Napoléon en 1805, il se signala par-

ticulièrement à la bataille d'Austerlitz, et fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur, puis comte de l'empire. Il se distingua encore en plusieurs occasions, dans les campagnes de 1806 et 1807, contre les Prussiens et les Russes, notamment à Eylau, à Friedland, et fut fait général de division après cette dernière bataille. Quand la paix de Tilsitt eut mis fin aux hostilités dans le Nord, Ruffin passa en Espagne, et il concourut à la première invasion de ce malheureux pays, sous les ordres de Murat, puis sous les maréchaux Ney et Soult. Il faisait partie du corps d'armée de ce dernier, lorsqu'il fut atteint d'un biscaïen à la bataille de Chiclana près de Cadix, le 5 mars 1811. Blessé mortellement, il tomba dans les mains des Anglais, qui le recueillirent sur un de leurs vaisseaux, le *Gorgon*, à bord duquel il mourut le 15 mai suivant. Son corps, transporté à Portsmouth, y fut inhumé avec tous les honneurs de son grade(1). On a dit qu'à la nouvelle de cette perte tous les habitants de Bolbec prirent le deuil. Ce qu'il y a de sûr, c'est que lui et les siens étaient depuis long-temps aimés et considérés dans cette ville. Dès qu'ils connurent le lieu de son inhumation, ses compatriotes voulurent posséder ses restes, et pour cela ils mirent en usage tous les moyens de la diplomatie. Enfin le gouvernement anglais se rendit à leur prière, et le 29 octobre 1845 un paquebot anglais apporta ces restes vénérés dans le port du Havre, où ils furent solennellement reçus par les autorités et la population tout entière, puis transportés à Bolbec et déposés dans un monument élevé aux frais de cette ville. M—D j.

(1) Le chien du général Ruffin donna dans cette occasion des preuves d'une fidélité assez ordinaire dans ces bons animaux. S'attachant à tous les mouvements de son maître, blessé mortellement, il le suivit sur le vaisseau anglais, quoi que l'on pût faire pour l'en empêcher, et quand le général fut mort il suivit le cercueil jusque sur la tombe à laquelle il fut encore très-difficile de l'arracher. Le général anglais, Graham, touché de cette admirable fidelité, le conserva auprès de lui, et finit, à force de bons traitements, par se l'attacher. Il le garda ainsi jusqu'à la fin de sa vie.

RUFFO (Fabrice-Denis), surnommé en Italie le *général-cardinal*, naquit à Naples le 16 septembre 1744, d'une famille ancienne et illustre, dont le chef porte le titre de duc de Baranello, mais qui, à cette époque, ne possédait pas une fortune considérable. Le jeune Fabrice, n'étant pas l'aîné, entra dans les ordres. Il ne prit cependant point la prêtrise, et s'arrêta au diaconat, suffisant au but qu'il se proposait, la riche carrière des prélatures, qu'avaient suivie à plusieurs de ses parents, entre autres Thomas Ruffo, un de ses oncles, mort cardinal en 1753. Il se rendit donc à Rome et plut à Pie VI, qui le nomma assesseur du gouverneur, puis trésorier-général de la chambre pontificale, place qui équivaut à celle de ministre des finances et mène au cardinalat. Il y déploya beaucoup de zèle et introduisit plusieurs améliorations. On lui dut une loi qui accordait une prime aux propriétaires qui planteraient des oliviers, et cette prévoyance eut dans la suite les plus heureux résultats. Homme à projets, ses autres mesures n'eurent pas toutes le même succès; il mécontenta le peuple par son goût pour les innovations, et dans une caricature renouvelée depuis pour le czar Paul Ier, on le représenta tenant d'une main le mot *ordre*, dans l'autre *contre-ordre*, et ayant le mot *désordre* écrit sur le front. Que cette ac-

cusation fût fondée ou non, Ruffo n'en perdit pas moins la faveur du saint-Père et fut obligé de résigner ses fonctions et de rentrer dans sa patrie, où il obtint de Ferdinand IV l'intendance du château royal de Caserta. Il avait été nommé cardinal-diacre *in petto* dès le 26 sept. 1791, mais il ne fut déclaré que le 21 février 1794, sous le titre de Sainte-Marie *in Cosmedino*, qu'il échangea depuis contre celui de Sainte-Marie *in Via Lata*. Rassuré ainsi sur les sentiments de Pie VI, Ruffo retourna à Rome et y resta jusqu'au moment de l'invasion française, qui s'étendit bientôt à toute la Péninsule, et força la famille royale à se réfugier en Sicile. Le cardinal l'y suivit et devint l'un de ses conseillers les plus zélés et les plus écoutés. Les nouvelles reçues du continent rendirent quelque courage aux fugitifs. On apprit que le peuple se soulevait dans les Abruzzes, dans la terre de Labour, dans la Basilicate et surtout dans la Pouille. Le roi tint conseil, et comme Ruffo était celui qui montrait le plus d'ardeur pour la guerre, il fut chargé d'aller se mettre à la tête du mouvement; ce choix fut vivement approuvé par le premier ministre Acton, enchanté de trouver une occasion de se débarrasser d'un homme dont le crédit commençait à lui porter ombrage. Le cardinal accepta avec joie et partit immédiatement. Il devait, d'après ses instructions, se rendre en Calabre dans les fiefs de sa maison, sonder les dispositions des provinces, et selon les circonstances, s'avancer dans le royaume ou revenir en Sicile (1). On lui avait du reste donné de pleins pouvoirs et une autorité sans limite. Ce fut au mois de février 1799 qu'il débarqua à Bagnara, où il avait eu soin de se ménager de nombreuses intelligences. Les habitants de toutes les conditions l'accueillirent avec les plus grandes démonstrations de joie, de respect, et quand ses projets furent connus, des hommes armés accoururent des pays voisins, conduits par des nobles, des prêtres ou des moines qui, voyant à leur tête un prince de l'église, n'hésitèrent point à participer à une guerre qu'ils considéraient comme sainte. Encouragé par ce premier succès, Ruffo publia le décret qui le nommait lieutenant-général du royaume et sortit de Bagnara avec une petite armée qui augmenta rapidement dans sa route, et s'éleva bientôt à 25,000 combattants, assez mal organisés, il est vrai, et fort peu disciplinés. Dans de pareilles circonstances on ne pouvait se montrer difficile sur le choix des soldats, et la nécessité d'ouvrir les rangs de l'armée à tous ceux qui se présentaient fit qu'elle se trouva composée en partie de gens sans aveu, de brigands même et de forçats déchaînés (2). Tout cela explique, sans les justifier, les excès qui se commirent, malgré les dispositions naturelles du chef pour la modération et la clémence. Après avoir soumis sans combat et par le seul bruit de son arrivée les villes et les campagnes jus-

(1) On a prétendu, dit *la Biographie des hommes vivants*, que Ruffo n'eut pas la première idée de l'expédition et que le plan en était dû à un curé nommé Rinaldi. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, mais nous ferons remarquer que l'historien Colletta cite le *prêtre Rinaldi* parmi les principaux personnages qui se joignirent au cardinal lors de son arrivée à Bagnara. Cet ecclésiastique était peut-être un de ses agents sur le continent, et lui avait fait passer en Sicile les avis qui le déterminèrent à conseiller et entreprendre l'expédition.

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tom. VII, pag. 327.

qu'à Mileto, Ruffo s'arrêta dans cette ville, et convoqua tout ce qu'il put d'évêques, d'ecclésiastiques, d'anciens magistrats, de militaires, d'employés et de citoyens influents par leur nom ou par leur fortune (3). Il leur exposa la mission qui lui était confiée, la justice de la cause du trône, la sainteté de celle de la religion; il ordonna que les habitants dévoués à Dieu, fidèles au roi, s'unissent à lui et portassent à leur chapeau, pour emblème et pour signe de ralliement, la croix blanche et la cocarde rouge des Bourbons. Outre les récompenses célestes, il leur promit une exemption de contributions pendant six ans, et une compensation de leurs sacrifices dans les biens des rebelles confisqués dès ce jour au profit du trésor royal, et dans les impôts qu'on ferait peser sur les villes et les pays du parti contraire. Enfin il donna à son armée le nom de *la Sainte-Foi*, pour désigner le but sacré de cette guerre. Puis, après être allé en procession à l'église et avoir béni solennellement l'armée, il se remit en marche. On disait que Monteleone, ville assez forte, tenait pour la république; mais sommée de se rendre et menacée des dernières rigueurs, elle racheta sa mauvaise réputation en donnant de l'argent, des chevaux, des vivres et des armes. Cutro se soumit encore plus promptement. Il n'en fut pas de même de Cotrone. Quoiqu'elle n'eût pour toute garnison que trente-deux Français échappés à un naufrage en revenant d'Égypte, cette ville essaya de se défendre; mais, assaillie par une armée nombreuse, elle demanda bientôt à capituler. Le cardinal, qui avait besoin d'une proie pour satisfaire la cupidité de ses troupes, refusa cette offre; et, après quelques heures d'un combat inégal, Cotrone fut pris d'assaut et livré pendant deux jours à tous les excès d'une soldatesque effrénée. Ayant repris sa marche triomphante, l'armée de *la Sainte-Foi* arriva sous les murs de Catanzaro, inonda le pays voisin, et envoya sommer les habitants de se rendre. Cette ville, située sur une haute colline, entourée de bonnes murailles, peuplée de 16 mille âmes, bien pourvue d'armes et craignant les derniers malheurs depuis la nouvelle du sort de Cotrone, répondit qu'elle ne s'était jamais révoltée, qu'elle n'avait fait que céder à la force en présence de la conquête française, et qu'elle était prête à rentrer sous l'autorité du roi, à condition que les citoyens ne seraient ni punis ni inquiétés pour leurs opinions ou leurs actes, que les troupes royales n'entreraient point dans la ville, qu'on y admettrait seulement les principaux chefs, et que la garde urbaine resterait sous les armes. La paix était à ces conditions. Si le cardinal voulait la guerre, il devait savoir que six mille hommes mourraient en combattant avant de subir l'horrible traitement de Cotrone. Soit modération, soit prudence, Ruffo accepta les conditions qu'on lui proposait, et n'exigea qu'une somme de douze mille ducats pour les frais de la guerre. La bannière royale fut arborée dans la ville, et après que toute cette partie de la Calabre eut été soumise, l'armée se dirigea vers Cosenza. Tandis que le cardinal marchait ainsi de succès en succès, d'autres chefs royalistes n'étaient guère moins heureux; des vaisseaux anglais et siciliens parcou-

(3) *Histoire de Naples depuis Charles VI jusqu'à Ferdinand IV*, par le général Colletta, liv. IV, § 15 et suiv.

raient les côtes, excitant les populations à se soulever, combattant les villes maritimes fidèles au nouveau gouvernement, débarquant des soldats et distribuant des armes, des édits du roi et des gazettes remplies de faits défavorables aux Français; enfin, une flotte turco-russe se dirigeait aussi vers l'Italie. Dans toute la Calabre, deux villes seulement, Paola et Cosenza, tenaient encore pour la république. Le cardinal envoya contre la première le chef Licastro, qui s'en empara presque sans coup férir, et Mazza, autre chef, contre la seconde. Celle-ci était défendue par une armée de trois mille hommes sous les ordres d'un Corse nommé De Chiaro, qui, au lieu de combattre les troupes royales, leur ouvrit les portes de la ville et se joignit à elles. Cette prompte soumission, quoique involontaire, sauva Cosenza, car dans l'état des choses elle n'aurait pu tenir long-temps, et sa résistance, en exaspérant les vainqueurs, eût amené des excès qu'il n'était pas au pouvoir de qui que ce fût de prévenir ni de réprimer. Voyant son armée renforcée par la nombreuse troupe de De Chiaro, Ruffo tourna ses regards vers la Pouille, où les Français avaient réussi à comprimer l'insurrection. Il y envoya de nombreux émissaires pour ranimer les courages et annoncer sa prochaine arrivée. Ces démarches eurent un plein succès, et les royalistes reprirent les armes de tous côtés. Toutefois le cardinal ne se hâta pas de sortir de la Calabre; il attendit pour pénétrer dans la Pouille que Macdonald eût été forcé de retirer les troupes françaises qui étaient encore dans cette province, et que les événements de la guerre allaient rappeler vers la Haute-Italie. La première ville de cette province qu'il attaqua fut Altamura, où les républicains s'étaient réfugiés et se préparaient à une défense opiniâtre. Pendant plusieurs jours on se battit de part et d'autre avec un égal acharnement; mais le nombre l'emporta enfin, et la malheureuse cité fut d'autant plus maltraitée que ses habitants avaient montré plus de courage. Tout fut pillé, dévasté, et tous ceux qui n'avaient pu fuir furent passés au fil de l'épée. Un peu plus loin, la ville de Gravina ne fut guère mieux traitée. Toutes celles qui s'étaient déclarées ouvertement pour le nouveau gouvernement tombèrent l'une après l'autre au pouvoir des royalistes commandés soit par Ruffo, soit par d'autres chefs (4), en sorte que le territoire de la république se trouva peu à peu restreint à la ville de Naples et à ses environs. Tandis que d'un côté les Français se disposaient à évacuer le royaume, de l'autre des corps d'Anglo-Siciliens, de Turcs et de Russes débarquaient, les uns à Castellamare, les autres à Tarente, et ils venaient renforcer l'armée du cardinal. A mesure que les ressources des républicains s'affaiblissaient, celles des royalistes augmentaient. L'issue de la lutte n'était donc plus douteuse. Déjà plusieurs bandes venues des provinces s'étaient avan-

(4) Les principaux chefs royalistes qui avaient soulevé les provinces, étaient l'avocat Rodio, dans les Abruzzes; Michel Pozza, dit Fra-Diavolo, autrefois chef de brigands, et un menuisier nommé Gaétan Mammone, dans la terre de Labour; Gérard Curci, dit Sciarpa, ancien chef des troupes de la police, dans la province de Salerne; de Cesare, ancien domestique Corse, dans la Pouille. Fra-Diavolo et Mammone se rendirent coupables des atrocités les plus inouïes et que l'on aurait peine à croire, si le récit des historiens n'était d'accord, sur ce point, avec les traditions locales.

cées jusque sous les murs de Naples et avaient soutenu avec des succès divers plusieurs combats, lorsque Ruffo arriva avec toute son armée. C'était le 13 juin 1799. Il avait calculé sa marche de manière à se trouver en vue de la capitale le jour de la fête de saint Antoine, qui est particulièrement vénéré des Napolitains et qu'il voulait substituer à saint Janvier, décrédité dans l'esprit du peuple depuis que le miracle du sang s'était renouvelé pour Championnet, Macdonald et le directoire républicain. Ce jour-là même, au lever du soleil, il fit dresser un autel dans le camp, et après avoir fait célébrer l'office divin et invoqué saint Antoine, il dirigea contre la ville toute son armée qui s'élevait alors à 40,000 hommes. Il était à cheval, vêtu de la pourpre, l'épée à la main, au milieu du principal corps près de passer le Sebeto sur le pont de la Madeleine. A cette vue, les républicains se mirent en mouvement, et pendant toute la journée du 13, les environs de Naples furent transformés en un vaste champ de bataille. Au déclin du jour, les royalistes triomphaient sur presque tous les points, et les républicains découragés rentraient dans la ville, où trouvant les lazzaroni et les partisans du roi en pleine révolte (5), ils furent contraints de se réfugier dans les forts, dont quelques-uns tombèrent bientôt au pouvoir, soit des soldats de Ruffo, soit de leurs alliés, Russes, Turcs et Anglais. Cependant par de vives sorties et par un feu bien nourri d'artillerie, ils tinrent pendant quelques jours en échec les troupes royales et les empêchèrent de se maintenir au sein de la capitale. Voyant que la guerre traînait en longueur et voulant arrêter une effusion de sang inutile, Ruffo, dont un des frères était retenu en otage au Château-Neuf, ainsi que d'autres personnes importantes, envoya un messager à Méjean, commandant de la garnison que Macdonald, en se retirant, avait laissé dans le fort Saint-Elme. Le général français servit d'intermédiaire pour les négociations entre le cardinal et le directoire napolitain qui, rassuré par la garantie des commandants des troupes alliées, se décida à capituler. Une des clauses du traité portait que les partisans de la république pouvaient ou s'embarquer sur des vaisseaux parlementaires, pour être transportés à

(5) Ruffo avait essayé dès l'origine de cette guerre de susciter un soulèvement dans la capitale et s'était mis en rapport avec les frères Baker, dont l'un était ancien officier suisse au service de Naples, et l'autre négociant. Ils organisèrent une vaste conspiration qui devait éclater à un jour fixé et devenir pour les républicains une espèce de Vêpres siciliennes. Déjà l'on avait marqué d'un signe les maisons où les conjurés devaient exercer leurs vengeances quand le complot fut découvert. Comme on trouva quelques-uns de ces signes jusque sur les portes du palais épiscopal, le cardinal Zurlo, alors archevêque de Naples, ne douta pas qu'il n'eût été indiqué au poignard des assassins par Ruffo même, dont il était l'ennemi personnel, et lança contre lui l'anathème en l'accusant de tous les malheurs publics. Ruffo, à son tour, excommunia Zurlo comme ennemi de Dieu, du souverain pontife et du roi. Ce fut le sujet d'un grand scandale et d'un schisme momentané dans le clergé et parmi les consciences timorées. Si Zurlo avait pour lui le caractère d'archevêque, Ruffo semblait défendre une cause meilleure et plus juste. Aussi eurent-ils chacun leurs partisans, et s'il fallait en croire Colletta, le premier aurait été soutenu par les hommes probes, religieux, et le second par les hommes sans honneur et sans foi. Mais cet historien, qui paraît assez véridique quand il raconte les faits, se montre quelquefois partial à l'égard des personnes, et nous ne doutons pas qu'il n'ait été inspiré par une animosité personnelle dans le portrait qu'il a tracé du cardinal Ruffo dans son *Histoire de Naples* (livre IV, § 15).

Toulon, ou rester dans le royaume, sans avoir rien à craindre ni pour eux ni pour leurs familles. Le cardinal Ruffo et le général Micheroux pour le roi de Naples, le capitaine de vaisseau Foote pour l'Angleterre, le commandant de Ballie pour la Russie, Bonnieu pour la Porte-Ottomane, Méjean pour le gouvernement français, et le général Massa pour le directoire napolitain, signèrent la capitulation, et l'on se prépara de part et d'autre à en exécuter les conditions. Les forts furent remis aux troupes royales, excepté celui de Saint-Elme, dont l'évacuation ne fut arrêtée que plusieurs jours après, par une convention spéciale. Les républicains les plus compromis s'embarquèrent sur des vaisseaux qui devaient les transporter en France, et la confiance commença à renaître dans les esprits. Tout à coup une flotte nombreuse se montra en vue de Naples. C'était Nelson qui arrivait avec un édit de Ferdinand, déclarant que les rois ne traitaient point avec leurs sujets; que les actes de son lieutenant étaient des abus d'autorité, et qu'il voulait exercer sur les rebelles la plénitude de sa puissance. Justement effrayé de voir ainsi annuler un traité conclu de part et d'autre avec une entière bonne foi, et pour lequel il avait dû se croire suffisamment autorisé, le cardinal Ruffo demanda à l'amiral anglais de suspendre au moins la publication du décret. Mais ce fut en vain. Dès le jour même on transforma en prisons les vaisseaux destinés pour Toulon, et les malheureux républicains furent conduits, enchaînés deux à deux, dans les forts où ils allèrent attendre les juges envoyés de Sicile pour instruire leur procès, ou plutôt pour les condamner; car il n'est que trop vrai que ces magistrats se montrèrent les ministres non de la justice, mais de la vengeance. Une telle violation des droits les plus sacrés affecta vivement le cardinal, et nous regrettons pour sa gloire qu'il n'ait pas opposé une résistance plus efficace à cette réaction aussi déloyale qu'impolitique. Si, en sa qualité de vicaire-général, il avait empêché Nelson de rendre l'édit public, si en même temps il avait chargé un homme influent d'aller représenter au roi combien la violation d'un traité qu'il avait signé librement et provoqué lui-même était préjudiciable à son honneur, enfin s'il avait offert sa démission dans le cas où ses vœux ne seraient point écoutés, il est probable que cette attitude ferme, jointe à la crainte d'une rupture éclatante avec un prince de l'église, avec un homme qui venait de rendre de si éminents services à la cause de la religion et du trône, aurait arrêté Ferdinand dans ses mesures de rigueur et contre-balancé les excitations de la reine, d'Acton, et surtout de la trop fameuse lady Hamilton, qui s'était chargée de porter à l'amiral anglais le fatal décret et l'avait décidé à l'accepter. Malheureusement, soit amour du pouvoir, soit déférence aveugle pour les volontés du roi, Ruffo fit taire le cri de sa conscience, et le grand crime politique s'accomplit. Tandis qu'une première junte criminelle formée à la hâte instruisait le procès des personnes les plus compromises, les soldats de la *Sainte-Foi*, que l'on avait eu beaucoup de peine à contenir et qui murmuraient contre la modération du cardinal, n'eurent pas plutôt connaissance de l'édit qu'ils se crurent autorisés à poursuivre les républicains à outrance et se livrèrent aux

plus affreux désordres. Chaque jour on eut à déplorer des scènes de pillage, chaque jour des citoyens inoffensifs furent massacrés pour leurs opinions réelles ou supposées, et l'autorité, en présence de tels désordres, resta impassible ou impuissante. Les déplorables excès qui signalèrent la réaction de 1799 n'ayant point été racontés dans les articles de la *Biographie universelle* où ils auraient pu avoir une place, nous les rappellerons sommairement ici, quelque répugnance que nous ayons à entrer dans des détails qui peuvent jeter de la défaveur sur une cause juste en elle-même. La première victime fut l'amiral Caraccioli (*voy.* ce nom, LX, 152), qui, trahi par un domestique dans une retraite éloignée, près du lac de Patria, fut conduit enchaîné à Naples et livré par le cardinal Ruffo à Nelson, sur la demande expresse qu'en fit celui-ci. Une cour martiale, composée d'officiers napolitains, et présidée par le comte de Thurn, ne le condamna d'abord qu'à la prison; mais par l'ordre de l'amiral anglais, elle prononça la peine de mort. Sur ces entrefaites le roi arriva le 30 juin; mais au lieu de débarquer, il voulut rester en mer, et ce fut de là qu'il s'occupa de réorganiser l'État. Une première loi eut pour objet l'annulation des capitulations; une seconde la nomination d'une junte chargée de punir les rebelles. Dès la reddition des châteaux, une junte d'État avait été formée par le lieutenant-général du royaume, et en peu de temps elle avait déjà condamné plusieurs républicains; mais comme elle ne semblait pas encore assez sévère, elle fut dissoute et remplacée par une autre, où l'on ne fit entrer que des hommes prêts à faire tout ce qu'on leur ordonnerait. C'était Antoine della Rossa, agent de police, Ange Fiorè, J. Guidobaldi, qui avait fait partie de la junte de 1795; Damiani, Sambuti et Vincent Speciale. Ces trois derniers, envoyés de Sicile, avaient déjà jugé et condamné à Procida plusieurs républicains après la prise de cette île. Par deux autres lois on amnistia les lazzaroni pour tous les crimes qu'ils avaient pu commettre, et l'on confisqua au profit du trésor les biens de sept riches couvents de chartreux et de bénédictins. Enfin une cinquième et dernière loi abolit le corps des *sedili*, magistrats municipaux qui avaient joui jusque-là de priviléges dont l'autorité royale était jalouse. Des ordonnances déterminèrent ensuite les délits, les peines, la procédure. Furent déclarés coupables de lèse-majesté au premier chef, ceux qui avaient pris les armes et aidé les Français à entrer dans le royaume ou dans la capitale, ceux qui avaient enlevé aux lazzaroni le château Saint-Elme, ceux qui avaient entretenu des intelligences avec l'ennemi après l'armistice du vicaire-général Pignatelli; furent déclarés coupables de crime capital les principaux magistrats de la république, les représentants du peuple, les ministres, les généraux, les juges de la haute commission et ceux du tribunal révolutionnaire. Enfin on décréta la peine de mort contre ceux qui avaient combattu l'armée du cardinal Ruffo; contre ceux qui avaient pris part à l'érection de l'arbre de la liberté dans la place du Saint-Esprit où avait été abattue la statue de Charles III; contre ceux qui dans la place du palais avaient coopéré à la destruction des emblèmes de la royauté; contre ceux enfin qui par leurs discours ou leurs écrits

s'étaient servis de termes offensants pour quelque membre de la famille royale ou avaient montré des sentiments contraires à la monarchie. Quarante mille citoyens étaient ainsi menacés du dernier supplice et un plus grand nombre de l'exil. Cette dernière peine atteignait les membres des clubs, ceux de la municipalité et les miliciens, bien qu'ils n'eussent pas combattu. Il n'y eut pas jusqu'aux simples gardes urbaines qui ne fussent déclarées passibles de l'emprisonnement. Outre la junte dont nous avons parlé et dont les opérations étaient soumises à de certaines formes de procédure, le roi en nomma une autre dite *des généraux*, des tribunaux temporaires et des commissions militaires, chargés pour certains cas d'expédier procès et condamnations *ad horas et ad modum belli*. Ces mesures cruelles entretenaient la fureur de la populace, et on la vit, le 8 juillet, dans la place même du palais, allumer un bûcher, y jeter cinq hommes vivants, et (s'il faut en croire l'historien à qui nous empruntons ces détails), manger de leur chair.... Il ne s'était rien vu de plus horrible en France dans les saturnales de 1793; et c'est ainsi que la populace agira partout et toujours quand elle restera sans frein et livrée à ses passions. Il arriva de Palerme deux listes; l'une indiquait ceux qui devaient être exécutés sans retard, et l'autre ceux dont le supplice ne devait avoir lieu qu'avec le consentement du roi. Ces derniers étaient ceux qui avaient capitulé. On priva cependant du bénéfice de l'exemption le général Massa, qui avait négocié et signé la capitulation, et Éléonore Fonseca-Pimentel qui s'était fait remarquer par son exaltation révolutionnaire et par la rédaction du *Moniteur républicain*. La faculté que s'était réservée le roi de modifier les condamnations portées contre une certaine catégorie d'accusés annonçait encore quelque velléité de clémence, mais quand on eut appris les victoires remportées par les Austro-Russes dans la Haute-Italie et que l'on crut au triomphe définitif des principes monarchiques, il n'y eut plus de limites pour la vengeance; toutes les sentences furent confirmées. Il fut décidé que les personnes comprises dans la capitulation, dont la plupart étaient renfermées dans les cachots du Château-Neuf, ne seraient pas épargnées plus long-temps. Ces malheureux avaient été sur le point de fuir, grâce au généreux dévouement d'une femme qui avait réussi à leur faire passer des limes, des cordes et d'autres instruments; mais trahis par Bassetti, général de la république, et par le mathématicien Annibal Giordano, le même qui avait autrefois dénoncé le chevalier de Medici (*voy.* ce nom, LXXIII, 388), ils subirent le dernier supplice. Les deux révélateurs furent seuls exceptés. On vit successivement monter à l'échafaud les hommes les plus éminents par leurs écrits ou leur savoir, par les emplois qu'ils avaient occupés ou par leur haute naissance. Il suffira de citer le général Manthoné, ministre de la guerre sous la république, le général Fédérici, Hector Caraffa, comte de Ruvo, le médecin Dominique Cirillo (*voy.* ce nom, VIII, 579), le publiciste Pagano (*voy.* ce nom, LXXVI, 220), François Conforti, jurisconsulte habile, Pascal Baffi, l'un des plus savants hellénistes de son temps, Logoteta, antiquaire distingué, Nicolas Fiorentino, mathématicien et jurisconsulte, de Filippis, professeur à l'université et auteur de plusieurs ou-

vrages sur les mathématiques, enfin Vincent Russo, Louis Rossi (*voy.* ce nom, LXXIX, 480), et Ignace Ciaja, tous trois poètes de mérite. Les familles les plus illustres du royaume, les Caraffa, les Riario, les Colonna, les Pignatelli, et un grand nombre d'autres eurent à déplorer le supplice de quelqu'un des leurs. Le caractère sacré ne mit pas plus que le sexe et l'âge à l'abri des poursuites : les évêques Sarno et Natale, le prélat Troïse, la marquise San-Felice, le fils du marquis Genzano qui n'avait pas seize ans, furent tous envoyés à la mort. Parmi ceux contre qui l'on prononça des peines moins sévères, nous citerons le jeune prince de Canosa, condamné à cinq ans de prison pour avoir, après la fuite du roi, proposé de substituer le gouvernement aristocratique à la monarchie ; et le duc de Monteleone-Pignatelli, pour qui la peine capitale fut commuée en une réclusion perpétuelle dans l'île de Favignana. Colletta dit que cette grâce fut accordée à la sollicitation de Pie VI, qui avait écrit directement au roi pour sauver le duc ; mais nous ne comprenons pas comment le saint-père put intervenir dans cette affaire, à une époque où il était lui-même dépouillé de ses États et prisonnier. D'ailleurs il n'est pas à croire que la justice expéditive des juntes laissât entre les sentences et leur exécution un intervalle assez long pour que les réclamations venues d'aussi loin pussent arriver à temps (6). Tandis que les tribunaux exerçaient leurs terribles fonctions, le roi n'avait pas quitté le vaisseau sur lequel il était venu, et il repartit le 4 août pour la Sicile sans s'être montré une seule fois dans sa capitale, où Ruffo était resté vicaire-général, partageant ainsi, en quelque sorte, l'autorité royale avec le souverain et par conséquent tout l'odieux des sanglantes exécutions qui avaient lieu chaque jour. En partant, Ferdinand IV laissa un édit contenant, entre autres choses, l'ordre de continuer les poursuites criminelles. Ce ne fut que le 23 avril de l'année suivante qu'il accorda enfin une amnistie. Datée de Palerme, elle ne fut promulguée à Naples que le 30 mai suivant, et d'ailleurs cette amnistie était incomplète, car elle exceptait cinq cent trente-un individus (7) ainsi que leurs adhérents, sans compter ceux qui avaient fui ou que l'on se réservait d'en excepter encore. A cette époque le cardinal Ruffo n'était plus à Naples. Il l'avait quitté depuis plusieurs mois pour se rendre au conclave assemblé à Venise et y appuyer un candidat contraire au parti français. Il avait été remplacé par le prince de Cassero, qui n'eut toutefois que le titre de vice-roi. Bien que la cour dût être mécontente des sentiments de modération que Ruffo avait d'abord voulu faire prévaloir et qu'elle lui en gardât secrètement rancune, il n'en avait pas moins reçu de magnifiques récompenses. Le roi lui donna l'abbaye de Sainte-Sophie, transmissible à perpétuité dans sa famille, et plusieurs terres rapportant ensemble plus de vingt mille ducats (8). Un traitement encore plus considérable avait été attaché à sa

(6) Une personne en position d'être bien informée nous a assuré cependant que la lettre de Pie VI est un fait authentique, et que cette intercession était basée sur le titre de prince du Saint-Empire romain que le duc de Monteleone portait comme descendant d'une famille qui avait donné plusieurs papes à l'Église.

(7) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tom. VII, p. 333.

(8) Le ducat de Naples vaut à peu près 4 fr. 30 cent.

charge de lieutenant du royaume. Ces libéralités s'étendirent même à ses parents : un de ses frères, capitaine en retraite, obtint, avec le grade de colonel, une pension de trois mille ducats. Pendant quelque temps Ruffo se vit l'objet de l'enthousiasme de l'Europe monarchique, et il reçut de plusieurs souverains les témoignages les plus flatteurs. L'empereur de Russie, Paul Ier, entre autres, le nomma chevalier des ordres de Saint-André et de Saint-Alexandre, et lui adressa une lettre autographe, dans laquelle il lui disait que son expédition des Calabres faisait l'admiration du monde entier. Ruffo accompagna à Rome le nouveau pape, qui le nomma, en 1801, surintendant-général des subsistances ; mais il n'exerça cette charge que peu de temps, et revint à Naples, où il reprit sa place dans les conseils. En 1805, il s'opposa vivement à une nouvelle déclaration de guerre contre la France, comme il avait déjà blâmé celle de 1798 qui avait amené momentanément la perte de tous les États du continent. On ne l'écouta point, et Napoléon, vainqueur à Austerlitz, se hâta d'envoyer une puissante armée à la conquête de Naples. Dans cette conjoncture critique, ce fut encore Ruffo que la cour choisit pour conjurer l'orage. Il se rendit auprès de Joseph Bonaparte, qui l'accueillit assez mal, et il allait partir pour la France lorsque le roi Ferdinand, craignant que le nom de l'ambassadeur ne nuisît au succès de la mission, lui substitua le duc de Santa-Teodora, homme nouveau et étranger aux partis. Ruffo s'arrêta à Rome et ne quitta cette ville qu'après l'enlèvement de Pie VII. Appelé alors à Paris par l'empereur, il assista à son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, et reçut le grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Dans la suite il tomba en disgrâce et fut exilé à Bagneux, près de Sceaux. En 1814, il retourna à Rome et de là à Naples ; mais il fut reçu assez froidement dans ces deux villes à cause de la condescendance qu'il avait montrée pour Napoléon dans certaines circonstances. Ce ne fut même qu'en 1821, après le rétablissement du pouvoir absolu, que Ferdinand Ier lui rendit sa place dans le conseil et le chargea de nouveau d'une mission auprès du souverain pontife. En 1823, Ruffo assista au conclave qui élut Léon XII, puis il revint à Naples pour ne plus le quitter. Dans les dernières années de sa vie, il vécut loin des affaires publiques et tout occupé de travaux agricoles pour lesquels il avait toujours eu beaucoup de goût. Il mourut le 13 déc. 1827. Il était le plus ancien des cardinaux et grand-prieur de l'ordre de Malte pour les États romains. On a de lui, en italien, plusieurs écrits sur les manœuvres des troupes et les équipements de la cavalerie, sur les canaux, sur les fontaines, et même sur les mœurs des différentes sortes de pigeons. Le cardinal Ruffo rappelle à plus d'un titre les prélats du temps de la renaissance. Des personnes qui l'ont connu de près assurent que ses mœurs n'avaient pas toute l'austérité d'un homme d'église, et qu'il conserva jusque dans un âge avancé des goûts peu compatibles avec les vœux sacerdotaux. Du reste, il avait de l'esprit naturel, était d'un commerce facile et, malgré le rôle qu'il joua dans les événements de 1799, on s'accordait à lui reconnaître autant de modération dans les opinions que dans le caractère. — Ruffo (*Louis*), parent du précédent, naquit à Saint-Onuphre, fief de sa maison, le 25 août 1750. Il

était de la branche de cette famille dont le chef porte le titre de prince de Scilla. Créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie-des-Monts, le 16 février 1803, il succéda l'année suivante au cardinal Zurlo dans l'archevêché de Naples; mais ayant refusé en 1806 de prêter serment au nouveau roi, Joseph Bonaparte, il fut obligé de se retirer à Rome, et ne reprit possession de son siége qu'après le retour des Bourbons. Lors de la proclamation de la constitution, en 1820, il s'y montra d'abord favorable, et publia un mandement dans ce sens. Toutefois il protesta dans deux adresses au parlement contre la liberté des cultes et la suppression de la censure ecclésiastique. Nommé, par Ferdinand Ier, chef de l'université et de l'instruction publique, il n'en remplit les fonctions que peu de temps, et y fut remplacé par l'évêque de Pouzzoles, Rosini (*voy.* ce nom, LXXIX, 463). Il était atteint depuis long-temps d'une surdité presque complète lorsqu'il mourut, le 17 nov. 1832. A—Y.

RUFFO (FABRICE), plus connu sous son titre de *Prince de Castelcicala*, naquit à Naples vers 1755, et entra assez tard dans la carrière diplomatique. Il était ambassadeur à Londres lorsque la révolution française éclata, et fut invité en 1792 à venir représenter son gouvernement à Paris; mais peu soucieux d'échanger son ambassade pour celle d'un pays où les principes de la monarchie et du catholicisme, déjà gravement compromis, allaient être complétement méconnus, il refusa positivement et continua de résider à Londres jusqu'en 1795, époque où il fut rappelé à Naples pour gérer le département des affaires étrangères et faire partie de la junte d'État chargée d'instruire le procès des détenus politiques. On l'a accusé de s'être montré dans ces dernières fonctions le partisan zélé des mesures les plus tyranniques. Lorsque le procureur fiscal Vanni proposa de faire subir la torture au chevalier de Medici (*voy.* ce nom, LXXIII, 390), tous les membres de la junte s'opposèrent à cette rigueur; le prince de Castelcicala seul, dit l'historien Colletta (liv. III, § 28), éleva la voix contre le sentiment de ses collègues, et d'un ton menaçant appuya la demande du procureur fiscal, en déployant les raisons qui lui faisaient considérer l'emploi de la torture comme juste et nécessaire. Il accusa de faiblesse la résistance des autres membres de la junte et leur en fit presque un crime; essayant même d'agir sur eux par la crainte, il leur dit que le roi en tirerait vengeance. Il voulait faire appliquer Medici à la torture, dans l'espoir qu'il y mourrait de douleur et de honte, ou que s'il y survivait, la flétrissure de la peine le rendrait incapable d'occuper des emplois. Comme cette junte n'avait été instituée que pour informer le procès, une autre fut chargée de porter le jugement, et cette fois Ruffo n'en fit point partie. Lorsque Ferdinand IV fut obligé de fuir de Naples, ce fut le prince de Castelcicala qui présida à son embarquement, et il l'accompagna en Sicile. Deux ans après, il fut chargé d'une mission secrète auprès du prince régent d'Angleterre. Nommé, en 1815, ambassadeur à Paris, il retourna en 1816 à Londres, et n'y resta que le temps nécessaire pour conclure un traité de commerce, qui fut signé le 26 septembre. L'année suivante, il s'y rendit de nouveau pour présenter, au nom de sa cour, des compliments de condoléance au régent qui venait

de perdre sa fille Charlotte. Malgré ces deux missions, il n'avait point cessé d'être titulaire de l'ambassade napolitaine à Paris. En 1820, il refusa de reconnaître la constitution proclamée à Naples, et destitué pour ce fait, il n'en continua pas moins de s'intituler ambassadeur de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles. Il eut bientôt à s'applaudir de sa fermeté ou de sa prévoyance ; car on sait à quoi aboutit la révolution napolitaine et quel fut le sort de ses partisans. Ayant en 1829 obtenu du gouvernement français l'extradition d'un réfugié politique, nommé Galotti, il fut vivement attaqué par les journaux révolutionnaires de Paris, qui, revenant sur les antécédents de sa vie politique, lui reprochèrent d'avoir été membre des juntes de 1795 et 1799. Or, à cette dernière époque, Ruffo était encore en Sicile et ne pouvait par conséquent prendre aucune part à la réaction. C'est ce qu'il fit ressortir dans un procès en diffamation qu'il intenta en police correctionnelle à ces journaux qui, défendus par MM. Barthe et Mérilhou (aujourd'hui pairs de France, conseillers d'État, etc.), furent acquittés (2 déc. 1829). La révolution de 1830 ne changea rien à la position du Ruffo. Il mourut à Paris, du choléra, le 16 avril 1832.—*Édouard* Ruffo, fils du précédent, avait pris du service en Angleterre et mourut à Paris au commencement de 1821, dans un voyage qu'il avait fait pour voir sa famille. — Un autre fils du prince de Castelcicala occupe encore les postes les plus élevés de la diplomatie napolitaine. A—Y.

RUFFO (le commandeur, puis prince Alvar) était ministre du roi de Naples à Paris en 1797 et 1798. Il déploya dans cette difficile position beaucoup de zèle et d'habileté. On sait, en effet, que sous des apparences amicales, le Directoire français nourrissait les projets les plus hostiles au roi de Naples, et qu'il accréditait auprès de lui les hommes les plus connus par leurs principes révolutionnaires. Tel était entre autres Garat qui, à l'abri de l'inviolabilité de sa charge, se faisait ouvertement le protecteur des ennemis de la monarchie, et alla jusqu'à demander impérieusement que tous les détenus politiques fussent élargis et réintégrés dans leurs droits. Ruffo se plaignit vivement au Directoire d'une pareille conduite, et il obtint que l'envoyé français fût rappelé. Mais cette satisfaction était à peine donnée que de nouveaux sujets de discorde renaissaient et se multipliaient. Dans une *proclamation du Corps législatif au peuple français*, ouvrage du poète J. Chénier, se trouva une allusion directe au roi de Naples avec la menace d'une guerre implacable et prochaine. *Le Rédacteur*, journal officiel fut encore plus explicite, et dans un long article du 3 oct. 1798, il lança une violente diatribe contre la cour de Naples. Ruffo se plaignit encore, et obtint des explications que les faits ne tardèrent pas à démentir. La conquête des États pontificaux et le langage hostile tenu par les vainqueurs dans leurs proclamations rendirent de plus en plus délicates les relations diplomatiques entre la France et Ferdinand IV. La guerre éclata bientôt, et Ruffo, obligé de quitter Paris, reçut encore en partant les assurances les plus pacifiques. Mais, disent les Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État (tome VI, p. 479, note), il paraissait peu compter sur ces promesses. Arrivé à Rome dans

les derniers jours de novembre, il ordonna de préparer un bon souper, un bon lit, et d'inviter ses amis à venir le voir le lendemain. En même temps il demanda des chevaux de poste pour un courrier qu'il voulait expédier à Naples. Les chevaux arrivent, Ruffo se jette dans la chaise de poste de son courrier et part à minuit. Il survient un envoyé du Directoire qui avait fait grande diligence, et qui portait l'ordre d'arrêter à Rome le diplomate napolitain, afin qu'il servît d'otage jusqu'au retour des agents français qui étaient à Naples. Championnet, sachant que Ruffo était déjà à Rome et qu'il avait demandé à partir seulement le lendemain, ne fit passer aucun ordre à l'hôtel où il croyait le commandeur. Quand le lendemain on vint pour s'assurer de sa personne, on trouva sur son lit un courrier napolitain couché tout habillé, et qui dit d'un air fâché que son maître était très-paresseux, et qu'afin d'éviter d'écrire, il était parti lui-même pour Naples en courrier. Après avoir suivi la cour en Sicile, où il devint le favori de la reine Marie-Caroline, Ruffo fut chargé d'une mission en Portugal, puis nommé ambassadeur à Vienne. Il prit une part des plus actives au congrès de 1815, et lorsque éclata en 1820 la révolution napolitaine, il refusa d'y adhérer, à l'exemple de son parent qui était à Paris, et rejoignit Ferdinand Ier à Laybach, où il lui servit de secrétaire. Il le précéda à Naples, puis il retourna à Vienne avec son titre d'ambassadeur, et mourut dans cette ville le 1er août 1825, instituant pour exécuteur testamentaire le prince de Metternich, avec lequel il était uni par une étroite amitié. Ruffo passait pour un habile homme d'État. A—Y.

RUFUS ou **RUFFUS**, célèbre médecin grec, que l'on croit né à Éphèse, florissait, suivant Suidas, sous le règne de Trajan, c'est-à-dire vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, et peut-être encore au commencement du second. C'est à tort que Tzetzès le fait vivre plus tôt et dit qu'il a été médecin de la reine Cléopâtre. Les auteurs contemporains ne nous ont transmis aucun détail sur la vie privée de Rufus. Il n'est connu que par ses ouvrages, qui sont estimés, et dont la forme est aussi intéressante que le fond. Malheureusement plusieurs ne sont point parvenus jusqu'à nous. Ce sont : 1° un traité de la diète, en cinq livres, cité par Suidas et par Oribase ; 2° un traité sur la matière médicale, en vers hexamètres, mentionné par Galien, qui met Rufus au nombre des plus habiles médecins : on en a conservé quelques fragments ; 3° des livres de thérapeutique, dont parle aussi le médecin de Pergame ; 4° un traité sur la mélancolie ou atrabile, signalé par le même ; 5° des traités sur les remèdes vulnéraires, sur le lait, le vin et le miel, sur la médecine ancienne, sur les tumeurs ou excroissances nommées fics. Rufus avait fait aussi quelques commentaires sur Hippocrate. Les ouvrages suivants sont les seuls qui nous restent de lui : I. Un traité d'anatomie intitulé : *Des noms des parties du corps humain*. II. Un autre *sur les maladies des reins et de la vessie*. III. Un autre *sur les médicaments purgatifs*. Ces deux derniers sont incomplets. IV. Quelque chose *sur les os*, et un grand nombre de fragments dans les collections de médecine d'Oribase et d'Aétius. Le plus étendu des écrits de Rufus est son traité sur la dénomination des

parties du corps humain (*de appellationibus partium corporis humani*): il est important pour la connaissance de l'état de l'anatomie dans l'école d'Alexandrie et dans les temps qui ont précédé Galien. C'est un résumé très-succinct d'anatomie. Il est divisé en quatre parties d'inégale étendue; la deuxième et la troisième semblent être un abrégé des deux autres, mais cependant avec de nombreux changements, ce qui a fait douter au professeur Choulant que le tout fût bien de Rufus. Voici comment s'exprime l'auteur de l'article consacré à Rufus dans la *Biographie médicale* (de Panckoucke) : «Il assure lui-même que sa description des parties du corps de l'homme repose sur l'étude qu'il avait faite de l'organisation des singes. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il divisait les nerfs en deux classes, ceux de la sensibilité et ceux du mouvement. Le premier il a décrit le *chiasma* des nerfs optiques. Il attribuait la cause du pouls au cœur, et après dix-sept siècles de controverses on est enfin obligé d'en revenir à cette idée (1). » M. Littré vient de publier en 1845, dans le 3e cahier de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, une traduction latine d'un opuscule de Rufus sur la goutte. Il l'a tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, qui devait être du VIIe ou VIIIe siècle : l'authenticité de ce petit écrit est prouvée, parce qu'on trouve deux fragments du texte grec dans le 12e livre d'Aétius, et ils s'accordent assez bien avec la version latine découverte par M. Littré (2). Il n'est pas certain qu'il soit de Rufus. Nous possédons encore un petit poème de 200 vers sur la vertu des plantes, qu'on a voulu attribuer à Rufus et qu'on a cru faire partie de l'ouvrage cité par Galien ; mais le professeur Choulant a prouvé qu'il était plus moderne et que, ne contenant que des croyances populaires sur les propriétés des plantes, il est indigne d'un médecin aussi distingué que Rufus. Ses écrits n'ont d'abord été publiés qu'en latin, de la traduction de Jean-Paul

(1) « On trouve dans le traité de Rufus une description de la matrice, où il parle des tuyaux qui s'ouvrent dans la capacité de ce viscère et qui sont connus sous le nom de *Trompes de Fallope*.» (*Voy.* la Biographie qui fait partie de l'*Encyclopédie des sciences médicales*, tom. I, p. 68.) Long-temps avant Rufus on avait déjà parlé de ces trompes. Il en est question dans les ouvrages attribués à Hippocrate. Si elles portent le nom du savant anatomiste Fallope, ce n'est donc point qu'il en ait fait la découverte, mais c'est parce que, le premier, il les a décrites avec exactitude.

(2) Il a paru récemment une brochure intitulée : Σύνοψις περὶ σφυγμῶν, *Traité sur le pouls*, attribué à Rufus d'Éphèse, publié pour la première fois en grec et en français, avec une introduction et des notes, par M. le dr Ch. Daremberg, bibliothécaire de l'Académie royale de médecine, Paris, juin 1846, in-8o. M. Daremberg, jeune helléniste très-laborieux et nourri de la lecture des anciens, a été amené à la connaissance de ce *synopsis* par le catalogue des papiers de Dietz, où il est mentionné sous le titre grec. Il avait d'abord regardé ce traité comme inconnu, lorsqu'il le trouva en latin parmi les œuvres de Galien (7e édition imprimée à Venise par les Juntes). S'étant assuré néanmoins que le texte grec était inédit, il se détermina à le publier, avec d'autant plus de raison qu'il contient des documents nouveaux relatifs à l'histoire de la sphygmologie. Cet opuscule a été rapporté, dit M. Daremberg, à trois sources différentes, à Rufus et à Galien par des copistes, à un arabiste par Ackermann. Notre critique détruit facilement l'une après l'autre ces diverses attributions ; mais il est lui-même embarrassé pour fixer l'époque où vivait l'auteur inconnu de ce *synopsis* il pense que c'était long-temps après Hérophile, et qu'il est antérieur à Galien. Il est aussi porté à croire, d'après certaines expressions anatomiques, que l'ouvrage a été écrit par un médecin de la secte méthodique. Peut-être découvrira-t-on avec le temps quelques autres documents qui pourront servir à dissiper nos incertitudes. R—D—N.

Crasso, médecin de Padoue. Cette traduction parut à Venise en 1552, in-4°. Crasso la fit réimprimer dans la même ville en 1555; elle reparut à Bâle en 1581, également in-4°. Jacques Goupil, professeur au Collége royal de France, en avait aussi donné une édition revue et corrigée, Paris, 1554, petit in-8°. La même année, il publia, dans ce format, l'édition originale du texte grec, à l'Imprimerie royale, dirigée alors par Turnèbe pour les ouvrages en cette langue. Goupil l'enrichit du livre de Soranus *De utero et muliebri pudendo*. Cette édition est ordinairement réunie à celle d'Arétée, que l'on doit au même éditeur. En 1567, Henri Estienne inséra la traduction de Crasso dans sa précieuse collection des *Medicæ artis principes*. Guill. Clinch (3) édita de nouveau, à Londres, en 1726, in-4°, ce texte et cette version latine, en y joignant une dissertation sur l'auteur. Enfin, le savant helléniste saxon Christian-Frédéric Matthæi fit paraître la troisième et dernière édition séparée des œuvres du médecin grec, sous ce titre : *Ruffi Ephesii opuscula et fragmenta græca*, etc., Moscou, imprimerie de l'université, 1806, in-8° (*voy.* le titre complet de cette édition et des précédentes dans le *Manuel du libraire* de M. Brunet). La dernière édition, qui a péri en grande partie dans l'incendie de Moscou, est très-rare. Matthæi y a donné pour la première fois le texte grec des fragments de Rufus qui se trouvent dans Oribase et qui n'étaient connus que par la version latine de Rasario. En outre, les petits traités sur les maladies des reins et de la vessie et sur les médicaments purgatifs y sont plus complets que dans les éditions de Paris et de Londres; mais il est fâcheux que l'édition de Moscou soit remplie de fautes d'impression. Matthæi s'est d'ailleurs servi de manuscrits défectueux et il a retranché des fragments anatomiques qui se trouvent dans celles de Paris et de Londres, lesquelles sont ainsi demeurées nécessaires. M. Ideler a promis, en 1842, que le tome 3e de ses *Physici et medici græci minores*, dont il a déjà paru deux volumes, commencerait par une nouvelle édition plus ample et plus correcte des œuvres de Rufus d'Éphèse. Nous croyons cependant que ce volume n'a pas encore été publié.

B—L—U et G—T—R.

RUGGIERI (Côme), astrologue florentin, vint en France à la suite de Catherine de Médicis, toujours bienveillante pour les gens de cette espèce, et qui lui fit obtenir l'abbaye de Saint-Mahé en Basse-Bretagne. Il acquit un grand renom à la cour par ses horoscopes, ses talismans, etc.; il fabriquait, dit-on, des images en cire destinées, au moyen de certaines cérémonies, à inspirer de l'amour aux femmes ou à faire mourir quelqu'un de langueur. Catherine le consultait aussi; et l'on rapporte qu'elle allait, avec lui, faire des observations astrologiques sur la colonne qui se voit encore à la Halle au blé de Paris, et qui alors dépendait de l'hôtel de la reine, construit en cet endroit par l'architecte Bullant (*voy.* ce nom, VI, 251). Cette princesse, joignant l'intrigue à la superstition, plaça Ruggieri, comme professeur d'italien et pour lui servir d'espion, auprès de son quatrième fils, le duc d'Alençon, alors chef du parti des *politiques* ou *malcontents*; mais elle fut trompée dans

(3) Les deux biographies médicales citées dans cet article le nomment Rinch, sans doute d'après Chaudon, Feller et d'autres : nous avons suivi Schell et M. Brunet.

son attente, car le Florentin exerça bientôt l'espionnage auprès de Catherine au profit de son maître. Impliqué, en 1574, dans le procès de La Mole et de Coconas, favoris du duc d'Alençon et accusés d'avoir conspiré contre Charles IX (*voy.* COCONAS, IX, 171), Ruggieri subit la question et nia toute participation à ce complot; il n'en fut pas moins condamné aux galères, d'où il ne tarda pas d'être tiré, soit par le crédit de quelques seigneurs de la cour, suivant Le Laboureur, soit, comme le disent de Thou et Mezerai, par la reine-mère elle-même qui croyait avoir encore besoin d'un tel homme. En 1598, Henri IV, étant à Nantes, fut informé que l'abbé de Saint-Mahé, qui avait obtenu au château une chambre où il s'amusait à peindre, perçait tous les jours avec une aiguille une figure de cire qu'il avait faite à la ressemblance du roi, dont il croyait que ce maléfice causerait la mort. Arrêté et interrogé par le président de Thou, qui lui rappela qu'en 1574 il avait déjà souffert la question pour une semblable accusation, il répondit qu'on l'avait alors calomnié, que ses juges reconnurent son innocence et l'acquittèrent honorablement; qu'à la vérité il possédait de grandes connaissances dans l'astrologie judiciaire et qu'il avait prédit beaucoup d'événements, mais que c'était une science naturelle où l'intervention des mauvais esprits n'entrait pour rien; que d'ailleurs, depuis qu'il était ecclésiastique, il ne s'en occupait plus. Il ajouta qu'après la journée de la Saint-Barthélemi, la reine-mère lui ayant demandé l'horoscope du prince de Condé et du roi de Navarre, il lui répondit que, suivant ses pronostics, aucun trouble ne serait excité par eux dans le royaume, et que cette réponse les préserva des dangers qui les menaçaient. Il chargea même, dit-il, François de la Noue de les informer secrètement que son affection pour eux, et non ses observations astrologiques, l'avait fait parler ainsi. Ruggieri conclut qu'un si grand service rendu à Sa Majesté démontrait la fausseté des accusations portées contre lui. De Thou raconta ces détails au roi qui répondit qu'il s'en souvenait; qu'au surplus il se confiait en la Providence et ne craignait rien de ces sortes de charmes. Il ordonna de cesser les poursuites et d'élargir le prisonnier dont il avait déjà, dit-on, promis la grâce aux sollicitations de plusieurs grandes dames. Ruggieri reparut à la cour et eut l'effronterie de soutenir que le *Côme*, Italien, condamné en 1574, dans l'affaire de La Mole et de Coconas, était un jardinier florentin, et non pas lui. Il obtint même, par ses intrigues, une pension d'historiographe. Depuis 1604, il publia annuellement, sous les noms de *Querberus*, de *Vanerus* et du *Pèlerin pleureux de Savoye*, des almanachs où il insérait des vers et des maximes tirés des poètes et des orateurs latins. Parvenu à un âge très-avancé et accablé d'infirmités, il mourut le 28 mars 1615. Ses amis, le voyant près de sa fin, le pressaient de remplir ses devoirs de religion; mais il repoussa les exhortations du curé de Saint-Médard et celles des capucins qui étaient venus le visiter. « Sortez, fous que vous êtes, s'écria-t-il avec fureur : il n'y a point d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ni d'autre Dieu que les rois et princes qui seuls nous peuvent avancer et faire du bien. » Cette profession d'athéisme, au moment suprême, excita l'indignation générale contre Ruggieri,

dont le corps fut traîné à la voirie. On publia dans le même temps un petit livre intitulé : *Histoire épouvantable de deux magiciens étranglés par le diable dans Paris, la semaine sainte*. L'un était Ruggieri ; l'autre était aussi un prétendu sorcier, nommé *César*, alors détenu à la Bastille. P—RT.

RUHL (Jean-Chrétien), sculpteur allemand, né en 1764, était fils d'un ébéniste du landgrave de Hesse-Cassel. Il apprit la sculpture dans l'école de Nahl, et ayant remporté, en 1787, le prix de l'académie des beaux-arts de Cassel, il acquit le droit de voyager aux dépens de l'État. Il demeura un an à Paris, où il fréquenta l'atelier de Pajou; il visita ensuite Rome, où il fut rejoint par son ancien maître Nahl, et fréquenta le cercle des artistes étrangers qui s'y était formé. Dans la métropole du monde catholique, il copia beaucoup, fit en marbre une statue d'Achille mourant, que Gœthe loue dans son ouvrage sur Winckelmann, et s'adonna aussi à l'étude des ornements d'après l'antique. De retour à Cassel, en 1790, il ne tarda pas à devenir membre de l'académie; mais il eut peu d'occasions de se signaler par de grands travaux. On ne peut regarder comme tel le monument qu'il fut chargé par le roi de Prusse d'exécuter en l'honneur des Hessois qui avaient succombé lors de la prise de Francfort, le 2 décembre 1792. Il fit aussi le tombeau du baron de Hayn, Courlandais, et sculpta pour l'électeur de Hesse un bas-relief destiné au caveau funéraire du château de Lœwenbourg. On n'a que le modèle de deux statues de Mars et de Minerve qu'il devait faire pour le perron du château de Wilhelmshœhe, mais qui n'ont jamais été exécutées. Quand la ville de Cassel devint la capitale du royaume éphémère de Westphalie, Ruhl fut nommé sculpteur de la nouvelle cour, fit plusieurs fois le buste du roi Jérôme, et une statue d'un fils que ce prince avait eu de son premier mariage avec miss Patterson. Ruhl était sur le point de se rendre à Carrare pour choisir un marbre qui devait servir à une statue de Jérôme, quand celui-ci fut obligé de s'enfuir de ses États. Il se borna dès lors aux fonctions de professeur. Il avait organisé pour l'exécution des ornements une école qui a rendu service à l'art et à l'industrie. La Hesse a pu profiter pendant 50 ans des leçons de ce maître à qui l'académie de Gœttingue accorda, en 1829, un diplôme de docteur en philosophie, quoique Ruhl, tout adonné à son art, ne se fût jamais occupé de questions philosophiques. Il mourut le 29 septembre 1842. On a de lui deux jolies gravures à l'eau-forte qui sont très-rares, parce qu'il n'en a été tiré qu'un petit nombre d'épreuves ; elles représentent l'une deux amants séparés par l'arrivée de l'aurore, et l'autre deux enfants endormis et protégés par le génie tutélaire contre la morsure d'un serpent. Voy. le *Kunstblatt*, 1844, n° 20.—Un philologue, C.-A. Ruhl, professeur à Leipzig, est mort vers 1840. Ses *Opuscula academica* ont été publiés dans cette ville en 1842, par Clarus, avec une notice sur sa vie. D—G.

RUINUS (Charles) fut l'un des oracles de la jurisprudence en Italie au XVIe siècle. Né à Reggio en 1456, il professa avec éclat à Pise, à Ferrare, à Pavie, à Padoue et à Bologne, où il mourut en 1530. On a de lui des *Consilia* imprimés à Lyon en 1557, en cinq volumes in-folio ; réimprimés à Venise en 1591, et aujourd'hui oubliés. B—N—T.

RUIZ (JUAN), que des fonctions ecclésiastiques ont fait généralement connaître sous le nom de l'*Archiprêtre de Hita*, fut le plus célèbre poète espagnol du XIVe siècle. On ignore la date de sa naissance et l'on ne sait pas positivement où il naquit; suivant les uns, ce fut à Alcala, suivant les autres ce fut à Guadalajara. L'époque de sa mort est également demeurée incertaine. Sanchez présume que l'archiprêtre de Hita dut cesser de vivre vers 1351. Sismondi, assez médiocrement versé dans la langue des Castilles, n'en a fait qu'une mention empreinte d'un injuste dédain. Nicolas Antonio, qui a rassemblé dans sa *Bibliotheca* les noms de tant d'auteurs oubliés, a passé celui-ci sous silence. Ce n'est d'ailleurs que depuis soixante ans que les écrits de Ruiz, jusqu'alors cachés dans la poussière sous laquelle reposent les vieux manuscrits, ont vu le jour ; T.-A. Sanchez les comprit dans sa *Coleccion de poesias Castellanas anteriores al siglo XV*, Madrid, 1779 et ann. suiv.; recueil estimé, qui a reparu à Paris en 1842. Tout ce qu'on sait de la vie de Ruiz, c'est lui-même qui nous l'apprend ; il annonce, dans le titre d'une de ses pièces de vers, qu'elle fut composée tandis qu'il était en prison par l'ordre du cardinal archevêque de Tolède, don Gil d'Albornoz. Il se plaint souvent des rigueurs de sa captivité, qui dura treize ans, et qu'il attribue à de faux témoignages et à des calomnies. L'esprit éminemment frondeur, la causticité, la hardiesse qui règnent dans les poésies de l'archiprêtre, contribuèrent sans doute à la disgrâce qu'il éprouva. Ses productions n'ont pas subi l'influence du triste lieu où elles virent le jour, elles sont pour la plupart pleines d'enjouement, et si l'on ne se rappelait quelle était la licence des écrivains du moyen âge, quelques-unes pourraient donner une fâcheuse idée des mœurs de Juan Ruiz. Une des œuvres principales de l'archiprêtre de Hita, œuvre qui n'est pas sans analogie avec l'*Art d'aimer* et notre *Roman de la Rose*, est le récit de ses amours vraies ou supposées avec doña Endrina. Les discours de don Amour, de Vénus, sa femme, et d'une vieille quelque peu parente de la vieille de Jean de Meung et de la Macette de Regnier, ne sont guère dignes des graves fonctions que remplissait Juan Ruiz. Du reste, l'archiprêtre de Hita ne néglige pas les correctifs des vers sur les péchés capitaux; des maximes philosophiques se mêlent singulièrement avec les morceaux dont nous venons de parler. Aux amours de doña Endrina succèdent des vers sur la passion de Jésus-Christ. Après avoir raconté comment il devint épris d'une dame qui faisait sa prière, après avoir parlé des exploits de la vieille Trotte-Couvent (Trota-Conventos), l'archiprêtre termine son livre comme il l'a commencé, par les louanges de la Vierge. Peut-être Juan Ruiz était-il de bonne foi lorsqu'il disait avoir fait une œuvre morale, avoir eu pour but de montrer le danger de certaines amours : « Dieu sait, écrit-il dans une préface, que mon intention ne fut pas de composer ce volume pour donner matière de pécher, ni par mauvais désir, mais au contraire pour rappeler à toute personne qu'il faut faire le bien, pour donner de bons exemples, et pour qu'étant averti on puisse plus aisément se garder des ruses dont un amour coupable ne se fait pas faute d'user. » L'idée de celles des poésies que l'on pourrait intitu-

ler : *Dona Endrina* n'appartient pas à Juan Ruiz ; il a tiré son sujet d'un poème intitulé : *De Vetula*, qui, à tort, fut long-temps attribué à Ovide. Mais Juan Ruiz a mis tant du sien dans cette imitation, que l'on peut la considérer comme une œuvre nouvelle. Ainsi que l'auteur du *Comte Lucanor*, il a intercalé dans son récit principal une grande quantité de fables et d'historiettes qui, si elles n'offrent pas toujours une morale bien pure, sont écrites avec beaucoup d'esprit à la fois et de naïveté. Ces morceaux épisodiques sont ou de l'invention de Juan Ruiz, ou imités de quelques écrivains de l'antiquité, ou empruntés à nos vieux poètes. Le passage intitulé : « Du garçon qui voulait épouser trois femmes, » fait souvenir de notre fabliau : « De l'écuyer qui voulait épouser douze femmes. » L'histoire que narre Rabelais au sujet de *l'Anglois qui arguoit par signes* est déjà dans les vers de l'archiprêtre. Il raconte, à l'égard *del pecado de la luxuria*, le tour que joua à Virgile une dame romaine, et la façon peu délicate dont le poète se vengea de sa perfide maîtresse, trait emprunté à la légende des *Faictz merveilleux* de Virgile, si répandue au moyen âge. Inépuisable dans ses plaisanteries sur le pouvoir de l'argent, Ruiz arrive parfois à des idées heureuses : « Beaucoup fait argent, dit-il, et beaucoup faut l'aimer ; du plus grand des sots il fait un homme habile ; il donne des jambes au boiteux et une langue au muet ; celui même qui n'a pas de main cherche à prendre de l'argent. » Le Combat du Carnaval et du Carême, poème que Sanchez regarde comme supérieur à *la Gatomaquia* de Lope de Vega, rappelle aussi notre conte *De la Bataille de Charnage et de Carême*. L'archiprêtre de Hita s'approprie avec talent les matières des autres, tout en conservant les qualités propres aux jeunes littératures ; il a d'heureuses réminiscences des anciens ; ces réminiscences se fondent harmonieusement avec ce que son esprit a d'original ; sous ce rapport et aussi par sa bonhomie et sa malice, il n'est pas sans quelque ressemblance avec notre La Fontaine. On se tromperait grandement d'ailleurs en ne voyant dans Ruiz qu'un bouffon beaucoup plus spirituel qu'on ne l'était d'ordinaire au XIVe siècle ; ainsi que l'a fort bien remarqué un judicieux critique parfaitement instruit de la littérature de sa patrie, M. E. de Ochoa, l'archiprêtre s'élève parfois à un admirable lyrisme. Son imprécation contre la mort à propos de sa complainte sur Trota-Conventos, ses souvenirs de la passion du Christ, ses cantiques de louanges à la Vierge, ses chansons de la *Serrana* (montagnarde) offrent tour à tour les plus nobles qualités du style sérieux, l'austérité sombre du Dante, la grandeur de l'Écriture, le charme des troubadours provençaux.

B—N—T et P—M—E.

RUIZ (Ferdinand), né à Cordoue, dans le seizième siècle, fut le principal architecte de la cathédrale de Séville. Il s'est rendu célèbre par la restauration de la fameuse tour *la Giralda*. On attribue généralement la construction de ce magnifique édifice à l'architecte maure Geber, né à Séville, dans le commencement du Xe siècle, auquel on a voulu attribuer aussi l'invention de l'algèbre, et qui avait construit deux tours semblables, l'une à Maroc, l'autre à Rabat. Sa hauteur était primitivement de 250 pieds, et sa largeur de 50, tant à la base qu'au sommet. Au centre de cette tour s'en élève une seconde

extrêmement solide, plus haute que l'extérieure, et large seulement de 25 pieds. L'intervalle que l'on a ménagé entre les deux tours sert de rampe pour parvenir au sommet; et la montée en est si douce que l'on peut y aller à cheval. Les fenêtres suivent les divers étages de la montée, et chacune est ornée de trois colonnes de marbre : ces colonnes sont au nombre de 140. On voyait autrefois au sommet quatre globes de bronze doré, que l'on apercevait à huit lieues de distance. Quand les Maures de Séville, assiégés par saint Ferdinand, offrirent de se rendre, ils y mirent pour condition la démolition de la tour; mais D. Alphonse, fils du roi, répondit que s'ils en arrachaient une seule pierre, il ne laisserait en vie aucun des habitants. Lors du tremblement de terre de 1395, les globes de bronze furent renversés; et la tour demeura dans cet état jusqu'en 1568, où le chapitre chargea Ruiz de lui donner 100 pieds de plus d'élévation. Il divisa ces 100 pieds en trois corps, surmontés d'une petite coupole ou lanterne : le premier est de la même grosseur que la tour, et il s'élève sur un socle de 3 pieds; il a six pilastres et cinq fenêtres sur chaque face, et il est orné d'une corniche et de balustrades; le second est plus mince et décoré de la même manière; le troisième est un octogone avec pilastres, sur lequel s'élève la lanterne, qui à son tour est surmontée d'une statue en bronze de la Foi, appelée vulgairement *la Giralda* (la Girouette). Ce bel ouvrage fait le plus grand honneur au talent de Ruiz, qui l'a construit avec habileté et surtout avec solidité; car, malgré les tremblements de terre qu'a éprouvés Sévilie, la Giralda est restée intacte. P—s.

RULLY (Marie-Agathange-Ferdinand de Bernard de), ancien chanoine, comte de Saint-Jean de Lyon, abbé de la Chassaigne, et vicaire-général de Châlon-sur-Saône, se distingua par beaucoup d'activité dans la chambre du clergé de Lyon, lors de la nomination des députés aux États-généraux en 1789. Il ne put cependant obtenir d'être de la députation, et l'obscurité à laquelle il se résigna pendant les troubles qui suivirent, et surtout ses voyages hors de la province, le firent échapper aux malheurs qui fondirent ensuite sur les habitants de cette ville. Il n'y reparut que vers la fin du régime directorial, à la nouvelle de la mort de l'archevêque Marbeuf, en 1799. Sous prétexte de revendiquer les droits du chapitre, à la vacance du siége, il tint le 12 mai, avec deux de ses collègues, une espèce d'assemblée capitulaire, dans laquelle il se fit nommer vicaire-général capitulaire, ayant sous lui ceux qui avaient administré le diocèse au nom du prélat décédé. Mais le pape, à qui cette nomination parut illégale, en fit une autre, et Rully, voulant conserver à la sienne une apparence de légalité, envoya sa démission au Saint-Siége, dans une lettre du 1er nov. 1799. Néanmoins, dès qu'il vit Bonaparte devenu maître du gouvernement sous le nom de consul, il reprit de lui-même le titre et les fonctions de grand-vicaire capitulaire, fit venir de Paris une brochure des agents ecclésiastiques de Bonaparte, intitulée : *Examen des difficultés qu'on oppose à la promesse de fidélité*, etc., la fit réimprimer à Lyon, et l'envoya signée de lui à tous les archiprêtres du diocèse, avec injonction de s'y conformer. Le trouble était dans le clergé de ce diocèse, et les divisions y devenaient

sneuses que d'autres chanoines .es de Lyon crurent devoir se ir pour y mettre fin. Dans une mblée capitulaire qu'ils tinrent 7 oct. 1800, ils destituèrent de fait M. de Rully, en déclarant que, sans renoncer aux droits des chapitres, *sede vacante*, ils se soumettaient à la nomination faite par le Saint-Siége. Les autres grands-vicaires n'éprouvèrent plus de contradictions ouvertes de sa part, mais il leur suscita les embarras par la continuité de ses relations avec les agents ecclésiastiques du gouvernement; et quand l'oncle de Bonaparte, Fesch, fut envoyé à Lyon comme archevêque, Rully obtint toute sa confiance. En 1814, son nom et sa naissance le firent porter à l'une des quatre places d'aumôniers par quartier de Monsieur, comte d'Artois. Il parut alors détaché du cardinal Fesch, et crut devoir imiter les deux chanoines qui refusèrent de signer la lettre congratulatoire que les autres grands-vicaires et chanoines lui écrivirent à Rome, pour le 1er jour de l'an 1815, en lui exprimant leur attachement. Il mourut quelques années plus tard. — RULLY (le comte de), frère du précédent, ancien officier au régiment du roi, aide-e-camp du duc de Bourbon, accompagna ce prince dans la Vendée en ars 1815, pour y provoquer une inurrection royaliste, et n'ayant pu y ssir, s'embarqua avec lui à Nan- pour l'Espagne. Maréchal-de- p depuis 1803, il reçut du duc ourbon, le 1er juillet 1815, le ti- lieutenant-général, qui lui fut é par le roi, et fut créé pair ce le 17 août même année. Z. MAIN (CHARLES-MARIE de ng, chevalier du), né le 30 sep- 1743, dans les environs de icier brave et instruit, dont la mort prématurée fut regrettée de toute la marine, était lieutenant de vaisseau et commandait la corvette de 18 *la Lively*, faisant partie de l'escadre du comte d'Estaing, lorsque cet officier-général le chargea, au mois de mars 1779, de reprendre sur les Anglais la partie française de l'île Saint-Martin. Sa mission heureusement accomplie, du Rumain prouva sa sagacité, en proclamant la neutralité d'une possession qui pouvait devenir la proie du premier corsaire et dont la défense aurait entraîné un inévitable et inutile sacrifice d'hommes. Sa bravoure dans ce coup de main donna la mesure de ce qu'on devait attendre de lui. Aussi, lorsqu'au mois de juin suivant d'Estaing résolut de prendre Saint-Vincent, ce fut encore sur lui qu'il jeta les yeux. Du Rumain appareilla de la Caze-Navire, dans la nuit du 9 au 10 juin 1779. Sa division était composée, indépendamment de *la Lively*, de deux corvettes, *le Lys* et *la Balleastre*, comme elle prises sur les Anglais, et de deux petits corsaires; trois cents hommes de milices et de troupes expéditionnaires tirées des régiments de Champagne, de Viennois et de la Martinique, montaient ces navires. Le début de l'expédition ne fut pas heureux. Entraîné par les courants sous le vent de Saint-Vincent, du Rumain manqua son atterrage et perdit un de ses corsaires, portant quatre-vingt-deux hommes, dont il n'entendit plus parler. Tout autre eût été déconcerté; quant à lui, loin de perdre courage, il a la témérité de croire qu'avec le peu de forces qui lui restent il peut encore tenter son expédition. Il reprend sa route dans le nord, passe au vent de la Martinique et de Sainte-Lucie, pour ne plus manquer son

et si peu mérité, les officiers, du Rumain en tête, s'élancent sur le pont de *la Flora*. Percé aussitôt de quatre balles, du Rumain est la première victime de sa fougue irréfléchie. Deux officiers, MM. Pennaudreff de Keranstret et de Taillard, éprouvent bientôt le même sort. Un neveu du héros de *la Surveillante*, du Couëdic, est écrasé entre les deux frégates. Privée de ses chefs, *la Nymphe*, qui compte plus de cent hommes tués ou blessés et qui s'était vue par deux fois exposée à sauter ou à brûler, amena son pavillon. Tel fut le résultat d'un combat si brillamment commencé. Du Rumain n'eut pas la douleur de voir les fatales conséquences de son impatience, mais la marine eut à déplorer, indépendamment de la capture d'une de ses frégates, la perte de plusieurs officiers distingués, de celui surtout qui avait mérité, par son courage, que d'Estaing l'appelât le Duguay-Trouin de son temps. Louis XVI, pour reconnaître les services de cet officier et en perpétuer le souvenir, fit remettre au comte du Rumain, son frère, trois mortiers en fonte. P. L—T.

RUMBOLDT (sir Georges), diplomate anglais, célèbre par l'enlèvement de sa personne et de ses papiers qui eut lieu en 1804 d'après la volonté de Bonaparte. Il était consul d'Angleterre à Hambourg lorsque, sur un ordre du ministre de la police de Napoléon au maréchal Bernadotte, commandant l'armée française du Hanovre, il fut arrêté par surprise, conduit à Paris et enfermé au Temple. Nous croyons utile de donner ici un curieux document historique dont nous garantissons l'authenticité. Non-seulement il fait connaître l'odieux système politique de Bonaparte, mais encore, émané et signé de Fouché, il prouve que le ministre ne fut point étranger à cette violation du droit des gens, comme on a voulu l'insinuer dans les *Mémoires* publiés sous son nom, en lui faisant dire : « Je ne pouvais rien contre les résolutions brusques et inopinées, et il ne me restait alors aucun moyen d'éluder ou de conjurer les actes ténébreux qui, foulant aux pieds les formes de la justice, étaient exercés par un ordre direct émané du cabinet, et commis à des subalternes hors de mes attributions spéciales. » Voici cette lettre datée du 10 octobre 1804 : « Monsieur le maréchal, l'agent anglais Rumboldt, à Hambourg, suit les mêmes errements d'espionnage et de machination qui ont déjà excité l'indignation de l'Europe contre les Drake et les Spencer-Smith (1), et il est évident, par la circulaire de lord Hawkesbury, à la suite des complots découverts de ces deux misérables, que le gouvernement britannique a osé avouer et réduire en système cette tactique de complots, de la part de ses ministres accrédités auprès des puissances alliées ou neutres. En conséquence de ces principes nouveaux et subversifs, S. M. l'Empereur a fait déclarer ne plus reconnaître aucun caractère diplomatique dans les agents anglais qui ont été mis, par leur propre gouvernement, hors du droit des gens et de la loi commune des nations civilisées. Il entend donc que M. Rumboldt soit considéré comme le serait tout

(1) Sir Francis Drake était ministre anglais à Munich, et Spencer-Smith à Stuttgard, lorsque Bonaparte voulut les faire enlever l'un et l'autre sous prétexte qu'ils étaient mêlés à la conspiration de Georges et de Pichegru ; prévenus à temps, ils se virent obligés de fuir des capitales où ils étaient accrédités (*voy.* Spencer-Smith, au Supp.)

autre individu anglais qui se livrerait à des menées criminelles, et soit saisi, s'il est en votre pouvoir de le faire, et que l'on prenne tous les moyens d'avoir ses papiers. Je vous invite, monsieur le maréchal, à prendre toutes les mesures nécessaires pour arriver à ce but. » Comme on le voit, l'ordre était formel ; en conséquence, le général Frère (*voy.* ce nom, LXIV, 498) fut chargé par Bernadotte de remplir cette mission, à la tête d'un détachement de 250 hommes de troupes françaises. Il traversa l'Elbe, débarqua près d'Altona, et, sans tenir compte de la neutralité du territoire de la ville libre de Hambourg, il marcha vers Grindel, où se trouvait la maison de campagne du ministre britannique. Dans la nuit du 25 au 26 octobre, après avoir fait cerner sa demeure, le général Frère y pénétra et s'empara de sa personne. Amené aussitôt à Paris Rumboldt fut étroitement détenu au Temple, pendant que ses papiers, saisis et envoyés au ministre de la police impériale, étaient l'objet d'un examen très-sévère. A la nouvelle de cette violence, le sénat de Hambourg s'assembla pour protester contre la violation de la neutralité de son territoire, et en même temps tous les ministres étrangers, résidant dans cette ville, en informèrent leurs cours. Le roi d'Angleterre, par une note du 5 nov., dénonça aux cabinets européens ce nouvel attentat comme une agression sans exemple, « et d'autant plus insultante, disait-il, qu'elle a été publiquement ordonnée, qu'elle menace toutes les cours, détruit les droits sacrés de tout territoire neutre, et anéantit les priviléges des ministres diplomatiques. » Le gouvernement anglais, dans une protestation officielle, invita spécialement la Prusse, en sa qualité de garant de la constitution germanique, à poursuivre la réparation de cet enlèvement. Aussitôt, le roi Frédéric-Guillaume écrivit de sa main une lettre à Napoléon, pour lui demander la délivrance de sir Georges Rumboldt, et le cabinet de Berlin expédia un courrier à M. de Knobelsdorff, qui se rendait à Paris pour assister au couronnement du nouvel empereur. Ordre lui fut donné de suspendre sa marche s'il n'avait point encore pénétré en France, et, s'il y était déjà, de ne pas se présenter à la cour impériale jusqu'à la mise en liberté du ministre anglais. Cette mise en liberté s'effectua quelques jours après, sur la promesse de sir Georges Rumboldt, de ne jamais retourner à Hambourg et de se tenir à cinquante lieues de distance du territoire français. Ce fut donc à l'intervention de la Prusse, très-caressée alors par Bonaparte, que sir Georges dut sa délivrance, et voici en quels termes le *Moniteur* l'annonça (11 nov. 1804) : « M. Rumboldt, agent anglais à Hambourg, arrêté à une portée de canon des avant-postes de l'armée française du Hanovre, et conduit à Paris, a été, par la protection du roi de Prusse, relâché et envoyé en Angleterre par Cherbourg. Si le procès de ce digne confrère de Drake, de Spencer-Smith et de Taylor avait été terminé, il eût offert des pièces tout aussi curieuses que celles de ses émules. » Cependant, dans les *Mémoires* que nous avons cités, on attribue particulièrement à Fouché et à Talleyrand la gloire d'avoir sauvé sir G. Rumboldt du danger qui le menaçait. « M. de Talleyrand et moi, fait-on dire à Fouché, nous tremblions que le sort du duc d'Enghien ne fût réservé à sir Georges ; nous mîmes tout en œuvre pour le soustraire à

une condamnation prévôtale. Ses papiers m'étant tombés dans les mains, j'eus soin de pallier tout ce qui aurait pu le charger d'une manière grave. L'intervention de la Prusse, que nous excitâmes secrètement, acheva ce que nous avions si bien commencé. Le ministre Rumboldt fut mis en liberté. » Quelque peu de confiance qu'on doive accorder aux assertions des prétendus Mémoires de Fouché, il faut reconnaître qu'il y a ici quelque chose d'au moins vraisemblable, mais on ne peut admettre l'opinion de l'auteur anglais Lewis Goldsmith, dans son *Histoire secrète du cabinet de Bonaparte*, qui prétend que la Prusse ne se mêla pas de cette affaire. Toutefois, cette arrestation brusque et violente du représentant accrédité d'une puissance indépendante près d'un état neutre, fit le plus grand tort à Napoléon auprès des cabinets qui conservaient encore leur libre arbitre, surtout au moment où le premier consul prenait la couronne impériale. Pour en atténuer le mauvais effet, Talleyrand adressa aux résidents français près des cours étrangères, une circulaire antidatée et qu'il supposa avoir été signée à Aix-la-Chapelle; l'enlèvement du ministre britannique y était justifié par des motifs imaginaires. Conduit à Boulogne, puis à Cherbourg, sir Georges Rumboldt s'y embarqua pour Portsmouth, où il arriva le 18 nov. Depuis cette époque, on n'entendit plus parler de lui... On ignore l'époque de sa mort, et l'on a même dit qu'il avait disparu sans qu'on ait pu en découvrir de traces. Ce ne fut pas sans étonnement que, quatre ans plus tard, on lut dans le *Moniteur*, qu'il venait de mourir à Memel. Sa veuve, après les cinq ans fixés par la loi anglaise, épousa l'amiral Sydney Smith. C—H—N.

RUMFORD (la comtesse de) fut par son esprit et sa position l'une des femmes les plus remarquables de notre époque. Elle était fille de M. Paulze, d'abord receveur-général, ensuite fermier-général des finances, homme très-éclairé dans la science et très-habile dans la pratique de son état. Il avait épousé une nièce du fameux controleur-général, l'abbé Terray. Celui-ci faisait grand cas des lumières et de l'expérience de son neveu, qui donnait souvent à son oncle, sur l'administration des finances, d'excellents conseils, fort bien compris; car l'abbé Terray était homme de beaucoup d'esprit, et assez mal servi, comme il devait arriver à un ministre qui ne voulait se brouiller avec personne à la cour, et ne recevait pas du pays de quoi suffire en même temps aux besoins de l'État et aux fantaisies de tout le monde. Une longue correspondance entre l'abbé Terray et M. Paulze a été conservée, en grande partie du moins, dans la famille du fermier-général, et contient sur les mesures financières de ce temps des renseignements fort curieux. La maison de M. Paulze était l'un des foyers des utiles études, des salutaires réformes. Là se réunissaient Turgot, Malesherbes, Trudaine, Condorcet, Dupont de Nemours; là des conversations à la fois sérieuses et faciles, sans préméditation savante, sans autre but que la vérité; les questions étaient posées, les faits rapportés, les idées débattues. M. Paulze n'y fournissait pas seulement le tribut de ses lumières personnelles: il avait institué à la ferme-générale un bureau chargé de recueillir sur l'impôt et le commerce de la France, sur le mouvement des ports, sur tout ce qui intéresse la richesse nationale, tous les renseignements statisti-

s. Il entretenait, dans le même sein, avec un grand nombre de négociants et de banquiers étrangers, une correspondance assidue. Ces documents étaient libéralement communiqués aux hommes éclairés qui fréquentaient sa maison. L'abbé Raynal, entre autres, ami particulier de Paulze, y puisa la plupart des faits et des détails qu'il a consignés dans son *Histoire philosophique des deux Indes*, et qui en sont la seule partie encore importante aujourd'hui. Cette société, ces conversations n'avaient rien qui pût entrer dans l'éducation de Mlle Paulze, ni influer directement sur elle; mais, à vivre et à se développer dans une telle atmosphère, elle apprit deux choses, le plus salutaire enseignement que l'enfance puisse recevoir et léguer à tous, l'estime des études sérieuses et le respect du mérite personnel. Elle avait à peine treize ans quand l'abbé Terray voulut la marier à la cour. Son père, peu touché de cette fantaisie, préféra un de ses collègues dans la ferme-générale, M. Lavoisier, et l'abbé Terray n'en prit point d'humeur. Le mariage fut célébré dans la chapelle de l'hôtel du contrôleur-général, le 16 décembre 1771. En quittant de la maison de son père à celle de son mari, madame Lavoisier changea d'horizon sans changer d'habitudes. Au mouvement des sciences économiques succéda celui des sciences physiques, et la société des savants à celle des administrateurs. Soit affection pour son mari, soit disposition naturelle, madame Lavoisier s'associa à ses travaux comme un compagnon ou un disciple. Ceux-mêmes qui ne l'ont connue que bien loin de la jeunesse ont pu démêler que, sous une apparence un peu frivole, et presq[illegible] ent préoccupée de sa vie de société, c'était une personne capable d'être fortement saisie par un sentiment, par une idée, et de s'y adonner avec passion. Elle vivait dans le laboratoire de Lavoisier, l'aidait dans ses expériences, écrivait ses observations sous sa dictée, traduisait, dessinait pour lui. Elle apprit à graver pour qu'il fût sûr d'un ouvrier exact jusqu'au scrupule, et les planches du *Traité de chimie* furent bien réellement l'œuvre de ses mains. Elle publia, parce qu'il le désirait, la traduction d'un ouvrage du chimiste anglais Kirvan sur le *phlogistique* et sur la *constitution des acides* et la proportion des substances qui composent les sels neutres (Paris, 1787, in-8°); elle avait acquis, de la science qu'ainsi ils cultivaient ensemble, une intelligence si complète que, lorsque, en 1805, onze ans après la mort de Lavoisier, elle voulut réunir et publier ses mémoires scientifiques, elle put se charger seule de ce travail, et l'accomplit en effet, en y joignant une préface parfaitement simple, où ne se laisse entrevoir aucune ombre de prétention. Un intérieur ainsi animé par une affection réciproque et des occupations favorites, une grande fortune, beaucoup de considération, une bonne maison à l'Arsenal, recherchée par les hommes les plus distingués, tous les plaisirs de l'esprit, de la richesse, de la jeunesse, c'était là, à coup sûr, une existence brillante et douce. Cette existence fut frappée, foudroyée par la révolution, comme toutes celles qui l'entouraient (*voy.* LAVOISIER, XXIII, 467). En 1794, madame Lavoisier vit monter, le même jour, sur l'échafaud son père et son mari, et n'échappa elle-même, après un emprisonnement assez court,

qu'en se plongeant, avec une patience persévérante, dans la plus complète et silencieuse obscurité. Dès le début de la révolution, M. Lavoisier, quelque favorables que fussent ses idées à la réforme de l'État, avait considéré l'avenir avec effroi. C'était un homme d'un esprit juste et calme, d'un caractère doux et modeste, qui poursuivait avec désintéressement, au sein d'une vie heureuse, de nobles et utiles travaux, et que les orages politiques dérangeaient beaucoup trop pour qu'il y plaçât ses espérances. En juin 1792, le roi lui fit offrir le ministère des contributions publiques. Lavoisier le refusa par cette lettre pleine d'élévation, de simplicité et de droiture : « Sire, ce n'est ni par une crainte pusillanime bien éloignée de mon caractère, ni par indifférence pour la chose publique, ni, je l'avouerai même, par le sentiment de l'insuffisance de mes forces que je suis contraint de me refuser à la marque de confiance dont votre Majesté veut bien m'honorer en me faisant offrir le ministère des contributions publiques. Témoin, pendant que j'ai été attaché à la trésorerie nationale, des sentiments patriotiques de votre Majesté, de ses tendres sollicitudes pour le bonheur du peuple, de son inflexible sévérité de principes, de son inaltérable probité, je sens plus vivement que je ne puis l'exprimer, ce à quoi je renonce en perdant l'occasion de devenir l'organe de ses sentiments auprès de la nation. Mais, Sire, il est du devoir d'un honnête homme et d'un citoyen de n'accepter une place importante qu'autant qu'il a l'espérance d'en remplir les obligations dans toute leur étendue. Je ne suis ni jacobin, ni feuillant. Je ne suis d'aucune société, d'aucun club. Accoutumé à peser tout au poids de ma conscience et de ma raison, jamais je n'aurais pu consentir à aliéner mes opinions à aucun parti. J'ai juré, dans la sincérité de mon cœur, fidélité à la constitution que vous avez acceptée, aux pouvoirs constitués par le peuple, à vous, Sire, qui êtes le roi constitutionnel des Français, à vous dont les vertus et les malheurs ne sont pas assez sentis. Convaincu comme je le suis que le corps législatif est sorti des limites que la constitution lui avait tracées, que pourrait un ministre constitutionnel ? Incapable de composer avec ses principes et avec sa conscience, il réclamerait en vain l'autorité de la loi à laquelle tous les Français se sont liés par le serment le plus imposant. La résistance qu'il pourrait conseiller, par les moyens que la constitution a donnés à Votre Majesté, serait présentée comme un crime ; il périrait victime de ses devoirs, et l'inflexibilité même de son caractère deviendrait la source de nouveaux malheurs. Sire, permettez que je continue de consacrer mes veilles et mon existence au service de l'État dans des postes moins élevés, mais où je pourrai rendre des services peut-être plus utiles, et probablement plus durables. Dévoué à l'instruction publique, je chercherai à éclairer le peuple sur ses devoirs ; soldat citoyen, je porterai les armes pour la défense de la patrie, pour celle de la loi, pour la sûreté du représentant inamovible du peuple français. Je suis, avec un profond respect, de Votre Majesté, Sire, le très-humble, etc. » L'illustre savant prétendait trop quand il demandait la permission d'employer sa vie « à éclairer le peuple » ; on l'envoya à la mort au nom du peuple ignorant et opprimé. Il légua à sa veuve toute sa fortune, et elle en dut en parti

sa conservation au dévouement habile d'un serviteur fidèle, à qui elle témoigna, à son tour, jusqu'à son dernier moment, la plus fidèle reconnaissance. En 1797, lorsqu'une proscription, à la fois cruelle et honteuse d'elle-même, frappa quelques-uns de ses amis, entre autres l'un des plus intimes, M. de Marbois, une lettre de crédit de madame Lavoisier sur son banquier à Londres alla les chercher dans les déserts de Sinnamari. Quand les proscriptions cessèrent, quand l'ordre et la justice revinrent apaiser et ranimer en même temps la société, madame Lavoisier reprit sa place dans le monde, entourée de toute une génération de savants illustres, les amis, les disciples, les successeurs de Lavoisier : Lagrange, Laplace, Berthollet, Cuvier, Prony, Humbolt, Arago, charmés, en honorant sa veuve, de trouver dans sa maison, en retour de l'éclat qu'ils y répandaient, les agréments d'une hospitalité élégante. M. de Rumford arriva parmi eux ; il était alors au service du roi de Bavière, et jouissait dans le public d'une grande popularité scientifique. Son esprit était élevé, sa conversation pleine d'intérêt, ses manières empreintes de bonté. Il plut à madame Lavoisier ; il s'accordait avec ses habitudes, ses goûts, on pourrait presque dire avec ses souvenirs ; elle espéra recommencer en quelque sorte son bonheur. Elle l'épousa le 22 octobre 1805, heureuse d'offrir à un homme distingué une grande fortune et la plus agréable existence. Leurs caractères ne se convinrent point. A la jeunesse seule il est facile d'oublier, au sein d'un tendre bonheur, la perte de l'indépendance.

s questions délicates furent éle-
es. des susceptibilités s'éveillè-

Madame de Rumford, en se remariant, avait formellement stipulé dans son contrat qu'elle se ferait appeler *madame* Lavoisier de Rumford. M. de Rumford, qui y avait consenti, le trouva mauvais. Elle persista. « J'ai regardé comme un devoir, comme une religion, écrivait-elle en 1808, de ne point quitter le nom de Lavoisier.... Comptant sur la parole de M. de Rumford, je n'en aurais pas fait un article de mes engagements civils avec lui si je n'avais voulu laisser un acte public de mon respect pour M. Lavoisier et une preuve de la générosité de M. de Rumford. C'est un devoir pour moi de tenir à une détermination qui a toujours été une des conditions de notre union ; et j'ai dans le fond de mon âme l'intime conviction que M. de Rumford ne me désapprouvera pas, et qu'après avoir pris le temps d'y réfléchir.... il me permettra de continuer à remplir un devoir que je regarde comme sacré. » Ce fut encore là une espérance trompée. Après des agitations domestiques que M. de Rumford, avec plus de tact, eût rendues moins bruyantes, la séparation devint nécessaire, et elle eut lieu à l'amiable le 30 juin 1809. Depuis cette époque, et pendant vingt-sept ans, aucun événement, on pourrait dire aucun incident, ne dérangea plus madame de Rumford dans sa noble et agréable façon de vivre. Elle n'appartint plus qu'à ses amis et à la société, tantôt étendue, tantôt resserrée, qu'elle recevait avec un mélange assez singulier de rudesse et de politesse, toujours de très-bonne compagnie et d'une grande intelligence du monde, même dans ses brusqueries de langage et ses fantaisies d'autorité. Tous les lundis elle donnait à dîner, rarement à plus de dix ou douze personnes, et c'était ce jour-

là que les hommes distingués, français ou étrangers, habitués de la maison ou invités en passant, se réunissaient chez elle dans une sorte d'intimité momentanée, promptement établie entre des esprits si cultivés, par le plaisir d'une conversation sérieuse ou piquante, toujours variée et polie, dont madame de Rumford jouissait elle-même plus qu'elle n'en prenait soin. Le mardi elle recevait tous ceux qui venaient la voir. Pour le vendredi étaient les réunions nombreuses, composées de personnes fort diverses, mais appartenant toutes à la meilleure compagnie de leur sorte, et venant toutes avec grand plaisir entendre l'excellente musique qu'y faisaient ensemble les artistes les plus célèbres et les plus habiles amateurs. Sous l'empire, outre son agrément général, la maison de madame de Rumford avait un mérite particulier; la pensée et la parole n'y étaient pas officielles; une certaine liberté d'esprit et de langage y régnait, sans hostilité, sans arrière-pensée politique; uniquement amenée par cette habitude de penser et de parler à l'aise sans s'inquiéter de ce qu'en saurait et dirait l'autorité. Précieux mérite alors, plus précieux qu'on ne peut le supposer aujourd'hui. Il faut avoir vécu sous la machine pneumatique, pour sentir tout le charme de respirer. Quand la Restauration fut venue, au milieu du mouvement des partis et des débats parlementaires, ce ne fut plus la liberté qui manqua aux hommes de sens et de goût : un autre mal pesa sur eux; le mal de l'esprit de parti, des préventions et des animosités de parti, mal incommode et funeste, qui rétrécit tous les horizons, répand sur toutes choses un faux jour, roidit l'intelligence, aigrit le cœur, fait perdre aux hommes les plus distingués cette étendue d'idées, cette générosité de sentiments qui leur conviendraient si bien, et enlève autant d'agrément à leur vie que de richesse à leur nature et de charme à leur caractère. Ce fléau de la société, dans les pays libres, pénétra peu, très-peu dans la maison de madame de Rumford; comme naguère, la liberté, l'équité ne s'en laissa point bannir. Non-seulement les hommes des partis les plus divers continuèrent de s'y rencontrer, mais l'urbanité y régnait entre eux : il semblait que, par une convention tacite, ils laissassent à la porte de ce salon leurs dissentiments, leurs antipathies, leurs rancunes, et qu'écoutant de concert les sujets de conversation qui les auraient contraints de se heurter, ils eussent d'ailleurs l'esprit aussi libre, le cœur aussi tolérant que s'ils ne se fussent jamais enrôlés sous le joug des partis. Ainsi se perpétuait, dans la maison de madame de Rumford et selon son désir, l'esprit social de son temps et du monde où elle s'était formée. Je ne sais si nos neveux reverront jamais une société semblable, des mœurs si nobles et si gracieuses, tant de mouvement dans les idées et de facilité dans la vie, un goût si vif pour le progrès de la civilisation, pour l'exercice de l'esprit, sans aucune de ces passions âpres, de ces habitudes inélégantes et dures qui l'accompagnent souvent et rendent pénibles ou impossibles les relations les plus désirables. Ce qui manquait au XVIIIe siècle, ce qu'il y avait de superficiel dans ses idées et de caduc dans ses mœurs, d'insensé dans ses prétentions et de vain dans sa puissance créatrice, l'expérience l'a révélé avec éclat; nous l'avons appris à nos dépens. Nous savons

nous sentons le mal que nous a légué cette époque mémorable. Elle a prêché le doute, l'égoïsme, le matérialisme. Elle a touché d'une main impure, et flétri pour quelque temps de nobles et beaux côtés de la nature humaine. Mais si le XVIIIe siècle n'eût fait que cela, si tel eût été seulement son principal caractère, croit-on qu'il eût amené à sa suite tant et de si grandes choses, qu'il eût à ce point remué le monde? Il était bien supérieur à tous ses sceptiques, à tous ses cyniques. Que dis-je supérieur? Il leur était essentiellement contraire, et il leur donnait un continuel démenti. En dépit de la faiblesse de ses mœurs, de la frivolité de ses formes, de la sécheresse de telle ou telle de ses doctrines, en dépit de ses tendances critiques et destructives, c'était un siècle ardent et sincère, un siècle de foi et de désintéressement. Il avait foi dans la vérité; car il a reclamé pour elle le droit de régner en ce monde. Il avait foi dans l'humanité; car il lui a reconnu le pouvoir de perfectionner, et a voulu qu'elle l'exerçât sans entrave. Il s'est abusé, égaré dans cette double confiance; il a tenté bien au delà de son droit et de sa force. Il a mal jugé la nature morale de l'homme et les conditions de l'état social. Ses idées comme ses œuvres ont contracté la souillure de ses vices. Mais, cela convenu, la pensée originale dominante du XVIIIe siècle, la croyance que l'homme, la vérité, la société sont faits l'un pour l'autre, dignes l'un de l'autre et appelés à s'unir, cette juste et salutaire croyance s'élève et surmonte toute son histoire. Le premier il l'a proclamée et réalisée. De là sa puissance et popularité sur toute la face de la De là aussi, pour descendre des choses aux petites et de la destinée des hommes à celle des salons, de là la séduction de cette époque et l'agrément qu'elle répandait sur la vie sociale. Jamais on n'avait vu toutes les conditions, toutes les classes qui forment l'élite d'un grand peuple, quelque diverses qu'elles aient été dans leur histoire et fussent encore par leurs intérêts, oublier ainsi leur passé, leur personnalité, se rapprocher, s'unir au sein des mœurs les plus douces, et uniquement occupées de se plaire, de jouir et d'espérer ensemble pendant cinquante ans qui devaient finir, entre elles, par les plus terribles combats. C'est là le fait rare, le fait charmant que j'ai vu survivre encore et s'éteindre dans les derniers salons du XVIIIe siècle. Celui de madame de Rumford s'est fermé le dernier. Il s'est fermé avec une parfaite convenance, sans que le découragement y eût pénétré, sans avoir accepté aucune métamorphose, en demeurant constamment semblable à lui-même. Les hommes ont leur caractère original qu'ils tiennent à garder jusqu'au bout, leur brèche où ils veulent mourir. Le maréchal de Villars enviait au maréchal de Berwick le coup de canon qui l'avait tué. Le parlement britannique n'avait point d'orateur qui ne vît d'un œil jaloux lord Chatham tombant épuisé dans les bras de ses voisins, au milieu d'un sublime accès d'éloquence. Le président Molé eût tenu à grand honneur de finir ses jours sur son siége en rendant justice à l'État contre les factieux. Vespasien disait : « Il faut qu'un empereur meure debout! » Madame de Rumford avait passé sa vie dans le monde à rechercher pour elle-même et à offrir aux autres les plaisirs de la société; non que le monde l'absorbât tout entière et qu'elle n'eût, dans l'occasion, les plus

sensés et les plus sérieux conseils à donner à ses amis, les bienfaits les plus abondants et les plus soutenus à répandre sans bruit sur le malheur; mais enfin le monde, la société étaient ses principales affaires; elle vivait surtout dans son salon, elle y est morte en quelque sorte debout, le 10 février 1836, entourée, la veille encore, de personnes qu'elle se plaisait à y réunir, et qui n'oublieront jamais ni l'agrément de sa maison, ni la solidité de ses amitiés. G—T.

RUMOHR (Charles-Frédéric-Louis-Félix de), historien, antiquaire et poète allemand, issu d'une famille ancienne, naquit en 1785, dans la terre paternelle de Reinhardsgrimma, auprès de Dresde. Son éducation littéraire fut négligée; cependant on l'envoya à l'université de Gœttingue. Là les leçons de dessin de Fiorillo et la contemplation des objets d'art le déterminèrent à l'étude des beaux-arts, et dès-lors il commença à former cette collection de gravures qui dans la suite est devenue très-considérable. Après avoir visité les principales collections de tableaux en Allemagne, il partit, en 1804, avec un peintre, pour l'Italie, et s'établit quelque temps à Rome, puis à Naples, et entreprit des excursions dans les environs. Chemin faisant, il recueillit des objets antiques. En compagnie du poète Tieck il revint, par la Suisse, où il fit également des recherches, en Allemagne. Il y trouva tout en mouvement, et, en bon Allemand, il ne parlait que d'armements contre Napoléon. On le trouva si téméraire qu'on le regarda comme un révolutionnaire, et que prudemment il se retira dans des terres qu'il possédait dans le Holstein. De là il se rendit en Bavière, où il fit paraître: *Explications de quelques assertions artistiques qui se trouvent dans la dissertation de M. Jacobs sur la richesse des Grecs en objets d'art plastique*, 1811; *Sur le groupe antique de Castor et Pollux, ou de l'idéalité dans les objets d'art*, 1812; et *Notices sur l'exposition des objets d'art* de l'année 1814, 1815. A ces ouvrages succéda un *Recueil pour l'art et pour l'histoire*, Hambourg, 1816, 2 vol. Il retourna ensuite en Italie, et y passa plusieurs années, se livrant à des études profondes sur l'histoire de l'art. Il en a consigné les résultats dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Recherches italiennes* (*Italiænische Forschungen*), Berlin, 1826-1831, 3 vol. in-8°. L'auteur a été assez heureux pour rectifier plusieurs erreurs de Vasari et d'autres historiens de l'art; quant à la théorie qu'il y expose, elle n'a pas été du goût de tout le monde. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Rumohr doit être consulté par tous ceux qui veulent connaître l'histoire de l'art en Italie depuis les temps chrétiens. De retour en Allemagne il y laissa, outre ses *Recherches*, un traité judiciaire *Sur les colons sans possession territoriale dans la Toscane moderne, d'après les documents, qui furent publiés à Hambourg en* 1830. Deux ans auparavant il était retourné en Italie, avait guidé le ministre plénipotentiaire de Prusse dans l'achat de tableaux pour le musée de Berlin, et avait servi à Florence de cicerone au prince royal de Prusse. Il compromit un peu son goût ou ses connaissances d'artiste par les acquisitions faites pour le musée de Berlin; du moins on lui contesta l'authenticité de plusieurs tableaux revêtus de grands noms, et le professeur Hirt publia contre lui une brochure assez rude, à laquelle Rumohr répliqua d'une manière virulente;

apparemment il oublia alors pour un moment les règles de la politesse, sur laquelle il écrivit plus tard un traité. Après son troisième voyage en Italie, l'auteur vécut quelque temps à Dresde, et déploya une grande activité littéraire, écrivant sur les sujets les plus disparates, mais toujours avec assez d'esprit pour se faire lire. Ainsi on vit paraître de lui : *Esprit de l'art culinaire*, de Joseph Kœnig, Stuttgard, 1832 ; *Mémoires allemands tirés de vieux papiers*, Berlin, 1832, 4 vol. in-8°, espèce de roman historique un peu trop délayé, dont le héros, appelé *Auctor*, visite, du temps de Louis XV, l'Allemagne et la France, et y essuie diverses aventures, qui ont si peu satisfait le poète Gutzkow, qu'il a entrepris de faire la contre-partie de ces mémoires dans une nouvelle, intitulée : *Confessions d'une perruque*. Rumohr publia ensuite *Trois voyages en Italie*, Leipzik, 1832, où il est parlé agréablement des collections et des hommes que l'auteur a vus au-delà des Alpes, mais où il développe aussi une longue théorie des arts, en prétendant que Winckelmann et d'autres théoriciens n'y ont rien entendu ; *Recueil de Nouvelles*, Munich, 1832-1835, 2 vol. En 1834, il fit paraître à Stuttgard, son *École de la politesse pour les vieux et les jeunes*, où il y a des règles pour tous les états et conditions, depuis le ministre jusqu'au postillon et au garçon de café, et où Rumohr n'oublie même pas les représentants de la nation dans les États constitutionnels, les exhortant à ne point parler de choses qu'ils n'entendent pas, à ne pas trop s'étendre sur les sujets qu'ils [illegible]tent, et à ne pas être tranchants [illegible] leurs assertions, défauts qui, [illegible] lui, blessent les règles de la po[illegible]. Dans cet ouvrage, l'auteur étend en général singulièrement la signification du mot *politesse*, et la moitié de la morale fait partie de son *École*. L'année suivante, il publia, à Lubeck, un poème prétendu satirique sur les affaires du temps, intitulé : *Kynalopekomachie*, ou *Combat des chiens et des renards*, avec dessins de Speckter, poème en vers burlesques dont on ne peut saisir les allusions ; puis une *Histoire du cabinet royal des gravures à Copenhague*, travail dans lequel il avait été secondé par Thiele, inspecteur de ce cabinet ; enfin *Mémoire pour servir à l'histoire de l'art et pour compléter les ouvrages de Bartsch et de Brulliot*, Leipzik. L'histoire de la gravure sur bois donna lieu encore à d'autres ouvrages de sa plume, dont deux parurent en 1836 à Leipzig : le principal est *Hans Holbein le jeune dans ses rapports avec l'art de la gravure sur bois en Allemagne*, et le second tend à réfuter les objections faites contre ce travail. Il y joignit, en 1837, un *Mémoire pour servir à l'histoire et à la théorie de l'art de la gravure sur bois*. Dans cette année, il visita la Haute-Italie, et en écrivit la relation, qui parut en 1836 à Lubeck, sous le titre de *Voyage par les contrées orientales de la confédération dans la Lombardie, et de son retour par la Suisse et le Haut-Rhin, sous le rapport particulier de l'ethnographie, de l'agriculture et de l'économie politique*. En 1840, il alla encore à Venise, puis séjourna à Berlin et à Copenhague, et se fit préparer une maison à Lubeck, où il transporta ses collections d'art. Pendant ce temps il publia des *Recherches sur Maso di Finiguerra, inventeur de l'art d'imprimer sur papier mouillé des planches gravées en métal*, Leipzig, 1841 ; et un roman historique, *Les*

années d'apprentissage et les tournées de Raphaël. Son dernier travail fut une introduction pour la traduction de l'ouvrage du professeur Meyer à Bruxelles, intitulé : *Lutte des principes démocratiques et aristocratiques au commencement du XVIe siècle.* Cette traduction parut à Lubeck en 1843. L'année suivante, le déclin de sa santé l'engagea à chercher du soulagement dans les eaux minérales de Bohême. Mais en route son état empira tellement qu'il fut obligé de s'arrêter à Dresde. Il y mourut d'apoplexie le 25 juillet 1844. Rumohr avait cette aisance de manières que donne l'habitude de vivre avec le grand monde; aussi était-il bien accueilli dans les villes où il résidait pour quelque temps ; les souverains même lui témoignaient une grande bienveillance. H.-W. Schütz a publié sur lui une notice biographique, Leipzik, 1844. D—G.

RUMPLER (Ange), chroniqueur allemand, né en 1462, près de Munich, fut, pour la poésie latine, l'élève de Conrad Celtes (*voy.* ce nom; VII, 515), écrivain dont les ouvrages sont encore recherchés des curieux ; En 1480, Rumpler embrassa la vie monastique dans le couvent de Formbach, dont il fut nommé abbé en 1501, et où il mourut en 1513. Ses vers sont perdus ou restés inédits; mais il a laissé une *Histoire du monastère de Formbach,* qu'on trouve dans le tom. Ier du *Thesaurus anecd.* de dom Bernard Pez ; et une Chronique (*Chronicon de ducibus Bavariæ,* ab a. Chr. 557-1339) qu'Œfels a comprise dans son recueil des *Scriptores Boici*, tom. Ier, p. 89, et qui peut fournir aux historiens désireux de débrouiller le chaos des annales de l'Allemagne méridionale quelques renseignements intéressants. B—N—T.

RUNCIMAN (Alexandre), peintre écossais, naquit, en 1736, à Édimbourg, où il fut d'abord apprenti chez un peintre en voitures, et où il acquit la pratique de la brosse et une connaissance de la couleur, avant de savoir ce que c'était que le dessin. En 1776 il accompagna un de ses frères, plus jeune que lui, qui s'était rendu à Rome pour y étudier la peinture, et qui ne put résister au climat. Pour lui, animé de l'amour de son art, et protégé par sir J. Clerk, baronnet écossais, il continua ses études avec beaucoup d'assiduité, et avant de quitter Rome il exécuta, pour son protecteur, un vaste tableau représentant *Ulysse se découvrant à la princesse Nausicaa.* Il joignit, dans cet ouvrage, à une heureuse imitation du style, du dessin, de l'expression de Jules Romain, un ton, un éclat et une chaleur de coloris qui se rapprochaient du Tintoret. A son retour en Écosse (1771), Runciman fut chargé par son Mécène d'exécuter une suite de tableaux dont les sujets étaient tirés d'Ossian. Il fut ensuite choisi pour professer le dessin à l'académie ; mais il mourut quelque temps après avoir reçu cette récompense de son talent. Il avait eu pour élève le peintre de paysage Jacob More, et pour ami le célèbre dessinateur Jean Brown. Il mourut le 21 oct. 1785. P—s.

RUNG (Philippe), professeur d'anglais à Halle, était né en Angleterre en 1750 et s'adonna fort jeune à l'étude des langues, surtout de l'allemand. Venu en Allemagne pour s'y perfectionner, il fut nommé professeur en l'université de Halle, où il composa en même temps divers ouvrages, entre autres une traduction anglaise d'une comédie allemande de Hell et un *Dictionnaire biographique des Juifs et des Juives qui se sont*

ustingués dans la carrière des lettres, en y comprenant les patriarches, les prophètes et les rabbins célèbres, Leipzig, 1817, in-8°. Rung mourut à Halle, le 11 février 1823. Z.

RUNGIUS (Jean-Conrad). *Voy.* Wesseling, L, 396, note 1.

RUNJEET-SINGH, ou, selon la prononciation française, Randjit-Sing, maharadjah de Lahore, célèbre par la haute fortune à laquelle il parvint, par l'introduction de l'organisation européenne parmi ses troupes, et enfin par la forte position qu'il sut garder en face de la domination des Anglais, naquit le 2 novembre 1782, dans le district de Soukar-Tchouk, occupé par la misoul ou tribu sikhe dont son père, Maha-Singh, était le chef. On sait que les Sikhs, ou sectateurs de Nanek, après avoir été amenés, par les persécutions des Mongols, à se poser en peuple à part pendant trois quarts de siècle, avaient fini par retomber sous le joug des souverains de Delhi, et que, décimés par d'épouvantables massacres, ils avaient à peu près cessé d'exister. Les plus braves et les plus heureux cependant s'étaient sauvés dans les montagnes du Pandjab; et de là, toujours au guet, vivant de la vie des bandits, ils répandaient au loin la terreur et le ravage par des excursions vengeresses. Survint ensuite l'invasion de Nadir; le bouleversement total de l'empire du Mongol en fut la suite, et Delhi, ainsi que toutes les grandes villes sur la route de l'armée persane furent impitoyablement pillées. Les Sikhs, au milieu du désordre général, redescendirent dans les plaines; ils tombèrent sur les envahisseurs, et une forte portion des dépouilles resta en leur pouvoir. Alors ils s'installèrent en maîtres, ou du moins en peuplade indépendante, dans le pays où ils existaient depuis deux siècles; et malgré les vicissitudes qui suivirent la retraite de Nadir, ils allèrent s'accroissant et se fortifiant. La cour de Delhi désormais était trop faible pour se faire respecter ou craindre si loin. L'afghan Ahmed-Chah-Abdali, lorsqu'il vint à son tour dévaster l'Inde en 1762 et 1763, était plus redoutable. Deux fois il les battit; mais ce n'était qu'un torrent débordé et qui passait. Les Sikhs, après son départ, se retrouvèrent dans le même état qu'auparavant, ne dépendant ni du souverain mongol, ni du conquérant afghan. Dès ce temps probablement, ou du moins dès le règne de l'apathique Timour-Chah, ils se seraient élevés à une grande puissance s'ils eussent été régis par un seul homme; mais, divisés en douze tribus, n'ayant, il faut le dire, aucune vue d'avenir, ne comprenant que la vie matérielle et ne souhaitant que le butin, fanatiques, turbulents, du reste très-braves et endurcis aux fatigues, ils étaient aussi souvent aux prises les uns avec les autres qu'avec les musulmans, pour des querelles misérables, et ne se réunissaient que dans des vues d'invasion et de pillage. En principe cependant ils formaient une fédération. La tribu de Soukar-Tchouk était la moindre et la plus obscure des douze. Le grand-père de Randjit, Tcharat-Singh, d'abord voleur de grands chemins, ensuite sirdar de cette faible association, la rendit un peu plus puissante, mais sans parvenir à la faire sortir du rang où elle était, relativement aux onze autres. Sa mort, assez prématurée, en fut sans doute la cause; et l'extrême jeunesse de Maha-Singh, son fils et son successeur, lequel n'avait alors (1774) que huit ans, ne dut pas en favoriser le développement.

Sitôt pourtant que le nouveau sirdar fut en âge de porter les armes, il reprit avec ardeur les projets de son père, s'agrandit et s'enrichit aux dépens des Afghans, qui sommeillaient sous l'indolent successeur de l'énergique Ahmed; il s'unit étroitement avec Gy-Singh, sirdar de la misoul de Ghanneya, à la petite-fille duquel il fiança son fils Randjit, alors âgé de cinq ans (1787). Il porta les revenus de sa principauté à trois laks de roupies (750,000 fr.), et il était décidément en voie de haute prospérité. On assure même qu'il jouissait d'une certaine suprématie sur tous les chefs sikhs, quand la mort vint le frapper, n'ayant encore que vingt-sept ans (1793). Cette fin subite remit en question toute la fortune de sa tribu. Randjit ne pouvait encore tenir les rênes de l'État; et sa mère, qui gouvernait pour lui, ne pouvait y réussir qu'en s'appuyant tantôt sur l'un tantôt sur l'autre de ses favoris, d'où une perpétuelle variation de système et l'impossibilité de rien faire de solide. Pendant ce temps Zéman-Chah était monté sur le trône de l'Afghanistan, à la mort de son père Timour, et au préjudice de son frère Choudjah, et il se préparait à tomber sur ses voisins, notamment sur les Sikhs. En 1798, il s'empara de Lahore, où du reste il ne resta pas long-temps et où trois sirdars sikhs rentrèrent peu après qu'il eut repris la route de sa capitale. Randjit l'assista dans sa retraite. Il n'avait pas alors seize ans accomplis. Son éducation avait été plus que négligée par sa mère, qui, rêvant le rôle et l'existence indépendante de la bigame Somrou (1), tout occupée de varier ses plaisirs, d'accaparer des trésors et peut-être de se perpétuer au pouvoir, se serait accommodée d'un fils incapable ou indigne de régner. Probablement même elle n'eût point été désespérée que la petite vérole, qui mit ses jours en danger, lui eût ôté la vie au lieu de ne lui ravir que l'usage de l'œil gauche. Elle eut soin du moins qu'il n'apprît pas à lire et à écrire; et, adolescent à peine, elle le laissa se livrer à tous les désirs, à toutes les passions de son âge; elle l'entoura de plaisirs qui devaient l'énerver prématurément. Mais Randjit était doué d'un caractère énergique et d'une rare intelligence. Sa mémoire, sa pénétration suppléèrent à ce qu'on ne lui enseignait pas. La chasse, qu'il aimait avec ardeur, développa en lui le courage, la présence d'esprit. Il excellait au maniement des armes et aux exercices du corps; il parlait trois langues; il voyait, comprenait et se prémunissait en silence contre les intrigues et les piéges; on dit même que dès-lors il tramait et mûrissait des plans de vengeance. Il voyait très-bien d'ailleurs que sa mère, tant qu'elle vivrait, serait un obstacle à son pouvoir, et qu'il ne serait jamais assuré ni de son autorité ni de ses jours. Jeune encore, cette mère mourut assassinée, et il y a lieu de croire qu'il favorisa ce meurtre, qu'au moins il sanctionna sous prétexte d'une liaison illicite avec le dervan. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce ne fut qu'alors (1799) qu'il régna véritablement. Quatre périodes bien distinctes, chacune composées d'à peu près dix ans, et se terminant, la première, au traité d'Amretsir (1809), la seconde à la conquête du Cachemire (1819), la troisième à celle du Péchaouer (1829), la quatrième, enfin, à la mort du maharadjah, au moment où il coopérait par

(1) Princesse (*begum*, selon l'orthographe anglaise).

troupes à l'intervention britan-
que dans l'Afghanistan (1839), se
succèdent pendant ce règne, dont
l'ensemble devient ainsi très-saisis-
sable malgré sa longueur. On a vu
que Lahore se trouvait, au commen-
cement de 1799, occupé par trois sir-
dars sikhs. C'étaient des princes dis-
plus, inhabiles, sans autorité, et trop
eu d'accord pour résister à un en-
nemi aussi adroit que brave et
bitieux. Ils commencèrent par
méprisier la jeunesse de Randjit et la
faiblesse numérique de la tribu des
Soukar. Deux mois après, le jeune
sirdar entrait victorieux à Lahore.
Le coup frappé avec tant de promp-
titude et de vigueur par un prince de
dix-sept ans produisit un grand effet
sur tous les pays environnants. Rand-
jit fut moins brillant, mais plus ha-
bile encore peut-être, quand, aussi-
tôt après ce succès, il députa au sou-
verain de l'Afghanistan pour lui de-
mander l'investiture de la ville par
lui conquise. Cette investiture im-
pliquait la soumission, mais la sou-
mission, dans l'état actuel des choses,
n'était que de forme. La réalité, c'est
que le possesseur de Lahore colorait
ainsi sa prise d'armes d'un semblant
de légitimité, et qu'il intéressait les
Afghans à l'agrandissement de sa puis-
sance ; c'est qu'il se posait de manière
à guerroyer désormais contre tous les
autres sirdars sikhs en sûreté de con-
science, puisque les attaques qu'il
rigerait contre eux auraient pour
it en apparence de rétablir la suze-
neté du chah des Afghans sur des
lations que celui-ci ne pouvait
ler comme rebelles. Toutefois,
politique fut habile relative-
x Afghans, elle ne pouvait
ire parmi les Sikhs, en-
l'islamisme en général et
n particulier. Il envahit
alors les terres des musulmans de
Kaçour (ce n'était pas seulement s'a-
grandir, c'était aussi donner pâture
au fanatisme et à la rapacité des Sikhs),
et cette fois encore il fut vainqueur et
revint chargé de butin (1800). Toutes
les tribus avaient l'œil sur lui, et, plus
ou moins impatientes de se ranger
autour d'un chef habile, semblaient
voir en lui le maître futur, lorsqu'un
événement vint augmenter ses chan-
ces de succès en l'affranchissant d'une
espèce de lien vassalitique. Victorieu-
se de Tippou-Saheb, la Compagnie an-
glaise des Indes, l'année même de la
prise de Seringapatnam (1799), avait,
pour parer aux mauvaises intentions
de Zéman-Chah, ou plutôt pour em-
pêcher qu'un voisin de sa frontière
occidentale pût lui devenir redoutable,
envoyé à la cour de Téhéran le
colonel Malcolm, et conclu avec le
chah Feth-Ali un traité secret, d'après
lequel ce prince, en échange d'un sub-
side annuel de 3 laks de roupies, payé
pendant trois ans, devait attaquer le
Khoraçan, alors province afghane ; et
d'autre part elle avait soudoyé les par-
tisans des deux frères de Zéman, et
gagné à force d'argent jusqu'à quel-
ques chefs de la puissante tribu des Ba-
reckzaïs, à laquelle ce dernier devait
le trône. Le résultat ne se fit pas at-
tendre. Non-seulement le Khoraçan
fut conquis par les Persans, mais
Zéman se brouilla irremédiablement
avec ses amis les Barekzaïs; et, après
avoir fait décapiter six de leurs chefs,
il fut détrôné par Fatteh-Khan, un
des fils de sa victime, et remplacé
par son frère Mahmoud, qui com-
mença son règne en lui faisant crer-
ver les yeux. Randjit-Singh put alors
prétexter, pour refuser de reconnaî-
tre le nouveau maître de l'Afghanis-
tan, la fidélité qu'il devait au monar-
que détrôné ; et, comme s'il eût vou-

lu le rétablir, il franchit les frontières de l'Afghanistan. Mais auparavant il augmenta encore ses forces dans le Pandjab, en attaquant, à la tête des trois ou quatre misouls, qui désormais lui obéissaient, celle qui s'était montrée l'irréconciliable ennemie de la sienne, et il la réduisit à reconnaître sa loi. Toutefois il ne lui enleva pas son sirdar, mais il en fit un tributaire, un sujet (1802). L'expédition qu'il dirigea ensuite contre l'Afghanistan fut productive de butin et remarquable par les ravages (1804); mais ce fut tout, et c'était tout ce que voulaient les suivants de Randjit. Peut-être le jeune chef des Sikhs rêvait-il davantage et songeait-il dès ce moment à une conquête totale, dont l'effet eût été de substituer sa race à celle des Afghans comme population dominante, et de reconstituer à son profit la monarchie d'Ahmed. Mais il s'en fallait de beaucoup que, même dans l'état d'affaissement où la guerre civile avait plongé et tenait encore les Afghans, il fût capable de mener à bien ce vaste projet; et, en eût-il été capable, l'Angleterre ne l'aurait pas souffert. D'ailleurs, tandis qu'il allait s'avançant sur les terres ennemies et s'éloignant des siennes, il reçut avis que les Mahrates, poursuivis par Lake, étaient entrés dans le Pandjab, et que sa présence y devenait nécessaire. Il se hâta de revenir, et reçut à la fois des ouvertures du chef mahrate et du général anglais. Il eut l'art d'éluder les unes et les autres, ce qui n'était pas facile au milieu de l'effervescence de guerriers fanatiques, qui ne demandaient qu'à tomber sur les chrétiens. Mais dès le premier instant il avait pris sa résolution avec sang-froid : c'était de ne pas s'engager dans une lutte contre ces Européens qu'il regardait avec quelque raison comme les égaux des Asiatiques en impitoyables perfidies et en crimes, comme leurs supérieurs en richesses et en tactique ; c'était ensuite de vendre le plus cher possible, non pas son concours, mais sa neutralité. De là le traité de Loudianah (1805), par lequel la Compagnie se désista de toute prétention sur ce qu'il possédait, et lui promit de ne point appuyer les réclamations des Afghans, relativement à la rupture du lien vassalitique, et celles des sirdars, dépossédés. C'était un grand pas de fait vers le but de Randjit, la réunion de tous les Sikhs sous une même loi. Il lui en restait pourtant beaucoup à soumettre, notamment au sud du Setledje. Il y procéda sur-le-champ ; et peu de temps lui suffit pour établir sa suprématie au nord de cette rivière, sinon sans résistance, du moins sans de grands obstacles. Le Gouroumata ne s'assembla plus à partir de 1805; c'était bien un signe irréfragable que la confédération sikhe était dissoute ou qu'elle faisait place à une monarchie véritable. La Compagnie n'y trouva rien à redire. Quelque affaibli que fût désormais l'Afghanistan, il lui convenait d'avoir une barrière de quelque force entre ce royaume et ses possessions. Il n'en fut pas de même quand Randjit voulut passer le Setledje : ici la diplomatie anglaise l'arrêta promptement. Cependant, on ne saurait le nier, il s'y était pris avec une adresse consommée, pour tâter le terrain et pour se créer, en quelque sorte *incognito*, des droits qu'il pût ensuite opposer aux prétentions, aux susceptibilités britanniques. Les radjahs sikhs à l'est du Setledje, de cette rivière jusqu'à la Djemnah, avaient été reçus sous la protection anglaise, après la première guerre contre les

rates; mais leur position, relativement à la Compagnie, n'était pas fixée : il entrait même dans la politique du cabinet de Calcutta de ne point la fixer; car on ne pouvait le faire qu'en enlevant certaine portion de souveraineté à des protégés, et l'Angleterre, bien déterminée à finir par leur destruction, non-seulement ne voulait pas paraître les enlever arbitrairement et injustement, mais elle voulait avoir l'air de rendre un service aux princes. Quand elle en viendrait là, elle voulait se le faire demander et s'en faire prier. Elle n'avait donc pas promis de les protéger les uns contre les autres, ni contre une invasion extérieure, et elle ne tenait point de troupes chez eux. Instruit de cet état de choses, Randjit chercha les occasions de miscer dans les affaires de ses voi-.. Ceux-ci, suivant l'usage, ne anquèrent pas de lui en fournir. Le plus puissant de tous, Saheb-Singh, radjah de Patiala, était depuis long-temps en querelle avec celui de Nabah, Djéçouant-Singh. La guerre suivit. Djéçouant, craignant avec raison de ne pas être le plus fort, implora le secours de Randjit. Celui-ci se hâta de voler à la défense de l'opprimé : il traversa le Setledje à la tête d'un corps de cavalerie, et dicta bientôt un accord entre les deux parties. En même temps, pour prévenir te interprétation défavorable de la t de l'Angleterre, il écrivit restueusement au résident de Delhi, otesta de son amitié pour l'Anerre, de son vif désir d'avoir tours des relations pacifiques avec me. Il appuya sans doute cette mis- de quelques autres arguments, eux qui, dans l'Inde comme en , ne manquent pas leur effet. sag caution, car on n'était pas sans inquiétude à Delhi sur cette subite apparition du radjah de Lahore en un territoire qui ne lui appartenait pas, et qui avoisinait les possessions anglaises. Sa lettre, ses protestations rassurèrent; on ferma les yeux pour le moment, et Randjit, qui n'en demandait pas davantage, reprit le chemin de ses États. Cette médiation armée qu'il venait d'exercer dans le Doab, il comptait bien la présenter sous peu comme un acte de suzeraineté. Et en effet il ne resta pas long-temps dans le Lahore. Cette même année (1807), Daya-Kenouar, femme de Saheb, demanda son intervention contre les violences de son époux. Randjit reparut dans le Doab, et derechef se mit à poser les bases d'un arrangement entre la reine et le radjah, fit adjuger à la première le territoire d'Ambala, et reçut en récompense de ses bons offices un riche collier de diamants et un canon de bronze très-vanté aux Indes. Mais les autres Sikhs s'étaient alarmés de cette persistance à se mêler de leurs affaires. Ils avaient député à Delhi pour dénoncer les allures envahissantes de leur compatriote, protestant, à ce que nous assurent les Anglais, qu'ils se regardaient comme les vassaux de l'Angleterre, et conséquemment comme ayant droit à sa protection; et bientôt le bruit courut que la réclamation avait été accueillie à Calcutta, et que la Compagnie allait réprimer Randjit. Ce bruit était prématuré, car lord Minto, le gouverneur-général, quelque évident que fût pour lui le danger de laisser le radjah de Lahore trancher du souverain entre le Setledje et la Djemnah, et si résolu qu'il fût à mettre une digue à ses usurpations, était indécis sur les moyens. Comme les idées de Napoléon sur la destruction

de la puissance britannique aux Indes ne semblaient pas tout-à-fait chimériques aux Anglais, alors au fort de leur lutte avec la France, et que d'ailleurs ils appréhendaient en réalité la formation d'une ligue hindoue à laquelle la présence d'une armée franco-russe et d'un nombre suffisant de bons officiers pour diriger les indigènes aurait donné de grandes chances de succès, il eût été impolitique de jeter dans le parti des ennemis un prince dont, en ce cas, la capacité, l'activité ne pouvaient être indifférentes. C'est ce qui résulte clairement de la réponse de Minto à une lettre de Randjit, dont nous donnerons la substance. « J'ai appris avec surprise, écrivait à peu près, mais plus longuement ce dernier, qu'il se réunit des troupes anglaises sur la Djemnah. Pourquoi cela? Qui menacez-vous? ou de qui êtes-vous en défiance? J'ai toujours été en termes d'ami avec vous, je souhaite y rester. Mais vous ne pouvez ignorer que tous les territoires de ce côté-ci de la Djemnah sont à moi, sauf les stations occupées par les Anglais, et que j'y ai de votre aveu même, ou sans opposition de votre part, exercé la souveraineté. » Minto répondit évasivement que le radjah aurait à s'entendre avec le capitaine Metcalfe qu'il lui députait, et qui, en effet, parti de Delhi au mois d'août 1808, arriva au camp devant Cassour le 11 sept. Les relations entre l'envoyé britannique et le prince furent amicales d'abord, mais peu à peu elles se refroidirent. Metcalfe, à qui ses instructions recommandaient la circonspection, n'en voyait pas moins, avec un mécontentement dont il ne dissimulait pas l'expression, les actes dont Randjit essayait en quelque sorte de le rendre complice. En effet, il dévastait les territoires des petits radjahs, il levait des contributions, et prenait leurs places. Enfin, la présence de Metcalfe dans son camp semblait dire que la Compagnie approuvait cette conduite et ne pensait point à protéger les princes. Chemin faisant, il lui répétait que tout le terrain entre le Setledje et la Djemnah était sous sa protection et y avait toujours été; que les réclamations antérieures n'avaient trouvé ni succès ni encouragements à Delhi; qu'il avait versé du sang, dépensé des trésors pour en venir à ce résultat; qu'il ne pouvait à présent y renoncer sur les soudaines prétentions de la Compagnie; et tandis qu'il tenait ce langage, il augmentait et concentrait ses troupes. Malheureusement pour lui les causes qui avaient rendu lord Minto un peu perplexe et pacifique s'étaient évanouies; les complications qui se multipliaient en Europe enlevaient toute probabilité à la gigantesque idée dont s'était bercé Bonaparte d'une expédition franco-russe aux Indes. On apprenait que la guerre d'Espagne allait commencer : le ricochet s'en faisait sentir aux Indes, et une armée de réserve, sous le major-général Saint-Léger, était là pour l'appuyer. Le représentant de sir Minto notifia au turbulent radjah qu'il allait l'attendre à Lahore. Cette déclaration produisit certain effet sur Randjit : une scène qui eut lieu dans Amretsir acheva de le rendre plus maniable. Amretsir est la ville sacrée des Sikhs, dont le fanatisme est porté au plus haut point. Des musulmans de la suite de Metcalfe célébraient la fête de deuil en l'honneur d'Ali et de ses deux fils. Les zélateurs hindoux virent là une profanation et un outrage; ils s'attroupèrent et vinrent, au nombre de plusieurs milliers, investir la demeure de l'envoyé, qui n'avait qu'une

faible escorte (deux compagnies et seize Européens); mais il fit bonne contenance, et ses soldats tuèrent et blessèrent quantité d'insurgés. On pense que Randjit, malgré son absence, avait été l'âme de ce soulèvement. Voyant qu'il ne réussissait point, il accourut comme pour l'étouffer, et il acheva en effet de faire rentrer le torrent dans son lit. On a dit qu'il fut bien aise de cette aventure, parce qu'elle prouvait aux fanatiques Sikhs qui blâmaient sa circonspection à l'égard des Anglais, que les vaincre n'était pas si facile. Nous croyons qu'elle lui fut profitable à lui-même, et qu'il ne laissa pas d'en avoir besoin, afin de ne pas se laisser aller un peu trop loin dans l'ivresse de ses succès. Il s'exécuta donc, et, par le traité d'Amretsir (25 avril 1809), il fut reconnu que l'Angleterre ne se mêlerait point des territoires et des sujets du radjah au nord du Setledje, mais qu'en revanche Randjit s'engageait à ne point porter ses armes au sud et à l'est de cette rivière, à respecter les possessions et les droits de tous les chefs du Doab, et à ne point entretenir de troupes sur sa frontière au-delà de ce qu'il fallait pour maintenir l'ordre et assurer la perception des impôts. De plus, il était spécifié que, pour prévenir toute collision entre le radjah et ses voisins, la Compagnie tiendrait un corps de troupes dans le Doab qui, en fait, devenait dès-lors ou devait être sous peu une possession britannique; enfin, la moindre atteinte portée à un des articles remettrait au néant tous les autres. Ces conditions semblèrent humiliantes et dures au radjah, qui entretenait une correspondance secrète avec Sardji Rao Ghatka. Mais sa sagacité naturelle lui apprit dès-lors combien peu il devait faire fond sur le concours des indigènes, et quelle était la faiblesse des Mahrattes. Il ne lui restait donc qu'à tirer le meilleur parti de ce qu'on ne lui interdisait pas. — La Compagnie, en lui garantissant en quelque sorte le Pandjab, semblait lui permettre de continuer à chercher fortune au nord et à l'ouest, c'est à-dire aux dépens des Afghans. Ceux-ci étaient toujours en proie à la discorde. Mahmoud, après avoir usurpé sur son frère, l'usurpateur Zéman, avait lui-même été précipité du trône par Chah-Choudjah, l'aîné de ses frères, et avait été contraint à venir chercher un asile dans les États de Lahore, où Randjit-Singh ne l'avait reçu qu'à regret et pour ainsi dire par les ordres de l'agent britannique (1803); puis, au bout de six ou sept ans, Choudjah lui-même, en dépit de sa légitimité, avait été obligé d'abandonner le trône à Mahmoud (1809). En vain Choudjah multiplia de courageux et habiles efforts pour ressaisir le sceptre échappé de sa main. Toutes ses tentatives échouèrent, et il fut forcé de repasser le Sindh. Cependant, s'il n'avait plus de troupes ni d'États, il avait des pierreries et des objets de prix pour des sommes immenses; il possédait surtout ce célèbre diamant dit le *Koh-é-nour* (ou mont de lumière), qui du palais du Grand-Mogol était passé à la tente de Nadir, qu'Ahmed avait ravi au chah en même temps que la couronne et la vie, et qui, transmis à Timour, était arrivé de ce prince à Choudjah, son fils et son héritier (2). Randjit était d'une cupidité non moins

(2) Le Koh-é-nour est gros comme la moitié d'un œuf de poule, et de la plus belle eau. On l'estime à 80 millions (Burnes, *Travels into Bokhara*, III, 165); il est monté en bracelet avec deux autres diamants gros comme des œufs de moineau.

forte que son ambition : ses exactions étaient la terreur de tout ce qui n'était pas de son plus intime entourage, et déjà quantité de puissantes et riches familles avaient été ruinées par lui. Il ne pouvait manquer de convoiter le Koh-é-nour. Il proposa d'abord à Choudjah un djaghir (ou fief) et une place-forte en échange de l'inestimable joyau. Bientôt, ne pouvant le déterminer ni par les prières ni par les offres, il en vint aux menaces, aux insultes, aux persécutions : le diamant était trop bien caché pour que les suppôts de Randjit le trouvassent. Alors Choudjah prisonnier eut à souffrir la faim, la soif, des tourments horribles ; nul doute que l'avide Sikh l'eût fait périr s'il n'eût craint, en se laissant aller à cet acte de férocité, de perdre avec le secret du diamant tout le fruit de son crime. Enfin il en vint à ce qui, dans les mœurs de l'Orient, est le comble de la violence, à la profanation dont les exemples sont si rares qu'on ne les compte pas parmi les chances possibles. Des hommes armés envahirent le zenanah (3) et menacèrent d'attenter, par la violence, à la pudeur des bigames. Le Koh-é-noura lors se retrouva. Mais Randjit ne s'en tint pas là. Les bigames furent fouillées par des femmes qui s'emparèrent de tout ce que Randjit jugea lui convenir, bijoux, objets d'art, armes de luxe, puis il confina l'ex-chah et tous les siens dans un étroit et obscur réduit où quelque temps ils eurent une ombre de liberté, puis enfin il les traita en prisonniers sans déguisement et les accabla d'indignités, sous prétexte que Choudjah tramait des desseins hostiles contre lui. Le véritable motif de tant de persécutions, c'était d'étouffer les plaintes de celui qu'il avait dépouillé. Il ne put y parvenir cependant : les bigames s'échappèrent sous le costume de femmes du commun (nov. 1814), et vingt-deux mois après, Choudjah, par une évasion presque miraculeuse trouva moyen d'aller les rejoindre à Loudianah (1816). Si quelque chose peut, nous ne disons pas excuser, mais expliquer, cette inextinguible et cruelle férocité de Randjit, c'est la nécessité où il se trouvait de faire sans cesse face à d'énormes dépenses. La guerre, toute productive qu'elle peut être quelquefois, commence toujours par exiger des dépenses considérables. De plus, Randjit avait été frappé encore plus que tant d'autres souverains asiatiques de la supériorité de l'organisation militaire de l'Europe, il était résolu à l'introduire dans ses états, à donner pour base aux forces dont il disposait un corps de troupes régulières, bien exercé, bien commandé, selon les méthodes dont la soumission de l'Inde presque entière démontrait si péremptoirement l'excellence. Pour lui, tout était à créer dans cette voie. L'artillerie lui manquait ; il n'avait point d'instructeurs. Il commença par accueillir avec avantage le moindre cipaye que la désertion, l'esprit d'aventure ou d'autres motifs pouvaient lui amener, et il ne tarda point à en compter un certain nombre, dont il fit des instructeurs. Quelques officiers anglais lui vinrent ensuite, mais toujours en petite quantité. Nous l'avons vu recevoir en présent, lors de son intervention dans les démêlés de Patiala, à côté d'un collier de diamants, un canon de bronze.

(3) On connaît le célèbre passage où Sheridan parle de cette inviolabilité du zenanah dans le discours sur la spoliation des princesses d'Aonde, un des épisodes les plus criants du *gouvernement d'Hasting*.

uatre autres canons, après la chute du chah Zéman, étaient tombés par hasard entre ses mains; ils devinrent pour lui le noyau et le modèle d'une artillerie qu'il s'appliqua sans relâche à grossir; il établit une fonderie. Pendant ce temps les en-hissements continuaient. En 1809 me, immédiatement après le traité Amretsir, il s'était emparé de Kan- (ou Nagar-Kot), près du Ravi, une des plus fortes places de l'Inde; marchant ensuite au N., il attaqua le Cachemire (1812), puis tout à coup il tomba sur Attok (1813), alors à peu près démantelée, mais si importante par sa position sur le Sindh qui la rend la clef de l'Afghanistan; elle tomba en ses mains. A l'aide d'un pont de bateaux il franchit le fleuve, de 250 res en cet endroit; et dès qu'il naître de ce point, si follement gé par les successeurs d'Aureng-, et même aussi par les Afghans, il répara la forteresse et releva les fortifications, qu'il rendit plus difficiles à emporter qu'elles ne l'avaient jamais été. Cette diversion ne l'avait que peu écarté du Cachemire; il rentra dans cette province afghane sitôt qu'Attok fut prise, et y établit son ascendant, sans toutefois pouvoir encore garder la province. Il enchevêtrait, il coupait toujours les unes par les autres ses diverses entreprises, ir dissimuler son vrai but, pour ins effrayer; il se rejeta du côté Moultan. L'or, l'intrigue, la nte, les promesses amenèrent eurs des chefs sikhs de ce pays nnaître sa loi. Pour triompher rnières résistances il marcha armes contre ceux qui prétendent maintenir leur indépendance; arrivé devant la grande ville de m, dont l'importance le cédait à celle de Lahore, il l'assiégea, l'emporta de vive force. On se soumit alors, et, tout en restant organisé par petites principautés et féodalement, le pays le subit comme chef suprême (1818). L'année suivante le vit reprendre la route du Cachemire, où il éprouva quelques obstacles, mais moins qu'en 1813, et il finit par le subjuguer tout entier. Cette conquête portait à plus de 250,000 kilomètres carrés la surface des terres qui lui obéissaient: il prit le titre de maharadjah, et fut réellement le plus puissant des princes hindoux. Alors parurent au Pandjab les deux célèbres officiers français Allard et Ventura. D'autres s'y joignirent plus tard, parmi lesquels Court et Avitabile. Le maharadjah se hâta de les attacher à sa fortune. Il sentit tout ce qu'il pouvait en tirer de services, soit pour réaliser cette organisation militaire européenne dont il n'avait encore que l'ébauche, soit pour ouvrir des relations politiques avec la France. Ce dernier but ne semblait pas le plus prochain, et plus le radjah avança en âge moins il s'en préoccupa. Ce qu'il lui fallait d'abord c'était d'accroître encore indéfiniment et ses troupes et sa puissance. Il y travaillait sans relâche, et le concours des deux généraux lui facilita singulièrement son œuvre. Allard se chargea de la cavalerie, qu'il organisa sur le pied des lanciers français, et qui reçut pour armes, avec la lance polonaise, le sabre et les pistolets; l'indigence d'officiers européens s'y faisait peut-être un peu sentir, mais au total c'était un beau corps, bien commandé, bien exercé, et que les Anglais eux-mêmes avouaient ne pas le céder beaucoup à leur meilleure cavalerie: on la reconnaissait aux uniformes bleus avec revers rouges. L'infanterie ne fut pas moins

bien dressée par Ventura, qui l'arma de fusils à baïonnette et qui la ploya en peu de temps à toutes les manœuvres usitées en Europe. Une particularité curieuse, c'est que le commandement se faisait presque tout entier en français. Randjit avait autour de sa personne un corps superbe, sans contredit l'élite de ses soldats, et qui finit par monter à quinze cents hommes. L'artillerie fut particulièrement soignée ; et une suite d'efforts bien entendus l'amena successivement à trois cents bouches à feu, en partie très-passablement établies et servies. Randjit était encore bien loin de ces derniers résultats que déjà il s'exagérait à lui-même l'importance de ses réformes et qu'il se croyait capable d'entrer en lice avec les Anglais. Une grande ligue se forma en 1825 contre la Compagnie, qui venait d'exterminer les Pindaries et qui sortait à peine de la guerre d'Ava. Randjit eut bonne part à tout ce qui se tramait. Les coalisés avaient compté sur lui ; il était assez disposé à se déclarer pour eux. C'est le général Ventura qui l'en dissuada, lui montrant combien les forces avec lesquelles la ligue prétendait agir étaient inférieures en organisation, en habitude des armes, en unité de commandement. Randjit suivit ce conseil, évidemment le plus sage, et, en échange de sa neutralité, reçut des Anglais l'autorisation tacite d'étendre son empire vers l'ouest ou le nord, comme il l'entendrait. Les coalisés furent mécontents de cette espèce de désertion de la cause commune, et on lui envoya de Bhartpour des habits de femme. Mais tandis que Bhartpour résistait péniblement aux armes anglaises et finalement tombait en leurs mains, il envahissait la province afghane de Péchaouer, à l'ouest du Sindh, et malgré la bravoure qu'y déployèrent ses ennemis, malgré l'héroïque résistance de trois mille fanatiques qui tinrent tête à vingt-quatre mille des siens et qui lui tuèrent deux mille de ses meilleurs soldats, il finit par y faire prévaloir sa suprématie. Toutefois il laissa un roi afghan en l'assujettissant à un tribut en riz et en chevaux. Cette importante conquête coïncide avec l'année 1826. Bien que l'Angleterre ne souhaitât peut-être pas à Randjit une réussite si complète et si prompte, elle n'éleva pas une objection contre la nouvelle acquisition du conquérant. Les nœuds au contraire semblèrent se resserrer, et une espèce d'entente cordiale s'établit entre le radjah et les Anglais, presque provisoirement résignés à tenir loyalement leur promesse de le laisser s'étendre dans l'ouest et dans le nord. Les deux cabinets en vinrent même à faire assaut de courtoisie. Une magnifique tente de cachemire fut expédiée à Delhi pour le roi de la Grande-Bretagne ; et le gouverneur-général envoya de nombreux présents en son nom et de superbes chevaux de la part de sa majesté britannique. Ceux-ci furent conduits jusqu'au palais de Randjit par une escorte que commandaient le lieutenant Burnes et quelques autres officiers, lesquels marchèrent au petit pas, une fois arrivés dans les États du radjah, afin d'avoir le temps de tout examiner, de connaître les forces et la position de l'empire des Sikhs. On pense bien que Randjit, naturellement défiant, ne fut pas sans s'en apercevoir ; mais il ne vit aucun moyen de s'opposer à cette déloyauté. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois qu'il subissait l'espionnage diplomatique de ses puissants voisins. La Compagnie entretenait un agent accrédité, non pas à la

cour, comme elle l'eût voulu, mais près de lui à Loudianah (car, malgré toutes les instances, il déclina constamment la proposition qu'on lui fit d'avoir, au sein même de sa capitale, ce premier instrument de l'asservissement d'une nation par l'Angleterre, un résident et sa suite). Puis assez souvent, lorsque des voyageurs anglais venaient au Pandjab, personnellement il semblait content de leurs pérégrinations et donnait des ordres pour que partout ils trouvassent bon accueil; mais il voyait avec plaisir ses agents s'écarter de ses recommandations, et l'on croit que plus d'une fois il fomenta lui-même en secret les difficultés, les lenteurs qui entravaient les touristes. Il fallait décidément sacrifier ces répugnances après le voyage de Burnes et laisser établir sur les rivières du Pandjab un passage continu d'Européens. Et ici va commencer la 4e phase du règne de Randjit-Singh.— D'une part, la politique anglaise n'est pas moins remarquable par la patience que par l'hypocrisie et l'impitoyable esprit de spoliation. Sans nul doute, elle convoitait les possessions de Randjit; mais Randjit n'était pas homme à se les laisser arracher sans une opiniâtre et sanglante résistance. Dès-lors, pourquoi ne pas attendre sa mort? pourquoi ne pas se borner à préparer un démembrement, une dissolution de son héritage, qui naturellement, un peu plus tôt, un peu plus tard, tomberait par pièces et morceaux aux mains de la Grande-Bretagne? D'un autre côté, Randjit prenait de l'âge, et grâce à d'inconcevables excès de tout genre, il était plus vieux que son âge. De là certain affaissement, moins d'élan, de rêves, de plans gigantesques. Si jadis il avait cru pouvoir figurer un jour à la tête d'une ligue qui émanciperait l'Inde du servage britannique, pour le moment il ne regardait plus cette idée comme réalisable, et il sentait bien qu'il n'était plus l'homme par qui devait s'opérer cette émancipation. Tout le monde autour de lui ne pensait pas de même, on va le voir, mais telle était à lui sa pensée habituelle. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner des relations pacifiques, de plus en plus fréquentes, qui dès-lors s'établirent entre le maharadjah et sir William Bentinck. Le nouveau gouverneur-général eut une entrevue solennelle avec Randjit (23 avril 1831): fêtes, grandes revues, rien n'y manqua. Le souverain de Lahore y déploya un faste tout oriental: les parentes de Bentinck et les dames de leur suite admirèrent à leur aise les diamants dont étincelait son costume, et se passèrent de main en main le célèbre Koh-é-nour, conquis par tant d'iniquités et de barbarie. Il paraît que Randjit s'aperçut qu'on l'admirait un peu trop, et il comprit que celui de ses fils qui le posséderait pourrait bien subir le sort de Chah-Choudjah. Toutefois il tomba d'accord sur ce que souhaitait en ce moment la Compagnie, principalement sur l'autorisation qu'elle demandait de pouvoir faire circuler sur le Setledje et le Sindh les bâtiments à vapeur, tant pour le service des dépêches que pour le transport des voyageurs, et en 1832 un traité fut rédigé en ce sens entre la Compagnie d'une part, les amirs du Sindh, le naouab de Bhaoualpour, et le maharadjah de l'autre. On évitait ainsi l'énorme surcroît de traversée nécessaire pour arriver à Calcutta, en doublant le cap Comorin. De plus, on familiarisait encore plus les indigènes avec la vue des Européens, avec l'idée de leur puissance

supérieure et presque magique. De manière ou d'autre d'ailleurs, par ce contact perpétuel, on recueillait des nouvelles, on se tenait au courant, on surveillait, on jetait plus aisément des insinuations, des bruits, des promesses. Les années suivantes se passèrent dans une profonde tranquillité. Randjit aurait voulu pouvoir, en échange de ses concessions, tomber sur les amirs du Sindh, sinon pour se mettre en possession de leur pays et le garder, du moins pour faire main basse sur le trésor de Firouzabad. Mais les Anglais en savaient le compte aussi bien que lui; et cette riche proie, évaluée par eux à une vingtaine de cropes (ou 2,000 laks) de roupies (4), était trop belle pour qu'ils le laissassent ainsi manquer au traité de 1809, et céder aux influences du parti qui voulait la guerre. En revanche, il prit en 1834 quelque part à la nouvelle tentative du malheureux Choudjah sur l'Afghanistan; mais à Lahore, comme à Delhi et à Calcutta, on suivit avec certaine émotion les incidents de cette levée de boucliers qu'il appuya trop mollement et qui semblait devoir être la dernière. Et cependant au point de vue politique, il eût été au plus haut degré de l'intérêt de Randjit d'encourager, moyennant la renonciation de Choudjah au Péchaouer et au Cachemire, et peut-être la promesse d'une autre province encore, un mouvement qui pouvait renverser Dost-Mohammed, mieux affermi sur le trône à cette époque que ne devait le souhaiter un ennemi. La Compagnie même, au dire de quelques juges éclairés, eût dû prendre ce parti auquel elle se résolut plus tard (1838) avec moins d'honneur et de profit. Choudjah, livré à ses propres forces, non-seulement échoua au bout de quelques moments de succès et après des traits de courage dignes d'un meilleur sort, mais tomba aux mains des ennemis et ne reparut à Loudianah qu'en 1835, après des dangers, des humiliations et des misères de toute sorte. La cour de Lahore, pendant ce temps, présentait, comme toutes les cours et ces royaumes viagers d'Asie élevés par un conquérant, le spectacle des jalousies et des rivalités. Il existait un parti de la guerre, fanatique, intrépide, très-convaincu que l'on pouvait chasser les Anglais, et très-impatient d'entrer en lutte avec eux, et un parti de la paix, qui n'aimait peut-être pas plus la domination britannique, mais qui en comprenait mieux les forces et les procédés. Randjit était de ce dernier, ainsi que les quatre généraux européens et la plupart de ceux auxquels il accordait sa confiance. Tel était surtout Dhyan-Singh, son premier ministre, mais avec cette différence que les Européens ne croyaient point à la longévité de l'empire de Lahore, une fois le maître mort, tandis que Dhyan-Singh pensait que, remis à des mains énergiques et habiles, le sceptre pourrait se maintenir long-temps encore, et peut-être survivre au colosse de la puissance anglaise. Relativement à la succession aussi, plusieurs partis se dessinaient déjà en face même du radjah; c'était, d'un côté Karrak-Singh, le fils aîné du maharadjah, dont l'incapacité touchait au crétinisme, et Rao-Nahal-Singh, qui passait auprès de quelques personnes pour gouverner l'État, mais qui, au fond, était bien moins puissant que Dhyan-Singh. On apercevait ensuite Chéré-Singh, fils adoptif d'une des ranis, qui se

(4) A peu près 500 millions de francs.

nsolait par cette espèce de mar-
nité, du malheur d'être stérile, et qui avait fait adopter cet objet de son amour par Randjit. Deux autres fils, Kouchal-Singh et Dhaoulip-Singh étaient dans le même cas que Chéré-Singh ; mais l'un, ex-cuisinier, était né hors de la secte des Sikhs, et, quoique converti, n'inspirait que peu de confiance ; l'autre n'avait que deux ans encore en 1838, tandis que Chéré-Singh était un jeune homme. Enfin venait Adjit-Singh, d'une branche collatérale à la ligne de Randjit, mais qui, comme tous les princes dont les noms précèdent, avait espoir ou de la couronne ou d'un lambeau de couronne. Toutes ces prétentions, tous ces différends s'envenimèrent dans l'intervalle de 1831 à 1838, intervalle pendant lequel plus d'une fois le souverain de Lahore parut à la veille de mourir. En même temps, des bruits se répandaient qu'à la mort de Randjit beaucoup de sirdars et autres chefs déchus tenteraient de ressaisir leurs droits. C'était pour le maharadjah, malgré son profond égoïsme, une perspective désenchantante que celle de voir ainsi retomber dans le néant l'édifice qu'il en avait tiré. Cependant lord Auckland avait succédé à Bentinck, et les manœuvres de la Russie à la cour de Téhéran ainsi que près de Dost-Mohammed donnaient à l'Angleterre de justes appréhensions de voir son empire aux Indes tout à coup envahi par une coalition de Persans, d'Afghans et de Russes. L'occupation du Hérat et le siége de la ville de ce nom par les Persans, rendit plus vifs encore les soupçons; et lord Auckland, sans plus tarder, se résolut à la guerre ontre les Afghans. La Compagnie t toujours là Choudjah, auquel la te de Delhi (1er avril 1835) avait reproché délicatement d'avoir survécu à ses désastres, et que pourtant l'on fut bien aise de retrouver comme instrument en un moment décisif. Un long manifeste du gouverneur-général annonça que, l'usurpateur Dost-Mohammed s'étant uni avec les ennemis de la Grande-Bretagne, celle-ci allait rétablir l'héritier légitime sur le trône de ses pères. Il fallait à cet effet, pour abréger la route et pour assurer les mouvements, traverser le Pandjab. Lord Auckland entra en négociation avec Randjit, et l'autorisation de passer fut accordée; il y a plus, le maharadjah consentit à fournir pour l'expédition un corps de ses troupes qui agirait sous les ordres du général anglais. En revanche, il fut posé en principe que son empire était garanti à sa postérité, c'est-à-dire que l'Angleterre ferait renoncer Choudjah à jamais redemander le Cachemire et le Péchaouer, et que si des vassaux du Lahore essayaient de se rendre indépendants, elle n'appuierait pas leurs efforts. Admirera-t-on ici soit la générosité de l'Angleterre, soit l'art du maharadjah ? Ni l'une ni l'autre ne le méritent. La Compagnie, parfaitement au fait et des hommes et des choses de Lahore, craignait que Dhyan-Singh, en qui un grand courage était accompagné d'une rare capacité, ne se saisît de l'empire des Sikhs ; et sous Karrak, au contraire, elle espérait s'établir et s'ancrer sans grand bruit dans le Lahore (5). Pour Randjit, si nous ne lui reprochons pas d'avoir voulu transmettre son empire à ses fils, sous lesquels il devait se dissoudre, plutôt qu'à son ministre, sous le-

(5) Nous soutiendrons la cause de Karrak-Singh, dont la nullité servira admirablement notre influence dans le Caboul (*The Asiatic Journal*, oct. 1839).

quel il avait chance de survivre, du moins est-il de fait qu'il n'avait besoin de faire aucun sacrifice pour amener là l'Angleterre; au contraire, il pouvait lui en demander. Une suite d'entrevues amicales eut lieu entre le maharadjah et lord Auckland, tant à Firozepour, sur le territoire anglais, que dans Lahore. Le potentat sikh y passa en revue l'armée anglaise d'expédition. Le gouverneur-général et le général en chef anglais Fane y passèrent en revue dix mille hommes d'élite des Sikhs. Randjit, il faut le dire, fut plus curieux cette fois d'exhiber ses troupes que ses diamants, bien qu'il se trouvât là autant de dames que lors de l'entrevue avec lord Bentinck. Toutefois un parfait accord régna en apparence dans toutes ces fêtes, et il y eut plus que jamais, entre les Anglais et les Sikhs, échange de politesses, de cadeaux, de protestations. Du reste, les habiles parmi les premiers eurent le bonheur de voir par leurs yeux que Randjit, depuis longtemps luttant contre une hydropisie accompagnée de fièvre, ne pouvait aller loin; ses jambes étaient infiltrées; son pouls battait plus de quatre-vingts pulsations par minute. Lord Auckland avait eu grand soin de commander un nombre de troupes plus considérable qu'il ne le fallait pour l'expédition (15.000 hommes venant du Bengale et 6.000 de Bombay); jointes au corps auxiliaire des Sikhs, dont Wade (naguère l'agent britannique à Lahore) prit le commandement, et aux fidèles de Choudjah, c'était une force de 25 à 30,000 hommes. On feignit de ne s'apercevoir de cette surabondance de ressources que lors de l'entrevue. Un ordre du jour déclara qu'un corps de réserve assez nombreux resterait en observation à Firozepour. La réalité, c'est que ce corps avait pour mission d'observer le royaume de Lahore et d'attendre les événements pour en profiter. Nous ne suivrons pas les détails de l'expédition britannique en Afghanistan. On sait quel succès la couronna d'abord, et comment, en sept mois à peu près, Choudjah fut rétabli dans Candahar et dans Kaboul. Le corps sikh auxiliaire, avec Timour, fils de Choudjah, était resté dans le Péchaouer, appuyant en quelque sorte le mouvement, sans encore y prendre part, quand le général Allard fut pris de vomissements répétés à la suite d'une revue, et mourut le 23 janvier 1839. L'Angleterre a toujours de ces bonheurs! On regardait comme devant l'emporter dans la lutte à la veille d'éclater pour sa succession, le parti qui aurait pour lui les généraux européens, et l'on augurait qu'en leur présence l'Angleterre n'opposerait nulle résistance au vœu du Pandjab. La mort d'Allard était infiniment de force à ceux qui voulaient de bonne foi l'indépendance et la grandeur du royaume de Randjit; et à partir de ce moment il y eut à parier que la famille du maharadjah ne profiterait guère de l'héritage. Ces prévisions se réalisèrent promptement. Randjit, depuis long-temps en proie à des souffrances malgré lesquelles il se livrait encore à quelques exercices le matin, et prostré par une violente fièvre cérébrale, mourut, en dépit de la médecine homœopathique et du docteur Steele, malgré aussi les prières des myriades de mendiants accourus au bruit des énormes libéralités de son agonie (6), le 27 juin 1839, à peu près au moment où Chah-Choudjah, précédé des Anglais et des

(6) Le jour de sa mort il donna pour plus de 25 millions.

riens, faisait son entrée triomphale dans Kaboul. Malgré les vives réclamations du radjah, il avait légué le Koh-é-nour au célèbre temple de Djaggernat. Son corps fut placé dans une bière de bois de sandal incrustée de fleurs d'or. Dhyan-Singh déclara qu'il voulait périr dans les flammes avec le cadavre du maharadjah, et il fallut le supplier plusieurs heures pour qu'il consentît à vivre. Encore fit-il quatre fois des mouvements pour s'y précipiter lors des funérailles; mais toujours la multitude l'arrêta. En revanche, elle eut le spectacle de quatre princesses, dites femmes légitimes (7), et sept esclaves, qui montèrent tout de bon sur le bûcher, et tout de bon y furent réduites en cendres, qu'on porta ensuite avec une pompe extraordinaire aux eaux sacrées du Gange, à Delhi. Mais ce ne furent pas encore là ses funérailles les plus homicides. Dhyan-Singh aurait voulu se saisir immédiatement du sceptre, mais on redoutait à Calcutta son habileté, sa bravoure, et, grâce à l'Angleterre, ce fut l'idiot Karrak-Singh qui succéda, malgré son incapacité ou à cause de son incapacité. On devine que celui-ci laissait flotter les rênes du gouvernement entre son ministre (Dhyan-Sing) et son fils, Rao-Nahal-Singh. Bientôt un complot fut formé dont Dhyan était l'âme et dont Chéré-Singh devait recueillir le premier fruit. Karrak expira le 5 novembre 1840, on n'a jamais su à la suite de quelle maladie; et le jour même de ses obsèques, Rao-Nahal, qui faisait triomphalement son entrée dans Lahore, sur un éléphant, périt écrasé par la chute d'une poutre. Chéré-Singh fut proclamé, non sans opposition de la part du gouvernement de Calcutta, qui ne le trouvait pas assez incapable, quoique ses talents fussent médiocres. A la suggestion de lord Auckland, une des femmes de Karrak-Singh se déclara enceinte, et l'on prit les armes en faveur de l'enfant espéré. Comment ici ne pas songer aux généraux d'Alexandre, qui, lors de la mort du conquérant, proclament le frère en enfance et le fils encore à naître? Ventura et les autres officiers européens se déclarèrent pour la princesse, et il y eut même un combat de livré. Il fut peu favorable à la cause de la princesse, mais ce qui acheva de ruiner ses espérances et la candidature du fils posthume, ce fut la brusque révolution de l'Afghanistan, où Dost-Mohammed avait reparu sans difficulté et détruit complétement, par conséquent, le résultat de la conquête anglaise. Lord Auckland, ne voulant pas avoir double ennemi sur les bras, abandonna pour le moment son projet sur le Pandjab. On répandit que la princesse avait mis au monde un enfant mort (1841), et Chéré-Singh régna sans compétiteur. Mais bientôt le joug de Dhyan, son bienfaiteur, lui pesa; et Dhyan, il faut le dire, était impatient de régner. Uni à ses deux frères, Goulab, gouverneur de Cachemire, et Soutcheit, commandant militaire de Lahore, il fit luire aux yeux d'Adjit la perspective de la couronne. On conspirait pour ainsi dire en plein jour; les amis de Chéré-Singh abandonnaient le Pandjab dans la prévision d'un orage; Court et Avitabile eux-mêmes partirent; seul, Ventura fit preuve d'intrépide dévouement, et restant pour sauver, s'il était possible, le prince contre lequel il avait combattu, il multiplia les avis utiles. Mais Chéré-Singh ayant eu l'impru-

(7) Koundane ou Gouddane, fille du radjah *Sansar-Tchand* de Kattok, Radj-Kaouer, fille *du sirdar Djé-Singh* Kindiri et Baut-Alli.

dence de consentir à passer une revue le 15 septembre, Adjit le tua de sa main en lui offrant une carabine anglaise, égorgea ensuite Pertab-Singh, le jeune fils de Chéré, puis força l'entrée du Zénanah, où bientôt périrent toutes les femmes du prince assassiné, les unes tuées par les séides d'Adjit, les autres en se donnant la mort à elles-mêmes. Enfin Adjit, entendant de la bouche de Dhyan-Singh nommer Dhaoulip comme l'héritier légitime et incontestable du trône, furieux d'avoir commis tant de crimes en pure perte, tua de sa main Dhyan lui-même dans la voiture où il était côte à côte avec lui. Mais presque aussitôt une armée sikhe, sous les ordres de Goulab et de Soutcheit, les frères du mort, de Hira-Singh, son fils, et du général Ventura, vint assiéger Adjit dans la forteresse de Lahore, qui fut prise d'assaut le lendemain, et où Adjit perdit la vie. Dhaoulip alors fut mis sur le trône, et Hira règne en son nom, avec le pouvoir de son père, dont il possède les talents, et que peut-être il surpasse. Dhyan-Singh disait souvent : « Après le maharadjah, personne n'est digne et n'est capable de tenir les Sikhs ensemble que moi, et après moi, Hira, mon fils. » Dhyan-Singh avait ceci de remarquable, qu'ami dévoué, utile et humble de Randjit, il n'avait cet attachement, ce dévouement que pour sa personne, et que la famille du monarque lui était non-seulement indifférente, mais odieuse. On le voit trop par ce qui précède. Tous les crimes dont nous venons de tracer le rapide tableau avaient été commis à l'instigation et par les manœuvres de Dhyan, qui, depuis l'avénement de Karrak, tendait à s'asseoir sur le trône, mais non sans transition, et qui ne voulait pas verser lui-même le sang royal. L'Angleterre, sans avoir précisément commandé ce qui est arrivé, ne peut en être mécontente. Malgré les talents d'Hira, les Sikhs ne restent unis que d'un lien précaire et fragile; et si quelque jour ce ministre devient monarque, il est croyable que l'Angleterre ou provoquera la dissolution de l'empire de Lahore, ou ne le laissera subsister en entier que si le nouveau maharadjah reconnaît sa suprématie. Ainsi l'état fondé par Randjit n'aura en réalité guère plus vécu que lui; et c'est là un dernier trait sur lequel il était nécessaire d'insister, pour bien faire ressortir la physionomie de cet homme remarquable. Au physique il était de petite taille, très-maigre et fort laid : cependant son œil droit était saillant, calme et spirituel, sa bouche expressive; son nez s'éloignait du type sikh. Ce qui précède démontre assez son activité, sa dissimulation, sa rapacité, sa prudence, son esprit de ressources et d'expédients. Ajoutons qu'il était brave sur le champ de bataille, sans toutefois rechercher le danger et s'y plaire avec frénésie; subtil et curieux, mais méfiant, artificieux et menteur, habituellement modéré dans son gouvernement, mais modéré par calcul, et ostensiblement encore plus qu'en réalité. Il aimait trop à s'entourer de favoris de bas étage. De tous les personnages que nous offrent les annales du passé, celui auquel de prime abord on le comparera le plus volontiers, c'est Mithridate. Il lui ressemble, en effet, par son enfance environnée de piéges, par sa conduite à l'égard de sa mère, par l'immolation de ces quatre femmes qui meurent quand il meurt, par l'aptitude aux langues, par des conquêtes faites pied à pied, par l'astuce et la cupidité, par le contact

rpétuel avec la plus forte puissance qu'il y eût alors au monde. La politique romaine était comme la diplomatie anglaise, patiente, hypocrite, impitoyable, ne reculant devant aucune bassesse; et tour à tour rampante et arrogante, elle ne marchait que pas à pas, s'implantant à la sourdine plus que par de grands faits d'armes chez les nations qu'elle prétendait absorber, et débutant par l'alliance pour arriver au protectorat, puis à la souveraineté. Mais, en examinant de plus près, on découvre que Randjit n'est point un Mithridate. Loin de se poser comme le champion de l'indépendance des États et de chercher à être le chef d'une ligue qu'il puisse précipiter contre l'ennemi commun, il évite d'entrer en lice avec cet adversaire puissant qu'il juge irrésistible; il usurpe lui-même, mais sur les États plus faibles et en décadence; non-seulement il vit en bonne intelligence avec les Anglais, et cette bonne intelligence ne se dément pas, mais il seconde leurs plans, soit en leur permettant le passage, soit en les accompagnant. Ce n'est pas là Mithridate faisant et renouvelant sans cesse la guerre contre les Romains occupant l'Asie-Mineure entière dont il les chasse en en faisant égorger cent mille, passant en Grèce, entraînant jusqu'à Arménie à soutenir sa cause, nouant es intelligences avec Sertorius, avec s pirates, avec tout ce qui menace me, et, au moment où il meurt, mbinant, malgré son âge, une exition dans l'Italie qu'il prendrait ...vers. Mithridate est hardi, téméraire peut-être; Randjit est circonspect et mesure toujours ses forces: il meurt dans son lit; c'est un rôle plus sage et moins brillant. Qu'on *ne lui fasse* de es de s'en être tenu là, qu'on admire l'adresse avec laquelle, tout en s'agrandissant énormément pour un simple sirdar, il sut se faire tolérer de ses trop puissants voisins, soit; mais qu'on ne le compare pas à Mithridate, ou que du moins ce soit dans une limite très-restreinte. Ceci n'ôte rien à son génie; c'est seulement ne pas se méprendre sur son caractère et sur son rôle. On dira peut-être: « Mais s'agrandir, même aux dépens des États hindoux, n'était-ce pas, par cela même qu'il fondait un vaste pouvoir, préparer la ruine des Anglais? » Nous ne voyons rien qui démontre que jamais ses plans se soient dirigés vers ce but sérieusement et avec suite; et s'il l'eût voulu, il aurait fallu qu'il se ménageât des bases, des germes d'alliance avec la Russie, qui seule pourrait opérer cette grande commotion; car l'Angleterre ne sera chassée des Indes que par des troupes européennes, et l'armée de Randjit, quoique tenue en partie sur le pied européen, n'était pourtant, sauf un très-petit nombre d'officiers, qu'une armée indienne; on aurait tort de se faire illusion sur ce point. Randjit lui-même, n'avait à cet égard que des illusions modérées, et ce n'est pas un des moindres traits de son génie que d'avoir compris que, parfaites contre les indigènes, ses troupes ne pouvaient entrer en lice contre les Anglais. Au temps même où elles atteignaient une force numérique de quatre-vingt-dix mille hommes, on n'en pouvait guère compter que quinze mille de troupes régulières. Une *Vie* de Randjit-Singh par Prinsep a paru à Calcutta en 1839, 1 vol. in-8°. On trouve divers détails sur ce prince dans l'*Histoire de l'Inde anglaise*, par Mill. P—or.

RUOLZ (Charles-Joseph de), seigneur de Francheville, naquit à Lyon, le 14 novembre 1708, de Jean-Pierre-Marie de Ruolz, conseiller en la cour des monnaies, sénéchaussée et siége présidial de cette ville. En janvier 1736 il fut pourvu de la charge de son père, et, en 1746, admis à l'académie des sciences et belles-lettres de Lyon. Il fut un des membres les plus laborieux de cette compagnie qui conserve dans ses portefeuilles divers opuscules composés par lui, et dont quelques-uns ont été insérés ou analysés dans les *Mémoires de Trévoux* (années 1745 à 1749). La plus remarquable de ses dissertations est un *Discours sur la personne et les ouvrages de Louise Labé*, Lyon, 1750, in-12. Les éditeurs des œuvres de la belle Cordière, publiées à Lyon en 1762, ont profité des recherches de Ruolz sur leur célèbre compatriote pour la rédaction de la Notice qui se lit en tête du livre. C'est à tort que quelques bibliographes, et M. Brunet lui-même, dans la troisième édition du *Manuel du Libraire* (tom. II, p. 310), ont attribué cette Notice à Ruolz. Ce savant bibliographe n'a pas tardé à reconnaître son erreur. Il s'est empressé de la rectifier dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques* (tom. II, p. 269), en ajoutant que « l'ouvrage « de Ruolz est devenu rare, comme « tant d'autres pièces académiques « que le temps n'a pas respectées. » M. Breghot du Lut, qui a publié en 1824 une excellente édition des œuvres de Louise Labé, fait connaître dans ses *Nouveaux Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon*, 1829-1831, in-8°, p. 8, que l'antiquaire et bibliophile Adamoli fut le principal éditeur de la publication de 1762, circonstance qui ne paraît pas avoir été connue de M. Péricaud, à qui nous devons l'article Adamoli (tom. LVI, p. 68). Nous apprenons aussi de M. Bréghot du Lut que M. Claret de la Tourette de Fleurieu est l'auteur des Recherches sur la vie de Louise Labé, qui furent mal à propos attribuées à Ruolz. Ce digne citoyen, qui avait gagné l'estime publique par la noblesse de ses sentiments et par son dévouement au service des pauvres et des malheureux, périt, à l'âge de 48 ans, le 8 juillet 1756. Accompagné de sa femme et de son frère, il naviguait sur la rivière d'Ain, lorsque la frêle embarcation qui les portait fit naufrage. Ruolz parvint à gagner la rive où sa femme n'avait pu le suivre; mais il se jeta de nouveau dans le courant pour la sauver, et périt victime de son dévouement, ainsi que son frère. Pernetti rapporte, dans son *Nécrologe des Académiciens* (ouvrage resté inédit), que, lorsque ce malheur fut connu à Lyon, la rue Neuve, qu'habitait Ruolz, retentit des cris du peuple, tant cet infortuné avait répandu de bienfaits autour de lui. Deux membres de cette famille se sont fait un nom de nos jours, l'un comme chimiste et l'autre comme statuaire.

L—m—x.

RUPÉROU (Olivier), fils d'un meunier qui s'était acquis une petite fortune dans le commerce des grains, naquit à Chatelaudren (Côtes-du-Nord), le 25 juin 1763. Homme d'un sens droit, Rupérou le père pensa ne pouvoir faire un meilleur usage de ses économies que de les employer à donner à son fils une bonne et solide éducation. Rupérou, à sa sortie du collége de Saint-Brieuc, vint à Rennes, où son zèle et son application lui [illegible] cilièrent l'affection du c[illegible]

nir de défenseur, le recom- à Cunon, abbé de Sibourg, qui ut dans son monastère. Après t de Bérenger, les mêmes re- s furent pourtant faits à Ru- e la part des mêmes adversai- s consistaient à blâmer le jeune ux d'avoir commenté les divi- itures, expliquées tant de fois ui par les saints pères et les es catholiques. Rupert était et il eût volontiers cessé son travail; mais il dut vaincre nce sur ce point et conti- uvrages, pour répondre au ueux prélats qui lui donnaient i. L'un de ces prélats était archevêque de Cologne; e, Guillaume, évêque de Pales- et légat du saint-siége. Tous aimaient Rupert à cause de sa et de son savoir; en effet, il la piété d'un bon religieux unaissances rares: il savait le grec et l'hébreu. Après la mort de Marc Ward, abbé de Tuy (3), Rupert fut mis à sa place, vers l'an 1120, et gouverna ce monastère pendant quinze ans. Dès avant ce temps-là, il avait entendu parler de l'enseigne- ment de Guillaume de Champeaux et d selme, doyen de l'église de Laon. I et l'autre, suivant ce qu'il avait s, enseignaient une volonté du en Dieu. Ainsi, suivant eux, si n avait péché, c'est que Dieu l'a- vait voulu. Rupert, ne reconnaissant u qu'une volonté qui permet le crivit contre leur doctrine et ita. Ils le provoquèrent par t il vint en France dans le uessem de disputer avec eux. Il fit ce voyage monté sur un âne et accom- pagné d'un domestique. Comme il en- trait à Laon, Anselme mourait; ainsi il n'eut à discuter qu'avec Guillaume de Champeaux, ce qui se fit à Châ- lons, devant une nombreuse assem- blée de maîtres et d'écoliers. La dis- pute fut poussée avec chaleur de part et d'autre, et elle eût bien mérité un chapitre dans l'ouvrage que l'abbé Ibrailh a intitulé : *Querelles litté- raires*, et dans lequel il en a omis tant d'autres. Ce duel littéraire de Rupert eut lieu en 1118. Dix ans plus tard, dans le village de Tuy, un in- cendie affreux détruisit un grand nombre de maisons et l'église parois- siale. Dans celle-ci, une boîte en bois, contenant le corps de Jésus-Christ, resta intacte au milieu d'une armoire où tout fut consumé. Frappé de ce miracle, Rupert transporta cette cus- tode et les hosties au grand autel avec cette inscription :

Hoc corpus Domini flammas in pyxide vicit.

Pendant que l'embrasement durait, Rupert tremblait pour son monastère et pour ses écrits, dont il n'avait point envoyé de copies ailleurs. Mais il n'en perdit aucun, et, par une pro- vidence particulière, le feu ne détrui- sit que quelques usines extérieures. L'incendie fini, Rupert fit bâtir à la porte du monastère un oratoire en l'honneur de saint Laurent, et, tout auprès, un hôpital pour y recevoir et nourrir les pauvres, à l'exemple de ce saint martyr. Les dangers qu'on avait courus dans cet incendie et le miracle opéré sur le corps de Jésus- Christ firent une vive impression sur l'esprit et le cœur de Rupert. Il pen- sa sérieusement à la mort et mit par écrit tout ce qu'il avait médité sur cette fin dernière de l'homme, afin de s'y préparer lui-même en les relisant, et pour fournir à ses lec- teurs les moyens de s'y préparer aussi. Rupert vécut cependant en-

(3) Ce monastère est nommé tantôt *Tuy*, tantôt *Tuit*, tantôt *Duits* ou *Deutsch*.

core quelques années, et l'on voit par plusieurs passages de ses écrits que, soit avant, soit depuis l'incendie dont nous avons parlé, il fit un voyage en Italie et passa quelque temps au Mont-Cassin. Le motif de son voyage fut vraisemblablement de présenter au pape Honorius II ses neuf livres de la *Glorification de la Sainte-Trinité*, pour les lui faire approuver ou pour lui demander sa protection contre ceux qui attaquaient ses écrits et sa personne. Le célèbre Trithème, qui a donné une histoire de Rupert dans le 109e chapitre de son livre des *Hommes illustres* et qui prononça son éloge en la présence des abbés bénédictins de la congrégation de Bursfeld (4), nous dit bien qu'il était d'une famille distinguée, mais ne nous apprend ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort. Le dominicain Richard, dans son *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, fait naître Rupert dans le territoire d'Ypres, et lui fait prendre l'habit religieux au monastère de Saint-Laurent d'Oësbourg, près d'Utrecht, et enfin le fait mourir le 11 février 1155. Ce sentiment ne peut être suivi. Le *Dictionnaire historique* de Ladvocat met sa mort au 11 février 1135. Dom Martène (*Voyage litt.*) vit à Tuy deux manuscrits d'un caractère d'environ trois siècles, où on lisait : *Liber Domni Roberti, abbatis monasterii Sancti Heriberti in Tuitio juxta Coloniam, primo monachi S. Laurentii prope Leodium, ubi ab infantia fuit oblatus et enutritus. Anno MCXIII in abbatem promotus, obiit anno Domini MCXXVII, et in Tuitio requiescit.* Ces dates et sa mort en 1127 ne s'accorderaient ni avec ce que nous avons dit, ni avec une épitaphe que dom Martène vit dans le même monastère et qu'on disait tirée de Tuy; elle était d'une main récente et conçue en ces termes : *Anno Domini MCXXXV, IV Nonas Martii, obiit venerabilis pater et dominus Rupertus, abbas hujus monasterii, vir doctissimus atque religiosissimus, ut in libris suis quos edidit claret apertissime.* Ainsi Rupert serait mort le quatrième jour avant les Nones (le 4) de mars. Martène, visitant l'abbaye de Tuy, ne vit ni cette épitaphe, ni même le tombeau de Rupert, et, chose étonnante, on n'y connaissait pas le lieu de sa sépulture, quoiqu'on la supposât dans le cloître. Dom Ceillier, qui a le plus étudié la vie et les œuvres de Rupert, dit aussi qu'il mourut saintement, comme il avait vécu, le 4 mars 1135. S'il est vrai, comme l'écrivent Richard et Ladvocat, que Rupert soit mort à l'âge de 44 ans, il serait facile de dire l'année de sa naissance. Dom Martène l'appelle le bienheureux Rupert, et il est certain que le caractère dominant de ce bénédictin fut autant son application à la vie intérieure et sa sainteté que son assiduité à l'étude et sa science ecclésiastique. Il a écrit sur toutes les matières qui convenaient à sa profession, et il ne l'a fait souvent que quand il en était pressé par ses supérieurs ou ses amis. Il a composé des *Commentaires sur l'Écriture sainte*, des *Agiographies*, l'*Histoire du monastère de Saint-Laurent de Liége*, celle de l'*incendie de Tuy*, des traités *sur les divins offices*, et même des *Hymnes*, quatre livres sur la *règle de saint Benoît*, neuf livres

(4) Cet éloge, prononcé à la prière de Gerlac Breitbach, abbé de Tuy, est le huitième et dernier des discours que Trithème prononça dans la réunion annuelle des abbés de sa congrégation.

rification de la Sainte-Trinité
procession du Saint-Esprit,
traités de la victoire du Verbe
Dieu, de la méditation de la Mort,
de la volonté de Dieu, sur le pouvoir
ont les moines de prêcher, etc. Les
rages de Rupert révèlent plusieurs
ges et coutumes de son époque, la
osition des chanoines à l'égard des
nes, etc. On fait quelques objec-
s sur sa manière de s'exprimer, soit
rlant du Saint-Esprit (qu'il disait
incarné dans le sein de Marie),
e reproche lui venait de saint
bert, à qui Rupert avait prêté des
s, soit surtout en parlant de
haristie. Mais il se justifia de la
nière erreur en remontrant à saint
rbert qu'après saint Grégoire-le-
and il a appelé Esprit de Dieu, la
seconde personne de la Sainte-Tri-
, et il se justifia des autres en ex-
nt ses propositions. Entre les
s qu'on lui reprochait sur ce
er point, on rangeait l'opinion
'il avait sur Judas, qui, suivant
lui, ne communia pas à la dernière
Cène. Rupert n'est pas le seul de ce
sentiment, et saint Hilaire pensait
comme lui. Sur tous les points, ce sa-
vant n'eut pas d'autres sentiments
que ceux de l'Église; ses envieux ne
lui reprochèrent que des sentiments
il n'avait pas ou une conduite
ils auraient dû imiter, c'est-à-dire
plication aux études utiles et sé-
ses. On peut consulter l'Apolo-
qu'a faite de Rupert dom Gerbe-
n (5). Ce janséniste fougueux avait
ur les écrits de Rupert un zèle ou
un attrait qui doit surprendre, car, dans sa dispute contre Guillaume de Champeaux, Rupert avait défendu une doctrine qui semble tout à fait opposée aux erreurs de Gerberon. Tous les ouvrages de Rupert ne nous sont pas parvenus. De ceux qui sont restés, les plus anciennes éditions partielles que l'on connaisse sont, entre autres, celle que Jean Cochlée, doyen de l'église Notre-Dame à Francfort, donna à Cologne en 1526, 1527, 1528 et 1529, contenant une grande partie des écrits du pieux bénédictin, et celle de 1528, qui contient les *Commentaires sur les ouvrages de la Sainte-Trinité et sur les prophètes et les évangélistes*. On donna en 1551 les *Commentaires sur les douze petits prophètes*, Louvain, Sassen, in-fol.; une édition particulière, mais in-4°, avait déjà paru en 1524 à Nuremberg. Il y a eu trois éditions des *Commentaires sur saint Jean*, dont l'une à Paris, en 1545. Nous aurions dû citer avant tout l'édition des treize livres de la *Victoire du Verbe de Dieu*, publiée par Antoine Sorg, à Augsbourg, en 1489. Les livres des *Offices divins* ont eu plusieurs éditions, entre lesquelles nous signalons celle de Paris, en 1610, dans la *Collection des livres liturgiques*. Surius, au 16 mars et au 16 octobre, a inséré les *Vies de saint Héribert et de saint Alophe*, écrites par Rupert; celle de saint Héribert a été mise, au 16 mars, dans la *Collection des actes des Saints*, de Bollandus, etc. Les *Œuvres complètes de Rupert* ont été recueillies en 3 vol. in-fol., à Cologne, 1533, 1566, 1577; nouvelle édition, par Arnold Mylius, en 2 vol. in-fol., aussi à Cologne, en 1598 et 1602; nouvelle édition à Mayence, en 1631; autre à Paris, en 1638, 2 vol. in-fol., chez Charles Castellain. De-

(5) *Apologia pro Roberto abbate Tuitiensi, ua de Eucharistica veritate eum catholice ise et scripsisse demonstrat vindex frater l. Gerberon ascetæ benedictinus e con- one S. Mauri*, Paris, veuve Savreux, in-8°. Cet ouvrage eut l'approbation les savants.

puis lors, P. Gregorio Cannoni, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, en a donné une édition plus entière et plus correcte, 4 vol. in-fol., Venise, 1748-1752. Après l'ouvrage de Dom Ceillier, *Histoire générale des Auteurs ecclésiastiques*, tome XXII, qui a le mieux étudié l'esprit et les écrits de Rupert, on peut encore consulter Honoré d'Autun, *De lumin. eccles.*, lib. IV, cap. 16; Trithème, que nous avons déjà indiqué; Bellarmin, *De script. eccles.*; Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XIIe siècle*, 2e part., l'*Amplissima Collect.*, de DD. Martène et Durand, etc.; et surtout les *OEuvres* mêmes de Rupert, qui font le mieux connaître son histoire. B-D-E.

RUSAND (MATTHIEU-PLACIDE), l'un des hommes les plus vertueux de notre siècle, fut aussi l'un de ceux qui, dans ce temps de perversité et d'irréligion, pratiquèrent avec le plus de zèle et de sincérité les vrais préceptes de la morale évangélique. C'était cependant un homme du monde, ne tenant en aucune façon à l'église ni à aucun ordre religieux, et qui vécut dans l'exil, dans tous les périls et les agitations des révolutions et de la guerre, qui fut ensuite un commerçant probe, un excellent époux et le meilleur des pères. Né à Lyon le 2 janvier 1767, fils d'un libraire renommé pour sa probité, il perdit son père de bonne heure, et resta l'unique appui, la seule espérance d'une mère également pieuse, et qui ne conserva son fonds de commerce que pour le lui transmettre un jour. Décidée à tous les sacrifices pour l'en rendre digne, elle lui fit faire ses premières études dans l'un des meilleurs colléges de la contrée, celui de Bourg-en-Bresse, et non de Beaujeu, comme on l'a dit dans sa notice biographique par une erreur que nous ne pouvons pas commettre, puisque nous y fûmes au nombre de ses condisciples, et que nous n'avons pas oublié les marques de bonté et d'amitié que dès lors il nous donna, quoique nous fussions séparés par une différence d'âge et de classe de quelques années. Nous le lui avons plusieurs fois rappelé dans la suite, et lui-même s'est plu bien souvent à nous en parler. Ce collége de Bourg était alors tenu par des prêtres séculiers qui avaient succédé aux jésuites et qui en avaient du moins conservé les bonnes traditions. Rusand le quitta, pour aller faire ses cours de philosophie et de physique à Lyon, dans le séminaire de Saint-Irénée, où les jeunes laïques étaient reçus comme ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. On ne croyait pas alors que l'enseignement de la religion et de la morale ne pût pas être le même pour les uns et les autres. Bien qu'il fût irrévocablement destiné au commerce, Rusand fit donc ses dernières études au séminaire, où il fut le condisciple de Camille Jordan, de Ravez, de Gerando, et de beaucoup d'autres dont les noms sont devenus célèbres. Dès qu'il les eut achevées, il se hâta d'aider sa mère à porter le fardeau dont elle ne s'était chargée qu'à cause de lui, et il e dans la carrière du commerce devait si dignement parcourir. la révolution survint bientôt, qu rangea tant de projets et cha tant d'existences. Tant qu'il croire que ce n'était pas du ren sement, de la destruction abs de la monarchie et de la reli qu'il s'agissait, Rusand se sou aux innovations sans les avoir d rées ni provoquées en aucune f mais quand il ne put plus d

... ne fût à l'existence même du e et de l'autel qu'on en voulait, hésita pas à s'éloigner d'une révolution qui détruisait et renversait tout ce qu'il avait appris à aimer et à vénérer. Ce fut surtout à l'époque du siége de Lyon en 1793, lorsqu'il vit éclater avec tant de fureur l'horrible tyrannie de la Convention nationale, que son zèle religieux et royaliste s'exalta au plus haut degré. Fortement constitué et brave dans la véritable acception du mot, il saisit un mousquet et combattit avec beaucoup de valeur, d'abord dans les rangs de cette héroïque milice lyonnaise, qui était si digne d'un meilleur sort! Bientôt, distingué par l'un des chefs dont nous regrettons vivement d'avoir oublié le nom, il devint son aide-de-camp, et combattit à ses côtés avec toute la valeur d'un héros chrétien, jusqu'à ce que la malheureuse cité fût obligée d'ouvrir ses portes aux cohortes de la Montagne. Il s'était trop fait remarquer pour que son zèle et son courage restassent ignorés des oppresseurs, et l'on sait de combien de sang la ville de Lyon fut alors inondée. Pour échapper à ces massacres, Rusand n'eut pas d'autre parti à prendre que celui de la fuite. Il fit à sa mère des adieux qu'il dut croire être les derniers, et, à la faveur d'un déguisement, il parvint sur le territoire suisse, où il se réunit à plusieurs de ses compagnons d'armes tous exilés comme lui, tous n'ayant qu'un désir, qu'un vœu à former, celui de rentrer dans leur patrie et d'y concourir au rétablissement de l'ordre et de la monarchie. Ce fut dans ces dispositions que la plupart d'entre eux s'enrôlèrent dans les rangs de l'armée commandée par le prince de Condé, qui était alors dans le Brisgaw, sur les confins de la frontière helvétique. Avant d'y entrer, Rusand remplit tous ses devoirs religieux, et il prit conseil, il reçut la bénédiction de l'archevêque, d'Aviau, qui se trouvait alors à Fribourg. Bientôt remarqué pour son intelligence et son courage, on lui offrit un avancement qu'il rejeta. Ce n'était pas la carrière qu'il voulait suivre, et ce n'était qu'accidentellement qu'il avait pris les armes. Il refusa même un emploi d'administration, où il eût pu faire de grands bénéfices. « Je vous répondrai, dit-« il à celui de ses chefs qui lui fit « cette proposition, ce qu'un brave « grenadier répondit au maréchal de « Saxe, qui voulait payer un trait de « courage par quelques écus : *On ne « va pas là pour de l'argent.* » Et il continua de combattre dans les mêmes rangs comme simple soldat, à Berstheim, à Biberach, dans toutes les occasions où cette petite armée, qui, selon l'expression de l'autrichien Wurmsser, *grandissait au feu*, eut à déployer sa valeur. Rusand ne se sépara de ses compagnons d'armes que lorsque l'aveugle et perfide politique des puissances, après avoir arraché de leurs rangs leur roi exilé et fugitif, les contraignit eux-mêmes d'aller chercher un asile dans les déserts de la Russie. Alors Rusand reprit en secret le chemin de la patrie, et par un heureux déguisement il parvint encore au toit maternel. Quelle ne fut pas sa joie et son bonheur quand il put embrasser cette mère chérie, dont depuis plus de quatre ans il ignorait jusqu'à l'existence! Obligé de se tenir caché, pour se soustraire aux cruelles lois de l'émigration, Rusand ne fut pas découvert, et il n'éprouva aucun malheur personnel; il put en secret

aider sa mère dans son commerce, et la consoler de ses longues sollicitudes. Bien que toujours fortement prononcé dans ses principes et ses affections politiques, bien qu'il n'eût jamais dissimulé ses sentiments à cet égard, Rusand n'avait point d'ennemis; tous les partis respectaient sa loyauté et ses vertus; il ne fut jamais dénoncé. Jouissant même d'assez de calme et de bonheur pour se choisir une épouse, ce fut en 1798 qu'il unit sa destinée à celle de mademoiselle Boin de Beaupré, qui, pour fortune, n'avait que des espérances bientôt déçues, mais que ses grâces, ses vertus rendaient digne de lui, et qui a fait longtemps le charme de sa vie. Cependant, comme tous les gens de bien de cette époque, Rusand ne sortit réellement de l'état d'anxiété et de péril où les avait plongés la révolution, que lorsque Bonaparte eut à la fois aboli les lois de l'émigration et décidé, par son concordat avec Pie VII, le retour de la France aux idées religieuses. On conçoit de quelle joie il fut transporté lorsque, témoin de cet heureux événement, il put en seconder et hâter les conséquences. Alors initié par sa position et ses antécédents à tous les vœux, à tous les besoins du catholicisme, il fut un des hommes de cette contrée qui prirent le plus de part au rétablissement de la religion. Nommé, dès le commencement, fabricien de l'église de Saint-Nizier, il conserva jusqu'à la fin de sa vie ces honorables fonctions, et tous les habitants de cette paroisse ont attesté que par son zèle, sa piété il ne cessa pas d'y présenter le modèle le plus accompli de toutes les vertus. Ce fut lui qui concourut de la manière la plus efficace à la restauration du calvaire qui tombait en ruines, à l'établissement du séminaire, en faisant revendre par l'acquéreur, à de faciles conditions, l'ancienne abbaye de l'Argentière. Ce service fut reconnu par la jouissance d'un appartement qu'on lui assura par le contrat. Il eut encore une grande part au rétablissement des frères de la doctrine chrétienne, des dames trappistes, et à beaucoup d'autres fondations de piété et de bienfaisance qu'il aidait de sa bourse, de toute l'activité de son zèle. Et dans le même temps il ne négligeait aucune partie de son commerce, il assurait l'avenir de sa famille et le triomphe de la religion, en réimprimant les meilleurs livres de piété et de liturgie que la révolution avait partout fait disparaître, et qu'il débitait à très-bas prix dans le seul but de propager les bonnes doctrines et de rendre plus facile et moins coûteuse l'instruction de la jeunesse et du clergé. C'est ainsi qu'on le vit donner à cinq sous des catéchismes qu'ailleurs on ne vendait pas à moins de vingt. Ce zèle lui attira quelquefois des inimitiés et des calomnies de la part d'avides concurrents; mais rien ne put le détourner de son admirable système d'abnégation et de dévouement. Il est vrai que ces éditions, ainsi faites avec autant d'exactitude que de désintéressement, avaient un débit prodigieux dans le diocèse, où l'on préférait à tous les autres les livres sortis des presses de Rusand, qui justifiait cette confiance par les soins les plus attentifs et les plus scrupuleux. Plus d'une fois il lui est arrivé de sacrifier des éditions tout entières, d'essuyer des pertes considérables pour ne pas laisser passer dans un volume des fautes ou

s erreurs contre les mœurs ou les ...nnes doctrines. Tous les gens pieux favorisaient ces spéculations, et il obtint la confiance de tous les prélats qui se succédèrent sur ce siége. Le pape Pie VII, lorsqu'il se rendit à Paris en 1805, lui donna hautement des témoignages d'estime, et plus tard il le nomma son banquier spécial à Lyon; il lui envoya la décoration de l'Éperon-d'Or que Rusand, reçut avec beaucoup de reconnaissance, mais que sa modestie l'empêcha de porter. Le cardinal Fesch, qui d'abord avait éprouvé pour son royalisme quelque sentiment de répulsion, finit par manifester hautement son estime et son admiration pour de si rares vertus; et quand il fut obligé de s'éloigner, après la chute de Napoléon en 1814, ce prélat confia sa nombreuse bibliothèque à la probité de Rusand. On ne peut pas douter qu'à cette époque ce zélé royaliste n'ait vu avec une grande joie le retour des Bourbons, dont il avait servi la cause avec tant de courage et de zèle. On lui offrit pour récompense des lettres de noblesse et la croix d'honneur, qu'il refusa; il n'accepta que le titre d'imprimeur du roi, dans l'intérêt de sa famille plutôt que dans le sien. Comme beaucoup d'autres, il ne tarda pas à éprouver plus d'une déception après l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui réhabilita en quelque sorte le parti révolutionnaire, surtout à Lyon, où les royalistes qui avaient réprimé une insurrection, une révolte manifeste contre le pouvoir royal, furent persécutés, poursuivis par ce même pouvoir (*voy.* SAINNEVILLE, dans ce volume). Alors Rusand déplora amèrement les malheurs de la France; il prévit les résultats d'une si funeste aberration, et nous l'en avons vu plus d'une fois gémir, tout en restant fidèle et soumis au pouvoir légitime. Lorsque survint la révolution de 1830, il s'était retiré du commerce, et il était allé habiter une maison de campagne qu'il possédait sur les bords de la Saône, où il continua d'offrir un parfait modèle de toutes les vertus jusqu'au dernier temps de sa vie. Ce fut à Lyon, le 15 décembre 1839, qu'il mourut, entouré de sa famille et de ses amis, après avoir rempli avec la plus admirable ferveur tous ses devoirs de religion. « Soyez pieux et vertueux, leur dit-il; adieu, je vous bénis : bientôt je prierai pour vous dans le ciel. » Ce furent ses dernières paroles, et c'est ainsi qu'il termina son édifiante vie. Alors ses nombreux enfants étaient convenablemeut établis, et il leur laissait assez de bien pour vivre dignement comme lui. Il avait perdu sa femme en 1836; et, ne pouvant vivre seul, car son cœur, plein de sensibilité et de sentiments affectueux, avait besoin de s'épancher, il contracta en 1837 un second mariage dont il n'eut pas d'enfants. Il en avait eu treize du premier. On a publié en 1840, à Paris, une *Notice biographique sur M. Matthieu-Placide Rusand*, ancien imprimeur du roi, par M. l'abbé A. M., que nous avons citée plus haut. M—D j.

RUSCA (ANTOINE), théologal de Milan, fut un des savants que le cardinal Frédéric Borromée (*voy.* ce nom, V, 202), archevêque de cette ville, attacha à la bibliothèque ambrosienne qu'il avait fondée. Le prélat les chargea de composer différents ouvrages, connus sous le nom de livres ambrosiens, et dont il leur indiquait lui-même les sujets. Celui de l'enfer fut confié à Rusca, qui dé-

ploya dans ce travail une vaste érudition. Son traité, rempli de recherches curieuses, est intitulé : *De inferno et statu dæmonum, antè mundi exitium, libri V, in quibus tartarea cavitas, cruciamentorum genera, ethnicorum de his opiniones, dæmonumque conditio usque ad magnum judicii diem, varia eruditione describuntur*, Milan, de l'imprimerie du collége ambrosien, 1621, in-4°, très-rare. Rusca mourut en 1645. Collius, F.-B. Ferrari et Jos. Visconti ou Vicecomes (*voy.* ces noms, IX, 274; XIV, 409; XLIX, 249), étaient ses collègues et travaillaient, comme lui, sur les plans du cardinal Borromée. — RUSCA (*Jean-Alexandre*), né à Turin, vers le commencement du XVIIe siècle, appartenait à une famille noble et ancienne. Il embrassa fort jeune la règle de saint Dominique, et fut envoyé en Espagne pour étudier la théologie au monastère de Saint-Étienne, à Salamanque. Revenu dans sa patrie, il remplit plusieurs emplois de collége et acquit une grande réputation par son érudition et son éloquence. Après avoir été promu au grade de bachelier dans le chapitre général de son ordre, tenu à Rome en 1650, il professa publiquement l'Écriture sainte à Turin et obtint le bonnet de docteur. Nommé inquisiteur à Verceil, il encourut la haine de personnes puissantes qui parvinrent à le faire révoquer; mais il fut bientôt réintégré dans ses anciennes fonctions, auxquelles on adjoignit celles d'inquisiteur d'Ivrée et d'Aoste. Rusca mourut, presque octogénaire, en 1680. Outre plusieurs écrits qui n'ont pas été imprimés, on a de lui : I. *Brevis Summa totius philosophiæ*, Turin et Milan, 1663, in-12. II. *Discorsi morali sopra li evangeli della quaresima; ed alcuni sermoni de santi*, Pavie, 1668, in-4°; Turin, 1670, in-4°, avec un discours latin que l'auteur avait prononcé, au couvent de Salamanque, la veille de Noël, 1643. III. *Sermoni nelle festività d'alcuni santi*, Turin, 1677, in-4°. — *Charles-François* RUSCA, peintre, né à Lugano en 1701, s'est particulièrement distingué dans le portrait. Il mourut à Milan en 1769. P—RT.

RUSCONI (CAMILLE), de la même famille que *Jean-Antoine* (*voy.* RUSCONI, XXXIX, 336), naquit à Milan, et s'adonna à la sculpture. Il suivit d'abord à Rome les leçons de son compatriote Hercule Ferrata, et passa ensuite dans l'école de Carlo Maratti, où il apprit les beaux airs de tête et l'heureux agencement des draperies. Ses travaux, tant publics que particuliers, sont très-nombreux, et plusieurs monarques et princes employèrent volontiers son ciseau. C'est à son talent que l'on doit le *mausolée de Grégoire XIII* à Saint-Pierre, les *anges* qui sont sous l'orgue de la chapelle de Saint-Ignace dans l'église de Jésus, le *tombeau du prince Sobieski* aux Capucins, etc. Clément XI l'honorait de son estime. Il se plaisait à venir le visiter et le combla des marques de sa munificence. Rusconi se fit remarquer par la sévérité de ses mœurs, et laissa toute sa fortune, qui était considérable, à une sœur, et son atelier et tous ses ustensiles à Joseph Rusconi, son élève et son fils adoptif, qui se distingua aussi dans l'art de la sculpture. Camille mourut en 1723, et Joseph en 1758. Rusconi avait un grand goût de dessin, qu'il fortifia par une étude assidue de l'antique. Il savait exprimer les passions d'une manière heureuse; ses attitudes étaient bien choisi

ouvrages se font remarquer par la délicatesse du travail. P—s.

RUSS (Melchior), historien suisse, était en 1476 greffier à Lucerne; il périt avec gloire en 1499 au combat de Rheinegg. Il a laissé une chronique qui est d'un intérêt réel pour la connaissance des faits survenus dans sa patrie. Haller l'a citée avec éloge, et elle a été enfin publiée par Schmeller, Berne, 1835, in-8°. B—n—r.

RUSS (Charles), peintre allemand, né à Vienne en 1779, était fils d'un artisan. Celui-ci s'étant établi dans la suite à Wienerisch-Neustadt, le jeune Russ alla dès lors tous les jours jusqu'à la frontière de Hongrie, pour prendre des leçons de peinture chez un receveur des douanes qui était aussi peintre. En 1793, étant revenu à Vienne, il put étudier les chefs-d'œuvre de l'art réunis dans la capitale de l'Autriche; mais il eut de la peine à se fixer à un genre. D'abord il s'adonna, sous la direction de Drechsler, à la peinture des fleurs et des fruits; puis sous un autre maître, nommé Brand, il étudia le paysage; enfin sentant sa véritable vocation, il se familiarisa avec l'anatomie, il commença à copier des tableaux d'histoire de la galerie de tableaux. Comme il apprit aussi la gravure à l'eau-forte et dans le genre de l'aqua-tinta, il grava ainsi une quarantaine de ses compositions historiques. Pendant un séjour à Munich en 1804, il dessina plus de cent tableaux de la galerie. Avec son portefeuille sous le bras, il revint en Autriche en profitant du départ d'un train de bois qui descendait le Danube. Par malheur le train sombra, et Russ, étant dans l'eau comme les autres passagers, ne sauva ses dessins *qu'en tenant* son portefeuille au-*dessus de sa tête*. S'étant enfin fixé à Vienne, sa ville natale, il se livra sérieusement à la peinture historique; et débuta par *Tirésias prédisant à Alcmène les destinées d'Hercule*. Sur la commande de l'archiduc Jean, il exécuta avec Petter une suite d'esquisses d'après des sujets tirés du *Plutarque autrichien*, du baron de Hormayr. Après la guerre de 1809, pendant laquelle il reçut plusieurs commandes du général Andréossi que Napoléon avait nommé gouverneur-général des pays conquis, il obtint le second prix à l'académie de Vienne, pour son tableau d'*Hécube pleurant, sur la côte de la mer de Thrace, sa fille Polyxène et son fils Polydore*. Ce succès lui valut, en 1810, l'honneur d'être attaché au service de l'archiduc Jean en qualité de peintre de cabinet. Il composa dès lors un grand nombre d'esquisses sur des sujets puisés dans l'histoire de l'Autriche. Il n'en exposa pas moins de 40 au salon de l'académie à Vienne en 1822; elles avaient en grande partie trait aux événements de la vie des empereurs Rodolphe de Habsbourg et Maximilien Ier. Il avait obtenu en 1818 la place de *custos* ou gardien de la galerie de tableaux du château impérial du Belvédère. Russ mourut le 19 septembre 1843. Cet artiste ne se distinguait pas par l'originalité : on lui reproche même d'avoir trop servilement imité l'antique et d'avoir attaché trop d'importance au costume et à d'autres accessoires; mais on voit par ses compositions qu'il avait profondément étudié son art. Le grand nombre de ses esquisses, dont une partie est restée en portefeuille et retrace soit des paysages, soit des suites de légendes, atteste à la fois l'application et l'habileté de cet artiste. *Voy.* le *Kunstblatt* de 1844, n° 27. D—g.

RUSSELL (Thomas *Macnamara*), amiral anglais, né en Irlande vers 1743, appartenait à ce pays par sa mère et à l'Angleterre par son père, qu'il eut le malheur de perdre avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans. Son tuteur ayant dissipé sa fortune, le jeune Russell entra de très-bonne heure dans la marine militaire. Après avoir passé par tous les grades inférieurs et servi activement à bord de différents navires, il obtint en 1781 le poste de capitaine au moment où la France et l'Angleterre se disputaient l'empire de la mer. Russell commandait le *Hussar*, de 20 canons et de 116 hommes d'équipage, et il venait, dit son biographe anglais, de s'emparer d'une grande frégate chargée de mâts et de provisions navales pour la flotte française, et de deux corsaires de la même nation, lorsque, le 22 janvier 1783, il eut avec la frégate la *Sibylle*, commandée par le comte de Kergariou-Locmaria, un engagement dont les circonstances ont été diversement représentées. Russell raconte que, voyant un navire sous pavillon anglais avec le signal de détresse, il le laissa approcher sans prendre aucune précaution. Quels furent son étonnement et son indignation en recevant une bordée qui lui brisa deux pièces sur l'avant et tua deux de ses hommes! Quoique de moitié moins fort que son adversaire, le commandant du *Hussar* n'hésita pas un instant (1): il riposta avec vigueur, et, manœuvrant avec habileté, après une heure de combat, il força son déloyal adversaire à se rendre. A son retour en France, le comte de Kergariou, que Russell avait traité avec une excessive rigueur, pour ne pas dire avec ignominie, si l'on s'en rapporte au récit de l'*Annual biography and obituary for the year* 1820, présenta les faits sous un tout autre aspect, et les dépositions faites le 14 avril de la même année (1783) au greffe de l'amirauté de Tréguier, par l'état-major et l'équipage de la *Sibylle*, et dont nous avons lu l'original, vinrent confirmer sa propre déposition. L'examen de cette affaire, ordonné par le ministre de la marine, démontra la fausseté des allégations du commandant du *Hussar*, et une dépêche de ce ministre au comte de Vergennes, portant la date du 14 septembre suivant, rendit hommage à la conduite du comte de Kergariou, qui s'était rendu, non pas au *Hussar*, ainsi que le prétendait le commandant de ce navire, mais au *Centurion*, autre bâtiment anglais de 50 canons, venu au secours du premier. Russell, étant supérieur en grade et en ancienneté, fit amariner la prise et s'attribua tout le mérite de l'action. Après beaucoup de fanfaronnades sur le mérite des officiers et des équipages anglais, et de diatribes contre le commandant de la *Sibylle*, qu'il semble presque accuser de lâcheté, et l'on sait si les officiers de notre ancienne marine pouvaient avoir à redouter une semblable accusation (2), eux

(1) Russell prétendait que le capitaine français avait employé un stratagème condamné par la loi des nations, et il citait à l'appui Vattel, *Sur la loi des nations*, liv. III, chap. x, p. 69, art. *Stratagème*.

(2) Il n'est pas inutile de faire observer que le comte Thibaud, ou Théobald René, comte de Kergariou, né au château de Coatillion le 17 septembre 1739, passait pour l'un des plus braves officiers de l'époque. Chargé, pendant la guerre d'Amérique, de protéger un convoi considérable, et se voyant attaqué par des forces infiniment supérieures, il fit d'abord mettre en sûreté les navires qu'il convoyait et se sacrifia pour ainsi dire ensuite, comme c'était son devoir

auxquels on reprochait quelquefois avec raison leur trop grande témérité, Russell, qui, suivant son biographe, serait venu en France pour se battre avec le comte de Kergariou, retourna en Angleterre sur les instantes prières de l'amiral Arbuthnot. Il avait, dit-on, refusé précédemment la dignité de chevalier en récompense de ses services. En 1791, il obtint le commandement de la *Diana* et fut attaché à la station de la Jamaïque. Il servit ensuite dans les Indes occidentales sous les ordres du contre-amiral Hervey, et dans la flotte du Canal sous le comte de Saint-Vincent. En 1800, il fut nommé contre-amiral. Il devint vice-amiral en 1805 et amiral en 1812. Russell, qui commanda la flotte de la mer du Nord en 1807, fut sans doute un marin brave et habile; cependant ses panégyristes ne citent de lui aucun trait bien saillant: ils disent seulement que lorsqu'il fut chargé du blocus du Texel, son système d'ancrage pendant les vents les plus violents, quelquefois avec trois câbles, épissés bout à bout, obtint le succès le plus complet. Il joignait, suivant eux, toutes les qualités d'un habile tacticien aux sentiments les plus délicats d'un homme d'honneur et à l'urbanité d'un courtisan. On ne s'en douterait guère, néanmoins, en se rappelant sa conduite brutale à l'égard du comte de Kergariou, ennemi vaincu, et par un autre que par lui, après s'être vaillamment défendu. Russell mourut subitement dans sa voiture, le 22 juillet 1824. On ne dit pas s'il laissa de postérité de mistress Russell, qu'il avait épousée en 1798, et qui cessa de vivre le 9 mars 1818. D—z—s.

RUSSILLON (François-Louis de), surnommé le *gros major*, connu seulement par le rôle qu'il a joué dans la conspiration de Georges et de Pichegru, était né en Suisse, à Yverdun, vers 1752. Après avoir quitté le service militaire avec le grade de major, il devint commissaire aux salines, et lorsque la révolution française éclata, ses principes politiques, et surtout ses relations avec une grande partie de la noblesse de France, le portèrent à en repousser les doctrines. Dès ce moment il rendit de nombreux services aux royalistes, et la position de sa terre des Rochats le mit à même de favoriser la sortie des émigrés, comme plus tard de faciliter leur rentrée. Pendant toute l'époque révolutionnaire, ils trouvèrent toujours chez lui une bienveillante hospitalité. Sous le Directoire, il fut un intermédiaire sûr entre les comités légitimistes de Paris, les Bourbons, le comte d'Artois spécialement, et les agents de l'Angleterre. Dénoncé à la police française, elle le surveilla, et lors de l'expédition du général Brune à Berne (1798), il fut arrêté, conduit à Paris et enfermé au Temple, comme recruteur *anglo-bernois*, accusé de soutenir les émigrés et de protéger la correspondance des agents du prétendant. Quelque fondée que fût cette accusation, le gouvernement directorial avait-il le droit de s'emparer d'un sujet suisse? pas plus certainement que de confisquer à son profit le trésor de Berne et de donner une constitution à l'Helvé-

---

en restant seul exposé aux attaques des navires de guerre ennemis. Son vaisseau, très-maltraité dans l'action, soutint encore, quelques jours avant son engagement avec le *Hussar* et le *Centurion*, un violent combat contre la frégate anglaise la *Magicienne*, pendant lequel il perdit ses deux mâts et fut blessé. Après avoir émigré, le comte de Kergariou *rentra en France*; mais il fut pris et fusillé à *Quiberon*.

tie. Toutefois, après une détention de quelques mois, Russillon fut mis en liberté sur la réclamation de M. Stapfer, plénipotentiaire suisse à Paris. C'était une concession trop minime pour que le Directoire la refusât à un pouvoir dont il se disait le protecteur, et à un pays qu'il venait de dépouiller. Russillon retourna à Yverdun et passa ensuite à Londres, où Pichegru s'était rendu après son évasion de Cayenne. Lors des négociations du vainqueur de la Hollande avec Fauche-Borel, il avait eu occasion de le voir, et ayant renoué connaissance, il accompagna le général en Allemagne, puis revint avec lui à Londres. Ce fut là que se forma la conspiration contre Bonaparte, et Russillon, en relations journalières avec Pichegru et Georges, y prit une part active; il vit même le comte d'Artois, qui lui témoigna sa satisfaction. A la fin d'août 1803, Georges, accompagné de ses Bretons, arriva à Paris pour tout préparer, et au commencement de 1804, sur son invitation pressante, Pichegru, les frères Polignac, le marquis de Rivière, Lajolais, Russillon, quittèrent Londres, montant un cutter anglais commandé par le capitaine Wright, et le 16 janvier ils touchèrent la falaise de Béville, entre Dieppe et le Tréport, point de la côte où déjà s'était effectué le débarquement de Georges. A son arrivée dans la capitale, Russillon logea avec Pichegru, à Chaillot, chez Georges, puis rue du Mûrier-Saint-Victor, n° 12, et c'est là qu'il fut arrêté le 6 mars 1804. Les principaux conjurés étant déjà sous la main de la justice, il crut devoir ne rien cacher, et déclara « que Georges, Pichegru et Moreau étaient les chefs du complot; que ce *dernier avait vu les deux autres*; que Moreau avait toujours été considéré, même avant le départ de Londres, comme l'homme sur lequel on devait compter; que Lajolais avait assuré que ce général, mécontent, désirait et voulait aider de toute sa force le renversement de Bonaparte. » Cette déclaration si explicite était-elle inspirée à Russillon par l'espoir d'un acquittement, ou seulement par la sincérité de son caractère? Aux débats, il garda dans son attitude comme dans ses réponses une fermeté froide; l'accusateur public près le tribunal criminel avait dit dans son rapport « que ses interrogatoires ne présentaient pour défense que la franchise de ses aveux; » néanmoins le procureur-général requit contre lui la peine de mort, et il y fut condamné avec dix-neuf de ses co-accusés; mais le banquier Schérer ayant supplié le général Rapp pour qu'il sollicitât de Napoléon la grâce de Russillon, son beau-frère, elle lui fut accordée. Une remarque assez curieuse, c'est que la clémence impériale ne s'étendit qu'aux gentilshommes; quant aux Bretons, onze montèrent sur l'échafaud avec Georges. Russillon demeura détenu au château d'If jusqu'à la Restauration, qui lui rendit la liberté. Il retourna alors dans son pays, où il mourut oublié, après avoir fait plusieurs voyages à Paris, sans que l'on sache si son ancien dévouement à la cause des Bourbons trouva une récompense. C—H—N.

RUSTICE (Saint) était frère de saint Didier et de Siagrius, comte d'Alby, puis duc de Marseille. Sa famille, originaire d'Alby, était ancienne, puissante, et devait être la même qui a produit Didier, duc de Toulouse, et saint Salvi, évêque d'Alby; car à cette époque les mêmes

noms dans le même pays, avec la même illustration, démontrent une identité dans les familles. Saint Rustice et ses frères furent élevés à la cour du roi Dagobert, qui récompensa leurs vertus et leurs talents par des emplois considérables. Rustice, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, fut revêtu de l'archidiaconat de Rhodez, et nommé abbé palatin ou intendant de la chapelle du roi; plus tard, il fut élevé sur le siége épiscopal de Cahors et assista, en 625, au concile de Reims; il survécut peu à cet événement, ayant été assassiné par une troupe de scélérats dans une sédition excitée contre lui en 629. Sa mort fut non-seulement vengée par le roi, mais encore désavouée par les habitants de Cahors, qui élurent, pour le remplacer, saint Didier, son frère. Le corps de saint Rustice fut inhumé dans un lieu appelé *Silva agra*, aujourd'hui Saint-Rustice, entre les villages de Pompignan et de Castelnau-de-Saint-Reizefont, à quatre lieues de Toulouse. C—L—B.

RUSTICI (Jean-François), sculpteur florentin du XVIe siècle, manifesta presque au sortir de l'enfance son inclination pour la sculpture, en s'amusant à faire de lui-même de petites figures de terre. Andrea del Verrochio, frappé des dispositions qu'il montrait, lui donna ses soins et ses leçons. L'exemple de Léonard de Vinci, qui était son condisciple, ne contribuait pas moins à lui faire connaître la route qu'il devait suivre, et l'émulation qui existait entre les deux artistes ne fit que perfectionner les talents de Rustici. Il ne tarda pas à en donner des preuves irrécusables, en exécutant plusieurs statues en bronze, parmi lesquelles on cite une [illegible] un *Neptune*, une *Europe*, un [illegible] grandeur colossale, et une *figure de femme* également d'une dimension extraordinaire. Les désordres qui à cette époque déchiraient Florence l'empêchèrent de cultiver son art avec cette liberté d'esprit qu'exige l'étude. Il vint, en 1528, chercher auprès de François Ier une tranquillité qu'il ne trouvait plus dans sa patrie. Le roi l'employa aux travaux du château de Fontainebleau. Rustici sut répondre à la confiance du monarque, et mourut en France, pays qu'il avait adopté pour sa seconde patrie. — *François* Rustici, surnommé le *Rustichino*, fut le dernier et le plus célèbre d'une famille de peintres distingués par leurs talents. Il naquit à Sienne vers la fin du XVIe siècle. Son grand-père, connu sous le nom de *Rustico*, son père, nommé Christophe, et son oncle Vincent lui inspirèrent de bonne heure le goût de la peinture. Son père surtout, qui égala presque Balthasar Peruzzi dans les grotesques, se plut à cultiver ses dispositions. Rustici cependant alla se perfectionner à Rome et reçut des leçons des Carrache et du Guide; mais séduit par la manière du Caravage il l'imita avec bonheur, sans en être le copiste servile. Les compositions dans lesquelles il s'est particulièrement distingué sont celles qui représentent des scènes de nuit éclairées par la lumière artificielle des flambeaux. Il égale en ce genre Gherardo delle Notte, et l'on peut même dire qu'il est plus choisi dans ses sujets. La *Madeleine mourante*, que renferme la galerie de Florence, le *Saint Sébastien pansé par saint Irénée*, que l'on voit dans la collection du prince Borghèse, sont dans ce dernier goût. Dans ses autres tableaux, on aperçoit quelque chose de la manière de ses différents

maîtres; mais dans tous il montre un caractère qui lui est propre et qui est original. Parmi les ouvrages qu'il a exécutés, celui auquel on donne la palme est *l'Annonciation*, qu'il peignit à Sienne, et dans laquelle sainte Catherine et des anges sont en adoration devant la Vierge. Si dans ses autres ouvrages le Rustichino plaît, il ravit dans celui-ci. La mort, qui le surprit à la fleur de son âge, en 1625, l'empêcha de terminer plusieurs tableaux de l'histoire de Sienne, qu'il avait été chargé de peindre dans le palais du gouvernement, et auxquels son père avait aussi mis la main. Sa mort prématurée fut peut-être utile à sa gloire : tout ce qui reste de lui est parfait, et peut-être qu'en vieillissant il se fût négligé et eût, comme un trop grand nombre d'artistes, abandonné l'étude de la nature pour adopter une manière plus expéditive. P—s.

RUSTICUS (Pierre-Antoine), né à Plaisance, vers 1470, exerça l'art de guérir et a laissé deux écrits qui ne sont bons aujourd'hui, tout au plus, qu'à donner une idée de l'état de la science à cette époque. On n'ouvre plus guère à présent son *Expositio in Avicennam* (Pavie, 1521, in-folio), ni son *Memoriale medicorum canonice prædicantium* (Pavie, 1517, in-8°); et nous conviendrons volontiers que l'on n'a pas tout à fait tort. B—n—t.

RUTEBEUF, célèbre trouvère du XIIIe siècle, dont M. Jubinal a publié, en 1839, une bonne édition, avait été jusque-là complétement oublié par les biographes et la plupart des historiens. Malgré la grande réputation dont il a joui de son vivant, dit à cette occasion un critique judicieux, malgré son talent incontestable, malgré le nombre assez considérable encore de celles de ses poésies qui nous ont été conservées, enfin, malgré les justes éloges que dans ces derniers temps on a prodigués à son nom, Rutebeuf était à peine connu dans l'histoire de la langue et de la littérature du moyen âge. Par une circonstance singulière, les poètes et les chroniqueurs ses contemporains ne l'ont pas nommé une seule fois, et lui-même garde sur ses rivaux le silence le plus absolu, à moins qu'on ne veuille tenir quelque compte d'un certain Charlot, qu'il appelle *le Juif*, dont il fait le héros d'un fabliau fort ordurier, et qu'il traite avec beaucoup de mépris dans la *Desputoizon de Charlot et du barbier*. Rutebeuf est compris dans la liste du président Fauchet, ce premier historien des jongleurs et des trouvères. Plusieurs de ses poésies ont été traduites et annotées par Legrand d'Aussy, qui n'est pas plus exact que Fauchet, ou publiées par Barbazan et Méon, qui ne disent rien de l'auteur. Roquefort parle de lui; mais aux erreurs déjà commises, il en ajoute de nouvelles. Ainsi M. Jubinal n'avait que très-peu de choses à prendre dans les travaux de ses devanciers, qui ne savaient à peu près rien de la vie de Rutebeuf, sinon qu'il avait été poète. Les œuvres du vieux trouvère lui ont fourni quelques traits généraux dont il a tiré un heureux parti. Rutebeuf ne nous apprend pas précisément dans quelle province il est né. On peut croire qu'il était de Paris; au moins est-il certain qu'il a habité cette ville; on en trouve la preuve en maint endroit de ses écrits. Il était poète de profession, c'est-à-dire jongleur ou trouvère. Ses vers avaient un succès immense, qu'il atteste lui-même avec un naïf et légitime orgueil. « On di-

rait, s'écrie-t-il, que je suis prêtre, car je fais plus signer de têtes que si je chantais évangile. Mes merveilles arrachent des signes de croix dans la ville; et on doit bien les conter aux veillées, car elle sont sans rivales. » Il comptait parmi ses protecteurs saint Louis, le comte de Poitiers, Thibaut V, roi de Navarre, le comte de Nevers, et la reine Isabelle de Navarre, qui lui commanda la vie de sainte Élisabeth. Il prit trop vivement le parti de l'Université contre les jacobins, pour croire qu'il ne lui en revint pas quelque profit; car il dit expressément dans la pièce intitulée : *La mort Rutebeuf :*

J'ai fet rimes et j'ai chanté
Sur les uns por aus anatres plère.

Or, il est à remarquer que, dans ce qui nous reste de ses poésies, il n'est raisonnablement possible d'appliquer ces deux vers qu'à celles où il fait une satire des jacobins et des cordeliers. Recherché pour son talent, qu'on admire encore aujourd'hui, il contribuait à l'éclat et aux joies des festins par l'harmonie de ses chants, qui lui étaient, sans aucun doute, payés par les présents d'usage. Malgré tout cela, il fut constamment pauvre. On pense qu'il s'était marié deux fois; du moins, lorsque dans la *Complainte Rutebeuf* il parle de sa femme, il la désigne en disant qu'elle est sa dernière, *ma fame darrenière*. Il était si misérable lors de ce second mariage, qu'il s'écrie douloureusement dans la même pièce : *Diex m'a fet compaignon à Job;* puis il ajoute :

De l'oeil destre dont miex véoie,
Ne vois-je pas aler la voie
Ne moi conduire.

On comprend que, dans une pareille situation, il ne dut épouser qu'une femme pauvre comme lui. M. Jubinal pense qu'elle était enceinte. Il se fonde sur ce que Rutebeuf dit qu'elle était « povre et *entreprise*, » et que « sa paine commença *en lune plaine*. » Mais d'abord Rutebeuf s'applique à lui-même, deux vers plus bas, ces mots *povre et entrepris*, qui doivent nécessairement avoir dans l'un et l'autre cas la même acception; et puis quand il se sert de cette expression : *en lune plaine*, c'est pour faire allusion, non pas à l'état de sa femme, mais à l'influence de conservation et de durée qu'on attribuait, qu'on attribue encore au moins dans quelques pays, à la pleine lune. Il veut dire que son malheur se *conserva* bien, qu'il fut très-long; et, en effet, il en trace deux ou trois fois le plus triste tableau. Il dit, dans la *Povreté Rutebeuf*, que « le chier tems et sa mainie qui n'est malade ne fainie, ne lui ont laissié deniers ni gage. » Ailleurs il se plaint de ce que son lit n'a que la paille, et que la nourrice, à qui il ne peut donner de l'argent, le menace de renvoyer son enfant *braire* à la maison. Enfin, pour donner une idée plus complète de sa misère, il dit que la destruction de Troie n'a pas été plus entière que la sienne. M. Jubinal explique cette profonde détresse par une première cause que Rutebeuf indique lui-même très-nettement, quand il dit à saint Louis :

Et vas, boun roi, en deux voiages,
M'avez bone gent esloignié;

ce qui signifie que les croisades avaient éloigné ses protecteurs, ceux de qui il avait coutume de recevoir des présents. Paresseux, ivrogne et joueur, il perdait au jeu ou dissipait dans l'oisiveté et la débauche tout ce qu'il gagnait par son talent. Ne nous apprend-il pas, en effet, qu'il

ne se levait point matin, à moins que ce ne fût pour jouer? N'est-ce pas de lui-même qu'il dit :

Or, sachiez que guère ne pensse
Où sera prisé sa despensse?

Dans la *lection d'ypocrisie et d'umilité*, il raconte qu'il avait tant bu d'un vin « dont Dieu avait planté la vigne, » qu'il en roula par terre et s'endormit aussitôt. Quand il rencontra *Charlot et le barbier*, il allait jouer *devers l'auçoirrois Saint-Germain*. Le jeu était sa passion la plus ardente. Dans la *grierche d'yver*, il s'écrie avec douleur :

Li dé que li détier ont fet
M'ont de ma robe tout desfet
Li dé m'ecient;
Li dé m'aguètent et épient;
Li dé m'assaillent et défient.

Ainsi, quand Rutebeuf dit que Dieu lui a enlevé d'un seul coup tout ce qu'il avait, on peut croire que ce fut d'un coup de dé. On ne sait pas d'une manière précise la date de sa naissance, ni celle de sa mort; mais ce que M. Jubinal a parfaitement établi par un examen attentif de ses poésies, c'est qu'il vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et que le plus grand nombre de celles de ses poésies qui nous sont parvenues ont été écrites de 1255 à 1270. Les œuvres de Rutebeuf se composent : 1° de poésies qu'aujourd'hui nous appellerions intimes, car elles ne traitent que de lui, de ses pensées et de ses malheurs ; 2° de complaintes sur la mort de quelques grands personnages de l'époque ; 3° de dits ou dictiez sur les croisades; 4° de satires contre les moines et contre les mœurs du siècle; 5° de contes ou fabliaux; 6° enfin, de poésies religieuses, parmi lesquelles il faut distinguer le *Miracle de Théophile* et la *Vie de sainte Élisabeth*. Elles ne présentent pas un grand intérêt historique. Cependant on y trouve quelques détails nouveaux sur le comte de Poitiers, sur Thibaut V, roi de Navarre, sur Geoffroy de Sargines, sur Guillaume de Saint-Amour, et aussi sur les mœurs et les usages de son époque; Rutebeuf, dit très-bien M. Jubinal, a plus de conformité avec les poètes de la première moitié du XIIIe siècle qu'avec ceux de la seconde. Il ressemble plus aux chansonniers du *Romancero français* qu'aux écrivains du règne de Philippe-le-Hardi. « Sa pensée, en effet, presque toujours juste, souvent heureuse, est rendue avec netteté; son style est abondant, mais ferme; son vers se distingue par une élégance naïve et une facile harmonie. Quelques-unes de ses pièces ne manquent pas d'un certain art, dans la combinaison des rhythmes. Il a plus d'esprit que d'imagination, plus de causticité que de force. Plein de malice et de gaîté, il ne laisse jamais passer l'occasion de placer un trait piquant ou une ingénieuse saillie, même quand il trace le tableau douloureux de sa pauvreté, qu'il raconte les tristesses de son second mariage. Mais il abuse aisément des dons qu'il a reçus de la nature, et un défaut apparaît à côté de chacune de ses qualités. S'il écrit avec facilité, il se répète avec étourderie; pour être spirituel, il lui arrive quelquefois de tomber dans la niaiserie ou dans l'impiété, et sa gaîté s'épanche souvent en absurdité. Rien n'est plus fatigant que ses insipides jeux de mots sur son nom :

Qui est dit de rudes et de bœuf.

L'allégorie commence à paraître dans ses vers religieux, et c'est par là surtout qu'il se rapproche des poètes du XIVe siècle. Mais ses personnages

es n[illegible]t pas empruntés [illegible]s subtilités d'une galante-[illegible]rétentieuse; ce sont les vices et [illegible]vertus; c'est *sire orgueux*, c'est [illegible]e avarice, c'est luxure *qui les dérobe*, c'est humilité, *la cour-[illegible]e*, débonnaireté et largesse, *nièce [illegible]itié*. Ses caractères, tracés avec [illegible]té, sont semés de traits fins et [illegible]ituels où le bonheur de l'expres-[illegible], s'allie à la justesse de la pensée. [illegible] œuvres de Rutebeuf méritaient [illegible]n les arrachât à la poussière de [illegible] bibliothèques, et l'on doit des [illegible]ercîments à M. Jubinal, qui ne [illegible]t point laissé effrayer par les dif-[illegible]ultés. Il avait foi en ses propres [illegible]ces; il savait qu'il trouverait en [illegible]-même tout ce qu'il faut de saga-[illegible]té et d'érudition pour rassembler les poésies éparses d'un jongleur du XIIIe siècle, pour faire choix des [illegible]es les plus corrects et les plus [illegible]plets, pour en éclaircir les obscu-[illegible], et en tirer d'utiles notions pour l'histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge. Cette édition a paru sous ce titre: *Œuvres complètes de Rutebeuf*, recueillies et publiées par Achille Jubinal; Paris, 1839, 2 vol. in-8°. Z.

RUTILIUS LUPUS est un rhéteur latin antérieur à Quintilien, [illegible]ui le cite avec éloge. L'époque pré-[illegible]s de sa naissance et celle de sa [illegible]t ne nous sont pas plus connues [illegible]s circonstances de sa vie. Nous [illegible] seulement que, dans sa jeu-[illegible]l a pu voir et connaître Ci-[illegible]la fin de sa carrière; qu'il [illegible]vec Gorgias, d'Athènes, le [illegible]loquence du fils de ce grand [illegible]t qu'il a traduit en latin le [illegible]s figures de pensées et de [illegible]*e figuris sententiarum et [illegible]is*; que ce même Gorgias [illegible]ec, et qui s'est perdu. Cette traduction est d'une latinité exquise. Ruhnkenius en a donné une excellente édition, Leyde, 1768, in-8°, avec les livres de deux autres rhéteurs, cités par Vossius, et qui avaient traité le même sujet (*Aquila Romanus* et *Galius Rufinianus*), édition reproduite et augmentée par Frotscher, Leipzig, 1841, in-8°; et néanmoins ce traité est encore loin d'obtenir l'attention et l'étude qu'il mérite, comme un des monuments de l'âge d'or de la littérature latine. D—H—E.

RUTSTROM (CHARLES-BIRGER), médecin, de l'académie des sciences et de celle des belles-lettres, d'histoire et des antiquités suédoises et de plusieurs sociétés savantes, naquit le 22 nov. 1758, à Stockholm. Son père était docteur en théologie et pasteur. Les premières études du jeune Rutstrom furent confiées aux soins d'un précepteur jusqu'en 1772, où, ayant acquis des connaissances suffisantes pour entrer dans l'université d'Upsal, il quitta le foyer paternel, se rendit à Upsal et s'y prépara à subir, en 1786, les examens de docteur en philosophie. Les langues modernes attirèrent d'abord son attention, et ses progrès extraordinaires le récompensèrent de la persévérance qu'il y avait mise. La philosophie, les mathématiques et la physique furent ensuite son occupation. Il consacra aussi une partie de son temps à l'histoire naturelle, et en 1780 et 1788, il entreprit, avec quelques autres jeunes naturalistes, deux voyages en Laponie, pour y faire des recherches scientifiques. La littérature ne fut nullement négligée, et il y fit tant de progrès que l'académie des belles-lettres, d'histoire et des antiquités lui décerna, en 1789 et 1790, les premiers prix pour

des inscriptions et des projets d'emblèmes. Enfin l'académie des sciences de Stockholm lui accorda, en 1791, une bourse pour faire un voyage dans les pays étrangers. Ce fut dans ce voyage qu'il se décida à prendre comme but principal de ses études la médecine et l'histoire naturelle. Il visita successivement le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, et séjourna dans ce dernier pays à Harderwyk, où il reçut en 1793 le grade de docteur en médecine. Il se rendit ensuite en Angleterre, où il passa un an. De retour dans sa patrie, il fut nommé en 1794 démonstrateur de botanique à l'université d'Abo; mais, choisi comme secrétaire de la société patriotique, il revint bientôt à Stockholm. Frappée des beautés qui éclataient dans tous les ouvrages poétiques de Rutstrom, et principalement dans la traduction de la fable de *Phaëton*, des *Métamorphoses* d'Ovide, l'académie suédoise, voulant s'approprier ce génie supérieur, le nomma un de ses membres en 1812. Dans le courant de la même année, le roi lui donna la place de secrétaire de l'académie d'agriculture; deux ans après il lui conféra le titre de conseiller de médecine, et en 1818 Rutstrom reçut la décoration de l'ordre de l'Étoile-Polaire. En 1820, il fut nommé secrétaire de l'académie des belles-lettres, d'histoire, des antiquités, et chargé des fonctions d'antiquaire et de garde des médailles du royaume. Le collége de santé l'admit dans son sein en 1821, comme membre honoraire. Rutstrom mourut le 13 avril 1826, âgé de 68 ans, laissant plusieurs ouvrages scientifiques et littéraires, dont les principaux sont : I. *Positiones nonnullæ physiologicæ, medici et botanici argumenti*, Harderwyk, 1793. II. *Spicilegium plantarum cryptogamarum Sueciæ*, Abo, 1794. III. *Observations sur un ouvrage intitulé : Minutes and cases of cancer and cancerous tendency, successfully treated by M. Sam. Joring*, Stockholm. IV. *Projet de médailles à la mémoire des rois de Suède de la famille de Birges Jarl, et des événements remarquables qui se sont passés pendant le règne de ces rois*. V. *Projet d'une inscription sur le tombeau d'Éric XIV*, pour lequel l'académie des belles-lettres, d'histoire et des antiquités lui accorda le prix en 1789. VI. *Projet de médailles à la mémoire des hommes célèbres pendant l'âge de Charles XI*, qui lui valut aussi une distinction flatteuse de la même académie. Il a publié en outre une foule de brochures et d'écrits périodiques, qui portent tous l'empreinte de son génie observateur. B—L—M.

RUTTER (William), voyageur anglais, fut employé, en 1562, dans un voyage pour lequel on avait d'abord désiré Lok. Celui-ci s'y étant refusé, Rutter partit de Darmouth le 15 février, sur le *Mignon*, vaisseau excellent qu'avait monté Towtson dans un de ses voyages. La navigation fut heureuse et rapide jusqu'au 3 avril, que l'on se trouva au port de la rivière de Sestos, au delà du cap Vert. Un vaisseau français y était arrivé depuis trois jours. Les lois du commerce voulaient qu'il chargeât avant les autres; mais la loi du plus fort, si souvent prépondérante, l'emporta encore ici. Rutter, commandant deux bons vaisseaux, obligea le capitaine français de se rendre à son bord, et lui enjoignit de se reposer pendant huit jours, afin de laisser aux Anglais la liberté du commerce. En effet, ils profitèrent bien de son

absence; un des deux vaisseaux courut même ailleurs prendre les devants. Mais les Français furent en quelque sorte vengés des prétentions des Anglais par la manière dont les Portugais leur donnèrent ensuite la chasse. Rutter, obligé de s'éloigner, se trouva sur le point d'être resserré entre deux vaisseaux de cette nation et le fort de la Mina, d'où l'on n'eut pas manqué de le foudroyer. Il n'échappa même à ce danger que pour tomber dans un autre; car, s'étant approché de la ville d'Équi, appelée, dans les relations anglaises, ville de Don-Jean, parce qu'un gouverneur de ce nom y avait long-temps commandé, il y fut attaqué à différentes fois par les Portugais, et son vaisseau en fut si maltraité, qu'il paraissait hors d'état de rendre dans la suite de grands services. On remarqua cependant qu'il tira un assez grand profit de son voyage. Les armes des Portugais n'avaient pas été les seules dont les Anglais eussent souffert. Pendant qu'ils étaient aux environs de la rivière de Sestos, un capitaine nègre se présenta à eux sous les apparences de l'amitié, et fut très-bien reçu à leur bord. Mais pendant la nuit ce nègre vint avec quelques uns de ses gens enlever une assez grande quantité de marchandises qui étaient restées dans la chaloupe. Il fut aperçu trop tard, et l'on ne put ni rattraper les marchandises, ni s'emparer de sa personne. Le lendemain les Anglais descendirent à terre pour obtenir restitution de gré ou de force. Ils ne réussirent pas mieux par une voie que par l'autre. Le chef nia l'accusation, s'en plaignit comme d'un outrage; et quand les Anglais semblèrent disposés à faire éclater leur mécontentement, il fit paraître cent petites barques remplies de nègres qui tiraient des flèches empoisonnées. Il y eut plusieurs Anglais blessés dans ce combat, mais le capitaine nègre y fut tué d'un coup de pique, et ses hommes repoussés. Sans le mauvais état où se trouvaient les bâtiments et les gens de l'équipage, on eût le lendemain fait approcher le canon pour tirer une vengeance éclatante de cette perfidie. Mais le ressentiment fut sacrifié à des nécessités plus pressantes. Il fallut revenir après avoir accompli sa mission, et Rutter ne fit plus d'autres courses. Il mourut dans sa patrie vers la fin du XVIe siècle. M—LE.

RUTY (le comte Charles-Étienne-François), général d'artillerie, naquit en 1774, à Besançon, où son aïeul était trésorier du roi pour la province de Franche-Comté, sous Louis XIV. Il fit ses premières études dans cette ville, et les acheva à l'école d'artillerie de Châlons, où il entra, premier de promotion, en 1792. Il en sortit dès l'année suivante avec le grade de lieutenant, et fit en cette qualité les premières campagnes de la révolution dans le 2e régiment d'artillerie à pied. Il était capitaine lorsqu'il suivit Bonaparte en Égypte, où il fut nommé chef de bataillon et reçut un sabre d'honneur après la bataille des Pyramides, dans laquelle il s'était distingué. Il prit part ensuite à toutes les opérations de cette mémorable expédition. Revenu en France après la capitulation, il obtint le grade de colonel et fut successivement commandant d'un régiment, chef d'une direction dans l'intérieur, ou dirigeant les parcs d'artillerie à la grande-armée. Employé en 1807 dans la pénible et sanglante guerre de Pologne, à Eylau, à Friedland, il se fit partout remarquer par sa valeur, sa haute capacité, et reçut en récompense le grade de général de brigade. Appelé en Espa-

gne aussitôt après la paix de Tilsitt, ayant à lutter contre une nation tout entière, dans un pays difficile, il eut besoin de toute son habileté, de toute son expérience pour suppléer au défaut de moyens matériels, et créer des munitions et des approvisionnements qui manquaient partout. C'est alors qu'il inventa un excellent obusier qui conserve son nom. Tous ces perfectionnements, ces importants services le firent remarquer encore davantage, et il reçut le grade de général de division, qui lui fut donné en 1813, lorsque Napoléon, refoulé sur la France, se vit contraint d'évacuer la Péninsule et de rappeler auprès de lui tous les débris de tant de forces qu'il y avait envoyées. Ruty remplit alors les fonctions de chef d'état-major, puis celles de commandant de l'artillerie de la grande-armée, et reçut le titre de comte. C'est dans cette position que le trouva la Restauration. Cette ère de stabilité et de paix, succédant à vingt-cinq années de guerres et d'agitations, semblait ne laisser à ce général, comme à ses compagnons d'armes, que la perspective d'un honorable repos. Mais avec un esprit et des connaissances également propres à toutes les fonctions, la situation de la France lui offrit une nouvelle carrière. Homme de cabinet aussi bien qu'homme de guerre, il embrassait avec la même facilité les sujets militaires, les intérêts politiques, les affaires les plus compliquées du gouvernement. La haute opinion qu'on s'était formée de sa capacité et de son caractère le fit désigner pour une mission délicate et qui exigeait beaucoup de sagesse et de mesure. Il fut choisi pour essayer, de concert avec les chefs de la Vendée, Suzannet, la Rochejacquelain et d'Autichamp, de réunir sous le même drapeau les guerriers qui étaient restés attachés à la cause de la monarchie et ceux qui avaient servi la révolution. Dans une mission aussi difficile, il justifia tout ce qu'on s'était promis de son habileté, de son excellent esprit; et le succès qu'il obtint le signala dès lors à la confiance du roi. Revenu dans la capitale, il concourut aux longs travaux d'une commission chargée d'asseoir les bases de notre système de défense, que vingt ans d'abandon et deux invasions avaient legué à la Restauration dans l'état le plus déplorable. Ces travaux spéciaux et quelques autres plus particuliers au service de son arme ne pouvaient suffire à son activité. Admis au conseil d'État, et successivement placé à la tête de la direction des poudres et salpêtres, il prit une grande part aux affaires de l'administration publique, et sut apporter d'utiles perfectionnements aux diverses branches du service qui lui fut confié. Conseiller d'État, il imprima au comité de la guerre, dont il était le président, cette fixité de principes et cette régularité d'action que commandent si rigoureusement les matières de législation. Tous ces utiles travaux fixèrent de plus en plus l'attention sur le comte Ruty. Le ministère adopta en 1821, sur sa proposition, une méthode extrêmement simple et facile pour le contrôle et l'inspection des finances du royaume. Une commission fut établie pour surveiller cette opération, et le comte de Ruty, qui en fut le président, a conservé jusqu'à la fin de sa vie ces hautes fonctions. Sa méthode est encore suivie au ministère des finances, et les Anglais, qui l'ont adoptée, en recueillent aussi de grands avantages. Toutes ces améliorations, ces perfectionnements, placèrent ce général dans une

position très-élevée. Il fut nommé pair de France, et plusieurs fois on parla de lui confier le portefeuille de la guerre; mais d'une abnégation, d'un désintéressement véritablement antique, il repoussa toujours les honneurs que tant d'autres recherchent. Dans les derniers temps de sa vie, il faisait partie d'une espèce de conseil aulique, créé pour la direction des affaires militaires, sous le nom de *conseil supérieur de la guerre* sous la présidence du Dauphin. Mais ses forces épuisées par tant de guerres et de pénibles travaux abrégèrent ses jours. Il succomba le 24 avril 1828, après avoir rempli d'une manière très-édifiante tous ses devoirs de religion. C'était, dans la véritable acception du mot, un homme de bien et de haute capacité. Un éloge fut prononcé sur sa tombe par le général Vallée, et à la chambre des pairs par M. Dode de la Brunerie. Son buste, coulé en bronze, a été donné par sa famille aux bibliothèques de Dôle et de Besançon. — Un frère du comte Ruty, conseiller à la cour royale de Besançon, mourut en 1826. M—D j.

RUYR (Jean), antiquaire de la Lorraine, fut successivement secrétaire, chanoine et chantre du chapitre de Saint-Dié. Il naquit en 1560, suivant Chevrier (1), à Charmes-sur-Moselle, dans la dernière moitié du XVIe siècle, et ne méritait pas l'oubli dans lequel l'ont laissé nos principaux dictionnaires historiques. Il appartenait à une famille respectable, dont quelques membres ont comme lui cultivé les lettres (2). Son père, Didier Ruyr, qui paraît avoir joui d'une aisance suffisante pour satisfaire son penchant à la bienfaisance, lui donna pour précepteur Jean Wiriot, qui fut aussi chanoine de Saint-Dié. Ce maître dirigea avec succès l'éducation de son disciple, qui, très-jeune encore, s'appliqua à la poésie et composa, outre des vers profanes, qu'il abjura plus tard, une pastorale ou bergerie sacrée, qui fut imprimée, nous dit-il lui-même, mais qu'aucun bibliographe, à notre connaissance, n'a mentionnée. Ces essais poétiques restés inconnus, et d'autres dont nous citerons le recueil, ne lui auraient pas fait une grande réputation. Il ne doit celle qu'il a obtenue qu'à un travail sur les antiquités du pays, travail précieux qui ne se recommande point, il est vrai, par un style élégant et une critique rigoureuse, mais fort intéressant sous d'autres rapports. Jean Ruyr, qui vécut toujours en parfaite intelligence avec ses confrères du chapitre dont il fut dignitaire, et dont il mourut doyen, se fit aussi beaucoup d'amis tant en Lorraine que dans diverses parties de la France. Plusieurs d'entre eux le célébrèrent dans des pièces latines et françaises insérées dans ses ouvrages. Quand il publia le dernier, en 1625, il se disait *dans le décours de l'âge;* mais nous ne savons pas au juste jusqu'où il poussa son honorable carrière. Chevrier le fait mourir en 1645 :

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine* (t. I, p. 165).

(2) On pourrait dire : *et les arts*, d'après le passage suivant de l'intéressante et curieuse *Statistique du département de la Meurthe*, publiée par M. Henri Lepage, Nancy, Pelffer, 1843, 2 vol. gr. in-8°, art. *Flavigny* : « La chapelle ou plutôt l'église du couvent possédait des vitraux coloriés remontant à une époque reculée : l'un d'eux portait encore le nom de l'artiste qui les avait peints; il s'appelait Ruyr, et était sans doute parent de l'auteur des *Antiquités des Vosges*. On admire encore deux vitraux subsistant à une fenêtre du chœur : l'un d'eux représente l'effigie du duc Antoine. »

cette date ne nous paraît pas certaine. On a de Ruyr : I. *Les Triomphes de Pétrarque, mis en vers françois par forme de dialogues, avec autres Meslanges de diverses inventions*, Troyes, Cl. Garnier, 1588, petit in-8°, volume peu commun. « Ruyr, dit l'abbé Goujet, entendait bien la langue italienne, mais sa version n'est nullement littérale, et il y a beaucoup ajouté du sien. Sa versification est moins mauvaise que celle du baron d'Oppède (qui avait traduit les *Triomphes* avant lui), son style est plus aisé et son expression moins barbare. » Nous renvoyons à la Bibliothèque de Dom Calmet et à la Bibliothèque française de Goujet pour le détail des différentes pièces qui composent les Mélanges (3). Nous dirons seulement qu'on y trouve la traduction ou plutôt une imitation de l'élégie d'Ovide, *de Nuce*, et que, dans une espèce d'ode ayant pour titre : *Palinodie des premiers escrits de l'auteur*, le bon Ruyr invoque toutes les divinités du paganisme pour les solliciter d'anéantir les vers profanes de sa jeunesse, et finit par ce vœu dont les expressions sont assez singulières :

Jésus soit mon art studieux,
Le clou de sa dextre ma plume,
Mon ancre son sang prétieux,
Et sa sainte croix mon volume, etc.

II. *La vie et histoire de saint Dié, evesque de Nevers*, etc., traduite du latin, Troyes, J. Oudot, 1594, petit in-8°. Cette histoire du fondateur de l'insigne église collégiale de Saint-Dié a été écrite dans le XIe siècle par un religieux dont le nom est ignoré. Le grand-prévôt de Riguet en a réfuté quelques passages dans ses Mémoires historiques pour la vie de saint Dié, imprimés à Nancy, chez les Charlot, en 1680, et réimprimés à la fin de son Système chronologique des évêques de Toul, première édition, Nancy, P. Barbier, 1701, in-8°. III. *Première partie (seconde et troisième) de la Recherche des sainctes antiquités de la Vosge, province de Lorraine*, Saint-Dié, Jacques Marlier, 1625, les trois parties en 1 vol. petit in-4°, orné de 5 fig., dont 3 sont généralement attribuées à Callot. Le nom de ce célèbre graveur donne du prix à cette édition, qui est rare, mais du reste extrêmement mal exécutée et remplie de fautes : aussi, Ruyr en fut très-mécontent et en supprima, dit-on, autant qu'il put les exemplaires. Il en donna une nouvelle, revue, corrigée et augmentée, sous le titre de *Recherches des sainctes antiquités de la Vosge*, etc., Espinal, Ambroise et Cardinet, 1633, trois parties in-4°; Cardinet seul, sans date, Ambroise seul, avec un titre gravé daté de 1634; enfin, sous la rubrique de Troyes, Jacques Febvre (1633). Ces quatre sortes d'exemplaires ne diffèrent que par le titre. On paraît préférer ceux qui ont ce titre gravé. Cette seconde édition, sans être exempte de fautes, vaut infiniment mieux que la première, et n'est pas moins difficile à trouver (4). Nous

(3) Parmi les autres poésies de Ruyr on remarque un sonnet au cardinal de Vaudemond (p. 105) sur *le succès de la Sainte-Ligue*, et des vers latins adressés à Lacroix du Maine, *de industriosa ejus Bibliotheca gallica*. Jean Ruyr ne figure cependant pas dans cette Bibliothèque, ni dans celle de Duverdier. Le même Lacroix du Maine, sacrifiant au goût puéril de son temps, avait trouvé dans les noms de Jean Ruyr l'anagramme de *Ry Uranie*. Chacune de ces lettres termine les vers latins que le poète *charmésien* lui adresse. L—M—X.

(4) Comme on peut bien le présumer, les pieuses légendes du moyen-âge occupent une grande place dans les *Sainctes Antiquités*; mais, à côté des monuments multipliés, des croyances naïves de nos pères, on y trouve des renseignements très-curieux sur

pensons, avec D. Calmet, qu'il s'en faut beaucoup que l'ouvrage de Ruyr soit parfait, mais qu'il est utile et nous apprend une foule de particularités sur les temps anciens des églises et des monastères de la Lorraine, et particulièrement des Vosges. On jugera de sa valeur historique par les lignes suivantes que nous empruntons à un livre très-curieux (5) récemment publié par un savant magistrat nancéien. « Aujourd'hui que les archives de Saint-Dié, de Senones, d'Étival et de Moyenmoutier ont été, pour quelques écus, livrées à la dispersion par des vandales qui n'ont pas, comme ceux de 1794, le fanatisme politique pour excuse, et que des mains ignorantes en ont détruit la majeure partie, on comprend combien l'histoire de notre pays est redevable à celui qui le premier a puisé à ces sources et donné en Lorraine le premier exemple d'explorations que plus tard les Riguet, les Benoît Picart, les Hugo et les Calmet ont utilement poursuivies dans les chartes monastiques de la contrée. Mais ce qui surtout fait le mérite de l'ouvrage dont il est question, c'est l'emploi et l'indication de documents que D. Calmet a vainement recherchés, et dont il ne nous resterait rien si Ruyr les avait ignorés ou négligés. »

B—L—U.

RUZÉ (Arnould), d'une famille si ancienne qu'on l'a fait remonter au temps de saint Martin (1), était petit-fils, ou, suivant d'autres, petit-neveu de Jean, second maire connu de Tours, et naquit en cette ville vers 1480. Il étudia le droit, entra dans l'état ecclésiastique, et fut successivement conseiller au parlement de Paris, en 1518, et abbé de Notre-Dame-de-la-Victoire en 1520; puis il se fixa à Orléans, où il devint chanoine et écolâtre de la cathédrale. Docteur et chancelier de l'université de cette ville, il y professa le droit, et particulièrement le droit canonique, dans lequel il était très-fort. On croit qu'il y mourut vers 1541. Il avait composé, en latin un *Traité du droit de régale*, un *Traité des mandats apostoliques*, et un autre *sur la prééminence et la juridiction des archevêques;* mais, quoiqu'on l'en eût prié à plusieurs reprises, il s'était toujours refusé à les publier. Philippe Prudhomme (en latin *Probus*), jurisconsulte et official d'A-

---

l'origine et les progrès des institutions cléricales qui contribuèrent à la civilisation d'un pays presque sauvage. Dom Calmet (*Catalogue des écrivains de Lorraine*, p. xcviii, à la tête de son Histoire) observe « que l'auteur était diligent et de bonne foi, et qu'il avait en main bon nombre de manuscrits et de pièces qui ont été perdues depuis ce temps-là, pendant le malheur des guerres. » Ruyr a donné lui-même, à la fin de son ouvrage, l'indication des livres imprimés et des manuscrits qu'il a consultés, et l'on remarque parmi ces derniers un certain nombre de poésies qui ont été anéanties ou dispersées depuis l'époque où dom Calmet écrivait, sans parler des archives des plus célèbres abbayes, telles que Saint-Arnould, Gorze, Saint-Denis, etc., que l'auteur avait aussi interrogées. L—m—x.

(5) *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVIIe siècle*, par M. Beaupré, vice-président du tribunal civil de Nancy, membre de la Société des sciences, lettres et arts de cette ville, correspondant de la Société royale des antiquaires de France et de plusieurs académies, Saint-Nicolas-de-Port, P. Trenel, 1845, in-8o de viii et 542 pages. L'auteur de cet ouvrage curieux est connu par d'autres productions historiques, bibliographiques, archéologiques, etc., non moins remarquables, dont plusieurs sont enregistrées dans la dernière édition de l'excellent *Manuel* de M. Brunet.

(1) Les amis de la famille *Ruzé* la faisaient descendre d'un habitant de Tours, que Sulpice Sévère, dans la *Vie de saint Martin*, nomme *Ruricius*, d'où, suivant eux, dériverait *Ruzeus;* mais il est permis d'en douter.

miens, qui les avait lus et les appréciait, les enleva du cabinet de l'auteur, les fit imprimer, et adressa à Ruzé une lettre remplie d'éloges, dans laquelle il s'excuse de son indiscrétion. Voici le titre qu'il donna à cette publication : *Opera egregii et eminentis viri, utriusque censuræ professoris, Domini Arnulphi Ruzei, etc. Tractatus juris regaliorum; Tractatus de mandatis apostolicis; Tractatus de sublimi archiprœsulum statu et conditione, deque singulari in suffraganeos jurisdictione, et metropoliticæ sedis prærogativa,* Paris, 1534, in-4°. Le *Traité de la régale* de Ruzé fut réimprimé avec un supplément de Probus, Paris, 1542, in-4°; ibid., 1551, in-8°, avec deux autres traités sur le même sujet, par P. Bertrand, cardinal et jurisconsulte du XIVe siècle (*voy.* BERTRAND, IV, 373). Il a depuis été inséré dans le *Tractatus tractatuum juris*, publié par Ziletti, Venise, 1584-86, et dans la *Praxis beneficiorum* de Rebuffi, Paris, 1664, in-fol. (*voy.* REBUFFI, XXXVII, 208, et *Fr.* ZILETTI, LII, 339). F—T—E.

RUZÉ (GUILLAUME), parent du précédent, était fils de Guillaume Ruzé, seigneur de Beaulieu, et receveur-général des finances en Touraine. Né à Paris vers 1520, il y fit ses études, entra dans l'état ecclésiastique, fut reçu docteur de la faculté de théologie et de la maison de Navarre, puis recteur de l'université le 6 mai 1551. Il assista, en 1568, à la conférence tenue avec les ministres protestants, et obtint, en 1569, l'abbaye de l'Esterp au diocèse de Limoges. Nommé à l'évêché de Saint-Malo, il n'était pas encore sacré, lorsqu'il fut transféré à celui d'Angers, devenu vacant, et dont il prit possession par procureur, le 29 août 1572. Dès la même année il se trouva à l'assemblée du clergé qui eut lieu à Blois, et où il prononça le discours d'ouverture; puis il fut député aux États-généraux réunis dans la même ville en 1576. Successivement aumônier et confesseur de Charles IX et de Henri III, Ruzé se démit, vers 1580, de ces fonctions, qui le retenaient trop long-temps à la cour, et dès-lors il s'appliqua uniquement aux soins de son diocèse, qu'il gouverna avec sagesse, s'attirant également la vénération des fidèles et du clergé. Les *Statuts* qu'il donna ont été insérés dans le recueil in-4° de ceux d'Angers. En 1583, il assista au concile de sa province, assemblé à Tours sous la présidence de l'archevêque Simon de Maillé. On y dressa, à l'usage des protestants convertis, une profession de foi, que Ruzé publia en français sous ce titre : *Manière de profession de foi que doivent tenir ceux du diocèse d'Angers qui se voudront remettre au giron de notre mère sainte Église catholique, apostolique et romaine*, Paris, 1584, in-8°; réimprimée dans les *Mémoires de la Ligue*. Ce prélat étant allé à Paris pour les affaires de son diocèse, y mourut le 28 sept. 1587, et fut inhumé dans l'église de Saint-Paul. C'est à lui que Scévole de Sainte-Marthe a dédié ses *Cantiques de piété;* voici quelques vers de la dédicace :

Cui donem potius sacras, RUZÆE, *Camœnas,*
Quam tibi Sacrorum Pieridumque decus?
Nec mea quod paucis niteant variata figuris
Carmina, et externa sermo sit arte carens,
Crediderim ideirco minus ista futura legenti
Grata tibi, istorum si modo lector eris.

On a de Guill. Ruzé une traduction française du *Commenitorium* de Vincent de Lerins (*voy.* VINCENT, XLIX, 117), intitulée : *Petit Traité de Vincent Lirinense, françois de nation, pour la vérité et antiquité*

de la foy catholique, contre les prophanes nouveautés de toutes hérésies, composé par l'auteur, en latin, du temps du concile d'Éphèse, environ l'an de grâce CCCCXXX, et de nouveau mis en notre langue vulgaire, et adressé à Messeigneurs les frères du roi, par G. Ruzé, théologien, leur aumosnier et confesseur; à Paris, de l'imprimerie de M. de Vascosan, 1561, in-8°; réimprimé à Lyon, en 1570, et à Paris, en 1580, chez Morel, in-8°. Cette version de Vincent de Lerins est remarquable pour l'époque; elle a surtout le mérite d'une grande fidélité. On s'aperçoit que le translateur a vécu dans l'intimité de son modèle, et qu'il l'entend parfaitement; il lui arrive une ou deux fois tout au plus de ne pas saisir le véritable sens de Vincent de Lerins. Il existe plusieurs autres versions du *Commonitoire:* la première, par le sieur de la Brosse, Paris, 1615; la deuxième, par Barthélemy d'Astroy, 1663; la troisième, par Frontignières, Paris, 1684, réimprimée en 1686, in-12; la quatrième, par le P. Bonnet, de l'Oratoire, en 1700. Il y a une version espagnole par frère Juan de la Cruz, Salamanque, 1555, in-4°. Enfin, l'auteur de cet article a publié : *Œuvres de saint Vincent de Lerins et de saint Eucher de Lyon*, trad. nouvelle, avec le texte, notes et préfaces, par J.-F. Grégoire et F.-Z. Collombet, Lyon et Paris, 1834, in-8°. « Ruzé, dit Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothèque*, édit. de 1584, a composé de son invention et traduit d'autres livres desquels je ne sçay pas les titres. » Voy. *Gallia christ.*, anc. édit., tom. II, pag. 47. C—L—T.

RUZÉ (Martin), seigneur de Beaulieu, de Chilly et de Longjumeau, naquit à Tours, vers 1524. Son frère Guillaume (*voy.* l'art. précédent), qui eut de bonne heure beaucoup de crédit, le fit attacher au duc d'Anjou comme secrétaire de ses commandements. Martin suivit le duc en Pologne, après son élection à la couronne, et revint en France avec lui. Ce prince, qui régna sous le nom de Henri III, et dont il conserva la confiance, le nomma secrétaire d'État pour les finances en 1588. Henri IV lui témoigna la même estime, et lui conféra les emplois de grand-maître des mines de France et de trésorier des ordres. En 1606, il se démit de sa charge de secrétaire d'État en faveur de Loménie, qui n'eut cependant que la survivance de cette place, car Ruzé continua d'en exercer les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 16 novembre 1613. Sa dépouille mortelle fut inhumée dans sa terre de Chilly, près Longjumeau. Comme il n'avait point d'enfant ni de parent de son nom, il légua tous ses biens à son petit-neveu Antoine Coiffier d'Effiat, à la condition de prendre le nom et les armes de la maison de Ruzé (*voy.* Effiat, XII, 553). F—T—E.

RYCKAERT (Martin), peintre de paysage, naquit à Anvers en 1591. Quoique sa manière tienne beaucoup de celle de Joseph du Momper, il avait eu pour maître Tobie Verhaert. L'étude qu'il avait faite, dans les riches cabinets d'Anvers, des tableaux des maîtres d'Italie, lui inspira le désir de visiter Rome. Pendant un séjour de plusieurs années dans cette ville, il dessina assidûment les restes de l'architecture antique, et lorsqu'il revint dans sa patrie, avec tout ce qu'il avait recueilli en Italie, il peignit des tableaux qui furent avidement recherchés des connaisseurs, et qui se distinguaient par l'élégance

du choix autant que par une parfaite exécution. Il avait un talent particulier pour représenter des ruines couvertes de mousse et de broussailles, des sites montagneux ou hérissés de rochers, des chutes d'eau, des vallées qui se perdent à l'horizon, et surtout des places-fortes, auxquelles il savait donner une apparence de grandeur qui sauvait l'uniformité des lignes. Ce genre de talent mit un jour sa vie en danger. Il voulait représenter dans un de ses tableaux la citadelle de Namur. Tandis qu'il ébauchait un dessin de cette forteresse, on le prit pour un espion ; des soldats le saisirent et le traînèrent en tumulte devant le gouverneur, qui, d'après les lois militaires, l'eût fait condamner à mort, si sa réputation, sa candeur et son talent n'avaient appuyé fortement son innocence. Il faisait souvent peindre les figures de ses tableaux par Breughel de Velours. Van Dyck avait pour lui une estime particulière. Ses ouvrages, en petit nombre, l'ont placé au premier rang des paysagistes et sont vendus à des prix exorbitants. Il mourut en 1636, âgé seulement de quarante-cinq ans. P—s.

RYCKAERT (DAVID) naquit à Anvers en 1615, et fut surnommé *le Jeune*, pour le distinguer de son père, artiste habile nommé également David, et dont il fut l'élève. Il peignit d'abord le paysage et déploya dans ce genre un véritable talent ; mais excité par les succès qu'obtenaient les ouvrages de Téniers, de Brawer, de Van Ostade, il résolut de les imiter, et le succès surpassa bientôt son attente. L'archiduc Léopold, protecteur éclairé des arts, encouragea son talent, et la réputation de Ryckaert se répandit promptement dans toute la Belgique. Pour atteindre à la perfection, il se persuada que l'étude de la nature, quoique la base la plus solide et la première de la peinture, ne suffisait pas, et il se forma un cabinet des meilleures productions des grands maîtres ; il étudia assidûment leurs différentes manières et sut s'en former une à lui, qui le place au rang des plus habiles artistes de son temps. En 1651, il fut choisi pour directeur de l'académie d'Anvers. Les sujets qu'il aimait à représenter étaient des *assemblées*, des *tabagies*, des *chimistes*, etc. La composition en est toujours gaie, piquante et pleine d'esprit, quelquefois même elle a de l'élévation. Il réussissait parfaitement dans ces sujets, lorsqu'à l'âge de cinquante ans il se mit à peindre exclusivement des *tentations* et des *sujets de diablerie*, dans lesquels il a déployé toute la bizarrerie d'une imagination malade. Mais l'exécution sauve avec tant d'adresse ce que le sujet peut avoir de repoussant et de hideux en lui-même, que ces derniers tableaux ne sont pas moins recherchés que ceux qu'il avait exécutés dans sa première manière. La *Tentation de saint Antoine* a surtout exercé plusieurs fois son pinceau, et toujours d'une manière neuve et originale. Ses premiers tableaux sont un peu gris de ton ; mais à mesure qu'il peignit, sa couleur s'améliora, et bientôt il coloria avec une chaleur surprenante. Ses plus beaux tableaux n'ont presque pas d'épaisseur de couleur. On voit partout la toile ou le panneau. Ses têtes, ses étoffes sont peintes avec une adresse, une précision et une vérité qui charment l'œil ; ses mains sont négligées, et l'on voit qu'il les dessinait de pratique. Une simple touche lui suffisait pour indiquer la forme et les détails de ses accessoires. Les tableaux de ce peintre sont assez rares. Son chef-

d'œuvre est une *Ferme mise au pillage par des troupes*. Toutes les horreurs de la guerre y sont représentées. Des paysans sont pendus, la tête en bas, dans la cheminée; on brûle les pieds à d'autres; le maître de la ferme, traîné par les cheveux, est menacé d'être sabré, tandis que des courtisanes, assises à table et se livrant à la joie, paraissent considérer ce spectacle avec plaisir; une vieille femme avec sa fille et ses petits-enfants implorent leur pitié en leur offrant leur bourse et leurs bijoux. Ce tableau est parfaitement composé, d'une excellente couleur et d'un style plus élevé que tous les autres sujets d'histoire de ce maître. P—s.

RYCKX (Nicolas) naquit à Bruges, vers l'an 1637. Il s'adonna de bonne heure à la peinture, et, pour sortir de la route suivie par la plupart des peintres, il parcourut une partie de l'Orient, afin de trouver une nouvelle nature et des objets moins connus. Il résida long-temps en Palestine et à Jérusalem; il dessina les lieux les plus célèbres de ce pays; il observa avec soin les mœurs et les costumes des habitants, suivit les caravanes et parvint à recueillir ainsi les sujets dont il enrichit ses tableaux. A son retour en Europe, revenu dans sa ville natale en 1667, la société de peinture qu'elle possède s'empressa de l'admettre au nombre de ses membres. Ses ouvrages ne tardèrent pas à obtenir une grande vogue. Sa manière se rapproche de celle de Vander Kabel; mais il est plus clair; son dessin est moins découpé et moins sec, et son paysage est de bon goût. Il peignait avec beaucoup de facilité. Ses compositions représentent en général des *Caravanes* et des *vues de la Palestine;* elles sont abondantes et animées par des figures d'Arabes, de chameaux, de chevaux, touchées et dessinées d'une manière spirituelle et piquante; sa couleur est excellente, et dans le genre qu'il a adopté, il tient le premier rang dans son pays. P-s.

RYSBRAECK ou **RYSBRECHTS** (Pierre), peintre, naquit à Anvers en 1657, et suivit les leçons de Francisque Milé, qui, admirateur de la manière du Poussin, inspira le même goût à son élève. Rysbraeck accompagna son maître à Paris, et ne tarda pas à se faire une grande réputation dans cette ville, où on l'engageait à fixer son séjour. Mais il préféra retourner à Anvers, où il fut nommé, en 1713, directeur de l'académie de peinture. Il peignait tantôt dans le style de Guaspre, tantôt dans celle de son maître, et plusieurs de ses compositions ont été vendues plus d'une fois comme des tableaux du premier de ces peintres; mais, dans tous ses ouvrages, outre les imitations de ces deux habiles artistes, on découvre une étude de la nature qui ajoute encore à leur prix. Il peignait avec beaucoup de facilité, d'un pinceau ferme et libre; son coloris était vrai et naturel; ses figures et ses arbres très-bien dessinés, et le soin avec lequel il les terminait n'ôtait rien à leur piquant. Son principal défaut est le manque de génie et d'invention, qu'il faut attribuer au grand nombre d'ouvrages qu'il a exécutés; mais ses paysages n'ont point cet agrément qui frappe au premier aspect, quoiqu'on reconnaisse dans tous un artiste du plus grand mérite. Il ne faut pas confondre les ouvrages de Pierre avec ceux d'un autre peintre du même nom, qui vivait à Bruxelles, et dont les tableaux jouissent de peu d'estime auprès des amateurs. Pierre Rysbraeck a gravé plusieurs sujets de sa compo-

sition, qui se font remarquer par une pointe facile et spirituelle. On fait particulièrement cas des deux morceaux suivants : 1° *Diane au bain surprise par Actéon*, in-4° en travers ; 2° *Paysage avec un château sur le bord d'une rivière, et enrichi de plusieurs figures*, in-4° en travers. P-s.

RYSSEN (Léonard van), théologien protestant, né à Utrecht, étudia la théologie dans cette ville, sous Gisbert Voet, dont il adopta toutes les opinions, et dont il épousa même toutes les querelles. Il fut successivement prédicateur à Deventer, à Heusden, et mourut vers la fin du XVIIe siècle. On a de lui divers traités de théologie et de philosophie, dont la plupart sont des écrits polémiques. Nous citerons entre autres : I. *De Lusu aleæ*, Utrecht, 1660, in-12. C'est une réfutation de l'ouvrage de Gataker (*voy.* ce nom, XVI, 548) sur les loteries. Cet écrivain anglais prétendait que le gain produit par les jeux de hasard n'est pas illicite en lui-même. Voet publia aussi une dissertation dans le même but et sous le même titre que celle de Ryssen : le maître déploie plus d'érudition, mais le disciple montre plus de méthode. II. *Justa detestatio libelli sceleratissimi Adr. Beverlandi de peccato originali*, Gorcum, 1680, in-8°. Beverland (*voy.* ce nom, IV, 422), renouvelant l'opinion de H.-C. Agrippa, enseignait que le péché originel fut, à l'égard d'Adam et d'Ève, le commerce charnel qu'ils eurent ensemble, et n'est pour leurs descendants que le penchant d'un sexe vers l'autre. Ryssen réfuta cette doctrine avec beaucoup de logique, mais surtout avec une grande véhémence, car il prodigue à Beverland les épithètes de fanatique, de fourbe, de corrupteur, et même d'athée, lui reprochant en outre plus de six cents barbarismes, solécismes, etc. III. *La Convulsion de l'agonie des cartésiens et des coccéiens* (en hollandais), Utrecht, 1686, 2 vol. in-4°. Le titre seul de cet ouvrage indique assez que Ryssen partageait l'animadversion de Voet contre le système philosophique de Descartes et la doctrine théologique de Cocceius (*voy.* Gisbert Voet, XLIX, 392). P-rt.

RZEWUSKI (Séverin), vice-grand-général de la couronne de Pologne, staroste de Dolin, né en 1745, fut, en 1767, arrêté avec son père Wenceslas Rzewuski (*voy.* ce nom, XXXIX, 395), et relégué à Kaluga. Rentré en 1773 dans sa patrie, il se fit remarquer par son patriotisme à la diète de 1776 ; mais, changeant tout à coup de conduite, il résolut de suivre lâchement les volontés de la Russie et fut un des ennemis les plus acharnés de la constitution du 3 mai 1791. Destitué de sa dignité de grand-général, il se lia avec François Branecki et Stanislas-Félix Potoçki, et alla jusqu'à implorer l'assistance des Russes. L'impératrice Catherine les accueillit avec empressement et leur fit signer (14 mai 1792) la confédération de Targowitz. Ils furent trompés lorsqu'ils virent s'opérer le second partage (1793). Rzewuski ouvrant les yeux, mais se repentant trop tard, publia en vain sa protestation. Elle n'eut point d'autre résultat que la confiscation de ses biens. Pendant la révolution de 1794, il fut jugé par contumace traître à la patrie. Un tribunal criminel, institué par Kosciuszko, après l'avoir déclaré infâme, le condamna à être pendu en effigie et à avoir ses biens confisqués. Après le dernier partage de la Pologne (1795), Rzewuski rentra dans sa patrie pour y terminer ses jours, et il ne tarda pas à mourir dans les remords et le repentir. G—y.

S.

SAA *de Menezès* (Francisco de), poète, neveu du célèbre Saa de Miranda (*voy.* ce nom, XXXIX, 398), naquit à Porto. Après avoir vécu plusieurs années dans le monde, il embrassa, en 1642, la vie religieuse, et mourut en 1664. Il s'est illustré par une épopée ayant pour titre : *la Conquête de Malaca*, poème qui, sous le rapport de la conception, est placé par quelques littérateurs immédiatement après celui de Camoëns. Ce fut une grande et noble pensée qui inspira ce poème; car elle fut conçue à une époque où le Portugal, déchu de sa vieille gloire, languissait sous le joug de l'étranger. Lorsque *la Conquête de Malaca* parut, elle réveilla des souvenirs amers et ranima l'espoir d'un meilleur avenir. Quelle sensation n'eût-elle point produite si elle eût vu le jour au temps où la nation portugaise était enivrée de ses victoires et de ses conquêtes! On devine que le héros de ce poème doit être l'immortel vainqueur de Malaca, ce grand Alphonse Albuquerque, qui soumit tant de peuples dans l'Asie. Averti, par la puissance d'une haute raison et d'un goût sûr, Menezès a emprunté son merveilleux à la religion chrétienne. Ce ne fut pas une médiocre hardiesse de sa part, que de tenter une pareille innovation, quand la plupart des poètes de sa nation ne savaient pas s'affranchir des fictions mythologiques. Il y a bien une teinte de ces fictions dans Menezès; mais elle est très-faible. Dans le sixième livre, il peint le maître des démons avec une énergie sauvage et terrible qui ressemble assez à Milton. Ce morceau mérite d'être cité; il fera connaître cette touche vigoureuse et qui rappelle, sous quelques rapports, celle du poète anglais. « Ce roi des tempêtes, plus grand qu'Atlas, meut sept têtes d'une manière horrible; sa queue se redresse; dans ses replis errants, elle atteint l'espace le plus éclatant du ciel. Le démon étend ses formidables bras au levant; il les étend aussi au couchant, vers les astres. C'est ainsi qu'il entoure de maux l'immensité de la terre. Voué à la douleur, il exhale dans un espace horrible et la flamme de l'orgueil et ses ténèbres. A peine respecte-t-il le Verbe sacré. Mille blasphèmes sortent de son sein impie. — Ma valeur subsistera, s'écrie l'esprit déchu; elle ne peut être anéantie, malgré les efforts vengeurs de celui qui me fait vivre au milieu de ces feux ardents. ». A cette peinture on ne peut méconnaître le démon du christianisme. Saa de Menezès a fait de l'enfer une description qui rappelle celle du Dante. Il montre dans son enfer une foule d'hommes rejetés par le christianisme ou flétris par l'humanité; mais il s'est bien gardé d'y introduire, à l'exemple du poète italien, des personnages modernes. Il a répandu dans son poème un vif intérêt chevaleresque. Toutes les descriptions qu'il fait des lieux sont si fidèles et si exactes, qu'on croirait qu'il les a visités. C'est là sans doute un grand mérite. On doit convenir qu'en général il soutient bien l'intérêt, qu'il peint fidèlement le caractère national, et

l'administration publique. Il mourut à Paris le 14 septembre 1820. On a de lui : I. *Adresse à l'Assemblée constituante sur les dépenses générales de l'État*, 1790, in-8°. II. *Du crédit public et particulier. Des moyens d'acquitter indistinctement la dépense de tous les services et d'opérer des améliorations dans les diverses branches de l'économie politique*, 1798, in-4°. Une partie de cet ouvrage a été trad. en allemand, Hambourg, 1799, in-8°. III. *Tableaux comparatifs des dépenses et des contributions de la France et de l'Angleterre, suivis de Considérations sur les ressources des deux États et servant en même temps de réfutation à l'ouvrage de M. Gentz*, 1805, in-8°. IV. *Observations sur les dépenses et les recettes à venir de la France, et sur les finances*, 1814, in-8°. V. *Indication des mesures proposées pour la perception des droits réunis*, 1814, in-8°. VI. *Réflexions sur l'Aperçu des recettes et dépenses de l'an* 1814 *présenté à la Chambre des députés le* 22 *juillet* 1814, in-8°. VII. *Des recettes et des dépenses publiques de la France*, 1816, in-8°. VIII. *Comparaison des revenus présumés proposés par le ministère pour acquitter les dettes de l'année* 1816, *avec les recettes que l'auteur a proposées dans son ouvrage sur les Recettes publiques*, 1816, in-8°. IX. *Des banques, de leur influence pour faciliter la circulation des capitaux, faire baisser le haut prix de l'intérêt*, etc., 1817, in-8°. X. *Du crédit, de la dette publique de la France et du paiement de l'arriéré*, 1817, in-12. XI. *Considérations sur les contributions et sur les taxes indirectes*, 1818, in-4°. XII. *De la répartition de la contribution foncière*, 1819, in-8°. XIII. *De la dette publique et de la nécessité de réduire les fonds d'amortissement de* 1820, in-8°. XIV. *Supplément de l'ouvrage que j'ai eu l'honneur de présenter à MM. les députés*, 1820, in-8° (c'était de l'ouvrage intitulé *Réflexions*, etc., qu'il s'agissait, *voy.* le n° VI). M—D j.

SABELLIUS, prêtre de Ptolémaïs, vivait vers le milieu du IIIe siècle de notre ère. Il émit des opinions nouvelles qui l'ont fait ranger parmi les nombreux hérésiarques qui affligèrent l'Église naissante. Il ne reconnaissait point de personnes ou d'*hypostases* dans la Trinité ; d'après lui, le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient que des manifestations diverses du même être, et Jésus-Christ n'était plus qu'un homme pourvu d'une force divine. Saint Athanase, saint Basile, Eusèbe, Théodoret, saint Denys d'Alexandrie réfutèrent ses doctrines ; elles ne recrutèrent pas de bien nombreux prosélytes; le sabellianisme s'éteignit promptement. Worm en a écrit l'histoire (*Historia sabellianismi*, Francfort, 1696, in-8°), et L. Lange en a fait l'objet d'une dissertation spéciale insérée dans le *Journal de théologie historique* d'Ilgen, tom. III, p. 178-227. On peut consulter aussi l'ouvrage du même auteur, intitulé : *Histoire des Unitaires avant le concile de Nicée* (en allemand), Leipzig, 1831, in-8°. B—N—T.

SABEO (Fausto), *Faustus Sabæus Brixianus*, poète latin, naquit à Chiari, non loin de Brescia, de parents obscurs, mais honnêtes. On n'a point de détails sur ses premières années. Il paraît qu'il fit de très-bonnes études, puisque la réputation de son savoir s'étendit jusqu'à Rome et le fit appeler dans cette ville par Léon X qui le nomma, on ne sait pas précisément à quelle époque, custode ou garde de la bibliothèque du Vatican, emploi qu'il ne faut pas confondre

avec celui de bibliothécaire. On ne sait pas non plus exactement si ce fut avant ou après cette nomination que le pontife envoya Sabeo en Angleterre, en Irlande et dans d'autres contrées éloignées, à la recherche des anciens manuscrits dont il voulait enrichir la bibliothèque. Ce qu'il y a de certain, c'est que Sabeo fit pour cela différents voyages longs et pénibles. Il se plaint dans plusieurs de ses épigrammes de n'avoir pas été récompensé de ses services; à l'entendre, ses frais mêmes ne lui auraient pas été remboursés. On serait plus disposé à le croire, dit Roscoe, s'il n'avait pas porté de semblables plaintes contre tous les souverains pontifes sous le règne desquels il a conservé l'office qui lui avait été conféré par Léon X, c'est-à-dire sous Adrien VI, Clément VII, Paul III, Jules III, Marcel II et Paul IV. Sabeo mourut âgé de 80 ans, sous le pontificat de ce dernier, vers 1558. On lui doit, suivant Moréri, une édition, la première sans doute, de la *Cosmographie d'Éthicus*, qu'il dédia à Léon X. Nous n'en connaissons pas la date, à moins que ce ne soit l'édition de Venise, 1513, mentionnée dans cette *Biographie*, à l'article d'Éthicus (XIII, 426). Roscoe dit seulement que Sabeo présenta au pape le manuscrit de la *Cosmographie*, en l'accompagnant de quatre vers latins de sa composition. S'il y a quelque incertitude à l'égard de la publication d'Éthicus, il n'y en a aucune sur celle d'Arnobe; c'est par les soins de Sabeo que parut l'édition originale de ce célèbre apologiste du christianisme. Elle est intitulée : *Arnobii disputationum adversus gentes, libri VIII*, etc., Rome, 1542, in-fol. Les *Disputationes* n'ont que sept livres; l'*Octavius* de Minucius Felix forme le huitième (*voy.* ARNOBE, II, 516). Cette édition est fort belle et on la recherchait beaucoup avant celle de Thysius, faite sur un manuscrit plus correct que celui dont s'était servi le premier éditeur. J.-C. Orellius en a donné, en 1816, une meilleure encore que cette dernière (*voy.* le *Manuel* de M. Brunet). Sabeo a publié ses poésies latines, consistant surtout en épigrammes, sous ce titre : *Fausti Sabæi brixiani, custodis bibliothecæ Vaticanæ, libri V, ad Henricum Galliæ regem : primus de Diis; secundus de Heroibus; tertius de Amicis; quartus de Amoribus; quintus de Miscellaneis*, Rome, 1556, in-8°. L'auteur fut bien payé de sa dédicace au roi de France. Il reçut *da quella maestà*, dit Leonardo Cozzando, cité par Bayle, *una collana d'oro, duecuento scudi del sole, e una giubba di velluto pavonazzo* (une veste ou manteau de velours violet). Dans le t. II de son *Specimen variæ litteraturæ Brixianæ*, le cardinal Quirini a donné des renseignements sur la personne de Sabeo et un ample extrait de ses épigrammes et autres poésies. Gruter avait déjà inséré un assez grand nombre de ces pièces dans la seconde partie des *Delitiæ* CC *italorum poetarum*; elles occupent trente pages de ce recueil. Enfin, on trouve quelques particularités intéressantes sur Sabeo et ses écrits dans la *Vie et pontificat de Léon X*, par William Roscoe, t. IV, p. 148 et suiv. de la traduction française de cet excellent ouvrage (2e édit.), par P.-F. Henry, notre collaborateur (*voy.* ROSCOE, LXXIX, 437).

B—L—U.

SABIN (GEORGES), homme d'État, historien et poète du seizième siècle, naquit en 1508, dans le Brandebourg, et, suivant l'usage alors adopté par

les savants, changea le nom de sa famille, qui s'appelait *Schalter*, en celui de *Sabin*. Il fut envoyé dès l'âge de quinze ans à Wittenberg avec une recommandation pour Mélanchthon, qui le reçut chez lui, le prit en affection et plus tard lui donna sa fille en mariage. Ayant remarqué ses dispositions pour la poésie, il lui prodigua ses avis et lui conseilla surtout de s'attacher à l'étude d'Ovide, que par un goût particulier il plaçait au-dessus de tous les poètes latins. Sabin suivit les conseils de Mélanchthon, et dès l'âge de vingt ans il mit au jour un poème qui lui fit une grande réputation. Cet ouvrage, principalement consacré à la louange des empereurs d'Allemagne, et de Charles-Quint en particulier, était intitulé *Res gestæ Cæsarum germanicorum*. Il reçut des éloges et des encouragements, non-seulement des gens de lettres, mais de princes et d'hommes puissants dont l'appui fut très-utile à l'auteur. L'empereur Charles-Quint lui donna, en 1540, des lettres de noblesse et une forte pension. Ayant fait un voyage en Italie, il fut très-bien accueilli surtout à Rome, où les cardinaux Bembo et Contarini, protecteurs zélés des sciences et des lettres, le comblèrent de bienfaits. A Venise il fut couronné comme poète; et lorsqu'il revint en Allemagne l'électeur de Brandebourg lui conféra une chaire de professeur de belles-lettres à Francfort-sur-l'Oder, le nomma ensuite recteur de la nouvelle académie établie à Kœnisgberg, puis conseiller d'État; enfin il le chargea pour l'Italie de plusieurs missions diplomatiques, dans lesquelles Sabin déploya autant d'habileté que de prudence. Il revenait de ces honorables missions lorsqu'il fut subitement pris d'un accès de fièvre qui lui laissa à peine la force d'arriver à Francfort, où il mourut le 2 décembre 1560. Il avait fait imprimer ses poésies latines à Francfort en 1558, 1 vol. in-8°. L'édition de 1597 est plus complète, et ce volume est toujours très-recherché des connaisseurs. On a encore de lui, à la suite de ses *œuvres*, un traité élémentaire pour apprendre à faire des vers à l'imitation des anciens. Réimprimé à Paris en 1580, ce livre peut être encore utilement consulté. B—H—D.

SABINA (Julia), femme de l'empereur Adrien, était petite-nièce de Trajan et fille de Matidie. L'impératrice Plotine lui fit obtenir la main d'Adrien, qu'elle protégeait, ce qui le conduisit à l'empire. Ce mariage avait néanmoins déplu à Trajan, et il ne fut pas heureux pour Sabina, qui, bien que douée d'une rare beauté, d'un esprit très-cultivé et de mœurs irréprochables, ne fut point aimée de son époux. Dès qu'il fut empereur, Adrien la traita comme une esclave, lui reprochant des manières dures et hautaines, mais surtout éloigné d'elle, on ne peut en douter, par son goût infâme pour Antinoüs (*voy.* Adrien, I, 248). Vivement blessée de ces dédains, Sabina à son tour traitait Adrien avec beaucoup de hauteur, lui reprochant son élévation à l'empire dont elle était la première cause. Elle se vantait même de n'avo pas voulu lui donner d'enfants, dai la crainte qu'ils ne fussent aussi detestables que leur père. La haine entre les deux époux devint telle qu'Adrien, se voyant près de mourir, contraignit Sabina de s'ôter elle-même la vie. D'autres disent qu'il l'empoisonna (an 138 de J.-C.), après 38 ans de mariage; et par une bizarrerie digne de ce cruel tyran, il

des honneurs divins après
ort. M—D j.

BINO (ANGIOLO), littérateur
philologue distingué de la se-
le moitié du XV• siècle, eut
neur de recevoir, à Rome, la
onne poétique (voir Lancetti,
rie ai poeti laureati, p. 179);
na des éditions de Lactance,
ence et d'Ammien Marcellin. Il
en 1474, à Rome, un in-folio
lé: *Paradoxa in Juvenalem.*
Art poétique (*Ars metrica*) eut
éditions, l'une sans lieu ni date,
e à Rome en 1483. Ses compo-
s poétiques sont demeurées iné-
; elles dorment dans les recoins
ureux de quelques bibliothèques
Italie; une seule d'entre elles a vu
le jour, grâce aux soins du père Mar-
qui l'a insérée dans son *Ampliss.*
Collectio veterum scriptorum,
p. 1379. C'est une épopée sur
ute de la ville de Liége (*Car-*
m... epicum de excidio civitatis Leo-
diensis). Sabino mourut à Rome vers
l'an 1510; on possède fort peu de dé-
tails sur son histoire, et ses écrits sont
complétement oubliés. B—N—T.

SABINUS, gouverneur de la Sy-
rie pour les Romains, sous le règne
d'Auguste, se fit remarquer dans cette
rée par sa cupidité et ses exac-
. Il s'y trouvait à l'époque de la
rt d'Hérode-le-Grand, qui avait
ssé dans son palais des trésors
nsidérables. La première pensée
délégué de Rome fut de s'en em-
; et pour cela il voulut être maî-
la citadelle de Jérusalem, et
loger dans le palais du roi. Il
a alors aux gardiens du tré-
lui en faire la remise, et en
temps il exigea que les com-
nts de toutes les places re-
les garnisons romaines. Les
ures ayant refusé d'o-
béir à de tels ordres, et le peuple ayant été informé de ce qui se passait, il en résulta une violente insurrection où beaucoup de monde périt dans les deux partis. Le peuple juif se réunit en très-grand nombre à Jérusalem, sous prétexte de la solennité de la Pentecôte, et il s'ensuivit une lutte sanglante, dans laquelle les Romains triomphèrent, après quoi ils pillèrent le trésor, et mirent le feu au bâtiment où on le conservait. Comme on le pense bien Sabinus en eut la plus grande partie, et le reste devint la proie de la soldatesque. Le peuple irrité au plus haut degré revint à la charge, et assiégea le gouverneur dans le palais; il allait y être forcé et probablement mis en pièces lorsque Varus, gouverneur-général de ces contrées, vint à son secours et lui donna les moyens de se sauver vers la mer. Alors les Juifs mirent bas les armes, rejetant tous les torts sur Sabinus, qui dès ce moment disparut de la scène politique. M—D j.

SABIO, nom que prit une famille d'imprimeurs établie à Venise au commencement du XVI• siècle et qui se distingua par son intelligente activité. Laissant aux Alde le soin de répandre les classiques de la Grèce et leur abandonnant les commentateurs d'Aristote et les écrits de Cicéron, les Sabio s'attachèrent surtout aux compositions des beaux esprits italiens de l'époque; ils mirent sous presse des comédies, des nouvelles, des livres de géographie et d'histoire. Quelques-unes de ces éditions sont devenues rarissimes; nous citerons seulement celle de la *Ceccaria* de Caracciolo (*Vinegia, Giovanni Antonio e fratelli da Sabio*, 1526). Demeurée inconnue aux bibliographes italiens, il s'en est trouvé un exem-

plaire dans la riche bibliothèque dramatique de M. de Soleinne. Une traduction en vers et en grec moderne de l'*Illiade, stampata in Venitia per Stefano da Sabio*, 1526, fait l'objet des vœux les plus chers des bibliophiles ; elle a été payée 140 fr. à la vente Mac-Carthy en 1816, et 203 fr. à celle de Charles Nodier en 1844. Étienne de Sabio ne se borna point à imprimer des livres; il composa, sous le titre de *Corona preciosa*, un vocabulaire *per imparare, legere, scrivere, parlare et intendere la lingua greca, volgare et literale, la lingua latina et il volgare italico*, et il fit paraître cet écrit en 1527. On trouve durant plus d'un demi-siècle des ouvrages imprimés par divers membres de cette docte famille ; ils se recommandent aux amateurs par leur rareté, leur exécution soignée. En ce temps-là, les imprimeurs faisaient choix d'un papier ferme et solide ; ils croyaient devoir veiller à la correction des textes qui sortaient de dessous leurs presses. B—N—T.

SABLE (Guillaume du) était gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi. C'est en cette qualité qu'il donna le titre de *Muse chasseresse* à ses poésies, imprimées en 1611, in-12. Élevé à la cour de François Ier, il avait *servi domestiquement sept rois, François Ier*, etc. Parmi ses pièces fort insipides on en trouve quelques-unes d'intéressantes; son *Coq à l'âne de la truye au foin* est une satire de la Ligue. Il était huguenot et il parle quelquefois de la religion catholique et du pape sur le ton des ministres protestants les plus emportés. Z.

SABLÉ (Madeleine de Souvré, marquise de), fille du maréchal de Souvré, gouverneur de Louis XIII et de Gaston d'Orléans, naquit en 1599. Elle avait à peine douze ans quand, en 1610, elle fut nommée fille d'honneur de la reine Marie de Médicis. Elle épousa le marquis de Sablé, fils du maréchal de Bois-Dauphin; mais cette union ne fut pas heureuse, et elle devint veuve en 1640. La marquise, n'éprouvant aucune sympathie pour son mari, se livra à la galanterie, et les collecteurs d'anecdotes ont beaucoup parlé d'elle et du maréchal de Montmorency, même de quelques autres, particulièrement d'un chevalier d'Armentières, dont elle eut une fille qui se fit religieuse à Port-Royal. Si madame de Sablé dissimula l'existence de cette fille jusqu'à la mort de son mari, ce n'était pas qu'elle redoutât l'éclat que pouvait entraîner un fait de cette nature, elle craignait seulement que l'on pût croire à un rapprochement rendu peu vraisemblable par le mépris dont elle ne cessa d'accabler le marquis. Devenue vieille, elle se fit dévote, « mais quelle dévote, bon Dieu! s'écrie Tallemant des Réaux, que l'on n'accusera pas d'excès de rigorisme. Il n'y a point d'intrigue à la cour dont elle ne se soit mêlée, et elle n'avait garde de manquer d'être janséniste, quand ce ne serait que cette secte a grand besoin de cabale pour se maintenir. » On voit en effet madame de Sablé se mêler des intrigues de Vautier, médecin du roi, et de Bellingan; attirer chez elle madame d'Hautefort et chercher à la faire entrer dans des intérêts opposés à ceux du ministre tout-puissant (1). Si le roi, sous l'influence de Richelieu, montrait de la défiance à la marquise de Sablé, celle-ci en était dédommagée par les bontés de Monsieur, et jamais ce prince n'a cessé de témoigner à la fille de M.

(1) *Journal du cardinal de Richelieu*, Paris, 1665, in-12, 1re partie, pag. 105.

Souvré la reconnaissance qu'il ..rtait à son ancien gouverneur ; il lui faisait remettre chaque année, et lui remettait quelquefois lui-même deux mille écus d'or (2). La marquise de Sablé était liée avec les personnes les plus spirituelles de son ..ps. Amie du duc de La Rochefou..ld, de l'abbé Esprit, de Voiture, la marquise de Rambouillet, de la ..uchesse de Montausier, de mademoiselle Paulet, de la duchesse de ..gueville, d'Arnauld d'Andilly et ..bien d'autres, son salon ne désem..ssait pas de toutes ces illustrations. le écrivait agréablement des lettres ..v elle ne négligeait pas d'en garder les copies que lui faisait ordinairement Mlle de Chalais, sa demoiselle de compagnie (3). Elle paraît avoir eu part à la composition des célèbres *Maximes*. La pensée était proposée comme un diamant brut chez Mme de Sablé, dans une réunion très-restreinte, et chacun la polissait, l'élucidait, la retouchait, puis la maxime se trouvait produite (4). Madame de Sablé travailla aussi pour son propre compte, ou plutôt on a mis son nom à un recueil de maximes qui pourraient bien avoir une origine semblable à celles du duc de La Rochefoucauld. Si la marquise de Sablé a mérité par son esprit et les agréments de sa conversation de vivre dans la mémoire des hommes, il faut convenir aussi que ses singularités devaient la sauver de l'oubli. Elle avait peur à peu près de tout, mais principalement du mauvais air, des maladies qui peuvent se gagner, mettant de ce nombre jusqu'aux rhumes; elle craignait le tonnerre, le vent, l'orage, et surtout la mort. Ce terrible mot ne devait jamais être prononcé devant elle. Elle avait si peur de mourir, que, pour ne pas paraître vielle et rapprochée de la mort, elle cachait son âge à l'astrologue qu'elle appelait pour tirer son horoscope, et n'ajoutait que très-difficilement six mois à l'âge visiblement menteur que d'abord elle avait énoncé. Dans un temps où l'on craignait la peste, ayant appelé des médecins pour les consulter, il fallut qu'ils changeassent de vêtements et qu'ils se tinssent à l'extrémité d'une galerie, sans approcher d'elle ; les paroles étaient portées et rapportées par mademoiselle de Chalais, fille d'esprit à laquelle Voiture n'a pas dédaigné d'écrire quelquefois. Une des plus plaisantes aventures de madame de Sablé, a été le voyage de Ruel, quand, pour se venger de n'être pas invitée, elle tenta d'aller surprendre Julie d'Angennes qui, après sept ans de recherche, venait enfin d'épouser le duc de Montausier. Un orage vint à se déclarer, et madame de Sablé ne vit d'autre moyen de se préserver du tonnerre qne d'aller se cacher, elle, sa voiture et ses gens, dans les carrières de Chaillot (5). Madame de Sablé a long-temps habité la Place-Royale, dans le même hôtel que la comtesse

(2) *Écrit de la main de Mme de Sablé*, par ..nous publié dans une note sur les *Mémoires ..llemant des Réaux*, Paris, 1840, t. IV, ..5.

Le rédacteur de cette notice possède ..ueil mss. contenant des lettres de la ..nise à diverses personnes dont il serait ..e d'expliquer autrement la conserva..

..M. de Sainte-Beuve, dans le volume ..consacré à La Bruyère et à La Roche..ld (Paris, 1842, in-12), a peint Mme de ..vec cette finesse de traits qui lui est ..s éditeurs des Maximes consulte..e avec beaucoup d'avantage.

(5) *Mémoires de Tallemant, historien de Mme de Montausier*, et *Poésies de La Mesnardière*, Paris, 1656, in-fol., pag. 35. Ce poète accompagnait la marquise; il raconte ce qu'il a vu et entendu.

de Maure, son amie la plus intime, qu'elle perdit en 1663; alors elle se retira à Port-Royal de la rue Saint-Jacques, où elle fit bâtir un corps de logis. Elle y mourut, le 16 janvier 1678, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et fut enterrée dans le cimetière de la paroisse Saint-Jacques (6). On a de la marquise l'ouvrage intitulé : *Maximes de madame la marquise de Sablé*, à la suite desquelles sont imprimées des *Pensées diverses de L. M. L. D.* (l'abbé d'Ailly, chanoine de Lisieux) (7), Paris, Sébastien Cramoisy, 1678, in-12. Il y a des exemplaires de ce petit livre dont le frontispice porte seulement *Maximes et pensées diverses*, sans aucune autre différence. Ces maximes et ces pensées ont été réimprimées à la suite des *Maximes du duc de La Rochefoucauld*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1705, petit in-12; et pour qu'il ne manque rien à la gloire de madame de Sablé, comme écrivain et comme moraliste, ses *Maximes* ont été traduites et commentées en italien sous ce titre : *Massime della marchesa di Sablé, tradotte dal francese, colle note di A. M. F.* (Angelo Maria Fabbroni), 1756, in-12. On a de madame de Sablé le recueil manuscrit de ses lettres indiqué plus haut et quelques lettres copiées par Conrart et éparses dans ses manuscrits. M—É.

SABLON (Vincent), écrivain du XVIIe siècle, né à Chartres, a laissé une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée* (Paris, 1671, 2 vol. in-12), traduction souvent peu fidèle, toujours complétement dépourvue de grâce et d'élégance; elle est tout aussi oubliée que si jamais elle n'avait existé. Un autre ouvrage de Sablon, d'un genre différent, a repris quelque valeur, grâce à sa rareté et à l'empressement avec lequel les hommes studieux recherchent aujourd'hui les livres relatifs à l'histoire particulière des provinces et des villes de France. Il s'agit de son *Histoire de l'Église de Chartres*, abrégé de celle de Roulliard (*voy.* ce nom, XXXIX, 111), et qui fut imprimée à Paris, en 1677, en 1 vol. in-12. Les bibliographes indiquent d'autres éditions de 1671, 1673, 1677, 1707, 1714 et 1715. Il est à croire que plusieurs d'entre elles n'ont d'autre motif d'existence qu'un simple rajeunissement de frontispice; mais la chose vaut-elle la peine d'être vérifiée (1)? B—N—T.

SABOURIN, fils d'un riche propriétaire de Saint-Domingue, naquit en 1776 sur l'habitation de son père, située dans la paroisse de l'Arcahaye. Élevé en France au collége de Sorrèze, il revint dans la colonie quelque temps avant la révolution. Son caractère était doux, presque timide et semblait tenir au sentiment de son origine. Il n'ignorait pas que son père avait épousé une femme de couleur, et que cette mésalliance le plaçait sous le coup d'un préjugé qui l'exposait au dédain des blancs. En conséquence, il en voyait peu et vivait dans l'isolement sur la propriété de son père, lorsque, en 1791, se présenta pour lui l'occasion de prendre un parti. Les hommes de couleur réclamaient, à main armée, leurs droits

(6) *Nécrologe de Port-Royal*, Amsterdam, 1723, page 34.

(7) Ce nom se trouve ainsi écrit à la main sur notre exemplaire.

(1) Dans l'*Histoire de la cité des Carnutes et du pays chartrain, vulgairement appelé la Beauce*, qui a paru en 1834 et 1836, par M. Ozeray, en société avec M. Hérisson, notre collaborateur, on cite deux éditions modernes de l'*Histoire de l'Église de Chartres*, par Sablon, l'une de 1808, in-12, et l'autre de 1835, in-18. L—P—E.

politiques; leurs premiers succès dans les plaines et dans les montagnes déterminèrent Sabourin à se ranger de leur côté. Son amour-propre fut d'autant plus satisfait qu'il se trouva confondu avec beaucoup de blancs qui, à cette époque, avaient épousé cette cause. L'insurrection prenait chaque jour de nouveaux développements; les massacres, les incendies, la dévastation, désolaient tous les plus beaux quartiers de la colonie, lorsque, en 1794, les Anglais vinrent s'emparer de diverses positions qu'ils étendirent bientôt, et où leur domination parut devoir s'affermir. Ils avaient organisé plusieurs régiments de nègres pour combattre les insurgés. Sabourin prit du service dans l'un de ces régiments qui faisaient une guerre à outrance aux hommes de sa prédilection. Mais après quatre ans d'occupation, les Anglais capitulèrent avec Toussaint-Louverture, qui devint le chef suprême de la colonie sous le titre de lieutenant-général. Ce despote ayant juré l'extermination des gens de couleur, inspira des craintes à Sabourin, que ses inclinations naturelles avaient toujours porté vers cette caste. Il vit les dangers qu'il courait, et se rallia à la couleur blanche, à laquelle il tenait par son père. Ainsi placé sous la protection de Toussaint-Louverture, Sabourin put se soustraire au sort qui le menaçait. Toutefois sa versatilité lui faisait craindre le regard perçant de son redoutable chef, et ce ne fut qu'avec beaucoup d'adresse et en se tenant à l'écart qu'il parvint à se faire oublier. Mais les événements se pressaient; en 1802 parut à Saint-Domingue l'expédition commandée par le général Leclerc. Ses débuts firent bientôt connaître quels en seraient les résultats. Sabourin les prévit et se rattacha aux hommes de couleur, dont il devint l'agent secret. Il joua ce rôle avec d'autant plus de bonheur qu'il n'excitait point la méfiance des blancs. L'état incertain dans lequel ceux-ci se trouvaient lui permit de manœuvrer de manière à se mettre à l'abri de leurs soupçons. Mais les Français évacuèrent la colonie en 1804, et le nègre Dessalines, le premier des lieutenants de Toussaint-Louverture, se fit proclamer gouverneur-général d'Haïti. Dans un conseil tenu à l'Arcahaye et présidé par ce chef sanguinaire, fut arrêté le massacre de tous les blancs qui avaient eu l'imprudence de rester dans la colonie. Sabourin se présenta, se déclara homme de couleur et offrit ses services, qui furent acceptés. Cependant Dessalines, méfiant par sa nature et qui connaissait la conduite équivoque de Sabourin, voulut avoir des garanties. « Je veux, lui dit-il en patois créole, une obéissance aveugle; te sens-tu capable d'exécuter mes ordres? Il faut me le prouver à l'instant en frappant toi-même les blancs dont j'ai juré l'extermination. » Sabourin s'inclina respectueusement devant ce tigre altéré de sang, et après avoir protesté de son entière soumission, nouveau séide, il se mit à la tête de plusieurs détachements qui traquaient les blancs de tout âge et de tout sexe, et les massacraient sans pitié (*voy.* DESSALINES, LXII, 423). Mais Dessalines devenu empereur ayant succombé lui-même dans une embuscade, le commandement fut décerné au mulâtre Pétion (*voy.* ce nom, XXXIII, 474), qui prit le titre de président de la république d'Haïti. Cette révolution permit à Sabourin de se montrer ce qu'il était réellement, c'est-à-dire homme de couleur. Il se fit naturaliser Haïtien, et bientôt

après il fut nommé grand-juge de la colonie. Son élévation à ce poste éminent lui donna de faciles moyens de compléter sa fortune, et il n'en négligea aucun. Les biens des absents ayant été mis sous le séquestre, il se fit adjuger à vil prix la ferme d'une très-belle sucrerie située à une demi-lieue de la ville du Port-au-Prince. Il mourut en 1821 dans l'exercice de ses fonctions, auxquelles son éducation l'avait rendu fort étranger. Il était célibataire. Sa sœur, qui était mariée à un M. Pottet, ancien associé de la maison Laffitte, à Paris, resta long-temps veuve et fut ensuite placée dans une maison de santé à Bordeaux, où on la traitait pour cause d'aliénation mentale. C—L—N.

SABRAN (Guillaume, seigneur de), était fils d'Émenon, le premier auteur connu de la maison de Sabran, dont le nom se trouve mêlé à la fondation du monastère de Saint-Pierre-de-Sauve en 1029. Cette famille, qui existe encore, est une des plus anciennes et des plus nobles du midi de la France. Originaire du Languedoc, elle tirait son nom d'un ancien château situé à quatre lieues d'Uzès, ville dont elle possédait une partie en franc-alleu, et au XIIe siècle une de ses branches devint par alliance titulaire du comté de Forcalquier. Les seigneurs de Sabran se qualifiaient *par la grâce de Dieu, connétables des comtes de Toulouse*, charge qu'ils tinrent héréditaire jusqu'à la réunion du Toulousain à la couronne (1). Guillaume, 1er du nom, fut un des chevaliers qui accompagnèrent Raimond de Saint-Gilles, son seigneur suzerain, à la première croisade prêchée au concile de Clermont. Déjà, en 1080, nous le voyons au nombre des otages d'une convention que le comte de Toulouse avait conclue avec Ermengarde, vicomtesse de Béziers. La gloire qu'il s'acquit en Terre-Sainte mérite d'être consacrée, et l'on trouve le récit de ses valeureuses actions dans les chroniqueurs des Croisades, Guillaume de Tyr, Albert d'Aix et Raimond d'Agiles. A l'assaut d'Antioche (3 juin 1098), « Guillaume, compagnon « d'armes et compatriote du comte « Raimond, » pénétra un des premiers dans la place et fit prisonniers la femme de Dacien, gouverneur de cette ville, et ses deux petits-fils, encore enfants ; il reçut pour la rançon de ces puissants captifs 3,000 besants d'or. Pendant le siége de Jérusalem (juin 1099), Guillaume de Sabran Raimond Pelet, suivis de quelques chevaliers, taillèrent en pièces une multitude d'infidèles qui voulaient s'opposer au débarquement de neuf vaisseaux génois au port de Joppé, lesquels apportaient des secours aux croisés. Le 14 juillet suivant, il fut encore l'un des premiers chrétiens qui montèrent sur les remparts de Jérusalem et qui pénétrèrent dans la cité sainte. On ignore si Guillaume de Sabran revint en France avec le comte de Toulouse ou s'il mourut en Orient. — Sabran (Saint *Elzéar* de) descendait en ligne directe du précédent ; son père, Ermangaud de Sabran, baron d'Ansouis, avait suivi Charles, duc d'Anjou, dernier frère de saint Louis, lorsqu'il vint prendre possession de la couronne de Sicile. Ce prince avait épousé Béatrix, comtesse de Provence, fille de Raymond-Bérenger IV, lequel était issu de Garsinde de Sabran (2), dont

(1) Dom Vaissète, *Hist. du Lang.*, t. I et II. — La généalogie de la maison de Sabran est insérée dans l'*Histoire de la noblesse*, par D'Aussenil, tome II, page 350.

(2) On sait que le roi saint Louis s'ét

l'article suit. Ermangaud se fixa auprès du nouveau roi, qui le fit comte d'Ariano et de Pozzuolo, puis grand-justicier du royaume de Naples. Elzéar suivit d'abord la carrière des armes et épousa Delphine de Signe, des comtes de Marseille, dame de Puymichel. Envoyé en ambassade à Paris, il y mourut le 27 septembre 1323, et fut inhumé dans l'église des Frères mineurs à Apt, ainsi que sa femme en 1369. Il avait donné à cette abbaye une antique relique venant du reliquaire des rois de Sicile, la seule chose que Frédéric ait pu lui faire accepter en récompense de ses services; et, à ce sujet, on peut consulter un petit livre du P. Borely, cordelier du couvent d'Apt, intitulé : *La dévotion du saint Enfant Jésus au berceau, pratiquée par saint Elzéar et sainte Dauphine*, Paris, 1664. La renommée des sublimes vertus d'Elzéar se répandit tellement dans le midi, après sa mort, que sa canonisation fut sollicitée en 1362 auprès du pape Urbain V, par Raimond Bot, évêque d'Apt, et celle de Delphine par Raimond III d'Agoult, en 1382, auprès de Clément VII (Robert de Genève), à la demande des états du Languedoc. L'Église honore la mémoire de saint Elzéar, le 27 sept. Les Bollandistes ont publié sa vie dans les *Acta sanctorum*, t. VII. C'est en souvenir de ce pieux aïeul que les Sabran ont porté le nom d'Elzéar. C—B—N.

SABRAN (Garsinde de), femme célèbre par sa beauté et dont le talent ne doit pas être mis en oubli, naquit dans la seconde moitié du XIIe siècle. Elle épousa, en 1193, Alphonse II, comte de Provence, et devenue veuve en 1209, elle gouverna comme régente pendant la minorité de son fils, depuis 1213 (époque de la mort de Pierre II, roi d'Aragon, tuteur de ce jeune prince) jusqu'en 1217, année ou Raimond-Bérenger IV prit en main la direction de son comté de Provence. Amie des plaisirs, Garsinde se plut à réunir à sa cour les beaux esprits du temps. Elle inspira de vives passions qu'elle semble avoir partagées, à moins qu'il ne faille regarder comme un simple jeu d'esprit les accents amoureux qui se manifestent dans ses vers. Divers troubadours ont célébré ses talents poétiques; malheureusement ses écrits sont perdus ou relégués dans des manuscrits peu accessibles, mal déchiffrables; Raynouard (*Choix de poésies des troubadours*, t. V, p. 123) n'a publié de cette princesse qu'une courte composition; et ce fragment fait regretter que nous n'en connaissions pas davantage. Il y règne une chaleur et une grâce qui se rencontrent bien rarement chez les poètes de cettte époque, et qui ne se trouvent pas toujours dans les écrits de nos contemporains. Après une existence un peu mondaine, la comtesse Garsinde de Sabran embrassa la vie religieuse; elle entra en 1242 au couvent de la Celle; on ignore l'époque de sa mort. — La comtesse de Sabran, l'une des femmes les plus belles et les plus spirituelles de son temps, fut une des maîtresses du duc d'Orléans, régent de France. On raconte que ce prince, qui n'aimait pas que les femmes se mêlassent des affaires de l'État, la conduisit, un jour qu'elle lui en avait parlé, devant une glace, et lui dit : « Regardez;

---

marié avec Marguerite, fille aînée de Raimond-Bérenger IV. Ce fut pour ne pas voir passer la Provence dans les mains du comte de Toulouse que Louis IX unit son plus jeune frère à Béatrix, seule héritière du comté par le testament de son père. Cette double alliance établissait donc une parenté entre la famille royale et les Sabran.

est-ce à une aussi jolie figure qu'on doit parler d'affaires sérieuses? « Cette dame, qui avait à la fin conçu pour le régent un très-profond mépris, lui dit dans un de ces soupers où les convives ne gardaient plus de mesure : « Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue dont il fit l'âme des princes et des laquais... » Le duc, loin de s'offenser d'une telle insulte, trouva le mot juste et spirituel... B—N—T.

SABRAN (le comte ELZÉAR-LOUIS-MARIE de), issu de la même famille que les précédents, naquit le 18 mai 1774, fils de l'un de nos marins les plus distingués, mais qui avait cinquante ans de plus que sa mère lorsqu'il l'épousa. On croit que ce fut à cause de cette extrême différence d'âge de ses parents qu'il vint au monde bègue, boiteux et presque mourant. Pour corriger son défaut de prononciation, on lui fit réciter des vers dès sa première enfance, ce qui lui donna de bonne heure le goût de la poésie. La faiblesse de sa santé autant que ses goûts et son caractère ne permirent pas de le faire entrer dans la carrière des armes à laquelle sa naissance semblait l'appeler. Élevé par un de ses oncles, qui était aumônier de la reine, et par le chevalier de Boufflers, qui, bien que d'abord petit abbé, ne fut jamais ni pieux ni régulier dans ses mœurs, il commença par jouer en famille la comédie, même les grands rôles de la tragédie, tels qu'Oreste et Égiste, dans lesquels il réussit tellement, a-t-on dit, que la cour et la ville accoururent chez sa mère pour voir un tel prodige. Nous pensons qu'il faut attribuer cet empressement au désir de voir madame de Sabran, alors réputée la plus jolie femme de la capitale, plus qu'au plaisir d'entendre des enfants réciter des vers que probablement ils ne comprenaient pas. On assure cependant que ce fut à l'âge de quinze ans qu'Elzéar composa une tragédie d'*Annibal*, qu'il lut lui-même dans plusieurs sociétés où elle eut beaucoup de succès. Comme cette pièce n'a pas été imprimée ni jouée en France, nous ne pouvons point en juger. On a dit que le prince Henri de Prusse la fit représenter sur son théâtre de Rheinsberg, et qu'il y joua lui-même le premier rôle. Nous voyons à la même source que le roi de Suède Gustave III, voulut aussi la faire jouer à Stockholm, mais que pour cela il compta sur la présence de Mme de Sabran, qui ne s'y rendit pas... Au milieu des beaux esprits du XVIIIe siècle, tels que Boufflers et Delille, qui, presque tous, adoptaient avec enthousiasme les innovations de la révolution, le jeune comte de Sabran, élevé selon l'usage de ce temps-là, dans l'admiration des Grecs et des Romains, ne pouvait manquer d'adopter les mêmes opinions. Il les manifesta assez clairement en 1791, dans une petite brochure de cent pages in-8° qu'il intitula *Aux Français*, avec cette épigraphe : *Ni pâlir, ni rougir*. Ce petit tribut au nouveau système n'empêcha pas que l'auteur ne fût obligé d'émigrer bientôt après avec sa mère, en compagnie du chevalier de Boufflers, qui finit par épouser Mme de Sabran à Berlin, où tous furent parfaitement accueillis par le prince Henri, frère du grand Frédéric, qui avait connu le chevalier dans ses voyages à Paris. Le jeune Sabran, sa mère et son beau-père, restèrent dans ce pays, comblés des bienfaits du prince, jusqu'à ce que la tolérance du gouvernement consulaire permît à la plus grande partie des émigrés

de revoir leur patrie. Alors toute la famille revint à Paris (1800), et le jeune Elzéar, sous les auspices de son beau-père (*voy.* BOUFFLERS, LIX, 77), se lia avec la plupart des célébrités de l'époque, notamment avec Mme de Staël, ce qui fut loin de le recommander au nouveau maître de la France. On sait quelle était pour cette dame l'antipathie de Napoléon. M. de Sabran ne craignit pas de s'associer à cette défaveur, et il la suivit dans son exil à Coppet, à Auxerre, à Chaumont et à Fossé près de Blois, etc. Compromis par une lettre qui tomba dans les mains de la police impériale, il fut enfermé à Vincennes, d'où il ne sortit que pour être exilé à cinquante lieues de Paris. Il ne revint dans cette ville qu'en 1814 avec Mme de Staël, après la chute de Napoléon. Alors il parut avoir adopté sincèrement les principes de la Restauration, et il publia en 1820 un *Dithyrambe sur la mort de M. le duc de Berri et les dangers de l'Europe*. Du reste il se fit peu remarquer, et vécut souvent retiré à la campagne, surtout depuis la mort de Mme de Staël et celle de sa mère. Il mourut lui-même en sept. 1846. Sa sœur avait été mariée au jeune marquis de Custine, mort sur l'échafaud révolutionnaire, le 3 janvier 1794. On a encore de lui : I. *Notes critiques, remarques et réflexions sur le Génie du christianisme*, Paris, 1803, in-8°. II. *Le Repentir*, poème en 7 chants, Paris, 1817. On a dit que c'était un sujet mal choisi et dans lequel domine trop la mysticité; ce qui est sûr, c'est qu'il eut peu de succès. III. Quelques *Notes* accompagnant la première édition du poème de l'*Imagination*, par Delille. Il a laissé le manuscrit d'une tragédie sur la prise de Troie. — Le duc *Elzéar-Louis-Zozime* de Sabran, pair de France et lieutenant-général, chef de la branche aînée, était son cousin. M—D j.

SACCUS (CATON), célèbre jurisconsulte du XVe siècle, professa avec éclat à Pavie, ensuite à Bologne, puis revint à Pavie, où il eut pour rivaux Paul de Castro et Jason; il balança la gloire de ces docteurs si renommés de leur temps. Il fut l'ami intime de Philelphe, qui durant une période de douze années (1439-1451) lui adressa un grand nombre de lettres contenant quelques renseignements curieux pour l'histoire littéraire du XVe siècle. Saccus mourut en 1467, laissant beaucoup de *Repetitiones* dont une portion a été intercalée dans les recueils de jurisprudence de l'époque, *amas de gothique écriture* qu'a débrouillés la patiente érudition de Savigny et de quelques infatigables travailleurs d'outre-Rhin. B—N—T.

SACHIT (IBN) *Abou-Iousef-Iacoub*, célèbre grammairien, à qui l'on donna le surnom de *Taciturne*, parce qu'il parlait peu, est regardé par les mahométans comme l'un des écrivains les plus versés dans la connaissance de la langue et de la littérature des Arabes. C'est le jugement qu'en porte d'Herbelot (*Bibliothèque orientale*, page 469), d'après Rhona; mais ce même d'Herbelot ne fait mention, p. 739 et 834, que d'un seul des ouvrages de Sachit, sa *Logique*. Ce grammairien était tellement estimé que ses écrits ont été commentés par Fabrizzi. Il était précepteur des fils du khalife Moutavakel, qui, pour une réplique franche, mais qu'il trouva injurieuse, lui fit indignement couper la langue; ce qui fut la cause de sa mort arrivée en 244 de l'hégire (858 de l'ère chrétienne). J—N.

SACK (Jean-Auguste), l'un des hommes politiques les plus renommés de la Prusse, naquit à Clèves en 1764, fit ses études aux universités de Duisbourg, de Halle, et entra comme référendaire, puis comme conseiller, dans l'espèce de gouvernement qui existait alors à Clèves. Après l'invasion des Français en 1794, il fut un des membres de la commission des subsistances militaires, et fit pour les approvisionnements de l'armée plusieurs voyages à Browe et à Hambourg. Après la paix de Bâle en 1795, Sack fut chargé de quelques négociations avec le général Hoche, relativement aux possessions prussiennes de la rive gauche que le cabinet de Berlin avait abandonnées, mais qu'il espérait bien recouvrer un jour. Dans cette espérance il voulut encore les faire administrer par des autorités prussiennes et selon les anciennes lois du pays. Mais les succès des armées françaises allant toujours croissant, détruisirent bientôt cet espoir, et l'administration comme la législation française fut définitivement introduite dans le pays de Clèves et la Gueldre prussienne, qui furent créés en départements. Alors Sack fut nommé conseiller privé des finances à la direction générale de Berlin, et il eut une grande part aux améliorations qui furent opérées dans l'administration des finances. Son crédit et son influence augmentèrent beaucoup, et c'est dans cette position qu'il se trouvait lorsque les Français envahirent la Prusse en 1806. Il ne quitta point son poste, et continua d'administrer dans des circonstances si difficiles avec autant de courage que d'habileté. Conservant le calme et la présence d'esprit nécessaires, il triompha de toutes les difficultés, et mérita même l'estime d'un ennemi fort exigeant. Quand le roi Frédéric-Guillaume revint dans sa capitale après la paix de Tilsitt, Sack fut nommé conseiller privé, ayant la direction de la police et des affaires ecclésiastiques; on conçoit toute l'importance de ces fonctions dans de pareilles circonstances. Sack s'en acquitta avec une grande capacité. Ce fut surtout dans les derniers temps de l'occupation française qu'il eut occasion de déployer son zèle et son activité. Travaillant avec le célèbre Stein et les généraux Scharnhost et Gneisenau, il les seconda parfaitement dans la propagation du tugendbund et l'organisation des landwers qui devaient soustraire l'Allemagne au joug de Napoléon. Par ses soins tout fut secrètement préparé; et quand la guerre éclata en 1813, il fut nommé gouverneur civil de tous les pays entre l'Elbe et l'Oder qui allaient être traversés et ravagés par tant de passages de troupes et d'invasions d'armées. Par ses soins plus de dix mille volontaires sortirent de la capitale seulement. Lorsque les armées de la coalition pénétrèrent au-delà du Rhin, Sack fut nommé administrateur général des départements de la rive gauche, et il conserva ces importantes fonctions jusqu'à la paix définitive en 1815. Alors il fut créé chevalier de l'Aigle-Rouge, et passa en Poméranie avec le titre d'excellence et de conseiller privé. L'université de Halle lui déféra celui de *docteur honoraire*, et il resta dans cette position jusqu'à sa mort en 1830. — Le baron *Albert* Sack, chambellan du roi de Prusse et probablement de la même famille que le précédent, ayant été forcé, par des motifs de santé, de se rendre aux îles Madère, puis à Surinam, y fit des recherches

sur l'histoire naturelle et publia à son retour, en 1810, un ouvrage intitulé : *Détails d'un voyage à Surinam*, vol. in-4°. — Un autre SACK, ministre protestant, a publié des *Sermons* prononcés devant le roi de Prusse, et qui ont été traduits en français par la reine Élisabeth, Berlin, 1777, in-8°. M—D j.

SACKEN (le baron OSTEN von der), feld-maréchal russe, né en Livonie, d'une famille noble, en 1750, entra de bonne heure au service dans un régiment de cavalerie, et se distingua par son courage et son intelligence dans la guerre contre les Turcs et les Polonais, sous les ordres de Romanzoff et de Souwarow. Reconnu bientôt pour un des meilleurs officiers de cavalerie, il parvint au grade de général-major, et fut employé dans l'armée que Korsakoff commanda contre la France en 1799. On sait ce qu'il advint de cette entreprise que Masséna fit échouer complétement à Zurich. Sacken y fut fait prisonnier et conduit à Nancy, où il resta jusqu'à ce que Bonaparte réussit à gagner Paul Ier en lui renvoyant ses prisonniers de guerre. Sacken fut de ce nombre, et après avoir passé deux ans en France, d'une manière fort agréable et très-utile pour son instruction, il retourna avec joie dans sa patrie, où il reprit son rang dans l'armée. Cependant il ne fut employé activement qu'en 1806, pour combattre encore une fois les Français, quand Alexandre vint au secours des Prussiens. Il commandait un corps de cavalerie à Eylau, à Friedland, et il s'y distingua par sa valeur, comme aussi dans la célèbre expédition de Moscou, en 1812, où il commandait à l'aile gauche de l'armée russe sous le prince Bagration. Dans la retraite du mois de décembre, il se fit encore remarquer à Malojoradowitz, à Krasnoï, etc. En 1813, dans la campagne de Saxe, il était sous les ordres de Blücher, et il eut beaucoup de part à la victoire de la Katzbach contre le maréchal Macdonald. Ce fut lui qui força le général Puthod à capituler; mais le 20 août, à son tour, il fut attaqué et battu à Works sur les lignes de la Bober, par le brave des braves, le maréchal Ney. Après la bataille de Bautzen, Sacken se porta, à marches forcées, sur l'Elster, pour y passer l'Elbe avec les corps des généraux York et Langeron, et servit de réserve au premier, pendant qu'il attaquait les Français près de Wartenbourg. Il concourut encore aux opérations qui suivirent la bataille de Leipzig, notamment à l'affaire d'Hanau qui termina cette campagne. L'année suivante il passa le Rhin, le 1er janvier, avec un corps de l'armée de Silésie, et se dirigea sur Pont-à-Mousson. Le 29, il prit une part très-active au combat de Brienne; mais il éprouva ensuite un échec près de Montmirail, lorsqu'il voulut marcher sur Paris. Il attaqua, le 1er février, le village de la Rothière dont il s'empara, et combattit encore à Craonne et à Laon, les 7 et 9 mars suivants. Aussitôt après la capitulation de Paris, Sacken en fut nommé gouverneur. Il s'est acquis pendant l'exercice de ces fonctions l'estime des Parisiens par sa modération et par la loyauté de son caractère. Ayant reçu de l'empereur Alexandre les instructions les plus précises pour le maintien de l'ordre, il montra dans toutes les occasions le désir de diminuer le poids de la guerre, et fit observer la plus exacte discipline. En quittant Paris, au mois de juin, il emporta les témoignages les plus honorables de la satisfaction des habitants, et parti-

culièrement des autorités, qui consignèrent dans une délibération l'expression de leur estime. La garde nationale lui offrit une épée comme gage de la reconnaissance publique. Le roi Louis XVIII lui écrivit, en lui envoyant son portrait sur une superbe boîte enrichie de diamants : « M. le général, sachant apprécier la conduite que vous avez tenue envers ma bonne ville de Paris, et le soin que vous avez pris d'alléger autant que possible les fardeaux qu'avaient à supporter mes sujets, je désire vous transmettre ici les témoignages de ma haute estime, de ma satisfaction, et l'assurance de tous mes sentiments pour vous. » Le général Sacken répondit à tous ces témoignages de reconnaissance par une lettre fort polie qu'il adressa au préfet de Paris, et qui fut publiée par tous les journaux. Il fut créé grand'croix du Mérite-Militaire de France, le 4 octobre 1815. Son souverain le nomma ensuite commandant en chef du premier corps d'armée, en remplacement du feld-maréchal Barclay de Tolly, mort en 1818, et un peu plus tard il lui donna le grade de feld-maréchal. Son âge ne lui permettant plus de prendre part aux opérations de la guerre, il vécut dans la retraite, et y mourut dans le mois d'avril 1837, à l'âge de 87 ans. De grands honneurs lui furent rendus, et l'empereur Nicolas ordonna à cette occasion un deuil de trois jours pour toute l'armée. — Un fils du baron Sacken a été tué en duel à Paris, quelques années après 1830. M—D j.

SACY (Claude-Louis-Michel de), littérateur du dix-huitième siècle, naquit en 1746 à Fécamp, et mourut vers 1790, à Paris, où il était venu de bonne heure. Il exerça les fonctions de censeur royal, ou du moins il en porta le titre ; ce qui ne l'empêcha pas de composer en même temps beaucoup d'écrits dans différents genres, savoir : I. *Les Amis rivaux*, Amsterdam, 1767, in-12 ; Paris, 1768, in-8° ; 1772, in-12. II. *Les Jeux de la fortune*, Amsterdam (Lille), 1768, in-12. III. *L'Honneur français*, ou *Histoire des vertus et des exploits de notre nation, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours*, Paris, 1770-84, 12 vol. in-12. Les deux premiers volumes de cet ouvrage ont eu une seconde édition en 1771. IV. *Les amours de Sapho et de Phaon*, Amsterdam, 1775, in-8°. V. *L'Esclavage des Américains et des nègres*, poème qui a concouru pour le prix de l'Académie française, 1775, in-8°. VI. *Éloge de Georges d'Amboise, cardinal-archevêque de Rouen, principal ministre de Louis XII*, couronné à Rouen ; Londres et Paris, 1776, in-8°. VII. *Histoire générale de Hongrie, depuis les premières invasions des Huns jusqu'à nos jours*, Paris, 1778, 2 vol. in-12 ; Yverdun, 1780, 3 vol. in-12. VIII. *Opuscules dramatiques*, ou *Nouveaux amusements de campagne*, Paris, 1778, 2 vol. in-8°. On a encore de Claude de Sacy un grand nombre d'articles dans le supplément de l'*Encyclopédie* et dans la *Bibliothèque de l'homme d'État et du citoyen*, 1777-80, 30 vol. in-4°, et plusieurs pièces de vers médiocres dans l'*Almanach des Muses*. Z.

SACY (Antoine-Isaac Silvestre de), célèbre orientaliste, naquit le 21 septembre 1758 à Paris, où son père, Jacques-Abraham Silvestre, exerçait les fonctions de notaire. Il avait deux frères, et, conformément à un usage suivi dans la bourgeoisie de la capitale, l'aîné conserva le nom tout court de Silvestre. Antoine-Isaac, qui était le second, reçut celui de Silvestre de

Sacy, et le troisième s'appela Silvestre de Chanteloup. Dès l'âge de sept ans, Sacy eut le malheur de perdre son père. Sa mère, qui était une femme sage et pleine de tendresse pour ses enfants, suppléa autant qu'il était en elle à une si cruelle absence. Comme il paraissait d'une santé délicate, il travailla dans la maison maternelle, sous la direction d'un précepteur. Ses études classiques furent extrêmement brillantes. On en peut juger par la connaissance parfaite qu'il acquit des littératures latine et grecque. Cette connaissance était telle, qu'elle aurait suffi pour faire la réputation d'un savant moins célèbre à d'autres titres. Dès l'âge de douze ans, Sacy était dans l'usage, à ses heures de récréation, d'aller se promener avec son précepteur dans le jardin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. On sait qu'à cette époque ce monastère était occupé par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dont le nom rappelle tant de beaux monuments élevés en l'honneur de la religion et de la science. Parmi les religieux de l'abbaye se trouvait dom Berthereau (*voy.* ce nom, IV, 352), travaillant alors à préparer un recueil des historiens arabes qui ont parlé des guerres des croisades. Déjà Sacy se faisait remarquer par le caractère à la fois prudent et décidé qu'on lui a connu depuis. Dom Berthereau le prit en amitié et lui inspira le goût des langues orientales. Sacy ayant terminé le cours de ses études classiques, embrassa immédiatement la carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire. Il commença par l'étude de la langue hébraïque appliquée à une connaissance plus intime de nos livres saints. Sa mère était une femme très-pieuse, et elle avait élevé ses enfants dans les principes de la religion la plus vive. De l'hébreu, Sacy passa au syriaque, au chaldéen, au samaritain, puis à l'arabe et à l'éthiopien. Pour l'hébreu et l'arabe, il reçut des leçons d'un juif très-instruit, qui se trouvait alors à Paris. On raconte que, pour se rendre l'hébreu plus familier, il adopta l'usage de lire dans le texte hébraïque les prières de l'église qui sont empruntées à l'Ancien Testament. A une étude aussi difficile par elle-même, il joignait celle de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais et de l'allemand. Ce qui prolongeait pour lui le temps qui est si court pour le commun des hommes, c'était le genre de vie qu'il menait. Sa mère, qui ne s'était pas remariée et qui concentrait toutes ses affections sur ses enfants, les avait habitués à ne pas sortir de la maison maternelle. On rapporte que Sacy, pour se créer une espèce de société, avait élevé un serin auquel il avait appris à prononcer quelques mots italiens. Cependant il était impossible qu'un homme aussi heureusement doué restât long-temps inconnu au monde savant. A cette époque les études bibliques occupaient en Europe une place plus grande qu'aujourd'hui. C'était le temps où s'accomplissaient les travaux des Kennicott, des Rossi (*voy.* ces noms, XXII, 295, et LXXIX, 477). De toute part on soumettait à un examen critique les manuscrits qui renferment nos livres saints. Plusieurs recueils périodiques étaient consacrés à ce genre de recherches; dès qu'un orientaliste avait découvert un manuscrit important, il envoyait une notice du volume à l'un de ces recueils, et le monde savant en était sur-le-champ instruit. Le principal recueil de cette espèce se publiait en Allemagne et

était dirigé par le célèbre Eichhorn (*voy.* ce nom, LXIII, 317); il portait le titre de *Repertorium fur biblische und morgenlandische litteratur.* Un orientaliste allemand, passant à Paris, avait remarqué dans un manuscrit syriaque de la bibliothèque royale, ancien fonds, n° 5, une version syriaque du quatrième livre des Rois; or, la traduction paraissait avoir été faite sur la version grecque des Septante, publiée par Origène, et elle était accompagnée des variantes de plusieurs autres versions. Il devenait important de fixer le caractère de cette traduction, non-seulement à cause des différences qu'elle pouvait offrir, mais parce que ce serait le moyen de s'assurer si le texte grec de l'édition d'Origène, qui a cours maintenant, est bien le même que celui qui existait au moment où la traduction syriaque eut lieu. Sacy, alors dans sa vingt-troisième année, mit par écrit quelques notes qu'il envoya à Eichhorn, et d'après lesquelles celui-ci publia une notice du manuscrit, dans le tome VIIe du *Repertorium;* plus tard même Sacy copia le quatrième livre des Rois tout entier, et c'est en partie d'après cette copie qu'il a été donné, il y a quelques années, une édition de ce livre en Allemagne (1). En 1783, Sacy fixa son attention sur le texte hébreu de deux lettres qui avaient été adressées, vers la fin du seizième siècle, par les Samaritains à Joseph Scaliger. Les Samaritains, qui maintenant sont bornés à un petit nombre de familles et qui alors formaient encore plusieurs communautés à Naplouse et ailleurs, ont conservé les croyances et les préceptes de Moïse tels qu'ils sont exposés dans le Pentateuque; mais ils rejettent tous les livres qui sont venus après Moïse. Scaliger eut l'idée d'écrire aux Samaritains de Naplouse et à ceux d'Égypte, pour connaître au juste les rites de leur culte et pour demander une copie de leurs livres, tels qu'ils avaient cours chez eux. Les Samaritains répondirent chacun de leur côté; mais la réponse n'arriva qu'après la mort de Scaliger. Plus tard le père Morin, de l'Oratoire (*voy.* MORIN, XXX, 166), fit une traduction latine des deux lettres, et cette traduction fut publiée par Richard Simon (*voy.* ce nom, XLII, 380); mais la traduction manquait d'exactitude. Sacy fit une copie du texte hébreu, qu'il accompagna d'une nouvelle version latine et de notes, et le tout fut publié par Eichhorn dans le tome XIII du *Repertorium.* Indépendamment de ses études bibliques, qu'il continua toute sa vie, Sacy avait commencé à considérer l'Orient sous ses diverses faces, sous son aspect profane comme sous son aspect sacré, sous le rapport de sa géographie et de son histoire comme sous celui des nombreuses croyances qui y sont nées. La connaissance de la langue arabe lui fut d'un grand secours à cet égard; en effet, c'est dans la langue arabe que sont écrits les ouvrages les plus anciens et les plus instructifs sur la matière. Il ne tarda pas à joindre à l'étude de l'arabe celle du persan et du turc, deux langues qui s'éloignent du génie des langues sémitiques et qui exigeaient de sa part des investigations nouvelles. Il ne poussa jamais bien loin l'étude du turc; pour l'arabe et le persan, il ne cessa plus de s'en occuper le reste de sa vie, et avec le

(1) *Voy.* le *Codex Syriaco-Hexaplaris; liber quartus Regum, e codice parisiensi; Isaias, duodecim prophetæ minores,* etc., par M. Middeldorpf, Berlin, 1835, in-4°.

temps il acquit de ces deux langues une connaissance jusque-là sans exemple en Europe. Mais à l'époque où il commença l'étude de ces langues, on n'avait pas les mêmes facilités qu'aujourd'hui, facilités qui sont en grande partie son ouvrage. Reiske (*voy.* ce nom, XXXVII, 293), qui avait le plus approfondi l'étude de l'arabe, était mort quelques années auparavant sans avoir pu mettre au jour la chronique d'Aboulfeda, la publication qui lui fait le plus d'honneur. Les Schultens père et fils (*voy.* SCHULTENS, XL, 250-56), qui, pendant un demi-siècle avaient jeté de l'éclat sur l'univers de Leyde, étaient morts également; leurs successeurs n'étaient pas en [illegible] de continuer ce qu'ils avaient commencé. Pour le persan, les élèves manquaient de textes corrects et étendus, sur lesquels ils pussent [illegible]cer. Sacy eut recours aux conseils quelques personnes qui avaient [illegible] temps séjourné dans le Levant, [illegible]sonne dont il se louait le plus [illegible] la suite était un secrétaire-int[illegible] du roi, nommé Legrand (*voy.* [illegible] XXIII, 578). Rien ne prouve [illegible] pénurie de secours dont il eut [illegible] plaindre que la grande différence [illegible] sous le rapport philologique, [illegible] entre les premiers ouvrages publiés par lui et ceux qui ont marqué la [illegible] de sa carrière. Ce n'est pas que Sacy fût absorbé par ses travaux scientifiques ; dès cette époque, comme plus tard, il était parvenu à allier l'esprit des affaires à la culture des lettres. En 1784, il avait été pourvu d'une charge de conseiller en la cour des monnaies ; le roi, en 1785, ayant créé une classe de huit associés libres dans le sein de l'Académie des inscriptions, Sacy fut compris au nombre des associés. Aussitôt il s'occupa de la composition de ses deux mémoires sur

tome X du nouveau *Recueil de l'Académie des inscriptions*, et qu'il y aurait maintenant des matériaux suffisants pour en publier un second. L'année où Sacy rédigea ses mémoires sur l'ancienne Arabie, il se maria. La même année il fut nommé membre d'un comité qui avait été formé dans le sein de l'Académie des inscriptions et qui était chargé de faire connaître, par une analyse et des extraits plus ou moins étendus, les ouvrages inédits de la bibliothèque royale et des autres bibliothèques du royaume. Ces analyses et ces extraits sont la matière du recueil devenu célèbre sous le titre de *Notices et extraits des manuscrits*, etc.; Sacy était un des membres les plus actifs du comité. Parmi les notices qu'il fournit à cette époque, il suffira de citer trois morceaux qui se trouvent dans le tome IV du *Recueil*, à savoir un extrait de quelques biographies des poètes persans; une traduction abrégée de l'*Histoire des princes gaznevides Sebektekin et Mahmoud*, par Otby (*voy.* ce nom, XXXII, 224), et l'analyse de quatre ouvrages arabes relatifs à la conquête du Yémen par les Ottomans, au XVIe siècle de notre ère. La traduction de l'*Histoire des princes gaznevides* fut faite d'après une version persane, et ce ne fut que long-temps après que la Bibliothèque royale acquit le texte arabe original; d'ailleurs on manquait à cette époque, sur la Perse orientale et sur la vallée de l'Indus, des secours dont on dispose à présent. Il est arrivé de là que, en certains endroits, Sacy n'a pas bien saisi le cours des événements(2). Pour l'occupation du Yémen par les Ottomans, ce qui avait inspiré au gouvernement turc l'idée d'envahir une contrée si éloignée du siége de l'empire, ce furent les vastes conquêtes faites par les Portugais à cette époque et la crainte que ce peuple audacieux ne tentât de subjuguer le berceau de la religion musulmane. Les ouvrages analysés par Sacy donnent une idée exacte des événements qui eurent alors lieu en Arabie. Il paraît qu'il avait d'abord eu l'intention de publier ces relations en entier; car on a trouvé parmi ses manuscrits une traduction complète des quatre relations. Ce fut peu de temps après qu'il entreprit la composition de ses beaux *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse*. Outre les monuments gigantesques qui décoraient la ville de Persépolis et d'autres cités de l'ancienne Perse, il en existe quelques-uns qui sont postérieurs à notre ère: ce sont les bas-reliefs situés à quelque distance de Persépolis, au lieu appelé vulgairement Nacschi-Rostem. Ces bas-reliefs, outre deux genres d'inscriptions en caractères inconnus, ont l'avantage d'offrir des inscriptions grecques. Sacy, s'aidant des dessins qui avaient été levés en dernier lieu par Carsten Niebuhr (*voy.* ce nom, XXXI, 271, et LXXV, 380), rétablit les inscriptions grecques et reconnut sur l'une d'elles le nom d'Artaxerxès, fondateur de la dynastie persane des Sassanides, au troisième siècle de notre ère. Le nom du roi était accompagné de celui de son père et de diverses épithètes empruntées en partie au culte de Zoroastre, culte qui avait d'abord perdu une grande partie de son lustre, par suite des conquêtes du grand Alexandre, et auquel les princes Sassanides se flattaient d'avoir rendu

(2) *Voy.* le *Mémoire géographique et historique sur l'Inde*, antérieurement au milieu du XIe siècle de l'ère chrétienne, par M. Reinaud, tom. XVII du nouveau *Recueil de l'Académie des inscriptions*.

son ancienne splendeur. Ensuite Sacy aborda la partie de l'inscription qui était en caractères inconnus. Tout portait à croire que cette partie était l'équivalent de l'autre; mais comment parvenir au déchiffrement d'une écriture dont il n'existait point d'alphabet? Il commença par chercher le nom d'Artaxerxès et celui de son père, et les trouva. Il releva chacune des lettres qui entraient dans la composition de ces noms et leur donna une valeur correspondante dans notre alphabet. Il fit de même pour les termes relatifs au culte de Zoroastre, qui avaient été reproduits d'une manière presque intacte dans la version grecque. Ayant ainsi dans les mains une grande partie de l'alphabet qu'il cherchait, il passa aux mots dont le grec donnait un équivalent. Le hasard fit qu'une partie des inscriptions en caractères inconnus était dans la langue pehlvie, qui, à certains mots particuliers à la Perse, joignait beaucoup de termes sémitiques, c'est-à-dire chaldéens, syriaques, etc. Il n'eut pas de peine à reconnaître cette classe de mots, et s'aida, pour le reste, des vocabulaires qui avaient été recueillis dans l'Inde par Anquetil-Duperron (*voy.* ce nom, II, 228). Il devint alors facile de se rendre compte des sujets représentés sur les bas-reliefs, sujets qui offrent des figures de princes, les unes dans l'attitude du combat, les autres dans celle de la victoire. Bientôt après, Sacy passa à l'examen d'un bas-relief analogue situé aux environs de Kirmanschah, sur les frontières du Kurdistan. L'une des deux inscriptions qui accompagnent le bas-relief est également en langue et en écriture pehlvies. Sacy y lut les noms et les titres de Sapor II, si célèbre par ses guerres contre les Romains, et de son fils Bahram ou Vararanès. Enfin, son attention se porta sur une classe assez nombreuse de médailles qui se trouvent dans nos cabinets. On avait présumé, d'après le type général de ces médailles, qu'elles appartenaient à la dynastie des Sassanides; mais cette opinion avait besoin d'être confirmée par le contenu des légendes. A la première vue, Sacy eut le plaisir de reconnaître les caractères et la langue pehlvis. Il lut les noms des princes qui avaient fait frapper chaque pièce, et une classe entière de monuments fut ainsi rendue à la science (3). Tels sont les principaux résultats des mémoires de Sacy sur les antiquités de la Perse. Ces mémoires, au nombre de quatre, furent lus à l'Académie en 1787, 1788, 1790 et 1791. On ne sait ce qu'il faut admirer davantage de l'étendue des recherches, de la sagacité des aperçus et de l'importance des conclusions. Il est bon de relever l'esprit de réserve dont Sacy fut animé dans toute la suite de son travail. Cette réserve, écueil dangereux pour certains savants, fut telle que quelques mots n'étant pas marqués d'une manière suffisamment distincte sur les dessins qui étaient sous ses yeux, il eut soin, pour cette partie de ses recherches, de se borner à émettre de simples conjectures; or, ces conjectures se sont plus tard presque toutes vérifiées. Les mémoires de Sacy furent publiés en 1793, au plus fort de la tourmente révolutionnaire. Ils firent d'abord, ainsi qu'on devait s'y attendre,

(3) L'attention de Sacy ne se porta que sur quelques médailles; mais, à l'aide de l'alphabet qu'il avait établi, M. Adrien de Longpérier a publié, en 1840, une suite presque complète de ces médailles sous le titre d'*Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie sassanide*, in-4°.

fort peu de sensation; mais à mesure que les idées se calmèrent et que les esprits revinrent à des occupations si intéressantes, on fut partout frappé du mérite d'un pareil ouvrage, et on le plaça, d'un commun accord, parmi les plus beaux monuments de l'érudition française (4). Pendant ce temps, Sacy poursuivait ses travaux bibliques, qui lui avaient été si utiles pour l'explication des mots sémitiques des inscriptions pehlvies. Il composa un mémoire sur la version arabe des livres de Moïse, à l'usage des Samaritains, et sur les manuscrits connus de cette traduction. Ce mémoire fut originairement écrit en latin et inséré dans le tome X d'un recueil intitulé: *Allgemeine Bibliotek fur Biblische litteratur*, lequel avait succédé au *Repertorium*, et était aussi dirigé par Eichhorn. Plus tard, l'auteur le reproduisit en français, avec des corrections et des additions dans le tome XLIX de l'ancien *Recueil de l'Académie des inscriptions*. Sacy, à l'âge de trente-deux ans, pouvait être considéré comme un savant du premier ordre. De plus, il jouissait d'une position sociale fort honorable. En 1791, il fut nommé par le roi l'un des commissaires-généraux des monnaies. L'année suivante, une place de membre titulaire étant venue à vaquer à l'Académie des inscriptions, il fut élu à la pluralité des suffrages; mais déjà la révolution française avait pris une direction qui menaçait toute espèce de société. Sacy, qui voyait avec douleur la tournure des affaires, voulut protester autant qu'il était en lui contre les changements qui s'étaient opérés, et contre les changements encore plus grands qui se préparaient. Bien que père de famille et réduit à une fortune médiocre, il n'hésita pas à renoncer à toute fonction publique. Au mois de juin 1792, il donna sa démission de commissaire-général des monnaies, et comme l'Académie des inscriptions, ainsi que les autres corps savants et littéraires, ne tarda pas à tomber sous le niveau révolutionnaire, il se trouva condamné à vivre dans la retraite la plus absolue. Ce fut peut-être cette retraite qui le sauva; avec son caractère décidé et inflexible, il aurait été exposé plus qu'un autre à la fureur des tyrans qui opprimaient la France. Sacy se retira avec sa famille dans une petite maison de campagne, à quelques lieues de la capitale. Là il partagea son temps entre ses travaux scientifiques et la culture de son jardin. Cependant ses recherches l'obligeaient à venir toutes les semaines à Paris; c'était en effet dans ces tristes circonstances qu'il faisait imprimer ses mémoires sur les antiquités de la Perse. Ces mémoires avaient été destinés au recueil de l'Académie des inscriptions; mais l'Académie n'existait plus, et il était à craindre que le monde savant ne fût à jamais privé des fruits d'un travail qui avait coûté tant de peines. Dans ses moments de loisir, il s'occupa principalement de son grand travail sur le système religieux des Druzes. On sait que les Druzes forment encore une population assez nombreuse dans les chaînes du Liban; cette population professe des doctrines particulières, et ces doctrines, qui se rattachent aux croyances répandues en Perse et dans le reste de l'Orient pendant les premiers siècles de notre ère, n'ont commencé à faire un corps régulier

(4) Plus tard Sacy publia un mémoire supplémentaire dans le tome II du nouveau *Recueil de l'Académie des inscriptions*.

qu'à la fin du Xe siècle de notre ère, sous le règne du calife d'Égypte Hakem (*voy.* ce nom, XIX, 320). Déjà il avait été fait une traduction française des livres sacrés des Druzes, par Petis de Lacroix (*voy.* ce nom, XXIII, 480); mais cette traduction était restée manuscrite, et à cette époque on avait perdu toute trace du manuscrit. Sacy fit une nouvelle traduction française, et il accompagna sa version de divers passages d'auteurs arabes qui pouvaient jeter du jour sur la matière. Malgré cette masse de documents, il était à craindre qu'il n'eût pas encore réuni toutes les notions indispensables. Des traités arabes analogues, qui n'avaient jamais été traduits, se trouvaient à Oxford et dans d'autres bibliothèques de l'Europe. On en annonçait d'autres de Syrie, pays où les doctrines druzes ont continué, du moins en partie, à être professées. Sacy crut devoir remettre à un autre temps la publication d'un ouvrage qui lui avait servi de distraction dans des jours bien mauvais. Cependant l'esprit de violence qui avait signalé le régime de la Terreur avait commencé à se calmer, et les idées semblaient vouloir revenir vers les travaux qui ont tant contribué à relever l'éclat de la France. Le 2 avril 1795, un décret de la Convention établit auprès de la Bibliothèque royale, dite alors nationale, une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce. Sacy, dès l'origine, fut chargé de l'enseignement de l'arabe. Comme tous les orientalistes de son temps, il s'était contenté d'une connaissance superficielle de l'arabe; quand il eut été nommé professeur, il sentit le besoin de se rendre un compte exact du génie de la langue et de ses idiotismes. D'ailleurs, un article du décret de la Convention portait que les professeurs composeraient en français une grammaire de la langue qu'ils étaient chargés d'enseigner, et dès ce moment Sacy recueillit des notes pour la rédaction d'une nouvelle grammaire arabe. A cette occasion, il se livra d'une manière suivie à l'étude de la grammaire générale. Cette étude lui était devenue indispensable pour reconnaître dans les écrits des grammairiens arabes ce qui se rattachait d'une manière quelconque à la théorie du langage, et ce qui était uniquement fondé sur l'esprit de système; avec sa manière de concevoir prompte et lucide, il ne pouvait qu'y faire de grands progrès. En 1799, il publia la première édition de ses *Principes de grammaire générale*. Cette édition était un simple extrait de ce qu'il avait trouvé de plus clair et de plus satisfaisant dans la *Grammaire générale de Port-Royal*, dans la *Grammaire générale* de Beauzée (*voy.* ce nom, III, 670), dans l'*Histoire naturelle de la parole* et dans la *Grammaire universelle* de Court de Gebelin (*voy.* ce nom, X, 108). Mais dans la deuxième édition, qui parut en 1804, Sacy, qui avait eu le temps de mûrir ses idées, remonta davantage aux principes. On trouve dans les chapitres qui traitent des cas, des noms, des temps et des modes des verbes, des observations qui lui sont propres. Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois, et il en existe des traductions en danois, en allemand et en anglais. Sur ces entrefaites une loi du 25 octobre 1795 avait rétabli les anciennes académies sur des bases nouvelles. Le corps unique qui devait les représenter toutes était divisé en trois clas-

ses et portait le nom d'Institut national; Sacy fut admis, dès l'origine, dans la classe appelée *classe de la littérature et des beaux-arts*. Mais à cette époque, le gouvernement exigeait de toute personne qui était revêtue d'un titre quelconque ce qu'on appelait *le serment de haine à la royauté*. Sacy, qui pensait que la royauté, ou, ce qui revient à peu près au même, le gouvernement d'un seul, rendrait à la France sa gloire et sa prospérité, refusa le serment, et dès avant l'installation du nouveau corps, il envoya sa démission. Or, il était en même temps professeur d'arabe, et on ne tarda pas à lui demander le serment à ce second titre : il déclara verbalement qu'il ne le prêterait pas, mais qu'il continuerait à donner ses leçons jusqu'à ce qu'on lui eût nommé un successeur. Il n'était pas facile de le remplacer, et on le laissa tranquille. Enfin, l'Institut ayant été réorganisé au mois de janvier 1803, et l'Académie des inscriptions ayant été rétablie sous le titre de classe d'histoire et de littérature anciennes, Sacy reprit son ancienne place. En 1805, il fit un voyage à Gênes. Quelques savants avaient, à diverses époques, émis l'opinion qu'il existait dans les archives de Gênes des ouvrages orientaux de la plus haute importance. On supposait qu'au temps où le pavillon génois flottait sur toutes les côtes de la mer Noire et de la Méditerranée, une foule de manuscrits précieux avaient été recueillis par la république, et que là peut-être se trouvait la solution de plusieurs questions intéressantes pour l'histoire du moyen-âge. Ce qui donnait un nouveau crédit à ce bruit, c'est que jusque-là le gouvernement génois avait refusé l'entrée de ses archives à tout savant étranger. Gênes étant alors sous la dépendance directe de la France, l'Institut pensa que le temps était venu d'éclaircir ce doute, et il désigna Sacy au gouvernement impérial, comme l'homme le plus capable de donner une idée exacte des richesses littéraires de l'ancienne république. C'était la première fois que celui-ci se séparait de sa famille, et ce fut la dernière; avec ses goûts de cabinet et sa vie intérieure, il n'aimait pas à se déplacer. Pendant tout le reste de sa vie, ses voyages se bornèrent à aller dans la belle saison, avec sa famille, à la campagne, à quelques lieues de la capitale, et cela le plus souvent, non pour se reposer, mais pour travailler avec plus de suite. Sacy ne trouva pas à Gênes les manuscrits dont on avait parlé. Ou ces manuscrits n'avaient jamais existé, ou bien ils avaient péri au milieu des déchirements auxquels la république fut plus d'une fois en proie. Néanmoins il prit note d'un grand nombre de pièces importantes pour l'histoire du gouvernement et du commerce de la république au moyen-âge; il copia même les pièces qui lui parurent les plus intéressantes. A son retour à Paris, en 1806, il fit à l'Académie, sur ces diverses pièces, un rapport qui a été inséré dans le tome III du *Recueil* de l'Académie; plus tard il publia en entier quelques-unes de ces pièces dans le tome XI du *Recueil des notices et extraits*. Pendant qu'il se trouvait encore à Gênes, la chaire de persan et de turk au collége de France vint à vaquer. Chose singulière! la même personne, jusque-là, avait été chargée d'enseigner deux langues si différentes. Le gouvernement impérial jugea avec raison que chaque langue devait avoir son professeur. La chaire fut partagée en deux, et, le 4 avril 1806, Sacy reçut la chaire de persan. Il eût été impos-

sible de faire un meilleur choix. Ce n'est pas que Sacy n'eût à acquérir lui-même avant de donner à cette chaire tout le lustre dont elle était susceptible; mais, avec son esprit ardent et éclairé, il ne tarda pas à faire pour le persan ce qu'il avait commencé à faire pour l'arabe, et les deux cours devinrent bientôt également remarquables. La même année, parut, sous le titre de *Chrestomathie arabe*, un choix d'extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, avec une traduction française et des notes. Cet ouvrage, composé de 3 volumes in-8°, était le premier fruit des travaux entrepris par Sacy, en sa qualité de professeur d'arabe. Voici comment il s'exprime dans la préface : « Le principal objet que je me suis proposé en formant ce recueil a été de fournir aux élèves un moyen de s'exercer sur les différents genres de composition arabe ; j'ai multiplié et varié les extraits, afin de présenter des exemples de diverses sortes de style ; j'ai disposé ces extraits de manière que les difficultés ne s'accrussent que peu à peu. Le même motif d'utilité pour de jeunes étudiants dont la plupart se destinent au service de la diplomatie, m'a inspiré le désir de joindre aux extraits de simples prosateurs, d'orateurs et de poètes, quelques correspondances et autres pièces diplomatiques. » Les morceaux qui composent la *Chrestomathie arabe* étaient inédits et sont en général tirés des manuscrits de la Bibliothèque royale. Tous ont un grand intérêt philologique; la plupart peuvent, de plus, intéresser les gens du monde. Quant aux notes, les unes ont pour but de fixer le texte, d'éclaircir le sens de certains mots, de dissiper les difficultés que présente la construction grammaticale, enfin de rendre raison de la traduction ; les autres sont historiques, géographiques et bibliographiques. Ces notes, qui occupent une grande place dans le recueil, peuvent servir à mettre les étudiants, pour qui la littérature orientale offre un champ tout à fait nouveau, en état de se livrer plus tard aux recherches que comporte cette littérature. Nous ajouterons qu'une partie des notes, surtout en ce qui concerne les poésies, consistent dans des passages textuels des principaux dictionnaires arabes, ou dans des extraits empruntés aux scoliastes. En effet la poésie arabe, comme les autres poésies orientales, s'éloigne encore plus que la prose de notre manière d'exprimer nos idées, et souvent, sans le secours des scoliastes, il serait impossible de reconnaître le sens. Les élèves, à l'aide de ces notes, peuvent se familiariser avec le langage des grammairiens. Du reste, il convient de dire que si, dans sa *Chrestomathie*, Sacy aborda franchement tous les genres de difficultés, il n'était pas encore en état de les lever toutes, et qu'il ne tarda pas lui-même à découvrir dans son travail un assez grand nombre de fautes. On a vu que, tant que dura le gouvernement républicain, il s'était fait scrupule de remplir aucune fonction politique et administrative. Il s'était borné aux devoirs du professorat et aux travaux académiques ; encore même il y aurait renoncé, si l'on avait exigé de lui le moindre acte contraire à ses principes. Mais il avait une activité d'esprit qui lui permettait d'allier les occupations en apparence les plus disparates. Il semble, de plus, à en juger par les travaux de toute sa vie, que son esprit avait besoin de changer souvent de sujet. En 1806, Sacy fut élu par le départe-

meur de la Seine membre du corps législatif. Il est vrai que tout le temps que dura le gouvernement impérial il prit rarement la parole. En 1810, parut la première édition de la *Grammaire arabe*. Cet ouvrage, qui forme deux gros volumes in-8°, était le fruit de quinze années de recherches et de méditations. L'auteur s'exprime ainsi dans sa préface : « C'est en profitant des écrits de tous ceux qui m'ont précédé, et en y joignant la lecture des grammairiens et des scoliastes arabes les plus célèbres, que j'ai pu espérer d'offrir aux étudiants, et même aux savants, un ouvrage plus complet et plus méthodique. » Le premier volume est consacré à la partie étymologique; le second renferme la syntaxe. Dans la plupart des cas, Sacy rapporte les dénominations particulières aux grammairiens arabes. Ces dénominations sont fort utiles à connaître, afin de se guider dans la lecture des traités originaux. La même année où parut la grammaire, Sacy publia la traduction française d'une *Relation arabe sur l'Égypte*, par Abd-Allatif (*voy.* ce nom, I, 52). La traduction est accompagnée de notes qui se rapportent à la géographie, à l'histoire naturelle et aux autres matières traitées dans l'ouvrage. Pour ce qui concerne les sciences naturelles, Sacy prit la précaution de s'aider des conseils de Desfontaines, de Cuvier (*voy.* ces noms, LXI, 588, et LXII, 378), et d'autres savants. La relation est complétée par une biographie en partie inédite de l'auteur, biographie qui jette beaucoup de jour sur la manière dont se faisaient alors les études dans les universités musulmanes. Le volume entier, qui était le fruit d'environ dix années de travail, est exécuté avec un soin extrême ; et, malgré les progrès qu'ont faits depuis les sciences orientales, il serait maintenant impossible de faire mieux. On voit que Sacy menait de front plusieurs travaux différents, et cependant ce n'était là qu'une partie de ses occupations habituelles : il était de ces hommes qui se délassent en passant d'un sujet à un autre. Pendant qu'il composait les ouvrages dont on vient de parler, et dont un seul aurait servi pour absorber les loisirs d'un savant ordinaire, il prenait une part très-active aux travaux de l'Académie des inscriptions ; il fournissait des notices au *Recueil des notices et extraits*, et il était un des collaborteurs les plus zélés du *Magasin encyclopédique*, des *Mines de l'Orient*, etc. Parmi les mémoires qu'il composa vers cette époque pour l'Académie des inscriptions, nous nous bornerons à citer ses trois *Mémoires sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête du pays par les Musulmans au VIIe siècle de notre ère, jusqu'à l'expédition des Français, vers la fin du dernier siècle.* Le premier de ces mémoires fut lu en 1805 et a été inséré dans le tome Ier du nouveau *Recueil* de l'Académie; le deuxième fut lu en 1815 et parut dans le tome V; pour le troisième, il fut lu en 1818, et il se trouve dans le tome VII. Montesquieu, dans son *Esprit des Lois*, parlant des excès du despotisme qui ont exercé une si funeste influence en Orient, s'exprime ainsi : « Je ne sais sur quoi, dans les États despotiques, le législateur pourrait statuer ou le magistrat juger. Il suit de ce que les terres appartiennent au prince, qu'il n'y a presque point de lois civiles sur la propriété des terres. Il suit du droit que le souverain a de succéder, qu'il n'y en a point non

plus sur les successions. Le négoce exclusif qu'il fait dans quelques pays rend inutiles toutes sortes de lois sur le commerce. Les mariages que l'on y contracte avec des filles esclaves font qu'il n'y a guère de lois civiles sur les dots et sur les avantages des femmes.» Montesquieu, en traçant un tableau si sombre d'une partie des contrées mahométanes, parlait uniquement de ce qui se passait de son temps, et non d'une chose qui aurait été l'effet naturel des institutions musulmanes. Mais quelques écrivains, voyant un droit dans ce qui n'était qu'un abus, n'avaient pas hésité à dire qu'en Asie et en Afrique, le gouvernement est légalement le propriétaire de tous les immeubles, et que les propriétés particulières ne peuvent être regardées que comme des concessions faites à de certaines conditions, et toujours révocables à volonté. Anquetil-Duperron, dans sa Législation orientale, avait cherché à faire la part des abus et des institutions considérées en elles-mêmes; mais il n'avait examiné la question que sous le point de vue politique et philosophique : d'ailleurs son ouvrage se rapportait surtout à l'Inde, pays où un séjour de plusieurs années avait pu lui fournir des données plus sûres. Sacy résolut de traiter la question sous un point de vue purement historique, et il choisit l'Égypte pour l'objet de ses recherches. Ce pays n'a pas cessé d'entretenir des relations de commerce et de science avec l'Europe, et par conséquent est mieux connu de nous que la plupart des autres. D'ailleurs la propriété territoriale a nécessairement reçu de plus fréquentes atteintes en Égypte que partout ailleurs. En effet, le Nil, par ses débordements annuels, semble, dans plusieurs provinces, se faire un jeu d'effacer les limites des propriétés, et, chaque année, il faut que l'autorité publique procède à de nouveaux partages. De plus, l'Égypte, par sa situation dans une vallée, n'offre aux habitants aucun abri contre la tyrannie de ses oppresseurs. Si donc l'on montrait que, même en Égypte, les Musulmans, en entrant dans le pays, laissèrent certains droits aux vaincus, et que l'état actuel de cette contrée n'est que la suite des révolutions sans nombre qui l'ont affligée, l'on opposait la réponse la plus péremptoire. Sacy fait voir, les textes des auteurs à la main, que lorsque les Arabes envahirent l'ancien empire des Pharaons, les habitants restèrent en possession de leurs propriétés, et que les vainqueurs se bornèrent à les soumettre à la capitation et à des charges régulières. Ce ne fut qu'avec le temps, et à la suite de guerres intestines et de famines épouvantables, qu'une partie des campagnes se trouvant désertes, on fit venir des tribus d'Arabes nomades. Plus tard, dans la dernière moitié du XIIe siècle, Saladin et ses descendants introduisirent le système des bénéfices militaires qui avait été apporté récemment par les Turcs seldjoukydes des plaines de la Tartarie dans la Perse, la Mésopotamie et la Syrie. Ce peu de mots suffiront pour donner une haute idée des mémoires de Sacy : ces mémoires, qui, réunis ensemble, formeraient un gros volume in-8°, sont devenus encore plus importants pour la science et l'administration depuis que la France a établi sa domination en Algérie. Il est à regretter que la lecture n'en ait pas été rendue plus attrayante. L'auteur a commencé son travail par la fin, c'est-à-dire par l'état de l'Égypte

tel qu'il existait au moment de l'invasion française, et suivant un ordre inverse des événements, il finit à la première invasion musulmane. Le long intervalle qui s'est écoulé entre la rédaction des mémoires a empêché l'auteur de se maintenir toujours au même point de vue. D'ailleurs, on ne peut se le dissimuler, en entreprenant ce travail, il n'avait pas fait une étude suivie de la législation musulmane, et quelques-uns des faits qui se sont successivement révélés à la suite de l'établissement de l'autorité française en Algérie semblent n'être pas entièrement d'accord avec ses conclusions. Parmi les notices que Sacy rédigea à l'époque dont il est question ici, on peut citer celle de plusieurs ouvrages arabes qui traitent de la manière d'orthographier et de lire à haute voix l'Alcoran (*voy.* le *Recueil des notices*, tom. VIII et IX). On sait que Mahomet (*voy.* ce nom, XXVI, 209) n'a pas publié l'Alcoran tel qu'il nous est parvenu. Ce furent les premiers califes qui firent rédiger ce livre en corps d'ouvrage (*voy.* ABOU-BEKR, I, 86). Mais déjà certaines expressions n'étaient plus intelligibles. D'ailleurs la copie qui en fut faite ne contenait que les consonnes; les consonnes elles-mêmes étaient privées des points qui en fixent la valeur. Les Musulmans ne tardèrent pas à se diviser sur la manière de lire certains passages. On compte sept systèmes de lecture qui sont orthodoxes, sans compter ceux qui ne le sont pas. Or, ces différents systèmes forment une science à part, qui est d'une grande importance pour les Musulmans. Le *Magasin encyclopédique* est le nom d'un recueil qui fut fondé par Millin (*voy.* ce nom, XXIX, 49). Venu à une époque où le *Journal des Savants* et la plupart des recueils littéraires et scientifiques de l'ancien régime avaient disparu, il contribua puissamment à rétablir le goût des études sérieuses. Sacy s'était chargé de la partie orientale. Peu de cahiers paraissaient sans quelque article de lui. Tantôt c'était l'analyse d'un ouvrage qui venait d'être publié, tantôt c'était une nouvelle qu'il avait reçue à l'aide d'une correspondance aussi vaste que bien entretenue. On a fait le compte de tous les articles qu'il a fournis au *Magasin encyclopédique*, et l'on a calculé que ces articles occupaient seize cent cinquante-huit pages. Tous ne sont pas également importants; quelques-uns sont surannés; mais combien de faits qui, encore aujourd'hui, ne se trouvent que là? Ce que nous avons dit du *Magasin encyclopédique* s'applique aux *Mines de l'Orient*, recueil publié à Vienne sous la direction de M. de Hammer, et qui forme six volumes in-f°; aux *Annales des Voyages*, publiées à Paris par Malte-Brun (*voy.* BRUN, LIX, 359). Il est bon d'ajouter que Sacy, pendant presque toute sa vie, a été à la fois homme d'affaires autant qu'homme de science; son esprit de netteté et d'exactitude, son infatigable activité, l'art qu'il avait de rester toujours maître de sa parole, enfin l'adresse consommée qu'il savait employer dans l'occasion, lui permettaient de se mêler à tout, de parler sur tout. S'agissait-il de rédiger un rapport sur un objet quelconque, de faire quelque démarche, il était toujours prêt; et, ce qu'il y a de plus merveilleux, ses travaux, pendant ce temps, continuaient presque comme s'il n'eût pas fait autre chose. En 1814, les Bourbons rentrèrent en France. Sacy salua leur retour avec enthousiasme;

on ne peut pas dire qu'il entrât dans sa conduite aucun calcul personnel. Si l'ancien régime lui rappelait des souvenirs agréables, ces souvenirs étaient balancés par ceux que lui laissait le régime impérial. Il était de ces hommes qui, sous tous les gouvernements, nous voulons dire les gouvernements réguliers, et non pas l'anarchie, sont sûrs de se créer une position avantageuse. On remarqua au corps législatif que depuis ce moment il prenait une part plus active à la discussion des projets de loi qui étaient soumis aux chambres. Il avait reçu du gouvernement impérial, en 1813, le titre de baron, qu'il avait si noblement acquis; au mois de février 1815, le gouvernement royal le nomma à la place de recteur de l'université de Paris. Cette place avait été occupée par Rollin et d'autres personnages célèbres; Sacy n'était pas au-dessous de ces noms illustres. Mais bientôt vinrent les cent-jours, et pendant cet intervalle il vécut dans la retraite. Les Bourbons n'ayant pas tardé à rentrer, il fut nommé, au mois d'août, membre de la commission de l'instruction publique, qui prit plus tard le nom de conseil royal de l'instruction publique. Chose singulière! aucun des membres du conseil ne se sentant en état de suivre les détails de la comptabilité, ce fut Sacy qui s'en chargea. Il n'était étranger à aucun détail de l'administration, et, sous sa direction, la comptabilité du ministère de l'instruction publique acquit un caractère de régularité qu'elle n'avait pas eu jusque-là. Au milieu des préoccupations politiques et administratives, la science poursuivait son cours accoutumé : c'est même à cette époque qu'il faut placer un genre de recherches qui a été une ère nouvelle pour les études orientales; c'est l'étude du système prosodique et métrique des langues arabe et persane. Il existe une prosodie et un système de versification chez les Arabes comme chez tous les peuples qui ont une poésie. Ce système fut rédigé, dans l'état où il est maintenant, vers la fin du VIIIe siècle de notre ère, près de deux siècles après Mahomet (voy. KHALIL, XXII, 347); mais depuis long-temps il était mis en pratique, puisqu'on le retrouve dans les poésies antérieures à l'islamisme. Quelles étaient les règles de ce système et en quoi consistait le caractère prosodique de la langue? On sait de quel secours la connaissance de la métrique des latins et des grecs a été pour la littérature classique. Cette connaissance était encore plus nécessaire pour la poésie arabe et persane, poésie où l'on n'écrit ordinairement que les consonnes. En effet, comment se fixer sur la manière de lire? Dans la prose on est guidé par le sens et par les règles de la construction; mais dans la poésie, où se pressent les idées les plus opposées, où abondent les tournures elliptiques, ce moyen est insuffisant. En pareil cas, la connaissance du mètre est le guide le plus sûr. Une fois qu'on sait quel doit être le nombre des syllabes et des pieds, on voit quelle lettre doit être redoublée, quelle autre doit être supprimée. En 1661, Samuel Leclerc publia en Angleterre un traité latin intitulé: *Scientia metrica et rhythmica, seu Tractatus de prosodia arabica ex auctoribus probatissimis arute.* Ce traité était rédigé d'après les écrits des nationaux, et les mots arabes techniques étaient transcrits en latin. Il est possible que Leclerc se fût réellement rendu compte du sujet

sur lequel il écrivait; mais personne autre n'y comprit rien, et, jusqu'à ces derniers temps, deux au trois Européens seulement, Meninski et Rewiczky (*voy.* ces noms, XXVIII, 307, et XXXVII, 433), qui avaient séjourné en Orient, avaient été initiés par les docteurs du pays à des notions aussi importantes. Le croira-t-on? le célèbre William Jones (*voy.* ce nom, XXI, 623), qui, du reste, était un excellent littérateur, avait composé un traité spécial de la poésie asiatique, et cependant il n'était pas en état de scander un seul vers. Il a accompagné certains fragments de poésie qu'il cite d'un tableau indiquant leur valeur métrique; mais ce tableau, il l'a tiré des commentateurs nationaux, sans en avoir l'intelligence. Sacy commença par la métrique arabe, après quoi il passa à la métrique persane. Il était facile de voir que la métrique des Persans était imitée de celle des Arabes; et néanmoins, dans un grand nombre de cas, les deux métriques ne s'accordaient pas. A la fin, Sacy reconnut qu'il existe en persan deux ou trois lettres qui, placées au bout d'une syllabe, n'ont qu'une valeur orthographique, et dont on ne tient aucun compte en poésie. En pareil cas, des syllabes qui, en arabe, seraient nécessairement longues, restent douteuses, c'est-à-dire qu'elles sont longues ou brèves à volonté. De plus, il s'assura que certains mots étaient susceptibles de s'allonger ou de se contracter, suivant le besoin du rhythme. Dès ce moment, la métrique persane se trouva fixée, et comme cette métrique a été adoptée, à peu d'exceptions près, par les Turcs et les peuples de l'Inde qui écrivent en indoustani, on se trouva en possession du système de versification de toutes les nations musulmanes qui ont une littérature. Les observations de Sacy furent aussitôt accueillies par les principaux orientalistes de l'Europe. On reconnut que toutes les poésies arabes et persanes qui avaient été publiées jusqu'alors avaient plus ou moins besoin d'être réformées. C'est dans le cours des années 1814, 1815, 1816 et 1817 que les idées de Sacy achevèrent de se fixer, et qu'il devint, non pas le premier des orientalistes, car il l'était depuis long-temps, mais de beaucoup supérieur à ce qu'il avait été jusque-là, en un mot, tel que ses admirateurs aiment aujourd'hui à se le représenter. C'est ici le lieu de le dépeindre comme professeur. Réunissant des talents si divers et si brillants, il était peut-être plus distingué comme professeur que sous tout autre rapport. Il faut avoir assisté à ses leçons pour se faire une idée de la manière dont il s'en acquittait. Doué d'une parfaite lucidité d'esprit, ayant eu le temps de méditer sur tous les mystères de la théorie du langage, et possédant les deux langues qu'il était chargé d'enseigner mieux que ne les avait possédées personne avant lui, il joignait à ces précieux avantages beaucoup de sang-froid et une présence d'esprit imperturbable. S'élevait-il quelque difficulté? il prenait la parole et allait droit au fait, disant tout ce qu'il fallait et rien que ce qu'il fallait. Aussi ses cours étaient devenus les cours par excellence, non-seulement pour la France, mais pour toute l'Europe. On voyait constamment à ses leçons des hommes qui avaient parcouru le cercle entier de leurs études, qui quelquefois s'étaient signalés par des ouvrages estimés, et qui venaient soumettre leur savoir au sien. Sacy sentait que la doctrine

partie de sa gloire; aussi il mettait une importance extrême à remplir tous les devoirs du professorat. Il était dans l'usage de graduer ses leçons de manière à les faire profiter aux élèves avancés et à ceux qui ne l'étaient pas. Aux premiers il donnait à expliquer des ouvrages extrêmement difficiles; et quand il s'agissait d'un livre qu'il n'avait pas encore étudié à fond, il préparait d'avance sa leçon chez lui. Il revoyait le texte sur les manuscrits qui étaient à sa disposition. Il éclaircissait les points qui étaient restés obscurs. Quand le moment de la leçon venait, il était prêt à rendre raison de tout. Quelquefois, cependant, il se présentait des difficultés qu'il n'avait pas prévues; alors il avouait son embarras, car il n'était pas de ces hommes qui voudraient faire croire qu'ils savent tout; mais, rentré chez lui, il examinait la question, et ordinairement, à la leçon suivante, il donnait la solution désirée. On sera peut-être curieux de connaître de quelle manière Sacy disposait de sa journée. Il se levait vers sept heures et demie, et à huit heures il se rendait à son cabinet. Les lundi, mercredi et vendredi, entre neuf et dix heures, il faisait son cours de persan au collége de France; les mardi, jeudi et samedi, il faisait son cours d'arabe à la Bibliothèque, entre dix heures et demie et midi et demi. Après sa leçon, il allait, soit au conseil de l'instruction publique, soit à l'Institut, soit dans les ministères. A six heures, il dînait ordinairement en famille. Après dîner, il se rendait tantôt au bureau de charité de son arrondissement, dont il était membre, tantôt dans quelque réunion savante, tantôt chez un ami ou quelque ministre. Quand il ne sortait pas, ce qui lui était habituel, il entrait à huit heures dans son cabinet et travaillait jusqu'à onze. Le dimanche et les fêtes, il assistait régulièrement aux offices de l'Église. Il ne sortait jamais que pour un but déterminé. Afin de faire quelque exercice, il allait ordinairement à pied. Pendant que Sacy se trouvait chez lui, sa porte était la plupart du temps ouverte à tout le monde. Le matin, à son lever, il recevait ordinairement, comme membre du bureau de charité, les femmes pauvres de l'arrondissement, qui venaient chercher des cartes pour obtenir des secours. Le reste du temps, il recevait des personnes qui venaient lui demander des renseignements, des candidats qui avaient à solliciter son suffrage, des professeurs qui désiraient être placés. Il était assis devant son bureau, écrivant ou tenant un livre à la main. Quand on entrait, il quittait la plume ou le livre et écoutait. On pouvait le mettre sur le sujet qu'on voulait. Il laissait parler; ensuite il prenait la parole et répondait avec l'esprit aussi présent que si depuis long-temps il s'était préparé à ce qu'il avait à dire. Puis il reprenait son livre et son papier, et continuait comme s'il n'avait pas été interrompu. Le lecteur demandera peut-être comment il s'y prenait pour exécuter ces travaux qui ont exigé une si minutieuse attention. Sacy mangeait peu, et tout le temps qu'il ne dormait pas, il avait l'esprit au travail. D'un côté, il était animé de cette ardeur continue qui dispense de tout repos et qu'on pourrait véritablement appeler le feu sacré; de l'autre il possédait le don si rare de passer continuellement d'un sujet à un autre sans transition et sans perte de temps. Quand il se rendait quelque part, s'il devait y trou-

ver une heure, un quart d'heure de libre, il avait soin de se munir d'un livre ou de quelques feuilles de papier, et il utilisait ce moment, quelque court qu'il fût. En 1816, le *Magasin encyclopédique* cessa de paraître, et le gouvernement rétablit le *Journal des Savants*. Sacy, dès le principe, fit partie du comité de rédaction, et, suivant son habitude, il se distingua entre tous les rédacteurs par sa fécondité; jusqu'à sa mort il a paru peu de cahiers sans quelque article de lui. Les morceaux fournis par Sacy prirent alors un caractère qu'ils n'avaient pas au même degré dans le *Magasin encyclopédique;* ce fut la grande place qu'y occupèrent les discussions philologiques. Le journal s'imprimant à l'imprimerie royale, dans un établissement unique en son genre par le nombre et la variété de ses caractères d'impression, c'était pour Sacy une occasion toute naturelle de faire part au public du trésor d'observations de tout genre que sa longue expérience avait mis en sa possession. Quelques personnes ont trouvé certaines de ses observations un peu minutieuses; d'autres ont dit que plus d'un de ses articles ne s'élevait pas au-dessus du simple extrait. Il convient de juger ces articles non dans leurs détails, mais dans leur ensemble. Combien n'y a-t-il pas de ces notices qui sont très-importantes, non pas seulement par leur étendue, mais par les faits qui y sont contenus et qu'on chercherait vainement ailleurs ! Nous nous bornerons à citer les articles consacrés à l'exposition des doctrines mystiques des moines contemplatifs de l'Orient appelés du nom de soufis, à l'analyse des livres sabéens autrement appelés chrétiens de saint Jean, etc. Il y a tels de ces articles qui ont exercé une très-grande influence. Qu'on se rappelle les obstacles que Champollion le jeune (*voy.* ce nom, LX, 414) rencontra d'abord dans ses études sur la vieille Égypte; sans le compte rendu de ses travaux rédigé par Sacy, serait-il venu à bout de faire admettre ses premiers résultats? En 1816, Sacy publia, sous le titre de *Calila et Dimna*, le texte arabe des fables de Pilpaï (*voy.* ce nom, LXXVIII, 237). Tout le monde connaît ces récits naïfs mis dans la bouche de certains animaux et où se trouve le tableau le plus vrai des avantages et des inconvénients de la puissance et de la faiblesse, de la gloire et de l'obscurité. Ces contes, nés dans la presqu'île de l'Inde, aux environs du Ve siècle de notre ère, pénétrèrent en Perse dans le VIe siècle, puis furent traduits en arabe et en grec, enfin se répandirent dans tout l'Occident. L'original, qui est rédigé en sanscrit, porte le titre de *Pantchatantra*, et ce n'est qu'après les travaux exécutés par Sacy qu'on en a acquis une connaissance un peu étendue. Maintenant il se prépare une édition du texte sanscrit lui-même. Sacy fit imprimer la version arabe. Le volume est précédé d'un mémoire sur l'origine de ce livre et sur les diverses traductions qui en ont été faites ; ce mémoire est le résumé de plusieurs mémoires très-considérables que Sacy avait insérés dans les tomes IX et X du *Recueil des notices et extraits*. Le volume est terminé par la *Moallakah* de Lebyd (*voy.* XXIII, 503). A la même époque, Sacy publia dans le *Recueil des notices* un extrait d'un ouvrage arabe intitulé *Tarifat*, ou *Définitions*. Les dictionnaires arabes les plus célèbres, tels que le *Sehah* et le *Camous* (*voy.* DJEVHERY et FIROUZABADI, XI, 445, et XIV, 568), ne renferment que les

termes de la littérature classique et les mots courants; on n'y trouve pas les mots d'arts et métiers, les termes de métaphysique et de sciences naturelles. Ils sont à cet égard comme était naguère notre dictionnaire de l'Académie française. On est donc embarrassé quand on rencontre un mot technique, et ce cas se présente souvent dans la langue arabe, dans la langue d'un peuple qui, au moyen âge, était aussi raisonneur et aussi porté aux subtilités que nos pères, et qui n'a pas d'autre littérature que celle qu'il avait alors. Le traité intitulé *Tarifat* est destiné à suppléer en partie à cette lacune; Sacy crut devoir publier comme spécimen tous les mots appartenant à la première lettre de l'alphabet, accompagnés d'une traduction française. L'entreprise était difficile, et lui seul pouvait s'en charger. Plus tard il a paru une édition du texte entier à Constantinople, et une autre édition fort soignée a été imprimée en 1845 à Leipzig (5). L'année 1819 vit paraître le *Pend-Nameh*, ou *Livre des Conseils*, en persan, en français, et avec des notes. Le *Pend-Nameh* est un petit traité de morale en vers, qui fut composé par un scheikh ou chef des sofis de Perse, appelé Ferid-Eddin-Attar. Ce scheikh vivait dans les XIIe et XIIIe siècles de notre ère. Sacy avait déjà publié une édition de ce traité dans les *Mines de l'Orient;* il profita des progrès qu'il avait faits dans la connaissance du persan pour rendre sa traduction plus correcte, et il l'accompagna du texte; il y joignit des extraits de divers poètes persans, notamment de ceux qui avaient excellé dans la peinture des doctrines des sofis; ce volume est un des meilleurs qu'on puisse placer entre les mains des élèves; de plus certains passages intéresseront vivement les personnes qui s'adonnent à l'étude des doctrines philosophiques de l'Orient. Il est bon d'ajouter qu'en tête du volume est une préface en persan rédigée par Sacy lui-même. Cependant la littérature orientale, prise dans son extension la plus grande, avait fait depuis quelques années en Europe des progrès qu'on n'aurait pas osé espérer : l'hébreu, le syriaque et les autres langues bibliques continuaient à être cultivées, surtout en Allemagne; l'enseignement de l'arabe et du persan, grâce aux travaux de Sacy, avait reçu une vie nouvelle. Bientôt la paix dont jouissait alors l'Europe faisant refluer vers le vieil Orient les pensées de quelques esprits actifs, on avait joint à l'étude de l'hébreu, de l'arabe, du persan et du turc, celle de l'arménien, du sanscrit, du chinois, du géorgien et de toutes les langues un peu célèbres de l'Asie ancienne et moderne. Dans ces circonstances, quelques personnes eurent l'heureuse idée de réunir en corps, à Paris, tous les amateurs de la littérature orientale, n'importe la branche qu'ils avaient prise pour l'objet de leurs recherches, et de rassembler autour de ce centre les personnes des départements et des pays étrangers qui partageaient les mêmes goûts. Telle fut l'origine de la Société asiatique. On était alors en 1822. Sacy prit une grande part à un événement qui devait exercer une influence favorable sur les lettres orientales. On peut dire que lui et un homme qui déjà était célèbre par ses travaux sur la langue et la littérature chinoises, Abel Remusat (*voy.* ce nom, LXXVIII, 445), furent les principaux fondateurs de

(5) Le titre est : *Definitiones viri meritissimi sejjid Scherif Dschordschani*, un vol. in-8°. L'éditeur est M. Gustave Flügel.

la Société. Aussi, lorsqu'il fut question de constituer la Société, Sacy fut nommé président et Abel Remusat secrétaire. Sacy avait publié sur ces entrefaites son édition des *Séances de Hariri* (*voy.* ce nom, XIX, 423) en arabe, avec un commentaire également en arabe, un vol. in-fol. Hariri est un écrivain originaire de Bassora, lequel florissait à la fin du XIe siècle de notre ère. Les guerriers de la première croisade, conduits par Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, ayant traversé l'Euphrate, prirent possession d'Édesse et de quelques autres villes de la Mésopotamie. Un musulman de la ville de Saroudj, appelé Abou-Zeyd, et qui était versé dans toutes les finesses de la langue arabe, ayant perdu tous ses biens à l'arrivée des Francs, se réfugia à Bassora. Hariri, de son côté, avait passé la plus grande partie de sa vie dans l'étude de la philologie. Tous deux se réunirent pour composer un ouvrage qui offrirait, pour ainsi dire, l'inventaire de la langue de Mahomet. Les *Séances de Hariri* sont des espèces de drames, au nombre de cinquante, où le même personnage est constamment mis en scène, mais où on le fait passer par les diverses situations de la vie. L'auteur a profité de ce cadre pour faire apparaître tour à tour les expressions les plus élégantes de la langue, les tournures les plus recherchées, les locutions proverbiales les plus usitées. Le style habituel de Hariri et ses jeux de mots ont rendu la lecture du livre très-pénible, et les Arabes eux-mêmes ont besoin de s'aider d'un commentaire; à plus forte raison un commentaire était-il nécessaire pour les Européens. Plusieurs commentaires de ce genre existent à la Bibliothèque royale. C'est à l'aide de ces écrits et des traités analogues qu'il était parvenu à se procurer d'ailleurs, que Sacy composa le sien. Son but était de faire servir son édition à la fois aux Orientaux et aux Européens; voilà pourquoi il s'abstint de toute remarque en français, et se borna à extraire ce qu'il avait trouvé de meilleur dans les ouvrages nationaux. Quelquefois seulement les scoliastes arabes ne répondant pas tout à fait à sa pensée, il rédigea lui-même des notes en arabe; mais, ainsi qu'il le dit dans sa préface, ces cas sont fort rares. L'édition des *Séances de Hariri* fut accueillie en Europe comme une publication utile aux progrès de la littérature arabe, et quelques exemplaires étant allés en Égypte et en Syrie, les hommes les plus instruits du pays se prosternèrent devant le savoir de l'orientaliste français. Maintenant l'édition est tout à fait épuisée, et l'on en imprime, sous la direction de M. Reinaud, auteur de cet article, une nouvelle édition en deux volumes in-4°. Le travail de Sacy est reproduit sans aucun changement, sauf quelques corrections matérielles; mais à la fin il y aura une suite de notes historiques, géographiques, etc., rédigées en français. Sacy, en s'astreignant à suivre les commentateurs indigènes, s'était interdit les points de détails sur l'histoire, les mœurs et les usages du pays, qui n'avaient pas besoin d'explication pour les indigènes, mais qui pour nous sont très-difficiles à comprendre. En succédant à Sacy dans sa chaire d'arabe, M. Reinaud consacra une leçon par semaine à l'explication des *Séances de Hariri*, et cette circonstance le mit dans la nécessité de faire des recherches pour acquérir lui-même l'intelligence du texte et des commentaires. Ce sont ces recherches qui

fournissent en partie les moyens d'accompagner la nouvelle édition de remarques nombreuses (6). En 1826 et 1827, Sacy donna une deuxième édition de sa *Chrestomathie arabe;* cette édition fut purgée des fautes de détail qui la déparaient et reçut des additions considérables. En 1829, il accompagna les trois volumes de l'édition originale d'un volume supplémentaire intitulé *Anthologie grammaticale arabe*. Il savait par expérience combien le système grammatical des Arabes est vaste et obscur. Arrivé vers la fin de sa carrière, il voulut épargner aux personnes qui viendraient après lui une partie des difficultés qu'il avait eu tant de peine à vaincre. Dans ce volume, les textes, qui tous se rapportent à des questions de grammaire, sont, comme dans les trois autres, accompagnés d'une traduction française et de notes. La *Chrestomathie* et l'*Anthologie* forment un tout inséparable. On ne saurait trop en recommander la lecture aux élèves; les maîtres eux-mêmes les reliront avec profit. Quiconque a étudié ces quatre volumes avec l'attention qu'ils méritent est en état d'aborder toute sorte de livres. Immédiatement après, Sacy mit sous presse une deuxième édition de sa *Grammaire arabe*, laquelle parut en 1831. Il s'exprime ainsi dans sa préface : « Pendant les vingt années qui séparent les deux éditions, l'étude de la langue arabe a pris en France, en Allemagne et dans tout le nord de l'Europe, un développement plus grand qu'on n'aurait osé l'espérer. Une multitude d'ouvrages ont été publiés, par le secours desquels la littérature ancienne et moderne des Arabes a été rendue accessible à beaucoup de jeunes gens que la rareté des manuscrits et la difficulté de se les procurer auraient détournés de cette carrière. L'Inde anglaise a pris une part active à ce mouvement, et l'introduction de l'imprimerie en Égypte doit faire concevoir les plus heureuses espérances. La faveur dont jouit aujourd'hui en Europe cette branche des études orientales m'imposait l'obligation de ne rien négliger pour perfectionner un ouvrage qui a pu contribuer à répandre ce goût parmi nous et chez les nations voisines. Aussi puis-je me rendre ce témoignage que dans le cours, tant de mes études personnelles que de mon enseignement, je n'ai laissé échapper aucune occasion, soit de perfectionner, soit de rectifier mon premier travail. C'est surtout en ce qui concerne l'emploi des formes temporelles des verbes et les divers usages des particules, qu'on peut regarder cette seconde édition comme un ouvrage tout nouveau. La syntaxe aussi a été enrichie d'un grand nombre d'observations importantes et a reçu des développements qui n'échapperont pas aux lecteurs attentifs. » Sacy fait observer qu'il a cru devoir placer à la suite de l'ouvrage un traité élémentaire de la prosodie et de la métrique des Arabes, science qu'il avait contribué plus que personne à repandre dans l'Europe savante. « Je me suis, dit-il, attaché à présenter sous les formes les plus simples le système métrique des Arabes, et à faire disparaître les difficultés plus apparentes que réelles qui jusqu'ici

(6) La nouvelle édition, dont la première partie est en vente, porte le titre de *Séances de Hariri*, publiées en arabe, avec un commentaire choisi, par Silvestre de Sacy ; 2e édit., revue avec soin sur les manuscrits, et contenant un choix de notes historiques et *explicatives en français*, par MM. Reinaud et *Derenbourg*.

avaient éloigné plusieurs savants très-estimables d'une étude que je regarde comme indispensable. » Il termine ainsi sa préface : « Près d'atteindre à la fin de mon quinzième lustre, je ne me flatte assurément point que dans un travail éminemment systématique, où la mémoire la plus fidèle doit constamment venir au secours du jugement et de l'esprit d'analyse, il ne me soit échappé aucune erreur, aucune omission ; j'avais vivement désiré que la Providence me conservât assez long-temps pour suppléer moi-même à ce qui manquait à mon premier travail, et en faire disparaître les défauts, que je connaissais mieux que personne. Mes vœux ont été exaucés, et je dois en témoigner publiquement ma reconnaissance à l'auteur de tout bien. Mais c'est la dernière fois qu'un semblable travail sortira de mes mains, et je lègue le soin de perfectionner celui-ci aux hommes qui parcourront après moi une carrière dans laquelle mon unique désir a été de me rendre utile, et de contribuer aux progrès des lettres et à l'honneur de ma patrie. » Parmi les morceaux que Sacy fournit au *Recueil des notices et extraits*, est la collection des pièces originales de la correspondance entretenue par les Samaritains de Syrie avec quelques savants d'Europe. On a vu que, au début de sa carrière scientifique, il avait fait connaître les deux lettres les plus anciennes en date, celles qui avaient été adressées à Scaliger. Celles-ci sont postérieures et se prolongent jusqu'à ces dernières années. La nation des Samaritains est sur le point de s'éteindre. Sacy pensa avec raison qu'il était bon de sauver de l'oubli des documents qui, peut-être dans quelques siècles, seront les seuls à attester la longue durée de ce peuple. Les lettres sont accompagnées d'une traduction française et de notes. Un autre morceau, fourni au même *Recueil*, est un extrait de la vie des principaux sofis, par Djami, en persan et en français, avec des notes : nous avons déjà dit que les sofis étaient des espèces de religieux musulmans, adonnés en général à la vie contemplative. Les doctrines des sofis sont obscures ; mais telle était la lucidité d'esprit de Sacy, et sa connaissance de la langue persane, que rien ne restait caché pour lui. Sur ces entrefaites s'opéra en France un mouvement qui aurait pu réagir sur le monde entier ; nous voulons parler de la révolution de juillet 1830. Depuis long-temps Sacy avait quitté la sphère politique. Dès 1823, il avait donné sa démission de membre du conseil royal de l'instruction publique. Il est vrai que, presque immédiatement après, il fut nommé administrateur du collége de France et de l'école spéciale des langues orientales ; mais ces deux places, qu'il conserva jusqu'à sa mort, et qu'il remplit du reste avec beaucoup de sagesse, n'avaient rien que de scientifique. Néanmoins, au mois de décembre 1827, au moment où les dissensions politiques s'aigrissaient plus que jamais, il essaya de faire entendre sa voix aux personnes qui, tout en différant d'opinion, désiraient la conservation du gouvernement. L'écrit qu'il publia portait ce titre : *Où allons-nous et que voulons nous? ou la vérité à tous les partis ;* il était signé *par un ancien membre de la chambre des députés*. Dans cet écrit, il cherchait à faire voir qu'au fond de toutes les querelles de l'époque s'agitait la question de l'ordre social, et que si les gens de bien ne se faisaient pas des concessions récipro-

ques, la France et une grande partie du reste de l'univers étaient menacées d'une subversion totale. La révolution de juillet trouva Sacy occupé de ses travaux scientifiques. Sincèrement attaché à l'ordre et à la paix, il craignait le retour d'excès dont il avait eu à souffrir autant que personne. Quand il vit les droits de la morale et de la sécurité publique suffisamment garantis, il se rallia franchement au nouveau gouvernement. En 1832, le roi ayant fait une nouvelle promotion de pairs, lui et l'illustre Cuvier furent du nombre des pairs nouveaux. Peu de temps après, par suite de nombreux décès occasionnés en partie par le choléra, Sacy fut nommé presque simultanément inspecteur des types orientaux de l'imprimerie royale, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale et secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. A ne considérer que les titres acquis, personne ne méritait mieux que lui ces distinctions accumulées; mais ses amis s'étonnaient de cette ardeur dévorante, et se demandaient comment, à son âge, il supporterait un tel fardeau. Il est vrai que la Bibliothèque royale eut rarement l'avantage de profiter de la collaboration de Sacy. Pour tout le reste, il sembla se multiplier et il suffit à sa tâche. Toutes les fois que sa présence à la chambre des pairs pouvait être de quelque utilité, il ne manquait aucune séance; il parlait même quelquefois. Il faisait régulièrement ses cours d'arabe et de persan; on eût dit que sans cela sa journée n'aurait pas été complète. Il s'acquittait de tous ses devoirs de secrétaire perpétuel de l'Académie, et certes ces devoirs n'étaient pas légers; il s'agissait de dresser le procès-verbal des séances, de tenir la correspondance au courant, de suivre les intérêts de l'Académie auprès du gouvernement et des particuliers, de stimuler le travail des diverses commissions choisies dans le sein de l'Académie, de composer l'éloge des membres morts, de surveiller l'impression des mémoires. Quand Sacy fut investi des fonctions de secrétaire perpétuel, une partie de ces travaux était arriérée; quand il mourut, tout se trouvait au courant. Il mit le même esprit de conscience dans sa manière de remplir les fonctions d'inspecteur des types orientaux de l'imprimerie royale. Indépendamment de l'inspection proprement dite, qui ne lui demandait pas beaucoup de temps, il lisait les épreuves des ouvrages arabes et persans qui s'exécutaient dans ce magnifique établissement; et l'on peut dire sans indiscrétion que tous les ouvrages de ce genre qui sortirent, à cette époque, des presses de l'imprimerie royale ont plus ou moins gagné à cette savante révision. Sacy était arrivé au degré le plus élevé auquel un homme de sa profession pût prétendre. Que lui manquait-il? la gloire? il était universellement regardé comme le premier des orientalistes, et considéré comme savant, à prendre le mot dans un sens général, c'était lui, depuis la mort de Cuvier, que la France opposait avec le plus d'orgueil aux savants des autres pays. Les honneurs? il était pair de France, baron, grand-officier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs ordres étrangers, membre des principales académies de l'Europe et de l'Asie. Mais il avait son tribut à payer à l'humanité. A la fin de 1834, madame de Sacy tomba dangereusement malade. Quarante-huit ans s'étaient écoulés depuis qu'ils étaient unis en-

semble, et cette union avait toujours été heureuse. La maladie de madame de Sacy se prolongea pendant plus de deux mois ; tant que la crise dura, son mari manifesta la plus vive inquiétude ; son agitation était si visible, qu'il ne paraissait pas devoir survivre à la perte qui le menaçait. Madame de Sacy étant morte au mois de février 1835, pendant quelque temps il parut ébranlé de cette secousse. Mais peu à peu il se remit, et au bout de quelques mois il parut tel à peu près qu'auparavant. Il se plaignait seulement de ne plus trouver sa mémoire aussi fidèle que par le passé. Quelques personnes crurent voir dans cette force de caractère la marque d'une sécheresse de cœur. Ces personnes se trompaient ; les hommes de la trempe de Sacy ne doivent pas être jugés comme le reste des mortels. Faibles roseaux que nous sommes ! le moindre vent qui souffle nous fait courber la tête. Mais il est des hommes d'élite qui résistent à la tempête, et qui, du moins en apparence, sont insensibles aux coups du sort. Sacy était de ces hommes. Son goût pour le travail, qui ne l'avait jamais quitté, avait pris le dessus, et une ardente passion s'était trouvée balancée par une autre passion non moins vive. On rapporte un fait analogue au sujet de Cuvier, lorsque ce grand homme perdit le dernier enfant qui lui restait (7). Ce qui contribuait à soutenir la fermeté de Sacy, c'était la fixité de ses idées relativement à la vie qui suit celle-ci. Depuis la perte de sa femme, il parlait assez souvent du coup qui le menaçait lui-même ; mais c'était sans affectation et comme un homme qui s'y était préparé. Il avait pris l'habitude de commencer toutes ses journées par aller entendre la messe. Ayant rédigé lui-même son testament le 3 août 1835, il le fit précéder de ces mots : « Avant de régler rien de ce qui concerne mes affaires temporelles et les intérêts de ma famille, je regarde comme un devoir sacré pour moi, qui ai vécu dans un temps où l'esprit d'irréligion est devenu presque universel et a produit tant de catastrophes funestes, de déclarer, en présence de celui aux regards de qui rien n'est caché, que j'ai toujours vécu dans la foi de l'Église catholique, et que si ma conduite n'a pas toujours été, ainsi que j'en fais l'humble aveu, conforme aux règles saintes que cette foi m'imposait, ces fautes n'ont jamais été chez moi le résultat d'aucun doute sur la vérité de la religion chrétienne et sur la divinité de son origine ; j'espère fermement qu'elles me seront pardonnées par la miséricorde du Père céleste, en vertu du sacrifice de Jésus-Christ, mon Sauveur, ne mettant ma confiance dans aucun mérite qui me soit propre et personnel, et reconnaissant du fond du cœur que je ne suis par moi-même que faiblesse, misère et indigence. » Mais quel était le nouvel ouvrage qui fut pour Sacy d'un intérêt assez vif pour le distraire de sa douleur ? ce fut le tableau des doctrines religieuses des Druzes. On a vu que plus de quarante ans auparavant, au plus fort des orages révolutionnaires, il avait recueilli des matériaux fort considérables sur un sujet aussi important pour l'histoire des croyances que pour celle de la philosophie. Craignant de manquer de documents suffisants pour tracer ce tableau dans tout son ensemble, il avait fini par y renoncer. C'était

(7) Voy. la *Notice de Georges Cuvier*, lue à la Chambre des pairs, par M. le baron Pasquier.

sa femme qui, de temps en temps, le pressait de faire jouir le monde savant d'un ouvrage qui lui avait coûté beaucoup de peine, mais qui avait adouci pour lui l'amertume de jours bien mauvais; cette considération ne fut probablement pas étrangère à la détermination que prit enfin Sacy. Mais il restait à soumettre le manuscrit à une révision sévère; il restait à l'enrichir des faits qui, dans l'intervalle, avaient été mis en lumière. L'*Exposé de la religion des Druzes* parut en 2 vol. in-8°, au commencement de l'année 1838. Voici comment l'auteur s'exprime dans la préface, qui porte la date du 25 décembre 1837: « Je ne puis me dissimuler que si cet ouvrage eût paru après moi tel qu'il avait été rédigé primitivement, et sans que les traductions fussent revues sur les textes originaux, il aurait laissé beaucoup à désirer. Je ne veux point dire que, dans l'état où je le livre aujourd'hui au public, il soit entièrement exempt de fautes. Dans une matière aussi obscure, et où les auteurs originaux emploient souvent des expressions détournées de leur sens ordinaire, et pour ainsi dire énigmatiques, ce n'est que par la comparaison d'un grand nombre de passages qu'on peut espérer d'entrer complétement dans leur pensée et de pénétrer dans le fond de leur doctrine. Je n'ai rien négligé pour y parvenir. » Il poursuit ainsi: « Lorsque je parle du système religieux des Druzes, j'entends par là le système de religion établi par Hamzah, du vivant du calife Hakem, et enseigné après lui, sans aucun changement notable, par son disciple Mokhtana. C'est l'objet spécial et presque unique des deux volumes que je publie. Mon intention est de réunir dans un troisième volume divers documents relatifs à la croyance actuelle des Druzes, et dont quelques-uns ont déjà été publiés ailleurs(8). Peut-être même y joindrai-je en original, et avec des traductions, quelques-uns des écrits d'après lesquels j'ai composé mon *Exposé de la religion des Druzes*; mais quand même je ne pourrais point réaliser ce projet, l'ouvrage que je publie aujourd'hui n'en devrait pas moins être regardé comme complet. » La préface se termine ainsi: « Il me reste un devoir à remplir; c'est de remercier la Providence, qui m'a permis de terminer ce travail à un âge où l'on peut à peine compter sur le lendemain, et de souhaiter qu'elle fasse servir ce tableau de l'une des plus insignes folies de l'esprit humain à apprendre aux hommes qui se glorifient de la supériorité de leurs lumières, de quelles aberrations est capable la raison humaine laissée à elle-même. » Hélas! ces deux volumes sont tout ce qu'on avait à recevoir de Sacy. Le troisième volume de l'*Exposé de la religion des Druzes*, et d'autres ouvrages projetés, descendirent avec lui dans la tombe. Il était entré dans sa quatre-vingtième année, et depuis quelque temps on remarquait un affaiblissement dans ses forces physiques. En 1837, se trouvant à la chambre des pairs, il fit une chute qui, probablement, était l'effet d'une attaque d'apoplexie. Le hasard fit qu'en tombant il donna de la tête contre une marche: la tête saigna beaucoup; ce fut vraisemblablement ce qui le

(8) Sacy, dans le deuxième volume de son *Exposé*, renvoie à un mémoire sur le culte que les Druzes rendent aujourd'hui à la figure d'un veau, mémoire intéressant qu'il avait publié dans le tome III du *Recueil de l'Académie des Inscriptions*.

sauva. Le lundi 19 fév. 1838, il avait fait, le matin, son cours de persan au collége de France; à midi il vint à la Bibliothèque royale, où il passa avec M. Reinaud environ une heure, occupé à examiner des manuscrits orientaux dont on proposait l'acquisition à la Bibliothèque. Rien ne faisait présager comme si prochain le coup dont la France et l'univers scientifique allaient être frappés. En sortant de la Bibliothèque, Sacy se rendit à l'Institut; de là il s'achemina vers la chambre des pairs, où il avait à prononcer un discours. Après la séance, il retournait à pied chez lui, lorsqu'il sentit ses jambes défaillir. Il eut à peine le temps de faire signe de la main au cocher d'un fiacre qui était dans le voisinage. On le releva et on le mit dans la voiture; une personne qui passait et qui le reconnut donna son adresse, et on le transporta chez lui. En vain l'on recourut aux divers moyens que fournit l'art de guérir : il expira le mercredi 21 fév., à quatre heures et demie de l'après-midi. Ainsi s'éteignit cette puissante intelligence qui, pendant soixante ans, avait remué tant de faits et tant d'idées, qui s'était mêlée à tant d'affaires diverses. Il avait demandé à être enterré auprès de sa femme au cimetière du Père-Lachaise. Les funérailles eurent lieu le vendredi 23 fév. M. Jomard, au nom de l'Académie des inscriptions, et M. Burnouf, au nom du collége de France, prononcèrent des discours sur la tombe de leur célèbre confrère. Son gendre, M. de Joantho, rappela, en quelques paroles touchantes, les sentiments religieux, les vertus morales et domestiques du défunt, et le tendre attachement que lui portait sa famille. L'Académie des inscriptions, dont les séances se tiennent le vendredi, voulant consacrer, par un témoignage public et extraordinaire, la mémoire d'un de ses membres les plus illustres, vota, ce même jour, une médaille en son honneur. D'un autre côté, le gouvernement commanda un buste de M. de Sacy, en marbre, et ce buste a été placé dans la bibliothèque de l'Institut. Le 10 août 1838, l'éloge de Sacy fut prononcé dans une séance publique de l'Académie des inscriptions, par Daunou, qui l'avait remplacé dans les fonctions de secrétaire perpétuel. Cet éloge, qui eut beaucoup de succès, a été inséré dans le tome XII du *Recueil de l'Académie*. Le 25 juin précédent, M. Reinaud avait lu, à la séance générale de la Société asiatique, une notice qui fut insérée dans le *Journal asiatique*, et qui a été publiée à part. Le présent article est en général un extrait de cette notice. Un éloge fut aussi prononcé à la chambre des pairs par M. le duc de Broglie. Silvestre de Sacy fut remplacé à l'Académie des inscriptions par M. Magnin, et dans la chaire d'arabe par M. Reinaud, son élève. Nous avons essayé de retracer les diverses qualités d'un homme célèbre à plusieurs titres. Voici quelques nouveaux traits. Sacy était petit de taille, mais d'une taille bien prise; il avait la vue courte et paraissait délicat; néanmoins sa constitution était excellente, et, grâce à une vie régulière, il se maintint presque constamment en bonne santé. Sa physionomie n'avait rien que d'ordinaire; ses préoccupations habituelles lui donnaient quelquefois une apparence de sévérité; mais quand il voulait se rendre agréable, sa figure s'épanouissait et il prenait un air charmant. L'influence qu'il a exercée non-seulement sur les études de

l'arabe et du persan, mais sur toutes les branches de la littérature orientale, a été fort considérable. Ses relations directes avec le gouvernement lui permettaient de dire son avis sur tout ce qui tenait de près ou de loin à ces études; d'un autre côté ses ouvrages, son enseignement oral, sa vaste correspondance, ses élèves, qui successivement étaient admis à occuper les principales chaires de l'Europe, et peut-être, non moins que tout cela, son active collaboration dans les principaux recueils scientifiques du temps, mettaient le public dans la confidence de ses idées. Ce fut lui qui, au commencement de la Restauration, profita du crédit dont il jouissait pour faire créer les chaires des langues chinoise et sanscrite au collége de France; ce fut lui aussi qui fit créer la chaire d'indoustani à l'école spéciale des langues orientales. Son crédit auprès des gouvernements étrangers n'était pas moindre. On connaît l'essor que les diverses branches des études orientales ont pris depuis trente ans en Prusse et en Russie. Les gouvernements russe et prussien consultaient Sacy sur les chaires qui étaient à fonder et les professeurs qui devaient les remplir. Il aimait les livres par goût; les orientalistes de tous les pays qui publiaient quelque ouvrage avaient ordinairement l'attention de lui en offrir un exemplaire; mais il achetait tout écrit important qui paraissait et qu'on ne lui donnait pas. La collection qu'il laissa en livres imprimés et en manuscrits était fort riche; on en peut juger par le catalogue que M. Merlin est en train de publier sous le titre de *Bibliothèque de M. le baron Silvestre de Sacy*, et qui peut être regardé lui-même comme un livre à part (9). Du reste, Sacy n'était pas avare de ses livres; il les prêtait à tous ceux qui en avaient besoin. Il y avait constamment certains ouvrages rares de sa bibliothèque qui circulaient dans diverses parties de l'Europe. Nous avons dit que pour les ouvrages d'un style difficile qui étaient expliqués dans ses cours, il était dans l'usage de les lire d'avance. Ordinairement il faisait placer des feuillets blancs entre les feuillets imprimés, et c'était sur ces feuillets blancs, en regard du passage en question, qu'il écrivait ses observations. Ces remarques étaient rédigées en latin, et dans un latin qui ne manquait pas d'élégance. Les volumes qui renferment des annotations de Sacy ont été acquis par la Bibliothèque royale et déposés au département des manuscrits. Ainsi ces notes se trouveront à côté même des livres qu'elles ont pour objet d'éclaircir, et serviront à l'instruction des élèves pour lesquels surtout elles avaient été rédigées. Il est bon, cependant, que le public soit averti de la différence qui existe entre ce que Sacy a écrit dans la première période de sa carrière scientifique et ce qui n'est venu que plus tard (10). — Outre les ouvrages mentionnés dans le cours de cette notice, on a encore de Silvestre de Sacy une foule de mémoires et d'articles insérés dans les

(9) *L'ouvrage* doit former trois volumes in-8°. La première livraison, qui porte le millésime de 1842, renferme les livres relatifs à la philosophie, à la théologie et aux sciences naturelles, ainsi que tous les manuscrits. La deuxième livraison, qui a paru au commencement de l'année 1846, se rapporte aux sciences médicales et arts utiles, à la psychologie, aux sciences morales, à la linguistique, à la littérature, aux beaux-arts et à l'histoire littéraire. La troisième et dernière livraison sera consacrée à la géographie, à la chronologie et à l'histoire.

(10) Tout ce qui précède est l'ouvrage de M. Reinaud; ce qui suit appartient à M. Philbert.

recueils scientifiques, tels que les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions, les *Notices et extraits* des manuscrits de la Bibliothèque du roi, le *Magasin encyclopédique*, le *Journal des savants*, le *Journal asiatique*, etc., et dont on peut voir la nomenclature dans la *France littéraire* de M. Quérard. Il a fourni aussi à cette *Biographie universelle* un grand nombre d'articles, entre autres ceux de *Firouzabadi*, *Hariri*, *Ibn-Khaldoun*, *Ibn-Khilcan*, *Mahomet* (avec M. Audiffret), *Malec-Ben-Anas*, *Sainte-Croix*, *Assemani*, etc. Parmi les écrits qu'il a publiés séparément, nous citerons encore : I. *Mémoires d'histoire et de littérature orientales*, Paris, 1818, in-4°, avec 2 planches. L'auteur a réuni dans ce volume les différents mémoires qu'ils avait lus à l'Académie des inscriptions, depuis sa réorganisation jusqu'à cette époque, et qui sont imprimés aussi dans les recueils de cette compagnie. II. *Discours, opinions et rapports* sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de litterature, Paris, 1824, in-8°. C'est le recueil des allocutions qu'il avait prononcées jusque-là, tant au corps législatif et aux deux chambres que dans les sociétés savantes dont il était membre. On y trouve les *Éloges* funèbres d'*Anquetil-Duperron*, de *Brière*, de *Mondétour*, etc.; les *Notices* sur la vie et les ouvrages de *Sainte-Croix*, de *Laporte du Theil*, etc. III. Deux *Notices* lues à l'Académie des inscriptions : l'une *sur Champollion le jeune*, Paris, 1833, in-8°; l'autre *sur Chezy*, ibid., 1835, in-8°. Aux traductions faites par Silvestre de Sacy, et déjà mentionnées, nous ajouterons : 1° *Extrait de la grande histoire des animaux d'El-Démiri*, imprimé à la suite de la traduction française du poème de la *Chasse* d'Oppien, par Belin de Ballu, Strasbourg, 1787; in-8° (*voy.* DOMAÏRY, XI, 499, OPPIEN, XXXII, 36, et BELIN DE BALLU, LVII, 484). 2° *Lettre du divan du Kaire au général Bonaparte*, en arabe et en français (trad. avec M. Jaubert), Paris, imprimerie de la république, an XI (1803), in-fol. 3° *La Colombe messagère*, de Mich. Sabbagh, traduite en français, Paris, 1805, in-8° (*voy.* SABBAGH, XXXIX, 428). 4° *Histoire des Arabes avant Mahomet*, par Aboul-Feda, traduite en latin et imprimée à la suite du *Specimen historiæ Arabum* de Pococke, Oxford, 1806, in-4° (*voy.* ABOUL-FEDA, I, 94). 5° *Testament de Louis XVI*, trad. en arabe, avec le texte français, Paris, 1820, in-12. 6° *Le Borda*, poème à la louange de Mahomet, trad. de l'arabe en français et imprimé à la suite de l'*Exposition de la foi musulmane*, trad. du turk, par M. Garcin de Tassy, Paris, 1822, in-8°. Silvestre de Sacy a donné, comme éditeur, le *Traité de la chronologie chinoise*, du P. Gaubil, Paris, 1814, in-4°, extrait du XVe volume des *Mémoires* concernant les sciences et les arts des Chinois, par les missionnaires de Pékin, ouvrage dont Sacy a publié aussi le tome XVI (*voy.* GAUBIL, XVI, 560); la troisième édition, revue, corrigée et augmentée de l'*Essai sur les mystères d'Éleusis*, par M. Ouvaroff, Paris, imprimerie royale, 1816, in-8°; la seconde édition, entièrement refondue, des *Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme*, par Sainte-Croix (*voy.* ce nom, XXXIX, 547), Paris, 1817, 2 vol. in-8°; le *Nouveau Testament*, en arabe, puis en syriaque et en arabe, caractères syriaques, Paris, imprimerie royale, 1828, in-4°, aux frais de la Société

biblique de Londres; *Alfiyya*, ou Quintessence de la grammaire arabe, ouvrage de Djemal-Eddin-Mohammed, connu sous le nom d'Ibn-Malek (*voy.* MALEK, LXXII, 419), publié en original avec un commentaire, imprimerie royale de Paris, aux frais du comité anglais des traductions orientales, Londres, 1833, in-8°. Enfin Silvestre de Sacy a enrichi de notes fort utiles le *Voyage au Sénégal* de J.-B.-L. Durand (*voy.* ce nom, XII, 345). Paris, 1802, in-4°, ou 2 vol. in-8°; le *Voyage aux Indes orientales*, du P. Paulin de Saint-Barthélemi (*voy.* ce nom, XXXIII, 202), trad. de l'italien en français, par Marchena, Paris, 1808, 3 vol. in-8°, et d'autres ouvrages encore. R—D.

SADE (le chevalier LOUIS DE) était de la même famille que le trop fameux auteur de *Justine* (*voy.* SADE, XXXIX, 472), mais d'une branche collatérale. Il naquit à Antibes en 1753, et entra de bonne heure dans l'artillerie de la marine, où il était capitaine lorsque la révolution éclata. Comme la plupart de ses camarades, il émigra dès le commencement, et se rendit en Angleterre, où il fut reconnu dans son grade, sans être employé activement. Résidant le plus souvent à Londres, il y publia plusieurs brochures politiques, toutes dirigées contre la révolution, et concourut à la rédaction de l'*Ambigu* et autres journaux faits par Peltier (*voy.* ce nom, LXXVI, 408). Revenu en France en 1815, nous ne pensons pas qu'il y ait reçu le traitement dont il avait besoin et que méritaient ses services. Alors il se remit à écrire, et publia plusieurs brochures contre le système adopté par le gouvernement de la Restauration. Il mourut à Paris en 1832. On a de lui : I. *De la Tydologie, ou de la Science des marées*, dédiée à lord Minto, Londres, 1810-13, in-8°. II. *Dialogues politiques sur les principales opérations du gouvernement français depuis la Restauration et sur leurs conséquences nécessaires*, Londres, 1815, in-8°. III. *L'Art de faire des lois*, Paris, 1820, in-8°. IV. *Préceptes politiques à l'usage d'une monarchie*, Paris, 1822, in-8°. V. *Des orateurs et des écrivains politiques dans un gouvernement représentatif*, Paris, 1823, in-8°. VI. *De la démocratie, à l'occasion des élections populaires*, avec cette épigraphe : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » Paris, 1831, in-8°. Le chevalier de Sade laissa inédit un ouvrage intitulé : *Lexicon politique*, dont quelques fragments avaient déjà paru en 1831, savoir : *Attroupements et Réveillon; Corps politiques et mouvements ; Corps représentatif à Bourges; Origine des constitutions politiques ; Présages*, et autres articles, *Royalistes*, etc. — SADE (le vicomte *François-Xavier-Joseph-David* de), de la même famille que le précédent, naquit à Aix en 1777, fut entraîné fort jeune dans l'émigration avec ses parents, revint en France dès que cela fut possible, et s'établit dans le département de l'Aisne, où il fut nommé, en 1816, un des membres du conseil général, et membre de la chambre des députés en 1828, puis réélu en 1830 et 1831. Il y siégea toujours avec le parti libéral, et mourut en 1845. On a de lui : 1° *Réflexions sur les moyens propres à consolider l'ordre constitutionnel en France*, Paris, 1822, in-8°; 2° *Rapport présenté à la chambre des députés dans la séance du 21 juin 1828, au nom de la commission des pétitions, sur diverses pétitions relatives à l'existence des jésuites en France*, Paris, 1828, in-8°. M—D j.

SAFADI (*Salah-eddin-Abou-Abdallah-Khalil*), fils d'Abik, très-versé dans la poésie, l'éloquence et les sciences, était natif de Safet en Palestine, et mourut à Damas en 764 de l'hégire (1362) Ses principaux ouvrages sont : I. Un *Commentaire du poème de Tograi*, qu'on trouve manuscrit, avec le poème lui-même, en six parties, à la bibliothèque d'Oxford. L'auteur y montre beaucoup d'élégance, suivant l'observation d'Uri, p. 250, manuscrit 250, où Safadi est aussi appelé Mahomet. II. *L'Anneau enrichi de perles*, recueil de poésies académiques rares, et très-estimé des mahométans, contenant des pièces de vers faites dans le style et suivant la méthode des poètes modernes. La bibliothèque de l'Escurial en possède deux exemplaires, nos 427 et 428. L'un d'eux appartenait à la bibliothèque royale de Maroc ; c'est le manuscrit autographe et original. III. *Les Pleurs d'une amante malheureuse et impatiente*, ouvrage moitié en prose, moitié en vers, qu'on trouve à la même Bibliothèque, n° 429. IV. *Les Combats poétiques*, comprenant 800 épigrammes; c'est une lutte littéraire entre Salah-eddin et Tag-eddin de Mosul, son contemporain, qui mourut un an avant lui. Ils habitaient tous deux Damas et furent comblés d'honneurs de la part du sultan. La bibliothèque possède les *Combats*, n° 430. V. Diverses *Lettres* en vers, manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, n° 380. VI. *Les Morts des hommes illustres*, grand ouvrage en plusieurs tomes, dont quelques-uns se trouvent manuscrits à la Bibliothèque royale de Paris et à celle d'Oxford. VII. *Histoire littéraire*, ou *Bibliothèque des aveugles illustres qui se sont distingués dans la poésie ou dans d'autres sciences*; elle est aussi à l'Escurial (*Bibl.* de Casiri, II, 333). VIII. *Tadkerat alsafadi*, recueil de poésies arabes que Safadi a tiré des meilleurs ouvrages des poètes, en y insérant beaucoup de morceaux d'éloquence en prose. Cet ouvrage est en plus de 30 vol. D'Herbelot en parle, *Biblioth. orient.*, p. 840.—SAFADI *Abdal-Kader*, fils d'Omar, de Safet, ville de Galilée, fleurit au commencement du IXe siècle de l'hégire et se rendit célèbre par son poème intitulé *Tajiah*, ainsi appelé parce que les dernières syllabes de tous ses vers finissent en *ta*; son sujet concerne la religion et l'histoire sainte; il a été commenté. On le conserve manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris, n° 1457. Cet auteur était inconnu; ce fut le shérif Ali-ben-Maimon-Almagrebi qui découvrit son poème et le publia l'an de l'hégire 905 (1499 de J.-C.). J—N.

SAGACIO est un de ces nombreux écrivains italiens qui tentèrent de recueillir les fastes de leur patrie et dont le labeur obscur nous a mis en possession de documents importants pour l'histoire. Il écrivit une chronique de Reggio, qu'il mena jusqu'à l'année 1303. Un de ses parents, Sagacio de Levalosi, la continua jusqu'à l'an 1353, et son neveu, Pietro da Gazzata, qui était entré dans l'ordre de Saint-Benoît, la conduisit jusqu'à l'an 1388. Cette composition a été insérée dans le grand recueil de Muratori (*Rerum italicar. script.*, tome XVIII, p. 1 et suiv.). B—N—T.

SAGE (BALTHAZAR-GEORGES), chimiste célèbre, né à Paris en 1740, fils d'un apothicaire, fit ses études au collége des Quatre-Nations, et les acheva sous le physicien Nollet et le chimiste Rouelle qui le mirent en état, après beaucoup d'expériences et de manipulations, pratiquées dans

l'officine paternelle, d'ouvrir des cours publics et gratuits, ce qui était inusité à cette époque donna beaucoup d'impulsion à la science. Sage n'avait alors que dix-neuf ans; les succès qu'il obtint lui valurent de puissants protecteurs; il fut apothicaire major à l'hôtel des Invalides, censeur royal, et en même temps il établit un beau cabinet de minéralogie et un laboratoire de chimie, qui furent d'une grande utilité pour les travaux scientifiques. Dès l'âge de vingt-deux ans il fixa les regards de l'Académie des sciences, en lui soumettant une suite d'expériences très-remarquables dans ce genre, et six ans plus tard il fut appelé à remplacer son maître Rouelle dans ce corps savant. En 1778 une chaire de minéralogie expérimentale fut créée pour lui à l'hôtel des monnaies de Paris. On l'y mit en possession d'une magnifique salle pour établir son cabinet de minéralogie qu'il avait considérablement augmenté par les secours du gouvernement, les dons de plusieurs savants et ses sacrifices personnels, mais qui a été complétement dispersé après sa mort. Particulièrement protégé par le ministre Calonne et par le roi Louis XVI lui-même, on doit penser que Sage vit avec peine le renversement du pouvoir royal. Il en témoigna très-haut son mécontentement, et sa franchise lui attira des persécutions. Ce qui fut peut-être plus fâcheux encore, c'est que, par un sentiment trop ordinaire dans le cœur humain, sa répulsion pour les innovations politiques s'étendit aux progrès de la science chimique, et que, voyant ses confrères Guyton de Morvau, Fourcroy et d'autres encore adopter toutes les illusions politiques de cette époque, il refusa de reconnaître le progrès que ces illustres savants faisaient faire aux sciences naturelles, et qu'à leur tour ces messieurs, devenus les maîtres, le repoussèrent de partout et lui suscitèrent des persécutions qu'assurément il ne méritait pas. C'est ainsi que Sage fut écarté de beaucoup d'emplois et de fonctions auxquelles l'appelaient naturellement son savoir et son ancienneté. Tandis que ses confrères et ses élèves étaient pourvus de nombreuses sinécures et de bons traitements, il perdit sa place à l'hôtel des monnaies, et n'y fut rétabli que sous le Directoire, qui l'admit en même temps à l'Institut, dans la classe des sciences physiques, comme ancien académicien. Sa réintégration à l'hôtel des monnaies lui fut surtout extrêmement agréable, mais la chimie et la minéralogie n'étant pas adoptées par le maître qui repoussait également la théorie d'Haüy et celle de Lavoisier, on ne pouvait qu'admirer des échantillons au cabinet de la monnaie, et si l'on voulait se mettre véritablement au courant de la science, il fallait aller l'étudier au muséum d'histoire naturelle et à l'école des mines; car Sage avait même été écarté de cet établissement dont il devait être considéré comme le fondateur. Tout cela, comme on doit le penser, lui avait causé de grands chagrins et beaucoup de privations, dont toutefois il avait assez bien pris son parti, lorsque survint la Restauration en 1814. On conçoit avec quelle joie il salua cet événement. Cependant il y éprouva, comme beaucoup d'autres, quelques déceptions. Loin de lui rendre tous les avantages que lui avait prodigués l'ancien gouvernement, les ministres de Louis XVIII lui firent subir de nouvelles réductions, et toute la

faveur royale se borna pour lui au cordon de Saint-Michel qu'il reçut en 1817, dans une promotion assez nombreuse de cet ordre qui fut alors accordée aux amis du ministère pour la plus grande partie. Lesage se plaignit de tout cela très-amèrement dans une notice biographique qu'il publia sur lui-même peu de temps avant sa mort. Nous la rapporterons textuellement, parce qu'elle est de peu d'étendue et qu'elle complète assez bien l'histoire et le portrait de cet homme célèbre. « Né avec le goût des sciences et des arts, je m'en suis occupé pendant ma longue carrière ; c'est à l'âge de quatre-vingt-cinq ans (en 1818) que j'ai rédigé cet écrit. J'ai ouvert, à l'âge de vingt ans, un cours public et gratuit de minéralogie docimastique ; j'ai soumis successivement mes découvertes à l'Académie des sciences, qui m'admit à vingt-huit ans au nombre de ses membres, ayant démontré au gouvernement que la métallurgie devait offrir un grand avantage à l'industrie française, ce qui fut apprécié par Louis XVI, et le détermina à fonder, en 1783, l'école des mines, dont il me désigna directeur, place dont j'ai été privé par M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, qui désigna pour me remplacer son ami M. de Laumond, ex préfet de Versailles, quoiqu'il n'eût aucune connaissance dans cette partie. C'est dans le dessein de faire oublier ce qu'on me devait qu'il n'inscrivit pas même mon nom sur l'état du corps des mines. Il fit plus, il m'a privé de 6,000 fr. qui m'avaient été accordés par le ministère, pour m'aider à imprimer mes *Institutions de physique et de minéralogie*, quoiqu'il eût alors de disponible entre ses mains 840,000 fr. de redevances sur les mines, qu'il remit à Bonaparte pour l'aider à conquérir la Russie. Trois de mes élèves ayant été constitués agents des mines par le comité de salut public m'ont privé du traitement de 6,000 fr. dont je jouissais comme commissaire pour les essais. Dans ce même temps, je fus arrêté, précipité, et détenu dans un cachot infect où j'ai perdu la vue. Le Directoire exécutif, indigné de la manière dont j'avais été traité, me restitua 6,000 liv. de traitement, qui m' ont été supprimés par M. Chaptal, lorsqu'il était ministre de l'intérieur. M. de Vaublanc, étant ministre de l'intérieur, m'a privé de 3,000 fr. qui m'avaient été accordés pour remplir les engagements que j'avais contractés pour compléter le cabinet du musée des mines, à la monnaie, que j'ai élevé à mes frais, et qui est un des monuments les plus remarquables de l'Europe. Un des membres du comité des finances de l'Assemblée constituante a obtenu de cet aréopage la suppression des 2,000 liv. de traitement de ma chaire de minéralogie docimastique. On sait que j'ai continué à la remplir gratuitement pendant plus de trente années, afin de continuer d'être utile, parce que ces sciences sont la base de la métallurgie. M. de Corbière a suspendu depuis plus d'un an et demi une annuité de mille écus qui m'avait été accordée par Louis XVIII pour récompense des services que j'ai rendus à la chose publique pendant plus de soixante années. J'ai cédé au gouvernement ma collection de minéraux, moyennant 5.000 liv. de rentes viagères, qui ont été réduites au tiers. Frappé de ces adversités, j'ai adressé une pétition à sa majesté, qui m'avait toujours accordé une affection spé-

ciale, pétition dans laquelle je lui marquai que j'étais réduit à des besoins réels, et que je réclamais son équité et son humanité, étant aveugle, infirme et privé de fortune; mais il y a lieu de croire qu'on n'a pas fait lecture au roi de cette pétition, puisqu'elle a été renvoyée à M. de Corbière, sans avoir été apostillée par sa majesté, dont la bienfaisance et l'humanité sont si bien reconnues. D'après cet exposé des adversités que j'ai essuyées, on voit qu'il n'est pas étonnant que j'aie éprouvé des besoins tels qu'ils m'ont contraint de vendre à un orfévre mon peu d'argenterie. Cette nécessité m'a fait connaître la générosité d'un ancien magistrat, mon ami, lequel, dès qu'il eut connaissance de ma position, remit la valeur numéraire à l'orfévre, qui me rapporta mon argenterie. » Bien qu'il soit parvenu à un âge fort avancé, Sage n'était pas d'une constitution très-forte. A dix-sept ans, il fut empoisonné par des vapeurs de sublimé corrosif, qui lui occasionnèrent un crachement de sang tel que douze saignées, faites en trois jours, purent à peine y mettre fin. En 1805, un accident du même genre le priva totalement de la vue. Deux ans avant sa mort, il se cassa la cuisse en faisant un trop pénible effort dans une expérience, de telle sorte qu'on peut dire que c'était véritablement sur le champ de bataille qu'il avait été plusieurs fois blessé et mutilé. Sa mort, sans être prématurée, fut cependant hâtée par tous ces accidents. Il expira le 9 sept. 1824, après avoir rempli tous ses devoirs de religion. M. Cordier, son confrère à l'Académie, prononça sur sa tombe un discours dont nous citerons un fragment, où le savant malheureux et persécuté nous paraît bien apprécié. « A son début, M. Sage avait pressenti la puissante influence que les arts chimiques exerceraient un jour sur toutes les industries; il a été infatigable pour propager ces connaissances; il n'a rien négligé pour en faire lui-même des applications multipliées aux arts et aux besoins de la société. C'est ainsi qu'il a notablement contribué aux progrès d'un art qui était bien peu avancé il y a un demi-siècle, celui d'extraire et d'essayer les substances métalliques. C'est ainsi qu'animé d'un vif sentiment de philanthropie, il a été plus d'une fois ingénieux et heureux dans les recherches qu'il n'a cessé de faire pour augmenter les ressources de l'art de guérir. Tant de travaux utiles suffiraient pour recommander sa mémoire; il s'y joint un titre plus honorable encore, c'est d'avoir réussi, à l'aide d'une persévérance admirable, à fonder, en 1783, l'école royale des mines, institution importante qui manquait à la France, et dont on n'a pas tardé d'apprécier les résultats. Une vie si bien employée aurait dû s'écouler sans trouble et sans infortunes; mais la révolution ne l'a point permis. Notre vénérable confrère a été éprouvé par des persécutions qui ont pensé lui être fatales. Justement exaspéré, privé de la vue à la suite de sa détention dans les cachots, il a eu besoin de quelque courage pour supporter les inconvénients qui naissaient de la diminution de sa fortune. » On a de lui : I. *Examen chimique de différentes substances minérales; essai sur le vin, les pierres, les bézoards et d'autres parties d'histoire naturelle et de chimie; traduction d'une lettre de M. Lehmann sur la mine de plomb rouge*, 1769, in-12. II. *Éléments de minéralogie docimastique*, 1772, in-8°;

1777, deux volumes in-8°. (*Voyez* Catalogue Fourcroy, n. 464 et 465.) III. *Mémoires de chimie*, 1773, in-8°. IV. *Analyse des blés, et expériences propres à faire connaître la qualité du froment, et principalement celle du son de ce grain*, 1776, in-8°. V. *Expériences propres à faire connaître que l'alcali valatil fluor est le remède le plus efficace dans les asphyxies, avec des remarques sur les effets avantageux qu'il produit dans la morsure de la vipère, dans la rage*, etc., 1777, in-8°; 2e édit., 1778; 3e édit., 1778. VI (avec Perthuis de Laillevault). *L'art de fabriquer le salin et la potasse, suivi des expériences sur les moyens de multiplier la potasse*, 1777, in-8°; 1794, in-8°. VII. *Art d'imiter les pierres précieuses*, 1778. VIII. *L'art d'essayer l'or et l'argent*, 1780, in-8°. IX. *Description méthodique du cabinet de l'école royale des mines*, 1784, in-8°. X. *Analyse chimique de concordance des trois règnes de la nature*, 1786, 3 vol. in-8°. XI. *Précis historique sur les différents genres de peintures, suivi de l'examen physique des couleurs et de la manière de les préparer*, in 8°. XII. *Examen de la nature de diverses espèces de poisons, avec la manière de les préparer*, in-8°. XIII. *Supplément à la description du cabinet de l'école royale des mines*, 1787, in-8°. XIV. *De la terre végétale et de ses engrais*, 1802. XV. *Recherches et conjectures sur la formation de l'électricité métallique nommée galvanisme*, 1807, in-8°. XVI. *Description de la collection d'objets d'arts de B.-G. Sage*, 1807, in-8°. XVII. *Observations sur les paratonnerres*, 1808. XVIII. *Recherches et conjectures sur le galvanisme*, 1808. XIX. *Des mortiers ou cuisents*, 1808; nouvelle édition, avec des additions, 1809. XX. *Expérience sur la chaux vive dans son emploi pour le mortier*, 1809. XXI. *Observations sur l'emploi du zinc*, 1809. XXII. *Nature et propriété de trois espèces d'électricité*, 1809. XXIII. *Théorie de l'origine des montagnes*, 1809, in-8°. XXIV. *Expériences qui font connaître que la chaux éteinte par immersion peut être régénérée en pierre calcaire par le seul concours de l'eau de Marmorillo*, 1810. XXV. *Exposé des effets de la contagion nomenclative*, 1810, in-8°. XXVI. *Moyens de remédier aux poisons végétaux*, 1811, in-8°; deux éditions. XXVII. *Institutions de physique et de minéralogie*, 1811, 3 vol. in-8°. XXVIII. *Supplément aux institutions de physique*, 1812, in-8°. XXIX. *Opuscules de physique*, 1813, in-4°. XXX. *Exposé sommaire des principales découvertes faites dans l'espace de cinquante-quatre années*, 1813, in-8°. XXXI. *Traité des pierres précieuses*, 1814, in-8°. XXXII. *Tableau comparatif de la conduite qu'ont tenue envers moi les ministres de l'ancien régime, avec celle des ministres du nouveau régime*, 1814, in-8°. XXXIII. *Description des colonnes électrifères et de leurs effets*, 1814, in-8°. XXXIV *De l'origine et de la nature des globes de feu météoriques*, 1815, in-8° de 19 pages. XXXV. *De la nature et de la production du gaz électrifiable*, 1815, in-8°. XXXVI. *Opuscules de physique*, 1815. XXXVII. *Formation de l'air*, 1815. XXXVIII. *Vérités physiques fondamentales*, 1816, in-8°. XXXIX. *De la formation de la terre végétale, nommée* Humus, *et de l'effet des engrais*, 1816, in-8°. XL. *Probabilités physiques*, 1816, in-8°. XLI. *Opuscules historiques et physiques*, 1816. XLII. *Description de mon cabinet particulier d'objets*

d'arts, 1816, in-8°. XLIII. *Mémoires historiques et physiques*, 1817, in-8°, avec une planche. XLIV. *Précis historique des mémoires sur l'eau de mer*, 1817, in 8° de 12 pages. XLV. *Analyse de l'eau de mer*, 1817, in 8°. XLVI. *Expériences sur la non-innocuité de l'eau de mer*. XLVII. *Exposé des propriétés de l'eau de mer distillée*, 1817, in-8°. XLVIII. *Phénomène que présente la destruction des animaux après leur mort*, 1817. XLIX. *Fondation de l'école royale des mines à la monnaie*, 1817, in-8°. L. *Formation des monts ignivomes, nommés volcans par allusion à Vulcain, dont on a supposé que c'étaient les forges*, 1817, in-8° LI. *Exposé des tentatives qui ont été faites dans le dessein de rendre potable et salubre l'eau de mer distillée*, 1817, in-8°. LII. *But de la nature dans la formation quotidienne du sel dans l'eau de mer*, 1818. LIII. *Opuscules physico-chimiques*, 1818, in-8°. LIV. *Pétition à S. Exc. le ministre de l'intérieur*, 1818, in-8°. LV. *Notice biographique*, 1818, in-8°. LVI. *Énumération des découvertes minérales faites pendant l'espace de soixante années*, 1819, in-8°. LVII. *Mélanges historiques et physiques*, 1819. LVIII. *Supplément à la notice biographique*, 1820, in-8°. LIX. *Analyse du lait de vache, suivie de la liste chronologique des ouvrages publiés dans l'espace de cinquante-un ans*, 1820, in-8°. LX. *Lettre de B.-G. Sage, à son ami M. Robert Fergusson, écuyer*, 1820, in-8° de 12 pag. LXI. *Propriétés du tabac*, 1822, in-8°. LXII. *Probabilités physiques sur la cause des contagions pestilentielles*, 1822, in-8°. LXIII. *Probabilités physiques sur la cause de l'intermittence de l'electroscope*, 1822, in-8°. LXIV. *Époque de la fondation de l'école royale des mines*, 1822, in-8°. LXV. *Annotation de B.-G. Sage, sur les personnages qui l'ont dépouillé de sa fortune*, 1822, in-8°. LXVI. *Recueil historique d'effets fulminaires*, 1822, in-8°. LXVII. *Analyse comparée de la marcassite et de la pyrite; origine du ver blanc, nommé* asticot, 1822, in-8°. LXVIII. *Théorie de la vitalité; décomposition de la dépouille mortelle de l'homme; itératives annotations*, 1823, in-8°. LXIX. *Examen analytique des œufs de poule, pétition au roi*, 1823, in-8°. LXX. *Lettre de B-G. Sage à S Exc. Monseigneur le comte de Corbières, ministre de l'intérieur*, 1823, in-8°. LXXI. *Pétition adressée à Sa Majesté, le 6 mai* 1824. LXXII. *Notice biographique*, 1824, in-8°. LXXIII. Des *Observations* dans le volume intitulé : *Des pierres tombées du ciel*, lithologie physique, etc. Paris, 1810, in-8°. Des articles dans le *Journal de Physique;* des *mémoires* dans les recueils de l'*Académie des Sciences* et de l'*Institut*. M—D j.

SAGON (FRANÇOIS DE), écrivain français, né à Rouen, dans les premières années du XVIe siècle, ne doit le peu de célébrité dont il jouit qu'à ses démêlés avec Marot. Ce poète, un peu hardi parfois, s'était retiré à Ferrare, lorsque Sagon, dont les opinions orthodoxes étaient froissées des licences que se permettait maître Clément, lança son *Coup d'essay, contenant la Responce à deux épistres*. Marot ne voulut pas faire à pareil adversaire l'honneur d'entrer en lice avec lui; il lui répliqua, sous le nom de son valet *Frippelippes*. Sagon répondit, et s'attira de nouvelles et plus vives reparties. Quelques amis descendirent de part et d'autre dans l'arène. On vit paraître successivement, en 1537, le *Rabais du caquet*

de Fripelippes et de Marot, dict. Ratpelé. Apologie faicte par le grant abbé des Conardz, sur les invectives Sagon, Marot, la Hueterie, pages, valets, braquietz. De Marot et Sagon les treues, donnez jusqua la fleur des febues par lauctorité de labbé des Conardz. — Épistre à Marot pour luy monstrer que Frippelippes avoit faict sotte comparaison des quatre raisons de Sagon à quatre oysons. — Le Frotte-groing du Sagouyn avec scholies exposantz lartifice, etc. — Ces diverses pièces sont en vers: leur rareté est extrême ; mais elles ont été réunies dans un recueil imprimé à Paris, en 1539, sous le titre de *Plusieurs traictez par aucuns nouveaulx poetes du different de Marot, Sagon et la Hueterie*. Ce volume lui-même est loin d'être commun : à la vente Nodier, en 1844, un bel exemplaire fut payé cent francs et une collection de dix des opuscules en question, éditions originales, trouva amateur jusqu'à trois cents francs. C'est payer un peu cher des écrits qu'il n'y a plus moyen de lire en entier, et leurs heureux propriétaires se gardent bien sans doute de les ouvrir. B—N—T.

SAHLA (Dominique-Ernest, baron de la), jeune illuminé allemand, moins connu que Staabs (*voy.* ce nom, au Suppl.), conçut comme lui l'idée d'attenter aux jours de Napoléon. On a peu parlé de cette affaire, et les détails ne s'en trouvent que dans les mémoires de Desmarest, chef de police sous le Consulat et l'Empire. Personne plus que lui ne fut à même de savoir à fond tous les faits qui touchent à la police de cette époque, mais il n'a rien voulu dire, et ses *Témoignages historiques* ne contiennent que des révélations de peu d'importance et souvent mensongères (*voy.* Desmarest, LXII, 398). La Sahla appartenait aux premières familles de Prusse et de Saxe, et, ainsi que Staabs, il était Saxon de naissance. Ce fut aussi à l'âge de dix-huit ans qu'il résolut de délivrer l'Allemagne du joug de Bonaparte. Dans les premiers jours de 1811, il partit de Leipzig pour venir à Paris mettre à exécution le plan qu'il avait formé. Quelques paroles imprudentes qui lui échappèrent en passant à Erfurth donnèrent l'éveil aux espions français, qui alors étaient répandus sur tous les points de l'Allemagne, et dès ce moment on le surveilla de près. A cette époque, tous les jeunes Allemands qui traversaient le Rhin étaient l'objet d'une surveillance attentive. A peine arrivé à Paris, il y fut arrêté. On trouva en sa possession douze pistolets chargés, et aux questions qu'on lui fit sur la destination de ces armes et le but de son voyage, il répondit d'abord d'une manière évasive, puis il avoua tout haut son projet. Desmarest résume en ces termes ses premières déclarations dont il fut témoin : « Il avait conçu dès 1806 une haine violente contre Napoléon, qui avait dit dans sa colère à Berlin : « Cette noblesse prussienne, je lui ferai mendier son pain ! » Ce mot, comme un trait empoisonné, s'attacha au cœur d'un enfant de treize ans, dont les parents étaient de hauts personnages en Prusse et en Saxe. Ses ressentiments s'accrurent par des communications avec certaines personnes et par toutes les vociférations, les critiques qu'il entendit non-seulement sur la politique de Napoléon, mais sur son humeur barbare, ses mœurs privées, ses goûts, ses plaisirs même. La Sahla en était venu à ce point d'exaspération que la vue d'un uniforme français le

mettait en fureur. Il insultait nos soldats dans les rues de Dresde et de Leipzig. « Mes camarades, me dit-il lui-même, s'en étonnaient, sachant combien je suis craintif d'ailleurs, car la vue d'une épée me fait trembler; mais sur ce point j'étais un lion. » Ce sont ses expressions. Il s'était fixé, depuis un peu plus d'un an, à l'idée de tuer Napoléon. Sa mère et sa sœur, auxquelles il en avait fait part, l'avaient conjuré à genoux de renoncer à cette funeste pensée. Il était l'unique rejeton de cette maison, et son père était mort. De retour à Leipsig, il changea de religion, et se fit catholique, non par conviction, mais seulement dans la vue « de se ménager, disait il, plus de facilités et de relations en France pour y accomplir son dessein! » Il eut dès lors aussi la singulière attention d'afficher un goût effréné pour les plaisirs, en s'abandonnant à toutes sortes d'excès, et de prêter des motifs d'amusement à son voyage, afin de mieux cacher le projet qui l'occupait. Une considération particulière le porta à précipiter son départ. Il fallait, selon ses idées, qu'il frappât le coup avant l'accouchement de l'impératrice, prévoyant qu'une telle catastrophe causerait à cette princesse une révolution qui priverait Napoléon de postérité : calcul atroce qui le fit partir sans attendre le quartier de sa pension, dont le terme approchait. Mais son nom lui suffit pour se procurer à son passage à Francfort un crédit de cinquante louis. Arrivé à Paris, il acheta cinq paires de pistolets de la plus forte portée, qu'il fit charger par l'armurier, ne sachant pas le faire lui-même. Il en avait apporté d'Allemagne une autre paire; c'étaient les pistolets d'arçon que le duc de Brunswick avait le jour de sa mort à Iéna. Alors il se rendit régulièrement chaque jour aux Tuileries, où il épia les démarches de Napoléon. Deux fois il l'approcha de très-près, un jour quand il montait en voiture, un autre quand il se montra à une croisée sur le jardin. » En tout cela, on crut voir beaucoup plus de désordre dans les idées que de fermeté et de suite dans la résolution. On l'enferma au donjon de Vincennes, et on lui offrit de le rendre à la liberté, sur sa parole d'honneur de renoncer à toute tentative contre Napoléon. Après vingt-quatre heures de réflexion il déclara « que ses sentiments et ses principes ne lui permettaient pas de donner le serment exigé; qu'au contraire, s'il était libre, le devoir et sa volonté le portaient à poursuivre son projet. » Il se prépara dès lors à mourir, demandant à chaque instant quand il serait fusillé, et, sous l'impression même de cette pensée, il disait : « Henri IV, souvent attaqué, n'a succombé qu'à la dix-huitième tentative. Il en faudra peut-être cinquante contre Napoléon, qui a une police plus forte. Eh bien! je suis une de ces combinaisons qui doivent manquer; mais ma mort avance d'un degré la chance fatale pour notre ennemi. » Puis il ajoutait : « Je suis maladif, faible. Je ne dois pas vivre long-temps. J'attachais mon nom à un grand fait d'histoire, en sacrifiant un petit nombre d'années malheureuses. » Toutefois ses tristes prévisions sur le sort qui l'attendait ne se réalisèrent pas. Le gouvernement impérial, contre son habitude de commissions militaires et d'exécutions nocturnes, ne lui fit point subir le terrible châtiment de Staabs : on se contenta de le retenir prisonnier. Mais il faut dire que ces

deux jeunes exaltés différaient essentiellement de caractère : l'un ne jouissait pas de la plénitude de sa raison, agissait en vertu d'une idée fixe, d'une excitation fébrile; l'autre, au contraire, présentait une organisation d'une énergie peu commune, une ténacité de volonté provenant de l'examen approfondi de la mission qu'il s'était donnée. La Sahla, dans son enfance, avait été sujet à des attaques d'épilepsie, et les remèdes violents employés pour le guérir avaient porté le mal à la tête. L'étude de l'hébreu, à laquelle il s'était livré avec ardeur, avait aussi contribué à affaiblir ses facultés intellectuelles. Durant les trois années qu'il resta au donjon de Vincennes, on put facilement s'apercevoir, par sa manière d'être, que son cerveau était attaqué: ainsi il ne couchait jamais dans son lit, et ses draps lui servaient de rideaux pour amoindrir encore la clarté du jour, déjà fort obscur. Cependant Desmarest dit « qu'il montra une véritable force d'âme, qui, pour être mêlée de bizarreries, n'en est pas moins extraordinaire. Pas un moment d'humeur ni d'impatience; pas une plainte, pas une demande. Il fut toujours d'une douceur et d'une politesse remarquables dans les relations qu'on eut avec lui. » La chute de l'empire amena naturellement sa délivrance, et La Sahla retourna alors dans sa patrie; mais, au rétablissement de Napoléon, il revint à Paris, et il fut l'auteur de l'explosion fulminante qui eut lieu devant le palais de la chambre des représentants, le jour même où l'empereur devait aller à cette assemblée. Voici comment Desmarest rapporte le fait: « La Sahla s'était présenté vers le 15 mai, sortant des lignes prussiennes, au commandant de Philippeville. Il demanda d'être conduit devant le ministre de la police, dont il disait être connu, et auquel il voulait faire d'importantes communications. Ma surprise fut grande à la nouvelle apparition du personnage. Il se hâta d'expliquer que, « revenu de ses premières préventions contre la personne et la politique de Napoléon, indigné surtout des traitements que le roi de Saxe, son souverain, éprouvait des puissances coalisées, il s'était dévoué à combattre une cause qui avait si mal répondu à ses espérances et à l'attente de toute l'Allemagne. Il avait reconnu, dit-il, les vues, les dispositions et les moyens de beaucoup de seigneurs saxons et polonais, qui l'avaient pressé de venir en faire part au gouvernement français. Il ne cacha point que, pour passer sans obstacles, il avait pris le parti de faire accroire aux généraux prussiens qu'il voulait reprendre et consommer son entreprise de 1811 contre Napoléon, ce qui lui avait procuré leur protection et toutes les facilités désirées. » Il me montra alors un petit paquet de *poudre fulminante* qu'il offrit de déposer, et dont il démontrerait des applications très-utiles pour l'artillerie. L'on fit peu de cas de sa chimie; mais sa manière franche de venir à découvert se livrer à une autorité dont il avait tout à craindre fit qu'au lieu de le détenir ou de l'expulser, on se borna à des moyens de surveillance. Il parcourait Paris avec beaucoup de curiosité, ayant des communications journalières avec moi, et portant toujours sur lui son échantillon de poudre, de peur de quelque accident, s'il l'eût laissé dans une chambre à son hôtel. On sait que cette matière s'enflamme au moindre contact; mais ce qu'il redoutait de l'imprudence d'autrui lui

arriva à lui-même. Un jour qu'il descendait de voiture, près de la chambre des députés, il glissa et tomba en arrière sur le pavé. Le choc fit prendre le feu à la poudre, et l'explosion, en déchirant une partie de ses vêtements, lui causa des blessures qui s'aggravèrent par l'action corrosive de cette substance. Conduit au poste militaire de la chambre, il se réclama de moi. J'étais alors dans la salle, et l'on me prévint sur-le-champ. Je le trouvai pâle, défait, en lambeaux et en sang. Coupant court à toute explication, je l'emmenai avec moi. Le jour, le lieu, car Napoléon était attendu à la séance de la chambre, me donnaient de graves soupçons. La Sahla s'en défendit vivement. Entre autres moyens de justification, il me mit à même de vérifier que, peu de temps avant, il se trouvait sur le quai de Chaillot, très-près de la voiture de l'empereur, qui se rendait au petit pas à la cérémonie du Champ-de-Mai. « Or, disait-il, si j'en voulais à sa vie, pourquoi n'aurais-je pas agi en ce moment? » Après l'entrée des Prussiens dans la capitale, la Sahla se glorifia hautement de son action, et « il se vanta, ajoute Desmarest, de ce qu'il m'avait tant dénié: il m'affirma à moi-même son affreux projet avec détails, m'ayant appelé près de son lit pour me remercier et m'offrir ses bons offices auprès des chefs prussiens. » Peu de temps après, vers la fin de juillet 1815, les journaux annoncèrent « que le jeune la Sahla, le même qui avait causé une explosion sur la place du Palais Bourbon, venait de se précipiter du pont Louis XVI dans la Seine, d'où un prompt secours l'avait retiré. » On le transporta d'abord dans le logement qu'il habitait rue Michel-le-Comte, puis à l'hôpital de la Charité, où son inscription au registre est ainsi conçue: « Baron de la Sahla, né à Chaulan (Saxe), entré le 5 août 1815, malade d'une fièvre ataxique lente nerveuse, sorti le 8. » Ce singulier jeune homme survécut peu aux circonstances qui le firent connaître; toutefois on ignore la date précise de sa mort. C—H—N.

SAHLGZEN (Nicolas de), l'un des plus célèbres et des plus habiles négociants que la Suède ait eus, naquit à Gothembourg, le 18 mars 1701. Après avoir commencé sa carrière dans une maison de commerce de cette ville, il fit plusieurs voyages dans l'Inde, où il forma successivement divers établissements qui lui réussirent parfaitement. Il y acquit des richesses considérables, et fut nommé directeur de la compagnie des Indes, puis par son souverain chevalier de l'ordre de Wasa et ensuite commandeur. Zélé patriote, Sahlgzen fit toujours de ses richesses un usage utile et véritablement philanthropique, par la fondation et la dotation de plusieurs établissements de charité qui subsistent encore et font honorer et chérir sa mémoire en Suède. Cet homme de bien mourut à Stockholm dans le mois de mars 1776. C—au.

SAHUC (Louis-Michel-Antoine), général français, né en 1755, entra au service dès l'âge de dix-sept ans comme simple cavalier dans le régiment de Royal-Lorraine; devint bientôt brigadier, maréchal des logis, et fut fait adjudant porte-étendard dans les chevau-légers en 1783. Rentré en 1788 dans le régiment de Lorraine, il y devint quartier-maître trésorier. S'étant prononcé pour la révolution en 1790, il fut remarqué par le général de Noailles, qui le choisit pour son aide

de camp et lui fit obtenir le grade de chef d'escadron dans le 1er régiment de chasseurs à cheval, dont il avait été colonel. Sahuc se trouvait avec cette troupe à la malheureuse affaire de Courtrai, le 17 juin 1792, et il y fut blessé en s'efforçant d'arrêter les fuyards. Devenu colonel de ce même régiment l'année suivante, il le commanda successivement aux avant-gardes des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Il fut nommé général de brigade en 1801. Élu, en 1803, membre du tribunat, après l'élimination des opposants tels que Chenier, Ginguené, etc., il y fit plusieurs rapports sur des objets militaires et vota pour la création de l'empire en faveur de Napoléon, devint questeur et conserva ces fonctions jusqu'à la suppression. Envoyé en Allemagne en 1805, il fut nommé général de division et concourut à la victoire d'Austerlitz. En 1809, il passa à l'armée d'Italie, sous les ordres du vice-roi Beauharnais. Il commandait l'avant-garde à Sacile, le 16 juin 1809, lorsque l'archiduc Jean, après lui avoir signifié la reprise des hostilites, l'ayant attaqué le jour même avec des forces supérieures, lui fit éprouver un échec dont il fut ainsi rendu compte dans le journal officiel. « ... Notre perte n'eût été qu'égale à celle de l'ennemi si le général Sahuc ne s'était laissé surprendre, les chevaux dessellés et débridés, et n'avait laissé entourer de tous les côtés le régiment d'infanterie qu'il avait avec lui. L'empereur a ordonné que cette négligence fût l'objet d'un examen particulier. Un général d'avant-garde, qui se couche dans un lit au lieu de se coucher sur de la paille dans son bivouac, est coupable. Nous avons eu la douleur de perdre trois bataillons du 35e régiment, qui ont été presque entièrement faits prisonniers. L'armée se plaint des hussards du 6e et des chasseurs du 8e, qui, amollis par les délices de l'Italie, ne savent plus faire le service des avant-postes... » Il est facile de reconnaître dans cette note le style et la manière de Napoléon lui-même, ce qui rendait l'affaire de Sahuc beaucoup plus grave. Cependant il paraît que l'enquête ordonnée par S. M. impériale n'eut pas lieu, ou qu'elle tourna à la justification du général, car il continua de commander sa division, qu'il conduisit à Raab et à Wagram, où il fut blessé. Depuis ce temps il cessa d'être employé aux armées actives. Nommé membre du corps législatif par suite de la suppression du tribunat, il fit partie de cette assemblée jusqu'à sa mort, en 1813. C'était sans nul doute un de nos généraux de cavalerie les plus habiles et les plus expérimentés; mais, n'ayant jamais servi sous les ordres immédiats de l'empereur, il n'en était pas connu, et n'eut en conséquence que peu de part à ses faveurs. Créé simplement baron, il n'obtint jamais ni dotation ni d'autres avantages personnels. C'était d'ailleurs un homme éclairé, de mœurs douces. Il avait épousé la fille du chirurgien Lombard. M—D j.

SAHUGUET *d'Amarsit-Laroche* (Jean-Joseph-François-Léonard de), général français, né le 12 oct. 1756, d'une famille noble, fut, dès l'enfance voué à la carrière des armes. Mousquetaire à l'âge de dix-sept ans, il fut nommé trois ans après sous-lieutenant au régiment de Conti, puis capitaine en 1784. Lorsque la révolution de 1789 éclata, il fut du petit nombre des officiers qui s'en montrèrent partisans; ce fut toutefois avec modération. En 1791, il fut nommé lieutenant-colonel au

14e régiment de dragons, dont il eut le commandement l'année suivante. Employé à l'armée des Pyrénées dès le commencement de la guerre avec l'Espagne, il s'empara, avec un seul bataillon, d'Estery (20 sept. 1793), d'Escala et d'Uabsory, petites villes de Catalogne. Créé général de brigade dès le mois de septembre 1792, ce dernier exploit lui valut le grade de général de division. Suspendu comme noble peu de temps après, il resta sans fonctions jusqu'en avril 1796, où le Directoire l'envoya à Bonaparte qui venait de débuter dans sa belle campagne d'Italie. Ce fut Sahuguet qui régla les conditions de l'armistice accordé au duc de Modène Chargé par le général en chef du second blocus de Mantoue, il attaqua Governales, et fit attaquer Borgo par Dallemagne; se rendit maître de tout le Soraglio, rejeta l'ennemi dans la place et resserra étroitement le blocus. Le général autrichien vainqueur, par une circonstance imprévue au combat de Cérea, s'avançait sur Mantoue pour s'y enfermer : Sahuguet et Kilmaine l'attendaient avec des réserves à la Molinella, mais Wurmser arriva par des chemins de traverse à Villa-Impenta, où se trouvait un pont faiblement gardé et que sa cavalerie surprit. Le général Charton, envoyé par Sahuguet avec cinq cents hommes pour défendre ce pont, ne put venir à temps; il fut sabré par les cuirassiers autrichiens et resta mort sur le champ de bataille. Sahuguet se distingua encore au combat de la Favorite et s'empara du fort Saint-Georges. Envoyé l'année suivante contre des rebelles, il déploya une excessive rigueur à Tavoletto, qu'il fit incendier. Voulant éviter d'autres malheurs, il écrivit une lettre fort convenable à l'archevêque d'Urbin, pour qu'il invitât les curés de son diocèse à prêcher la paix au peuple. Sahuguet avait à cette époque le gouvernement du Ferrarais, du Bolonais et de la Romagne. Bonaparte l'envoya ensuite prendre le commandement de Marseille, en remplacement de Villot qui venait d'être nommé membre du corps législatif. Après le 18 brumaire, il se rendit dans la Vendée avec une mission du premier consul. En 1801, il alla commander dans l'État de Gênes, et fut ensuite destiné à conduire un corps de troupes que Napoléon voulut faire transporter en Égypte, par la flotte de Gantheaume (*voy.* ce nom, LXV, 98); mais par différents obstacles cette escadre ne put arriver à sa destination. En 1802, après la paix d'Amiens, Sahuguet fut chargé d'aller prendre possession de l'île de Tabago que les Anglais lui remirent, et il en fut nommé gouverneur général. D'un caractère doux et fort humain, il se fit aussitôt chérir et estimer des habitants; mais il ne put supporter ce climat homicide, et mourut de la fièvre jaune dans cette colonie vers la fin de 1803, au moment où la rupture avec l'Angleterre allait encore une fois la séparer de la mère-patrie. Sahuguet était fort instruit dans les langues grecque et latine; il possédait aussi plusieurs langues modernes, et parlait même l'arabe. M—D j.

SAIBOUYA. *Voyez* SIBOUYAH, XLII, 284.

SAID ou *Saïdi* (EBN) *Ali*, historien espagnol, était fils de Mousa, fils de Mahomet. Parmi les ouvrages dont Aboul-Ffeda s'est servi pour la compilation de ses *Annales*, il en cite deux de cet auteur, dont l'un est intitulé : *Livre de récréation ou soulagement de l'esprit dans l'histoire des nations barbares*, en 2 vol., et l'autre, qui est

intitulé : *Histoire des choses mémorables concernant les Occidentaux ou les Espagnols*, en 15 vol. C'est le même qu'Ebn-Saïd-Almagrebi dont parle d'Herbelot (*Biblioth. orient.*, p. 772), qui a composé une *Histoire d'Afrique et d'Espagne* en plusieurs tomes; le même qu'Ebn-Saïd-Aboul-Kkassan-Ali, dont Reiske fait mention dans ses *Suppléments*, p. 754. Il dit que ce fut un historien célèbre, africain de naissance, mort en 673 de l'hégire (1274 de J.-C.), et qu'il écrivit, sous le titre d'*Almagrebi*, un grand ouvrage d'histoire naturelle et politique d'Occident souvent cité par Aboul-Feda. Un autre Saïd ou Seïd Alcofti, ou Égyptien, est auteur d'une *Histoire des plus célèbres médecins*, composée vers l'an 695 de l'hégire (1265 de J.-C.). J—N.

SAIFFERT. *Voy.* SEIFFERT, XLI, 491.

SAINNEVILLE (SÉBASTIEN-CLAUDE CHARRIER DE), lieutenant de police à Lyon en 1817, acquit alors une funeste célébrité par le complot qui éclata dans cette ville contre le gouvernement royal et que, seul de toutes les autorités, il excusa et protégea de tout son pouvoir. Il était né à Grenoble le 12 février 1768, fils d'un notaire qui s'appelait Salicon, et porta lui-même d'abord ce nom, qu'ensuite il fit changer. Employé en 1793 dans l'administration des vivres de l'armée qui fit le siége de Lyon, il eut occasion, après la reddition, de rendre quelques services à M. Charrier de Grigny, frère de l'évêque de Versailles. Ces services furent payés fort cher par la main de mademoiselle de Grigny, fille unique et riche héritière, qu'il était devenu impossible de lui refuser. Ce mariage fixa Salicon à Lyon, où il fut membre du conseil municipal, puis l'un des trois maires qui administrèrent cette ville pendant les premières années du règne de Napoléon. Lorsque ces mairies furent supprimées, on le nomma premier adjoint au maire, et c'est vers ce temps qu'il obtint un décret impérial qui l'autorisa à prendre le nom de Charrier de Sainneville. Il était encore adjoint à l'époque de l'invasion des Autrichiens en 1814, et, dans un conseil que le maréchal Augereau convoqua, afin de délibérer sur les moyens de sauver la ville, il insista fortement pour une prompte capitulation, déclarant que l'empereur avait lui-même consacré le principe qu'une grande cité ne doit jamais soutenir de siége et que d'ailleurs une plus longue résistance exposerait les habitants aux derniers malheurs. Après la chute de Napoléon en 1814, Sainneville parut avoir embrassé franchement la cause des Bourbons, et il fut nommé en octobre de cette année, par Monsieur, frère du roi, qui passa par Lyon, officier de la Légion-d'Honneur. A la même époque, le conseil municipal lui vota des remercîments et lui fit présent d'une épée avec cette inscription : *A M. Charrier de Sainneville, adjoint, la ville de Lyon reconnaissante*, 1814. Il ne remplit aucune fonction lors du retour de Bonaparte en 1815, et après le second retour du roi il devint lieutenant général de police à Lyon. Il occupait encore cette place en 1817, à l'époque de la rébellion du 8 juin; mais il était parti pour Paris trois jours avant l'explosion. Aux premiers avis de cette révolte, le ministre de la police lui donna ordre de retourner sur-le-champ à son poste. Quand il reparut à Lyon, tout était rentré dans l'ordre, et il sembla d'abord applaudir aux mesures qu'avaient prises les autori-

tés pour la répression de la révolte. Il se montra alors d'autant plus éloigné d'accuser ces autorités, que de tous les fonctionnaires publics lui seul avait dû être respecté et conservé par les chefs du complot. Ces chefs avaient eux-mêmes fait publiquement l'aveu de cette étrange exception devant les juges et dans leurs interrogatoires. Mais Sainneville ne tarda pas à sortir de l'embarras où l'avait placé cette déclaration par l'arrivée du maréchal Marmont qui donna à cette affaire une direction toute différente de celle qu'elle avait eue jusque-là. Pour mieux expliquer tous ces faits, qui sont, on ne peut le nier, d'une très-haute importance dans l'histoire de la Restauration, nous citerons le récit qu'en a donné un biographe de cette époque à l'article du maréchal Marmont. « Il fit son entrée dans cette ville le 3 septembre 1817, avec de grands pouvoirs et le titre de lieutenant du roi. Le but ostensible de cette mission était d'éclaircir des doutes que certaines personnes semblaient conserver sur le mouvement insurrectionnel qui avait éclaté dans la seconde ville du royaume trois mois auparavant, et dont quelques chefs, jugés par la cour prévôtale, avaient péri sur l'échafaud. Quelques-uns d'entre eux restaient cependant encore dans les prisons, et l'on semblait attendre de leurs aveux des renseignements sur les moteurs secrets de cette conjuration; mais ces prévenus ayant obtenu, sous différents prétextes, la permission de sortir de prison, parvinrent à s'échapper. Dans le même temps, ceux des officiers, et le général Canuel lui-même, qui avaient le plus contribué à réprimer la révolte, perdirent leurs emplois, et furent éloignés de Lyon. Le préfet et les maires, qui n'avaient pas moins concouru à ce résultat, éprouvèrent le même sort. Enfin il dut être évident que le gouvernement improuvait, par l'organe de son commissaire, tout ce qui avait été fait par les autorités pour la répression du soulèvement contre l'autorité royale. Toutes ces opérations avaient été provoquées ou ordonnées par le duc de Raguse, et l'accueil que lui fit Sa Majesté, le titre de ministre d'État qu'il reçut aussitôt après son retour dans la capitale, tout dut faire croire de plus en plus que ce qu'il avait fait était conforme à ses instructions. Cependant les maires destitués adressèrent une pétition à la chambre des députés, et M. Crignon d'Auzouer, membre de cette chambre, signala à la tribune les opérations du maréchal comme des abus de pouvoir. Peu de jours après, le colonel Fabvier, qui avait rempli les fonctions de chef d'état-major dans la mission du duc de Raguse, publia sur cette mission une brochure dans laquelle il accusa hautement les autorités qui avaient réprimé la révolte, et s'efforça de justifier tout ce qu'avait fait le maréchal, comparant les mesures de rigueur qui avaient été déployées contre les rebelles aux proscriptions de 1793. Le général Canuel et M. de Chabrol, gravement inculpés dans cette brochure, ne la laissèrent pas sans réponse. Le premier demanda au roi, avec autant de noblesse que d'énergie, qu'un conseil de guerre prononçât entre ses calomniateurs et lui, et que leurs têtes ou la sienne tombassent sur l'échafaud. Une foule de brochures parurent bientôt sur le même sujet, et, dans le même temps, MM. de Labourdonnaye, Magneval et Salabéry attaquèrent à plusieurs reprises, dans la chambre des députés, la conduite du ministère et

celle du maréchal.» On doit bien penser que dans ces brochures et dans ces discours Sainneville ne fut pas ménagé; et que le ministre qui l'avait dirigé, quelle que fût sa puissance, ne put le soutenir contre tant d'attaques. Après avoir été nommé commissaire général de police à Strasbourg, il revint dans la capitale, et il y annonça un écrit qui devait tout expliquer et tout éclaircir. On commençait à douter de la publication de cet écrit, lorsque enfin il parut, après la dissolution des chambres, sous le titre de *Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon depuis l'ordonnance royale du 5 septembre* 1816 *jusqu'à la fin d'octobre de l'année* 1817 (mai, 1818, in-8°). Ce mémoire ne contenait pas des accusations moins graves que celui du colonel Fabvier, et il donna lieu à des réclamations encore plus vives. Il en parut différentes réfutations, notamment dans la collection intitulée : *Mémoires, pièces et correspondances sur les affaires de Lyon.* Canuel traduisit Sainneville et Fabvier devant la police correctionnelle comme calomniateurs. Le tribunal mit en quelque sorte les parties hors de cause; mais le général ayant appelé de ce jugement, la cour royale condamna Sainneville et Fabvier. Ceux-ci, toujours appuyés par la police, en appelèrent, en cassation, puis ils se désistèrent par un acte de générosité dont leurs adversaires ne furent pas dupes. Ces victimes de l'aveuglement ou du *suicide* de Louis XVIII, comme on l'a dit, étaient alors dans la situation la plus déplorable : le général Canuel, ainsi que plusieurs des officiers qui l'avaient aidé à comprimer la révolte, avaient été arrêtés, accusés d'un prétendu complot contre le roi, complot qui fut dès lors voué au ridicule sous le nom de *conspiration du bord de l'eau*, mais qui n'en eut pas moins le résultat que la police en attendait; ce fut d'interrompre le procès et même d'y mettre fin. Il fallut bien rendre à la liberté le général Canuel et ses amis, et même un peu plus tard on fut obligé de les remettre en activité; mais ce ne fut jamais qu'incomplétement, et presque tous sont morts dans la disgrâce du gouvernement royal qu'ils avaient si bien servi malgré lui!... Pour bien apprécier le service qu'ils avaient rendu au roi Louis XVIII et à la France tout entière, il faut se rappeler que les étrangers avaient alors sur nos frontières une armée de cent cinquante mille hommes, prête à revenir dans la capitale, occuper de nouveau toute la France au moindre signal d'insurrection, et la mettre à contribution, peut-être se la partager, comme ils avaient eu le projet de le faire deux ans auparavant... Voilà ce dont le général Canuel et ses amis nous avaient préservés en comprimant la révolte de Lyon, tandis que le général Donadieu en faisait de même à Grenoble dans des circonstances absolument semblables. On sait comment l'un et l'autre en ont été récompensés! Quant à Sainneville, aussitôt après la mission du duc de Raguse, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire; mais ses protecteurs n'osèrent plus lui confier de fonctions publiques, du moins ostensiblement; il conserva une pension de la police et sembla décidé à vivre dans la retraite; mais comme il avait toujours eu des goûts et des habitudes fort coûteuses, il fit des dépenses beaucoup plus considérables que ne le permettait sa fortune, ou plutôt celle de sa femme, car il n'en avait jamais

eu par lui-même, et il la dissipa entièrement, soit au jeu, soit dans de folles entreprises. Il mourut en 1842, dans un état complet d'aliénation mentale. M—D j.

SAINT-ALBERT, dont la vie fut un tissu de vicissitudes, n'est connu que par le peu qu'en rapporte d'Estrade, qui fut avec lui prisonnier des Hollandais aux Indes, et qui reçut ses derniers soupirs sur le vaisseau qui les ramenait en Europe. Saint-Albert, né en France, n'avait jamais connu ni père ni mère. Au sortir de l'enfance, il avait passé quelques années au collége de la Flèche, d'où il n'était sorti que par le chagrin d'entendre dire que sa naissance n'était pas légitime, et qu'il était fils d'une dame dont le mari avait été tué deux ou trois ans avant qu'elle le mît au monde. Un conseiller au parlement de Paris, qui jusqu'alors avait payé les frais de son entretien, le rappela près de lui; mais ce fut pour lui déclarer que son père et sa mère étant inconnus et ne lui ayant laissé aucun bien, tout ce qu'il pouvait faire c'était de le prendre à son service en qualité de laquais. Saint-Albert rejeta cette offre avec indignation. Il sortit dans le moment même, et se trouvant sans ressource, pressé d'ailleurs par la faim, il entra dans l'église des Feuillants, où une dame à laquelle il demanda noblement l'aumône parut fort touchée de sa situation et le prit dans son carrosse. Les éclaircissements qu'elle reçut de lui achevèrent sa conviction. Elle lui fit continuer ses études après lui avoir déclaré qu'elle le destinait à l'état ecclésiastique. Il en prit l'habit et son application répondit aux espérances qu'il avait fait concevoir. Mais après avoir fini ses cours, il se sentit si peu d'inclination pour l'Égli que dans la crainte d'irriter sa bi faitrice par cette contradiction, prit le parti de quitter Paris sans dire adieu. Son dessein était de p ser en Italie, où les troubles de l ples attiraient un grand nom d'aventuriers. L'argent lui ay manqué à Turin, il écrivit à la m dame dont il avait éprouvé si lo temps la générosité; elle ne lui point de réponse. Mais lorsque le d espoir commençait à lui inspirer idées funestes, il reçut un seco qu'il ne put attribuer qu'à elle. Français, domestique d'un ambas deur, qui était en chemin pour Ro vint lui dire qu'il avait ordre de mener à son maître. Il se laissa c duire sans demander plus d'expli tion. L'ambassadeur parut satis de sa bonne mine, et le prit à sa si en qualité de gentilhomme. L'arg qu'il reçut et les égards avec lesqu on continua de le traiter lui fir connaître qu'il était bien reco mandé. Cependant sa fortune d peu; il eut le malheur de plaire à l'a bassadrice. Le mari, qui s'en ap çut, poussa la jalousie au point d faire mettre dans un cachot, où resta jusqu'à la fin de l'ambassa Retombant alors dans la misè il se rendit à Naples, où le duc Guise s'était jeté depuis quelq mois. Il y fut pris par les Espagn et conduit en Espagne avec d'au captifs. Après y avoir passé quel temps dans une prison, il obtin liberté de s'embarquer pour la F dre. Une grave maladie l'oblige s'arrêter à Bruxelles, tandis que compagnons retournèrent en Fra Diverses lettres qu'il avait écrit la dame qui avait pris soin de éducation étant demeurées sans ponse, il se vit bientôt sans a

ressource que l'hôpital. Entre plusieurs dames qu'une affectation de charité portait à visiter les hôpitaux de Bruxelles, il s'en trouva une sur qui la figure de Saint-Albert fit tant d'impression, qu'après avoir commencé par lui donner une aumône de cinquante écus, elle n'épargna rien pour le rétablissement de sa santé. Ce penchant devint une violente passion lorsqu'elle eut connu tout son mérite. Elle sacrifia tout à l'amour. Après avoir traité Saint-Albert en amant, la crainte de le perdre la détermina à l'épouser secrètement. Cependant un reste de raison lui fit comprendre qu'il ne pourrait soutenir long-temps à Bruxelles le rôle d'un seigneur français, sorti des prisons d'Espagne. Elle partit avec lui pour Madrid où sa famille tenait un rang considérable; mais leur mariage fut découvert; dès lors Saint-Albert se vit exposé à toutes sortes de dangers. L'assassinat, le poison furent employés successivement. Il fut blessé plusieurs fois, et sa valeur l'ayant toujours tiré d'affaire, il eut la douleur de voir casser son mariage, et bientôt on le fit enlever. Il fut mis dans un vaisseau qui partait pour les Indes, et dont le capitaine, gagné à prix d'argent, devait le jeter à la mer ou l'abandonner dans une île déserte. Une tempête, qui inspira des sentiments plus doux à ce barbare officier, fit obtenir à Saint-Albert la vie et la liberté. Après avoir servi long-temps les Hollandais, il revenait en Europe, lorsqu'il mourut en 1675, âgé d'environ cinquante ans. M—LE.

SAINT-ALLAIS (Nicolas Viton de), généalogiste, né à Langres le 6 avril 1773, fils d'un épicier qu'il disait issu d'une famille noble, fit dans cette ville d'assez bonnes études, et se rendit à Paris dès le commencement de la révolution, dont il se déclara partisan avec toute l'ardeur de son âge. S'étant enrôlé sous le drapeau national, il fut adjoint du fameux Brune, alors adjudant général, et prit part, a-t-on dit, à quelques excès de cette époque. Cependant il était d'un caractère fort doux, modéré, et nous l'avons assez connu pour affirmer qu'il était incapable des actes de violence et de cruauté qu'on a reprochés à son général. Il quitta le service peu de temps après le règne de la terreur, et vint s'établir à Paris, où il ne fut d'abord connu que sous le nom de Viton, et où il ne s'occupa plus que de recherches historiques, généalogiques, et de la composition de beaucoup d'ouvrages consacrés à la science héraldique. En 1803 il publia une apologie du gouvernement de Bonaparte, dont il eut du moins le mérite de prévoir la haute fortune. Cet ouvrage était intitulé : *La vérité rendue sensible au peuple français par l'administration du Premier Consul.* Saint-Allais se créa alors en peu de temps un très riche cabinet de manuscrits et de livres dont il sut tirer bon parti. D'un caractère gai et spirituel, il s'amusait quelquefois des ridicules de la vanité humaine, et faisait bien payer les gens qui lui apportaient des titres de noblesse plus ou moins fondés. On lui a quelquefois reproché d'en avoir admis de fort équivoques, ce que nous n'oserions pas nier entièrement. Nous n'ignorons point qu'il faisait d'abord fort bien payer l'insertion de ces titres dans ses volumes, quels qu'ils fussent, et qu'ensuite il vendait encore ces mêmes volumes à ceux qui en avaient fait les frais, ce qui lui assurait un double bénéfice. Il avait

ainsi amassé une assez jolie fortune; mais ses habitudes et ses goûts étaient un peu chers, et dans les dernières années de sa vie il avait fort altéré sa santé et sa bourse. Après avoir vendu son cabinet en 1820, ainsi que le fonds de son édition de l'*Art de vérifier les dates avant et après Jésus-Christ*, in-4° et in-8°, à M. de Courcelles (*voy.* ce nom, LXI, 471), qui le céda lui-même au marquis de Fortia, Saint-Allais continua de se livrer à des travaux historiques et généalogiques de même nature, ce qui lui attira quelques réclamations de la part de ses acquéreurs. Il soutint aussi en 1836 une querelle assez vive avec l'irascible et vaniteux Flassan, à qui il répondit avec mesure et dignité par une brochure intitulée : *Ma première au Corinthien, ou réponse au Grec Raxis, se disant comte de Flassan*. Saint-Allais mourut à Paris en 1842. Ses ouvrages imprimés sont: I. *État actuel des maisons souveraines des princes et princesses de l'Europe*, 1805, in-18. II. *Histoire chronologique, généalogique et politique* de *la maison de Bade*, 1807, 2 vol. in-8°. III. *Histoire chronologique, généalogique, politique et militaire de la maison royale de Wurtemberg*, 1808, 2 vol. in-18. IV. *Histoire générale des ordres de chevalerie civile et militaire existant en Europe*, 1811, in-4°. V. *Tablettes chronologiques, généalogiques et historiques des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, in-18. VI. *Histoire généalogique des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, 2 vol. in-8°, et atlas (comprenant seulement la maison d'Autriche). VII. *La France militaire sous les quatre dynasties*, 1812, 2 vol. in-18. VIII. *La France législative, ministérielle, judiciaire et administrative sous les quatre dynasties*, 1813, 4 vol. in-18. IX. *Le Correcteur de l'Atlas généalogique de Lesage*, 1813, 4 vol. in-18. X. *Nobiliaire universel de France*, 1814-1820, 18 vol. in-8°. XI. L'*Almanach administratif, ou Chronologie historique des maîtres des requêtes, des auditeurs au conseil d'État, des intendants, des préfets*, par M. S. A., 1814, in-18. XII. *Les siéges, batailles et combats mémorables de l'histoire ancienne et romaine*, 1815, in-8°. XIII *État actuel de la noblesse en France*, 1816, in-18. XIV. *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, 1816, 3 vol. in-8°. XV. *Armorial des familles nobles de France*, 1817, in-8° et in-4°. XVI. *Martyrologe universel, traduit en français du Martyrologe romain, offrant pour chaque jour de l'année la série des saints martyrs*, etc., 1823, in-8°. XVII. *Album historique des gens du monde*, 1824, 3 vol. in-18. XVIII. *De l'ancienne France, contenant l'origine de la royauté et de ses attributions*, 1833-34, 2 vol, in-8°. XIX. *Annuaire historique, critique, généalogique et héraldique de l'ancienne noblesse de France, contenant l'exposé des services que les familles nobles ont rendus à l'État, le détail de leurs armoiries*, etc., 1835-36, 2 vol. in-8°. Les premiers ouvrages de cet auteur ont été publiés sous le nom de *Viton*, ou sous son initiale. Sa plus belle entreprise devait être la réimpression et la continuation de *l'Art de vérifier les dates*, et il avait pour cela réuni de précieux matériaux; mais une maladie le força de vendre cette entreprise, comme nous l'avons dit, ce dont plus tard il éprouva de vifs et inutiles regrets. C'est par erreur que la *Biographie des contemporains* lui

attribue une édition du *Dictionnaire historique des siéges et batailles*, 1809, 6 vol. in-8°. M—p j.

SAINT-ALPHONSE (Pierre Wathier de), général français, né à Laon (Aisne), le 4 septembre 1770, entra au service, en 1792, comme sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie, et, après avoir fait les premières campagnes de la révolution aux armées du Nord et du Rhin, devint chef d'escadron et aide de camp du général Lasalle, puis colonel du 4° régiment de dragons. Il fit, en 1800, la campagne d'Allemagne dans la division Barbou, et se distingua particulièrement, le 18 décembre, au combat d'Altdorf. En 1805, il se distingua encore au pont du Lech où, à la tête de deux cents dragons, il mit en déroute un corps ennemi qui en défendait le passage, et au combat de Diernstein où il fut fait prisonnier. Bonaparte le nomma son écuyer après son échange. La valeur qu'il déploya plus tard à la bataille d'Austerlitz lui valut le grade de général de brigade. Dans la campagne de 1806, il se signala au combat de Schleitz, où il fit une charge de cavalerie, dont le bulletin fit un grand éloge. Il fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur le 14 mai 1807. En 1808, il fut envoyé en Espagne, où il contribua aux succès des journées de Burgos, de Fuentes-Onoro, de Lerin et surtout d'Alcaniz, près de Saragosse, où il mit en déroute six mille Espagnols. Nommé général de division, le 8 août 1811, puis comte de l'empire, il fut rappelé en France, passa en Russie en 1812, et ne posa les armes qu'après la capitulation de Paris, en 1814. Il fut alors créé chevalier de Saint-Louis. Après le 20 mars 1815, Bonaparte lui confia le gouvernement de la 5° division de cavalerie de l'armée du Nord, et il assista en cette qualité à la campagne de Waterloo. Lors du licenciement, il fut mis à la demi-solde. Plus tard il fut employé par le gouvernement royal, comme inspecteur général de gendarmerie et nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur (mai 1821). Enfin il obtint sa retraite et alla habiter son château de Vimer dans le département de l'Orne, où il mourut le 2 févr. 1840 d'une attaque d'apoplexie. Il avait épousé en 1811 mademoiselle de Mackau, sœur du ministre de la marine, qui avait été dame du palais de l'impératrice Joséphine.

M—D j

SAINT-AMANS (François Isard marquis de), seigneur de Malhoc et Puygourou, naquit à Alby le 16 mars 1690, de Pierre Isard, seigneur de Malhoc, Saint-Amans, Puygourou, et de Marie Lebrun. Il fit d'excellentes études, et manifesta dès sa jeunesse un goût très-décidé pour la culture des lettres, auxquelles il consacra tous ses loisirs. Ses travaux érudits lui ouvrirent les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ayant embrassé la carrière militaire, il fut pourvu du grade d'enseigne de la compagnie des gens-d'armes de la maison du roi. Il quitta plus tard le service, et ne s'occupa plus que de science, de littérature, et composa un grand nombre de *Dissertations* ou *Mémoires* qui furent insérés dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Z.

SAINT-AMANS (Jean-Florimond-Boudon de), naturaliste et archéologue, né à Agen le 24 juin 1748, entra fort jeune dans le régiment de Vermandois, infanterie, attaché à la marine, avec lequel il passa en Amérique où il séjourna long-temps.

De retour en France, en 1773, il quitta le service pour aller vivre dans son pays, au sein de sa famille, et se livra dès lors à l'étude et aux soins agricoles. En 1790 il fut nommé commissaire du roi, afin de former et organiser le département de Lot-et-Garonne, dont il présida ensuite la direction et l'administration supérieure. Mais sa qualité de noble et son opposition à la journée du 31 mai 1793 le firent destituer. Il eut cependant le bonheur d'échapper aux proscriptions de la terreur, et il devint membre du jury de l'instruction publique et de la commission d'agriculture près le ministère de l'intérieur, puis professeur d'histoire naturelle à l'école centrale d'Agen, et rentra dans l'administration départementale. Appelé dès la création, en 1800, au conseil général de Lot-et-Garonne, il en fut nommé président, et pendant plus de trente ans, à l'exception des cent-jours de 1815, où il avait donné sa démission, il remplit constamment ces honorables fonctions, exemple peut-être unique, et qui prouve la haute estime dont il jouissait dans son département. Il mourut à Agen le 28 octobre 1831, âgé de près de quatre-vingt-trois ans, et une souscription fut ouverte pour élever un monument à sa mémoire. Saint-Amans fut un des fondateurs de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, dont il devint le secrétaire perpétuel. Plus de vingt académies, tant françaises qu'étrangères, le comptaient au nombre de leurs membres, entre autres la société patriotique de Hesse-Hombourg, celle des antiquaires d'Édimbourg, etc. On a de ce laborieux savant : I. *Le Spectateur champêtre*, Agen, 1785. II. *Cours élémentaire de botanique*, Agen, 1785, in-8°. III. *Lettres d'un voyageur en Amérique, sur l'histoire naturelle des petites Antilles*, 1786. IV. *Fragments d'un voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées, ou Lettres écrites de ces montagnes*, suivis du *Bouquet des Pyrénées, ou Plantes observées dans ces montagnes pendant les mois de juillet et d'août* 1788, Metz, 1789, in-8°. livre aussi agréable qu'instructif. L'auteur, dans cette excursion, avait pour compagnon de voyage Dussaulx, le traducteur de Juvénal. V. *Mémoire sur les causes et les remèdes de la maladie qui attaque les arbres des promenades d'Agen*, Agen, 1789, in-4°. Il avait déjà été inséré dans le *Journal d'histoire naturelle*. VI. *Rapport sur les marais de Brax et de Monbusq*, Agen, 1790. VII. *Mémoire sur les racines des plantes*, Agen, 1796. VIII. *Éloge de Linné*, Agen, 1791, in-8°, inséré d'abord dans le *Journal des sciences utiles*, de Bertholon, en 1790. IX. *Rapport fait au conseil du département de Lot-et-Garonne, sur la liberté du commerce des grains*. Agen, 1792, in-4°. X. *Rapport* fait au même conseil *sur les maladies carbunculaires auxquelles les bestiaux sont sujets, principalement dans les années pluvieuses*, Agen, 1792, in-8°. Autre *Rapport* sur le même sujet, 1794. XI. *Mémoire sur l'usage d'un savon naturel qui peut être substitué au savon ordinaire*. 1794, in-8°. XII. *Traité élémentaire sur les plantes les plus propres à la formation des prairies artificielles*, Agen, 1797, in-8°, imprimé aux frais de l'administration centrale de Lot-et-Garonne. XIII. *Philosophie entomologique*, ouvrage qui renferme les généralités nécessaires pour s'initier dans l'étude des insectes.

suivi de l'exposition des méthodes de Geoffroy et de celle de Linné, combinée avec le système de Fabricius, etc., Agen et Paris, 1799, in-8°. L'idée de cet ouvrage fut suggérée à Saint-Amans par la *Philosophie chimique* de Fourcroy (*voy.* ce nom, XV, 368). XIV. *Précis d'un voyage agricole, botanique et pittoresque dans les Landes*, 1799, in-8°, inséré d'abord dans plusieurs journaux scientifiques. XV. *Description abrégée du département de Lot-et-Garonne*, Agen et Paris, 1800, in-8°, imprimée aux frais du département. XVI. *Recherches sur les anciennes monnaies*, 1801. XVII. *Précis historique des émigrations des Boyens*, Agen, 1802. XVIII. *Mémoire sur l'olivier*, Paris, 1807, grand in-fol. avec une planche coloriée. Ce mémoire se trouve aussi dans la nouvelle édition du *Traité des arbres fruitiers*, de Duhamel. XIX. *Mémoire sur le rouleau ou cylindre à battre les grains*, Agen, 1807, in-4°. XX. *Mémoires académiques*, Agen, 1812, in-8°. Les pièces contenues dans ce recueil sont : 1° une *Notice sur la vie et les ouvrages de Justin Duburgua*, correspondant de la société d'Agen, professeur de chimie au Cap-Français, mort en 1803 ; 2° deux *Notices* sur quelques productions naturelles rares ou peu connues et observées dans les environs d'Agen ; 3° un *Rapport* à la société d'Agen, sur le manuscrit de feu Beaumesnil intitulé : *Antiquités d'Agen* (*voy.* BEAUMESNIL, LVII, 402) ; 4° un autre *Rapport* sur une chute d'uranolithes dans le département. Ces différents écrits avaient déjà été imprimés dans les *Mémoires* de la société d'Agen. Saint-Amans est le premier qui ait nommé *uranolithes* les *pierres tombées du ciel*, que les physiciens appellent généralement *aérolithes ;* il a encore publié sur ce sujet des *lettres* et des *rapports* dans la *Bibliothèque britannique* de Pictet, dans la *Lithologie atmosphérique* de M. Izarn (1803), dans les *Annales de chimie* (1814), et dans les *Mémoires* de la société d'Agen. XXI. *Voyage agricole, botanique et pittoresque dans une partie des Landes, de Lot-et-Garonne et de celles de la Gironde*, Agen et Paris, 1818, in-8°, avec une planche. Cet opuscule, intéressant et agréablement écrit, avait déjà paru dans le tome XVIII des *Annales des voyages*. L'auteur, en le publiant séparément, l'a enrichi de nombreuses additions, et y a refondu son *Précis d'un voyage agricole*, etc., que nous avons mentionné plus haut (n° XIV). XXII. *Flore agenaise*, ou Description méthodique des plantes observées dans le département de Lot-et-Garonne et dans quelques départements voisins, accompagnée du *Bouquet du département de Lot-et-Garonne* ; Agen et Paris, 1820, in-8°, avec planches. Cet ouvrage, fruit de trente années de travail, de recherches, et dans la rédaction duquel l'auteur fut puissamment secondé par deux de ses élèves, MM. Chaubard et Graulhic, est l'œuvre capitale de Saint-Amans et lui assigne un rang distingué parmi les botanistes. Il ne cherche pas, comme beaucoup d'entre eux, à multiplier abusivement le nombre des espèces pour quelques légères différences individuelles ; il s'applique, au contraire, à le réduire par une classification plus resserrée et en donnant plus d'extension aux caractères spécifiques. On lui reproche néanmoins d'avoir négligé la méthode naturelle pour suivre trop strictement le système de Linné, et de n'avoir pas rendu assez de justice

aux importants travaux de Candolle, de Jussieu et de Richard. XXIII. *Essai sur les antiquités du département du Lot*. Première notice, Paris, 1821, in-8°. Quatrième notice, Agen, 1826, in-8°. Ces deux notices, les seules qui aient été publiées, ont paru d'abord dans le tome III et le tome VII des *Mémoires* de la société royale des antiquaires de France. Le manuscrit de l'ouvrage entier, composé de dix notices, avec un atlas de dessins, est déposé au secrétariat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'auteur obtint pour ce travail la grande médaille d'or destinée à encourager la recherche des antiquités nationales. XXIV. *Observations critiques sur le prétendu riz sec de la Cochinchine*, Agen, 1823, in-8° (extrait des *Annales de l'agriculture française*). XXV. *Coup d'œil sur le département de Lot-et-Garonne*, ou Rapide aperçu de l'état de son agriculture, de sa population et de son industrie en 1826, Agen, 1828, in-18. XXVI. *Notice biographique sur feu M. le chevalier Francois de Vivens*, Agen, 1829, in-8°. La société centrale d'agriculture de Paris avait décerné, en 1819, une médaille d'or à l'auteur de cette notice (*voy.* VIVENS, XLIX, 224). Outre les écrits déjà mentionnés, Saint-Amans a inséré un grand nombre d'articles dans différents recueils scientifiques et dans les mémoires académiques des sociétés auxquelles il appartenait. Nous citerons entre autres : Précis et analyse de l'ouvrage du docteur Schæffer, de Ratisbonne, intitulé : *Botanica expeditior*, avec la traduction d'une lettre du même auteur aux académiciens de Roveredo (dans le *Journal de physique* de Rozier, tom. XV, ann. 1789). Trois notices sur différentes monnaies anciennes (dans les mémoires de la société d'Agen, 1804 et 1812). Deux *Lettres sur l'Angleterre* (dans les mêmes mémoires et dans les *Annales des voyages*, de Malte-Brun, t. XXIII). Saint-Amans s'occupait aussi de littérature; il a traduit de l'anglais en prose française, avec les chœurs des entr'actes traduits en vers, *Médée*, tragédie de Rich. Glover (*voy.* ce nom, XVII, 515). Cette pièce, précédée d'une préface et accompagnée de notes, se trouve dans le tome VIII de la traduction du Théâtre anglais, publiée par la baronne de Wasse, Paris, 1788, in-8°. Au moment de sa mort, il avait terminé un *Abrégé chronologique de l'histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, dont l'impression déjà commencée a été continuée par son second fils, M. Casimir, qui a parcouru honorablement la carrière militaire, et auquel il légua son cabinet et ses manuscrits ; l'aîné s'est appliqué à la minéralogie. M. Chaudruc de Crazannes a publié une *Notice sur la vie et les ouvrages de Saint-Amans*, Agen, 1832, in-8°, avec portrait, vendue au profit de la souscription du monument élevé à sa mémoire. P—RT.

SAINT-ANDRÉ (CHARLES-FRANÇOIS, marquis THAON DE REVEL de), né à Nice, le 28 juin 1725, de l'une des plus anciennes et des plus illustres familles du comté, entra, dès sa jeunesse, dans la carrière des armes, parvint au grade de colonel du régiment de Nice, puis à celui de major-général en 1780. Alors il fut nommé commandant de la ville et du comté de Nice, et déploya dans ce poste élevé autant de fermeté que de sagesse. Devenu lieutenant-général en 1787, il fut envoyé dans l'île de Sardaigne en qualité de vice-roi. Revenu sur le continent en 1790, il fut

nommé gouverneur de Tortose et grand'croix de Saint-Maurice. Il commandait en 1792 un corps d'armée dans les Alpes maritimes lorsque son fils aîné vint y servir sous ses ordres (*voy.* REVEL, LXXIX, 1). Par son courage et son énergie il releva complètement le moral des troupes, et sa présence excita un grand enthousiasme parmi les habitants d'un pays où il était si honorablement connu. Pendant dix-huit mois qu'il fut à la tête de cette armée, les Français ne firent point de progrès de ce côté, et furent repoussés dans toutes leurs attaques; mais au commencement de 1794, ayant été blessé par un éclat d'obus et déjà septuagénaire, il ne put résister plus long-temps aux fatigues de cette guerre des Alpes, si pénible. Un congé lui fut accordé pour rétablir sa santé, et il reçut le grade de général d'infanterie (8 avril 1796). Devenu gouverneur de Turin (1797), il eut à lutter contre toutes les entreprises du gouvernement directorial (*voy.* CHARLES-EMMANUEL, LX, 474). Ce fut surtout à l'occasion du mouvement que fit éclater l'injurieuse mascarade de la garnison française sous les ordres du général Collin qu'il déploya autant de fermeté que de prudence, et sauva en même temps la ville et la garnison d'un danger imminent. L'historien Botta lui rend à cet égard une complète justice. Les Français s'étant emparés de toutes les places et ayant forcé le roi de renoncer à ses États de terre ferme, en 1798, le général Saint-André se trouva dans une position extrêmement difficile, pendant qu'on emmenait en France ses deux fils comme otages; mais dans le mois de mai 1799 il parvint à s'échapper et se rendit au quartier général de Souwarow qui le chargea de l'organisation et du commandement général des troupes dans le Piémont. Ce choix fut approuvé par le roi, qui le nomma ensuite (1799) son lieutenant général dans ses États de terre ferme, avec plein exercice de l'autorité royale. Ces fonctions éminentes et sans exemple furent remplies avec une force d'âme et une loyauté à toute épreuve, au milieu de toutes les tracasseries des généraux autrichiens et des jalousies de la cour absente. L'amitié que Souwarow lui portait l'environna d'un grand crédit dans le conseil des alliés, et il fit habilement tourner ce crédit au profit de son souverain et du pays. Le collier de l'ordre de l'Annonciade vint mettre le comble aux honneurs que déjà il avait reçus. Après la bataille de Marengo, qui mit fin à cette première restauration, le marquis de Saint-André suivit la cour en Sardaigne, et il y reçut une dernière preuve de confiance du roi, qui le créa grand maître de l'artillerie (14 sept. 1806). Vénéré de tout le monde, et jusqu'à la fin serviteur fidèle et dévoué, il mourut en déc. 1807. De grands honneurs accompagnèrent ses funérailles. M-D j.

SAINT-AUBIN (JACQUES de), médecin, naquit à Metz dans les premières années du XVIe siècle. Après avoir suivi les cours de la faculté de Paris sous les meilleurs maîtres du temps, il vint se fixer dans sa ville natale, où il fut, avec son compatriote Anuce Foës (*voy.* ce nom, XV, 120), l'un des plus ardents propagateurs de la méthode hippocratique, que les rêveries des médecins arabes avaient fait négliger trop long-temps. Cette sympathie commune pour les doctrines du vieillard de Cos resserra les liens qui unissaient les deux com-

patriotes. Non-seulement Foës associa Saint-Aubin à ses travaux sur les œuvres du père de la médecine, mais il obtint des magistrats de la ville de Metz d'exercer conjointement avec lui, en qualité de collègue, les fonctions alors fort actives de médecin de la cité. Saint-Aubin, qui était très-versé dans la connaissance de la langue grecque, aida puissamment Foës dans la tâche que celui-ci avait entreprise de donner une version latine des œuvres d'Hippocrate. Cette traduction parut à Francfort, chez les héritiers Wechel, en 1595, in-fol. Dans la préface Foës se plaît à reconnaître que la traduction du commentaire de Palladius sur le *Livre des fractures*, qui paraissait pour la première fois et qui lui avait été communiqué par Pierre Laphilé, médecin de la faculté de Paris, était l'ouvrage de Saint-Aubin. Cette déclaration répond suffisamment aux accusations de plagiat que des confrères jaloux et des compilateurs peu soucieux de recourir aux sources ont cherché à accréditer. Ils assuraient qu'à la mort de Saint-Aubin Foës avait enlevé ses manuscrits, et qu'il s'en était servi pour la publication de ses ouvrages. Mais la date, indépendamment du témoignage de Foës, démontre l'absurdité de cette calomnie. Témoin des ravages que la peste ou la maladie endémique à laquelle, malgré ses symptômes divers, on continuait de donner ce nom, avait de nouveau exercés dans la cité de Metz, Saint-Aubin avait recueilli des observations sur la nature et le traitement de cette affection qu'il destinait à être publiées. Il ne put en terminer que la première partie avant sa mort arrivée en 1597. Un de ses confrères, le docteur Bucelot, ayant eu communication du manuscrit, le fit imprimer l'année suivante, sous le titre de *Nouveau conseil et advis pour la préservation et la guérison de la peste*, par Abraham Fabert, imprimeur juré de ladite ville, Metz, 1598, in-8°. « Cette première partie, dit dom Calmet (1), fera regretter la suivante à ceux qui la liront. Saint-Aubin avait été formé par un esprit nourri des auteurs grecs. On y admirera leur noble simplicité, l'exactitude de leurs descriptions et la sagacité de leurs prognostics. » Un habile philologue, feu Teissier, mort préfet de l'Aude, s'est demandé si « le savant commentateur de la Bible était bien un juge compétent d'un écrit sur la peste (2). » Mais il est bon d'observer que dom Calmet, en portant ce jugement, n'avait fait que se rendre l'interprète des hommes réputés les plus capables en cette matière. Au surplus dom Calmet et Teissier lui-même ont commis une erreur en donnant à Saint-Aubin le prénom de Jean; il s'appelait Jacques. On cherche vainement l'indication du *Nouveau conseil* dans la *Bibliotheca Loimica P. Adami*, Vienne, 1784, in-8°; ouvrage d'ailleurs fort rare en France et que M. Peignot n'a pas connu, puisqu'il n'est pas mentionné dans son *Répertoire de bibliographies spéciales*. — Un autre SAINT-AUBIN, né également à Metz et qui probablement était de la même famille que le précédent, fut maître de la poste de cette ville pendant la première moitié du dix-septième siècle. On conservait dans la bibliothèque de M. Bouthillier, ancien évêque de Troyes, un recueil de lettres relatives aux affaires du temps, qui avaient

(1) *Bibliothèque lorraine*, in-fol., p. 860.
(2) *Essai sur la typographie messine*, 1828, in-8°, p. 60.

été écrites par Saint-Aubin, depuis le 8 décembre 1643 jusqu'au 29 avril 1651. Les deux Saint-Aubin n'ont point d'article dans la *Biographie de la Moselle*, de M. E. Begin, Metz, 1829-1832, 4 vol. in-8°.

L—M—X.

SAINT-AUBIN (Jean de), jésuite, né dans le Bourbonnais en 1587, entra dans la société en 1606, enseigna la rhétorique et les belles-lettres pendant dix ans, dans le collége de la Trinité à Lyon, prêcha pendant huit ans, et fut recteur de la maison du noviciat, dans la même ville, où il mourut le 18 oct. 1660. On a de lui : 1° *Histoire de la ville de Lyon, ancienne et moderne*, Lyon, 1666, in-fol. ; 2° *Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon, ancienne et moderne*, Lyon, 1666, in-fol. Ce fut le P. Menestrier qui publia ces deux ouvrages de Saint-Aubin. Alegambe et Colonia les mettent sous la date de 1658; c'est une erreur manifeste. Le 9 mars 1661, Guy Patin écrivait à Ch. Spon : « Votre Histoire de la ville de Lyon est-elle sous la presse, in-folio? On dit que deux jésuites en sont les auteurs, savoir le P. du Lieu et le P. de Saint-Aubin, qui sont tous deux morts (1). » Dans une lettre du 8 mai 1665, Guy demande encore « si l'*Histoire de Lyon* ne viendra jamais (2). » Toutefois il ne met plus le P. du Lieu en communauté de travail. « Cette histoire, dit Spon, semble un sermon ou un panégyrique perpétuel, tant l'auteur a eu soin d'accabler le lecteur de fleurs de rhétorique (3). » Le père de Colonia en a porté le même jugement. « L'édification des fidèles fut, dit-il, l'unique but que le P. de Saint-Aubin envisagea dans son travail; aussi, à la bien prendre, cette histoire est un éloge historique plutôt qu'une histoire particulière (4). » Cependant cet ouvrage jouit encore de quelque estime, soit à cause des figures dont il est orné et qui ont été gravées par Israël Silvestre, soit parce qu'il contient un certain nombre de faits qu'on chercherait vainement ailleurs. Le P. de Saint-Aubin, qui s'était signalé par son zèle pour le service des pestiférés pendant la contagion de 1623, composa à cette occasion une ode latine qui été insérée parmi les pièces liminaires du traité de Théophile Raynaud (*de Martyrio per pestem*, Lyon, 1630). Cette pièce est l'œuvre d'un bon humaniste. On a encore de lui une *Paraphrase de l'Ecclésiaste de Salomon*, en vers français, Lyon, 1658, in-12. L'extrême rareté de ce livre nous engage à en citer quelques vers :

Sous la voûte des cieux, il n'est rien de nouveau ;
Ce qui plut autrefois encor est trouvé beau.
L'astre qui fait les jours, les mois et les années,
Voit renaître aujourd'hui les choses déjà nées ;
Témoin du temps passé, témoin de l'avenir,
Il voit recommencer tout ce qu'il voit finir.
Ce qui frappe nos yeux, ce qui but nos oreilles
Avait jadis aussi des rencontres pareilles.
Pour se renouveler, la rose fleurira ;
Le monde a déjà su ce qu'un jour il saura.

Ces deux vers :

Il n'est réduit si saint, ni temple si sacré
Où quelque fier démon ne soit jamais entré,

rappellent ceux de Boileau qui, parlant d'un métromane, a dit :

Il n'est temple si saint, des anges respecté
Qui soit contre sa muse un lieu de sûreté.

—Le P. de Saint-Aubin avait un frère

(1) *Lettres choisies*, tome II, page 225.
(2) *Ibid.*, tome III, pag. 67, éd. de La Haye, 1707.
(3) *Recherches des antiquités de Lyon*, préface, *ad init.*

(4) Hist. litt. de Lyon, tom. II, p. 129.

qui était comte et précenteur de l'Église de Lyon (voy. *Bibliothèque de la France*, tom. III, n° 37,355).

A. P. et C—L.—T.

SAINT-AULAIRE (1) (BEAUPOIL de). C'est le nom de l'une des plus anciennes familles de la noblesse de France. Quelques-uns la font remonter au treizième siècle, d'autres seulement au quinzième. D'abord établie en Bretagne, elle passa dans le Limousin, où elle tint un des premiers rangs à la cour des vicomtes de Limoges, et s'allia aux maisons les plus considérables de ce pays. Elle donna dans le même temps à la France deux échansons, quatre généraux, beaucoup d'officiers supérieurs, des prélats et aussi quelques littérateurs (*voy.* SAINT AULAIRE, XXXIX, 532). — *Martial-Louis* de BEAUPOIL de SAINT-AULAIRE, né en 1720, fut sacré évêque de Poitiers en 1759, et député du clergé de la sénéchaussée du Poitou aux états-généraux de 1789. Dès le commencement il s'y montra fort opposé aux innovations et signa toutes les protestations de la minorité. Il ne parut à la tribune qu'une seule fois, le 4 janvier 1791, pour protester hautement contre le serment à la constitution civile du clergé, que l'on exigea alors de tous les ecclésiastiques. « Je ne déshonorerai pas mes vieux jours, dit-il, en reniant mon Dieu. » Il sortit de France aussitôt après la session, et se réfugia en Angleterre, où il mourut dans les dernières années du siècle précédent. — Son neveu, le comte *Louis* BEAUPOIL de SAINT-AULAIRE, ancien chambellan, préfet, actuellement ambassadeur, pair de France et académicien, était neveu par sa femme, fille de Guillelmine de Nassau-Saarbruck, marquise de Soyecourt, de la duchesse de Brunswick-Lunebourg, aussi née princesse de Nassau-Saarbruck. Sa fille a épousé le duc Decazes, ancien ministre de la police, en faveur du fils aîné duquel elle a fait des dispositions très-généreuses et qui a pris le titre de duc de Glucksberg. — Le comte *Côme-Joseph* de BEAUPOIL de SAINT-AULAIRE, né en 1741, était de la même famille, mais d'une autre branche. Il entra au service fort jeune, fit toutes les campagnes de la guerre de sept-ans, fut lieutenant et major des gardes du corps. Il était de service auprès du Dauphin le 6 octobre 1789, lorsque le château de Versailles fut assailli par la populace, et parvint à sauver ce prince en le conduisant dans le cabinet du roi, où la famille royale était réunie. Après avoir fait tous ses efforts pour que Louis XVI ne vînt pas à Paris, il l'y accompagna au moyen d'un déguisement, en bravant les plus grands périls, et ne quitta pas les côtés de la voiture royale. Après le licenciement de la maison du roi, il émigra et fit toutes les campagnes dans les armées des princes. Revenu en France en 1814, il y fut nommé chef d'escadron des gardes du corps, lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis. Il mourut en 1822. — Le marquis *Jean-Irien* de BEAUPOIL de SAINT-AULAIRE, né en 1745, était capitaine et chevalier de Saint-Louis avant la révolution. Il émigra en 1791 et se rendit auprès des princes, frères de Louis XVI, qui le chargèrent de plusieurs missions diploma-

(1) Plusieurs biographes écrivent *Sainte-Aulaire*. Cependant le *Nobiliaire de France*, par Saint-Allais (t. IV, p. 273) écrit *Saint-Aulaire*, nom d'un bourg du Limousin, que cette famille possédait à titre de seigneurie, et qui se trouve aussi orthographié de la sorte dans le *Dictionnaire des postes*, publié par l'administration.

tiques. En 1795 il fit partie de l'expédition de Quiberon, et n'échappa au massacre qu'en se jetant à la mer pour gagner une embarcation anglaise. Ayant ensuite passé au service de Russie, il y fut nommé, en 1806, colonel attaché à la personne de l'empereur Alexandre. Chargé d'opérations importantes, il mérita la confiance de ce prince qui lui donna la croix de Saint-Wladimir. Lorsqu'il quitta le service de Russie pour revenir dans sa patrie en 1817, le marquis de Saint-Aulaire reçut une pension de quinze cents roubles avec une lettre de recommandation pour le roi de France qui le créa maréchal de camp le 15 août 1818. Il mourut dans la retraite vers 1830 sans s'être marié. M—D j.

SAINT-AULAIRE (Édouard de), jeune militaire né en 1798, d'une famille noble, mais autre que celle des précédents, était le fils d'un ancien général qui avait fait honorablement les guerres d'Amérique, de Pologne, et celles du commencement de notre révolution, lorsqu'il fut destitué comme noble en 1793. Déjà avancé en âge, il n'avait plus repris de service, mais son fils Édouard, à peine âgé de seize ans en 1813, avait rejoint en Espagne l'armée commandée par le maréchal Soult, et dans la retraite de 1814 il s'était distingué à la bataille de Toulouse, où son régiment avait péri presque tout entier. A la nouvelle organisation de l'armée, en 1816, il avait obtenu d'entrer, avec le même grade, dans une légion, et il avait prêté serment au gouvernement royal; mais, conservant toujours un grand dévouement à Napoléon, il exprima son mécontentement contre la Restauration, d'abord dans une brochure intitulée : *Le cri de l'armée française, ou Du licenciement en 1816 et de l'organisation de la nouvelle armée*, Paris, 1818, in-8°; ensuite dans un pamphlet encore plus virulent, qu'il publia aussitôt après la mort du duc de Feltre, sous le titre : *Oraison funèbre de M. le duc de Feltre, pair et maréchal de France, ex-ministre de la guerre*, etc. Dans son aveuglement, le jeune Saint-Aulaire attribuait au duc de Feltre le licenciement de l'ancienne armée, que tant de causes avaient rendu indispensable; il lui attribuait aussi la réforme de beaucoup d'officiers que l'état de la France ne permettait plus de maintenir en activité; et sur cela il ne se borna pas à des plaintes amères; il adressa encore au duc de Feltre (*voy.* Clarke, LXI, 97) des insultes grossières, et dont le gendre et le fils de l'ex-ministre lui-même ne crurent pas pouvoir se dispenser de demander raison. Attiré immédiatement ainsi dans trois combats, le malheureux jeune homme y succomba le 25 mars 1819. Sa mort excita généralement beaucoup de regrets, et l'on déplora surtout très-vivement le sort de son père, qui publia lui-même, dans les journaux, un récit fort touchant de ce funeste événement. « A peine l'*Oraison funèbre* a-t-elle paru, dit-il, qu'un officier en semestre vient en demander raison à l'auteur. Celui-ci ne s'informe aucunement des titres de celui qui le provoque, et les deux combattants sont blessés. Mais, quelques jours après, Saint-Aulaire reçoit un nouveau cartel; il est appelé à l'honneur de se battre avec le vicomte de Montesquiou-Fezenzac, aide-major-général de la garde royale, qui demanda satisfaction, en sa qualité de gendre de l'ex-ministre. Mon fils, assuré de ses témoins, s'habillait pour se transporter au rendez-vous,

cette construction tout l'argent dont sa fortune lui permettait de disposer, il eut enfin la satisfaction de voir s'exécuter un projet dont il attendait de grands avantages pour la science. Mais étant allé visiter les travaux des ouvriers, il fut renversé par une corde qui se détacha d'une grue avec beaucoup de violence. Dans sa chute il se cassa une cuisse et mourut quelques jours après, des suites de cet accident, à l'âge d'environ soixante ans, en 1703. Le P. Saint-Bonet avait adopté les principes de la philosophie de Descartes; mais il convenait que la docilité et l'intelligence du chien de la maison de campagne des jésuites étaient des arguments qu'il n'avait jamais pu résoudre. Il a laissé plusieurs ouvrages conservés dans les registres de l'Académie de Lyon dont il avait été l'un des fondateurs. W—s.

SAINT-CHAMOND (Claire-Marie, née *Mazarelli*, marquise de *la Vieuville* de), l'une des femmes auteurs les plus remarquables du XVIIIe siècle, naquit à Paris en 1731, et passa la plus grande partie de sa vie dans cette ville, où Grimm prétend qu'elle avait été une fille entretenue. (*Correspondance*, VII, 308). Elle y mourut dans les premières années de la révolution. Ses ouvrages imprimés sont : I. *Éloge de Maximilien de Béthune, duc de Sully*, Paris, 1764, in-8°. II. *Camédris*, coute, 1765, in-12. III. *Éloge de René Descartes, avec des notes, par l'auteur de Camédris*, Paris, 1765, in-8°. IV. *Les amants sans le savoir*, comédie en trois actes et en prose, qui eut peu de succès quoique bien écrite, 1771, in-8°. V. *Jean-Jacques à M. S.* (Servan) *sur des réflexions contre ses derniers écrits* (lettre pseudonyme), Genève, 1784, in-12. Madame de Saint-Chamond avait composé son propre *portrait*, production très-ingénieuse, qui fut insérée dans le *Mercure* de 1751. — Saint-Chamond (le marquis de *la Vieuville* de), époux de la précédente, par une mésalliance qui lui fut souvent reprochée, a publié : *Ah! que c'est bête! Quand Jean Bête est mort il a laissé bien des héritiers, Berne, de l'imprimerie des frères Calembourdins, à la Barbe-Bleue*, 10007006016 (1774), in-8°, avec une gravure, *par Timbré*. On a dit que madame de Riccoboni avait eu part à cette mauvaise plaisanterie, ce que nous ne pensons pas. D—r—r.

SAINT-CRICQ (Jacques), né à Lescar vers 1775, d'une famille noble et des plus anciennes du Béarn, était le frère du ministre secrétaire d'Etat, pair de France, de ce nom. Il entra fort jeune dans la marine et parvint à 31 ans au grade de capitaine de vaisseau. En 1811 il commandait la frégate la *Clorinde*, dans les parages de l'Ile-de-France, et faisait partie de la division destinée à la défense de cette colonie contre les entreprises des Anglais. Le 20 mai de cette même année, il était dans le canal de Madagascar avec son vaisseau et la frégate la *Renommée*, montée par le commandant de la division. Rencontrée par l'escadre anglaise, elle soutint un combat opiniâtre, dans lequel deux frégates françaises, la *Renommée* et la *Néréide*, dont les capitaines avaient été tués pendant l'action, furent obligées d'amener. La *Clorinde*, après avoir faiblement combattu, s'échappa, et revint en France. A son arrivée, le capitaine Saint-Cricq fut mis en jugement, par ordre de l'empereur, devant un conseil de guerre convoqué à Paris. Il était accusé : 1° de n'avoir pas pris

toute la part qu'il devait au combat du 20 mai 1811, et notamment de n'en avoir pris aucune à l'action dans laquelle succomba la *Renommée;* 2° de s'être séparé de son commandant presque à l'instant même de cette action, lorsqu'il devait le côtoyer de très-près et ne se permettre aucune manœuvre qui pût l'en éloigner; 3° de n'avoir pas attaqué l'ennemi lorsqu'il pouvait, en faisant une diversion utile, forcer celui-ci d'abandonner la *Renommée*, si elle n'était pas rendue, ou, dans le cas contraire, la reprendre sur lui; 4° d'avoir manqué à ses instructions qui lui prescrivaient de se rendre à l'île de Java dans le cas où il ne pourrait rentrer à l'Ile-de-France. Le rapporteur conclut contre lui à la peine de mort, pour avoir désobéi à son chef en présence de l'ennemi. Le conseil, écartant cette dernière accusation, le déclara coupable sur tous les autres chefs, et le condamna à trois ans de prison et à la dégradation du titre de chevalier de la Légion-d'Honneur. On dit que Napoléon, qui en pareil cas se montra toujours très-sévère, trouva ce jugement trop doux, et qu'il voulait la mort du capitaine Saint-Cricq. Quoi qu'il en soit, ce dernier était encore dans les fers lors de la restauration de 1814. Rendu à la liberté, il fut réintégré dans son grade par le roi; mais il ne fut pas employé dans la marine. Il entra comme colonel dans la gendarmerie, et mourut vers 1828. H—Q—N.

SAINTE-AMARANTHE (Louise Demier, veuve de), née à Saintes en 1752, était encore, à l'époque de la révolution, quoique âgée de plus de quarante ans, l'une des plus belles femmes de Paris, et recevait chez elle les plus célèbres personnages, sans aucune distinction de parti ni d'opinions. Il paraît même que dans sa société habituelle les révolutionnaires étaient les plus nombreux. En 1794, Robespierre, Saint-Just y venaient quelquefois, et l'on a prétendu que ce dernier, irrité par un refus, avait plus qu'aucun autre contribué à sa perte. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Maximilien Robespierre y dîna deux jours avant qu'elle fût arrêtée, et qu'ayant bu un peu plus que de coutume il se laissa aller à des propos que ses amis trouvèrent indiscrets; que Trial, l'un d'eux, alla le voir le lendemain, et lui fit sur cela de sérieuses observations, disant que tous les convives de la veille étaient des royalistes, des contre-révolutionnaires dont il aurait dû se défier. « Tu crois? lui dit Robespierre; eh bien! je les empêcherai de parler. » Et le lendemain tous les convives étaient arrêtés; tous, et la veuve Sainte-Amaranthe elle-même alors âgée de 42 ans, son fils âgé de 17 ans seulement, sa charmante fille âgée de 19 ans, avec son mari Sartine (le fils de l'ancien ministre), étaient conduits à l'échafaud, et ils périssaient dans le même moment qu'un Montmorency, un Rohan, un Rosset de Fleury, une Buirette, jeune actrice de l'Opéra-Comique, le vieux Sombreuil, que sa fille avait arraché aux égorgeurs de septembre, Cécile Renaud, son père, son frère, sa tante, et le fidèle serviteur de l'ancien ministre Bertin (*voy.* Admiral, LVI, 78). Tous, au nombre de 54, mouraient sur le même échafaud, revêtus de chemises rouges comme assassins, le 29 prairial an II, quarante jours avant Robespierre dont la chute les eût sauvés. Cinquante-quatre têtes tombèrent en 35 minutes. Ce fut un tour de force des bourreaux, et ils s'en vantèrent... On a

même assuré qu'ils reçurent de Fouquier-Tainville une prime d'encouragement. Comme nous l'avons dit à l'article ROBESPIERRE (*voy.* ce nom, XXXVIII, 246), la mort des dames Sainte-Amaranthe fut un des crimes les plus odieux de cette affreuse époque, et le comédien Trial, qui en était la cause principale, l'expia, soit par le remords, soit par le poison, après la chute du tyran (*voy.* TRIAL, XLVI, 504). M—D j.

SAINTE-CROIX (GAÉTAN-XAVIER GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE, chevalier de), naquit à Mourmoiron, dans le Comtat-Venaissin, le 21 décembre 1708. Après avoir fait ses études au collége de Grenoble, il entra dans le régiment de Bourbon-infanterie en qualité de lieutenant en second. Huit ans après, il se rendit à Malte pour se faire recevoir chevalier. A son retour, le roi le nomma capitaine au régiment de Bourbon, et, en 1744, il fut fait capitaine des grenadiers. A cette époque, le chevalier de Sainte-Croix comptait 23 ans de service; il avait déjà fait les campagnes d'Italie, de Bohême et d'Alsace, ce qui prouve qu'on a quelquefois exagéré la facilité de l'avancement militaire, dans l'ancienne monarchie, pour les gentilshommes. En 1748, il reçut le brevet de lieutenant-colonel dans son régiment, commandé par le vicomte de la Tour-du-Pin, qui, jaloux du chevalier, chercha plus d'une fois à lui nuire dans l'esprit de ses chefs, qui heureusement repoussèrent toutes ces insinuations. Sainte-Croix fit, en qualité de lieutenant-colonel, la campagne de Flandre de 1748, et il acquit la réputation d'un militaire brave et distingué. Bientôt il parut sur un théâtre plus brillant. Les Anglais faisaient, en 1758, la guerre à la France, et menaçaient les côtes de la Bretagne où commandait le maréchal de Belle-Isle. Louis XV confia au chevalier de Sainte-Croix le commandement de toutes les côtes depuis Morlaix jusqu'à Saint-Brieuc, bien persuadé, dit le brevet, de son zèle et de sa capacité. Il mérita par sa conduite, pendant le cours de la campagne, une gratification que le roi lui accorda dans les termes les plus flatteurs. Peu de temps après, les Anglais qui étaient descendus à Saint-Cast furent attaqués avec impétuosité et obligés de se rembarquer après avoir perdu beaucoup de monde. Le chevalier de Sainte-Croix contribua à leur défaite par sa valeur, et il reçut le grade de brigadier que le duc d'Aiguillon avait demandé pour lui. Peu de temps après, de la Brosse, commandant de l'île Belle-Isle, étant mort, Sainte-Croix fut nommé pour lui succéder. Cette place était devenue l'objet de la convoitise des Anglais; ils voulaient s'en emparer et faire de ce point un centre d'opérations qui leur aurait permis de se porter sur les îles de Ré, d'Oleron et les côtes de la Bretagne. Le 7 avril 1761 on vit apparaître, à l'ouest de l'île, une flotte qui couvrait l'horizon. On y comptait 120 voiles, et, dans ce nombre, huit vaisseaux de ligne et douze frégates ou galiotes à bombes. Bientôt l'attaque commença; Sainte-Croix opposa la résistance la plus héroïque. Dans la première affaire, les Anglais, d'après leur propre rapport, perdirent 500 hommes. On leur fit 400 prisonniers. Ce succès fut dû surtout aux bonnes dispositions du général, à la vigueur et à la précision de ses mouvements. Malheureusement il se trouvait inférieur en nombre à ses ennemis qui attendaient encore de nouvelles troupes. Le duc

Croix. La défense de sa mémoire fut prise avec beaucoup de feu, quoique avec dignité, par son neveu, si célèbre depuis comme auteur de l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*. On a retrouvé parmi ses papiers un imprimé sur ce sujet; c'est le seul exemplaire qui soit resté de cette défense, que le baron de Saint--Croix fit imprimer dans le plus grand secret à Grenoble, en 1770. Elle n'est que de trois feuilles d'impression. Le manuscrit original renferme de plus des pièces justificatives, entre autres les lettres du duc d'Aiguillon au chevalier de Sainte-Croix. La famille n'osa point mettre au jour ce mémoire dans le temps où le duc d'Aiguillon jouissait de toute la faveur, et le neveu fut lui-même de l'avis de supprimer l'écrit qu'il avait composé. C'est là qu'on lit ces paroles de l'historien anglais, Smolett : « Les assiégés défendirent la citadelle avec un courage et une persévérance dont on voit peu d'exemples, et l'on ne peut disconvenir que pendant tout le cours de ce siége, le gouverneur n'ait fait tout ce qu'on pouvait attendre d'un brave officier consommé dans l'art de la guerre. » D—s—r.

SAINTE - CROIX (Agricole-Marguerite-Agnès, baronne d'Elbène, marquise de), naquit en 1751, à Avignon. Cette ville, dont son père était viguier, voulut être sa marraine. La baronne d'Elbène était d'une noble et ancienne famille qui suivit Charles d'Anjou en Italie et se fixa à Florence, où elle remplit les premières charges de l'État sous les Médicis. Une branche d'Elbène, chassée par les Gibelins, était rentrée en France. De cette branche, illustre dans la carrière des armes, descendait Agricole. Privée dès son enfance de ses parents, elle fut élevée dans un couvent de Lyon. A quatorze ans elle dirigeait elle-même sa fortune et celle de ses jeunes sœurs. En 1770, elle épousa le baron de Sainte-Croix, si célèbre par ses talents, sa vaste érudition, mais plus recommandable encore par ses qualités personnelles, et dont la tendresse et les soins eussent fait le bonheur de mademoiselle d'Elbène, si des malheurs imprévus ne les eussent plongés l'un et l'autre dans le deuil le plus affreux (*voy.* Sainte-Croix, XXXIX, 545). Ces épreuves ne datèrent pour eux que de l'époque de la révolution. Jusque-là ils avaient vécu paisibles et heureux. La naissance de trois enfants combla les vœux du baron de Sainte-Croix et parut assurer à leur mère tout le bonheur que son âme noble et sensible avait pu rêver. Chérie de son époux, environnée de la tendresse de ses enfants à qui elle avait prodigué les soins les plus éclairés et les plus affectueux, jouissant de la considération attachée à une haute naissance et à des vertus éminentes, elle était loin de prévoir qu'elle perdrait successivement tous ses enfants, et qu'elle pleurerait pendant trente ans l'homme illustre à qui elle avait uni son sort. M. et madame de Sainte-Croix vivaient tranquilles dans leurs terres, lorsque les dissensions qui éclataient en France commencèrent à se propager dans le comtat, et enfantèrent les horribles scènes qui désolèrent ce beau pays. Dès les premiers troubles, en 1791, M. de Sainte-Croix fut obligé de fuir; sa propriété de Sarian fut dévastée, brûlée. Son fils aîné, arrêté par les Avignonnais et jeté dans les prisons de Monteux, vit bientôt réunir à lui son jeune frère qui, n'écoutant que sa générosité et

son dévouement, venait partager sa captivité. La guerre que se firent les Avignonnais et les Carpentrasiens fut atroce; les prisonniers furent traités avec la dernière inhumanité. Maintes fois il fut question de les fusiller; mais la mère veillait sur ses enfants, et on ne peut lire sans attendrissement le compte-rendu, daté d'Avignon, que madame de Sainte-Croix faisait, jour par jour, au baron fugitif, de ses démarches pour le salut de ses fils. Nés à Mourmoiron et arrêtés à la tête de la garde nationale du pays, MM. de Sainte-Croix étaient cependant au service de la France, et leur unique voie de salut était de se faire réclamer par les agents français chargés de regler l'échange des prisonniers de guerre; aussi leur mère s'adressa-t-elle à ces autorités. D'abord repoussée, elle écrivit : « Messieurs, je me suis présentée chez vous trois fois avant-hier et six fois hier, on m'a toujours éconduite; évidemment c'est un ordre donné pour toutes les fois que je me présenterai. Peu accoutumée à de pareils traitements, s'il s'agissait de la totalité de ma fortune j'y renoncerais plutôt que de les souffrir; mais il s'agit de mes enfants.... Vous connaissez mal le cœur d'une mère; si l'on me réduit au désespoir, il n'est rien que je ne sois capable de tenter pour sauver mes fils. » Admise enfin auprès des commissaires, elle peut plaider elle-même sa cause, faire parler ses larmes, révéler les angoisses de son cœur. Elle les prie, elle les presse, elle en appelle à leur cœur, à leur honneur, à l'honneur de leur nation. Enfin, elle obtient une promesse, et alors plus de repos pour elle que cette promesse ne soit remplie. Elle assiége leur porte, elle se trouve partout sur leur passage; à force de sollicitations, elle arrache enfin ses fils, et le 7 juillet, à la nuit, une barque, en les transportant sur l'autre rive du Rhône, donne à leur mère l'espoir de les avoir sauvés. On assure que ses fils lui furent remis empoisonnés. Le 30 octobre Théophile descendait dans la tombe, emportant avec ses vingt années l'avenir et le bonheur de sa mère. Son frère, plus robuste, malgré ses seize ans, se rétablit après une longue maladie. Madame de Sainte-Croix veillait avec la même sollicitude sur les jours proscrits de son mari, qui, dans la préface de l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, se plaît à lui rendre ce touchant témoignage. « La divine Providence m'ayant fait échapper au fer des assassins et aux autres périls de la révolution par le courage et le dévouement de la personne chère à mon cœur sur laquelle repose le bonheur de ma vie et qui en adoucit toutes les amertumes, j'ai cherché à effacer de ma mémoire de cruels souvenirs en me livrant sans réserve et avec ardeur à mes premiers travaux. » Au courage et au dévouement, madame de Sainte-Croix joignait une admirable présence d'esprit. En 1792 elle avait protégé la fuite de son mari, qui se cacha dans les montagnes; mais bientôt découvert et pris, il fut ramené à Mourmoiron. La potence était dressée et les crieurs parcouraient la ville et les environs en conviant le peuple à assister à l'exécution du *ci-devant baron*. M. de Sainte-Croix était encore dans sa maison, gardé à vue par un révolutionnaire nommé Durand. Le soir une bande de forcenés vient le chercher : c'était le moment attendu par madame de Sainte-Croix. Au premier coup de marteau,

elle vient tomber inanimée aux pieds de son mari, qui lui-même témoigne de l'effroi. Par leur ordre, leur unique domestique est absente, et la porte soigneusement barricadée; Durand va ouvrir lui-même, et lorsqu'il remonta, madame de Sainte-Croix était étendue à la même place, mais le baron avait disparu. S'élancer, l'aider à se blottir dans une cache faite pour ses livres, lancer l'échelle dans la cour, avait été l'affaire d'une seconde. Alors la fureur excitée par la perte du prisonnier retomba sur celle qui l'avait sauvé. Traînée sur la place publique, en face de la potence, et voyant cirer la corde avec laquelle on devait la pendre, elle contrefit l'insensée, si bien qu'un paysan mieux intentionné s'écria : « Remettons la partie à une autre fois, il n'y aurait pas de plaisir ce soir. Autant vaudrait pendre un tronc de bois. » Cette féroce plaisanterie la sauva. Sainte-Croix s'était échappé pendant la nuit, et guidé par deux de ses fermiers, Vialis et Esprit Gras, qui lui donnèrent des preuves d'un dévouement et d'une probité bien rares, il gagna la France et vint se réfugier à Paris, où sa femme le rejoignit en 1794. On conserve avec une pieuse reconnaissance, dans la famille de Sainte-Croix, le souvenir de ces braves fermiers qui, dans les temps les plus terribles de la tourmente révolutionnaire, risquèrent plus d'une fois leur vie pour se dévouer au salut de leurs maîtres. Madame de Sainte-Croix avait encore subi une nouvelle et douloureuse épreuve. Au moment d'être arrêtée elle-même à Avignon, elle fut entraînée par des amis qui ne lui laissèrent pas le temps d'appeler sa fille, et la pauvre enfant avait été prise et enfermée dans les prisons d'Orange; plus tard, elle fut rendue à sa mère. Le baron de Sainte-Croix aimait à dire qu'il aurait succombé au poids de tant d'afflictions sans sa résignation à la Providence, et sans les soins généreux de son épouse, qui l'accompagna toujours dans ses exils, le soutint dans ses traverses, et qui, inconsolable elle-même, semblait recueillir ses forces pour lui prodiguer des consolations. La vie de madame de Sainte-Croix offrait ainsi l'exemple de toutes les vertus et n'était qu'une longue suite de bienfaits. En 1792, elle recueillit deux jeunes orphelines, ses cousines, les demoiselles Duchilleau; et leur conserva leur fortune, leur procura une éducation chrétienne et pourvut à leur établissement. Un officier qu'elle connaissait à peine lui fit savoir, au fort de la terreur, qu'il devait être fusillé le lendemain. Quoique obligée de cacher son nom, elle ne craint pas de demander une permission de pénétrer à l'Abbaye et de remettre, presque sous les yeux du geôlier, la lime et la corde à l'aide desquelles trois prisonniers s'échappent la nuit suivante. En 1798 le marquis d'Ambert, ex-colonel du régiment de royal-marine, est détenu au Temple; c'est à madame de Sainte-Croix que sa famille s'adresse pour lui proposer un plan d'évasion; elle n'a pu se procurer une permission, mais elle se présente les mains remplies d'or; et quand ce plan a échoué, quand son malheureux cousin est condamné, c'est elle qui conduit sur son passage sa fille, afin qu'en marchant au supplice, il puisse reposer ses regards sur l'enfant, et que l'enfant puisse s'agenouiller et recevoir la bénédiction de son père. Que de noms rayés par ses soins de la liste des émigrés! que de grâces sollicitées, que de places obtenues!

Nous ne devons pas passer sous silence les relations de madame de Sainte-Croix avec la famille de Prilly. La profonde estime du vénérable évêque de Châlons est un trop glorieux suffrage qui honore l'épouse chrétienne, la femme forte et courageuse. De nouvelles épreuves attendaient madame de Sainte-Croix : elle avait marié sa fille en 1806 ; elle apprend que la naissance de deux jumeaux, en augmentant sa famille, compromet la vie de sa fille, seule enfant qui lui restât. Elle part ; et comme sa chaise de poste entrait dans la ville de Wassy, deux hommes s'élancèrent à la tête des chevaux, et leur firent tourner bride ; mais si rapide qu'eût été le mouvement, cette mère infortunée avait pu voir un convoi se mettant en marche. M. de Sainte-Croix ne survécut que trois ans à sa fille. Combien ces amères paroles échappées à sa douleur : « Je n'ai peuplé que des tombeaux, » devaient retentir cruellement dans le cœur de la mère ! Après la perte de celui qui avait adouci toutes les épreuves de sa vie, elle se retira dans le comtat, et y vécut jusqu'à quatre-vingt-sept ans, puisant dans les exercices d'une piété fervente ses plus douces consolations et ses plus sublimes espérances. Madame de Sainte-Croix mourut à Carpentras le 4 août 1839. D—s—e.

SAINT-ELME (Elzelina Tolstoy, Van Aylde, Jonghe, Ida), femme auteur, appelée communément la *Contemporaine*, sans que l'on sache si, de tous ces noms qu'elle se donna successivement elle-même, un seul fut véritablement le sien. Nous ne regardons pas comme plus certaine la date de sa naissance, qu'elle a fixée à l'an 1778, disant que ce fut pour des raisons de santé que ses parents allèrent en Toscane, où elle naquit, et où elle passa, si on l'en croit, les neuf premières années de sa vie. Son père était, selon ses Mémoires, un grand seigneur russe, qui avait épousé une riche Hollandaise, et qui habitait une magnifique terre aux environs d'Amsterdam. Réunissant, dès sa plus tendre jeunesse, comme doit le faire toute héroïne de roman, les avantages de l'esprit et du cœur à tous les charmes de la beauté, Elzelina Tolstoy eut des goûts et des penchants peut-être un peu précoces, mais qui la servirent merveilleusement dans la suite. Dès l'âge de onze ans, elle était musicienne, dansait fort bien, parlait plusieurs langues, montait à cheval comme un hussard, et parcourait au galop les plaines de la Hollande. Ce fut dans une de ces courses qu'elle rencontra un jeune homme *d'une figure charmante, qui rougit en la voyant* pour la première fois ; à qui, dès le lendemain, elle donna un rendez-vous ; par qui, trois jours après, elle se fit enlever ; et qui, dans le même mois, fut son époux. Voilà, ce nous semble, un début de roman bien caractérisé, et dont on trouvera sans doute que l'action marche assez vite. Pour que rien n'y manque, l'auteur ajoute que cet époux, dont elle ne donne que les initiales (Van M***), était le fils unique d'une des plus opulentes familles de la Hollande. Ainsi, il ne tenait qu'à la belle Elzelina de vivre en paix au sein des richesses, et à côté d'un mari de son choix ; mais on verra que ce genre de vie n'était ni dans ses goûts ni dans sa destinée. D'ailleurs, par les révolutions et la guerre qui survinrent bientôt, tout devait changer de face en Hollande comme partout. Ce qui est fait pour

étonner, c'est que le jeune époux de madame Van M***, comblé de tous les dons de la fortune, et qui devait se trouver fort heureux de posséder une femme aussi accomplie, appelait de tous ses vœux la guerre et les révolutions qui pouvaient lui enlever tout cela, et que, dans son impatience, ne voulant pas attendre les Français, qui devaient réaliser ses espérances, il alla au-devant d'eux jusqu'à Lille, dès la fin de 1792, pour y entendre prêcher, dans les clubs et sur les places publiques, les doctrines de la liberté, de l'égalité. Afin de se livrer plus librement aux élans de son patriotisme, il laissa sa jeune épouse à Bruxelles, non assurément qu'elle refusât de le suivre et de s'associer à son enthousiasme, car elle assure que, dès lors, elle était républicaine; mais il paraît que le séjour de Bruxelles, où se trouvait l'état-major de l'armée française, lui convint d'autant mieux qu'elle y rencontra de *charmants officiers*, et surtout le capitaine Marescot, qui, en peu de jours, devint le *confident de toutes ses pensées*, mais que cependant elle quitta bientôt pour aller en Champagne, courir d'autres aventures, et où elle fut témoin de la *grande bataille de Valmy*, où elle vit exécuter *des charges à la baïonnette*, et où elle traita comme un petit garçon le grand Beurnonville, ce héros de six pieds, que Dumouriez appelait son Ajax, mais qui voulut prendre avec elle des libertés qui lui déplurent. Aussitôt après la défaite des Prussiens, qui, selon les Mémoires de la *Contemporaine*, fut aussi complète que décisive, madame Van M*** se hâta de revenir dans sa patrie, où sa mère était mourante, et où elle se trouva au milieu de l'armée anglaise, commandée par le duc d'York, qui, ayant voulu prendre avec elle les mêmes libertés que Beurnonville, reçut deux vigoureux soufflets et n'y revint plus. On s'étonnera peut-être que ce soit avant d'aller à Valmy que madame Van M*** ait vu les Français à Bruxelles, où cependant leur armée n'arriva que deux mois après cette bataille, et plus encore que le fils de Georges III ait paru à la même époque en Hollande, où il ne vint réellement que deux ans plus tard; mais si nous voulions nous arrêter à toutes les invraisemblances, à tous les anachronismes du même genre que l'on rencontre à chaque page des *Mémoires de la Contemporaine*, nous excéderions de beaucoup les limites qui nous sont prescrites, et nous nous écarterions sans utilité de notre tâche de biographe, qui doit être plus grave, plus sévère et surtout plus expéditive. Revenant donc à un langage plus sérieux et plus digne de l'histoire, nous dirons que cette étrange production qui, depuis vingt ans, occupe le public, est une des tromperies les plus grossières, des mystifications les plus audacieuses qui, depuis plusieurs siècles, aient insulté à la crédulité des hommes. Ce fut vers l'an 1820, au temps où parurent tant de Mémoires apocryphes, tant de récits fabuleux, au temps où il s'en établit des ateliers, des fabriques pour tous les goûts et toutes les classes de lecteurs, qu'un libraire à son début imagina de mettre en scène une femme qu'il avait rencontrée vers la fin d'une vie plus que licencieuse, et passée dans les mauvais lieux, dans les derniers rangs de la société, mais qui ne manquait pas, il faut en convenir, d'une certaine intelligence, et qui surtout était douée de beaucoup d'effronterie et d'au-

dace. C'est sur cette femme qu'il conçut l'espoir d'établir sa fortune. Si l'on se reporte aux goûts qui dominaient cette époque, on trouvera que l'idée n'était pas trop mauvaise, au moins sous le rapport du lucre. Personne ne savait, et l'on ne sait point encore précisément d'où cette femme venait, ni ce qu'elle avait été jusqu'alors. Dépourvue de culture, et tout-à-fait incapable d'écrire une seule page pour les lecteurs les moins difficiles, elle n'avait dans ses souvenirs que d'ignobles aventures, des faits dégoûtants, et tels que l'on en a bien fait avaler un peu plus tard à ce bon public de France; mais le temps n'était pas encore venu pour lui de se repaître du tableau exagéré des mystérieuses turpitudes de la capitale. Pour le moment, il fallait lui parler de gloire, de victoires; c'était des guerriers, des hommes d'état les plus renommés qu'on devait l'entretenir. Cela présentait, il est vrai, quelques difficultés, avec une créature dont le langage ne pouvait être celui des héros et moins encore celui des hommes d'État. Alors on imagina de la grandir, d'élever, de dénaturer ses aventures, et sans lui faire changer complétement de rôle et de caractère, de la mettre en présence de grands généraux, des princes et des rois les plus renommés. Pour cela on trouva des hommes de lettres ou se disant tels qui lui prêtèrent leur plume (1). Voilà comment furent conçus et successivement publiés huit énormes volumes, où cette femme ignoble ose dire, avec la plus cynique effronterie, qu'elle a passé successivement des bras de Pichegru dans ceux de Moreau, de ceux de Ney dans ceux de Duroc, de Napoléon, de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, de Talleyrand, de beaucoup d'autres encore; et ce qui est plus bizarre, dans ceux du duc de Kent, du général espagnol Castaños, du roi Ferdinand VII à Madrid, et même d'un cardinal à Rome, car on lui fait visiter toutes les capitales; on la fait voyager dans tous les pays, et surtout on ne la met en scène qu'avec des hommes morts depuis long-temps, ce qui est un bon moyen de ne pas recevoir de démentis. Talleyrand est le seul de tous ces grands personnages, qui ait pu lire, avant de fermer les yeux, toutes les sottises, toutes les folies qu'on lui attribue dans ces contes absurdes. Sans doute que ces messieurs étaient persuadés que le vieux diplomate, selon sa coutume, ne daignerait pas repousser de pareils mensonges; et en effet, on n'a vu de sa part aucune plainte, aucune réclamation à cet égard; seulement on sait que, dans son intérieur, il a dit cent fois qu'il ne connaissait pas *cette femme*, qu'il ne l'avait jamais vue: et sur cela du moins les hommes de quelque sens ont cru, pour la première fois, aux paroles du vieux diplomate. S'il se trouve encore des personnes crédules, des admirateurs incurables de la *femme prodigieuse* qui a connu tant de monde, fait de si grandes choses; si ces gens-là peuvent encore penser que l'ancien évêque d'Autun était assez fou pour lui mettre des papillottes avec des billets de banque, dans le temps même où la banque n'existait pas; si enfin il se trouve encore des lecteurs sérieux de rapsodies, où l'on représente comme épris pendant dix ans des

(1) On sait que l'un de ces hommes de lettres fut enfermé dans une chambre où on lui apportait à manger, et d'où il ne lui était pas permis de sortir jusqu'à ce que le volume fût achevé.

charmes d'une pareille femme, d'une femme qu'ils n'avaient jamais vue, des hommes tels que Moreau et Ney, qui certes n'étaient ni des Lovelaces, ni des Adonis, si, disons-nous, il se trouve encore des gens assez simples pour croire à mille impostures du même genre, qu'ils lisent le très-spirituel volume que notre collaborateur Sevelinges publia en 1838, sous ce titre: *La Contemporaine en miniature*, ou *Abrégé des critiques de ses Mémoires*. C'est un des plus piquants persifflages que nous connaissions; et il est bon de remarquer qu'il s'adresse encore moins aux fabricateurs qu'aux lecteurs sérieux de cette ridicule production. Le journaliste Colnet fit aussi, à cette époque, dans la *Gazette de France*, de fort jolis articles sur le même sujet; et ce fut lui qui donna à cette femme, le titre de *Veuve de la grande armée*, que l'histoire lui a conservé. Les auteurs de ce roman, car nous ne pouvons pas en vérité lui donner d'autre nom, sont restés long-temps inconnus, et nous-mêmes, en le parcourant, n'en avions que soupçonné un seul, à ses phrases emphatiques, à ses hardis mensonges. Avant d'avoir lu ce qu'en a dit le bibliographe Quérard, nous avions bien reconnu l'esprit et la manière de l'auteur des *Souvenirs et Portraits*; mais nous doutions encore, lorsque nous avons vu apparaître le grand Oudet, avec toute la fantasmagorie des Sociétés secrètes. Alors nous n'avons plus hésité, et nous nous sommes écriés, comme Juvénal à l'aspect de l'un des plus hardis jongleurs de son temps: *Ecce iterum Crispinus*. Ainsi nous ne doutons pas, bien que M. Quérard ne lui en attribue qu'une partie, que Nodier ait eu la plus grande part à cette œuvre de fraude et de mensonge (*voy.* Nodier, LXXV, 424, et Oudet, LXXVI, 143). Il y a cependant, on doit le dire, dans les derniers temps de la vie de cette femme, qui s'est fait appeler Saint-Elme, quelque chose d'un peu plus positif et de moins romanesque que ses voyages politiques et ses aventures galantes, c'est le séjour qu'elle fit vers 1841, à Londres, où elle était allée en compagnie de M. Bohain, ancien rédacteur du *Figaro*, qui était alors en Angleterre un des rédacteurs du *Courrier*. Il paraît que d'abord ils vécurent en très-bonne intelligence; mais qu'ensuite il y eut entre eux des démêlés assez vifs relativement à des lettres autographes d'un auguste personnage, que la Contemporaine s'était procurées sans que l'on sache par quel moyen, mais dont on a dit qu'elle tira bon parti, ce que nous croyons sans peine. Ces lettres, qui furent réimprimées à Paris par *la France* et *la Gazette de France*, donnèrent lieu à un procès dont ces deux journaux sortirent triomphants, et qui fit alors beaucoup de bruit par l'importance des lettres et de leur auteur. La Contemporaine y gagna probablement encore plus que les journalistes. Cependant on a dit qu'elle n'était alors ni opulente ni belle; ce qui ne doit pas étonner à l'âge de 65 ans où elle était parvenue. Elle mourut en 1845, à Bruxelles, où elle était probablement allée pour soustraire ses écrits à la cupidité des contrefacteurs: ce qui n'était pas facile; car ils y ont été contrefaits plus d'une fois. C'est le sort des bons et des mauvais livres. On aura de la peine à le croire, mais cela est pourtant vrai; elle ne mourut qu'après avoir rempli, de la manière la plus édifiante, tous ses devoirs de religion. Nous terminerons sa notice

par l'article bibliographique de M. Quérard, à qui nous demandons la permission de le copier littéralement; c'est évidemment ce qu'il y a jusqu'à présent de plus complet et de plus vrai sur ce grand sujet, I. *Mémoire d'une Contemporaine*, ou *Souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la république, du consulat, de l'empire*, etc. (2), à Paris, chez Lavocat, 1827 et années suiv., 8 vol. in-8°; troisième édition, 1828. II. *Les Soirées d'automne, par l'auteur des Mémoires d'une Contemporaine*, Paris, 1827, 2 vol. in-12. III. *La Contemporaine aux nombreux lecteurs de ses Mémoires*, Marseille, 1829, in-8° de 8 pages. IV. *Lettres de la Contemporaine, avec deux épisodes*, dédiés à M. Méry, Marseille, 1829, in-32. V. *Portrait de Napoléon et des libéraux, par M. de Chateaubriand. Mot d'un militaire et de deux hommes du peuple sur la brochure de la Monarchie élective du même écrivain, publié par la Contemporaine*, Paris, 1831, in-8° de 32 pages. Le faux titre porte: *Sur la brochure de M. de Chateaubriand*, et sur la couverture on lit : *Quelques mots de la Contemporaine sur M. le vicomte de Chateaubriand*. VI. *Mon appel, par la Contemporaine*, Paris, 1832, in-8° de 64 pages. Cet écrit est relatif au procès en diffamation qui fut intenté à l'auteur par M. de Touchebœuf, et pour lequel il y eut jugement en première instance. VII. *La Contemporaine en Égypte*, pour faire suite aux Souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la république, du consulat, de l'empire et de la restauration, 6 vol. in-8°, Paris, 1833, deuxième édition. Cet ouvrage est tout entier de la Contemporaine, sauf le style, qui a été retouché par M. de Villemarest. VIII. *Mille et une causeries*, par la Contemporaine, Paris, 1833, 2 vol. in-8°. C'est contre ce dernier ouvrage qu'est dirigé l'opuscule intitulé : *Mille et unième calomnie de la Contemporaine*, par M. le vicomte de Touchebœuf-Clermont, Paris, 1834, in 8° de 112 pages. IX. *Mes dernières indiscrétions*, Paris, 1834, 2 vol. in-8°, avec portrait. Tous les ouvrages semi-historiques de la Contemporaine que nous venons de citer, ajoute M. Quérard, ont été retouchés quant au style (3). Nous trouvons fort exacts tous ces détails fournis par les bibliographes, et nous ne voudrions y changer que le mot *semi-historique*, convaincu que, dans tout ce fatras, loin de trouver une moitié qui soit historique, on n'y en trouverait pas un centième. M—D j.

SAINTE-MARIE (ÉTIENNE), médecin, naquit le 4 août 1777, à Sainte-Foy, près Lyon, où son père exerçait la chirurgie. Il prit, pendant sa jeunesse, des leçons du grammairien

(2) Les deux premiers volumes de ces *Mémoires* ont été rédigés par M. Lesourd, qui rédigeait alors les comptes-rendus des spectacles dans le *Journal des Débats*, et qui depuis a été nommé sous-préfet de Sceaux. Ces deux premiers volumes, sauf le style, sont presque entièrement de la Contemporaine. Les six derniers ont été écrits presque en totalité par M. Malitourne. — M. Amédée Pichot a donné *le Voyage en Angleterre*. — M. Nodier, quelques fragments détachés. — M. de Villemarest s'est trouvé avoir fourni sans le savoir, une soixantaine de pages prises dans son *Ermite en Italie* (*Dictionnaire bibliographique*).

(3) La Contemporaine, habitant Marseille en 1829, fit imprimer dans cette ville le prospectus d'un ouvrage intitulé : *Épisodes. Fragments contemporains, correspondances, pensées et maximes*, faisant suite aux *Mémoires d'une Contemporaine*. Cet ouvrage, qui devait former deux vol. in-8°, n'a point paru, sous ce titre du moins; mais nous avons tout lieu de croire que c'est ce livre qui, en 1833, a été publié sous celui de *Mille et une causeries*.

Domergue. En 1795, il fut choisi pour être secrétaire du district de Sainte-Foy, et l'année suivante il se rendit à Montpellier pour y étudier l'art de guérir. Il y assista aux leçons de clinique des professeurs Petiet, Fouquet et Dumas, reçut le grade de docteur en 1803, et revint exercer la médecine à Sainte-Foy. Vers 1806, il alla se fixer à Lyon, y acquit bientôt une clientèle nombreuse et distinguée, et s'y fit généralement estimer pour son savoir et l'aménité de son caractère. Il fut nommé membre de l'Académie de Lyon en 1812, et y prononça un discours de réception *sur la littérature du médecin* (imprimé dans *la France provinciale*, cahier de juillet 1827). En 1824, Sainte-Marie fut appelé à faire partie du conseil de salubrité du département du Rhône. Cette nomination le décida à s'occuper d'une manière spéciale de l'hygiène publique et de la police médicale, sur lesquelles il a laissé des travaux remarquables. Ce médecin mourut d'un vomissement de sang, qui le fit périr en quelques heures, le 3 mars 1829, âgé de cinquante-deux ans. C'était un homme très-laborieux et qui aimait peu les réunions du grand monde ; il consacrait à l'étude des lettres et à la lecture des meilleurs classiques latins et français les heures que l'exercice de sa profession lui laissait libres. Les ouvrages qu'il a publiés se distinguent par une grande pureté de style, qu'on remarque déjà dans ses premières productions. En voici l'indication : I. *Des effets de la musique sur le corps humain ;* ouvrage traduit du latin, de Joseph-Louis Roger, augmenté d'un discours préliminaire et de notes, Lyon, 1803, in-8°. Sainte-Marie publia cette traduction avant d'être reçu docteur en médecine. II. *De morbis ex imitatione, dissertatio inauguralis*, Montpellier, 1803, in-8° et in-4°. III. *Observations pratiques sur les maladies chroniques*, par Quarin ; ouvrage traduit du latin et augmenté de notes, Paris, 1807, in-8°. IV. *Observations sur un fait relatif à la vaccine*, Lyon, 1808, in-8°. V. *Remarques grammaticales*, Lyon, 1810, in-8°, opuscule sans nom d'auteur. VI. *Éloge historique de Jean-Emanuel Gilibert*, Lyon, 1814, in-4°. VII. *Dissertation sur la pollution diurne involontaire*, par Ernest Wichmann, traduite du latin et augmentée d'une préface et d'un grand nombre de notes, Lyon, 1817, in-8°. VIII. *Méthode pour guérir les maladies vénériennes invétérées, qui ont résisté aux traitements ordinaires*, Paris, 1818, in-8° ; 2e édition, Paris, 1821, in-8° ; traduite en allemand par Renard, Leipzig, 1822, in-8°. La méthode de Sainte-Marie consiste à boire le matin, à jeun, par grandes verrées très-rapprochées, à la manière des eaux minérales, une quantité considérable d'une forte décoction de salsepareille. IX. *Une séance de l'école d'enseignement mutuel de Lyon*, Lyon, 1819, in-8°. X. *Nouveau formulaire médical et pharmaceutique*, Paris et Lyon, 1820, in-8°. La lecture de ce formulaire peut encore être utile aux praticiens. Il est précédé d'une introduction très-bien faite, qui contient de bonnes vues sur la thérapeutique. XI. *Remarques sur l'Almanach des muses de Lyon et du midi de la France*, Lyon, 1822, in-8°. XII. *Précis élémentaire de police médicale*, 1er cahier : introduction, Paris et Lyon, 1824, in-8°. XIII. *Dissertation sur les médecins poètes*, Paris, 1825, in-8°. Quoique Sainte-Marie ne manquât pas d'érudition, il a cependant omis

dans cette dissertation beaucoup de médecins poètes. XIV. *De l'huître et de son usage comme aliment et comme remède*, Lyon, 1827, in-8°. L'auteur conseille surtout les huîtres dans les maladies de l'estomac et des intestins et dans la phthisie pulmonaire. XV. *Lectures relatives à la police médicale*, faites au conseil de salubrité de Lyon et du département du Rhône, pendant les années 1826, 1827 et 1828, Paris, 1829, in-8°. Cet ouvrage parut peu de jours avant la mort de l'auteur. Il contient dix mémoires sur des sujets importants d'hygiène publique et de police médicale. On y trouve entre autres une édition augmentée de la dissertation sur l'usage de l'huître, mentionnée ci-dessus. La plupart des mémoires contenus dans ce volume devaient faire partie du *Précis élémentaire de police médicale*, dont il n'a paru que l'introduction. G—T—R.

SAINTE-SUZANNE (Gilles-Joseph-Martin Bruneteau de), général français, né à Poivre, près d'Arcis-sur-Aube, le 7 mars 1760, d'une famille noble, fut d'abord page de Madame, femme du comte de Provence, depuis Louis XVIII, et passa, en 1779, comme sous-lieutenant, dans le régiment d'Anjou-infanterie, où il servit jusqu'en 1789. Ayant, à cette époque, embrassé la cause de la révolution, il n'émigra point comme la plupart de ses camarades, et obtint par là un avancement rapide. D'abord capitaine de grenadiers, il commandait, à la fin de cette année, un bataillon sous Custine, puis sous Kléber, et il concourut, sous les ordres de celui-ci, à la défense de Mayence contre les Prussiens. Devenu adjudant-général, il le suivit dans la Vendée, et se distingua particulièrement à la bataille de Cholet. Nommé général de brigade, il fit en cette qualité les campagnes de 1794 et 1795, aux armées du Rhin et de la Moselle, sous Hoche et Moreau. Il se signala surtout en 1796 au passage du Rhin, puis aux batailles de Renchen, de Neresheim, de Biberach et enfin à la défense de Kehl, qui termina glorieusement cette campagne. Devenu général de division, il commanda l'aile gauche de l'armée de Moreau dans la campagne de 1797, où cette armée resta d'autant plus immobile que c'était l'époque où Bonaparte obtenait d'un autre côté ses plus grands succès. En 1801 et 1802, Sainte-Suzanne conserva le même commandement, et il eut part à la victoire de Hohenlinden ; mais, après la paix de Lunéville, des infirmités précoces le forcèrent de quitter le service actif. Il fut alors nommé conseiller d'État, puis sénateur (21 avril 1804), et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Pour comble de faveur, l'empereur lui donna, deux ans après, l'excellente sénatorerie de Pau, et enfin le titre de comte. Ce fut dans cette position que le trouva la Restauration. On ne peut pas douter qu'il n'ait alors éprouvé quelque chagrin par la chute de Napoléon, à qui il avait tant de raisons de rester attaché. Cependant, comme les autres sénateurs, il vota la déchéance et fut nommé pair de France et chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII. Il ne remplit aucune fonction pendant les cent jours du gouvernement de Bonaparte en 1815, et en conséquence resta pair de France après le retour du roi. Seul avec trois de ses collègues, il refusa de voter dans le malheureux procès du maréchal Ney, attendu, dit-il, que la défense n'avait été ni libre ni entière, par le refus qu'avait fait la chambre de reconnaître, en faveur de l'accusé, un

des articles de la capitulation de Paris. Dans tout le reste de sa carrière législative sous la Restauration, le général Sainte-Suzanne fit partie de l'opposition libérale. En 1819, il publia un écrit remarquable sous ce titre : *Projet de changements à opérer dans le système des places-fortes pour les rendre véritablement utiles à la défense de la France*, sur lequel le maréchal Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, lui écrivit qu'il *partageait une grande partie des idées et des vues développées dans cet important travail*. Le général Sainte-Suzanne se trouvait à la campagne lors de la révolution de 1830. Il se hâta de venir à Paris pour donner son adhésion aux changements qui survinrent, avec le même empressement qu'il l'avait donné à ceux de 1814. Il mourut vers 1833. — On a quelquefois confondu ce général avec son fils *Jean-Chrysostôme*, né le 4 mars 1783, qui suivit aussi la carrière des armes et fut employé aux colonies. Revenu en France, il servit comme colonel dans la campagne de Russie en 1812, et fut fait prisonnier à la Bérésina. Après la chute de Napoléon, il fut nommé maréchal-de-camp le 6 sept. 1814. Cependant il commanda à Schelestat en juin 1815, et plus tard il fut commandant du département de la Corrèze. M—DJ.

SAINT-FAL ou *Saint-Phal* (ÉTIENNE MEYNIER), comédien français, naquit à Paris en 1752, de parents pauvres, mais estimés, qui tenaient, dans la rue St-André-des-Arcs, un modeste hôtel garni. S'étant livré de très-bonne heure au plaisir de la lecture, il se prit d'une telle passion pour les chefs-d'œuvre de Corneille et de Molière, qu'à peine âgé de dix-sept ans, il quitta la boutique de perruquier, où son père l'avait mis en apprentissage, et s'exerça dans l'art du comédien sur les mêmes théâtres de société où s'étaient formés longtemps avant lui les Lekain et les Molé. Les applaudissements qu'il y reçut lui valurent, en 1776, un engagement au théâtre de Versailles, puis à celui de Lyon, et enfin au théâtre de Bruxelles, qu'il abandonna peu de temps après pour débuter à Paris, le 8 juillet 1782, dans les seconds rôles de la tragédie et de la comédie. Bien que sorti avec honneur de cette redoutable épreuve, il ne fut définitivement admis au nombre des comédiens du roi que dans l'année 1784. On connaît les dangers que coururent la plupart de ces acteurs à l'époque de la révolution, et surtout après que la sanglante catastrophe du dix août eût livré la France à la plus odieuse tyrannie. Le 4 septembre 1793, au milieu de la nuit, ils furent jetés dans la maison d'arrêt des Madelonettes, d'où ils ne sortirent qu'après la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794). Quoique rendus à la liberté, les comédiens français éprouvèrent encore de pénibles vicissitudes. La division se mit parmi eux, et ils se séparèrent en plusieurs troupes : l'une, avec Gaillard et Dorfeuille, à la salle dite de la République (rue de Richelieu) ; l'autre successivement établie dans les salles de Louvois et de l'Odéon ; et la troisième engagée au théâtre de Feydeau par le directeur Sageret, qui, n'ayant pas su calculer l'énormité de ses dépenses, dut à son excessif amour de l'art théâtral le malheur de faire faillite. Aucune de ces troupes ne prospéra, et quand leur malheur fut au comble, il fallut bien qu'elles acceptassent un projet de conciliation. Enfin, grâce au zèle de François de Neufchâteau, alors ministre de l'inté-

rieur, les trois sociétés se réunirent en une seule, le 11 prairial en VII (30 mai 1799), et depuis ce jour jusqu'au 1er avril 1818, c'est-à-dire durant un espace de dix-neuf ans, Saint-Fal ne cessa pas de donner à ses camarades l'exemple d'un zèle infatigable. Retiré alors du théâtre avec la double pension du roi et de la comédie, et jouissant d'ailleurs d'un honnête revenu, fruit de ses longues économies, il prolongea paisiblement sa carrière jusqu'au 21 novembre 1835, laissant après lui une veuve et plusieurs enfants, notamment une fille jeune et belle qui débuta au Théâtre-Français, mais dont le succès ne répondit pas tout-à-fait à l'attente des amateurs. Saint-Fal ne doit pas être compté au nombre des acteurs qui brillèrent au premier rang sur la scène française : on l'aimait, on l'applaudissait, mais rarement avec ces transports d'admiration que savaient exciter, dans leur temps, les Lekain et les Duménil. D'une taille avantageuse, les traits de son visage étaient agréables ; mais sa démarche manquait de grâce et de légèreté. Il avait adopté un genre de déclamation qui consistait à débiter rapidement, et d'une voix gutturale, la première moitié d'une période, afin de se ménager pour les dernières phrases *l'effet* d'une transition brusque et inattendue. Adoucissant tout-à-coup sa voix, il lui donnait alors un accent de familiarité sentimentale qui manquait rarement d'exciter les applaudissements ; mais cet artifice, trop répété, était justement blâmé par les connaisseurs. Dans la comédie, son débit était plus simple, plus naturel ; aussi, quoiqu'il eût long-temps joué avec succès les rôles tragiques d'*Hippolyte*, de *Gaston de Foix*, d'*Égyste*, de Polyeucte et de *Nérestan*, et surtout du *jeune Bramine* dans la *Veuve du Malabar*, se montra-t-il ensuite avec plus d'avantages dans ceux du *Distrait*, du *Philosophe marié*, de l'*Amant bourru* et autres ; il fut même assez heureux pour jouer à la satisfaction générale plusieurs rôles dans lesquels Molé avait été jugé inimitable, entre autres le *Misanthrope*, l'*Alceste* du *Philinte* de Molière, le *Bourru bienfaisant* et le *Vieux Célibataire*. C'en était assez pour prouver qu'il étudiait, en acteur habile, les caractères de ses personnages, et surtout qu'il ne croyait pas devoir, comme la plupart de ses successeurs, négliger les bonnes traditions. Dans la vie privée, Saint-Fal se faisait aimer par beaucoup de douceur, de bonhomie, et l'on cite de lui plusieurs traits qui honorent son cœur (*voy.* l'article de son frère MEYNIER, peintre d'histoire et membre de l'Institut, t. LXXIV, p. 14, de la *Biographie universelle*). La vérité est qu'il fut vivement regretté de ses camarades, avec lesquels il avait constamment vécu en bonne intelligence, et qu'il ne le fut pas moins des auteurs dramatiques, qui avaient toujours eu à se louer de son zèle et de ses conseils. F. P—T.

SAINT-FÉLIX (GUILLAUME de) était issu d'une famille ancienne, d'origine normande, et qui avait des biens considérables dans la vicomté de Béziers, où elle donna son nom au château de Saint-Julien, et dans la comté de Caraman, où elle fit hommage d'un autre château de son nom à Bernard, vicomte d'Alby, en 1070. Guillaume était viguier de Carcassonne, et fut un des arbitres ou juges que, en 1158, on adjoignit à Raimond Trencarvel, vicomte de Béziers, pour vider plusieurs contestations féodales. Il fut un des plus paisibles de cette maison, très-

utée dans la province, surtout is que Guillaume, défendant les s du vicomte de Béziers, son su- n, contre Raimond VI, comte de ouse, obligea ce prince de se ren- Nîmes pour y calmer des trou- tandis que Jeanne d'Angleterre, épouse, marchait contre un ne- qui soutenait son autre suze- le vicomte d'Alby, et qu'elle égeait dans le château de Caser es Casses, en 1199. Ce siége fut mment soutenu, et cette prin- éprouva une vive résistance; les es de la comtesse ayant sous- secouru les assiégés, ceux-ci la rent de renoncer à son entre- , mirent le feu à son camp, la suivirent, et elle eut peine à se er pour aller demander des se- à son vaillant frère, le roi Ri- d, qui lui-même guerroyait en nne. Elle apprit sa mort en che- Il venait d'être tué au château hâlons en Limousin. Lorsque icomtés de Béziers et de Car- nne furent réunies sous la do- tion du vicomte Raimond Ro- 1191), Guillaume lui prêta ser- et lui fut constamment fidèle; ida en 1201 à recouvrer l'hé- e de son père. — Un fils puîné uillaume, et du même prénom, t en 1265 le comte d'Anjou, frère int Louis, que ce prince lui fit dre comme otage; et il l'aida la conquête de Naples, où il olit, et où sa descendance y est re connue sous le nom de *San- e.* M—GE.

INT-FÉLIX (GERMAIN de), de ême famille, fut chevalier des s du roi en 1573, et assista aux de la province en 1579. Soit eût du penchant pour la réfor- soit plutôt que, comme Claude, rère (*voy.* l'article suivant), il eût soupçonné les desseins ambitieux des Guises, il demeura lié avec l'amiral de Coligny, qui, dans sa campagne du Languedoc, ménagea beaucoup les terres des deux frères; plus tard il se rangea du parti nommé des *politiques*, et s'opposa à la Ligue de tout son pouvoir. Germain fut chargé, en 1579, par le duc de Montmorency, de faire exécuter à Béziers l'édit de pacification, et il accompagna la même année le gouverneur à Belpech, dans sa conférence avec le roi de Navarre, depuis Henri IV. Il mourut en 1586. — Ses deux fils, *Raimond* et *Jean*, tous deux militaires distingués, mais protestants l'un et l'autre, participèrent malheureusement aux guerres des Calvinistes sous la minorité de Louis XIII. Raimond fut pour eux gouverneur de Mazères et commandant du pays de Foix; il fut tué en 1622 au siége du Mas-d'Azil, après avoir fait d'incroyables efforts pour sauver son artillerie. Par suite des vengeances, légitimes il est vrai, mais implacables du cardinal de Richelieu, Jean, son successeur, fut dépouillé de ses domaines : la plus grande partie fut confisquée; toutes leurs mouvances, qui étaient nombreuses, furent réunies à la couronne, et la fortune immense de cette famille fut à jamais anéantie. Pour compléter ce désastre, les épouses de ces deux frères, Marie de Mauléon et Louise de Loupiac, voulant effacer la trace du parti que leurs maris avaient embrassé malgré elles, brûlèrent une grande quantité de titres précieux. Cependant *Philippe*, fils de Jean, fut ramené dans le sein de la religion catholique par l'influence de son épouse, Jeanne de Saint-Jean, et remis en possession du peu qui restait invendu des biens de

sa maison. Il mourut en 1669. — *François* de SAINT-FÉLIX, fils de Philippe, eut vingt-huit enfants, dont l'aîné fut page de Louis XIV, puis chanoine de Saint-Sernin, à Toulouse. Le second, officier supérieur d'artillerie; le troisième, *Armand*, comte de Cajarc, eut aussi une nombreuse postérité et fut le père du vice-amiral (*voy.* ci-après). M—GE.

SAINT-FÉLIX (CLAUDE de), baron de Varennes, frère puîné de *Germain*, fut la tige de la seconde branche actuelle de cette maison. Il était conseiller au parlement de Toulouse, lorsqu'en 1570, par le crédit de son ami le maréchal de Damville, il fut nommé procureur-général près cette cour, et céda sa charge de conseiller à son frère Raimond. Claude est célèbre dans les fastes de la province par ses talents, son patriotisme et son dévouement à l'autorité royale, si souvent outragée dans ces temps de trouble. Sa promotion ne pouvait être agréable à une cité qu'animait un catholicisme ardent, et une haine profonde pour les politiques. On le soupçonnait de favoriser les religionnaires, parce qu'il voulait que l'on gardât les édits. «Mesme (dit le président de Latomy dans ses Mémoires encore inédits, mais que leur importance va faire publier) on a dit qu'il alloit volontiers aux prêches et cènes des dits réformés huguenaulx, ce qui n'est du tout asseuré; car l'ay toujours veu attentif aux offices qui se font ès églises, particulièrement en celles de Saint-Étienne, de la Trinité, Dalbade et Saint-Barthélemy; soy confesser et recepvoir en toute dévotion et révérence le sacrement de l'Eucharistie; mais comme il ne voloit point et même ne veult point encores que l'on brûle, à grand ou à petit feu, les hérétiques et leurs adhérens ou complices, et voloit la conservation simple des édits, a esté colloqué parmi ceux de cette damnée secte et opinion, bien que feust, au moins en ce que j'ai peu connoître, très-bon catholique, et comme estoit comme est encores, aussi grand magistrat, facond orateur, résolu jurisconsulte.» Ce témoignage alors secret d'un catholique ardent ne permet pas de douter qu'il n'avait pas imité ses neveux dans leurs égarements; mais, à cette époque d'exaltation, la multitude était facilement trompée. Aussi les capitouls ayant appris sa nomination, ordonnèrent au syndic de la ville de se rendre opposant, et le syndic de la province suivit la même marche. L'affaire fut portée au parlement. Saint-Félix voulut plaider lui-même sa cause. Malheureusement, sa facile éloquence l'entraîna dans les fatales habitudes de ce temps: il injuria ses adversaires et ne craignit point de traiter les capitouls et le corps de ville de *monopoleurs* et de *séditieux*. Ceux-ci portèrent des plaintes contre de telles allégations; mais le parlement les renvoya devant le roi, qui déboutu les syndics de leur opposition, ordonnant sagement que Saint-Félix les reconnaîtrait comme gens d'honneur. Ainsi se termina cette première querelle; mais les haines subsistèrent; le temps les envenima, et elles se réveillèrent plus tard. Cependant il fut chargé par la cour de présenter au roi des remontrances, qui furent apostillées par le conseil le 13 septembre 1572; mais, en 1574, de faux bruits ayant répandu la terreur dans Toulouse, la malveillance les avait propagés et amplifiés, et on parut croire que les huguenots, habituellement turbulents, chassés en 1562, et si maltraités en 1572, es-

saieraient de s'emparer de la ville, soutenus des *damoillistes* ou partisans exclusifs du roi. Le conseil s'assembla au Capitole: on résolut d'aller au parlement lui faire part des craintes qu'on éprouvait. Le capitoul Lacoste s'y rendit, et, portant la parole, dénonça plusieurs citoyens, même des membres de la cour, désignant le procureur-général comme un de ceux qu'il fallait surveiller. Le parlement, qui partageait les appréhensions du capitoulat, autorisa ces magistrats à prendre des précautions de sûreté publique, à faire arrêter les personnes suspectes, et même des membres de la compagnie. Après cet arrêt, au moins imprudent, plusieurs individus, même des magistrats, furent enfermés à la Conciergerie ; d'autres furent mis aux arrêts dans leurs propres maisons. L'indignation de Saint-Félix, comprimée par sa prudence, fut comprise par le corps de ville, et celui-ci délibéra que le roi serait prié de contraindre ce magistrat à se défaire de sa charge. En réponse à ce nouveau défi, il obtint de nouvelles lettres du conseil, d'après lesquelles il fit assigner devant ce conseil les capitouls et les plus nobles bourgeois de ceux qui avaient pris part à cette délibération outrageante. Il se rendit à Avignon, où se trouvait la cour, et le chancelier René de Birague obtint d'abord un arrêt du conseil qui lui donnait gain de cause ; mais les capitouls, qui le suivirent à Romans, firent jouer des intrigues auprès des catholiques, alors au comble de l'exaspération, et l'exécution de cet arrêt fut ajournée. Le roi fit alors intervenir la reine-mère, qui manda Claude et lui demanda les provisions de sa charge. Alors eut lieu le plus étrange spectacle qu'une monarchie puisse offrir : le procureur-général du roi, sujet fidèle et dévoué, refusa de se soumettre à une décision qui lui ôtait la confiance du monarque. Cette singulière résolution eut-elle pour cause l'obstination déjà si connue de Saint-Félix, ou fut-elle produite par la suggestion de Catherine de Médicis, laquelle, intérieurement courroucée de l'audace des catholiques, qui se préparaient à former l'union célèbre appelée la *Sainte-Ligue*, voulait, dans ce Languedoc si ardent, conserver un magistrat puissant, catholique lui-même, mais qui pouvait contenir, par son énergie, les partis opposés et demeurer dans la ligne exclusive d'obéissance à la couronne? Tel fut en effet le résultat constant de la marche de Claude, et on peut le reconnaître comme le premier exemple de ce parti mixte, mais éminemment monarchique, que depuis on appela *politique*. Quoi qu'il en soit, il refusa de remettre ses lettres de service, et continua ses fonctions jusqu'à sa mort. Lors de la crise qui, le 10 février 1589, se termina par l'assassinat de Duranti, premier président, et de Daffis, avocat-général, Saint-Félix devait être absent, puisqu'il n'est pas fait mention de lui, et cette absence fut peut-être un des motifs qui précipita la catastrophe. La saine partie du parlement ayant, avec le premier président Dufaur de Saint-Jory, quitté la ville de Toulouse, dominée par les ligueurs, le procureur-général la suivit à Castelsarrasin en 1595. Il ne rentra qu'avec eux après la pacification de Folembray, en 1596 ; il fut la même année membre de l'assemblée des notables du royaume que convoqua Henri IV à Rouen, et en 1598 chargé par ce prince de l'exécution en Languedoc de l'édit de Nantes. Mais sa santé, épuisée par

de longs travaux et beaucoup de vicissitudes, ne put résister aux fatigues de ces nouvelles missions : il mourut la même année. Ce magistrat était placé par l'opinion publique au premier rang, et, comme le dit Latomy : « Je ne fais aucun doute qu'il n'eût été appelé et voirement nommé héritier et successeur du grand M. de L'Hôpital, chancelier de France, s'il avait été de longue main auprès de la royne-mère et des roys ses fils ; mais il demeurait en province, loin du soleil, des grâces et des honneurs. » Claude de Saint-Félix fut un des magistrats les plus éclairés, un des hommes politiques les plus courageux de son temps, et, sous ce double rapport, il appartient également à l'histoire. Il avait à combattre dans le parlement, comme son frère dans les camps, une majorité toujours défavorable aux mesures prises en faveur des protestants ; et il dut souvent faire une profession de foi catholique devant des magistrats qui le regardaient comme huguenot parce qu'il requérait l'enregistrement des édits. Il devait rendre compte à la reine-mère des obstacles qu'il rencontrait, et de là vient le caractère suivi qu'on trouve à toutes ses démarches, et qui étaient si injustement qualifiées par les deux partis contraires. Il eut cela de commun avec ce Duranti, qui se perdit par son attachement héroïque à ses devoirs de sujet et de magistrat. Saint-Felix ne périt pas comme lui ; mais comme lui il fut calomnié, persécuté. Si jamais on écrivait l'histoire de Toulouse, qui ne l'a point été par Lafaille, Durosoy et d'Aldeguier, Saint-Félix tiendrait la place la plus honorable parmi ceux qui ont occupé le ministère public dans ces temps malheureux. Il eut de sa première femme, Françoise d'Hébrard : Germain, qui continua la branche des Varennes ; et de la seconde, Anne de Foix, Roger, écuyer de Charles IV, duc de Lorraine, qui fut l'origine de la branche d'Ayguesvives. Son successeur dans sa charge de procureur-général fut d'Aussargues, son neveu, qui assista à l'assemblée des notables de 1617, et fut nommé, en 1628, membre du conseil d'État. M—GE.

SAINT-FÉLIX (Armand-Philippe-Germain, marquis de), vice-amiral, fut le quinzième enfant d'Armand, comte de Cajarc (*voy.* ci-dessus), et naquit dans le château de ce nom, en Albigeois, le 20 sept. 1737. Livré à la passion du jeu, son père, malgré la prudence d'une excellente épouse, mit le plus grand désordre dans ses affaires, et laissa ses nombreux enfants dans un dénuement presque absolu. Cependant il amena l'aîné à Paris, sous la protection du cardinal de Fleury, alors premier ministre, auquel il avait été recommandé par le duc de Lorraine ; mais, par un nouveau coup de cette fatalité qui depuis plusieurs siècles semble peser sur cette maison, le cardinal mourut à Issy, où à son arrivée Saint-Félix le trouva malade. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut, pour l'aîné de ses fils, qui s'était engagé comme soldat, d'entrer dans les chevau-légers. Alors celui-ci se maria. Par la protection du duc d'Orléans, une de ses filles fut reçue à Chelles par Mme d'Orléans, abbesse de ce couvent ; une autre fut placée à Saint-Cyr. Le second de ses fils entra dans la maison de Condé, d'abord comme page de Mlle de Charolais, ensuite comme son gentilhomme. Dans la suite un autre fut page, puis aide-de-camp du comte de La Marche, depuis prince de Conti. Germain n'avait alors que

douze ans; mécontent de se voir oublié dans ces heureuses dispositions, il résolut de sortir de lui-même de cet abandon. Ayant mis sa bonne mère dans sa confidence, il en reçut douze francs pour ses dépenses de voyage. C'est avec cette faible somme qu'il osa entreprendre, à pied, le voyage de Paris, pour rejoindre ses frères. Lorsque son père connut cette évasion, qu'il attribua d'abord à une visite chez des parents, il en écrivit à ses aînés, lesquels, par le moyen du lieutenant de police, firent donner des ordres à toutes les barrières de Paris, pour arrêter tous les jeunes piétons qui se présenteraient. Mais tandis que les suppôts de police exerçaient leur surveillance, Germain, qui, sur la route d'Orléans avait été reconnu, à cause de sa ressemblance, par des chevau-légers camarades de son frère, entrait avec eux à cheval dans la capitale, et embrassait ses frères, leur déclarant énergiquement que bien certainement il ne retournerait jamais sur ses pas. Cette aventure assez extraordinaire dans ces temps de calme produisit une certaine sensation, et elle a fourni à M. de Perrodil le sujet d'un épisode dramatique (*Gaz. de Fr.*, 11 janv. 1842). Les salons s'en occupèrent, et Mlle de Charolais prit pour page le jeune aventurier. Après quelques années de service, où le jeune Saint-Félix s'efforça de résister à la prépondérance tyrannique que les pages du roi voulaient exercer sur ceux des princes, son esprit ardent et opiniâtre lui fit désirer d'entrer dans la marine; il fut nommé garde le 14 déc. 1755. Sans avoir une instruction théorique profonde, qui d'ailleurs n'existait pas de son temps, dénué de ressources, abandonné de ses frères, trop occupés d'eux-mêmes, il se résolut à vivre de sa faible paie, et souvent de pain et d'eau; mais dès-lors il se fit remarquer par une exactitude scrupuleuse, une fermeté inébranlable. D'abord embarqué sur *l'Hermione*, garde-côte, dès la seconde campagne il commanda un détachement dans la croisière du Canada sur *le Célèbre*, et il remplit, en 1757, les fonctions d'enseigne sur *la Pomone*, sur *le Zéphire*, puis sur *la Calypso*, qui inspecta les côtes de Bretagne, et se réunissant à l'escadre de Conflans, prit part au combat de Belle-Ile, dans lequel, par une erreur des bureaux, on crut que Saint-Félix avait perdu la vie, de façon qu'ayant obtenu un congé pour voir sa famille, il la trouva portant son deuil. Retourné bientôt à son poste, il continua son service sur *l'Aigrette* et *le Northumberland*. Ce fut le 15 janvier 1762 qu'il fut fait enseigne, grade dont depuis quatre ans il remplissait les fonctions, et servit en cette qualité sur *la Normande*, sur *la Balance* avec le baron d'Arros. Il fut employé pour relever les vaisseaux coulés au port royal de la Martinique; mais ce bâtiment, que cette opération avait extrêmement fatigué, coula lui-même dans la traversée : l'équipage fut sauvé par le navire *l'Union*, qui transportait le régiment de Vermandois. Saint-Félix suivit encore le baron d'Arros, et fit une traversée à l'Ile-de-France, où, par des circonstances singulièrement contraires, il n'arriva qu'au bout de quinze mois, le 15 avril 1770. Mis à la disposition des gouverneurs-généraux de l'Ile-de-France et de Bourbon, les chevaliers Desroches et de Ternay, il mérita et sut conserver leur confiance. Une grande question préoccupait alors la marine française.

Depuis que Hugues de Linschot avait, en 1638, placé par le 26° de latitude une île à laquelle il donnait le nom de *San-Juan de Lisboa* ou de *Saint-Jean de Lisbonne*, on la croyait momentanément perdue; cependant Pieter Goss l'avait, en 1680, placée dans sa carte à 26°30′. Danville qui, en 1727, l'avait fait aussi figurer sur sa carte, l'en avait retirée en 1749. Mais la tradition continuant à la considérer comme seulement oubliée et infréquentée, L'Ile-de-France était inondée de notes, d'extraits de journaux contradictoires, auxquels les géographes européens, par leurs commentaires, donnaient une certaine valeur. Un mémoire sur l'île de Bourbon, présenté au bureau général de la Compagnie des Indes le 11 février 1771, établit comme principe que l'île de Saint-Jean de Lisbonne ne paraît imaginaire qu'aux navigateurs qui ne l'ont point reconnue. On disait que cette île avait été évacuée par les Portugais et ses habitants transportés à Patte, sur la côte de Zanguebar; qu'en 1767, un flibustier y était descendu, et qu'il y avait tué douze ou quinze bœufs en moins de deux heures. Plus tard on dit que Boynot affirmait l'avoir vue en 1707, quoiqu'il n'eût pas eu connaissance des cartes de Van Keulen et de Pieter Goss; qu'il en avait laissé une description assez détaillée, que l'on commentait avec affectation et qui paraissait avoir tous les caractères de la vérité; enfin un capitaine venait de la voir le 1er mai 1772, par 26° 30′ de latitude sud et 63° 50′ de longitude est de Paris, au milieu d'une affreuse tourmente qui l'avait empêché d'y aborder. L'opinion publique s'exalta tellement, que le chevalier Desroches, gouverneur, crut nécessaire de s'assurer lui-même de la vérité; et il chargea le lieutenant Saint-Félix d'un voyage de découverte à cet effet. Cet officier partit du Port-Louis, le 26 juin 1772, avec la corvette *l'Heure du Berger*, ayant pour conserve le brick *la Curieuse*. Il ne revint à l'Ile-de-France que le 19 oct., après 115 jours de mer, sur lesquels il fut obligé de passer du 7 sept. au 2 oct. au fort Dauphin de Madagascar pour se revitailler. Pendant les 90 jours qu'il employa à sa recherche, il fit 77 observations astronomiques de longitude, depuis 51° 41′ jusqu'à 72° 21′, et 80 observations de latitude, depuis 20° 16′ jusqu'à 28° 5′; il vit souvent des oiseaux; on cria *terre* plusieurs fois; on vira toujours sur cette terre fantastique, et l'on ne trouva jamais qu'un nuage trompeur ou quelques algues flottantes et détachées : on mouilla sur tous les points indiqués par les cartes ou les mémoires comme gisement de l'île, et il fut démontré à tous qu'elle n'existait pas. Malgré la confiance dans l'exactitude méticuleuse que Saint-Félix avait mise à cette exploration, le désir obstiné, quoique reconnu plus chanceux, de retrouver cette île fit encore faire de nouvelles tentatives à Forval en 1780, à Corval de Grenville en 1782 et 1783, à Adrisse des Ruisseaux en 1787, à Kerguelen et Marion dans leurs voyages de découvertes; enfin, depuis les voyages de Saint-Félix, la science et la navigation y ont définitivement renoncé; l'île a disparu de toutes les cartes, et ne paraît que sur celle d'Afrique, jointe à la traduction de Guthrie en 1802. Pour consoler ceux qui y croient encore, M. Collin, secrétaire de la Société d'émulation de l'Ile-de-France, a, le 13 janvier 1806, émis l'opinion que cette

prétendue île de Saint-Jean de Lisbonne n'était autre que l'Ile-de-France elle-même. Cette hypothèse a été vivement combattue, mais elle est elle-même une nouvelle preuve de la confiance qu'inspire la recherche de Saint-Félix. Lieutenant de vaisseau en 1772, et toujours à la disposition du gouverneur général, cet officier fut, en 1773, chargé avec la corvette le *Desforges* de transporter à Madagascar le fameux Beniowski. Cet entreprenant baron polonais qui dans des pays, vieux de civilisation, professait des principes et adoptait la conduite de héros des temps barbares; cet homme qui, par suite de ses folles mais courageuses exagérations, en Hongrie, en Pologne, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, en Russie, avait violé tous les principes d'ordre, de subordination et de gouvernement, pour y substituer sa seule valeur, brillante, il est vrai, mais sans calcul et sans mesure; qui, exilé dans les mines de houille du Kamtchatka en 1770, avait su, avec cent cinquante condamnés comme lui, par lui disciplinés et dirigés, s'emparer de la forteresse russe, était parti de là sur une corvette qu'il avait enlevée, pour aborder au Japon, à l'île de Formose, à la Chine. Ayant été recueilli par un bâtiment français, il avait obtenu du ministère l'autorisation de former à Madagascar un établissement sous la protection de la France. Parti de Lorient avec une troupe de 4 à 500 aventuriers comme lui-même, il avait pris de force le commandement du bâtiment qui le portait, et comptait bien en faire autant du *Desforges*; mais Saint-Félix était un autre homme. Malgré le dévouement fanatique des compagnons de Beniowski, alors enrégimentés et soumis à une discipline incohérente quoique sévère, le lieutenant sut, par un mélange de condescendance et de fermeté, arrêter ce héros de roman, le contenir dans les bornes de sa position. Il ne craignit pas de se former une garde de ses compagnons de hasard, se servit d'eux pour obliger le chef à se désister de sa folle entreprise, et enfin l'amena à une conduite régulière et même amicale. Il le débarqua dans la baie d'Antongil, et passa avec lui 45 jours pour l'aider à commencer son établissement (*voy.* Beniowski, IV, 164). De retour à l'Ile-de-France le 30 juin 1774, Saint-Félix prit le commandement de la flûte le *Coromandel*, destinée à servir des relations de surveillance et de rapports entre l'Ile-de-France et Pondichéry, et de Pondichéry avec les différents comptoirs de l'Inde; et il se montra en tous points digne de cette mission de confiance. Parti de l'Ile-de-France et rendu à Pondichéry, par ordre de Lauriston, il hiverna à Chandernagor, pour aller ensuite visiter les comptoirs et les établissements français sur le Gange et à la côte de Coromandel. En remontant la rivière, il eut des démêlés avec les Anglais qui habituellement molestaient notre commerce, et ne voulaient pas que le *Coromandel* se permît de mouiller devant leur fort de Rousbougia sur les bords du fleuve, menaçant cette flûte de leurs batteries. Mais la manœuvre hardie de Saint-Félix, sa décision de repousser la force par la force, fit rentrer en lui-même le commandant anglais; il lui laissa le passage libre, et la reconnaissance de tous les Français se montra avec énergie dans ces parages. Depuis la malheureuse paix de 1763, on n'avait jamais vu un bâtiment aussi faible soutenir avec autant de fermeté

l'honneur de la France. Bientôt une autre occasion se présenta de soustraire notre commerce à des vexations britanniques. En passant à Masulipatnam il fit restituer des droits injustement perçus et qu'on lui promit de ne plus exiger par la suite. Sa courageuse fermeté rassura les Français dans leurs transactions et obtint les éloges des Anglais eux-mêmes. Le *Coromandel* revint à l'Ile-de-France, où Saint-Félix prit le commandement de la corvette l'*Atalante*, destinée à se rendre de nouveau à Pondichéry aux ordres de Lauriston. Celui-ci avait le dessein de former un établissement sur la mer Rouge, mais ayant été forcé d'y renoncer, il se contenta de renforcer la garnison de Mahé et renvoya la corvette à l'Ile-de-France. Ce fut alors et par l'intermédiaire du chevalier de Ternay que se fit le mariage de Saint-Félix avec Marie-Anne du Guermeur, fille de du Guermeur, comte de Penhoet, capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, riche héritière qui n'avait que douze ans. Aussitôt après il s'embarqua sur la *Belle-Poule*, commandée par le comte de Sillard, et il revint en France (1777). Il fit ensuite partie de l'escadre du comte d'Orvilliers, comme lieutenant sur le *Solitaire*, et se trouvait à la bataille d'Ouessant le 27 juillet 1778. Enfin embarqué sur le *Protée* avec le vicomte du Chilleau, il fut pris par l'escadre de l'amiral Digby. Bientôt échangé, il fut chargé, commandant l'*Astrée*, de croiser dans le golfe de Gascogne, et, en 1781, il inspecta, avec l'*Amazone*, les bâtiments du commerce mouillés dans les ports de la Manche et de l'Océan, depuis Saint-Brieuc jusqu'à Bordeaux. Fait capitaine de vaisseau le 5 mars 1781, il partit de Brest avec la frégate la *Fine*, chargé de conduire à l'Ile-de-France l'intendant de cette colonie, l'agent français au cap de Bonne-Espérance, plusieurs passagers secrètement embarqués pour servir dans l'armée de Hyder-Ali, de porter plusieurs paquets, et des ordres importants avec quinze cent mille francs en espèces. A son arrivée, le 26 octobre, il prit le commandement du *Brillant*, de 64 canons, faisant partie de l'escadre du comte d'Orves, destinée pour l'Inde. Ce général, que son zèle avait porté à s'embarquer malgré le déplorable état de sa santé, succomba le 9 février 1782, et fut remplacé par Suffren, marin hardi, énergique, plein de talent, mais despote, envieux, jaloux et détesté de ses camarades. Il se forma contre lui une coalition pour le perdre et faire tomber le commandement en d'autres mains, même au risque de perdre le *Héros*, de 74, vaisseau qu'il montait (1). L'escadre française mouilla devant Madras, le 15 février, à deux portées de canons de l'escadre anglaise. Pendant que le général français tenait conseil avec ses capitaines, les Anglais se rapprochèrent des batteries de la place, et, persuadés de leur supériorité, ils donnèrent la chasse aux Français qui, arrivés devant Madras, se disposèrent à les at-

(1) Nous croyons devoir prévenir le lecteur que, ne voulant pas nous mettre en contradiction avec toutes les traditions de l'histoire, et surtout avec notre collaborateur Hennequin, auteur de la Notice sur le Bailli de Suffren, insérée dans notre 44e volume, nous n'adoptons pas tout ce qui se trouve sur cet illustre amiral dans cet article *Saint-Félix*, qui nous a été envoyé de Toulouse et qui est d'ailleurs si plein d'intérêt et si précieux pour l'histoire de la marine française, que nous n'avons pas cru devoir en retrancher des accusations qui nous ont étonné, mais qui cependant viennent d'une source respectable et digne de foi. (*Note de l'éditeur.*)

taquer; mais leurs manœuvres furent si irrégulières, leur contenance si incertaine, que l'action ne put commencer que fort tard; les vaisseaux français n'obéissaient que difficilement aux signaux, et laissaient le général exposé seul au feu de l'ennemi Ce pouvait être le résultat de la combinaison peu loyale qu'avaient faite entre eux les capitaines; mais quand il aurait été possible que Saint-Félix y eût pris part, l'honneur dont il avait l'irrésistible instinct le porta à aller seul au secours de son général: le *Brillant* vint joindre le *Héros*, et força l'*Ester* à amener son pavillon; toutefois ce vaisseau ne put être amariné, Suffren ayant fait, peut-être par dépit, signal absolu de ralliement. On perdit là une occasion de battre les Anglais et de profiter de notre supériorité numérique; ils n'avaient que neuf vaisseaux, nous en avions douze, et malgré la fausse opinion britannique, ces vaisseaux étaient convenablement armés. Le 12 avril, Suffren joignit, devant l'île de Provedien, l'escadre anglaise, qui avait constamment évité un engagement sérieux. D'après son habitude d'une impétuosité imprudente, mais que peut-être il jugeait alors nécessaire, ce général, dont le vaisseau marchait toujours beaucoup mieux qu'aucun de ceux de son escadre, la devança de quelques minutes pour arriver sur l'ennemi, et avant d'être rejoint par elle, reçut de fortes avaries, et fut obligé de s'éloigner. Le *Brillant* mit un instant en panne pour protéger le *Héros;* mais l'*Orient* ayant fait signal d'incommodité, le *Brillant*, destiné en ce jour à être le bouclier des autres, força de voiles pour lui servir de rempart; l'*Orient* avait le feu à son bord, son gouvernail engagé et des coups de canon dans ses œuvres vives. Pendant trois quarts d'heure, le *Brillant* le garantit, et lui donna le temps de se rétablir et de se remettre en ligne, puis reprit son poste et celui de plusieurs autres vaisseaux tombés en dérive. Le général, toute l'escadre, vantèrent publiquement la conduite de Saint-Félix; le capitaine de l'*Orient* vint lui-même à bord du *Brillant*, pour le remercier d'avoir sauvé un vaisseau au roi. Le *Brillant* fut en cette occasion fortement endommagé, et eut 52 hommes hors de combat. Le 26 juillet, un nouvel engagement eut lieu devant Tranquebar. Suffren, comptant sur le dévouement de Saint-Félix, fit embarquer sur le *Brillant* cent hommes tirés des autres vaisseaux, pour réparer les pertes que les combats précédents lui avaient occasionnées. Il eut à combattre un vaisseau de 74, formant la tête du corps de bataille anglais; mais le *Héros* ayant culé, le *Brillant*, outre son antagoniste, eut à combattre aussi l'amiral britannique; désemparé et ne pouvant manœuvrer, ce vaisseau fut canonné à la portée de pistolet, et à la fois par son travers, son bossoir et sa hanche, par les trois vaisseaux du corps de bataille ennemi, tous de 74, lorqu'il n'était lui-même que de 64, et pendant plus de deux heures. L'énergie de sa défense contint les ennemis: il les empêcha de couper la ligne française, mais il ne pouvait se retirer pour rejoindre sa ligne, ayant été démâté de son grand mât, de son perroquet de fougue, dont les débris l'encombraient et entravaient sa manœuvre. Une dernière bordée de ses trois adversaires abattit instantanément tout ce qui était sur son pont, il ne resta debout que Saint-Félix et se

ie n ari s. Alors faisant
ier tout le reste de son équi-
il parvint à se débarrasser de
grès traînants et à rejoindre.
cadre. Pour qu'il pût mouiller,
fut obligé de le faire remorquer
la frégate la *Bellone*; mais il
it indispensable de serrer la voile
petit hunier, et aucun marin de
équipage, si héroïquement intré-
, n'osait se hasarder sur la ver-
Par l'ordre de son capitaine, un
ier de vaisseau, le chevalier de
eillan, ne balança pas à aller
bout de cette vergue, et l'équi-
e suivit son exemple. Le *Bril-*
t, dans ce combat homérique, eut
hommes hors de combat. Saint-
t fut accueilli avec les témoi-
gnages de la plus vive reconnais-
sance par Suffren; mais cet amiral
ne vit pas sans une secrète jalousie
pplaudissements qui furent pro-
ités à un de ses subordonnés. Dès
ce moment il voua une haine profonde à celui qu'au fond du cœur il reconnaissait pour un des plus braves officiers de son armée. L'activité de Suffren avait éloigné l'escadre anglaise de la côte de Coromandel; dans les premiers jours d'août 1782, elle s'était réunie à Madras pour embarquer des troupes, on ne savait pour quelle destination. Deux vaisseaux de ligne et une frégate avaient rallié l'amiral français, qui avait déjà fait reconnaître la baie de Trinquemalé dans l'île de Ceylan, et le 27 août il descendit à terre malgré l'opposition des Anglais. Persuadé avec raison que cette attaque ne pouvait être qu'un coup de main, il déploya la plus grande vigueur; ses batteries jouèrent pendant deux jours et la place capitula. Il était encore à terre lorsqu'on signala l'escadre anglaise qui accourait en hâte. Malheureusement Suffren ne pensa pas à laisser le drapeau de cette nation flotter sur les remparts; car la flotte fût allée se placer sous la protection de ses batteries. La vue du pavillon blanc et une bourrasque qui suivit mit le désordre dans l'escadre de Hughes. Alors, malgré l'opinion de son conseil, Suffren voulut combattre. L'*Artésien* que montait Saint-Félix et le *Saint-Michel* furent les premiers à joindre les Anglais; le signal d'arriver, donné à l'escadre et appuyé d'un coup de canon, fut pris pour celui d'une attaque qui se fit confusément. Après l'*Artésien* et le *Saint-Michel*, le corps de bataille, composé du *Héros*, de l'*Illustre* et de l'*Ajax*, approcha l'escadre ennemie aussi bien en ligne que l'escadre française l'était peu. Ces trois vaisseaux étaient écrasés par les Anglais que favorisait une brise très-fraîche, et ils se trouvaient en danger, lorsque le terrible *Artésien* se porta rapidement par le travers de cette avant-garde, combattit lui seul les trois vaisseaux ennemis, les tint en respect, en força même deux à laisser arriver, et par cette belle et intrépide manœuvre sauva encore une fois l'amiral. Dans ce temps le feu se manifestait à bord du *Vengeur*; la confusion qui régnait dans l'escadre s'en augmentait; chacun combattait à l'aventure, et le *Héros*, toujours le plus exposé, était démâté de son grand mât; celui de perroquet et le petit hunier venaient de tomber. Suffren, désespéré, écumait de rage et ne songeait qu'à périr glorieusement, quand enfin les vaisseaux français parvinrent isolément à le rejoindre. La nuit fit cesser le combat. Les Anglais allèrent relâcher à Madras, et les Français mouillèrent sur le champ de bataille. Le lendemain ils firent route pour Trinque-

malé. Mais leurs infortunes n'étaient pas épuisées; l'*Orient* échoua à la *Pointe-Sale*, vers l'entrée de la baie, sur des rochers cachés sous l'eau, et la vétusté de ce bâtiment ne permit pas de le conserver. Dès que l'escadre fut en état de reprendre la mer, Suffren la mena à Goudelour, sérieusement menacé. Un combat sans résultat eut lieu le 20 juin 1783, et le 29, sur la nouvelle de la paix signée le 9 février, les hostilités cessèrent. Depuis le combat de Trinquemalé, Saint-Félix avait été obligé, à cause du fâcheux état de sa santé, de demander la permission d'aller à l'Ile-de-France pour la rétablir. Suffren ne put pas la refuser; mais désolé de perdre un de ses plus braves coopérateurs, excité par le dépit que les derniers succès de l'*Artésien* et les nouveaux secours qu'il en avait reçus avaient encore ravivé, il ne rougit pas d'insinuer dans sa correspondance avec les autres chefs que Saint-Félix l'abandonnait au moment où son escadre en mauvais état avait le plus besoin d'un capitaine tel que lui. Par surcroît d'infortune pour celui-ci, le bâtiment qui le portait à l'Ile-de-France recevait aussi les capitaines que l'amiral avait démontés, et cette coïncidence fortuite (car il serait trop odieux de penser qu'elle fut l'effet d'un calcul) ne put que douloureusement affecter Saint-Félix et peut-être lui nuire auprès du gouverneur général. Cependant, dès le 10 décembre 1782, quoique encore souffrant, il s'embarqua comme second sur le *Fendant*, monté par le chevalier de Peynier, et se trouva au combat du 20 juin 1783, où il reçut la seule blessure qui l'ait jamais frappé. Le lendemain il prit le commandement du *Flamand*. Ainsi on ne tira pas dans toute la campagne un seul coup de canon sans qu'il fût présent. Quoique ce dernier vaisseau fût en si mauvais état qu'on le réforma en arrivant, il osa prendre avec lui sa femme enceinte et sa famille, et fit avec elle son retour, relâcha à Sainte-Hélène et entra à Rochefort le 25 mai 1784. En arrivant en France, Saint-Félix trouva sa nombreuse famille, dont, quoique le plus jeune, il était devenu le chef, puisque seul il avait postérité, obérée et sans fortune. Il se substitua courageusement à son père, décédé depuis deux ans, arrangea les affaires pécuniaires, fit tous les sacrifices nécessaires pour relever et assurer l'existence de sa maison, tandis que sa charmante épouse, par sa fécondité, co courait à la perpétuer. Le 26 av 1786, il fut nommé au commandement de la frégate la *Flèche*, faisant partie de l'escadre d'évolution sous les ordres du comte d'Albert de Rions. Après un voyage et une relâche en Norvége, cette escadre se rendit à Cherbourg pour y recevoir le roi Louis XVI. Dès l'année suivante le besoin de protéger notre commerce du Levant fit établir dans les diverses échelles, surtout dans cell de l'Archipel et de la Morée, u surveillance et des croisières suivies, et Saint-Félix fut choisi pour y diriger une division. Parti de Brest le 10 octobre 1787 sur la *Pomone*, superbe frégate de 40 canons, avec la corvette la *Sardine* et le brick le *Rossignol*, il rallia à Toulon d'autres bâtiments, et commença une suite de croisières dans l'Archipel, sur les côtes de Morée, de Syrie et d'Égypte. Dès lors le commerce français respira; les corsaires furent surveillés et arrêtés. Cependant les Turcs continuaient à soupçonner nos int tions : un événement,

est vrai, mais malheureux par lui-même, leur rendit toute confiance. Le 1er juillet 1788 le consul de France à l'Argentière prévient le chef de division qu'un bâtiment de Marseille, la *Clairon*, chargé de savon et ayant des Turcs à bord, avait été enlevé par l'*Alexandre*, malgré les ordres patents, mais probablement peu sincères de Lambro, et que ce corsaire, vrai forban, et portant le pavillon russe, Magnote lui-même, avait conduit ce bâtiment dans les bras du Magne. Saint-Félix comprit la nécessité de faire rendre cette prise, surtout les Turcs prisonniers que la Russie voudrait sans doute considérer comme de bonne prise. La *Pomone*, s'étant mise en recherche, trouva le corsaire, qui employa tout, mensonges, promesses, pour qu'on attendît une restitution qu'il n'osait refuser; mais Saint-Félix exigea la représentation effective du bâtiment, des Turcs prisonniers et du chargement en nature. La frégate serra la côte, de manière cependant à ne pas exposer les marins de la *Clairon* à être maltraités par les Magnotes, poursuivit le forban à Ginova, près du port de Vitulo, puis dans une baie, où Saint-Félix fit armer sa grande chaloupe, son canot, et cette flottille se rendit maître du forban; mais assaillie par l'équipage descendu à terre, et par les habitants qui s'y réunirent, elle essuya un feu très-vif, parce que la frégate ne put entrer dans l'anse que lorsque tout fut terminé. Qu'on juge de la douleur du capitaine qui entendait le combat et ne pouvait y prendre part. Il y eut vingt hommes blessés et un tué; mais les Turcs furent délivrés, la *Clairon* restituée, le chargement recouvré et le forban enlevé. Ce fait d'armes *énergique et décisif*, joint à la scrupuleuse attention avec laquelle les bâtiments de la division préservèrent les navires de notre commerce des pirateries que tentaient les prétendus corsaires russes, à l'inflexibilité avec laquelle les déprédations de Mavromikali et de *Spira Caligo*, les plus audacieux d'entre eux, furent punies, rassura nos commerçants, comprima la mauvaise volonté de l'amiral Emo, rendit plus franche et plus décidée la direction du major Lambro, enfin donna plus de sécurité à cette mer couverte de bâtiments turcs, hollandais, vénitiens, espagnols et anglais. Les Turcs repris sur la *Clairon* furent conduits et montrés à Coron et dans plusieurs échelles, comme preuves vivantes de notre loyale et efficace protection, puis, sur leur demande, on les débarqua à la Canée avec leurs effets retrouvés et restitués. Le forban, après avoir été promené à la suite de la *Pomone*, fut brûlé publiquement dans la rade de Smyrne. Les autorités turques exprimèrent leur joie et leur reconnaissance dans toutes les échelles, et le bey de Coron salua de sept coups de canon l'arrivée de la *Pomone*. Le reste de la campagne n'offrit aucun événement remarquable; la visite des côtes, la surveillance des bâtiments, la conduite désormais plus honnête du major Lambro, rendirent plus pacifique, mais non moins active et scrupuleuse, la tâche de la division qui, relevée par celle du comte de Thyrentra, revint à Toulon le 31 décembre 1788. Alors le commerce de Marseille, pénétré de reconnaissance, écrivit à Saint-Félix une lettre de remercîments extrêmement flatteuse. Peu après cette brillante campagne, il fut nommé au commandement du *Tourville*, chef d'une des divisions du comte d'Albert de Rions, armée à

l'occasion de la campagne des Prussiens en Hollande, à laquelle la France avait semblé vouloir s'opposer. Le 12 août 1790, les troubles qui désolaient la France et qui commençaient à pénétrer dans les colonies décidèrent le roi, malgré l'infériorité du grade de Saint-Félix et pour le dédommager de la grande décoration de l'ordre de Saint-Louis, dont la révolution du 14 juillet 1789 avait ajourné la délivrance et qui lui était promise à son retour du Levant, à lui conférer le commandement des forces navales au-delà du cap de Bonne-Espérance. Saint-Félix, qui n'approuvait pas l'émigration, voulait s'éloigner de l'Europe; on espérait que sa fermeté pourrait opposer quelques obstacles à l'esprit de révolte, que sa loyauté et son caractère connus dans la colonie arrêteraient l'esprit révolutionnaire de quelques habitants; que sa bravoure, ses talents et l'ascendant qu'ils lui avaient donné sur les équipages neutraliseraient les ferments d'insubordination qui déjà se manifestaient, et qu'enfin sa présence serait un obstacle aux intrigues des Anglais, en guerre avec Tippou-Saheb. Cet espoir fut déçu. Dans ces temps de folie révolutionnaire, au lieu de gloire et de succès, Saint-Félix ne trouva que l'humiliation, les persécutions et les fers. Parti de Brest le 26 avril 1791, sur la frégate la *Cybèle*, avec les frégates l'*Atalante* et la *Cléopâtre*, devant rallier à l'Ile-de-France la *Résolue*, la *Méduse* et la flûte la *Bienvenue*, il arriva à l'Ile-de-France le 31 juillet pour succéder au comte de Macnémara, massacré par les habitants du Port-Louis dans une émeute. Ainsi, dès son arrivée, il se trouva sur un volcan, dont son courage et le sentiment de ses devoirs l'[illegible]nt à braver l'explosion. Le gouverneur général était Cossigny, qui fut ensuite relevé par Malartic, bon militaire, honnête et dévoué, mais dont la prudence recommandée par la cour tendait trop à la faiblesse, à l'esprit de concession et d'indécision qui laisse échapper les moments favorables. Avec lui arrivèrent les commissaires civils : Leboucher, Tirol, du Morier, l'Escallier, nouvelle superfétation anarchique introduite dans l'administration, et dont les attributions mal définies ne pouvaient qu'augmenter la confusion et le désordre dans la marche des affaires. Une assemblée coloniale singeait l'Assemblée nationale de la métropole, rendait comme en France l'administration incertaine et la subordination incomplète et démocratique; des sociétés populaires, dites de la *chaumière*, dans un pays qui n'avait ni palais, ni hôtels, ou de la *liberté et de l'égalité* dans une colonie où il y avait des esclaves que personne ne songeait à affranchir et où tous les blancs étaient égaux, ne pouvaient se faire une place que par usurpation, et, comme en France, n'étaient que des clubs d'individus exaltés, sans mission, montagnards jacobins ou républicains girondins, qui interposaient partout, sans règle ni mesure, leur influence illégale. Ce fut dans le commencement de ce chaos que Saint-Félix arriva à l'Ile-de-France, où il rallia la *Résolue* et la *Méduse*, et se rendit à la côte du Malabar, où la guerre que faisaient les Anglais à Tippou leur rend nécessaire une visite des bâtimens de toutes les nations qui commerçaient dans ces parages. La haine nationale allait jusqu'à faire excepter, dans les clubs établis au camp même du prince hindou, le citoyen sauf de la proscription professée c

s. La croisière anglaise, com-
e par Cornwallis, se permet-
ontre les traités, de visiter les
ents français, même en pré-
d'un bâtiment de guerre. La
ion française s'était dispersée
exercer la surveillance qui lui
prescrite, lorsque la *Cybèle*
va, en arrivant à Mahé, le 5 jan-
1792, la *Résolue*, mouillée sans
utions, sans pavillon, et pour
dire à l'abandon. Les rapports
urent faits à Saint-Félix par Cal-
nd, capitaine de cette frégate, lui
irent qu'ayant voulu s'opposer
e visite illégale, il avait été con-
nt de combattre le *Sphinx* et la
sévérance. Après une heure et
mie de combat et une perte de 82
mmes tués ou blessés, la *Résolue*
mena son pavillon et ne voulut plus
ouvrer, mais fut abandonnée par
nglais. Saint-Félix ne voulut se
être en possession de cette fré-
gate que d'après les formes prescrites par les lois maritimes; il en fit ensuite réparer les avaries; mais ayant réuni l'équipage, il put être convaincu que la terreur dont il était frappé et l'insubordination que l'esprit du temps avait propagée le porteraient à refuser tout combat ultérieur. Et il ne tarda pas à reconnaître que cette lâcheté et cette insubordination étaient partagées par son équipage. Rien ne put réveiller en ces hommes qu'avait gagnés l'esprit révolutionnaire le sentiment national, ni la nécessité de faire respecter le nouveau pavillon; ils ne savaient qu'accuser stupidement leurs officiers d'être des *aristocrates*. Après que la *Résolue* eut été expédiée pour l'Ile-de-France, une nouvelle insurrection éclata à bord de la *Cybèle*. La proclamation du chef de division ne *duisit aucun* effet. Les Anglais triomphaient trop du désordre qui régnait sur nos vaisseaux pour ne pas en profiter, et les murmures éclatèrent de nouveau lorsqu'on ordonna le branle-bas de combat, pour s'opposer à une nouvelle entreprise des ennemis qui voulurent visiter nos bâtiments. En vain Saint-Félix chercha à réchauffer leur patriotisme, à piquer leur amour-propre, tout fut inutile. L'indignation du chef de division, sa stupeur d'une telle désobéissance, la douleur de voir une semblable insulte à son pays, la fureur qu'il éprouvait, le retinrent quelque temps, et il commença à désespérer de sa mission; mais ce n'était que le prélude de ses malheurs. Cependant il s'éloigna pour reprendre sa croisière vers le nord, balancé entre le désir d'accomplir sa tâche et la crainte de n'être pas secondé. Il apprit à l'île de Bombay, le 1er février, qu'un bâtiment de commerce français, la *Jeune Créole*, capitaine Margaro, avait été, le 5 janvier précédent, et par un temps de calme, entouré par une flottille considérable de palmes et de schelingues mahrattes qui, sous le prétexte du changement de pavillon qu'ils ne voulaient pas reconnaître, l'avaient amariné et conduit dans le port de Coulado appartenant au prince mahratte Ragiagi Angria, sans doute excité sous mains par nos ennemis naturels. Heureusement l'équipage de la *Cybèle*, toujours insubordonné, laissa pourtant tomber sa fièvre révolutionnaire, et rendit praticable la mission de Saint-Félix. Le bâtiment fut enlevé de vive force, et après de longs pourparlers, souvent interrompus par des mouvements insurrectionnels, la querelle se termina par la restitution de la cargaison. Voyant alors les Mahrattes tout-à-fait soule-

vés contre nous, observé par les frégates anglaises, rongé de soucis, de fièvre et de scorbut, Saint-Félix se fit débarquer à Mahé, laissant le commandement de la frégate à Tessan, son second. Pendant que dans ce port il cherchait à calmer ses esprits et à rétablir sa santé, les habitants, qui estimaient son caractère, l'entourèrent d'égards affectueux, et les Anglais eux-mêmes, qui ne se méprenaient pas sur la cause de sa maladie, l'environnèrent d'hommages et de consolations, ayant l'air de se féliciter que l'abandon de son équipage leur eût permis de se livrer à leurs recherches illégales sans avoir à tirer le canon. Le 18 avril, il reprit son commandement et se dirigea sur l'Ile-de-France, où il connut sa nomination de contre-amiral, qui datait du 1er juillet précédent, et par compensation les avanies et les traitements aussi injustes qu'inhumains qui, là comme en France, étaient réservés aux hommes d'honneur vertueux et vraiment patriotes. Le délabrement de sa santé augmentant, dès le 20 novembre 1792 il fut obligé de se retirer sur son habitation et de laisser son commandement entre les mains de Magon, le plus ancien officier de son escadre, et celui de la division elle-même fut remis par le gouverneur au contre-amiral Rosily. On reçut, le 3 juin 1793, la nouvelle de la guerre avec les Anglais et les Hollandais, et Saint-Félix celle de sa nomination au grade le plus élevé, celui de vice-amiral (1er janvier 1793). Aussitôt après, quoique encore souffrant, il reprit son commandement, au grand déplaisir de Rosily, qui espérait en demeurer investi et qui, voyant la tournure que prenaient les choses en France, *désirait* être dispensé d'y conduire la flotte marchande réunie au Port-Louis, ainsi que le prescrivaient ses instructions et celles qui étaient adressées à Saint-Félix. Ces dernières, en date du 4 février 1793, et qui lui furent apportées par la frégate la *Prudente*, après l'avoir confirmé dans le commandement de la station, lui prescrivaient pour premier devoir de veiller à la défense de la colonie; pour second de courir sus aux bâtiments ennemis; pour troisième de faire partir le plus tôt possible le convoi que devait escorter avec la *Fidèle* le contre-amiral Rosily. Aussitôt après qu'il eut repris le commandement, le vice-amiral convoqua un conseil secret, composé du gouverneur Malartic, du contre-amiral Rosily, de l'intendant Dupuy, du major de la division Decrès, de Magon, commandant la *Cybèle*, de Renaud, commandant la *Prudente*, d'Allary, commandant l'*Atalante*, de Ravenel, capitaine de port, de Leboucher, commissaire civil, de Lamalette et de Saulnier, députés du commerce; M. de Villèle, aide-major de la division (et depuis président du conseil des ministres), tenant la plume. Après avoir pris connaissance des instructions du ministre Monge, ce conseil ajourna la demande faite par Rosily d'une seconde frégate pour le convoi, dont le départ fut fixé au 15 juillet. Il conclut à l'établissement d'une croisière légère au vent de l'île pour en surveiller les approches, et à l'envoi d'une frégate sur la côte de Coromandel, pour avoir des nouvelles de l'Inde. Cette marche fut suivie par le vice-amiral, et les frégates étant ainsi dispersées ou conservées pour garder l'Ile-de-France, on ne pouvait en détacher une pour seconder la *Fidèle* dans l'escorte d'un convoi; commerce demanda une suspen

du départ jusqu'au 1er août, ce qui lui fut accordé; mais ses appréhensions, quoique calmées par l'avis officiel d'armements de guerre qui devaient assurer l'atterrage du convoi en France, étaient grossies par les manœuvres et les discours de Rosily, et jetaient dans l'esprit des habitants, de l'assemblée coloniale, des *Chaumières* et du conseil de sûreté, des germes de mécontentement et de défiance sur les projets du vice-amiral : il était si facile dans ces temps ombrageux de déguiser la vérité aux populations! L'assemblée coloniale, réunie en comité secret, renouvela au vice-amiral la demande d'un supplément d'escorte; le général offrit une corvette jusqu'en France, ou une frégate de renfort jusqu'à l'ouest du cap de Bonne-Espérance, où les croiseurs ennemis sont moins dangereux. Cette concession ne suffit pas aux agitateurs; ils circonvinrent le commissaire civil Leboucher, et en obtinrent la réquisition en forme d'une seconde frégate jusqu'en France. Le vice-amiral, ne pouvant connaître le décret du 20 juillet 1793 qui arrêtait les empiétements des autorités civiles sur les entreprises militaires, se crut obligé d'acquiescer à cette réquisition; et cette nouvelle concession ne fut, comme il arrive toujours, qu'un encouragement à d'autres exigences; les meneurs ne furent pas satisfaits, et continuèrent à résister pour l'expédition du convoi. Sur ces entrefaites, la *Cybèle* revint, le 12 août, de sa croisière de l'Inde, et, entrant à l'Ile-de-France, captura un brick toscan, richement chargé pour le compte de l'Angleterre. Cette prise ne fit que raviver les idées cupides des armateurs qui préféraient la course au voyage commercial, surtout lorsqu'on eut appris que les forces anglaises ne consistaient dans ce moment qu'en une frégate et trois bâtiments de la compagnie armés en guerre. L'assemblée coloniale avait déclaré la patrie en danger, et la société populaire demanda, le 15, que la division se préparât à courir sus au commerce ennemi. Dans ce cas, quel que fût le succès de l'escadre, soit qu'elle détruisît la station anglaise, soit qu'elle en fût détruite elle-même, nombre de bâtiments devaient couler ou être amarinés. Le champ restait libre aux corsaires de l'Ile-de-France pour en enlever d'autres ou même intercepter la flotte de l'Inde. Dans ce système on négligeait de s'occuper du danger que plus tard pourrait courir la colonie, à la conservation de laquelle le vice-amiral était spécialement chargé de pourvoir. Beaucoup de pétitions furent adressées à l'assemblée coloniale pour demander l'expédition de la division dans ce but. Une séance publique, où Saint-Félix et Malartic furent invités d'assister, avait eu lieu le 14 août 1793. Là, cette importante question fut agitée avec tout l'emportement de la passion la plus effrénée. En vain le vice-amiral, reprimant son ardeur guerrière et son ressentiment personnel contre Cornwallis, répéta jusqu'à satiété le motif des instructions formelles qu'il avait reçues pour se borner à la défense de l'île, les vociférations, les cris des tribunes coupèrent sa voix, ainsi que celle de Decrès, son major (depuis ministre de la marine). Le général, étourdi, n'ayant aucune habitude des assemblées politiques, séduit par les prières les plus ardentes, voyant que les cris de fureur étaient inutiles, laissa entendre dans un moment d'élan qu'il partirait. Alors les bénédictions, les éloges, l'enthousiasme

furent au comble; chacun promit d'employer tous ses moyens à mettre les frégates en état de partir. Revenu à son bord et plus calme, Saint-Félix réfléchit de nouveau à sa situation, et se convainquit que son devoir impérieux exigeait de ne pas quitter les attérages de l'île; il convoqua et consulta ses capitaines, qui furent unanimes sur ce point. Dans ce temps d'exaltation et de démocratie effrénée, la voix des chefs n'étant pas suffisante, il convoqua une assemblée des députations nommées par les équipages, et à laquelle assistèrent des députés de la société populaire. Là Saint-Félix exposa les raisons impérieuses qui le portaient à révoquer la promesse inconsidérée que l'élan populaire et son propre élan lui avaient arrachée. Les commissaires du club combattirent de nouveau ces motifs, mais les équipages se rangèrent à l'avis de leur chef. Celui-ci cependant appareilla pour une croisière sur les abords de l'île. A sa rentrée au bout de huit jours, pour faire partir le convoi, l'assemblée coloniale, outrepassant tous ses pouvoirs, osa décréter que le vice-amiral avait perdu sa confiance. Le désordre toujours croissant avait causé des désertions, tant dans les équipages des frégates que dans ceux des bâtiments du convoi; cependant une frégate fut envoyée, le 30 septembre, à l'île Bourbon, point de ralliement du convoi; une seconde y conduisit les traînards, et le convoi avec les deux frégates partit de Saint-Paul, le 13 octobre, emportant les adresses et les plaintes contradictoires de l'assemblée coloniale et de Saint-Félix. Les deux frégates qui restaient devaient croiser autour de l'Ile-de-France, pour la garantir de toute insulte; mais, malgré ses efforts, le vice-amiral ne put ni compléter ses équipages, ni se pourvoir de vivres; les têtes étaient exaltées, les chefs de l'intrigue triomphaient, et menaçaient la liberté et la vie du vice-amiral. Celui-ci, espérant que la réflexion finirait par les ramener à la raison et sentant que sa santé, de nouveau chancelante, exigeait un long séjour à terre, se rendit à Bourbon, le 10 nov., laissant à l'officier que les lois maritimes désignaient pour le remplacer les instructions nécessaires pour établir une croisière perpétuelle de quinze en quinze jours, afin que les ordres de la métropole fussent scrupuleusement accomplis, et avec l'injonction de l'envoyer chercher si des événements imprévus réclamaient sa présence. Cette absence augmenta l'incandescence des têtes révolutionnaires; l'exaltation populaire fut telle que, dans la nuit du 28 novembre, sur la place du gouvernement, sous les yeux de 40 hommes de la force militaire, une potence fut élevée, et que cet appareil épouvantable existait encore du 3 au 4 décembre. L'assemblée coloniale, au lieu de s'élever contre ce monstrueux gage de terreur, eut la lâcheté d'y ajouter encore; ses meneurs profitèrent de cette circonstance pour l'entraîner, le 29 novembre, à prendre un inconcevable arrêté qui suspendit le vice-amiral de ses fonctions. Malgré sa timide prudence, le gouverneur général Malartic, qui connaissait la conduite de Saint-Félix et qui l'approuvait, était stupéfait de l'audace de cette assemblée, et il refusa sa sanction à ce décret absurde et illégal. Alors le commissaire civil Leboucher, perdant la tête et outrepassant tous ses droits, osa, le 30 décembre, prendre un arrêté de déchéance. Le 15, cet

cable arrêté fut signifié aux ges, et leur révolte consom- Les élèves Villèle et Dagotte t aussitôt débarqués. Dès ce ent la fureur révolutionnaire ne ut plus de frein ; on envoya des missaires insurrecteurs à la tête uels étaient le nommé *Littré*, n sergent des canonniers ma- de la *Cybèle*, qui même avait le secrétaire à l'état-major de ision, et le nommé *Guyon*, plus homme de main. Ces ssaires instituèrent à l'île n, jusqu'alors paisible, des *mières*, calquées sur celles de lonie principale. On supposa ontre-révolution dans cette île; rétendit que Saint-Félix en était hef, on le décréta d'accusation, a se porta au gouvernement, où lo- it le vice-amiral, qui fut obligé sauver pour se soustraire à la factice mais terrible du peuple. ses papiers, ses meubles, ses effets furent pillés et saisis. Le général Duplessis, gouverneur de l'île Bourbon, accusé de complicité, fut enlevé par ses subordonnés fanatisés, le 21 avril 1794. Un colon nommé Désorchères, qui ne connaissait pas Saint-Félix, mais qui par la fermeté et la capacité qu'il déploya se fit remarquer au milieu des hommes honnêtes, indignés de ces fureurs, cacha Saint-Félix et pendant un mois le mit d'abord chez lui, puis dans les bois, à l'abri des recherches. Furieux de ne pouvoir le découvrir, les clubs portèrent la rage jusqu'à menacer de mort ceux qui lui donneraient asile et à proposer 30,000 francs de récompense à celui qui le livrerait. Ces menaces, ces récompenses ne pouvaient, sans doute, avoir aucune influence sur le généx Désorchères; mais obligé de se confier à un autre colon, cultivateur, nommé Catogan, ce dernier, effrayé et tenté, dénonça Saint-Félix, Désorchères et Villèle. Selon une injustice assez fréquente, en profitant de sa trahison, on ne le paya que d'une accusation de complicité; des gardes nationaux furent envoyés pour arrêter Désorchères et Villèle. Ce dernier n'échappa au sort qu'on lui réservait que par son énergie, sa franchise et sa loyauté, qui lui valurent la protection des jeunes colons faisant partie de la force armée. Il eut le temps de faire avertir Saint-Félix qui s'éloigna de son asile et, se laissant glisser dans un ravin de deux cents pieds de hauteur, mit cette barrière entre lui et ses persécuteurs. Mais enfin le malheureux vice-amiral épuisé se décida à se livrer à ses ennemis, et le premier poste auquel il se présenta, le 21 mai, n'osa le saisir que lorsque lui-même, en se nommant, déclara qu'il était sans armes. Transféré tumultueusement à Saint-Denis le 23, il est embarqué le 24 pour l'Ile-de-France, où il arrive dans les derniers jours du mois; là il est jeté dans un cachot à la tour, les fers aux pieds; mais ses ennemis, honteux de leur propre bassesse, les lui ôtèrent au bout de 24 heures. L'ivresse de la *Chaumière* grandit; elle jeta à Saint-Félix les autorités qui blâmaient ses emportements, et elle décrète d'accusation et fait incarcérer deux membres de la haute commission civile. Nouveaux jacobins, ils font aussi leur 31 mai contre leurs anciens alliés les girondins; les commissaires Tirol et Lescallier, le capitaine de vaisseau Tessan, le commandant des volontaires de Bourbon Fayolle, sont réunis à Saint-Félix; on séquestre leurs biens, on les dénonce à la Con-

vention, sans vouloir transmettre leurs réponses. Cependant lorsque cette nouvelle proscription fut connue en France le comité de salut public renouvelé était revenu à des pensées plus sages, et le 1er juin 1795 il ordonna la levée des séquestres, l'élargissement des accusés; et les appela à Paris pour rendre compte de leur conduite, les arrachant ainsi à leurs ennemis. Mais l'excès du désordre qui avait amené en France la réaction du 9 thermidor avait aussi dans la colonie produit des modifications dans les pensées et les actes de la population; la *Chaumière* elle-même et l'assemblée coloniale avaient été en partie renouvelées, et le 4 juillet 1795, c'est-à-dire deux mois avant la connaissance de l'arrêté du 1er juin, la liberté avait été rendue aux prisonniers et le séquestre apposé sur leurs biens avait été levé. C'est dans sa prison que Saint-Félix connut la perte qu'il avait faite de son épouse; la révolution qui torturait le mari tuait en même temps la femme. La catastrophe du 21 janvier, aggravant une maladie qui n'était pas mortelle par elle-même, ne lui permit que de languir quelque temps; elle laissa orphelins quatre enfants qui, heureusement, tombèrent entre les mains de leur tante, Sainte-Antoinette de Saint-Félix qui, par sa rare capacité, sut dans des temps plus que difficiles conserver leurs biens et pourvoir à leur éducation. Cependant le vice-amiral dont la santé, déjà si mauvaise, avait miraculeusement jusque-là résisté à ses souffrances, se trouvait tellement affaibli, qu'il ne lui restait qu'un souffle de vie, et il ne put que solliciter la faveur de résider dans son habitation, ce qui lui fu[illegible]dé. Villèle, aide-major de sa division malgré sa jeunesse, et qui, lors de ses malheurs, s'était montré comme un fils tendre et dévoué, un ami aussi énergique que sensé, accourut près de lui et y demeura jusqu'en sept. 1796, où MM. Martin, qui admiraient comme tant d'autres sa conduite dans les deux colonies, achetèrent avec lui une habitation à Bourbon. Dans ce temps l'affaiblissement de Saint-Félix, les chagrins que l'état de sa famille en France augmentait encore, ne le rendaient pas insensible aux maux de son pays et au désir de le servir. Lorsqu'en 1796 on eut à l'Ile-de-France des craintes sur une descente des Anglais, il écrivit au gouverneur général pour lui offrir de concourir à la défense, sous ses ordres. Cette offre fut acceptée, mais la tentative annoncée ne se réalisa point. Après que le calme se fut rétabli et que Saint-Félix put s'occuper de ses affaires, il songea à réaliser la fortune de sa femme, à la faire passer en France, et à aller rejoindre ses enfants dont il déplorait l'éloignement, mais qui heureusement trouvaient dans leur tante une seconde mère. Il ne conserva pour lui qu'une petite habitation aux plaines Saint-Pierre, dans le quartier de la rivièl Noire, et pour aider même dans ses affaires privées le gouvernement (la colonie alors obéré, il versa reste de sa fortune dans le trésor colonial, qui lui fournit en échange, lon l'usage, des lettres de change le trésor de France, datées du 8 av 1796, payables le 15 septembre, qui, après avoir soustrait de la somi totale 25 pour cent d'agio à cause discrédit du papier, formèrent une somme de 396,000 livres. Ces lettres de change furent, par Saint-Félix, confiées au général I

i et son compagnon d'infor-
qui, rétabli, put venir lui-
se remettre aux ordres du
rnement, et arriva en France
nars 1797. Ces traites, jus-
s si sacrées, essuyèrent tou-
s difficultés de paiement que
ce du gouvernement directo-
l'obération du trésor permi-
élever : elles allaient cepen-
e acquittées sous la protection
nbacérès, quand la révolution
8 fructidor (4 septembre) vint
remettre en question les idées
et de justice qui commen-
t à reprendre leur empire.
on en refusa le paiement; en
il fut sollicité par des réclama-
directes, en vain on tenta, par
négociations avec les fournis-
et les agioteurs, d'obtenir au
une partie de leur valeur;
ets négociés, dépréciés, ne fu-
plus tard acquittés à perte qu'en
rescriptions de domaines nationaux
étrangers qui, négociées à leur tour,
ne produisirent en définitive qu'une
somme de 294 francs... Ainsi fut
anéantie sans retour la fortune de
cette famille. En outre, Saint-Félix
fit plusieurs envois de marchandises,
dont aucun n'arriva à bon port. Il
avait aussi chargé Duplessis de ven-
dre des terres en Bretagne qui ap-
partenaient à ses enfants, et cette
ressource permit de faire élever dans
le collége de Juilly ses deux garçons;
mais un vol audacieux dépouilla son
ami, dans son logement à Paris, de
la plus grande partie du produit de
la vente. Ainsi, à ses malheurs per-
sonnels, causés par sa ponctualité à
remplir ses devoirs, se joignit la
perte de toute la fortune de ses en-
fants; dès ce jour l'existence finan-
cière du vice-amiral fut réduite à
une extrême médiocrité. Aussi, lors-
qu'au premier janvier 1809 il voulut
terminer ses affaires, il fut obligé
d'abandonner à ses quatre enfants
toutes ses propriétés, tant en France
qu'à l'Ile-de-France, et il ne lui resta
qu'une pension de 4,000 fr., qui lui
avait été accordée le 23 sept. 1800.
Sa santé lui permit enfin de se
rendre dans son pays natal. Parti
sur un bâtiment de commerce, il
fut pris par les Anglais, mais mis à
terre à Vannes le 2 mai 1810, il
vint à Paris, où, sur ses réclama-
tions, sa pension de retraite fut
portée selon son grade à 6,000 fr.
Par une juste fierté, il ne demanda
et ne reçut aucun dédommagement,
aucune faveur du gouvernement im-
périal. A la Restauration on se rap-
pela la promesse du cordon-rouge
qui lui avait été annoncée le 25 août
1789, et le 3 mai 1816 il reçut cette
décoration si laborieusement con-
quise. Dès ce moment il ne s'occupa
plus dans sa retraite à Toulouse que
de voir sous ses yeux grandir ses pe-
tits-fils. Enfin, pleuré de ses enfants,
de ses amis et des pauvres, il s'é-
teignit âgé de quatre-vingt-deux ans,
au château de Cajac, en Albigeois, où
il était né et où il mourut le 10 août
1819. — Son fils aîné *Armand*, le sep-
tième de son prénom, a aussi constam-
ment été victime des mouvements po-
litiques. Nommé sous-préfet de Ville-
franche-de-Lauragais en 1815, il
fut destitué par le ministère Decazes
en 1819; fait préfet du Lot par le
ministère Villèle en 1823, destitué
par le ministère Martignac en 1828,
il fut nommé préfet de la Vienne par
le ministère Polignac, et à la révolu-
tion de 1830 ne voulut ni trahir ses
serments ni violer ses antécédents.
Dans sa retraite forcée il a composé
un *Précis de l'histoire des peuples
anciens*; un Traité historique et des-

criptif, critique et raisonné des ordres d'architecture, etc. M—GE.

SAINT-GEORGES (JACQUES-FRANÇOIS GROUT, chevalier de) naquit à Saint-Malo le 27 septembre 1704. Vers l'an 1455, si l'on devait en croire quelques traditions suspectes, le Hollandais de Groot, grand-oncle du célèbre Grotius, banni de son pays à la suite d'une rébellion contre le comte de Charolais, alors stathouder, aurait trouvé un asile dans la ville de Saint-Malo et y serait devenu la souche de la famille Grout, qui a fourni aux armées françaises plusieurs capitaines distingués. L'un d'eux, *François* GROUT de *Closneuf*, qui servit avec bonheur sur mer, naquit le jour où François Ier, visitant le riche apanage de sa noble compagne, madame Claude de France, duchesse de Bretagne, faisait son entrée à Saint-Malo. Sollicité de laisser à ses hôtes quelque témoignage de son affection, le monarque ne crut pouvoir mieux faire que d'accepter le titre de parrain de l'enfant de l'un des principaux habitants, et Galéaz de Saint-Séverin, son grand-écuyer, eut ordre de tenir en son nom Grout de Closneuf sur les fonts baptismaux. « Le cinquième jour d'octobre, l'an mil cinq cent dix-huict, porte l'acte de naissance, fut baptizé ung fils à Jehan Grout et Jehanne Brulle, sa femme; et fut grand compère noble homme Franczoys Galeaze, grand-écuyer de France, et fut nommé Franczoys au nom du roy, lequel est alors présent en Saint-Malo, et petit compère Michel Brulle, et commère Perrine Chenu, baptizé par le vicaire-curé, maistre Lancelot Ruffier. » — Le fils ou le petit-fils du filleul de François Ier, fait capitaine de vaisseau le 15 mai 1597, reçut, le 21 octobre 1600, les provisions de connétable de Saint-Malo, « en recognoissance, y est-il dit, des agréables et fidelles services qu'il avait faicts à Henri IV, tant à la réduction de ladicte ville, que ès prinses de l'isle *de la Roche au Vay, Dinan et aultres lieux*. » Il mourut sans postérité, le 10 juin 1603. — *Bernard* GROUT de *Campaneux*, d'une branche collatérale, naquit à Saint-Malo le 5 sept. 1702. Successivement capitaine au régiment du roi, commandant des grenadiers royaux, brigadier des armées, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Louis XIV et Louis XV, chevalier de Saint-Louis, commandeur des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, il mourut à Saint-Germain-en-Laye, vers la fin du dix-huitième siècle. — Le chevalier de Saint-Georges ajouta, par ses exploits, à l'éclat du nom que lui avaient transmis ses ancêtres. Entré, à l'âge de seize ans, au service de la compagnie des Indes, il navigua en sous-ordre sur les vaisseaux de cette compagnie depuis 1720 jusqu'en 1734, époque où il fut appelé à les commander en chef. Il revenait, en 1744, de son huitième voyage aux Indes ou à la Chine, lorsqu'il reçut en route la nouvelle de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la France. Ayant relâché à Louisbourg, suivant ses instructions, il y trouva de nouveaux ordres lui prescrivant d'armer son vaisseau tout-à-fait en guerre et d'escorter en France la flotte du Canada et des Indes, avec trois vaisseaux du roi et un de la compagnie, aussi armé en guerre. Séparé par une tempête des vaisseaux de guerre deux jours seulement après son départ, Saint-Georges parvint le premier de tous en France, sans que les flottes ou es

dres anglaises qu'il lui avait fallu traverser lui eussent fait éprouver aucun dommage. Vers la fin de 1746, le roi ayant accordé à la compagnie trois vaisseaux de guerre pour escorter ceux qu'elle armait et pour soutenir ses établissements dans l'Inde, Maurepas lui en donna le commandement en chef avec la commission de capitaine de vaisseau pour la campagne. Ces vaisseaux étaient l'*Invincible*, de 74 canons, le *Lys*, de 64, et le *Jason*, de 50. Son armement terminé, non sans peine, il appareilla, le 27 mars 1747, de la rade de Graix, bien qu'à sa connaissance cinq vaisseaux de guerre anglais croisassent entre Penmarch et l'Ile de Sein. Nonobstant toutes les précautions qu'il avait prises depuis la veille pour les éviter, la première chose qu'il aperçut au jour, ce fut ces cinq vaisseaux au vent et venant droit à lui. Ayant promptement rallié son convoi, il serra le vent un moment vers l'ennemi, et mit en panne pour l'attendre, sur une ligne formée par les trois vaisseaux de guerre et les vaisseaux de la compagnie dans leurs intervalles. Les Anglais, déconcertés par les manœuvres de Saint-Georges, arrivèrent sur-le-champ vent arrière, non pour l'attaquer, comme il s'y attendait, mais pour prendre à toutes voiles, dans l'autre bord, la route de l'Angleterre. Délivré de ce premier péril, Saint-Georges n'était pourtant pas hors de tout danger. Un jour de vent favorable lui était nécessaire pour s'y soustraire entièrement; mais assailli dès le lendemain par une tempête, qui dura jusqu'au 9 avril, il perdit la frégate la *Légère*, qui fut engloutie. Bravant tous les dangers, il se jeta, de sa personne, dans un canot et parvint à recueillir ceux des matelots de la *Légère* qui tentaient de se soustraire à ce désastre, soit en nageant, soit en se soutenant sur des débris. Malgré tous ses efforts, de 120 hommes qui composaient l'équipage de la *Légère*, il ne réussit à en sauver que treize, dont deux succombèrent en arrivant à son bord. C'était le 29 mars. Saint-Georges eut encore à lutter non-seulement contre la tempête, mais contre l'insubordination de ses capitaines, qui voulaient relâcher. Le 5 avril, pendant qu'il profitait d'un moment de calme pour réparer ses vaisseaux et ôter à ses capitaines tout prétexte de relâche, les vigies signalèrent quelques vaisseaux ennemis qui semblaient observer la flotte, et dont plusieurs même passèrent au milieu d'elle la nuit suivante. Ce surcroît de danger fit à Saint-Georges redoubler de soins et d'attention pour ne pas perdre de vue un seul de ses vaisseaux, et veiller à ce qu'ils ne s'écartassent pas les uns des autres. Pour comble d'infortune, au moment où il croyait, après huit jours de tempête, trouver des vents un peu favorables qui lui eussent permis de profiter des légères réparations faites en grande hâte et bien imparfaitement à quelques-uns de ses vaisseaux, la brise recommença à souffler avec force, et fut accompagnée, le 6 et le 7 avril, d'un brouillard épais qui ne permettait de rien distinguer. Il dut alors se résoudre à tenir la même bordée, de peur de perdre sa flotte dans l'obscurité, et avec la seule perspective de relâcher à l'île d'Aix, si le même temps continuait. Il manœuvrait ainsi lorsque, le 8 avril, à la pointe du jour, il entendit un grand bruit de canon sous le vent, sans toutefois pouvoir rien découvrir, tant la brume et le brouillard étaient épais. Il arriva aussitôt

au bruit, et, en approchant, il reconnut une frégate anglaise, laquelle, à la faveur de l'obscurité, s'était glissée au milieu de la flotte, et avait attaqué à l'improviste l'*Auguste*, vaisseau de la compagnie, chargé d'une cargaison de près de deux millions. L'*Auguste*, prenant cette frégate pour un des navires du convoi français, s'était laissé surprendre, et, malgré tous les efforts du capitaine pour rassurer son équipage effrayé, il allait infailliblement tomber au pouvoir de l'ennemi si Saint-Georges, forçant de voiles, n'avait contraint son adversaire à lâcher prise et à s'enfuir à toutes voiles. Pendant la chasse d'une lieue qu'il lui appuya, l'*Auguste*, qui avait reçu quatre coups de canon à sa ligne de flottaison, alla, escorté par un autre vaisseau, s'échouer dans la rivière de Nantes. Réduit à huit vaisseaux, et la brume ayant encore continué tout le jour et la nuit suivante, Saint-Georges se trouva fort embarrassé, toutes ses manœuvres l'ayant entraîné près d'une côte dont il redoutait l'approche et dont la sonde ne révélait que trop la dangereuse proximité. Effectivement, le 9 avril, à 7 heures du matin, il se trouva tout-à-coup à un quart de lieue des rochers de Belle-Ile, et il n'eût pas échappé au naufrage sans un rayon de lumière qui, venant à propos, lui permit de découvrir le danger. Il n'eut que le temps d'éviter les écueils, après quoi il alla mouiller sur la rade, sans pour ainsi dire la voir, grâce à l'adresse de son pilote côtier, homme très-expérimenté. Il n'avait plus que quatre vaisseaux, dont deux étaient très-endommagés, les autres ayant pris leur parti dans la nuit, sans doute par la crainte de se perdre. Ayant acquis la certitude qu'aucun de ses vaisseaux n'avait relâché à Lorient, il se mit en devoir d'aller les chercher à l'île d'Aix; et, chemin faisant, il rencontra le *Petit-Chasseur*, vaisseau de la compagnie, entièrement abandonné, voguant tout seul, et qui, en l'absence de son équipage, n'avait littéralement à bord autre chose qu'un chat. Saint-Georges n'avait été devancé sur la rade de l'île d'Aix que par le *Jason* et trois autres vaisseaux de la compagnie, tous fort avariés. A son arrivée, il trouva M. de La Jonquière, chef d'escadre, qui allait, avec deux vaisseaux de guerre et deux frégates, escorter au Canada un convoi de 40 vaisseaux marchands, et qui lui proposa de l'attendre quelques jours pour qu'ils pussent faire voile de conserve jusqu'au cap Finistère, et se renforcer ainsi mutuellement. L'estime particulière que Saint-Georges avait pour ce général, la nécessité de réparer toutes ses avaries, l'intérêt enfin de sa mission, le déterminèrent à accepter cette proposition. Retenus par les vents contraires, ils ne purent appareiller que le 10 mai. Malheureusement pour eux, ils firent une route différente de celle dont ils étaient convenus, et cela par crainte des vents contraires. Parvenus, le 12, en vue de la côte d'Espagne, ils naviguèrent tout le long, à 12 ou 15 lieues au large, pour doubler le cap d'Ortegal. Les vents s'étant rangés au nord, assez frais pendant la nuit, ils furent obligés de prendre de ce côté un peu plus qu'ils ne s'y étaient attendus. Le 14, à 7 heures du matin, les vigies signalèrent de huit à dix vaisseaux qui restaient du N.-E. à l'E.-N.-E., et au vent de la flotte française. En moins d'une heure, on en compta dix-sept. Suivant l'estime de La Jonquière, le cap d'Ortegal lui restait alors à

l'E.-S.-E., par 14 lieues environ de distance. Toute la matinée et l'après-midi jusqu'à trois heures se passèrent de part et d'autre en manœuvres d'observation. Une première fois, le matin, La Jonquière forma son ordre de bataille, mais les vaisseaux de son convoi rallièrent avec peine et en désordre. Toutefois ses manœuvres eurent le résultat qu'il désirait avant tout, le salut du convoi, qui put faire route pour sa destination sous l'escorte de la frégate l'*Émeraude*, commandée par La Jonquière-Taffanel, neveu, pendant que l'amiral lui-même réussissait à attirer sur ses vaisseaux tous les efforts de l'ennemi. Lorsque le convoi fut parvenu à une lieue et demie à l'opposé des Anglais, La Jonquière fit servir pour rétablir sa ligne, et ordonna de prendre l'ordre de retraite; ce qui ne fut pas exécuté. Enfin l'escadre anglaise prit position. C'était celle qui, sous les ordres du contre-amiral Anson et du contre-amiral Warren, croisait à la hauteur du cap Finistère dans le triple but d'intercepter le convoi escorté par La Jonquière, celui de Saint-Georges, et celui que Dubois de la Mothe ramenait de Saint-Domingue. Les forces réunies des Anglais se composaient de quatorze vaisseaux de ligne, une frégate, un senau et un brûlot, savoir, le *Prince Georges*, de 90 canons et 770 hommes d'équipage, portant le pavillon du contre-amiral Anson; le *Devonshire*, de 66 canons et 550 hommes d'équipage, portant le pavillon du contre-amiral Warren; le *Namur*, de 74 canons et 650 hommes d'équipage, capitaine Boscawen; le *Montmouth*, le *Yarmouth* et le *Prince Frédéric*, de 64 canons et 480 hommes d'équipage, capitaines Harrison, Bret et Harris; la *Princesse Louise*, la *Défiance*, le *Pembrock*, le *Windsor* et le *Nottingham*, de 60 canons et 420 hommes d'équipage chacun, capitaines Walson, Grenville, Fischer, Stanway et Saumaretz; le *Centurion*, de 56 canons et 370 hommes d'équipage, capitaine Druis; le *Bristol* et le *Falkland*, de 50 canons et 370 hommes d'équipage, capitaines Montaigu et Baradel; l'*Embuscade*, de 40 canons et 150 hommes d'équipage, capitaine Montagu; le *Falcon*, de 18 canons et 650 hommes d'équipage, capitaine Guygun, et le *Vulcan*, de 8 canons et 40 hommes d'équipage, capitaine Legg. La Jonquière, voyant l'engagement inévitable, passa aussi promptement que purent le faire les vaisseaux de la ligne française, de l'ordre de retraite à celui de bataille, et attendit audacieusement, tribord amures, ses nombreux et formidables adversaires. Le *Diamant*, de 52 canons et 400 hommes d'équipage, capitaine Hocquart, formait la tête de sa colonne; l'*Invincible*, de 74 canons et 650 hommes d'équipage, le suivait; le *Sérieux*, de 64 canons et 490 hommes d'équipage, les passagers compris, gouvernait dans ses eaux: il était monté par La Jonquière, dont le capitaine de pavillon était d'Aubigny; le *Jason*, de 50 canons et 250 hommes d'équipage, capitaine Beccard, de Saint-Malo, naviguait en serre-file; les autres bâtiments, qui complétaient la faible ligne française, étaient la frégate la *Gloire*, de 40 canons et 330 hommes d'équipage, capitaine de Soliès; les vaisseaux de la Compagnie, le *Philibert* et l'*Apollon*, de 30 canons et 150 hommes d'équipage chacun, capitaines Larr et Noël; la flûte le *Rubis*, de 26 canons et 300 hommes d'équipage, capitaine Macarty; et la *Thétis*, de 22 canons et 90 hommes d'équipage, capitai-

ne Masson. L'amiral anglais ouvrit le feu. Après quelques bordées que tirèrent, tant en retraite que par le travers, ceux des vaisseaux français qui étaient à portée, l'*Apollon* et la *Thétis* amenèrent leur pavillon. Déjà réduits à sept, les vaisseaux français avaient ainsi à lutter chacun contre plus de deux adversaires d'une force double. Cette inégalité s'accrut encore bientôt. Le *Jason* partagea sans tarder le sort de l'*Apollon* et de la *Thétis*. Le *Rubis*, bien qu'attaqué par deux vaisseaux, ne se rendit pas si promptement. Quarante hommes de son équipage avaient été tués et trente blessés; deux boulets avaient atteint son mât de misaine, qui menaçait de tomber, d'autres l'avaient percé à sa ligne de flottaison, et son entrepont était entièrement noyé. La *Gloire* résista plus long-temps. Vigoureusement attaquée par deux vaisseaux, elle prolongea sa défense jusqu'à 7 heures du soir, et ne se rendit que quand la majeure partie de son équipage fut tuée ou blessée, que ses mâts et ses vergues furent coupés, ses manœuvres hachées et sa cale remplie d'eau. Aux prises avec trois vaisseaux, dont il démâta un de son grand mât de hune, le *Sérieux*, couvert par une pluie de mitraille, avait, à six heures et demie, toutes ses manœuvres hachées et ses voiles en lambeaux; son grand mât était percé de part en part en trois endroits, celui de misaine en deux, le beaupré en trois, l'artimon en deux; son grand mât de hune chancelait, et sa grande vergue était abattue. Malgré ces avaries, et quoiqu'un boulet eût enlevé La Clocheterie, capitaine en second du *Sérieux*, quoique La Jonquière lui-même fût atteint d'une balle au cou, il ne voulut entendre parler de se rendre que quand on vint lui annoncer que le *Sérieux*, dont l'entrepont était plein d'eau, avait reçu trois coups de canon du côté où la batterie était engagée, et qu'il allait couler bas. Il fait aussitôt sonder la cale, et il apprend qu'elle a cinq pieds et demi d'eau, et que ses canonniers sont noyés dans la batterie. Réduit à la moitié de son équipage, il ne croit pas devoir sacrifier le reste en pure perte, et il se résigne à amener. Le *Diamant* qui, dès le commencement de l'action, avait tenu tête à deux vaisseaux, et qui, criblé de boulets, avait été démâté de son mât de misaine, combat encore; mais, succombant enfin sous le feu du grand nombre de ses adversaires, il se rend aussi, alors que, ras comme un ponton et troué sur tous les points de sa carène, il n'est plus pour les Anglais qu'une capture si embarrassante qu'ils délibèrent pendant la nuit s'ils ne l'abandonneront pas. L'*Invincible* lutte seul désormais contre toute l'escadre britannique. Debout sur ses ponts couverts de sang, l'intrépide Saint-Georges voit tomber à ses côtés ses officiers et la majeure partie de son équipage; rien ne l'ébranle. Cependant l'eau pénètre dans la cale; elle monte rapidement; dans peu d'instants le vaisseau sera englouti. Un bruit épouvantable se fait entendre; le grand mât tombe, entraînant dans sa chute le perroquet de fougue, et n'offre plus à la vue qu'un tronçon de six pieds au-dessus des étambraies. Les équipages anglais font retentir l'air de *hourra* répétés. Les Français y répondent par les cris de *vive le roi*! Assailli en ce moment par trois vaisseaux, criblé de boulets, l'*Invincible* ne peut plus riposter, ses munitions sont épuisées.

«Qu'on charge avec mon argenterie!» s'écrie Saint-George. Dernière, mais inutile ressource ; l'*Invincible* a sept pieds d'eau dans la cale, sa première batterie noyée, ses mâts rompus, ses voiles emportées, force lui est de céder au nombre et d'amener les lambeaux de son pavillon. Tel fut le combat du 14 mai 1747, l'un des plus glorieux sans doute de la marine française, si l'on considère l'énorme infériorité de nos forces, mais non moins glorieux par le but que se proposèrent les deux commandants. La Jonquière et Saint-Georges se dévouèrent pour sauver les deux convois confiés à leur garde et pour assurer la rentrée des 163 vaisseaux marchands que Dubois de la Mothe ramenait de Saint-Domingue sous l'escorte de trois vaisseaux et une frégate. Ce noble but fut atteint. Le dernier convoi mouilla sur la rade de Brest le 7 juillet, et deux jours auparavant, La Jonquière-Taffanel jeta l'ancre, avec la meilleure partie du sien, devant Québec, où le reste de son convoi le joignit le 8 du même mois. Bien que les Anglais eussent chèrement acheté le succès du 14 mai, qu'ils eussent eu environ 800 hommes tués ou blessés (nombre à peu près égal à celui des Français) ; quoique sept de leurs vaisseaux, totalement dégréés, eussent été contraints de rentrer dans leurs ports pour s'y dérober, et que les amiraux eussent été forcés de lever leur croisière, Anson et Warren ne furent pas moins récompensés que s'ils avaient triomphé d'un ennemi bien supérieur. Le premier fut fait vice-amiral et élevé à la pairie, et Warren décoré de l'ordre du Bain. Et pourtant, comme l'a dit avec raison un écrivain anglais en *parlant* de ce combat : « La grande *supériorité* des forces de l'amiral Anson devait faire regarder sa victoire plutôt comme une faveur de la fortune que comme un véritable triomphe. » Quant à Saint-Georges et à La Jonquière, conduits à bord du vaisseau amiral anglais, ils y reçurent l'accueil que méritait leur bravoure. Ravi d'une juste admiration à la vue d'une si héroïque défense, Anson offrit à Saint-Georges, comme souvenir de son estime particulière, une magnifique montre d'or à répétition. L'intrépidité de La Jonquière lui valut aussi, de la part de son heureux antagoniste, des éloges qui allégèrent le poids de son infortune. Le roi Georges II, à son tour, ne fut pas moins courtois envers le commandant de l'*Invincible* que ne l'avait été Anson. Lorsque le brave Malouin lui fut présenté à Kingstown, il lui exprima chaleureusement toute son admiration de sa belle conduite dans le combat si inégal du 14 mai, et il lui dit, en présence de toute sa cour, qu'on ne pouvait donner d'assez grands éloges à la bravoure que la marine française avait déployée dans cette journée, ni assez féliciter le roi de France d'avoir des serviteurs tels que lui. Devenu chef d'escadre (nous n'en savons pas l'époque), et chargé, en 1761, de protéger les îles de France et de Bourbon, avec ce qui nous restait dans ces parages de vaisseaux échappés à la défaite du comte d'Aché, Saint-Georges força les ennemis, vainqueurs dans presque toute l'Inde, à respecter nos deux colonies. Ayant secouru, en 1762, l'iman de Mascate, notre allié, il remporta une grande victoire sur les Arabes, au moyen d'une manœuvre qui, depuis l'expédition d'Égypte jusqu'à la récente bataille d'Isly, a toujours été couronnée d'un plein succès dans nos engagements

avec les peuplades musulmanes; n'ayant à opposer à ses adversaires que des forces d'une immense infériorité, il réussit pourtant à en triompher en leur présentant, par la disposition de ses troupes en bataillon carré, un mur d'airain contre lequel ils vinrent se briser. Il survécut peu à ce nouveau triomphe, et mourut, le 24 janvier 1763, à bord de son vaisseau le *Fortuné*, dans le canal de Mozambique. Il avait été associé le 1er mai 1747 à l'ordre de Saint-Louis, avec autorisation, quoiqu'il n'eût pas le temps de service nécessaire, d'en porter la croix avant qu'il fût reçu chevalier. Cette récompense, déjà justifiée par de grands services, le fut de nouveau, comme nous l'avons vu, par l'intrépidité avec laquelle il soutint, quatorze jours après, l'honneur du pavillon français. En considération de ces services, Louis XV accorda à M. Arout de la Gassinais, son frère, capitaine-général des côtes de Bretagne (1), une pension de 1000 livres, réversible sur ses enfants. Le testament de Saint-Georges, daté de Paris le 17 février 1761, nous apprend que la bravoure s'alliait chez lui à la piété, à la bienfaisance et à un esprit éclairé. On y remarque, entre autres dispositions, le legs à M. le duc de La Rochefoucauld, et en cas de décès de celui-ci à M. de Maurepas, de la montre que lui avait donnée Anson; le legs de 150 livres à chacun de ses neveux, pour qu'ils achetassent une épée, dont il émettait le vœu qu'ils pussent se servir contre les ennemis de l'État; celui d'une rente viagère de 200 livres à la veuve de son valet de chambre, tué à ses côtés sur l'*Invincible*, et d'une somme d'argent à ses deux filles; celui de 300 livres pour la fondation à perpétuité, dans l'hôpital de Saint-Sauveur, à Saint-Malo, d'un lit pour un matelot de cette ville, blessé, soit au service de l'État, soit en course. Parmi ses dernières volontés, figurait encore la fondation de deux grandes messes annuelles de *Requiem*, l'une le 14 mai, pour le repos de son âme et de celle des braves marins tués à pareil jour sur l'*Invincible*; l'autre en mémoire de son père, de sa mère et de sa grand'mère. Enfin il priait le comte de Lamarck d'accepter son épée, et madame la comtesse de Lamarck d'agréer le don de la bibliothèque et des meubles garnissant l'appartement qu'il avait eu le bonheur d'occuper chez elle; toutes bagatelles, ajoutait-il, qui lui auraient servi à meubler un des appartements de sa maison pour quelque homme de lettres. Le courage de Saint-Georges n'avait pas besoin d'être excité par l'ardeur des combats; d'autres dangers moins glorieux provoquèrent souvent son intervention. C'est ainsi que se trouvant dans sa première jeunesse à Canton, en Chine, avec M. Dancyan, un de ses compatrio-

(1) Les milices des paroisses affectées à la garde des côtes étaient commandées par des capitaines gardes-côtes pourvus de commissions du roi et qui réunissaient sous leur commandement un certain nombre de paroisses. Ces milices servaient ordinairement par détachements qui se rendaient à des corps de garde établis sur les côtes, mais dès que les vaisseaux ennemis étaient en vue, les habitants des paroisses capables de porter les armes se rendaient aux postes qui leur étaient assignés d'avance, et leur réunion composait un corps de milice considérable. Suivant un état que dressa, en 1739, le maréchal de Brancas, gouverneur de Bretagne, et que nous avons vu récemment aux archives du royaume, les gardes-côtes de toute la province formaient alors un total de 90,000 hommes, indépendamment des sept bataillons que la Bretagne fournissait à la milice générale du royaume.

tes, lorsqu'un violent incendie éclata dans cette ville, les deux Malouins accoururent avec leurs équipages. Leur secours actif et intelligent aida à sauver d'un désastre presque certain cette cité populeuse, et, pour leur témoigner sa gratitude, l'empereur leur envoya deux pains, l'un d'or, l'autre d'argent, avec une certaine quantité de cette espèce de thé appelé *impérial*, parce qu'alors on le réservait pour l'usage particulier de la cour du Céleste-Empire. Aux qualités si diverses et si brillantes que nous avons signalées, Saint-Georges joignait un jugement droit et une instruction variée. Il en donna bien souvent des preuves quand, appelé dans les conseils du roi, il y révéla l'étendue et la solidité de ses connaissances. Aussi Louis XV fut-il juste, lorsqu'à la nouvelle de sa mort il s'écria : « C'est un vrai malheur pour le royaume. Je perds en lui un de mes meilleurs officiers ! »

P. L—T.

SAINT-GERY (Joseph de), né en 1590, au château de Magnas dans l'Armagnac, appartenait à une ancienne et illustre famille du Languedoc. A l'exemple de ses ancêtres, il entra dans la carrière des armes et accompagna le duc Henri de Candale (*voy.* ce nom, VII, 6) qui avait pris du service sur la flotte du grand-duc de Toscane, destinée à combattre les Ottomans. En 1637, le duc d'Épernon, père de Candale et gouverneur de Guienne, donna le commandement du régiment de ce nom à Saint-Gery, dont il était parent, le nomma son lieutenant pour le gouvernement de Lectoure et le chargea de plusieurs missions pendant les troubles de sa province. Mais la disgrâce de *d'Épernon* devint nuisible à Saint-*Gery qui*, après la mort du duc, en 1642, fut obligé de quitter le service. Il se retira dans son château de Magnas, où il consacra ses loisirs à l'étude des sciences naturelles, spécialement à celle de la physique, et il a décrit le charme qu'il y trouvait dans une longue pièce de vers français, intitulée : *Ma félicité*, Paris, 1662, in-4°. L'année suivante Louis XIV l'appela à son conseil d'État, à son conseil privé, à celui des finances, etc., et Saint-Gery rentra ainsi dans les affaires. Il mourut en 1674, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, laissant plusieurs enfants qui ont continué sa postérité. On a encore de lui : I. *L'Iris*, dédié au roi, Paris, 1662, in-4°. II. *Disquisitiones physicæ de motu cordis et cerebri*, Paris, 1663, in-4°. III. *Disquisitio physica de finibus corporis et spiritûs*, Paris, 1663, in-4°. Ces différents écrits, dans lesquels la science est alliée à la religion, ont été réunis sous ce titre : *Les essais de messire Joseph de Saint-Gery, seigneur de Magnas*, Paris, 1663, in-4°. P—RT.

SAINT-GILLES (le chevalier Lenfant de), poète français, né en 1680, fut d'abord sous-brigadier de la première compagnie des mousquetaires du roi. Il se trouva, en 1706, à la funeste bataille de Ramillies, après laquelle il abandonna la profession des armes, et, au grand étonnement de ses amis, se retira dans un couvent de capucins, où il termina sa carrière en 1736. Avant son entrée dans le cloître il avait composé différentes pièces de poésie où l'on trouve de l'esprit et de la gaîté, mais aussi beaucoup de négligence et peu de goût. On a de lui : *l'Origine des oiseaux*, poème; *la Feinte heureuse*, pastorale en quatre scènes; *la Fièvre de Palmerin*, pastorale en un acte; Gilotin, précepteur

des Muses, comédie en un acte et en vers; des *vaudevilles* et autres poésies légères; des *contes* et des *chansons*, dont les sujets sont souvent obscènes, et c'était même dans les productions de ce genre que l'auteur réussissait le mieux. La plupart des poésies du chevalier de Saint-Gilles ont été réunies sous le titre de *la Muse mousquetaire*, Paris, 1709, in-12. — SAINT-GILLES, frère aîné du précédent, était lieutenant de cavalerie dans le régiment de Bissy, et mourut en 1745, à l'âge de quatre-vingt-six ans, écrasé sous les roues d'un carrosse. Il cultivait aussi la poésie, et fit représenter, le 30 octobre 1699, une tragédie intitulée : *Ariarathe*, qui n'eut pas de succès et qui n'a pas été imprimée. — SAINT-GILLES (mademoiselle de), a publié : *Histoire de madame d'Orvigny*, conte moral, 1765, in-16. — SAINT-GILLES (*Auguste Gilles*, dit de), membre de diverses sociétés lyriques, est auteur d'un grand nombre de chansons qui lui firent de la réputation dans ce genre de poésie. Sous le gouvernement impérial il avait épousé la sœur de l'archi-chancelier Cambacérès, et fut quelque temps receveur général à Versailles. Il mourut en janvier 1846.

P—RT.

SAINT-HAOUEN (YVES-MARIE-GABRIEL-PIERRE LECOAT, baron de), contre-amiral, né en 1756 dans la province de Bretagne d'une famille noble, fit ses études au collége de Quimper, et entra dans la marine aussitôt après comme simple volontaire, au moment où éclata la guerre de l'indépendance américaine, que la France soutint avec tant de zèle. Le jeune Saint-Haouen en fit toutes les campagnes dans les mers de l'Inde, des deux Amériques, et devint lieutenant de vaisseau en 1792. Envoyé alors sur la corvette *la Gracieuse* dans les mers des Antilles, il dirigea le service des convois sur les côtes de Saint-Domingue, et reçut trois blessures en repoussant une attaque des noirs révoltés, contre un camp qu'il avait établi pour protéger les intérêts français. A son retour en France, il remplit l'emploi de chef militaire à Nantes, et eut le bonheur, en ravitaillant Belle-Ile, d'empêcher ce point important du littoral de tomber au pouvoir des Anglais qui le bloquaient. Le grade de capitaine de vaisseau, auquel il fut promu en 1795, fut la récompense de ce service. Après s'être acquitté avec le même zèle des fonctions de chef militaire à Ancône en 1799, il prit le commandement de la frégate la *Guerrière*, qu'il quitta pour aller occuper l'emploi d'adjudant et de chef d'état-major de Latouche-Tréville, commandant en chef d'une armée navale réunie à Toulon. Nommé en 1801 chef d'état-major de la première flottille formée dans la Manche, il se trouvait une seconde fois sous les ordres de cet amiral, lorsqu'il eut la gloire de repousser une attaque formidable dirigée par Nelson, pendant les journées des 14, 15 et 16 août de la même année. De 1801 à 1803, Saint-Haouen fut chargé d'une inspection maritime en Belgique, puis nommé commandant du port et de la rade de Calais. Ayant pris le commandement de la première division de la flottille, il parvint à la conduire de Dunkerque à Boulogne, en livrant un très-vif combat à l'escadre anglaise aux ordres de l'amiral Jackson. A cette occasion, il reçut de Decrès, ministre de la marine, la lettre suivante, datée du 6 octobre 1803 : « Vous avez rendu un service important en introduisant à Boulo-

gne la flottille dont vous avez pris le commandement à Dunkerque. La présence d'un ennemi supérieur en forces vous a fourni l'occasion de donner des preuves de talents et de courage. Le premier consul a été content de votre conduite, et il me charge de vous en témoigner sa satisfaction. » Saint-Haouen reçut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur en 1804. De plus, il fut nommé chef militaire des mouvements maritimes à Boulogne, devenu le centre de l'immense flottille destinée à opérer une descente en Angleterre, tandis que les armées navales combinées de France et d'Espagne barreraient l'entrée du détroit. Il parvint à préserver cette flottille des tentatives incendiaires des Anglais, en formant une estacade en avant du port. Blessé pendant qu'il dirigeait cette périlleuse opération, il ne tarda pas à soutenir deux nouveaux combats devant Calais et Boulogne, en conduisant des divisions de la flottille. Préfet maritime à Boulogne depuis 1812, il occupait encore ce poste important, lorsqu'en avril 1814 il fut envoyé à Hartwell pour présenter au roi Louis XVIII les hommages de la marine française. Revenu en France avec ce monarque, il fut nommé par lui baron, chevalier de Saint-Louis et préfet maritime à Dunkerque. A la seconde Restauration, après avoir rempli les fonctions de major-général à Brest, il fut promu au grade de contre-amiral, puis admis à la retraite en 1817, lors de la réduction générale des cadres de la marine. Alors le contre-amiral Saint-Haouen, profitant de ses loisirs, s'appliqua à perfectionner un système de télégraphie *nautique* qui, par ordre du ministre *de la marine* et du directeur général des ponts-et-chaussées, fut l'objet d'expériences suivies au Havre, du 28 mai au 13 juin 1820. En reconnaissant l'utilité de ce système en principe et particulièrement pour la navigation marchande, la commission indiqua divers perfectionnements que réclamait l'application. Saint-Haouen s'occupait de les réaliser, lorsqu'il mourut presque subitement à Calais, le 5 septembre 1826.

CH—U.

SAINT-HILAIRE (Louis-Joseph-Vincent Leblond de), général français, né à Ribemont en Picardie le 4 septembre 1766, s'engagea fort jeune dans un régiment d'infanterie, où il était sous-officier quand la révolution commença. Parvenu bientôt au grade de capitaine, puis à celui de lieutenant-colonel, il fut employé dans ce grade comme adjudant-général, en 1793, à l'armée de siége devant Toulon, où Bonaparte le vit pour la première fois. Il en conçut une très-haute idée, et l'ayant retrouvé à l'armée d'Italie lorsqu'il vint en prendre le commandement en 1796, il l'employa avec beaucoup de succès dans plusieurs occasions, surtout à Castiglione. Après cette bataille, Saint-Hilaire fut nommé général de brigade. « C'était, a dit Napoléon dans ses *Mémoires de Sainte-Hélène*, un homme aimable, bon camarade, bon parent, et remarqué pour son caractère chevaleresque, ce qui le fit appeler *le chevalier sans peur et sans reproches*. Il était couvert de blessures. » Saint-Hilaire se distingua encore dans plusieurs affaires de ces brillantes campagnes de 1796 et 1797, notamment à celle de Saint-Georges et de la Favorite, où il fut blessé. Il ne suivit pas Bonaparte en Égypte, et continua d'être em-

ployé à l'armée d'Italie, où il fit sous Schérer et Moreau la malheureuse campagne de 1799. Dès que Bonaparte se fut emparé du pouvoir par la révolution du 18 brumaire, il nomma Saint-Hilaire commandant de la huitième division à Marseille, où ce général montra beaucoup de zéle pour le nouveau gouvernement, ce qui lui fit obtenir aussitôt le grade de général de division, auquel d'ailleurs ses services et sa valeur lui donnaient des droits incontestables. L'armée autrichienne sous Mélas s'étant alors avancée sur le Var et menaçant la Provence d'une invasion, Saint-Hilaire alla au secours de Suchet qui défendait cette frontière, et il lui amena tout ce qu'il put réunir de troupes dans la huitième division. Il passa depuis au commandement de la quinzième dans les départements de l'Ouest, et plusieurs fois dans ses rapports au gouvernement il annonça l'arrestation et la destruction des bandes de chouans qui continuaient à s'y montrer. Il se rendit ensuite au camp de Boulogne, et de là à la grande armée qui allait faire, sous les ordres du nouvel empereur, la brillante campagne d'Austerlitz. Dans cette mémorable bataille, Saint-Hilaire commandait une division du centre sous le maréchal Soult, et il contribua beaucoup à la victoire en s'emparant des hauteurs de Prazen, qui dominaient la position. Ayant conservé un commandement en Allemagne, il se trouvait à Braunau lorsque le libraire Palm (*voy.* ce nom XXXII, 456) y fut amené par ordre de Napoléon, pour être traduit devant une commission militaire. Chargé par ses fonctions de faire exécuter le jugement qui condamnait à mort ce malheureux, Saint Hilaire fit tout ce qui dépendait de lui pour le retarder et même l'empêcher. Mais Napoléon fut inexorable; l'ordre définitif arriva de Paris et il fallut s'y soumettre. Saint-Hilaire en éprouva un profond chagrin. On a même dit qu'ayant exprimé ses regrets d'une manière un peu vive dans ses dépêches, cette louable générosité lui fit perdre beaucoup dans la faveur impériale. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il était dès lors, par sa valeur et ses services, bien supérieur à la plupart de ceux qui devinrent maréchaux d'empire, et qu'il continua de rester général de division. Il fit en cette qualité la guerre de Prusse, toujours sous les ordres du maréchal Soult, et se distingua à Iéna, à Lubeck, et surtout à Eylau. Il reçut le titre de comte peu de jours après cette sanglante bataille, et se signala encore à Friedland. Après la paix de Tilsitt Saint-Hilaire resta en Allemagne, et lorsque la guerre contre l'Autriche recommença en 1809, il parut encore au premier rang dans les batailles de Ratisbonne, d'Abensberg, d'Eckmuhl, où sa division se couvrit de gloire selon l'expression du bulletin. Cette division fut une des premières à passer le Danube devant Vienne en présence de l'armée autrichienne, et Saint-Hilaire fut chargé d'attaquer la redoutable position d'Essling, qui fut enlevée, puis abandonnée, à plusieurs reprises (*voy* NAPOLÉON, LXXV, 177, et ROGNAT, LXXIX, 345). Blessé grièvement dans l'une des dernières attaques, le général Saint-Hilaire fut transporté dans l'île de Lobau, puis à Vienne; et il mourut dans cette ville le 22 mai 1809. Un décret impérial ordonna que sa statue fût placée sur le pont de la Concorde, et sa dépouille mortelle fut transférée au Panthéon. W—s.

SAINT-HILAIRE (Jean-Henri), plus connu sous le nom de *Jaume Saint-Hilaire*, né à Grasse le 28 oct. 1772, fut obligé, comme toute la jeunesse française de cette époque, d'obéir à la première réquisition, et servit de 1793 à 1800. Aussitôt qu'il put quitter les armées, il vint à Paris et se livra à l'étude de la botanique et du dessin appliqué à cette partie de l'histoire naturelle. Son premier ouvrage, intitulé : *Exposition des familles naturelles, et de la germination des plantes*, 2 vol. in-4°, parut en 1805, sous les auspices, en quelque sorte sous la direction du professeur Desfontaines, avec lequel Jaume Saint-Hilaire était lié. Il continua de publier plusieurs autres travaux dont nous donnons les titres plus bas, et qui n'eurent pas tout le succès qu'il pouvait en attendre. Imprimés à ses frais, avec figures, sa modeste fortune put à peine y suffire; aussi vécut-il dans un état de gêne presque toute sa vie. Il rêvait des moyens de s'enrichir sans y réussir, et la plupart de ses projets ne servirent qu'à augmenter sa pauvreté. Napoléon ayant promis des prix de 100,000 francs à ceux qui, pendant le blocus continental, trouveraient le moyen de remplacer par une production française une substance en grand usage produite à l'étranger, Saint-Hilaire voulut remplacer l'indigo par un produit analogue, fabriqué en France. Il imagina qu'il pourrait en extraire du *Polygonum tinctorium*, plante de l'Inde, qui croît facilement chez nous. Il lut à plusieurs sociétés savantes des notices, imprima dans les journaux des avis sur ce sujet. Il ne prétendait à rien moins qu'à retrouver par ce moyen les 25 millions que chaque année la France donne aux Anglais pour en tirer de l'Inde depuis la destruction de notre colonie de Saint-Domingue, qui non-seulement nous en fournissait, mais en revendait à l'Angleterre même. Il cultiva en petit le *Polygonum tinctorium*, et établit par des calculs, un peu exagérés sans doute, qu'il pourrait retirer d'un hectare de terre 8 à 10 mille kilogrammes de feuilles de cette plante, dont il parviendrait à extraire 60 à 80 kilog. d'indigo. En 1839 il soumit ses idées au ministre de l'agriculture, dont il n'obtint pas de réponse. Sans se décourager il entretint l'Académie des sciences, la société royale et centrale d'agriculture, la société d'encouragement, de la possibilité de cultiver en grand le *Polygonum tinctorium*, et ne fut pas plus heureux. Enfin il s'adressa aux chambres, et obtint de celle des députés, en 1844, un rapport favorable. Saint-Hilaire croyait toucher le prix de cent mille francs qui n'était pas abrogé, disait-il dans sa pétition, lorsque la mort vint le surprendre le 16 fév. 1845, au milieu de ses rêves de fortune, mais dans la détresse la plus grande. Il avait été nommé de la société royale et centrale d'agriculture en 1831 et il en était un des membres les plus assidus. Le botaniste Persoon lui dédia, sous le nom de *Jaumea*, un genre de plantes de la famille des composées. La liste de ses ouvrages serait assez nombreuse, mais, sauf les suivants, la plupart consistent en notices, rapports, avis, prospectus insérés dans les recueils périodiques, journaux, ayant presque tous pour objet les arbres, les forêts, la reproduction des arbres fruitiers par pepins ou noyaux, dont il puisait les données auprès de Sageret, savant pomologiste et physiologiste non moins expérimenté.

Mais c'est surtout le *Polygonum tinctorium* qui était l'objet continuel de ses pensées; car, pour les autres projets d'ouvrages, ses publications n'allaient guère plus loin que les premières feuilles. Outre celui dont nous avons donné le titre, il a mis au jour : I. *Les plantes de la France*, 10 volumes in-8° et in-4°, avec mille planches en couleur, ouvrage descriptif sur beaucoup de plantes de France, avec des figures médiocres, Paris, 1805 et ann. suiv. II. *Flore et Pomone françaises*, ornées de six cents figures, dont la plupart avaient déjà servi à l'ouvrage précédent. III *Flore parisienne*, petit in-4° avec des planches au trait de petite dimension, sur bois, intercalées dans le texte, Paris, 1835; resté à la 7e livraison. Il laissa manuscrit un volume de notices biographiques, par ordre alphabétique, sur les membres de la société royale et centrale d'agriculture, acheté par cette compagnie; un commencement de dictionnaire d'agriculture, et un travail sur les conifères, avec dessins, dont il sollicitait l'impression aux frais du gouvernement. L'auteur de cet article a lu une *Notice* sur Jaume Saint-Hilaire dans la séance de la société centrale d'agriculture du 19 février 1845. M—AT.

SAINT-HIPPOLYTE (Jacques-Philippe Pradin de Biarges, comte de), naquit le 13 oct. 1762, à Saint-Hippolyte de Caton (Gard), entra au service comme garde de la marine, le 11 avril 1777, et fit la guerre d'Amérique avec distinction dans les escadres successivement commandées par les comtes d'Estaing, de La Motte-Picquet et de Grasse. Il fut blessé au combat naval de la Grenade, puis sous la Dominique (1779-82). Simple lieutenant de vaisseau en 1786, il quitta la marine aux approches de la révolution, obtint le grade de capitaine de vaisseau à la première Restauration, et le titre de contre-amiral honoraire le 29 octobre 1826. Pendant douze ans il siégea au conseil général de l'Hérault, au conseil municipal de la ville de Montpellier, et s'acquitta avec la charité la plus éclairée des fonctions d'administrateur des hospices. Par l'élévation de ses sentiments et la rectitude de sa conduite, il sut se concilier l'estime générale au milieu des dissidences religieuses et politiques qui agitaient le midi de la France. Né dans la communion protestante, il avait vu, dès 1817, sa femme et ses deux filles abjurer sans se décider à suivre leur exemple. La tolérance qu'il pratiqua toute sa vie ne lui manqua point à sa mort. Frappé subitement à Montpellier dans les premiers mois de l'année 1830, le comte de Saint-Hippolyte fut inhumé avec les prières et les pompes de l'Église catholique, par ordre du digne évêque alors placé à la tête du diocèse. CH—U.

SAINT-JACQUES *de Sylvabelle* (Guillaume de), directeur de l'observatoire de Marseille, né dans cette ville le 18 janvier 1722, fut élevé avec beaucoup de soins, d'abord par un précepteur, ensuite au collége de l'Oratoire, où il fit ses trois dernières classes. Le professeur de philosophie, lui ayant trouvé un talent naturel et particulier pour les sciences, lui conseilla de s'attacher à l'étude des mathématiques dès qu'il serait sorti du collége. On lui indiqua les livres par lesquels il pourrait commencer : ce furent les *Éléments* d'Euclide et de Challes, la *Science du calcul* du père Reyneau, l'*Application de l'algèbre à la géométrie* de Guisnée, les *Sections coniques* de La-hire, l'*Analyse démontrée* du père

Reyneau, les *Infiniment petits* du marquis de l'Hôpital. Il se fit une loi, dès le commencement, de ne jamais lire la démonstration d'une proposition ou la solution d'un problème qu'il ne l'eût trouvée auparavant lui-même, ce qui lui réussit tellement que, comparant ensuite ce qu'il avait fait avec la manière rapportée par l'auteur, il arrivait souvent que sa propre démonstration ou sa solution de problème était plus simple et plus claire que celle de l'auteur; et au bout de dix-huit mois de travail il fut en état de résoudre les problèmes les plus difficiles. A l'âge de 18 ans, il fut associé à une assemblée de savants qui se tenait chez M. de Valabre, parmi lesquels étaient M. Bertrand, directeur des fortifications de Provence, et M. de Boniface, ingénieur en chef à Marseille, auxquels il communiqua même quelques nouvelles idées sur les fortifications des places et la solution de plusieurs problèmes utiles pour la mécanique. Le père Pézénas, qui était chargé de l'observatoire, l'avait fait prier aussi par plusieurs personnes de l'aller voir, et à la première visite il lui dit qu'il pouvait disposer de ses livres et de tous les instruments qu'il avait. Non-seulement il ne faisait rien sans le consulter, mais encore il adhérait sur-le-champ à son avis, sans élever la moindre objection. Le père Jacquier ayant passé à Marseille en 1744, Saint-Jacques eut avec lui une longue conférence, et lui témoigna le regret que dans son commentaire il se fût plus attaché à suivre les propres idées de Newton qu'à les développer d'après les ouvrages des autres auteurs; il lui cita plusieurs exemples, notamment le problème du solide de la moindre résistance, où Jacquier s'était contenté de rapporter la méthode de Bernoulli ou du marquis de l'Hôpital, dans laquelle Saint-Jacques avait découvert beaucoup de fautes, surtout une bien grave, celle d'avoir pris la partie de la courbe converse vers son axe, comme ayant la propriété de la moindre résistance. Il en démontra la fausseté, et promit de rédiger incessamment un assez long mémoire qu'il avait projeté là-dessus, et dans lequel tout se trouvait clairement développé; ce qu'il exécuta. Quelques jours après le père Jacquier lui proposa divers problèmes, que Saint-Jacques montra n'être pas difficiles, entre autres celui de la surface du cône oblique, celui du problème du solide de la plus grande attraction, que Jacquier lui conseilla d'envoyer à l'Académie des sciences de Paris. Ce mémoire se trouve imprimé dans le premier volume des *Mémoires des savants étrangers*, et devait être suivi immédiatement de celui de la courbe de moindre résistance; mais n'ayant reçu aucune réponse de l'Académie, et ayant même ignoré pendant quatre ans qu'il était question de le faire imprimer, Saint-Jacques ne jugea pas convenable d'envoyer le deuxième, qui donna lieu à bien des anecdotes assez particulières. Avant la fin de 1749, il reçut le premier exemplaire du *Traité de la précession des équinoxes* par d'Alembert, où il découvrit plusieurs fautes singulières dont il donna avis à l'auteur. Ayant cherché, selon son usage, à résoudre lui-même le problème, il imagina une règle fort simple et auprès de laquelle celle de d'Alembert lui parut si compliquée qu'il l'en informa et ne s'occupa pas de la discuter. D'Alembert fut obligé de convenir que la sienne avait ce défaut, mais que c'était à la nature et à la

difficulté du problème qu'il fallait l'attribuer, et que Euler l'avait abandonné par cette raison. D'Alembert, ne pouvant se persuader que l'on pût résoudre ce problème par une méthode aussi simple que celle qu'on lui annonçait par lettre et sans aucun détail, proposa de l'envoyer d'une manière plus développée, et promit de se soumettre au jugement de l'Académie; mais quand il eut reçu le mémoire, il le garda soigneusement, sans faire aucune réponse. Trois mois après, Saint-Jacques ayant envoyé à M. de Fouchy un deuxième mémoire contenant les explications des formules du premier axe, observations astronomiques qui avaient été faites, d'Alembert proposa à celui-ci de renvoyer à Marseille les deux mémoires, ce qui donna lieu à des disputes qui durèrent fort longtemps. Pour empêcher que le public eût connaissance de ces mémoires, on fit enlever les manuscrits originaux dont on savait qu'il n'existait aucune copie; enfin il n'y eut que l'autorité qui parvint à les faire rendre, et le père Pézénas les fit imprimer dans le recueil des Mémoires rédigés à l'observatoire de Marseille en 1756. Mais Saint-Jacques n'ayant pas voulu se donner la peine de les copier, les mémoires se trouvèrent tellement remplis de fautes d'impression, qu'on n'osa en mettre qu'une partie dans l'errata, pour ne pas décourager les lecteurs. Le père Pézénas ayant été obligé de sortir de l'observatoire par suite des arrêts du parlement de Provence contre les jésuites, M. de Choiseul donna ordre d'en charger provisoirement Saint-Jacques, ce qui fut exécuté, et par suite le roi lui accorda le brevet de directeur de cet observatoire (1764). Dabord il fit tous ses plans pour bien monter cet établissement; et l'on ne peut pas douter que s'ils eussent été exactement suivis, l'observatoire ne fût devenu le plus parfait, soit pour la position, soit pour la solidité, soit pour la commodité; mais trop de circonstances s'y opposèrent pendant 37 ans. Les matériaux qu'il avait amassés lui donnèrent occasion de former le plan d'un ouvrage qui, en un volume in-4° ou deux tout au plus, eût renfermé tout ce qu'il y avait de plus intéressant dans les sciences mathématiques; mais la manière dont furent reçus ses mémoires le dégoûta tellement, qu'il préféra s'arrêter entièrement. Ayant beaucoup travaillé pour l'horlogerie, il avait donné en 1745 un mémoire sur l'échappement, qui est vraisemblablement le premier où cette partie ait été traitée suivant les vrais principes. Aussi a-t-on été obligé d'y revenir, même après en avoir trouvé de plus parfaits. Saint-Jacques a encore indiqué plusieurs constructions pour corriger les irrégularités des vibrations de pendules, causées par le chaud et le froid, ainsi que plusieurs moyens de diviser les instruments avec la plus grande précision, et des explications de phénomènes de physique qui sont les plus naturelles que l'on puisse imaginer. Enfin il a relevé quantité de fautes dans les ouvrages des savants les plus distingués, et donné des méthodes sûres pour découvrir la vérité et parvenir à la solution de toutes sortes de problèmes. Il a aussi traité l'hydraulique d'une manière presque neuve, et a démontré clairement qu'on n'avait jamais bien connu cette science. La décomposition de la colonne du fluide en deux parties, dont l'une supporte le poids de-

quilibre, l'autre le mouvement, et l'application qu'il en a faite à toutes les machines hydrauliques est un principe aussi lumineux que fécond. Le mémoire qu'il a donné sur l'écoulement de l'eau par un orifice pratiqué au fond ou au côté d'un vase, d'après l'idée de la cataracte de Newton, répand le plus grand jour sur cet article, et le défaut qu'il a trouvé dans cette cataracte, qui consiste en ce que les couches supérieures de l'eau ne sont point horizontales, mais concaves au-dessus et convexes en dessous, fournit le moyen le plus simple pour que l'eau s'écoule uniformément par l'orifice. La manière avec laquelle il a expliqué la force répulsive dont avait parlé Bernoulli n'avait été bien connue d'aucun auteur avant que Saint-Jacques eût donné sa méthode. On ne saurait indiquer ici toutes les machines qu'il imagina en différents temps. Ce savant mourut le 10 février 1801. Ses ouvrages sont : I. *Mémoire* sur le solide de la plus grande attraction, envoyé à l'Académie des sciences en 1745, imprimé dans le 1er volume des Mémoires des savants étrangers. II. Un *Mémoire* sur le solide de la moindre résistance relatif à la figure la plus avantageuse des vaisseaux, imprimé dans le 3e volume des Mémoires des savants étrangers. III. Un *Mémoire* sur la précession des équinoxes, et en général sur tous les mouvements des axes de la terre et sur la variation des plans des orbites dans toutes les planètes, envoyé à la Société royale de Londres, qui l'a fait traduire en anglais et imprimer dans ses Mémoires de 1752. IV. Un *Traité général* des variations célestes, des inégalités des mouvements des planètes, dans lequel on a *développé* tous les grands principes de Newton, soit pour les mathématiques, soit pour l'astronomie, imprimé dans le volume des Mémoires de l'observatoire de Marseille. V. Un *Traité* abrégé de perspective, renfermé en huit problèmes, imprimé à la fin de la préface de la traduction de la *Perspective* du docteur Taylor, en 1759. VI Plusieurs Mémoires dans divers recueils, sur différents sujets, entre autres sur la navigation, la mécanique, la richesse d'un état, l'origine des idées, et le rapport de l'âme à Dieu, de l'âme au corps; observations météorologiques; sur la comète de 1770; sur les sources; sur la vis d'Archimède; sur l'infini mathématique; sur les sections coniques; sur les principes hydrauliques; sur les équinoxes; sur la musique; sur la défense des places, principalement de Marseille; sur les fièvres d'accès; le bonheur est-il plus commun chez les grands que chez les petits? etc. L—s—s.

SAINT-JEAN DE CREVECŒUR. *Voy.* CREVECŒUR (*J.-Hector Saint-John de*), LXI, 540.

SAINT-JULLIEN (BARTHÉLEMI ÉMÉ, baron de), seigneur de Mollines, Vizille, Rével, etc., né dans le commencement du XVIe siècle, et l'un des personnages éminents de la famille illustre de Marcien, était fils de Guillaume Émé de Saint-Jullien, que Louis XII décora de l'ordre du camail ou porc-épic. Les sires de Mollines et des Crottes, ses aïeux paternels, s'étaient signalés aux croisades; plusieurs avaient porté les armes avec gloire contre les Anglais sous les règnes de Charles V et de Charles VI. Très-jeune encore, il se fit remarquer par la noblesse de son caractère, une instruction vaste, une éloquence brillante, enfin par la pénétration de son jugement. Les circonstances, autant

que son goût pour l'étude, l'engagèrent à embrasser la carrière de la magistrature. Il y porta des mœurs pures, rehaussées par une probité sévère, une infatigable assiduité au travail, et des talents qui justifièrent la confiance dont il fut honoré par tous les monarques auxquels il consacra ses longs et glorieux services. François Ier reconnut bientôt le mérite supérieur du baron de Saint-Jullien, et lui confia des emplois élevés, tels que la présidence au parlement de Turin, érigé en cour suprême de justice pour les pays au-delà des Alpes. Les guerres dont le Piémont fut alors le théâtre lui fournirent des occasions fréquentes de révéler sa haute capacité. L'autorité dont il était revêtu en Piémont lui créa des relations intimes et officielles avec plusieurs souverains d'Italie et un grand nombre de personnages historiques de cette époque brillante. Antoine de Montpezat, maréchal de France, à la date du 20 août 1536, l'informa de la tentative infructueuse que l'empereur Charles-Quint venait de faire sur la ville de Marseille (1).

François Ier, voulant donner une organisation complète et régulière à l'administration de la justice dans ses provinces au delà des Alpes, consulta le baron de Saint-Jullien, qui en traça le plan dans des mémoires remarquables, honorés de l'approbation du roi, et dont le secrétaire d'État Briçonnet lui transmit l'assurance flatteuse. Bientôt après s'offrit à ce monarque une occasion de lui témoigner son bon vouloir et sa confiance, en le chargeant d'une mission particulière auprès de la seigneurie de Venise, où Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, était ambassadeur. François Ier lui donna ensuite une mission en Angleterre où il fut bien accueilli par la cour; et, de plus en plus satisfait des services de Saint-Jullien, ce prince lui renouvela, par lettres patentes du 12 janvier 1540, le don de la terre de la Chapelle, près de Briançon, que Charles VII avait fait, en 1448, à un de ses ancêtres, et l'érigea en fief mouvant de la couronne. La mort de François Ier ne suspendit point la faveur dont jouissait Saint-Jullien. Son zèle pour le service public était partagé par tous les membres de sa famille, qui se prodiguaient sur les champs de bataille, pendant que ses laborieuses veilles étaient consacrées aux affaires d'État. Une lettre du maréchal de Brissac, en date du 22 juin

(1) Ce document curieux pour l'histoire est ainsi conçu : « Monsieur de Saint-Jullien, mon amy, je vous veulx bien advertir comment l'empereur vint hier ici avecques dix ou douze mil hommes et quelque nombre de chevaulx légiers, et pensois que ce fust pour se venir loger là, mais ce n'estoit que pour venir voir la ville, ce que nous ont dict des prisonniers qui furent prins à l'escarmousche, et aussi d'autres qui se sont venus rendre. Je vous asseure que le dict empereur fut bien recuelly à son arrivée; car on luy mist cinq gallayres au droict de son chemyn, qui les escarmouschoient bien, et en deux ou troys coups de canon qu'ilz tirèrent, ilz tuèrent plus de cinquante hommes. Aussi l'on les festoya si bien des plates formes, des moulins et des tours, que l'on les fist bien tenir au large, et ne se pouvoient guere tenir ensemble. Nous mismes le seigneur Christofle Gouast à l'escarmousche avecques des Italiens, laquelle escarmousche fut bien belle, et fut tué des leurs dix ou douze hommes, et nous n'en perdismes que ung et quelque peu qui furent blessez. Le dict empereur et le marquis de Gouast tournoyerent fort à l'entour de la ville, eulx deux pour la veoir, ainsi que nous ont dict les dicts prisonniers, et après se retirèrent vers Aix. Ilz font bruyt qu'ilz nous assiègeront. S'ilz le font, ilz seront lez bien recueilliz, et ne les craignons guyeres. Et sur ce, je prie Dieu, monsieur de Sainct-Jullien, mon amy, vous donner ce que vous desirez. A Marseille, le 20e d'aout. Vostre bien amy à vous faire service. MONTPEZAT. »

1552, en offre la preuve en ce qui concerne Guillaume Émé de Saint-Jullien, frère du baron (*voy.* ci-après). L'esprit de sédition produit par les guerres religieuses nées de la réforme se maintenait avec plus de ténacité parmi les habitants de Gap que dans les autres parties du Dauphiné. Cette ville persistait à refuser d'admettre dans ses murs une garnison royale. Charles IX jugea qu'il ne pouvait employer un pacificateur plus révéré pour son caractère et sa loyauté que le baron de Saint-Jullien, afin de ramener au devoir cette population égarée. Après avoir reçu ses dernières instructions de la bouche du roi, il quitta Paris, et se rendit à Gap, le 17 août 1568. Sans employer la violence et par le seul crédit de ses paroles, il réussit, à la grande satisfaction du roi, à pacifier ce pays, et acquit ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance publique. Le chevalier de Birague, premier président du sénat de Turin et garde des sceaux pour la France au delà des monts, ayant été revêtu de la charge de garde des sceaux du royaume, le baron de Saint-Jullien lui succéda dans tous les emplois qu'il quittait en Piémont, et y joignit la présidence du conseil souverain de Pignerol. Il les exerça pendant plusieurs années, puis résigna ces fonctions à son fils, dont l'article suit. Le baron de Saint-Jullien avait épousé Éléonore de Pelisson, issue d'une ancienne famille d'Auvergne, et dont le père était premier président du sénat de Chambéry. Il en eut plusieurs enfants dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la personne du marquis Albéric de Marcien. Le baron de Saint-Jullien mourut en 1597, plus qu'octogénaire.

G—R—D.

SAINT-JULLIEN (Octavien Émé, baron de Marcien et de), fils du précédent, naquit en 1550. Après avoir achevé des études fortes et variées où il avait montré une intelligence précoce, Octavien se décida pour la haute magistrature par la perspective assurée de succéder à son père dans ses éminentes dignités. Dès ses premiers pas dans cette carrière difficile, il attira sur lui l'attention et la bienveillance royales. Pendant plusieurs années, il exerça avec distinction les fonctions de président du conseil souverain de Pignerol et de garde des sceaux en Piémont, jusqu'à l'époque de la restitution définitive par la France de cette conquête au duc de Savoie. Par lettres patentes de février 1578 et décembre 1585, Henri III le pourvut des charges de maître des requêtes et de président au parlement du Dauphiné. Le royaume était encore plongé dans l'anarchie que les querelles religieuses y avaient suscitée. Le baron de Saint-Jullien contribua puissamment à rétablir l'ordre et la confiance dans cette province par sa fermeté, son esprit conciliant et tact éclairé à l'aide duquel l'homme supérieur parvient toujours à dénouer les difficultés que des passions irritées semblent rendre insurmontables. Ses lumières, sa droiture et son courage lui méritèrent les suffrages et la reconnaissance de tous les partis. Le roi Henri IV, dont le règne a tiré autant d'éclat de l'heureux choix des hommes que de la force de son génie, honora de sa confiance particulière et de plusieurs commissions délicates le baron de Saint-Jullien qui, par ses ordres, se rendit à Venise. On conserve dans la famille trois lettres autographes très-remarquables de ce monarque. Oc-

tavien de Saint-Jullien mourut en 1624, âgé de 74 ans. G—R—D.

SAINT-JULLIEN (Guillaume Émé, seigneur de Rochemolle et de), frère de Barthélemi, fit des progrès rapides dans les études et les exercices qui le préparèrent à la carrière militaire. Il acquit en outre à la cour l'urbanité des formes que la vie des camps exclut quelquefois. Son esprit vif et délié le rendit propre aux missions délicates et difficiles dont il s'acquitta avec succès. Il parvint par sa valeur et son mérite au commandement d'une compagnie de quatre-vingt-dix hommes de pied. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, l'agrégea au corps de la noblesse de ses états, le 23 février 1563, par un acte solennel de réception qui eut lieu à Chambéry en présence du duc de Ferrare, des ambassadeurs de Venise et des personnages les plus qualifiés du pays. Antoine d'Acquin, marquis de Caraffa, et J. de Gondy servirent de témoins au récipiendaire, affirmèrent l'ancienneté de sa famille, et déclarèrent que plusieurs de ses ancêtres avaient contracté des alliances dans leurs maisons. Henri IV, qui estimait particulièrement Guillaume, le rapprocha de sa personne en le nommant son gentilhomme de la chambre. Plusieurs fois il le chargea de missions confidentielles de nature à prouver le cas que ce prince faisait de ses talents et de son habileté pour les affaires; le seigneur de Rochemolle justifia lui-même la faveur du roi par les services qu'il rendit pendant toute sa longue carrière. G—R—D.

SAINT-JULLIEN (Raimond Émé, seigneur de Neuvaques et de), frère du précédent, fut destiné dès son bas âge à la carrière militaire, et entra au service comme enfant d'honneur, c'est-à-dire comme page de François Ier. Une cour aussi polie que celle de ce monarque, où dominait l'amour des sciences, des lettres et des armes, était la meilleure école pour un jeune gentilhomme dont le cœur s'inspirait de la plus noble ambition. Le seigneur de Neuvaques, à la sortie des pages, devint homme d'armes dans la compagnie du célèbre chevalier Bayard qui guerroyait alors en Picardie. Il servit successivement sous les ordres du marquis de Saluces et du sieur d'Este, qui prirent le commandement de cette compagnie après le *chevalier sans peur et sans reproches*. Neuvaques, employé en Italie, en 1528, sous les ordres du comte de Saint-Pol, reçut à l'assaut de Pavie plusieurs coups d'arquebuse qui l'obligèrent à se retirer dans ses terres pour s'y rétablir. Dès que ses forces lui permirent de reprendre les armes, il retourna en Italie, et y servit en qualité de capitaine de vingt hommes d'armes de la compagnie de Robert Stuart, maréchal d'Aubigny. Il signala encore sa vaillance et ses talents en plusieurs occasions, notamment aux sièges de Milan et de Fossan, où il tenait garnison avec le grand écuyer de France Galeaz de San-Severino. Le maréchal de Montejean, sous les ordres duquel il servait, ayant été témoin d'un combat où, assailli par huit Espagnols, il en avait tué trois de sa main avant de se rendre, consigna dans une attestation scellée de ses armes le glorieux souvenir d'une action aussi mémorable. Plusieurs autres exploits marquèrent le cours des campagnes, en Italie, du seigneur Neuvaques. Pour récompenser ses longs et honorables services, François Ier le nomma gouverneur du château de Succinio, ainsi que du parc

et des jardins qui dépendaient de cette résidence royale. Saint-Julien conserva les fonctions et honneurs de cette charge jusqu'à la fin de sa vie. G—R—D.

SAINT-JUST (C. Godard d'Aucour, baron de), était le fils du fermier-général Godard d'Aucour (voy. ce nom, XVII, 541), et n'eut de commun que le nom avec un trop fameux conventionnel à qui cependant on a quelquefois attribué une partie de ses productions poétiques. Godard d'Aucour de Saint-Just, né à Paris en 1769, entra dans le monde avec tous les avantages que donnent une naissance distinguée et une grande fortune. Destiné à la magistrature, il allait être reçu conseiller au parlement quand la révolution éclata. N'ayant pris aucune part à ses orages, il réussit à se soustraire aux dangers qui environnèrent les richesses, et trouva dans l'étude le repos et le bonheur. Lorsqu'il fut atteint de la longue et douloureuse maladie à laquelle il succomba, le 17 mars 1826, il s'occupait de faire imprimer ses œuvres poétiques, qui ne furent publiées qu'après sa mort. Ses productions dramatiques sont les plus remarquables. Long-temps elles eurent à l'Opéra-Comique un succès qu'elles durent surtout à la musique de Boïeldieu. Pour faire connaître cet auteur, nous emprunterons quelques traits d'un article qui fut inséré dans un journal par son ami Népomucène Lemercier, lorsqu'il publia ses *Essais littéraires*. « Ce recueil se compose d'une tragédie et de comédies en vers qu'il ne présente que comme des esquisses de sa jeunesse, et de drames lyriques, dont, par modestie, il attribue le succès aux seuls talents du compositeur, qui le seconda de sa musique expressive et touchante. Quelques élégies, un poème imité d'Young et des romances, enrichissent cette agréable collection. Elle est posthume, et l'on éprouve en la parcourant le chagrin de ne pouvoir plus faire entendre à son auteur les éloges dont on voudrait flatter son oreille. La réussite des opéras-comiques de M. de Saint-Just a bien prouvé qu'il connaissait l'art de la scène. Avec plus de goût et de choix dans l'expression que Sedaine, il possédait comme lui le talent de passer du grave au doux, du sérieux au gai, du noble au familier gracieux. Il était initié aux secrets de compliquer une intrigue sans l'embrouiller ni l'obscurcir, et d'en dénouer la trame bien ourdie par le jeu de personnages variés à la fois et tour à tour attendrissants ou plaisants. Voilà les qualités qu'ont signalées dans ses aimables ouvrages les applaudissements réitérés du parterre. Son orphée Boïeldieu est devenu le Grétry de ce disciple de Sedaine, à qui nous n'avons à reprocher qu'une paresse trop insouciante qui l'a rendu moins fécond que son maître... La tragédie de *Mirza*, sujet asiatique et un peu romanesque, est pleine de situations neuves et de scènes passionnées. Je viens de la relire, et cet examen confirme en moi l'opinion favorable que j'en conçus autrefois à la première lecture. Je ne doute pas de l'effet brillant qu'elle produirait au théâtre. On remarque aussi dans ses comédies des aperçus fins et justes, un style purgé de toute affectation, une ordonnance correcte et toujours bien proportionnée, et l'étude des beaux modèles. Le sentiment du mieux l'a, dit-il, écarté de Thalie, parce qu'il mesurait les difficultés de suivre les pas de Molière. Ce motif de découragement décèle en

lui des lumières qui deviennent rares. Que de fois je me plus à consulter les siennes ! Que de fois ses avis m'ont indiqué le moyen d'éviter des fautes ! La nature plus que l'instruction, et l'habitude des mœurs de la haute société, l'avaient doué d'un tact sûr et subtil dont les hommes d'érudition et de cabinet sont quelquefois privés. Il jugeait d'avance du relief théâtral que prêteraient à tel ou tel tableau les nuances les plus déliées et les couleurs les plus fortes. Sa présence m'a souvent éclairé durant les répétitions de mes pièces. Je composai chez lui, dans le vieux château dont il était propriétaire en Champagne, ma tragédie d'*Agamemnon*, et une partie de celle d'*Ophis*. Rien n'est plus agréable à ma mémoire que les fréquents séjours que j'ai faits amicalement dans ses diverses habitations champêtres. J'avais su deviner et goûter la secrète mélancolie de son caractère; il en adoucissait la teinte au milieu des conversations égayées par des littérateurs et des artistes qu'il se plaisait à réunir. Le bien qu'il estimait le plus était son indépendance personnelle; il sut la conserver en s'affranchissant de toutes les entraves de la vanité, de tous les préjugés vulgaires et de toutes les fausses importances dont les hommes ambitieux embarrassent leur vie. Le désir de garder sa liberté, ses loisirs et son repos lui faisait dédaigner la manie de briller par le luxe et même par le talent. De là ses dehors de nonchalance qui n'étaient que le résultat de sa douce philosophie. Né riche et bienfaisant, ses mœurs faciles participaient de ces deux avantages. » Voici la liste des ouvrages de Saint-Just joués sur différents théâtres : au théâtre National, *Selico*, opéra en trois actes, 1793. Au théâtre Favart, *Zoraïme et Zulnar*, opéra-comique en trois actes, 1798. Au théâtre Feydeau, *la Famille suisse*, opéra-comique en un acte, 1797; *l'Heureuse nouvelle* (en société), opéra impromptu en un acte, 1797; *les Méprises espagnoles*, opéra-comique en un acte, 1798; *le Calife de Bagdad*, opéra-comique en un acte, 1800, qui eut un immense succès; *l'Heureux malgré lui*, opéra-comique en deux actes, 1802; *Gabrielle d'Estrées*, opéra-comique en trois actes, 1806; *le Nègre par amour*, opéra-comique en un acte, 1809; *Jean de Paris*, opéra-comique en deux actes, 1812, qui est resté au répertoire. Au théâtre Montansier (en société), *la Prisonnière*, comédie en un acte mêlée d'ariettes, 1799. Au théâtre Louvois, *l'Avare fastueux*, comédie en trois actes et en vers, 1805. Les *Essais littéraires* parurent en 1826, 2 vol. in-8°. M—D j.

SAINT-LAURENT (Nombret), auteur dramatique, fut un des plus spirituels vaudevillistes de notre époque. Employé supérieur de l'administration des ponts-et-chaussées, il trouva encore le temps de composer de très-agréables pièces. Une mort prématurée l'enleva à ses divers travaux, en 1833, à Boulogne, où il était allé pour rétablir sa santé. On a de lui : I. *Le Séducteur champenois, ou les Rémois*, comédie-vaudeville en un acte, représentée sur le théâtre des Variétés le 16 décembre 1819; Paris, 1820, in-8°. Avec MM. Dartois et Saintine. II. *Les Couturières, ou le Cinquième au-dessus de l'entresol*, tableau-vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre des Variétés le 11 novembre 1823; 1re et 2e édition, Paris, Barba, 1823, in-8°. Avec MM. Désaugiers et ***. III. *Le Coiffeur et le Perruquier*, vaude-

ville en un acte, représenté sur le théâtre du Gymnase le 15 janvier 1824; 1re, 2e et 3e édition, Paris, 1824; 4e et 5e édition, dans le répertoire du théâtre de Madame, 1828, in-18. Avec MM. Scribe et Mazères. IV. *Pinson, père de famille*, ou la suite de *Je fais mes farces*, folie-vaudeville en un acte, représentée sur le théâtre des Variétés le 6 novembre 1824; Paris, 1824, in-8°. Avec Désaugiers et ***. V. *Le Mari par intérim*, comédie-vaudeville en un acte, représentée sur le théâtre du Vaudeville le 8 janvier 1827; Paris, 1827, in-8°. Avec MM. Fulgence et Tully. VI. *Les Cartes de visite*, ou *une Fête de famille*, vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre du Vaudeville le 1er janvier 1827; Paris, 1827, in-8°. Avec M. Xavier. VII. *John Bull au Louvre*, vaudeville en trois tableaux, représenté sur le théâtre des Variétés le 13 septembre 1827; Paris, Quoy, 1827, in-8°. Avec MM. Théaulon et ***. VIII. *La Halle au blé*, ou *l'Amour et la Morale*, tableau en un acte, représenté sur le théâtre des Variétés le 15 novembre 1827; Paris, 1827, in-8°. Avec MM. Francis (baron Allarde) et Dartois. IX. *Les Dames peintres*, ou *l'Atelier à la mode*, tableau en un acte mêlé de couplets, représenté sur le théâtre des Variétés le 29 décembre 1827; Paris, 1828, in-8°. Avec M. Gabriel. X. *Le Bandit*, pièce en deux actes, mêlée de chants, représentée sur le théâtre des Nouveautés le 12 septembre 1829; Paris, 1829, in-8°. Avec MM. Théaulon et Théodore. XI. *Le Mardi gras et le lendemain*, ou *Vivent la joie et les pommes de terre!* esquisse en un acte et demi, représentée sur le théâtre des Variétés le 3 février 1830; Paris, 1830, in-8°. Avec MM. Durand et Florentin. XII. *Bonaparte lieutenant d'artillerie*, ou 1789 et 1800, comédie historique en deux actes, mêlée de couplets, représentée sur le théâtre du Vaudeville le 2 octobre 1830; Paris, 1830, in-8°. Avec MM. Duvert et Xavier. Z.

SAINT-LÉGIER (Jean-Gaspard-Laurent de), militaire et homme de lettres, né, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, d'une famille honorable de Saintes, était cousin germain de l'amiral Latouche-Tréville. Son éducation fut très-soignée, et plus tard les voyages ajoutèrent à l'instruction qu'il devait à l'étude. Il fut à l'École militaire le condisciple de Napoléon Bonaparte, ainsi que du spirituel journaliste Colnet, avec lequel il resta toujours en relations d'amitié. Saint-Légier servit dans le régiment de Provence-infanterie et parvint au grade de capitaine. Il se trouvait à Saint-Domingue au moment où éclata l'insurrection des noirs. Rentré en France et retiré du service, il continua de s'adonner à la littérature, qu'il n'avait pas négligée même au milieu des camps. Le titre qu'il a mis au recueil de ses poésies : *La Muse créole*, 1 vol. in-12, s'explique par le séjour qu'il avait fait dans les îles Antilles. On peut le regarder comme principal auteur d'un roman attachant et bien écrit : *Albert et Ernestine*, ou *le Pouvoir de la maternité*, 1809, 2 vol. in-12, bien que ce livre ait paru sous le seul nom de sa sœur, Mme de Saint-Légier, *ex-chanoinesse*. Il était à cette époque secrétaire d'un écrivain célèbre qui, ayant la direction politique du *Publiciste*, l'avait chargé de la rédaction de cette feuille quotidienne. Les appointements qu'il recevait, joints à son revenu, pouvaient le faire vivre dans une modeste ai-

sance, et la fortune semblait lui sourire, lorsqu'un coup affreux vint assombrir son existence. L'écrivain politique auprès duquel on l'avait placé ayant vu disparaître du tiroir d'un de ses meubles une montre en or ainsi qu'une somme de cinq cents francs, le malheureux secrétaire fut accusé de ce larcin, poursuivi et condamné en première instance. Il est vrai qu'un jugement ultérieur annula le précédent et obligea l'accusateur à faire à l'homme reconnu innocent une réparation d'honneur qui ne pouvait pas empêcher qu'il n'eût passé près de deux mois dans les cachots, et n'eût été long-temps en proie au désespoir. Il eut dans cette triste affaire pour défenseur Me Falconnet, et lui-même se défendit devant la justice par la parole et par la plume. Quelques-uns des mémoires qui ont été alors publiés sont dans nos mains. Le coup terrible qui le frappa fit à son âme une plaie cruelle. Nous avons été témoin des ses peines, comme nous avions pu apprécier son caractère aimable, son esprit enjoué, son désintéressement. Saint-Légier a beaucoup écrit, mais il a mis au jour très-peu de ses productions. Il coopérait à divers ouvrages périodiques. L.

SAINT-LEU (DE) fut pendant quarante-huit ans avocat du roi au présidial de Senlis. Il joignait à une étude profonde du droit coutumier une très-longue expérience. On a de lui un commentaire sur la coutume de Senlis, imprimé en 1703 avec ceux de Bochel et de Vicard, in-4°, sous ce titre : *Coutume du bailliage de Senlis et son ressort, avec des remarques*. Pihan de la Forest en a donné en 1771 une nouvelle édition. T—D.

SAINT-MARCELLIN (JEAN-VICTOR FONTANES, connu sous le nom de), était fils naturel du grand-maître de l'université, Fontanes, bien que dans le public il passât pour n'être que son neveu. Né le 11 mai 1791, il fut admis après de très bonnes études au Lycée impérial, à l'école militaire de Fontainebleau, d'où il sortit en 1812 comme sous-lieutenant. L'expédition de Russie se préparait, et on l'incorpora dans un régiment d'infanterie, faisant partie du 4e corps, celui d'Eugène Beauharnais. Appelé à faire ses premières armes dans cette mémorable campagne de 1812, il y déploya la plus grande bravoure. A la bataille de la Moskowa, il pénétra un des premiers dans la terrible redoute qui couvrait le centre de l'armée russe où périt Bagration. Atteint de plusieurs coups de sabre à la tête, il se traîna vers une ambulance, mais ne put pas y être pansé, encombrée qu'elle était de quatre mille blessés. Il croyait toucher à sa dernière heure, lorsque Napoléon vint à passer. Couvert de sang, ne pouvant plus se soutenir, il s'élança au-devant de lui en s'écriant : « Sire, je vais mourir, accordez-moi la croix, non pour me récompenser, mais pour consoler ma famille. » L'empereur détacha celle qu'il portait et la lui donna. Un rapport du prince Eugène, daté du champ de bataille, se termine par ces mots : « Le jeune Fontanes de Saint-Marcellin mérite d'être cité. » Jeté sur un fourgon, il arriva à Moscou dans un état désespéré, et, après un court séjour dans cette ville, il trouva le moyen de retourner en France, comme incapable de reprendre de long-temps son service. C'est ainsi qu'il échappa à la désastreuse retraite. Complétement rétabli, il reçut, en 1813, l'ordre de rejoindre

l'armée à Dresde, et depuis ce moment jusqu'à la chute de l'empire il ne cessa pas de combattre. La Restauration arriva, et ce fut avec la joie la plus vive qu'il lui consacra son épée; aussi, à l'époque du 20 mars, ne voulut-il point servir Bonaparte. Aide-de-camp du général Dupont, on le vit à Orléans garder la cocarde blanche et faire de vains efforts pour maintenir la garnison dans le devoir. Il vint ensuite à Paris, et un soir, au théâtre Feydeau, il eut une querelle avec un officier qui demandait que l'orchestre exécutât la *Marseillaise*. Un duel s'ensuivit, et son adversaire fut blessé. Alors Saint-Marcellin se rendit à Gand, où il rencontra le général Donnadieu qui, en lui faisant part de ses projets, dit qu'il avait besoin de jeunes hommes résolus, et lui proposa de le prendre pour aide-de-camp; Saint-Marcellin n'hésita pas. Quelques jours après, il partit pour Bordeaux. Ce voyage se rattachait sans doute au plan du général Donnadieu, qui était d'opérer un débarquement sur les côtes de Guienne ou de Bretagne. Bordeaux, que venait de quitter la duchesse d'Angoulême, était, comme on sait, le centre de la résistance royaliste; dans son sein se trouvaient les partisans les plus dévoués des Bourbons; Saint-Marcellin n'y conserva peut-être pas assez de retenue, et, signalé à la police, il fut arrêté. On le fit partir sous l'escorte de deux gendarmes, sans qu'il connût le lieu de sa destination; mais, en passant à Angoulême, un mouvement royaliste qu'il excita lui permit d'échapper à ses gardes. On était alors vers la fin du mois de juin, et, en apprenant les événements qui se passaient, Saint-Marcellin résolut de diriger sa marche sur Paris. Il y arriva le jour même de la rentrée de Louis XVIII. Fait capitaine à Gand, le grade de chef de bataillon fut la récompense de sa fidélité. Il tenait garnison à Orléans, lorsque, blessé dans un duel, il fut transporté à Paris. On le nomma alors chef d'escadron d'état-major, et cette nouvelle position lui permit de se livrer assidûment à son goût pour la littérature. Le 24 mars 1817, il fit représenter un opéra-comique, *Wallace*, ou *le Ménestrel écossais*, dont la musique était de Catel; le succès couronna ce premier essai; néanmoins Saint-Marcellin garda l'anonyme. Ensuite il donna une petite comédie à l'Odéon, *le Bal à la mode;* puis au même théâtre, le 12 mai 1818, *Fiesque et Doria*, qui ne réussit pas aussi bien (cette pièce n'a pas été imprimée). Il écrivait dans quelques feuilles publiques, et fort aimé de M. de Chateaubriand, il faisait paraître, dans le *Conservateur*, des articles très-spirituels, lorsqu'une affaire d'honneur, dont la cause était assez futile, vint mettre fin à ses jours. Ce fut le 2 févr. 1819 qu'il se battit en duel avec M. Fayau, hors de la barrière de Clichy. Blessé d'une balle dans le bas-ventre, il fut rapporté sans connaissance à l'hôtel de Fontanes, où tout se préparait pour une fête; quand il eut repris ses sens et qu'on lui demanda le nom de son adversaire, il répondit : « Cela ne se dit pas; seulement c'est un homme qui tire bien. » Malgré les soins de M. Dupuytren, il expira le lendemain soir « avec le sang-froid d'un vieux soldat et la facilite d'un jeune homme, » selon les expressions de M. de Chateaubriand, qui lui a consacré quelques pages dans le *Conservateur* (t. II, p. 272). Saint-Marcellin était d'une petite taille, d'une physionomie

charmante, avec une imagination vive et un caractère des plus impétueux. Ses productions ne manquent ni de verve ni d'esprit. En voici la liste : I. *Les Arrêts*, comédie-vaudeville en un acte, Paris, 1818, in-8°. II. *Le Bal à la mode*, à-propos épisodique en un acte et en prose, 1816, in-8°. III. *Wallace*, ou *le Ménestrel écossais*, opéra-comique en 3 actes, 1818. IV. *Relation d'un voyage de Paris à Gand en* 1815, précédée d'une notice de M. de Chateaubriand et suivie de quelques poésies de Fontanes, 1823, in-8° de 114 pages. Saint-Marcellin a laissé en portefeuille une comédie en 3 actes et en vers, intitulée *la Mouche du coche*, et deux opéras-comiques. C—H—N.

SAINT-MARSAN (Antoine-Marie-Philippe Asinari, marquis de), ancien ambassadeur de Napoléon à Berlin, puis premier ministre du roi de Sardaigne, naquit le 10 décembre 1761, à Turin, d'une ancienne famille, originaire du Languedoc. Son père était gouverneur de la capitale du Piémont, charge qui est sans doute la plus élevée du royaume. Après avoir reçu sa première éducation sous la direction de son aïeul qui avait lui-même occupé de hauts emplois tant à l'armée qu'à la cour, le jeune Saint-Marsan fut envoyé à l'université de Pise où il remporta, à l'âge de 17 ans, le grand prix d'éloquence latine. Son cours d'études terminé, il revint à Turin et entra dans les bureaux des affaires étrangères, où ses talents non moins que sa naissance lui valurent un avancement rapide. Militaire dès l'enfance, il était adjudant-général lorsque la guerre éclata entre la Sardaigne et la France, mais il ne paraît pas qu'il ait eu occasion de se servir de son épée, ayant été dès le commencement envoyé à Vienne pour concerter avec l'empereur le plan de la campagne qui allait s'ouvrir. Il n'eut guère à se louer du ministère autrichien, dont la politique tortueuse tendait sans cesse à compromettre ses meilleurs alliés, et il revint à Turin bien résolu d'engager son souverain à un arrangement avec les Français. Il fut d'autant plus confirmé dans cette idée qu'au moment de son retour, ceux-ci avaient déjà remporté plusieurs victoires dont le résultat devait surtout être fatal au monarque sarde, qui voyait la plus belle partie de ses États devenir le théâtre de la guerre et qui, dans maintes circonstances, put suspecter avec raison la bonne foi de l'Autriche et la franche coopération de ses généraux (*voy.* Mercy-Argenteau, LXXIII, 469). Aussi des négociations ne tardèrent pas à se former entre le roi de Sardaigne et le général républicain. Un premier armistice ayant été conclu à Cherasco, le 28 avril 1796, le duc d'Aoste (qui régna depuis sous le nom de Victor-Emmanuel V), second fils du roi de Sardaigne, envoya à Bonaparte le marquis de Saint-Marsan, pour régler la ligne de démarcation et tout ce qui avait rapport au maintien de la trève. Il le chargea en même temps de la mission délicate de faire accepter au vainqueur un subside dont celui-ci avait le plus grand besoin malgré ses victoires. Ce fut le 4 mai, à Tortone, qu'eut lieu la première entrevue. Bonaparte goûta le négociateur piémontais, et en remerciant le duc d'Aoste de l'avoir choisi, il en fit les plus grands éloges ; voici comment il s'est exprimé depuis à son égard : « Le roi envoyait souvent au quartier-général M. de Saint-Marsan, soit pour donner des explications particulières,

soit pour demander l'assistance nécessaire au maintien de la tranquillité dans le pays. Ses affaires ne pouvaient pas être en meilleures mains. Homme froid, doux, éclairé, il ne se laissait dominer par aucun préjugé, et voyait par conséquent les choses telles qu'elles étaient. Il était personnellement prévenu contre la politique autrichienne, sentiment qu'il tenait de ses ancêtres et de sa propre expérience. » Les instances du négociateur et du duc d'Aoste avaient surtout pour objet de porter le général républicain à ne donner aucune protection aux révolutionnaires piémontais. Bonaparte, qui se trouvait en ce moment dans une position assez précaire et la jugeait telle, obtempéra d'abord à ce désir et engagea le Directoire à signer avec le roi de Sardaigne un traité d'alliance dont celui-ci semblait disposé à exécuter les clauses de bonne foi, et qui aurait apporté un contingent de 10,000 hommes de bonnes troupes dans la lutte qui allait se continuer avec l'Autriche. Le traité avait été dressé et accepté de part et d'autre, mais le Directoire, qui ne partageait pas pour la maison de Savoie les dispositions pacifiques de son général, et qui dans ce moment était peu d'accord avec lui, refusa sa ratification sous différents prétextes, et chargea Clarke d'entamer de nouvelles négociations. Le roi de Sardaigne chargea Saint-Marsan d'en écrire à Bonaparte. Voici les principaux passages de sa lettre qui met en évidence plus que nous ne saurions le faire, d'un côté la duplicité, la mauvaise foi du Directoire, de l'autre la loyauté des négociateurs sardes. « La non-ratification du traité, écrivait le marquis de Saint-Marsan, a forcé sa majesté de suspendre tout mouvement ultérieur des troupes vers Novare (1), et l'a plongée, ainsi que le chevalier Priocca (principal ministre) et moi, dans la plus grande perplexité sur les causes d'un changement si subit, dont vous jugerez vous-même, mon général, par le récit que je vais vous en faire. Le général Clarke, qui était ici depuis le 9 du courant (mars 1797), attendant, ainsi que nous, sans en douter un instant, l'approbation du traité, nous déclara, le 13, qu'il venait de recevoir un courrier de Paris, et que le Directoire, sans avoir reçu ses dépêches ni les nôtres, et apparemment sur la simple communication du traité que lui en aura faite M. le comte de Balbo, l'avait presque totalement désapprouvé, et lui envoyait de nouvelles instructions et de nouveaux pleins pouvoirs. Cet événement, déjà bien extraordinaire et bien surprenant, est devenu entièrement une énigme pour nous, lorsque l'on a vu, par le nouveau projet de traité que présenta hier le général Clarke au chevalier Priocca, qu'il était réellement tout à fait dénaturé, comme vous l'observerez aisément par la copie que j'ai l'honneur de vous en transmettre avec une note d'observations que j'y ai faite à la hâte. Ce n'est pas tout encore : le nouveau plein pouvoir qu'a reçu le général Clarke est non-seulement sans date, mais il ne l'autorise qu'à négocier et point à conclure, ni à signer ; de sorte que le traité ne saurait avoir lieu qu'à Paris, ce qui entraînera un retard préjudiciable. Si vous ajoutez à ces circonstances celle bien désagréable que les coupables de la dernière conjuration révolutionnaire que vous aviez voulu offrir

(1) C'était dans cette ville qu'un fort contingent de soldats piémontais devait se joindre aux troupes françaises.

au chevalier Priocca de faire arrêter, et qui ensuite ont été arrêtés effectivement par votre ordre à Milan, ont été incessamment relâchés et se promènent tranquillement, vous ne pouvez être étonné que sa majesté soit fortement surprise et affligée d'une conduite si extraordinaire et d'autant moins attendue que vous ne pouvez disconvenir que nous n'ayons mis de notre côté toute la loyauté et la franchise possibles, ainsi que toute l'activité à faire passer l'approbation du roi à Paris et à remplir les conditions..... La profonde estime que sa majesté a de votre personne et de votre manière de penser l'a engagée à m'ordonner de vous instruire en détail de tout ceci, puisque, outre l'importance que vous soyez prévenu à temps de la cause qui suspend la marche ultérieure des troupes formant le complément du contingent, elle ne doute pas que vous ne coopériez efficacement à un rapprochement également désiré des deux puissances, mais qui doit cependant être posé sur des bases équitables. » On ne pouvait, certes, tenir un langage plus ferme ni plus convenable; mais si cette lettre augmenta l'estime que Bonaparte avait pour Saint-Marsan, elle ne put empêcher que le Piémont ne fût livré à sa malheureuse destinée. Nommé à cette époque ministre de la guerre et de la marine, Saint-Marsan assista avec douleur à l'agonie de la monarchie qu'il avait servie avec tant de zèle, et signa le 28 juin 1798 la convention par laquelle la ville et la citadelle de Turin furent rendues aux troupes commandées par le général Brune. Cependant il ne suivit pas en Sardaigne Charles-Emmanuel, qui, dès le 16 oct. 1796, avait succédé à son père Victor-Amédée III, et plus tard il accepta même des emplois dans le nouveau gouvernement; mais ce ne fut qu'après avoir reçu l'assentiment de son ancien souverain. En 1809 il fut nommé par Napoléon ministre plénipotentiaire à Berlin, et gagna, dans ces délicates fonctions, l'estime du roi de Prusse, qui lui sut gré de ce qu'en parlant au nom d'un vainqueur superbe il fit entendre le langage de la justice et non celui de l'oppression. Également aimé des deux souverains, il reçut d'eux de fréquents témoignages de satisfaction, et obtint, en 1813, le titre d'ambassadeur. Fidèle à son rôle de conciliation, il ne voulut point toutefois se faire l'instrument des mesures extrêmes que Napoléon prenait volontiers aux jours de grande prospérité comme de grande détresse. Après la défection d'York, il ne s'opposa pas à l'évasion de Frédéric-Guillaume. Ce mot d'*évasion* n'est pas trop fort, car l'empereur des Français avait positivement ordonné à son ambassadeur d'empêcher le départ du roi. On voit à quel point en étaient venues les relations diplomatiques entre les deux puissances. Saint-Marsan avait cependant usé de toute son influence personnelle pour retenir le roi de Prusse dans l'alliance française. Lors de la retraite de Russie, il avait proposé au maréchal Augereau, qui gouvernait à Berlin et qui goûta son projet, de former un cordon sur l'Oder afin d'empêcher les fuyards de jeter l'alarme et de semer l'esprit de révolte parmi les Prussiens. Il obtint aussi que la conduite d'York fût publiquement désavouée, et que ce général fût arrêté et mis en jugement. En même temps il songeait à former de nouveaux liens entre les deux cours, et entamait les

premières négociations pour un mariage entre le prince royal et une princesse de la maison impériale. Mais bientôt les événements furent plus forts que la sagesse diplomatique, et le roi de Prusse, après quelques hésitations et de vaines protestations, jeta le masque et se joignit à la coalition. Le marquis de Saint-Marsan vint alors à Paris, où il fut nommé conseiller d'État, puis sénateur, et enfin membre de la commission des cinq. Après l'entrée en France des armées étrangères, il fut chargé par les souverains alliés d'aller présider le gouvernement provisoire que l'on venait d'établir à Turin, en attendant l'arrivée du roi Victor-Emmanuel. Ce prince, satisfait du zèle qu'il avait déployé dans l'exercice de ces fonctions, le nomma ministre de la guerre et l'envoya au congrès de Vienne pour y réclamer cette partie de la Savoie qui en 1814 avait été laissée à la France. Le marquis de Saint-Marsan conclut dans cette capitale deux traités, dont l'un avait pour objet la fixation des limites du Piémont et l'incorporation de l'État de Gênes au royaume de Sardaigne, et l'autre les futures relations politiques entre celui-ci et le canton de Genève. De retour à Turin, il reçut le portefeuille des affaires étrangères, qu'il quitta en 1817 pour celui de la guerre, et qu'il reprit l'année suivante, avec la présidence du conseil. A la fin de 1820, il fut envoyé au congrès de Laybach par le roi de Sardaigne, dont le choix fut dicté par l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, qui n'avaient pas oublié la conduite généreuse de l'ambassadeur de Napoléon. De retour à Turin le 11 mars 1821, il trouva le Piémont en pleine révolution, et bien que son fils fût un des conspirateurs, il n'en conseilla pas moins à son souverain de se conformer à la volonté des grandes puissances, et de rejeter la constitution. Victor-Emmanuel, placé entre les exigences de la sainte-alliance et ce qu'il croyait être le vœu d'une partie de ses sujets, n'eut pas la force de regarder en face cette position, et il abdiqua en faveur de son frère. Saint-Marsan donna sa démission, et, désolé du rôle qu'avait joué son fils, il se retira dans une de ses propriétés, située près d'Asti, où il fut visité par le prince de Metternich lors du dernier voyage que ce ministre fit en France. C'est là qu'il mourut le 15 juillet 1828. La fin de cet homme d'État fut chrétienne comme toute sa vie ; en matière de religion, il avait toujours pensé et agi avec une simplicité de foi digne des anciens temps. Sa taille était élevée, son air grave et même sévère. Dans les relations avec ses inférieurs, il semblait plutôt les élever jusqu'à lui que descendre jusqu'à eux. La facilité et l'élégance de sa parole ne durent pas peu contribuer à ses succès diplomatiques. Elles étaient d'ailleurs relevées par l'autorité de sa personne et l'intégrité de sa vie. — SAINT-MARSAN (*Charles* de), fils aîné du précédent, né à Turin vers 1790, entra de bonne heure au service de France, fit en qualité de lieutenant la campagne de Russie et y perdit deux doigts. Lors du retour de la maison de Savoie dans ses États du continent, il suivit son père à Turin, et obtint le grade de capitaine dans un des corps d'élite de l'armée sarde. En 1821 il était colonel en second du régiment des dragons de la reine et aide-de-camp du roi ; ce qui ne l'empêcha pas de se lier avec les partisans du gouvernement constitutionnel et de deve-

nir un des plus ardents instigateurs de la révolution piémontaise, avec les Santa-Rosa, les Collegno, les Ansaldi, les Lisio, etc. Le jour même où son père arrivait de Laybach, porteur des résolutions prises dans le congrès, il se rendait à Verceil pour faire soulever son régiment qui y tenait garnison. Mais il fut prévenu par le comte de Sambuy, colonel en premier, qui le devança de quelques heures et prit des mesures telles que Saint-Marsan, averti en toute hâte par un de ses amis, rétrograda vers Alexandrie, où les menées révolutionnaires avaient obtenu un plein succès. Plus tard il réussit à faire soulever ce régiment de dragons, et ce fut à la tête de ce corps et de quelques autres qu'il commanda la cavalerie dans l'échauffourée de Novare, où les troupes constitutionnelles furent mises en déroute presque aussitôt qu'attaquées. Ce fut le dernier coup porté à un gouvernement éphémère, et ses partisans n'eurent plus d'autre ressource que la fuite. Saint-Marsan s'embarqua à Gênes avec le comte de Santa-Rosa, le chevalier de Collegno et plusieurs autres, qui tous furent jugés par contumace et pendus en effigie. Arrivé en France, on lui assigna Lille pour résidence; mais, dans la crainte d'être tôt ou tard livré au gouvernement sarde, il passa furtivement en Angleterre. Il ne revint en France qu'après la révolution de 1830, et profita ensuite d'une amnistie accordée aux conspirateurs de 1821 par le roi de Sardaigne, pour rentrer en Piémont, où il vécut fort retiré jusqu'à sa mort en 1842. A—T.

SAINT-MARTIN (le Père Jean-Baptiste Pasinato, plus connu sous le nom de), physicien et agronome italien, naquit en 1730, à Saint-Martin de Lupari, dans la province de Trévise, d'une famille pauvre et obscure. Il n'aurait sans doute jamais connu le bonheur d'une éducation libérale sans la générosité du curé de son village qui, frappé de ses heureuses dispositions, lui enseigna lui-même les premiers éléments des lettres et des sciences et lui inspira de bonne heure le goût de la vie religieuse. Le jeune Jean-Baptiste fut docile aux inspirations du bon prêtre, et à peine eut-il atteint l'âge requis qu'il alla frapper à la porte du couvent des capucins de Bassano, et après un noviciat accompli avec ferveur, il prononça les vœux solennels qui le lièrent pour toujours à la sévère discipline de Saint-François. Comme les religieux de cet ordre sont destinés surtout à la prédication, le père Saint-Martin dut tenter cette carrière; mais malgré tous ses efforts il ne réussit point à devenir un prédicateur pathétique ni écouté. Ce que voyant, ses supérieurs le traitèrent en pauvre sujet et le reléguèrent, en qualité d'aumônier, à l'hospice de Vicence. Si honorable que fussent ces fonctions, elles étaient le partage des religieux que l'on ne voulait pas élever aux dignités de l'ordre. Le père Jean-Baptiste dut à cette injuste opinion de découvrir sa véritable vocation. Ses rapports avec les médecins de l'hospice lui firent prendre du goût pour les sciences naturelles; il s'y livra avec ardeur, et bientôt non-seulement aucune des parties de la physique ne lui fut étrangère, mais il se trouva encore à même de faire faire à la science de véritables progrès. La liste des ouvrages du père Jean-Baptiste, qu'on lira à la fin de cette notice, donnera une idée assez exacte de ses travaux pour que nous croyions inutile d'en tracer ici

l'histoire. Il nous suffira de dire que sa réputation ne tarda pas à s'étendre au dehors même de Vicence, que le gouvernement le chargea d'inspecter la manufacture des tabacs de Nona, et qu'il obtint des prix de plusieurs sociétés savantes de l'Italie. L'université de Catane lui avait fait offrir la chaire de physique ; mais il ne l'accepta point. Au moment de l'invasion française, il n'imita pas l'exemple de plusieurs de ses confrères qui profitèrent du bouleversement général pour s'affranchir de leurs vœux : il y fut fidèle jusqu'à la fin, et aussi humble après ses succès scientifiques qu'il l'avait été au début de sa carrière, il ne dédaigna pas de se faire maître d'école pour obéir à ses supérieurs, et c'est dans l'exercice de ces modestes fonctions qu'il mourut en 1800. Il avait publié en italien : I. *Réflexions sur la manière de préserver les arbres des tristes effets de la glace*, dans le *Journal encyclopédique* de sept. 1788. II. *Article sur la manière de corriger le baromètre par le moyen du thermomètre de Réaumur*, ibid., 1790. III. *Mémoire sur la manière de connaître et de corriger le méphitisme de l'air*, ibid. IV. *Description d'une plume à écrire propre aux voyageurs*, dans le *Nouveau Journal d'Italie*, 1791. V. *Œuvres*, Venise, 1791, 3 vol. in-8°. On y a inséré les mémoires qui avaient été imprimés précédemment dans le *Journal encyclopédique*. VI. *Essai sur la manière de rendre plus économique l'usage de l'huile dans les lampes* (*Nouveau Journal encyclopédique*, déc. 1791). Appendice au précédent, *Essai*, ibid., août 1795. VII. *Méthode pour substituer le miel au sucre, confirmée par de nouvelles expériences*, ibid., août 1792. VIII. *Lettre à S. Exc. M. Aloise Moro-sini*, qui contient un rapport cinct sur l'établissement des ta à Nona, Venise, 1792, in-8°. *Nouvelles recherches pour tro la cause du mouvement du eau à la superficie de l'eau et à cessation de ce mouvement* (*Nou Journal encyclopédique*, 1793) *Lettre sur les effets provenan la différence de grosseur dans disques électriques de cristal*, il novembre 1793. XI. *Abrégé de servations météorologiques* [fai *Zara dans les années* 1793-94. *Lettre sur l'usage de sonner cloches pendant les orages* (*Nou Journal encyclopédique*, avril 17 L'auteur ne croit pas que cet u puisse être dangereux ainsi que tres physiciens le prétendent. *Lettre sur un phénomène magnéti* ibid. XIV. *Lettre à l'abbé Paul S doni*, où l'on examine quel e meilleur moyen parmi ceux q emploie pour se procurer instan ment de la lumière, ibid., juin 1 XV. *De la construction d'un t mètre*, dans le tome VI des *de la Société italienne*. XVI. *flexions sur la cause d'un phéno électrique*, ibid. XVII. *Essai s rectification de l'aréomètre et su différents usages*, ibid., tome XVIII. *De l'origine du carbon entre dans les plantes*, ibid., tome XIX. *Lettre à M. Pierre Milosc sur la construction d'une ba* (*stadera*) *portative, univer propre à nous faire connaît poids de toutes sortes de livres*, le *Nouveau Journal d'Italie*, XX. *Essai sur le moment où mence le jour, ou des 24 heure liennes*, ibid. XXI. *Lettre à M. F sur le traitement de l'épizooti règne dans les provinces de Ber et de Vérone*, ibid. XXII. *Essai*

un nouvel eudiomètre, ibid. XXIII. *La théorie de l'éventail*, ou *Lettre à Mme L. Q.*, ibid. XXIV. *Lettre à M. Q. M. sur la pesanteur que l'air exerce sur le corps humain*, ibid. XXV. *Des causes qui rendent l'huile rance et des moyens de les neutraliser*, article traduit de la *Bibliothèque physico-économique* de Paris, avec des notes, ibid. A—Y.

SAINT-MARTIN *de la Motte* (le comte Félix de), savant piémontais, né à Turin d'une famille distinguée, se fit recevoir docteur en droit et membre du collége de droit à l'université de cette ville, où il devint aussi membre de l'Académie des sciences, et s'occupa beaucoup de littérature et de botanique. Il fit insérer dans la *Bibliotheca ultramontana* (t. XII, p. 260) des *Osservazioni botaniche*, où il relevait quelques inexactitudes de la *Topographie médicale de Chambéry*. Le docteur Daquin, auteur de cet ouvrage, y répondit par une *Défense de la Topographie médicale* et par une *Réponse à la lettre du comte Félix de Saint-Martin*, Chambéry, 1788, in-8°. Saint-Martin fit partie du gouvernement provisoire qui fut établi sous l'influence du gouvernement de la république française, en l'an VII (1799), et de la municipalité en 1800 et 1801. Bonaparte le nomma préfet du département de la Sésia en 1802, et peu de temps après sénateur et comte. Le 1er avril 1814, le comte de Saint-Martin vota en cette qualité la création d'un gouvernement provisoire, puis l'expulsion de Napoléon du trône de France. Il ne fut point appelé à la chambre des pairs que créa Louis XVIII, et étant retourné à Turin, il y mourut en 1818. Son éloge, par Caréna, fut inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, de 1822, tom. XXV. C. M. P.

SAINT-MARTIN (Antoine-Jean), un de nos habiles orientalistes, naquit à Paris, le 17 janvier 1791. Ses parents étaient d'honnêtes marchands, dont l'achalandage principal était situé aux environs de l'Hôtel-de-Ville, et que révoltaient les spectacles de désordres et de violence dont trop souvent ils étaient les témoins forcés. Cette impression fut comme transmise dès l'enfance à Saint-Martin qui ne comprenait qu'à moitié ces scènes terribles, lorsqu'on lui montrait les chars funèbres menant les victimes à l'échafaud; et peut-être fut-elle pour beaucoup dans cette aversion instinctive avec laquelle il repoussa non-seulement les manifestations populaires, mais toute participation du peuple aux affaires publiques. Son enfance, sa jeunesse, se passèrent dans la maison ou plutôt dans les maisons paternelles, car son père avait trois établissements divers, et voulait lui faire suivre la carrière commerciale, dans laquelle, malgré son très-jeune âge, il déployait déjà beaucoup d'intelligence et d'activité. Heureusement un banquier, ami de la maison, eut occasion de le voir, de le faire causer. Il fut frappé de sa facilité de conception, et engagea la famille à ne pas laisser enfouir dans un magasin de commerce des dispositions si heureuses. Ces conseils furent peu du goût d'un père qui avait les idées exclusivement tournées du côté du gain, et à qui les services de son fils économisaient un commis et du temps. Mais le jeune Saint-Martin leva la difficulté; il promit de trouver moyen de rendre les mêmes services qu'auparavant au commerce de son père et de suivre les cours du collége. Il ne s'agissait pour cela que de prendre deux ou trois heures sur

la nuit et d'abréger les repas, les récréations, auxquelles personne ne tenait moins que lui. Il le fit comme il le disait, et pendant sept ans à peu près (1802-1809) qu'il fréquenta le collége des Quatre-Nations, rouvert par le gouvernement consulaire, il se signala par des succès brillants et plus encore peut-être par une vigueur de conception, par une logique, par une perspicacité rares à cet âge. Mentelle, un de ses professeurs, disait : « J'apprends mille choses de cet enfant. » Déjà l'on pouvait prévoir en lui l'érudit, l'homme positif; l'imagination, l'éloquence n'étaient pas là. Ou elles n'étaient pas totalement absentes cependant, ou il se faisait à lui-même d'étranges illusions, car, peu de temps après avoir achevé ses études collégiales, il présentait à Delille les deux ou trois premiers actes d'une tragédie de *Don Carlos*, ou selon d'autres les premiers chants d'un poème épique qui aurait été intitulé *Chosroès*. Probablement c'étaient les lauriers de Dorion et *Palmyre conquise* qui empêchaient le jeune savant de dormir. Le grand versificateur, tout en reconnaissant ce qu'il pouvait y avoir de louable dans cette hardie tentative, le dissuada de poursuivre. Qui déterminait le traducteur de Virgile à tenir ce langage? Est-ce qu'il regardait la poésie comme ne pouvant alors conduire à rien? ou bien est-ce parce qu'il ne reconnaissait pas dans ce jeune homme la verve, l'enthousiasme sans lesquels la poésie n'est qu'un gazouillement sans valeur? Quoi qu'il en puisse être, Saint-Martin se le tint pour dit : il renonça si complétement à la poésie qu'il ne s'est trouvé nulle trace ni d'épopée ni de tragédie, dans les nombreux papiers qu'il laissa en mourant. Il se mit dès ce moment à l'étude des langues qui se disputèrent ses veilles, et fréquenta sur tout l'école des langues orientales vivantes, fondée en 1795 près de la Bibliothèque royale. L'arabe était dès lors assez accessible, grâce à Erpenius, à Golius et à bon nombre de textes imprimés et traduits que les bibliothèques de Paris mettaient à la disposition des amateurs. Mais pour l'arménien, bien qu'il en eût été récemment créé une chaire à l'école ci-dessus nommée, et bien que les galeries de l'abbé de Tersan lui fussent ouvertes ainsi qu'à Rémusat, la capitale de la France n'offrait vraiment encore que peu de secours. Ancher n'avait point fait encore son dictionnaire, ceux de Nierscesowicz et du P. Villotte étaient fort imparfaits, de plus c'étaient des lexiques latins-arméniens, comme celui de Manuel Ciakciak de Goumichekhane (Venise, 1804) était italien-arménien, et la traduction du précieux dictionnaire de Mikhitar, indépendamment de ce que, même augmentée par Villafore et remaniée par Lourdet, elle était encore loin de répondre aux besoins des arménistes, n'avait jamais été imprimée. De même pour les grammaires, celle de Schroder était la seule dont on pût se servir avantageusement, en y joignant les numéros 122 et 125 des manuscrits arméniens de la Bibliothèque royale, car les cinq grammaires dites des corrupteurs de langue (Rivola, Galanus, Oscan, Holov, Khatchadour de Garin) n'étaient bonnes qu'à égarer un commençant. Ajoutons qu'à Venise la facilité, la possibilité du moins de voir des Mikhitaristes fournit des moyens de contrôle à qui sait en user, mais que rien de semblable n'existait à Paris.

La puissante volonté de Saint-Martin triompha de ces obstacles, et à vingt ans il était déjà de certaine force dans la connaissance d'un idiome riche, à nombreuses flexions, et dont la syntaxe comme la lexicologie présente nombre de phénomènes grammaticaux remarquables. Il aborda ensuite, tout en continuant de travailler son arménien qui devait former la base de sa réputation, le persan, le syriaque, le turk, il effleura le géorgien; ses amis ont même dit qu'il s'occupa du zend, mais nous penchons à croire qu'il y a là un anachronisme. Il doit en être de même de l'assertion qui nous le montre ayant terminé à vingt ans, c'est-à-dire en 1811 (ou 1812 au plus tard) ses *Mémoires sur l'Arménie*. Cet ouvrage ne parut qu'en 1819, et à la maturité des jugements, au style, il est assez évident qu'une grande partie au moins de ces deux volumes dut être écrite un peu plus tard qu'on ne nous le raconte. Il n'avait encore rien fait paraître d'important à cette époque; car on ne peut mentionner que pour mémoire un article dans le *Magasin encyclopédique* de septembre 1811 pour annoncer l'*Essai sur la langue et la littérature chinoises*, le court *Éloge funèbre* qu'il fit de son ami Bourgeat de Grenoble, mort en 1814, rédacteur du *Mercure de France*, et les *Motifs du vote négatif*, etc., qu'il osa faire imprimer lorsque Bonaparte, en 1815, demanda l'adhésion des Français à son Acte additionnel, aux uns sur le Champ-de-Mai, aux autres par serment isolé. Il n'eût tenu qu'à Saint-Martin de se tenir tranquille chez lui entre les Mamigoniens et les Orpéliaus. Soit qu'il obéît à l'impulsion d'une indignation énergique prenant sa source dans les craintes qu'il avait eues en 1811 et 1812 d'être enlevé par cette coupe réglée pour laquelle l'empereur devenait d'année en année plus impitoyable, soit qu'il lût dans un prochain avenir la chute du souverain de fait, et qu'il pensât dès lors à se créer un moyen de faveur par un acte de courage, il préféra s'exprimer publiquement en quelques pages d'une vigueur acerbe et tranchante. Est-il vrai que Napoléon lut ou parcourut ces pages? Nous n'en serions pas étonnés. Est-il vrai qu'il en fut frappé et qu'il voulait en voir l'auteur, qu'il chargea une des dames de l'impératrice-mère de le lui présenter; mais que la rapidité avec laquelle se précipitèrent les événements empêcha cette présentation? Ici nous sommes un peu plus indécis. Quoi qu'il en soit, lorsque les Bourbons furent pour la deuxième fois remontés sur le trône, Saint-Martin sollicita une chaire d'arménien, à l'instar de Chézy et de Rémusat, qui avaient précédemment demandé et obtenu en leur faveur l'établissement de deux chaires, l'une de sanscrit, l'autre de chinois. Mais il fut moins heureux, bien que Rémusat lui eût prêté pour l'inspirer le mémoire qu'il avait composé dans ce but, et bien qu'il n'eût sans doute pas manqué de faire apostiller sa demande et mentionner sa hardiesse pendant les Cent-Jours. En effet il devenait urgent pour lui qu'il trouvât une position; car il ne regardait pas comme telle le poste si médiocre que lui avait confié, en 1814, la Société des antiquaires de France lorsque, en s'installant à la place de l'Académie celtique, dont il était membre depuis 1810, elle le nomma son secrétaire. Peu de temps après, il faisait lire à l'Académie des

inscriptions et belles-lettres (car alors on ne pouvait faire de lectures dans cette assemblée sans en être membre), un mémoire sur le royaume de Mésène ou de Characène (1817), et presque à la même époque il obtenait, pour ses *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, les honneurs de l'impression gratuite à l'Imprimerie royale. En 1818, en effet, parut son premier volume, bientôt suivi du second (1819). Ce travail où Saint-Martin se montrait en même temps linguiste, historien, critique, et où le premier en quelque sorte il traçait un sillon lumineux dans les ténèbres d'un pays sur lequel on n'avait guère en France que des notions superficielles ou sommaires, et qu'on ne croyait pas valoir la peine d'être connu plus à fond, causa une sensation peu commune parmi les érudits. Le *Journal des Savants*, cet organe impartial et sévère de l'érudition sérieuse, salua d'un tribut de louanges, qu'atténuaient de bien faibles restrictions, la publication d'un livre qui, en réalité, agrandissait le domaine de la science. Les autres journaux et recueils suivirent; et dès ce moment la prophétie de Rémusat se trouva plus que réalisée : Saint-Martin ne fut plus simplement une des espérances des lettres orientales, il en fut un des coryphées. Il y eut bien quelques réclamants, qui virent plus de clinquant que de vrai dans ce qu'ils appelaient son étalage de persan, de turk, de syriaque, et qui prétendirent que ses notions dans chacune de ces langues étaient au moins superficielles. C'était peut-être un peu sévère, mais au fond il y avait de la justesse dans cette opinion, et la *nature* des choses le voulait ainsi. *Chacune* des langues en question exige pour être vraiment approfondie et entendue, sinon la vie d'un homme, du moins dix ans de la vie uniquement voués à cette étude. Dès lors il est clair que Saint-Martin, malgré sa riche et facile mémoire, malgré sa rare aptitude linguistique, restait en deçà de la perfection; mais il n'en était pas moins au delà de ce qu'on pouvait attendre d'un savant de son âge et qui n'avait point eu de secours extraordinaires à sa disposition. Quelques érudits poussèrent plus loin le scepticisme et en vinrent à contester qu'il sût bien l'arabe et même l'arménien. Ici vraiment l'exagération devient trop forte. Cirbied, pour clore la préface de sa *Grammaire arménienne* (1823), a beau montrer dans quelques-unes de ses traductions des légèretés, des imperfections et même des fautes, quoique à notre avis ces fautes soient réelles assez souvent et graves quelquefois, elles ne démontrent nullement que l'auteur si durement réprimandé ne sût pas l'arménien; elles font voir seulement qu'il avait encore à apprendre pour se familiariser complétement avec les finesses, les caprices et les anomalies de l'idiome qu'il étudiait. C'est ce qu'il ne manqua pas de faire, et quoiqu'on ne puisse nier qu'il n'y eût déjà en lui, dès cette époque, un arméniste distingué, il est de fait qu'il se perfectionna beaucoup encore dans l'intelligence des auteurs et la théorie de la langue. La même année 1819 voyait paraître le bel ouvrage de M. Champollion-Figeac qui, couronné par l'Académie des inscriptions, lorsque ce n'était encore qu'un mémoire, avait été retouché depuis et s'était étendu de manière à former deux volumes. La chronologie des Ptolémées, telle que la donne ce savant,

a pour point de départ et pour base la détermination de la date de la mort d'Alexandre. Saint-Martin n'hésita point à s'engager dans une assez vive polémique contre le lauréat, tant sur Alexandre même que sur diverses dates des Lagides. Nous ne dirons pas que tout le monde se rangea de son avis, nous ne dirons pas surtout qu'on prit à la lettre ce qu'il allait répétant à qui voulait l'entendre, qu'il avait en portefeuille une *Chronologie depuis les temps les plus reculés de l'antiquité jusqu'à notre ère*. Mais l'idée qu'on avait de son érudition et de la solidité de sa critique historique était telle, que, ses amis et protecteurs aidant, il fut nommé, sous l'influence de Silvestre de Sacy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (2 sept. 1820), en remplacement de Tochon d'Annecy, avant le rival qu'il combattait, et aussi avant plusieurs hommes d'un mérite reconnu qui s'étaient mis sur les rangs. Il n'avait pas encore trente ans révolus. Désigné ainsi en quelque sorte officiellement par l'Institut à la considération de ceux qui ne peuvent juger par eux-mêmes, très-bien vu des ministres Corbière, Frayssinous et Damas, n'ayant aucune envie d'en rester aux 600 francs et au grenier qu'un de ces hommes d'État déclarait suffisants pour un savant, il se glissa rapidement à divers postes aussi enviés que commodes. Dès 1820, son nom se trouva parmi les rédacteurs du *Journal des Savants*, dont toutefois il ne devint rédacteur ordinaire qu'en 1828. Le ministère des affaires étrangères, se débarrassant de Montlosier qui lui coûtait 6000 fr. par an, donna la moitié de cette pension à Saint-Martin, soit comme savant pouvant fournir des renseignements utiles, soit comme chargé de classer les pièces orientales (que classaient déjà trois autres savants). Une ordonnance de 1824 le mit à la tête de la Bibliothèque de l'Arsenal, avec le titre de sous-conservateur, qu'il échangea un peu plus tard contre celui de conservateur-administrateur. Très-peu de temps après il obtint de M. de Peyronnet, auprès duquel il avait fait valoir son ardent royalisme, une sinécure qu'on décora du nom sonore d'inspecteur de la gravure et de la fonte des types orientaux, et qui n'a jamais existé que pour lui. Il est vrai que, sa nomination coïncidant avec la retraite de Sacy, on pouvait, en dépit du changement de titre, penser que l'élève prenait la place du maître (1825). Les émoluments de toutes ces places ensemble et les jetons à l'Académie lui composaient un revenu de onze à douze mille fr. auquel il faut joindre le produit de ses ouvrages, des articles qu'il fournissait à différents recueils, et de sa nouvelle édition de l'*Histoire du Bas-Empire*, de Lebeau, édition qu'il commença en 1824, et dont les huit premiers volumes se succédèrent en quatre ans. Membre du conseil de la société asiatique depuis 1822, peu à peu uni à Klaproth et à Rémusat, il parvint à y prendre la haute main; et, là encore, le vénérable Sacy, leur maître à tous, dut en fait céder la place au jeune triumvirat. Monopoliser en quelque sorte ou assujettir à leur domination tout ce qui s'occupait à Paris de littérature orientale, tel était le but des trois savants; et quelque temps ils purent se croire à la veille de le réaliser. L'équité, l'urbanité n'étaient pas à l'ordre du jour dans leur Revue, à cette époque. On se souvient entre autres des divers articles fulminés contre la gram-

maire arménienne de Cirbied, et du refus que fit le Journal d'insérer la réponse. Mais c'était peu pour Saint-Martin que de régner dans la science : il voulait primer aussi dans le champ de la politique, qui sans doute lui présentait une perspective plus large d'honneurs et de richesses; et, pour arriver là, il se précipita dans le journalisme. Ayant ses entrées dans tous les ministères, et sachant bien s'y introduire quand on ne les lui donnait pas, ne se posant pas à moitié comme champion d'un absolutisme dont son Orient lui montrait partout le type, plus ou moins modifié par les mœurs, il parvint à convaincre des personnages haut placés qu'il fallait, pour assurer et accélérer le triomphe des idées légitimistes, un nouveau journal plus fort, plus savant et plus logique que la *Quotidienne* et la *Gazette de France*. De là la fondation de l'*Universel*, dont on connaît la couleur et le rôle en 1829 et 1830. Saint-Martin en fut, sinon le rédacteur principal, du moins le meneur et la pensée. Il se défendit plus tard d'y avoir jamais écrit d'articles politiques (Lettre au *Temps* du 19 septembre 1830). Mais alors on ne saurait se dissimuler que les articles étaient en quelque sorte écrits sous sa dictée, qu'il les commandait, qu'il les inspirait. On pense bien que ses travaux scientifiques en étaient négligés d'autant, et que, quoique sa position et son orgueil ne lui permissent pas de les abandonner tout à fait, ils marchaient bien lentement. Toutes ses publications vraiment savantes se bornaient à des articles dans le *Nouveau Journal asiatique*. Cette *Biographie universelle* à laquelle il en avait donné long-temps, ainsi que son ami Rémusat, venait d'être terminée, et le Supplément n'en était pas commencé; ainsi il n'y travaillait plus. Son Histoire mé Bas-Empire se ralentit, et il n'e rut que deux volumes (le 9e et l de 1828 à 1830. C'est sur ces e faites que vint à crever l'orag trois journées de juillet. La polém de l'*Universel*, il faut en conv avait été irritante pendant l'a qui avait précédé les ordonna ce journal ne parut plus. Qu Saint-Martin, s'il crut prudent pas s'exposer en pure perte pe les jours de crise qui suivirent l volution, il faut lui rendre cette tice qu'il ne parla point contre sa sée, qu'il ne s'empressa pas, com eût pu le faire, à l'exemple d amis, de faire prendre la cocard colore à tout ce qui était autour d et surtout qu'il ne l'arbora poin même. Tous n'eurent pas ce cou ou cette dignité. Au reste, il est cr ble qu'une attitude plus contri l'eût pas sauvé du coup dont doute il sentit sur-le-champ qu'i lait être frappé. Il ne pouvait être question pour lui de rien cher au ministère des affaires étr gères; mais ce qui dut lui être cruel, sans être pourtant totalem inattendu, ce fut d'être destitué ses fonctions à la bibliothèque l'Arsenal. Les bibliothécaires en neral sont inamovibles; mais Sa Martin trouvait ce principe ridic au temps de sa faveur, et il visa faire autour de lui une grande é ration de personnes dans la bib thèque. C'est lui qui fut la premi et presque la seule victime de ce idée, qui malheureusement avait trop de notoriété; et très-certai ment, si sa chute inspira des grets, ce ne fut point à l'Arsen De toutes ses places donc il ne gar outre son fauteuil à l'Institut, ques inspection à l'Imprimerie royale.

fut, avec un grand déficit pécuniaire, une humiliation grave pour l'orgueil de celui qui avait rêvé de si hautes destinées, et qui désormais, lors même qu'il eût dû se rallier au gouvernement nouveau, ne pouvait avec honneur ni lui promettre le même dévouement, ni s'en promettre les mêmes faveurs. Il ne put se défendre de laisser échapper quelques plaintes publiques, dans le premier étourdissement de sa chute; et de là cette lettre au *Temps* où, en niant qu'il eût jamais eu part à la rédaction politique de *l'Universel* et en retraçant sa vie littéraire, il s'étonna des mesures qui étaient venues le frapper et diminuer son existence. Il comprenait à son tour ce qu'il y a souvent d'inique dans les réactions. Et cependant, il faut l'avouer, quoique nous ne prétendions pas justifier la sévérité dont Saint-Martin avait à gémir, il est visible que le gouvernement d'alors ne voulait en aucune façon le dépouiller entièrement ni lui enlever toutes ressources. Il lui laissait une de ses positions rétribuées, et probablement il lui en eût laissé deux, malgré le cumul, si on ne lui eût forcé la main, si ses subordonnés n'eussent cru leurs places en péril tant qu'il garderait la sienne. Nul doute qu'à la longue on ne lui en eût rendu quelque autre. Ce n'était qu'une question de temps, et tout se serait borné à une suspension fâcheuse, il est vrai, mais qu'il s'était bien un peu attirée. Malheureusement il n'en vit pas la fin. Une mort prématurée devait le ravir à la littérature orientale avant que les jours de la réconciliation fussent arrivés pour lui. Présenté par l'Institut et par le Collége de France pour une chaire d'histoire en 1831, il se la vit refuser par le ministère, moins peut-être par mauvais vouloir que parce qu'on ne se croyait pas encore assez fort pour s'associer l'impopularité de son nom. Il n'eut pas plus de succès quand quelques mois après il demanda (1832) la place laissée vacante au département des manuscrits de la Bibliothèque royale par le décès d'Abel Rémusat. Au reste la mort de ce savant, son ami depuis l'enfance, lui avait inspiré non-seulement une affliction profonde, mais de sinistres pressentiments. « Il m'emmènera, » disait-il. Effectivement il ne survécut à Rémusat que six semaines. Saisi d'une violente migraine le 14 juillet, de vomissements le 15, après avoir daigné à peine s'en inquiéter, bientôt il fut forcé d'y reconnaître les symptômes du plus violent choléra et succomba le 16. On écrivit dans *la Gazette de France* du 19 juillet, sans doute afin de faire ressortir toute la sauvagerie du gouvernement à son égard, qu'il était mort dans le dénûment, que le linge avait manqué pour ses pansements; mais on sait qu'il y avait plus que de l'exagération dans ces assertions. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'on lui avait laissé une place de trois mille francs, à laquelle il joignait les avantages de l'Institut et le produit de ses ouvrages. C'était bien peu comparativement à ce dont il avait joui, mais ce n'était pas la misère, comme on l'a dit. Sacy, dans la *Notice historique* pleine de bon goût et d'égard qu'il lui consacra, atteste qu'il avait été chargé par le ministère de l'assurer que sous peu des jours meilleurs allaient briller pour lui. Il avait souvent usé de façons blessantes, acerbes, en même temps que fait du mal autour de lui; les événements, si mal prévus par lui, firent qu'il subit la peine du ta-

lion, dans ses intérêts matériels comme dans son orgueil : on eût dit qu'on voulait lui donner une leçon. Quoi qu'il en soit du plus ou moins de temps qu'avait à durer cette expiation, ce fut, on ne saurait le nier, une perte grave pour les lettres orientales en France, surtout si l'on pense qu'il était dans toute la force de l'âge, et qu'on pouvait se promettre encore de lui au moins 20 ans de travaux. On ne saurait nier, non plus, que tous deux, à l'envi l'un de l'autre, Rémusat et Saint-Martin, n'aient déployé autant de savoir-faire que de talent, toutes les fois qu'il s'agissait de se faire valoir et d'arriver soit à la réputation, soit aux places. Ils avaient commencé de bonne heure, et présenté, dès l'époque de l'empire, ce spectacle d'Oreste et Pylade littéraires, dont un peu plus tard le système devait donner naissance au mot *camaraderie*. Nous avons vu Saint-Martin, à vingt ans, en 1810, emboucher la trompette pour faire résonner du nom d'Abel Rémusat les échos du *Magasin encyclopédique*; et Rémusat, en 1813, lorsqu'il imprimait sa thèse médicale sur les signes des maladies de la langue, en envoyer le premier exemplaire à Saint-Martin, avec cette inscription : *J. Saint-Martin, alteri orientalium litterarum spe*. Mais leur talent, leur science étaient réels : Saint-Martin, en particulier, était, sans contredit, l'homme qui connaissait le mieux tout ce qui tient à l'ensemble des régions comprises du Caucase au Golfe Persique et de la Mer Noire à la mer d'Aral. L'Arménie, à elle seule, lui eût semblé trop peu; mais, dans la manière dont il avait conçu et organisé ses travaux, tout ce qu'il savait, tout ce qu'il signalait, du reste, venait rayonner autour de l'Arménie, langues, mœurs, histoire, g graphie, simple exposition de f polémique ou démonstration. D leurs, il n'était pas linguiste p être linguiste; mais les lan étaient pour lui un moyen d'arr aux faits, au réel, à l'histoire. gnez à cela qu'il avait certaine h teur de vues, beaucoup de suite d les idées, un coup d'œil net, qui tinguait vite où était le nœud difficultés, quel était, dans un v pêle-mêle de faits, le point cul nant, et enfin une grande décis d'esprit. Il se trompait quelquef justement par suite de cette prom décision d'esprit; mais il se trom rarement, et, à ce qu'il nous a t jours semblé, il se trompait p utilement que d'autres. Presque t jours, grâce à ce tranchant avec quel prononce Saint-Martin et prétendues preuves dont il app son dire, on fait route dans la v du vrai, et il aide soit à décou sa propre erreur, soit à trouver d tres résultats. Quant à son style, il parfois lourd et peu gracieux, cou l'est trop souvent celui des savan Il professait un mépris profond, e géré même, pour ce qu'il appe *phraser*, proclamant que la scie devait être aride, même ennuyeu Il s'en faut cependant que sa d tion soit toujours dépourvue de m vement et de vie. Très-souvent puissance des faits qu'il cite, la p nitude des détails qu'on voit sur de sa science, le sentiment profo qu'il a des événements ou des car tères lui donnent une vigueur, intérêt que n'offrent pas même jolies pages de son élégant ami Rém sat. On doit à Saint-Martin : I. M *moires historiques et géographiq sur l'Arménie*, etc., Paris, 1818 1819, 2 vol. in-8°. C'est, sans cont

dit, le plus important de ses ouvrages. Le premier volume contient l'histoire générale et la géographie du pays; et cette histoire, cette géographie, étaient presque totalement inconnues aux savants de l'Europe. On avait même sur elles les idées les plus fausses. Dans la 2e partie s'offrent, avec les textes arméniens de l'*Histoire des princes Orpélians*, par l'archevêque de Siounie, Étienne Orpélian, de la Géographie attribuée à Moïse de Khoren, et de celle du docteur Vartan, des traductions françaises en regard, plus des notes explicatives. La Géographie de Vartan avait déjà été publiée à Constantinople en 1728, et celle de Moïse de Khoren, à Marseille, 1683; mais il n'en existait pas de traductions françaises, et bien moins encore de notes explicatives en français ou même en langue européenne. Pour l'*Histoire des Orpélians*, complétement inédite, elle a été écrite, comme on le sait, au XIIIe siècle seulement, et se compose de neuf chapitres. Pris dans son ensemble, le travail de Saint-Martin est ce qui a paru de plus savant et de plus complet, tant sur la géographie que sur les éléments de l'histoire de l'Arménie. Beaucoup des idées, des conclusions de l'auteur, peuvent servir à jeter un jour éclatant sur divers points historiques, longtemps controversés, ou qui sont restés dans l'ombre. Tout pourtant n'est pas également exact, ou bien l'auteur ne s'est pas assez donné de peine pour restreindre la portée de l'expression en exposant son système. Ainsi nous admettrons facilement cette assertion qui nous donne la Chine comme bien moins inconnue des anciens qu'on ne se le figure communément, vu qu'elle était limitrophe de l'empire des Arsacides, avec lequel les Romains eurent tant et de si fréquentes relations, et qu'évidemment les sujets des Arsacides distinguaient parfaitement leurs voisins du nord et de l'est de ceux de l'ouest, et que par suite ceux-ci devaient aussi entendre parler avec certaine précision des Chinois. Nous admettrons même qu'ils ne croyaient pas ces Chinois (les *Sinæ*, suivant le mot ancien) habitants de l'Hindoustan, et qu'ils comprenaient passablement leur position géographique, relativement à l'empire persan. Nous admettrons enfin, car Saint-Martin nous semble l'avoir parfaitement prouvé, que depuis sept ou huit siècles au moins avant notre ère, des colonies vinrent de l'empire chinois (du Djenasdan, comme disent les auteurs qu'il allègue) en Arménie, et que les Mamigoniens, les Orpélians, étaient du nombre de ces colonies. En résulte-t-il que ces illustres familles étaient à vraiment parler chinoises, et que leurs chefs, parce qu'ils sont nommés princes, fussent de la famille impériale de Pékin? L'empire chinois, le Djenasdan, comprenait, puisqu'il s'étendait jusqu'à la mer d'Aral, quantité de populations d'un autre sang. Divers témoignages d'ailleurs mentionnent les Orpélians comme Touraniens; or, par le Touran on a toujours entendu l'Asie centrale, c'est-à-dire ou le Turkestan indépendant, ou les contrées circonvoisines. Malgré plusieurs taches de ce genre, les notes sur l'histoire des Orpélians sont pleines d'intérêt et ont une grande portée. On doit remarquer principalement celles sur le chapitre XI, malgré la faute assez grave qu'il commet dans la traduction d'Ebn-Alathir, en traduisant « un butin de 19,000 *coudées* de longueur, » pour « un butin où fi-

deux méprises : l'une, sur le texte d'Hérodote, relatif à la prise de Sardes, qu'on a placée douze ans trop bas ; l'autre, sur la fausse méthode qu'on a suivie en faisant partir le calcul de la prise de Sardes, et non de l'avénement de Crésus. 2° *Considérations sur l'histoire d'Égypte en général, et sur les systèmes d'Hérodote et de Diodore de Sicile en particulier* (lu le 15 novembre 1822). Il s'y élève avec raison contre la leçon ἀπὸ μοιράδος de Diod., I, 44, mais il a le tort de croire que personne avant lui n'avait remarqué la difficulté de ce passage, et senti l'absurdité tant grammaticale qu'arithmétique de μοιράδος ; il a tort aussi de penser que Mœris et Ménès ne sont pas un même personnage (voy. *Observations sur un passage de Diodore de Sicile*, etc., par M. Letronne, même recueil, XII, 2, pag. 81). Mais nous le croyons très-voisin de la vérité dans son interprétation du passage d'Hérodote, II, 142, sur les quatre levers du soleil ἐξ θέσιος, et, dans les conclusions qu'il en tire, son essai de conciliation de Manéthon avec Hérodote et Diodore nous semble mettre sur la voie des solutions vraies. L'explication tentée par M. Ideler, *Handl. d. math. u. techn. Chronologie*, I, 138, est bien loin de satisfaire autant et d'être aussi réservée, aussi rationnelle. 3° *Nouvelles observations sur les inscriptions de Persépolis* (20 décembre 1822). Ces observations ne portent que sur deux des six inscriptions persépolitaines de la planche XXIV, tome II, du *Voyage* de Niebuhr (celles qui sont désignées par les lettres G et B). Déjà Grotefend, entre autres, s'était exercé sur ces inscriptions, et il en avait déchiffré quelques mots avec assez de bonheur ; mais, comme il ne savait aucun des idiomes orientaux, il n'avait pas également réussi partout. Saint-Martin déchiffre les deux inscriptions complétement, d'une manière à peu près irrépréhensible, et il en conclut un alphabet cubiforme (qui du reste, on le sait, n'est pas le seul qui ait existé). Il fait remarquer en passant diverses particularités grammaticales, supposant avec vraisemblance que la langue des deux inscriptions persépolitaines dut être un dialecte zend. Il en conclut enfin que les monuments de Persépolis ont été élevés par Darius et par Xerxès, dont les noms se lisent, ainsi que celui de Vichtasp, dans les inscriptions déchiffrées. 4° *Recherches sur la vie et les aventures de Léon, dernier roi des Arméniens* (lu le 18 mars 1825). Le Léon dont il est ici question est Léon ou Livon VI, roi de la petite Arménie, mort à Paris en 1393. Les promesses du titre sont loin d'être remplies par l'auteur, qui se borne à indiquer les divergences des historiens, soit arméniens, soit latins, sur les règnes de la dynastie de Lusignan en Arménie, et à dire de quelle manière cette maison parvint au trône de Cilicie. On ne peut que regretter de voir que Saint-Martin ait abandonné ou ajourné une question que personne n'était capable de traiter aussi à fond que lui. 5° *Observations sur l'époque du règne d'Osymandyas* (11 février 1823). Ce n'est pas une note assez courte. L'auteur y pose en fait l'existence d'Osymandyas. Il identifie ce prince à l'Ismandès de Strabon et au Smendès de Manéthon, chef de la 21e dynastie, ou 2e des Tanites : il le fait régner de 1102 à 1077 avant J.-C. Sa date peut se contester, le reste nous semble indubitable. 6° *Mémoire sur*

Psammétique, roi de Corinthe (18 novembre 1825). De ce nom égyptien, intercalé au milieu des noms d'une famille grecque, et de plusieurs autres circonstances habilement rapprochées, Saint-Martin conclut, avec beaucoup de probabilité, que Gorgus, père du dernier Cypsélide de Corinthe et frère de Périandre, avait épousé une fille du roi d'Égypte, Psammétique, et, par conséquent, était petit-fils de ce prince. 7° *Observations sur un passage de Salluste, relatif à l'origine persane des Maures, et de plusieurs autres peuples de l'Asie septentrionale* (février 1828). Sans administrer précisément la démonstration des assertions si curieuses de Salluste (*Jug.*, 13) sur l'origine des Numides et des Maures, l'auteur s'attache du moins à en faire saisir la vraisemblance; il écarte toute idée de légende mythologique; il réfute l'opinion de ceux qui seraient tentés de voir là une expédition phénicienne; enfin il appelle l'attention sur le rapport de son des mots *Perse* et *Pharusii*. XI (dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. XI). *Notice du Décret ou Privilége de Léon II, roi d'Arménie, en faveur des Génois, en* 1288. XII. Onze articles dans le *Journal des Savants*. 1° *Sur la Chronique d'Eusèbe* (févr. 1820); 2° *Sur les Inscriptions lyciennes découvertes par M. Cockerell* (avril 1821); 3° *Sur un papyrus égyptien expliqué par M. Bœckh* (sept. 1821); 4° *Sur l'inscription hiéroglyphique de l'obélisque de Philé* (avril 1822); 5° *Extrait d'un mémoire sur l'histoire d'Égypte* (sept. 1823); 6° *Sur la Johannide de Fl. Cresc. Corippus* (avril 1828); 7° *Sur les Synchronismes des temps héroïques, de M. Petit-Radel* (juin 1828); 8° *Sur le Voyage de M. Schulz en Orient* (août 1828); 9° *Sur la descr. de l'anc. Arménie, par Luc Indjiidjian* (sept. 1828); 10° *Sur une Collection des auteurs classiques de l'Arménie* (juillet 1829); 11° *Sur la Chronique géorgienne de M. Brosset jeune* (février 1830). XIII. Une vingtaine d'articles dans le *Journal Asiatique*, entre autres ceux : *Sur une tragédie arménienne; Sur les Fables arméniennes de Vartan; Sur des manuscrits orientaux offerts par lord Kingsborough; Sur les Révolutions de l'Arménie sous Arsace II, au* IV*e siècle; Sur les Inscriptions arméniennes de Bolghari*. XIV. Deux cent soixante-quinze articles dans la *Biographie universelle*, parmi lesquels il faut placer en première ligne *Mithridate-le-Grand* et les quatorze *Ptolémées*, puis les trois *Mithridate*, roi des Parthes, les quatre *Hormisdas*, les trois *Iezdedjerd*, les deux *Khosrou*, les huit *Sauromates*, les quatre *Phrahates*, rois des Parthes, les deux *Pharnace*, rois de Pont, les sept *Pharasmane*, rois d'Ibérie, les six *Seleucus*, rois de Syrie, les deux *Rousiem*, guerriers persans, les deux *Hayton* et les six *Léon*, rois d'Arménie, les cinq *Grégoire*, patriarches de cette contrée, saint *Éphrem*, le philosophe *David*, les trois historiens *Moïse de Khoren*, *Maribas Cathina*, et *Mekhithar*, *Mas'oudy*, Édouard *Pocock*, etc. etc. XV. Divers morceaux séparés, tels que *Motif de mon vote négatif sur l'Acte additionnel aux constitutions de l'empire*, Paris, 1815, in-8°; *Notice sur la vie et les travaux numismatiques de Tochon d'Annecy*, en tête des *Recherches* de cet académicien, *sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Égypte*, Paris, 1822,

in-4°; une *Notice sur* l'Égypte, sous les Pharaons, de Champollion, Paris, 1811, in-8° (dans le *Moniteur*); *Notice* (dans le *Magasin encyclopédique*), *sur* l'Essai *de Rémusat*, sur la langue et la littérature chinoises, Paris, 1811, in-8°. Outre ces ouvrages, Saint-Martin laissait, dit-on, en manuscrit plusieurs travaux de grande importance; la plupart consistant en traductions (M. Brosset en nomme cinq, non compris ceux qu'on a publiés); savoir: 1° un *Abrégé d'histoire universelle;* 2° l'*Histoire de Lazare de Farbe;* 3° l'*Histoire de Moïse de Khoren;* 4° plusieurs portions considérables d'une *Histoire d'Arménie*, différente de cette dernière; 5° l'*Histoire des Vartaniens*, par Élisé; 6° l'*Histoire du pays de Taron*, et celle de *Nersès-le-Grand*, plus ou moins complètes; 7° la *Vie de Thamour*, par Thomas Mesrob; 8° des fragments de mémoires sur *les Antiquités de l'Égypte*, sur *Sanchoniathon*, sur *Manéthon;* 9° d'autres sur la *Dynastie des Arsacides*; 10° d'autres encore sur l'*Histoire des Sassanides* (ceux-ci, on l'assure, étaient très-nombreux et plusieurs étaient fort longs); 11° sur *l'Année de la naissance de Jésus-Christ*. Il existe à l'Imprimerie royale les 150 premières pages d'une *Histoire du royaume de Palmyre*, qu'il n'a pas eu le loisir d'achever. Il promettait, dès 1820, lors de son débat avec M. Champollion-Figeac, une *Chronologie de l'histoire ancienne*, dont même il annonçait le premier volume comme étant ou devant être sous peu de mois en état d'être imprimé. Il se faisait fort d'y traiter toutes les questions relatives à la chronologie ancienne avec une précision que vainement on chercherait ailleurs. Il prétendait notamment donner les dates exac de l'histoire grecque à partir 15 août 2130 avant notre ère. comptait réunir, dans des tables synoptiques, quantité d'indicati chronologiques sur les Sicyonie les Argiens, les Athéniens, les D phiens, les Lacédémoniens, Achéens, les Étoliens, rangées regard des numéros d'années, s vant les 4 grandes ères grecq (olympiades, isthmiades, pythya et néméades). Il appuyait surt sur ce point, qu'il admettrait t qu'ils sont tous les témoignages ciens, quelque contradictoires qu paraissent fort souvent, et qu'on rait tout étonné de voir se résou facilement et comme d'eux-mêm par ses procédés et avec ses id fondamentales, une foule de prob mes long-temps réputés insolubl Cet ouvrage, probablement, n'a j mais été qu'à l'état de notes plus moins informes, mais, à notre av était fort avancé dans sa tête; ce do il est permis de juger par tous les d tails chronologiques qu'il se plaît so vent à donner et qui semblent, ch lui, jaillir de source et d'un systèr unique. C'est à tort, du reste, qu'i a imaginé que ce travail projeté éta devenu la *Chronologie de tous l peuples depuis le déluge universe* Paris, 1820 et 1824, 4 vol. in-8° compilation sans grande valeur, qui n'a rien de commun avec notre h bile orientaliste, que le second nom son auteur, Baillot de Saint-Marti Il faut ajouter, pour achever de fai connaître et apprécier les servic rendus à la science par Saint-Marti que c'est lui qui patrona Schulz rédigea les instructions dont il f chargé; qu'il avait de même fa adopter en principe, par le gouve nement de la Restauration, le proj

d'une exploration dans le Caucase par M. Brosset, qu'il en avait déjà rédigé les principales dispositions, et enfin qu'en 1829 et 1830, lorsqu'on préparait l'expédition d'Alger, il composa, pour le ministère de la guerre, sur cet objet, plusieurs mémoires qui firent l'étonnement des hommes de l'art, et dont les données semblent ne pas avoir été inutiles au succès de nos armes sur ces plages éloignées. C'est du moins ce que donne, comme présumable et comme étant son opinion, Silvestre de Sacy, dans la notice qu'il lui a consacrée (t. XII de la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1re partie). — Assez jeune encore (en 1818), Saint-Martin avait épousé la veuve du général Casteix. P—OT.

SAINT-MAURIS (JACQUES de), homme d'État, Franc-Comtois, est plus connu dans l'histoire de cette province, au XVIe siècle, sous le nom de prieur de Bellefontaine, bénéfice dont, par un abus très-commun à cette époque, il avait été pourvu long-temps avant l'âge fixé par les canons. Il était fils de Jean de Saint-Mauris (*voy.* ce nom, XL, 29), savant jurisconsulte que ses talents avaient élevé d'une chaire de professeur en droit aux premières dignités de la magistrature. Né vers 1530, à Dôle, il achevait ses études à l'académie de Padoue, lorsqu'il eut le malheur de perdre son père; mais le jeune Saint-Mauris trouva dans le cardinal de Granvelle, son proche parent, un guide et un protecteur dont les conseils et l'appui ne lui manquèrent jamais. Le prieur de Bellefontaine, en avançant en âge, sentait s'affaiblir son goût pour l'état ecclésiastique; il fallut que Granvelle lui rappelât qu'il était temps de prendre les ordres, pour le décider à ce sacrifice. Sa docilité fut récompensée par un canonicat au chapitre de Saint-Jean de Besançon, dont il devint bientôt l'un des premiers dignitaires. Ce diocèse avait alors pour archevêque Claude de la Baume (*voy.* ce nom, III, 567), prélat à douze ans, et qui, comme Saint-Mauris, aurait bien désiré conserver son titre, sans prononcer un engagement indissoluble. Soit que Saint-Mauris fût animé de ce zèle si naturel aux néophytes, soit qu'il entrevît la possibilité de remplacer La Baume sur le siége de Besançon, il devint pour l'archevêque un surveillant très-incommode, et ne cessa de le tourmenter qu'après son entrée dans les ordres. Nommé par le crédit de Granvelle conseiller-clerc, puis maître des requêtes au parlement de Dôle, le zèle que Saint-Mauris apporta dans ses fonctions lui mérita la confiance de la cour d'Espagne, qui l'employa dans diverses circonstances importantes. Il fut aussi député plusieurs fois à Bruxelles par les États de la province, et il s'acquitta toujours de ses commissions avec autant de prudence que d'habileté. Le cardinal de Granvelle, élu archevêque de Besançon, mais ne pouvant pas se rendre dans son diocèse, lui donna une marque particulière de son estime, en le désignant l'un des membres du conseil auquel il en remit l'administration. L'esprit tracassier de Saint-Mauris, et les prétentions exagérées qu'il ne craignait pas d'afficher, lui avaient fait de nombreux ennemis, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour l'humilier. Quoiqu'il fût peu charitable envers ses confrères, sa conduite ne laissait pas que de donner prise à la critique.

Elle fut dénoncée à la cour de Rome ; mais Granvelle, instruit à temps de cette accusation, en arrêta les suites. Déjà pourvu de nombreux bénéfices, Saint-Mauris obtint, en 1596, l'abbaye de Montbenoît. C'est donc à tort que, dans son *Histoire de l'administration de la justice au comté de Bourgogne*, Durand, trompé par des renseignements inexacts, fixe sa mort à l'année 1570. Saint-Mauris mourut au plus tôt en 1602, et fut inhumé dans le tombeau de sa famille, à Saint-Étienne, où l'on voyait son épitaphe avant la démolition de cette église, qui eut lieu après 1674, pour agrandir la citadelle de Besançon. On conserve à la bibliothèque de cette ville la *Correspondance* de Granvelle avec le prieur de Bellefontaine, 3 vol in-fol. Elle est très-intéressante, surtout par les détails qu'on y trouve sur les diverses tentatives des protestants pour s'établir dans la Franche-Comté. D. Berthod (*voy.* ce nom, IV, 356), l'un des derniers savants de la congrégation de Saint-Maur, en avait extrait les lettres les plus importantes, qu'il se proposait de publier avec des notes et des éclaircissements. Son travail inédit fait aussi partie des manuscrits de la même bibliothèque. W—s.

SAINT-MAURIS (Charles-Emmanuel-Polycarpe, marquis de), pair de France, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Georges, de Saint-Jean de Jérusalem, etc., naquit en Franche-Comté, d'une ancienne et illustre famille, le 27 mai 1754, et fut sous-lieutenant au régiment de Saint-Mauris en 1764, capitaine de dragons au régiment de Bauffremont, son cousin, en 1768, et colonel du même corps en 1787. Il émigra avec ses deux frères et ses deux fils pour rejoindre les armées royales à leur formation en 1791, fit, sous les ordres des princes frères du roi, la campagne de 1792 à l'avant-garde, et après le licenciement servit avec tous les siens, dans l'armée du prince de Condé, où il perdit un de ses fils. Il rentra en France après le 18 brumaire (1800), et ne reprit les armes avec ses fils que lorsqu'ils surent que le comte d'Artois était à Bâle. Ils s'empressèrent alors de lui offrir leurs services, que ce prince accepta dès le 21 février 1814. Le marquis de Saint-Mauris fut nommé la même année inspecteur et commandant des gardes nationales de la Haute-Saône, puis maréchal-de-camp en 1815. Élevé à la dignité de pair de France par ordonnance du 5 nov. 1827, sa nomination fut annulée par la Charte de 1830. Rentré sans peine, mais non sans regret, dans la vie privée, il mit en ordre les matériaux qu'il avait amassés depuis long-temps pour un grand ouvrage sur la généalogie de sa famille. Après avoir reconvré, déchiffré ou transcrit près de sept cents chartes ou titres, depuis le XIe siècle, pour cette grande composition, il la fit paraître à Vesoul en 1832, sous ce titre : *Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris, du comté de Bourgogne, depuis le commencement du XIe siècle, accompagnée de Notices sur la plupart des degrés, ainsi que sur l'origine et l'illustration des maisons avec lesquelles elle a contracté des alliances directes* (Vesoul, 1832), in-fol. de XL et 282 pag. avec fig. et blasons : ouvrage curieux. M. de Saint-Mauris fut nommé l'année suivante (1833) membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Besançon. Il mourut peu de temps après. Il avait épousé, en 1777, la marquise de Raigecourt, chanoinesse de Remiremont.

issue d'une des plus illustres maisons de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Son fils, qui lui succéda dans ses biens et titres, soutient dignement cet honorable nom. L—M—X.

SAINT-MÉGRIN (CAUSSADE de) fut un de ces hommes méprisables qui souillèrent la cour de Henri III, sous la dénomination de *Mignons*. « Ce prince, dit l'historien Anquetil, d'après Marguerite de Navarre, aimait ses favoris jusqu'à les embrasser plus que familièrement devant tout le monde, à les parer de sa main, à leur attacher des colliers et des pendants d'oreilles. Il ne permettait point qu'ils le quittassent ni le jour ni la nuit. Le jour il le passait avec eux dans des appartements inaccessibles à ceux qui n'étaient pas du secret. La nuit, tous couchaient dans de petites cellules pratiquées autour d'une vaste salle, séparée par une mince cloison; et souvent il en choisissait quelques-uns pour leur faire partager son lit... » On sait que c'étaient des hommes du plus grand nom qui jouèrent ce rôle infâme; parmi eux se remarquaient un Lavalette, un Joyeuse, un Villequier, un Maugiron, un Caylus, etc. Lorsque ce dernier eut péri dans un des duels si fréquents à cette époque, le roi lui donna les plus vifs regrets. Pendant les trente-trois jours qu'il vécut encore, après avoir été percé de dix-neuf coups d'épée, Henri ne quitta pas le chevet de son lit. « Il avait promis, dit la reine de Navarre, aux chirurgiens qui le pansaient, cent mille francs en cas qu'il revînt en convalescence, et, à ce *beau mignon*, cent mille écus *pour lui faire avoir bon courage de guérir*. « Nonobstant ces « belles promesses, ajoute l'histo- « rien, il passa de ce monde à l'autre.» Henri n'aimait pas moins Maugiron, car il les baisa tous deux morts; fit tondre leurs têtes et emporter et serrer leurs blonds cheveux; ôta à Caylus les pendants de ses oreilles, que lui-même avait donnés et attachés de sa propre main. Il soulagea sa douleur en leur faisant faire, dans l'église de Saint-Paul, des obsèques d'une magnificence royale, et en élevant des statues sur leurs tombeaux. Auprès d'eux fut bientôt enfermé dans la tombe Caussade de Saint-Mégrin, aussi favori du roi, que le sort des autres ne rendit pas plus sage. Il s'était attaqué aux Guises mêmes, affectant de les mépriser. Un jour, dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui étaient présents, « il tira son épée et, bra- « vant de paroles, il en trancha son « gant par le mitan, disant qu'ainsi « il taillerait ces petits princes... » Une pareille imprudence devait le perdre. Cependant Varillas donne à son malheur une autre cause. Quoique attaché au roi, et par état ennemi du duc de Guise, Saint-Mégrin aimait la duchesse, et l'on dit qu'il en était aimé. Bien que fort indifférent sur la fidélité de sa femme, ce prince, que Bassompierre informa de cette intrigue, fit assassiner Saint-Mégrin de 35 coups de poignards, à sa sortie du Louvre, le 21 juillet 1578. Selon quelques-uns, c'est par le duc de Mayenne et d'autres parents que ce meurtre fut préparé dans le seul but de venger l'honneur de la famille. Quoi qu'il en soit, le roi lui donna hautement les mêmes regrets qu'à Caylus et à Maugiron. Comme eux il fut enseveli dans l'église Saint-Paul avec de grands honneurs, et une statue de marbre fut placée sur sa tombe. Mais en 1588, quand on apprit la mort des Guises, massacrés à Blois par ordre de Hen-

ri III, le peuple brisa les tombeaux des trois mignons. M—D j.

SAINT-MICHEL (Alexis de), poète contemporain, né à Lorient le 14 décembre 1795, débuta dans la carrière des lettres par une pièce de vers qui fut couronnée à l'Académie d'Orléans, en 1811. Enhardi par ce premier succès, il se livra presque uniquement à la lecture des poètes étrangers, et l'élégante imitation des poésies d'Ossian, par M Baour-Lormian, l'enflamma pour le barde écossais, qu'il voulut étudier et connaître dans sa langue originale. Il se procura les traductions même les plus inexactes, les fragments originaux, les dissertations, les commentaires de sir John Sinclair, avec lequel il entretint une correspondance active, et qui l'aida de ses lumières. Enfin, joignant à la verve du poète la patience de l'antiquaire, il parvint, après un travail de douze années, à compléter une traduction en vers français de toutes les poésies d'Ossian, la plus complète et peut-être la plus exacte que l'on ait faite; mais cet ouvrage est resté jusqu'à présent inédit. Au milieu des nombreux détails de cette grande entreprise, le laborieux Saint-Michel publia quelques pièces de vers, qui se rapportaient presque toutes à son étude favorite. En 1813, il fit paraître un petit poème intitulé : *la Guerre de Thura*: et en 1819, un autre poème, intitulé *Fingal*, dont quelques fragments, insérés dans l'*Almanach des Muses*, furent cités avec éloge dans les feuilles publiques. *Fingal* fut suivi, en 1821, d'un autre poème, *la Vierge de Groa*. C'était une tradition populaire que le chantre de *Fingal* était allé recueillir dans une île située non loin des côtes de la Bretagne. Saint-Michel avait appris l'anglais, les dialectes écossais et gallique; il voyageait souvent à pied, pour s'instruire par des conversations avec les pasteurs et les paysans, dont il lui importait de connaître les traditions et le langage. Aussi serviable que modeste et instruit, il suspendit son grand ouvrage pour traduire, en société avec M. Loève-Veimar, les ballades anglaises et écossaises dont ce jeune littérateur a publié une collection. La modestie de Saint-Michel ne permit pas à son ami de le citer et de faire connaître la part qui lui appartenait dans ce travail. Cet hommage au génie national du nord fut le chant du cygne. Saint-Michel mourut à la fleur de l'âge, dans le commencement de l'année 1827. Z.

SAINT-OURS, peintre célèbre, né à Genève en 1702, n'eut pour maître jusqu'à l'âge de seize ans que son père, qui était un excellent dessinateur. Envoyé à Paris en 1778, il y entra dans l'école de Vien, où ses progrès furent extrêmement rapides. Il remporta dès l'année suivante une médaille à l'Académie, et en 1780 le grand prix de peinture, dont le sujet était l'*Enlèvement des Sabines*, que David a traité plus tard avec tant de succès. L'ouvrage de Saint-Ours était véritablement très-remarquable. Ayant ensuite fait le voyage de Rome, comme pensionnaire du roi, il y étudia soigneusement les monuments de cette patrie des arts, et donna successivement plusieurs ouvrages, dont le plus important est le tableau d'une *Lutte aux jeux olympiques*, aussi recommandable par la beauté des détails que par la richesse du plan. En 1792 les troubles de la révolution le forcèrent de retourner dans sa patrie, où il se fixa pour s'occuper exclusivement de son art. Il y fit beaucoup

de portraits et quelques tableaux historiques, entre autres un *Tremblement de terre*, distingué par une belle conception et une grande vigueur de pinceau. Saint-Ours mourut à Genève en 1809, lorsque la maturité de son talent lui promettait de plus grands succès. P—s.

SAINT-PARD (Pierre-Nicolas van Blotaque, plus connu sous le nom de) naquit le 9 février 1734 à Givet-Saint-Hilaire, dans le pays de Liége. Il étudia au collége de Dinan, tenu par les jésuites; et, après avoir fait son noviciat à Paris, il entra dans leur institut et professa dans plusieurs de leurs colléges. Lors de la suppression de la Société, il était à Vannes en Bretagne, et il quitta cette province pour se rendre à Paris; mais un arrêt du parlement défendant aux jésuites d'exercer le ministère ecclésiastique, le P. van Blotaque, d'après le conseil de l'archevêque Christophe de Beaumont, changea de nom, prit celui de *Saint-Pard*, et fut placé par le prélat dans la paroisse de Saint-Germain-en-Laye. Revenu à Paris vers 1775 et nommé directeur des religieuses de la Visitation, il remplit ces fonctions jusqu'à l'époque de la révolution, où toutes les communautés furent supprimées. L'abbé de Saint-Pard n'émigra point; il resta caché, et montra néanmoins du courage et du zèle. Profitant d'un peu de calme sous le gouvernement du Directoire, il desservit quelque temps la cure de Sannois; mais à la suite d'un sermon qu'il avait prêché à Poissy le jour des Rois et dont les républicains se formalisèrent, il fut arrêté et détenu à Versailles pendant six mois; plus tard il subit encore un emprisonnement dans la capitale. Enfin, après le concordat de 1801, M. de Belloy, archevêque de Paris, le nomma chanoine honoraire de la métropole. L'abbé de Saint-Pard s'attacha dès lors à la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et se livra avec ardeur à la prédication et à la direction des consciences. Il mourut nonagénaire le 1er décembre 1824. Il a publié, soit comme auteur, soit comme éditeur, différents ouvrages de piété, dont plusieurs ont paru sous le voile de l'anonyme : I. *Le livre des élus*, ou *Jésus crucifié*, par le P. de Saint-Jure, revu et corrigé, avec l'éloge du P. de Saint-Jure et la liste de ses ouvrages, Paris, 1771, in-12; il y en a eu d'autres éditions; celles de Paris, 1825 et 1832, in-12, contiennent une notice sur l'abbé de Saint-Pard, extraite de l'*Ami de la religion*, tom. XLII, 198. II. *De la connaissance et de l'amour de Jésus-Christ*, Paris, 1773, in-12. C'est encore un ouvrage du P. de Saint-Jure (*voy.* ce nom, XXXIX, 604), in-fol., que l'abbé de Saint-Pard a revu et réduit à un volume in-12, souvent réimprimé. III. *Retraite de dix jours, à l'usage des ecclésiastiques et des religieux*, Paris, 1773, in-12; nouvelle édition, 1805, in-12. IV. *L'âme chrétienne formée sur les maximes de l'Évangile*, Paris, 1774, in-12; suivi de l'*Oratoire du cœur*, ouvrage de Querlu-le-Gall, docteur en théologie, qui avait paru en 1677, et dont l'abbé de Saint-Pard a retouché le style. V. *La vie et la doctrine de Jésus-Christ, rédigées en méditations pour tous les jours de l'année*, Paris, 1775, 2 vol. in-12. C'est une nouvelle traduction de l'ouvrage latin du P. Avancinus (*voy.* ce nom, III, 102). VI. *Le jour de la communion*, ou *Jésus-Christ considéré sous les différents rapports qu'il a avec l'âme fidèle dans l'Eucharistie*, Pa-

ris, 1776, 1778, in-12; ibid., 1819, in-12. VII. *Conduite intérieure du chrétien*, petit ouvrage de piété revu et mis dans un nouvel ordre, Paris, 1778, in-24; ibid., 1819, in-12; Besançon, 1825, in-32. VIII. *Exercices de l'amour pénitent*, suivi d'un Essai sur l'ordre considéré comme vertu, 1819, in-16. L'abbé de Saint-Pard a laissé manuscrites des *Lettres spirituelles* et des *Lectures pieuses tirées des psaumes*. P—RT.

SAINT-PÉRÈS (J. de) est un poète fort peu connu, dont il ne reste qu'un seul ouvrage et dont personne au monde n'a probablement lu le quart d'une page. Cet ouvrage est intitulé : *Le vray Trésor de l'histoire saincte sur le transport miraculeux de l'image de Nostre-Dame de Liesse*, Paris, A. Estienne, 1647, in-4°. Après avoir raconté le transport miraculeux de cette image, depuis l'Égypte jusqu'à la ville de Laon en 1113, l'auteur fait le récit du pèlerinage qu'entreprit en 1644 une famille entière, le père, la mère et deux enfants. Il fallait alors trois jours entiers pour aller, par le coche, de Paris à Laon. Cette relation est racontée en vers fort plats, mais parfois naïfs. Le livre est dédié à la princesse de Condé, et il doit quelque prix à huit belles gravures de Poilly, d'après les dessins de Stella. Le savant auteur du *Manuel du Libraire* l'a jugé digne d'une mention spéciale, et lorsqu'il se présente dans les ventes publiques (circonstance peu commune), il est poussé à des prix assez élevés, bonne fortune qu'il ne doit certes point aux vers du sieur de Saint-Pérès. B—N—T.

SAINT-PERN (BERTRAND de), seigneur de Ligouyer, naquit à Dinan, en Bretagne, vers la fin du XIIIe siècle, de l'une des familles de l'ancienne France qui eurent le p de part à la gloire de nos armes. notice de quelques personnages portèrent ce nom le prouvera su samment. Bertrand de Saint-Pe qui peut être considéré comme souche de cette illustre famille, é allié à celle de Duguesclin, et se de parrain au connétable de ce n L'assemblée des grands de la p vince de Bretagne, réunie à Di en 1351, le nomma avec Dugues et Beaumanoir pour faire partie l'ambassade chargée de conduire Angleterre les princes Jean et de Bretagne, enfants du duc Cha de Blois, qui s'y rendaient p otages de leur père, détenu à la T de Londres depuis la bataille d Roche-Derrien (1347) et pour reté du paiement de sa rançon t à cent mille florins d'or. Au ret de cette mission, Saint-Pern co nua, avec Duguesclin, de se déro à la cause de Charles de Blois, la politique anglaise retint ca jusqu'en 1356. Il fut du nombre ceux qui, au mois d'avril 1354, taquèrent et défirent une divis anglaise qui voulait cerner le c teau de Montmuran pour faire sonniers les Bretons de distinc qui s'y trouvaient réunis à l'oc sion des fêtes que donnait alors beau de Bavière. Les Anglais, tai en pièces, laissèrent au pouvoir vainqueurs dix pannons d'arme Cowerley, leur général. Lorsq mois d'octobre 1356 le duc de L castre vint assiéger Rennes, Bertr de Saint-Pern fut spécialement cl gé de veiller à la sûreté de la v Par un moyen ingénieux, il déc vrit l'endroit où l'ennemi fai creuser une galerie souterraine p s'introduire dans la place. Ayant contre-miner, et s'étant mis à la

de ses hommes d'élite, dès que la mine fut suffisamment déblayée il s'y précipita, repoussa les Anglais qui s'y étaient introduits, jusqu'au fond de la galerie, où il mit le feu aux merrains qui la soutenaient. Tout se combla, et la ville fut sauvée. En mémoire de cette action hardie, les habitants de Rennes firent fondre une petite pièce d'artillerie à laquelle ils donnèrent le nom de *Pétard de Ligouyer*, « qu'on ne tire, dit une vieille chronique, qu'aux feux de joie des naissances de nos princes et aux jours de leurs plus grandes conquêtes. » En 1338, Bertrand de Saint-Pern, Rohan, Châteaubriand et Beaumanoir, avaient été les quatre juges du tournoi dans lequel Duguesclin commença à se distinguer. Saint-Pern se rendit aussi avec Olivier de Mauny et le maréchal de Beaumanoir pour assister Duguesclin dans le combat que celui-ci livra à Guillaume Troussel (*voy.* DUGUESCLIN, XII, 169). — SAINT-PERN (*Bertrand* de), fils du précédent, était filleul de Duguesclin, et fit ses premières armes sous ce héros, qui, en 1362, l'appela au commandement en second de sa compagnie de cent lances. Sa valeur et les services qu'il rendit à son chef lui acquirent toute sa confiance. Duguesclin ayant été fait prisonnier par les Anglais, à la bataille d'Auray (1364), Saint-Pern se livra avec les sires de Matignon et de Montbourcher, pour sûreté de la rançon, fixée à 100,000 livres. Charles de Blois, qui trouva le terme de ses jours et de sa longue querelle avec Jean de Montfort dans cette fatale journée, avait récompensé la valeur de Duguesclin, en 1357, par le don en toute propriété des ville, château et territoire de la Roche-Derrien. Le connétable avait besoin d'un chef intrépide et qui lui fût personnellement dévoué pour la défense de cette place, alors une des plus fortes de la Bretagne; il en confia le commandement à Saint-Pern avec les pouvoirs les plus étendus. Son autorité y était telle « qu'aucuns droits ni subventions ne pouvaient s'y percevoir sans qu'il en donnât ses lettres de permission. » (*Voy.* Ogée, *Dict. de la Bretagne*, tom. II, p. 358, qui dit par erreur que Saint-Pern tenait cette place pour le duc Arthur.) On peut consulter dans D. Morice les montres des 1er avril 1370, 1er mai, 1er juin et 1er juillet 1371, où Bertrand de Saint-Pern figure comme le troisième chevalier de la compagnie du connétable Duguesclin. Jean et Olivier de Saint-Pern, qui vivaient alors, se signalèrent comme lui, dans la fameuse association qui se fit à Rennes, en avril 1379, par la noblesse bretonne, pour assurer le duché au prince Jean IV, qu'on avait d'abord chassé. Bertrand de Saint-Pern mourut vers 1380, dans le même temps que son illustre parrain. M—D j.

SAINT-PERN (JUDES DE), connétable de Rennes, qualifié *noble et puissant seigneur*, comme tous les aînés de ses descendants, fut nommé par Charles IX, en 1574, chevalier de l'ordre du roi en *récompense de ses vertus, mérites et vaillance*. Durant les troubles qui agitèrent si long-temps le royaume, il soutint constamment le parti du roi, et eut ses biens saisis par le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne. C'est ce que rappellent des procès-verbaux et des baux à ferme énonçant que les terres des Saint-Pern avaient été saisies, leurs maisons brûlées et saccagées, leurs meubles

et papiers pillés, parce qu'ils étaient du parti du roi contre la Ligue. Jugés de Saint-Pern mourut à Rennes le 17 mars 1595. — *Jacques* de SAINT-PERN, son fils, fut tué en 1588 devant Saint-Marcellin, où il commandait un corps de troupes. — *Charles* de SAINT-PERN *du Latay*, qui fit ses preuves pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 19 mai 1662, remporta de nombreux avantages sur les Barbaresques, et se distingua tellement dans les combats qu'il leur livra, et par les pertes qu'il leur fit éprouver, que le bey de Tunis envoya une flotte à sa poursuite. Enveloppé par des forces supérieures, il fut pris, après avoir soutenu un mémorable combat. Conduit à Tunis, il fut réduit en esclavage. Dans leur session de la même année, les États de Bretagne, « prenant en considération la valeur dont le chevalier de Saint-Pern *du Latay* avait donné tant de preuves, les glorieux combats qu'il avait soutenus contre les infidèles, et sa belle défense lorsque, accablé par le nombre, il fut forcé de se rendre, » votèrent un fonds pour payer sa rançon. Il mourut à Dinan en 1675. M—D j.

SAINT-PERN (JUDES-VINCENT, marquis de), lieutenant-général et commandeur de Saint-Louis, né en 1694, entra au service comme officier dans le régiment du roi, le 18 février 1713, fit ses premières armes au siége de Landau et assista à la défaite de Vaubonne, ainsi qu'au siége et à la prise de Fribourg. Les campagnes d'Italie lui offrirent ensuite de fréquentes occasions de signaler son courage. Il combattit aux siéges de Guerra, de Pizzighitone et du château de Milan en 1733; l'année suivante à ceux de Sarravale, de Novare, de Tortone, et aux batailles de Parme et de Guastalla. Nomm en 1735 aide-major-général de l'a mée d'Italie, il contribua à la pris de Gonzague, de Reggiolo et de Re véré. Le rang de colonel lui fut donn le 26 nov., même année, et le com mandement du régiment de la March en 1741. Il passa alors à l'armée d Bavière sous les ordres du duc d'Ha court, puis sous ceux du comte d Saxe. Ayant contribué à chasser le Autrichiens de ce pays, il fut cit dans plusieurs actions fort vives qu eurent lieu sur les frontières de l Bohême. Créé brigadier à son retou en France, il alla servir à l'arm du Rhin sous le maréchal de Noaill et combattit à Dettingen. A l'arm de Flandre, où il fut employé e 1744 et où il fit plusieurs campagn sous le maréchal de Saxe, Saint-Per commanda une brigade aux siége de Menin, d'Ypres et de Furnes A son retour en Bretagne cette mêm année, les États lui envoyèrent un députation, pour le féliciter sur l manière dont il s'était distingué dan les campagnes qu'il venait de fair Ayant rejoint l'armée de Flandre e 1745, il fut employé au siége de Tour nay, et déclaré maréchal-de-camp la suite de la bataille de Fontenoy Dans ce nouveau grade, il comman da un corps de troupes aux siége de Tournay, d'Oudenarde, de Der dermonde et, d'Ath; et l'année, su vante, il couvrit les siéges Mons, Charleroy et Namur. Lors ce dernier, il importait au succ des opérations que les ennemis fu sent rejetés de l'autre côté de Meuse, dans un pays stérile, où défaut de vivres les éloignerait Namur. Mais pour cela il fallait d'a bord que l'armée française reçi elle-même des approvisionnements Le maréchal de Saxe choisit Saint

Pern pour escorter, le principal convoi à la tête de quatre mille hommes. Il s'acquitta de cette mission avec tant d'intelligence, qu'il fut chargé de la conduite de trois autres convois qu'on fit venir de Louvain. Il combattit encore à Raucoux le 11 octobre 1746. On apprit à Tongres que les Anglais venaient de faire une descente en Bretagne, et le marquis de Saint-Pern reçut des ordres pour se rendre en poste dans cette province, où commandait le duc de Penthièvre, et où il fut employé jusqu'au mois d'août 1748. Le grade de lieutenant-général lui avait été conféré le 10 mai de cette année. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XV, ayant formé le régiment des grenadiers de France, plaça à la tête de ce corps d'élite le marquis de Saint-Pern, sous le titre de colonel-commandant et d'inspecteur-général. Il conserva ces honorables fonctions jusqu'à sa mort. En 1750, il commanda le camp d'Alsace, et fut créé inspecteur-général de l'infanterie. En 1755, il fut employé sur les côtes et commanda le camp de Dieppe; puis il passa à l'armée d'Allemagne, combattit à Hastembeck et entra, le 9 août, dans la ville de Hanovre, où il commanda sous le duc de Chevreuse jusqu'au mois de février 1758. Après avoir combattu à Crewelt au mois de juin, il eut le commandement d'un corps de troupes campé à Luynen. Chargé au mois de septembre d'attaquer le camp de Borck, commandé par le prince de Holstein-Gottorp et composé d'un corps considérable d'infanterie et de deux mille dragons, le marquis de Saint-Pern, à la tête des grenadiers de France, des grenadiers royaux, de dix compagnies de grenadiers, des carabiniers et des brigades de cavalerie du roi et de royal-étranger, déboucha de Luynen dans la nuit, à la droite de la Lippe, attaqua avec impétuosité et battit le prince de Holstein, et, après l'avoir forcé de se retirer, ramena ses troupes à Borck; enleva les tentes et les blessés des ennemis, repassa la Lippe et rentra dans son camp de Luynen. Ce fait d'armes fut cité comme l'un des plus hardis et des plus habilement exécutés de cette guerre. Lorsqu'en 1759 l'armée d'Allemagne se rassembla pour entrer en campagne, Saint-Pern, fut mis à la tête de la division d'avant-garde, composée de dix bataillons de grenadiers et de la brigade d'Aquitaine. Le 1er août, il se signala par son sang-froid et son courage à la bataille de Minden (perdue par le maréchal de Contades). Le corps des grenadiers de France qu'il commandait essuyait depuis long-temps le feu très-vif d'une batterie ennemie. Les rangs s'éclaircissaient d'une manière effrayante. Pour maintenir la bonne contenance de ses troupes, le marquis de Saint-Pern se promenait devant la ligne, au petit pas de son cheval, sa tabatière à la main. « Eh bien! mes enfants, leur disait-il en les voyant émus, qu'est-ce que c'est; du canon? Eh bien! ça tue, ça tue, voilà tout; mais ça ne fait pas de mal. » A la fin de cette campagne, il fut chargé particulièrement de l'inspection et de la nouvelle organisation des troupes légères. Il continua de commander une forte division, à la tête de laquelle il marcha pour enlever le camp de Sachsenhausen, lequel fut abandonné par l'ennemi. Le 2 août 1760, il soutint le prince de Condé dans sa marche contre un corps qui avait passé la Dymel et qui se retira sous la protection des hauteurs de Varbourg. Saint-Pern commandait à Minden, lorsqu'au mois

de février 1761, les Hanovriens tentèrent d'enlever les quartiers français. Il rassembla aussitôt ses troupes, prit une position, et là, attaqué par le général Sporcken, il soutint contre des forces supérieures une canonnade de cinq heures, fit échouer toutes les tentatives de l'ennemi et le contraignit à la retraite. Le manque absolu de cavalerie ne lui permit pas de changer en une victoire complète le succès de cette glorieuse défense. Tombé malade à Fulde de l'excès de ses fatigues, il fut transporté à Francfort-sur-le-Mein, où la mort l'enleva le 8 mai 1761. La perte de ce général excita d'unanimes regrets. Il avait la promesse de Louis XV d'être nommé maréchal de France, et aucun général de l'armée française, on doit en convenir, ne méritait ce titre mieux que lui. — Son neveu, le chevalier *Bonaventure* de SAINT-PERN, entra au service en 1735, à l'armée d'Italie, où il fut d'abord sous les ordres de son oncle. Il passa ensuite en Allemagne, où il se trouva à la prise et à la défense de Prague, sous le maréchal de Belle-Isle, puis dans la retraite célèbre qui en fut la suite. Revenu en France, il rejoignit l'armée de Flandre, et se trouva à la bataille de Fontenoy, puis à celle de Raucoux. Ayant passé à l'armée d'Italie, il concourut à la prise de Nice, de Villefranche, etc. Parvenu au grade de maréchal-de-camp, il fut employé en Bretagne, puis en Corse, et devint lieutenant-général en 1780. Il mourut peu de temps avant la révolution. — Son fils, capitaine au régiment de Languedoc, émigra en 1792 et fit les campagnes de l'armée des princes; passa au service d'Angleterre, et fut tué à la défense de Saint-Jean-d'Acre, en 1799. M—D j.

SAINT-PERN (RENÉ-CÉLESTI BERTRAND, marquis de), né au chi teau de Brondineuf, le 4 septemb 1716, fut élevé à Paris au collé Louis-le-Grand. Encore enfant lor qu'il perdit ses parents, il eut po tuteur son oncle, le marquis de Sai Pern, lieutenant-général. (*Voy.* l'a ticle qui précède). Quand ses étud furent terminées, il entra dans le r giment du roi, et quitta le servi aussitôt qu'il eut atteint sa ving cinquième année. Son frère et s sœurs étant parvenus à leur majorit il fit avec eux les partages de la su cession le 28 février 1751, et don au premier la terre de Ligouye dont il cessa depuis lors de po ter le nom. En 1758 les Angl ayant fait une descente en Bretagn Saint-Pern se réunit à la nobles de l'évêché de Saint-Malo, et il e l'honneur de commander une d divisions qui marchèrent contre l'e nemi. Il avait épousé, le 13 février 1741, Marie-Philippe de Lolivier d Saint-Maur. Au moment où la révo lution éclata, le marquis de Saint Pern possédait une fortune considé rable. Père d'une nombreuse famille il comptait cinq fils au service d l'État, jouissait d'une grande consi dération et s'occupait avec ardeur d l'amélioration de ses terres, particu lièrement de celle qu'il habitai Obligé en 1792, comme toute la no blesse, de quitter la campagne, il s rendit d'abord à Dinan, où il fut mi en surveillance, et de là à Saint-Malo Il y fut incarcéré avec son épouse l 12 octobre 1793, puis envoyé à Pa ris. Un jugement du tribunal révo lutionnaire, du 2 messidor an II (2 juin 1794), prononçant en masse su un grand nombre d'accusés, condamna la marquise de Saint-Pern avec plusieurs de ses parents et amis,

à la peine de mort. Elle était âgée de 70 ans. Son mari n'avait pas encore été jugé; il était tellement aimé dans le pays, où il avait si long-temps répandu des bienfaits, que tous les habitants se réunirent pour le réclamer. Il fut mis en liberté, mais peu de jours après il succomba à ses chagrins. — *Jean-Louis-Marie-Bertrand*, chevalier de SAINT-PERN, né à Rennes le 27 février 1757, quatrième fils de René-Bertrand-Célestin, marquis de Saint-Pern, entra aux pages de la grande écurie le 14 juillet 1774. Sous-lieutenant dans le régiment de Berry, cavalerie, le 8 mai 1779, il devint capitaine au même corps le 19 juin 1785, émigra en septembre 1791, servit dans l'armée du prince de Condé, puis dans les hulans autrichiens, enfin dans les partisans royaux en Bretagne sous M. de Puisaye. Il avait épousé, en juin 1806, Charlotte-Félicité du Han, chanoinesse d'Épinal. En 1815, Saint-Pern fit partie des royalistes qui prirent les armes dans le Morbihan, et fut tué près le bourg de la Trinité, arrondissement de Ploërmel, dans une affaire contre une colonne mobile. — *Anastase-Joseph* de SAINT-PERN, né à Rennes le 15 mars 1760, cinquième fils de René-Bertrand-Célestin, entra dans la marine royale le 1er juin 1776, fit la guerre de l'indépendance d'Amérique comme lieutenant de vaisseau, et mourut à Saint-Domingue en 1794. Il avait épousé à la Martinique, en 1792, mademoiselle de Longvilliers de Poincy. — Son fils, le comte de SAINT-PERN-*Couëllan*, né à l'île de la Trinité en 1793, fut maire de la ville de Dinan, membre du conseil-général des Côtes-du-Nord, puis élu par ce département, en 1835, à la Chambre des députés. Il mourut en 1839. M—D j.

SAINT-POL (FRANÇOIS II, de *Bourbon-Vendôme*, comte de), tige des ducs d'Estouteville; était né à Ham, en Picardie, le 6 octobre 1491, de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg (1). Il hérita, en 1495, à la mort de son père, du comté de Saint-Pol, son frère aîné, Charles de Bourbon, succédant à celui de Vendôme. Compagnon d'enfance du comte d'Angoulême, depuis François Ier, il resta toute sa vie dans l'intimité de ce prince. A l'avénement du jeune roi, en 1515, il l'accompagna dans l'expédition d'Italie, et se distingua à la bataille de Marignan. On lit, dans la lettre de François Ier à la reine-mère, sur cette victoire : « Et vous veux assurer que M. de Saint-Pol a aussi bien rompu bois que gentilshommes de la compagnie quels qu'ils soient, et de ce j'en parle comme celui qui l'a vu; car il ne s'épargnait non plus que sanglier échauffé. » Nous voyons dans le *Journal* de Louise de Savoie, que l'an 1521, où la cour était à Romorantin, le sort fit roi de la fève M. de Saint-Pol. François Ier envoya défier le nouveau monarque, et la maison du comte fut assiégée. On attaqua et on se défendit avec des boules de neige, des pommes et des œufs. Le jeu s'échauffant, l'un des assiégés lança par la fenêtre un tison enflammé qui vint tomber sur la tête du roi et le renversa sans connaissance. On voulut rechercher l'auteur de cette imprudence; François Ier s'y opposa : « C'est moi, dit-il, qui ai fait la folie, il est juste que je la boive. » Le roi n'en témoigna aucun

(1) Le comté de Saint-Pol appartenait à la maison de Luxembourg (*voy.* ce nom, XXV, 471); Marie en avait hérité de son père, Pierre II de Luxembourg, et en épousant le comte de Vendôme, en 1487, elle le lui apporta en dot.

ressentiment au comte de Saint-Pol. C'est à la suite de cet accident qu'il se fit raser la tête, et à partir de cette époque les gentilshommes portèrent les cheveux courts; jusqu'alors la coutume de les laisser croître était, comme on sait, une marque de noblesse. En 1522, Saint-Pol força le comte de Nassau de lever le siége de Mézières, puis reprit Mouzon et Bapaume; l'année suivante il défit l'arrière-garde anglaise au combat du Pas, en Artois. En 1524, il suivit le roi en Italie, et à la retraite de Rebec où fut tué Bayard, il sauva les débris de l'armée, et les ramena en France. Il fit encore partie de la malheureuse expédition de 1525, au-delà des Alpes. A la bataille de Pavie il combattit en désespéré et y fut néanmoins fait prisonnier. Mais, plus heureux que François Ier, il parvint à s'échapper; un coup de pique l'ayant renversé, il perdait tout son sang et paraissait mort. Un Espagnol voulut lui couper le doigt pour avoir son anneau: la douleur réveilla ses sens et le fit crier. L'ennemi le chargea sur son cheval, le conduisit à Pavie, où on le traita si bien qu'il en revint. N'ayant point engagé sa parole, une fois guéri, il s'évada. En 1527 il reçut le gouvernement du Dauphiné, puis, l'année suivante, le commandement de l'armée d'Italie. Le 19 septembre il prit d'assaut Pavie, qu'il saccagea en souvenir de la captivité du roi. Le 2 mai 1529 il se rendit maître de Mortare, mais le 23 juin suivant, surpris à Landriano par Antoine de Lèves, il fut obligé de se rendre. Il recouvra sa liberté deux mois après, par le traité de Cambrai. En 1534, il s'unit à Adrienne, fille unique et héritière de Jean III, sire d'Estouteville. Le roi, en considération de cette alliance, érigea la seigneurie d'Estouteville en duché. Le comte de Saint-Pol en prit alors le nom, et en écartela les armes dans son écu avec celles de Bourbon. En 1536, après une courte campagne contre le duc de Savoie, il soumit presque tout ce pays à la domination de la France. Le comté de Saint-Pol était alors aux mains de l'empereur, qui s'en était saisi comme d'un fief mouvant du comté de Boulogne, dont il était possesseur; François de Bourbon, au mois d'avril 1537, le céda au roi contre le comté de Montfort-l'Amaury. En 1542 et 1543, il accompagna le Dauphin, chargé du commandement de l'armée de Picardie et de Luxembourg; malgré ses efforts, il ne put empêcher Landrecies de tomber au pouvoir de l'ennemi. Lorsque le comte d'Enghien, commandant en Italie, députa en 1544 Montluc, alors officier subalterne, près de François Ier, pour savoir s'il fallait tenter une grande bataille, le comte François de Bourbon assista au conseil que le roi tint à ce sujet, et sa vive opposition ne put l'emporter sur les bonnes raisons de Montluc; il dit à celui-ci: « Fou enragé que tu es, tu vas être « cause du plus grand bien ou du « plus grand mal qui puisse arriver au « roi. » Et Montluc de lui répondre: « Monsieur, soyez en repos et assu- « rez-vous que la première nouvelle « que vous recevrez, c'est que nous les « aurons fricassés, et en mangerons « si nous voulons. » La victoire de Cérisolles confirma cette prédiction. Par la paix de Crépy, le comté de Saint-Pol fut rendu à François de Bourbon. Une année après, le 1er septembre 1545, il expira à Cotignan, près de Reims, et fut inhumé à l'abbaye de Valemont, en Normandie. François Ier regretta en lui autant un ami dévoué qu'un fidèle serviteur, qui pendant plus de quarante ans s'était

mêlé à ses plaisirs comme à sa gloire. Le comte de Saint-Pol était meilleur homme d'armes que capitaine d'expérience ; son courage impétueux tenait de la témérité, « car de cette race de Bourbon, dit Brantôme, il n'y en a point de poltrons ; ils sont tous braves et vaillants. » —*François III*, son fils, qui lui succéda, mourut en 1546, âgé de 10 ans, laissant le comté de Saint-Pol à sa sœur, Marie de Bourbon, laquelle épousa : 1° en 1537, Jean de Bourbon, comte de Soissons, son cousin germain, tué deux mois après à la journée de Saint-Quentin ; 2° en 1560, François de Clèves, duc de Nevers, mort en 1563 ; 3° enfin, Léonor d'Orléans, duc de Longueville. Ces trois époux joignirent le titre de duc d'Estouteville à celui de comte de Saint-Pol. Marie mourut elle-même en 1601. François d'Orléans, le second fils qu'elle avait eu du duc de Longueville, lui succéda au comté de Saint-Pol, qui resta dans cette maison jusqu'en 1705, époque où Marie d'Orléans-Longueville le vendit à Élisabeth de Lorraine-Lillebonne, veuve de Louis Ier de Melun, prince d'Épinoy dans l'Artois. C—H— N.

SAINT-POL (Antoine Montbeton de), l'un des chefs de la Ligue au XVIe siècle, est resté jusqu'à présent oublié des biographes et même de la plupart des historiens. C'était cependant un des hommes les plus remarquables de cette époque. Né vers 1550 pauvre gentilhomme, il fut d'abord page d'Antoine de Beauvais, seigneur de Nangis. D'un courage extraordinaire et plein d'ambition, il entra fort jeune dans la carrière des armes ; embrassa avec beaucoup d'ardeur la cause de la Ligue, et se dévoua tout entier à la maison de Guise. Le duc Henri, étant venu à Reims en 1583, l'y établit son lieutenant-général et fut très-efficacement secondé par lui, dans le combat d'Anneau, où il battit les Allemands le 14 septembre 1587. Le crédit dont Montbeton (c'était alors le seul nom qu'il portât) jouissait, sous la protection de la puissante maison de Guise, lui fit obtenir la main d'une très-riche veuve. Il se trouvait à Paris lors de la fameuse journée des barricades, et il contribua beaucoup à sauver le duc Henri de Guise d'un très-grand péril. Revenu bientôt en Champagne, il se rendit à peu près le maître de cette province, au nom de son protecteur. Après la mort du duc Henri, assassiné aux États de Blois en 1588, Saint-Pol prit ouvertement possession de Reims, et y bâtit une citadelle, malgré les habitants fort dévoués à la Ligue, mais qui redoutaient avec raison les conséquences de la guerre pour une ville fortifiée. Il s'empara ensuite de Vitry-le-Français, puis de Mézières, où il fit aussi construire, mais aux frais du roi d'Espagne, qui soutenait ouvertement la Ligue, une citadelle qui existe encore. C'est dans le même temps (1593), qu'il fut un des quatre maréchaux de France, créés par le duc de Mayenne. Il était depuis trois ans colonel-général des Lansquenets. Ainsi placé à la tête de cette puissante Ligue, il soutint, avec des alternatives de succès et de revers, différents combats contre les seigneurs du voisinage, qui s'étaient déclarés pour le roi, entre autres le comte de Grandpré et Louis de Gonzague, comte de Rethel. Ayant osé demander à celui-ci la main de sa fille pour son fils, il essuya un refus dont il fut très piqué. Pour se venger, il garda plusieurs places dont il s'était

emparé, et s'en fit déclarer duc, en vertu d'une prétendue donation du pape Innocent IX, qui, disait-il, l'avait reconnu pour tel dans une harangue où le légat du saint-siége l'avait désigné ainsi : *Campaniæ et Rethelicæ ducem.* On prétend même que l'ambitieux ligueur forma alors le projet de se créer dans ce pays, sous la protection de l'Espagne, qui le favorisait secrètement, une petite souveraineté indépendante. On conçoit toutes les haines, toutes les jalousies que durent exciter de pareilles prétentions. Le duc de Nevers surtout s'en montra fort irrité. Il lui tendit plusieurs embuscades, et déclara hautement que s'il tombait dans ses mains, il le ferait pendre au premier arbre, avec une couronne ducale sur la tête. Saint-Pol réussit néanmoins vers cette époque à s'emparer d'Épernay; mais cette place importante fut bientôt reprise par les troupes du roi Henri IV, qui, devenu maître de la capitale, contraignit successivement à se soumettre tous les partis de ligueurs. Les habitants de Reims même y parurent fort disposés; ce qui mit Saint-Pol dans la nécessité d'occuper le château. Les Rémois ayant tenté de le reprendre par surprise sur la garnison espagnole qui le tenait pour la Ligue, il s'y rendit de sa personne, prit possession des postes et réduisit la ville à son obéissance. C'est dans cet état de choses qu'il se trouvait, lorsque le duc de Guise, fils de Henri assassiné à Blois, après s'être échappé de la prison de Tours, vint à Reims, dont il était gouverneur, avec l'intention secrète de s'emparer de toute l'autorité, pour remettre la place au roi et obtenir par là de meilleures conditions. Saint-Pol s'en défiant, se tint d'abord sur ses gardes, et laissa à peine les apparences du commandement au duc, qui aurait bien voulu se défaire de lui, mais n'osait pas même le tenter au milieu d'une ville où il était tout-puissant. Dissimulant alors, il feignit de vouloir se rendre à Soissons, et accepta un déjeuner chez le maréchal, qui offrit de l'accompagner jusqu'à la moitié du chemin. Au jour fixé pour le départ, celui-ci alla, dès le matin, chercher le duc au monastère de Saint-Pierre où il logeait. Ils y entendirent la messe, et sortirent ensemble dans la rue. Le duc, s'appuyant familièrement sur l'épaule du maréchal, qui s'était fait accompagner de ses gardes à pied, l'engagea à les éloigner, sous le vain prétexte d'aller chercher leurs chevaux; et dès qu'ils furent seuls il lui plongea traîtreusement son épée dans le corps. Saint-Pol expira sur-le-champ, et son cadavre, aussitôt dépouillé, fut laissé tout nu dans la rue jusqu'à midi. Ses gardes, épouvantés, se retirèrent dans le château pour s'y défendre ainsi que la garnison; mais le duc, ayant gagné les chefs, ne tarda pas à être le maître absolu de tout le pays, dont il proposa la soumission au roi Henri IV, à des conditions très-avantageuses pour lui. Le jour même de cet assassinat, madame de Saint-Pol quitta Reims avec ses deux filles pour se rendre à Mézières, où elle parut vouloir résister. Mais elle finit par entrer en capitulation avec le roi, qui consentit à rembourser 80,000 écus dépensés aux fortifications de cette place, et à en reconnaître le fils de Saint-Pol pour gouverneur. La veuve du maréchal continua de résider à Mézières, où elle fit transporter le corps de son mari, qui, par ses soins, fut inhumé dans

l'église de Saint-Pierre. C'était sans nul doute un excellent guerrier, de beaucoup d'énergie et de courage, qui se montra fidèle à son parti jusqu'au dernier moment, et qui, s'il eût vécu plus long-temps et si ce parti eût eu des éléments de succès et de durée plus certains, aurait continué d'y jouer un grand rôle. M—D j.

SAINT-PREUIL (François Jussac d'Emberville de), connu dans l'histoire par ses aventures et sa fin tragique, était le fils d'un lieutenant-général, issu de l'une des familles les plus considérables de la Saintonge. Suivant le portrait qu'en fait Bussy-Rabutin, il était brun, avait les cheveux naturellement frisés, le visage agréable et surtout « la mine haute et fière, autant que « le courage. » Né dans la première année du XVIIe siècle, il entra fort jeune dans la carrière des armes. D'abord capitaine au régiment des gardes, il alla ensuite combattre en Languedoc, sous le maréchal de Schomberg, et ce fut lui qui fit prisonnier le duc de Montmorency à la fameuse journée de Castelnaudari (1er septembre 1632), ce qui lui valut une grande faveur à la cour, surtout auprès de Richelieu. Cependant, aussi généreux que brave, ayant voulu implorer pour son prisonnier la clémence du cardinal, il en fut rudement repoussé. « Saint-Preuil, lui dit celui-ci, songez à vous-même; si le roi vous eût rendu justice, vous auriez la tête où vous avez les pieds. » Cette réponse si effrayante de la part d'un tel homme avait trait à plusieurs intrigues où Saint-Preuil s'était trouvé compromis, notamment avec une dame auprès de laquelle La Meilleraie était son rival. Jamais celui-ci ne le lui pardonna; et plus tard devenu maréchal il saisit toutes les occasions de se venger. Saint-Preuil, méprisant toutes ces haines et ces menaces, continua de vivre en brave et galant chevalier. S'étant battu contre un officier nommé Flexelles, il le tua, et fut obligé de sortir du royaume, pour se soustraire aux ordonnances récemment rendues contre les duels. Il demeura à Bruxelles jusqu'à ce que, ayant vu, en 1636, les Espagnols assiéger Corbie, il passa la Somme à la nage pour se jeter dans la place, afin de concourir à sa défense; ce qu'il fit d'une manière très-courageuse. Ce trait de valeur, rapporté au cardinal de Richelieu, excita au plus haut degré son enthousiasme. Il en parla au roi, et une ordonnance où le duel de Saint-Preuil fut considéré comme une rencontre fortuite fit cesser son exil. Il obtint même de l'avancement, fut nommé gouverneur d'Ardres, puis de Doullens et fait maréchal-de-camp. Il servit en cette qualité avec une grande distinction. La ville d'Arras ayant été assiégée en 1640, par l'armée française, il en assura la reddition par les convois de vivres et de munitions qu'il fit passer aux assiégeants. Pour récompense il fut nommé gouverneur de cette place, et le cardinal de Richelieu lui fit présent d'un diamant de grand prix, en lui disant avec une extrême politesse que s'il n'était pas Richelieu il voudrait être Saint-Preuil. Encouragé par d'aussi flatteuses distinctions, ce général continua de servir avec autant de courage que d'activité. « Toujours en marche ou en bataille, disent les historiens, il fatiguait tellement les ennemis qu'ils l'appelaient *la tête de fer*. » Mais dans une de ses expéditions il eut le malheur de tomber sur une troupe qu'il ne connaissait

pas, et qui n'était autre que la garnison espagnole de Bapaume, laquelle venait de se rendre par capitulation, et, contre l'usage, n'était escortée que par un trompette. Cette funeste méprise, dont on fit grand bruit à la cour, réveilla toutes les haines contre Saint-Preuil. Le maréchal de La Meilleraie, qui se trouvait là, en fit un rapport fort envenimé, et sur lequel enchérit encore Sublet des Noyers, secrétaire d'État au département de la guerre, qui conservait aussi dans son cœur le souvenir de coups de bâton donnés par Saint-Preuil à un de ses parents, commis des vivres à Arras. Le malheureux fut arrêté et conduit prisonnier à la citadelle d'Amiens, où on lui fit son procès. Alors il se vit abandonné de tout le monde, même de Richelieu qui, déjà malade et approchant de sa fin, ne s'occupait plus d'affaires. Des accusations, des plaintes de toute espèce tombèrent sur le corps de Saint-Preuil. On l'accusa de violences, de concussions; et ce fut en vain que, voulant se laver de ce dernier reproche, il produisit des pièces très-remarquables et qui prouvaient combien, alors comme toujours, on avait à souffrir de la rapacité des gens de guerre, souvent autorisée par la cour. C'étaient des lettres écrites par des hommes puissants, par Des Noyers et par le roi lui-même... « Brave et généreux Saint-Preuil, lui disait-on dans une de ces singulières épîtres, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier; faites ce que font beaucoup d'autres dans leur gouvernement. Tranchez, coupez; tout vous est permis. » Toutes ces pièces, toutes ces déclarations ne servirent à rien; des ennemis implacables avaient juré sa perte. Ils allèrent jusqu'à faire paraître un meunier qui lui reprocha d'avoir autrefois enlevé sa femme; enfin on l'accusa sans preuve de meurtre, d'empoisonnement, et il fut décapité à Amiens, le 9 novembre 1641, après avoir été condamné, suivant l'inique usage de ce temps, par des commissaires nommés *en cour*. Courtilz de Sandras, dans ses *Mémoires de d'Artagnan*, veut faire considérer Saint-Preuil comme une victime de la vengeance du cardinal de Richelieu; mais Bayle (*Dict. historique et critiq.*, article Louis XIII) combat cette assertion du modèle des faux *Mémorialistes;* et il pense, comme nous l'avons dit, que ce fut plutôt par suite du ressentiment de la Meilleraie que périt le malheureux Saint-Preuil. M—DJ.

SAINT-PRIX (Jean-Amable Foucault), acteur du Théâtre-Français, naquit à Paris en 1759. Son père, qui avait acquis dans le commerce une honnête aisance, voulut qu'il étudiât les arts du dessin, notamment la sculpture et l'architecture; mais, à peine âgé de 18 ans, le jeune Foucault abandonna l'atelier de ses maîtres pour la carrière théâtrale. Les applaudissements qu'il reçut d'abord comme simple amateur, dans plusieurs comédies de société, facilitèrent ses débuts à la Comédie-Française. Il les fit avec succès le 9 novembre 1782, et les prolongea jusqu'à la fin de cette année; mais sa réception définitive ne date que de 1784. Il commença par doubler Larive dans ce que les comédiens appellent les premiers rôles tragiques; et, tant que son *chef d'emploi*, dont le talent avait beaucoup d'éclat, conserva la faveur du public, le malheureux double fit de vains efforts pour le partager. On voulait bien lui reconnaître de l'intelligence, des attitudes

es, une voix imposante, et, pour r encore le langage des comé-, une belle diction; mais, n'ayant drot de choisir ses rôles, il trou-arement l'occasion de déployer essources de son talent, et le erre ne l'accueillait souvent ec une froideur décourageante. onheur pour lui, Larive quitta entanément le théâtre en 1788, partir de cette époque, Saint- devenu à son tour chef d'em- parvint non-seulement à dé-er l'injuste rigueur de ses juges, encore à obtenir leurs suffrages. it surtout dans le *Marius à urnes*, de V. Arnault, et dans *ort d'Abel*, de G. Legouvé, qu'il ta et obtint de nombreux ap-lissements. Saint-Prix, disent ne et Martainville dans leur *oire du Théâtre-Français*, à e rôle de Caïn, et il est impos- d'y montrer plus de force et rgie. Quant au rôle de Marius, êmes écrivains disent que Saint- reproduisit, avec le plus grand s, les belles attitudes qu'on admirées, peu de temps aupa-it, dans le tableau si remarqua-e J.-G. Drouais (*voy.* ce nom, 33). Nous ne suivrons pas cet r dans le cours des vicissitudes ivées par les comédiens fran-à l'époque de la Terreur. Nous s seulement qu'enfermé avec la irt de ses camarades dans la n des Madelonnettes, il leur a l'exemple du plus ferme cou-

« Cet homme si habituelle-sérieux, dit un de ses co-dé-, se permettait néanmoins quel- plaisanteries. Un jour qu'il ait sa chambre, nous l'enten-s s'écrier : « O malheureux em-r, qui eût jamais pensé que tu s un jour réduit à faire ce pé-nible métier ! » Du reste, il s'attachait sans cesse à remonter le moral des autres prisonniers, en leur faisant une foule de contes, dont la gaîté contrastait plaisamment avec son maintien grave et flegmatique. Lorsqu'après la fameuse journée du 9 thermidor, Saint-Prix reparut sur la scène il sentit la nécessité d'abandonner successivement les premiers rôles pour l'emploi des rois, auquel ses formes herculéennes, sa voix tonnante et le caractère imposant de sa tête convenaient infiniment mieux qu'à de jeunes héros, tels qu'Achille, Tancrède, Ninias et autres. Aussi joua-t-il de la manière la plus distinguée les rôles de Joad, d'Agamemnon, de Thésée, de Pharasmane, d'Artaban et de Jacques Molay. Après 36 ans de services, cet acteur, qu'on n'a point encore remplacé, se retira prématurément du théâtre, le 1er avril 1818, n'ayant alors que 59 ans, et il prolongea paisiblement sa carrière jusqu'au 28 octobre 1834. Un mariage avantageux et le produit de ses économies, avec sa double pension de retraite, lui avaient assuré une existence honorable. Sa perte causa de profonds regrets à toutes les personnes qui l'avaient connu, parce qu'il joignait à des mœurs régulières les qualités de cœur les plus dignes d'estime. On avait long-temps reproché à cet acteur de la pesanteur et un jeu froid, c'est-à-dire deux défauts qu'on ne saurait tolérer dans l'expression de l'amour et des autres passions du cœur; il n'avait pas les manières brillantes et chevaleresques de Larive; il ne possédait pas cette riche variété d'inflexions qui donne tant de charme au débit tragique, et sa robuste complexion était plus majestueuse qu'élégante. Mais si sa voix, pleine,

grave, élégante et mordante, se prêtait difficilement aux nuances délicates, elle ne manquait jamais de produire un grand effet dans les rôles où le personnage doit faire entendre le ton du commandement et de l'autorité despotique; en un mot, dit à ce sujet l'auteur d'une Revue des comédiens, imprimée en 1818, comme ce bel acteur a, dans son talent, plus de vigueur que de souplesse, et plus de noblesse que de sensibilité, il lui faut des rôles tracés à grands traits, des personnages plus grands que nature, comme le sont les héros d'Homère. Saint-Prix était professeur de déclamation au Conservatoire. Son fils, M. Maille-Saint-Prix, peintre de paysage, a plusieurs fois exposé aux salons du Louvre des tableaux remarqués par les connaisseurs. C'est à tort que des biographes ont parlé des débuts de Saint-Prix comme s'ils avaient eu lieu peu de temps après la *retraite* de Lekain, et comme s'il avait partagé l'héritage de ce grand acteur avec Mauduit-Larive. D'abord Lekain ne se *retira* point; il était encore au nombre des comédiens français quand il succomba à une fièvre inflammatoire, quatorze jours après avoir admirablement joué le rôle du duc de Vendôme. Il est en outre certain que Saint-Prix ne débuta au Théâtre-Français que quatre ans et dix mois après la mort de ce grand tragédien, et que ce fut seulement en 1790 que, devenu depuis deux ans chef d'emploi, il consentit à entrer en partage avec Larive, toutes les fois que celui-ci jugeait convenable de remonter sur le théâtre, dont il n'était plus sociétaire.

F. P—T.

SAINT-PROSPER (Antoine-Jean Cassé de), écrivain politique et journaliste, naquit à Paris le 16 novembre 1790, et fit, dans ce ville, des études que la révolut rendit incomplètes. Il suivit cu un cours de droit que la conscri tion le força aussi d'interrompre. D bord simple soldat, il entra dans état-major comme secrétaire, et qui définitivement le service en 18 à l'époque de la Restauration, d il embrassa la cause avec beaucou d'ardeur. Dès lors, ne s'occupant que de littérature et de politique, travailla à la rédaction de plusie journaux, entre autres *la Gaz de France*, *le Drapeau blanc*, *la Q tidienne*, etc. Dans les derniers te de sa vie, il était allé à Grenoble pour y rédiger *la Gazette du D phiné*. Ce fut dans cette ville q mourut en février 1841. On a de l I. *Essai sur la comédie*, *suivi d nalyses du Misanthrope et du Tr tufe, extraites d'un Commentaire Molière que l'auteur se propose publier*, Paris, 1812, in-8°. II. *Al nach des Cumulards*, *avec la n très-exacte de leurs divers appoi ments, traitements, pensions*, et *le tout mis en lumière par un hom qui sait compter*, Paris, 1820, in- III. *Berryana*, ou *Recueil des tr de bonté les plus remarquables S. A. R. feu monseigneur le duc Berry*, Paris, 1820, in-18. IV. *La mille Liliers*, ou *Scènes de la* tome 1er (et unique), Paris, 18 in-12. V. *La France royaliste* mânes de monseigneur le duc de B ry, Paris, 1820, in-8°. VI. *Homm de la France royaliste et littérai monseigneur le duc de Bordeaux Recueil de pièces de poésie, disc et morceaux de prose publiés à l casion de l'heureuse naissance H.-C.-F.-Marie-Dieudonné, Berry, et mis en ordre par M* Saint-Prosper, 1820-1821, in-8°

battit en champ clos, à Paris, avec le seigneur de Loiselench, baron de Pologne, en présence du roi, de la reine, de madame, et demeura vainqueur. Bien fait de sa personne, doué de beaucoup d'esprit et d'amabilité, il eut de grands succès à la cour de Charles VI. Il nous paraît hors de doute que c'est lui, et non son père, qu'Antoine de La Sale (*voy.* SALE, XL, 142), a fait le héros de son roman intitulé : *Hystoire et plaisante chronique du Petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles Cousines, sans autre nom nommer.* Mais l'auteur a tellement défiguré ce qui le concerne, qu'il est presque impossible de discerner, à travers tous les faits romanesques, ce qui appartient véritablement à l'histoire. On soupçonne seulement, mais assez vaguement, que la dame des Belles-Cousines était Marie, petite-fille du roi Jean, par sa mère, Jeanne, reine de Navarre, qui, en 1394, épousa Alphonse d'Aragon, duc de Gandie. Elle était cousine de Charles VI, et il est probable que c'est elle qui, désignée sous le seul nom de madame, assistait au combat en champ clos dont nous venons de parler. L—S—D.

SAINT-REJANT (PIERRE ROBINAULT), dit *Saint-Martin*, et alternativement *Pierrot*, *Soyer* ou *Sollier*, fut le chef de l'une des conspirations les plus horribles, mais les mieux ourdies, les plus courageusement exécutées dont l'histoire fasse mention. Il était né gentilhomme, mais sans fortune, d'une famille obscure, au fond de la Bretagne, en [illegible] avoir fait dans ce pays [illegible] ses études, il entra fort [illegible] officier dans l'artillerie [illegible] il ne servait [illegible] temps quand la [illegible] lution éclata. Il s'en déclara dès le commencement un des adversaires les plus prononcés, et, ainsi que la plupart de ses camarades, il fut obligé d'émigrer. S'étant rendu en Angleterre, il y passa quelques mois dans un grand dénûment. Dès qu'il vit, en 1793, les départements de l'ouest arborer le drapeau blanc il se hâta d'y revenir. Placé d'abord sous les ordres de Puisaye, puis sous ceux de Georges Cadoudal, il prit part à un grand nombre d'expéditions plus ou moins honorables, mais toujours fort périlleuses. Bien que d'une constitution faible en apparence, il montra dans toutes les occasions un courage indomptable, et surtout cette force de vouloir, cette ténacité de résolution qui semblent appartenir plus spécialement aux habitants de la Bretagne. Ce fut par là sans doute qu'il se fit remarquer de ses chefs, notamment de Georges Cadoudal, qui, vers la fin de l'année 1801, le chargea d'une mission aussi difficile que périlleuse, ce fut d'aller secrètement à Paris pour y tenter par tous les moyens de faire périr le consul Bonaparte, récemment arrivé au pouvoir souverain, et dont les succès et les ambitieux projets, dès lors compris par le ministère britannique, l'inquiétaient vivement sur l'avenir de la puissance anglaise. Cette étonnante mais incontestable prévision du célèbre Pitt eut une grande influence sur les événements de cette époque, on ne peut en douter; et ce fut surtout cette profonde et prévoyante pensée qui décida la terrible entreprise de la machine infernale. Il n'est que trop vrai que, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, les royalistes français, croyant servir leur noble cause, ne [illegible] t que les aveugles instruments [illegible] ngeances et de la cupidité bri-

tanniques. Témoin de cet événement et bien placé pour en observer les causes et les conséquences, nous pouvons affirmer que c'est ainsi que nous le comprîmes dès le premier jour. Tout ce qui s'est passé depuis n'a fait que nous confirmer dans cette opinion. Ce fut dans le mois d'octobre 1801 que Saint-Rejant partit de Londres avec Georges Cadoudal et son ami Limolan. Ce dernier le suivit dans la capitale, en s'y faisant accompagner de quelques soldats vendéens ou chouans, sur lesquels il croyait pouvoir compter, entre autres Carbon, qui passait pour son domestique et qui en effet le servait depuis plusieurs mois. Georges resta en Bretagne, où il fut l'intermédiaire des conjurés avec l'Angleterre. Arrivés à Paris dans les premiers jours d'octobre, Saint-Rejant et Limolan, aidés par Carbon, travaillèrent en secret avec la plus étonnante activité aux préparatifs de cet effroyable instrument de destruction, que l'on a si bien nommé la *machine infernale*. C'était un tonneau de la forme et de la grosseur de ceux avec lesquels on transporte l'eau dans les rues. Ce fut Carbon qui acheta le cheval et la charrette destinés à le transporter. Saint-Rejant, en sa qualité d'artilleur, prepara la poudre et les mèches, dont il calcula les effets avec une incroyable précision; et il se chargea d'y mettre le feu... Sachant que, dans la soirée du 3 nivose an IX (24 déc. 1801), le consul devait sortir des Tuileries pour aller à l'Opéra, situé alors rue de Richelieu, les trois conjurés, Limolan, Saint-Rejant et Carbon, déguisés en charretiers, conduisirent sur son passage l'épouvantable machine. L'ayant placée dans l'angle des rues Saint-Nicaise et de Malte (Chartres), tandis que ses deux camarades r tent à quelque distance, Saint-R jant fait tenir le cheval par un e fant de douze ans, à qui il donne sous, et qu'ainsi il voue à une m inévitable; il se tient à côté de charrette avec la fatale mèc Mais à l'approche du cortége, était composé de deux voitures. cavalier qui précède le force bru quement à se ranger. Cette circo stance lui fit perdre deux second et sauva Bonaparte, qui se trouv dans la première voiture, avec lieutenants Lannes et Bessièr Sans se déconcerter, Saint-Rej revient à son tonneau, et, par mouvement aussi prompt que pensée, détermine l'explosion. se fait avec le plus horrible fra Les maisons voisines en sont ébr lées, renversées, et le retentis ment porte l'effroi dans tout P ris. Mais cette explosion n'eut lieu qu'à l'instant où la voiture du co sul, entrant dans la seconde ru était déjà garantie par la maison en formait l'angle. La secousse néanmoins si forte, qu'elle le soule violemment, lui et ses deux amis, que le cocher, qui était ivre, qui cause de cela avait fait marcher chevaux plus vite, pensa être re versé de son siége. La seconde v ture, où madame Bonaparte se tro vait avec sa belle-sœur Murat, sauvée par un retard de deux m nutes. Beaucoup de passants, s'étaient arrêtés pour voir le corté furent atteints. Il y en eut douze tués sur place, et une trentaine grièvement blessés. La charrette, cheval et la petite fille qui le ten furent mis en pièces; on en trou à peine quelques vestiges. Saint-R jant, qui n'avait pas eu le temps s'éloigner autant qu'il l'eût fall

tomba la face contre terre, et ne se releva qu'avec peine, tout meurtri, suffoqué, ne pouvant respirer. Il se traîna cependant ainsi dans la rue des Prouvaires, où il avait trouvé un asile. Il y arriva dans un état de faiblesse tel que ses hôtes, effrayés, crurent devoir envoyer chercher un médecin et un confesseur. Limolan et Carbon, placés plus loin de la machine, n'avaient eu aucun mal : ils s'étaient mis en sûreté. Le premier réussit à sortir de Paris, et se sauva en Bretagne, puis en Amérique. Carbon, dont la sœur tenait un cabaret dans la capitale, s'y réfugia pendant quelques jours ; mais bientôt, poursuivi par la police, il alla se cacher dans une maison de religieuses, où mademoiselle de Cicé, sœur de l'archevêque de Bordeaux, l'avait recommandé. Poursuivi de nouveau dans cette retraite, il y fut arrêté, et fit des révélations qui obligèrent encore plusieurs fois Saint-Rejant à changer de demeure. Enfin, pourchassé et traqué lui-même par de nombreux espions, il tomba dans leurs mains, et avec lui plusieurs pièces qui, jointes aux déclarations de Carbon, rendirent toute dénégation impossible. Pendant ce temps, Bonaparte, qui, dans le premier moment, avait pensé que le complot venait des Jacobins, par la raison que des gens de ce parti avaient été surpris, tout récemment, dans une conspiration du même genre, en fit aussitôt déporter une centaine, qui furent envoyés aux îles Séchelles, lors même que l'on sut positivement qu'ils étaient étrangers à cette dernière entreprise (*voy.* NAPOLÉON, LXXV, 136), et que Saint-Rejant et Carbon, traduits au tribunal criminel, furent condamnés à mort après une longue et solennelle procédure qui ne laissa aucun doute. Quelques-uns de ceux qui les avaient assistés ou recueillis dans leur fuite furent condamnés à des peines correctionnelles. Tous avaient été défendus par des hommes de talent et de zèle, tels que Bellart, Gairal et Roussiale; mais rien ne pouvait les sauver ; les preuves étaient nombreuses et irrésistibles, surtout la lettre de Georges Cadoudal. Cependant Saint-Réjant ne fit pas un aveu ; et, dans tout le procès, qui dura plusieurs jours, il ne montra pas un moment de faiblesse, et surtout il évita tout ce qui pouvait compromettre d'autres personnes. Lorsqu'il entendit son arrêt, il en demanda l'exécution dans les vingt-quatre heures ; mais l'avis de Carbon et de ses conseils en décida autrement. Forcé d'attendre l'arrêt de cassation, il ne fut exécuté que quinze jours plus tard, le 30 germinal an IX (20 avril 1802). Son courage ne se démentit pas un seul instant, et il remplit, avant de mourir, tous ses devoirs de religion. Carbon, homme grossier et dépourvu de toute éducation, donna des preuves de faiblesse. Limolan, qui avait échappé aux recherches, passa dans les États-Unis d'Amérique, où il se fit prêtre et vécut encore plusieurs années. On a imprimé, en 1802, à l'imprimerie de la république : *Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine contre les nommés Saint-Rejant, Carbon et autres prévenus de conspiration contre la personne du premier consul, suivi du jugement du tribunal de cassation, qui a rejeté le pourvoi des condamnés*, 2 vol. in-8°. M—D j.

SAINT-SAMSON (JEAN DE), homme extraordinaire qu'on peut comparer à ce savant Denys que visita saint Antoine, mérite dans la Biographie la même place qu'occupe

le célèbre Malaval, et y a plus de titres encore. Fils de Pierre Dumoulin et de Marie d'Aiz, personnages riches, nobles et fort pieux, Jean naquit à Sens le 29 décembre 1571. Il était encore au berceau lorsqu'il fut attaqué de la petite vérole, dont la malignité fut si violente qu'elle lui fit perdre entièrement la vue. Mineur à l'âge de dix ans, il demeura sous la tutelle d'un oncle maternel qui lui fit faire son éducation, autant qu'il était possible à un enfant aveugle. Il s'appliqua surtout à le rendre habile dans la musique, et à lui faire apprendre à toucher de l'orgue, à jouer de quelques autres instruments. Plusieurs années après, cet enfant, vraiment extraordinaire, quitta la maison de son oncle et se retira dans un lieu écarté où il eut plus de liberté de se faire lire des livres spirituels et de s'exercer à la piété et à la mortification. A 25 ans il alla demeurer à Paris chez un de ses frères qui était trésorier et payeur de la gendarmerie, et là il eut la liberté entière de suivre l'attrait de la grâce. Il aimait surtout à méditer la Passion, et Dieu le fit passer par des épreuves qui ne peuvent être appréciées que par ceux qui ont souffert de semblables peines. La mort lui ayant enlevé son frère et sa belle-sœur, soumis aux ordres de la Providence, il en adora les décrets, et eut même la générosité d'abandonner tous ses biens en se réduisant, tout aveugle qu'il était, à l'état d'une pauvreté absolue. Zelé pour la gloire de Dieu, il voulut concourir à la réforme des carmes. Sa profession d'organiste l'avait mis en rapport avec un jeune religieux de cet ordre. Pendant deux ans, il ne cessa pas de lui faire faire de *pieuses* lectures, et il le rendit *capable* d'être un des principaux instruments de la réforme qui eut lieu peu de temps après dans le couvent de Rennes, et qui s'est répandue depuis dans plusieurs autres provinces. Ce fut lui encore qui inspira le même dessein au Père Philippe Thibaut, qui fut le chef de cette pieuse entreprise. Jean Dumoulin demanda à entrer lui-même au couvent de Dol, en Bretagne, qui n'était point réformé, et, malgré sa cécité, ses grandes vertus le firent admettre. On l'éprouva dans son noviciat; Dieu lui envoya des peines et des maladies: il souffrit avec une patience héroïque, et fit sa profession en 1607. Déjà si pieux dans le monde, on juge bien de ce qu'il devint en religion; sa vertu favorite était le secours des malades, et ses historiens citent plusieurs cures miraculeuses qu'il opéra. Il employait dans ses guérisons l'oraison qui se dit à Saint-Pierre de Rome pour le même sujet. Ayant ainsi guéri un domestique de l'evêque de Dol, Antoine de Revol, ce prélat examina, en présence de quelques docteurs, les pratiques du saint aveugle, et il les approuva. Il conçut même pour lui une telle estime, qu'il le visitait jusqu'à trois fois dans un jour. Le pieux religieux répandit l'esprit de piété dans tout le pays. On l'appela à Rennes, au couvent réformé, où on lui fit commencer un second noviciat encore plus rigoureux, dont il supporta les épreuves avec une constance admirable. L'éclat de ses vertus se propagea bientôt au dehors, car sans compter les évêques de Rennes, de Nantes, de Dol et de Saint-Brieuc, les premiers présidents du parlement et les personnes les plus illustres de Bretagne, qui avaient une estime infinie pour ce saint aveugle, la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, lui marqua, en plus

d'une rencontre, la vénération qu'elle avait pour lui. Il tenait de ses parents une grande dévotion à la sainte Vierge que son zèle le portait à inspirer à tout le monde. Dans ses ouvrages il n'en parle qu'avec des expressions sublimes. Ce pieux aveugle, quoique patient sur la terre, soupirait après le ciel comme vers sa patrie et son lieu de repos. Dieu l'exauça. Le 3 sept. 1636 il commença une maladie grave, et qui ne fut pour lui qu'une nouvelle épreuve. Il ne lui échappa pas une plainte, pas un murmure. Il mourut le 14 du même mois, en baisant le crucifix, et en prononçant ces paroles de l'apôtre : *Je suis attaché à la croix avec Jésus-Christ*. Un concours de peuple extraordinaire assista à ses funérailles, et s'empressa d'avoir quelque partie de ses vêtements, de ses cheveux, et de faire toucher des chapelets à son corps. L'année suivante, le président Desloges, guéri miraculeusement, fit mettre une tombe de marbre sur sa sépulture, avec une épitaphe en latin, où les vertus du saint aveugle sont retracées, ainsi que les effets extraordinaires de sa communion quotidienne. Le frère Jean de Saint-Samson est auteur d'un grand nombre de traités pieux dont les titres indiquent les sujets et l'esprit. 1° *Le vrai esprit du Carmel*. 2° *Le cabinet mystique*. 3° *Règles de conscience et de conversation*. 4° *Le miroir et les flammes de l'amour divin*, composé à la prière de Revol, évêque de Dol. 5° *Les soliloques*. 6° *Les contemplations*. 7° *Méditations pour les retraites*, ou *Exercices de dix jours*. 8° *Lumières et règles de discrétion pour les supérieurs*. 9° *Recueil de ses lettres spirituelles*. 10° *De la simplicité divine*. 11° *De l'effusion de l'homme hors de Dieu et de sa réfusion en Dieu*. 12° et 13° *La mort des saints précieuse devant Dieu*, ou *L'art de patir et de mourir saintement*. 14° *Observations sur la règle des carmes*. 15° *La conduite des novices*. 16° *Divers traités* (ils sont au nombre de sept). 17° *Poésies mystiques*, qui contiennent des cantiques spirituels. A une telle époque, et chez un aveugle, quelques-unes de ces poésies pourraient étonner. Tous les ouvrages de ce religieux ont été composés et dictés par la volonté de ses supérieurs. Aucun n'a été accusé de quiétisme, malgré le genre entièrement mystique dans lequel ils ont été faits. Il est vrai que ces disputes alors n'étaient pas connues. Publiées d'abord dans de petits volumes séparés, les œuvres du frère Jean de Saint-Samson ont été recueillies en deux volumes in-folio. Sa vie a été composée en français par le P. Donatien de Saint-Nicolas, et traduite en latin par le P. Mathurin de Sainte-Anne, tous deux religieux carmes. Elle se trouve abrégée dans le recueil de D. Lobineau, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et plus intéressante dans celui du P. Albert Legrand (*voy.* ce nom, LXXI, 200), ainsi que dans l'édition récente des *Vies des Saints de Bretagne*, donnée par M. l'abbé Tresvaux. B—D—E.

SAINT-SIMON (CLAUDE *de Rouvroy* de), baron de Jouy-Trouville, pair de France, issu de la branche aînée de la maison ducale, né à Paris le 20 sept. 1695, était le sixième fils du marquis de Saint-Simon, et parent de l'auteur des *Mémoires* (*voy.* SAINT-SIMON, LX, 98). Destiné à l'état ecclésiastique, il n'avait pas encore quinze ans quand il reçut la tonsure cléricale, et en 1716 il fut pourvu de l'abbaye de Jumiéges, au diocèse de Rouen, dont les revenus étaient de 23,000 livres. Au mois de juillet

1721, il fut nommé évêque et comte de Noyon, et transféré le 28 août 1733 à l'évêché de Metz, dont il ne prit possession que le 16 juin 1734. Il succédait à un prélat (M. de Coislin) dont la mémoire est encore en vénération dans cette importante cité qu'il avait remplie de ses immenses bienfaits (1). Sans prétendre égaler son prédécesseur en générosité, M. de Saint-Simon essaya de marcher sur ses traces; mais il trouva peut-être, dans les regrets de ses nombreux diocésains, les premiers obstacles qui rendirent sa marche pénible. Dès l'année 1737 il était constitué en état d'hostilité avec le parlement, qui lui interdit, par arrêt, de prendre la qualité de prince de Metz. Continuant l'œuvre de M. de Coislin, il jeta en 1743 les fondements d'un nouveau séminaire qui a conservé son nom; mais les frais de construction et d'entretien furent en partie acquittés par la suppression de plusieurs anciens chapitres dont les revenus furent affectés au nouvel établissement. L'évêque de Metz éprouva encore, sous ce rapport, des résistances qui parurent bien fondées. Il échoua notamment dans la tentative qu'il fit pour obtenir la suppression de la collégiale de Saint-Thiébaut, dont l'ancienneté remontait au XIIe siècle. Dans cette circonstance, il trouva un nouvel adversaire dans le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de la province. C'est à M. de Saint-Simon que Metz est redevable de l'introduction des frères des écoles de charité. Il mourut dans cette ville le 29 février 1760. Il avait eu pour grand-vicaire, son parent, qui fut ensuite évêque d'Agde (*voy.* SAINT-SIMON, XL, 102). L—M—L.

(1) On peut dire sans hyperbole que M. de Coislin fut prodigue même dans la dispensation de ses bienfaits. Après avoir fait construire un corps de casernes, une maison de refuge, un séminaire, le château de Frescati (aujourd'hui démoli), il versa dans le sein des pauvres la plus grande partie de sa fortune, qui était considérable. De tels actes de munificence ont été célébrés avec une éloquence digne du sujet par Surian, évêque de Vence, dans son discours de réception à l'Académie française, où il remplaçait M. de Coislin.

SAINT-SIMON (CLAUDE-ANNE, marquis de), général espagnol, né en France, au château de la Faye, en 1743, de la même famille que le précédent, entra comme cadet à l'école d'artillerie de Strasbourg, et passa lieutenant au régiment d'Auvergne, avec lequel il fit les campagnes de Flandre, et se distingua. En 1758, il fut nommé chef de brigade des gardes-du-corps du roi de Pologne. Le 25 mars il reçut le brevet de colonel de cavalerie; le 3 janv. 1770, celui de brigadier, et le 12 septembre de la même année, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. Le 4 août 1771 il devint colonel du régiment provincial de Poitiers, et de celui de Touraine le 29 juin 1775. Désigné à la fin de 1779 pour faire partie des troupes envoyées à la Martinique, le marquis de Saint-Simon s'embarqua à Brest avec le régiment de Touraine. Pendant la traversée, le vaisseau qu'il montait soutint trois combats contre l'amiral Rodney. Le 1er mars 1780, il passa au service de S. M. Catholique en qualité de maréchal-de-camp, et fut envoyé en Amérique avec un corps de deux mille hommes, qu'il commanda dans toutes les campagnes, où il reçut plusieurs blessures. Rentré au service de France, il fut créé commandeur de Saint-Louis et nommé gouverneur de Saint-Jean-Pied-de-Port. En avril 1789, il fut élu par la noblesse de l'Angoumois, son premier

député aux États-Généraux, où dans la séance du 4 déc. il se plaignit de ce qu'un comité d'Angoulême avait intercepté des lettres qui lui étaient adressées. Le 8 février 1790, il prêta le serment civique à la tribune, par des motifs que nous ne pouvons pas apprécier. Du reste il se fit peu remarquer dans cette assemblée, où il vota avec la minorité. Après la session, il signa toutes les protestations contre les innovations révolutionnaires, et se rendit en Espagne. Le 16 mai 1793, le roi Charles IV le nomma maréchal-de-camp. Il fut employé sous les ordres du général Caro, et, à l'affaire d'Irun, il reçut une balle qui lui traversa le cou. Le 29 septembre il obtint le brevet de colonel de la légion royale des Pyrénées, et onze jours après le grade de lieutenant-général des armées d'Espagne. En défendant la position d'Argensu, il fut encore atteint d'une balle qui lui traversa la poitrine. En 1795, il fut nommé commandant en second de l'armée de Navarre, et, le 20 avril 1796, colonel commandant du régiment d'infanterie de Bourbon qu'il eut ordre de former. Au mois de mai suivant, le roi d'Espagne l'éleva au grade de capitaine-général de la Vieille-Castille. En mars 1801, il eut le commandement de la division qui agissait contre le Portugal, et, au mois d'avril même année, celui de l'armée de Galice. Le 4 oct. 1802, il reçut la grand-croix de Charles III. Le 15 sept. 1803, S. M. Catholique confirma en sa personne la succession à la grandesse d'Espagne. En 1808 lorsque les Français attaquèrent Madrid sous les ordres de Napoléon, le général Saint-Simon était dans cette place et il la défendit courageusement. Fait prisonnier et condamné à mort par une commission comme émigré français, il obtint un sursis, puis la commutation de peine, à la prière de sa fille, qui vint implorer la clémence de l'empereur. Amené en France, à la citadelle de Besançon, il y resta jusqu'en 1814, ne vivant que par les soins les plus touchants de sa fille bien aimée, qui était son unique enfant, et qui ne le quitta pas un instant. Après le rétablissement de Ferdinand VII, en 1814, le marquis de Saint-Simon retourna en Espagne, et ce monarque lui donna le grade de capitaine-général, équivalent à celui de maréchal de France, puis le nomma colonel de son régiment des gardes wallones. Il conserva ces hautes fonctions jusqu'à sa mort, vers 1820. M—D j.

SAINT-SIMON (Claude-Henri, comte de), le fondateur de la secte qui porte son nom, né à Paris le 17 octobre 1760, de la même famille que les précédents, et comme eux parent de l'auteur des *Mémoires*, se prétendait également issu des comtes de Vermandois, et en conséquence de l'empereur Charlemagne (*voy.* Saint-Simon, XL, 98). Son père était l'aîné, mais ayant été déshérité, nous ne savons pourquoi, il perdit à la fois le titre de duc et une grande fortune. Le jeune Claude-Henri reçut une éducation toute philosophique, dans l'acception qu'on donnait à ce mot à la fin du dernier siècle, et il compta d'Alembert parmi ses maîtres. Peu studieux, et dès lors bizarre dans ses goûts et ses idées, il ne s'appliqua spécialement à rien, effleurant tous les arts, toutes les sciences, sans en approfondir aucune. Doué d'une imagination active, ardente, et d'une vanité héréditaire, il se crut de bonne heure appelé à jouer

un grand rôle sur la scène du monde. A dix-sept ans, pour imiter sans doute le grand Frédéric qui se faisait appliquer tous les matins un linge froid sur la figure, il donna ordre à son domestique de le réveiller chaque jour avec ces paroles: « Levez-vous, monsieur le comte, vous avez de grandes choses à faire. » Comme la plupart des jeunes gens de son rang, il était entré dans la carrière militaire en 1777, et, deux ans après, il avait obtenu une compagnie. Lorsque Louis XVI envoya une armée au secours des Américains insurgés contre l'Angleterre, Saint-Simon fut au nombre des officiers qui prirent part à cette expédition. On a dit qu'il s'y était distingué dans beaucoup d'occasions; mais sur cela, comme sur beaucoup d'autres choses, nous n'avons que ses propres assertions, et l'histoire doit s'en défier. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ainsi que la plupart des officiers qui firent cette guerre, il reçut, quand elle fut terminée, la croix de Cincinnatus. Il a encore dit que, s'étant lié avec Franklin, il se livra à une étude sérieuse de l'organisation de ce nouvel État, et que lorsque la paix fut faite, il parcourut les contrées méridionales du Nouveau-Monde, surtout le Mexique, et proposa au vice-roi de cette colonie d'établir une communication entre les deux mers, en rendant navigable la rivière *In Partido*, dont un bras se jette dans l'Océan, tandis que l'autre verse ses eaux dans la mer du Sud; mais il paraît que le vice-roi mit peu d'importance à ce projet, que d'autres d'ailleurs avaient déjà présenté. Revenu en France aussitôt après que la paix fut conclue (1783), Saint-Simon devint colonel, et à peine âgé de vingt-trois ans il prit le commandement du régiment d'Aquitaine, infanterie. C'était un avancem très-rapide, et une conséquence l'un des plus grands abus de ce tem de n'accorder ce grade élevé q des jeunes gens de la plus haute na sance, mais trop souvent incapabl et qui, résidant toujours à la co se montraient peu à leur régime Il paraît que Saint-Simon ne fit autrement. « La carrière militai « d'ailleurs, a-t-il dit, ne me souri « guère. Le seul but de la gue « (celle d'Amérique) m'intéressait « vement, et cet intérêt m'en fais « supporter les travaux sans rép « gnance. Ma vocation n'était po « d'être soldat; j'étais porté à « genre d'activité bien différent, e « puis dire contraire. Étudier la m « che de l'esprit humain, pour trav « ler ensuite au perfectionnement « la civilisation, tel fut le but que « me proposai. » Si le métier de s dat ne lui convenait point en temps guerre, ce fut bien pis quand la p l'eut condamné à l'inactivité. Po se soustraire à l'ennui d'un genre vie qui ne consistait qu'à faire l'exe cice pendant l'été et à se montre la cour pendant l'hiver, il se mit voyager, et partit pour la Hollan en 1785. Le duc de la Vauguyo alors ambassadeur dans ce pay avait décidé les États-Généraux faire, de concert avec la Franc une expédition contre les possessio anglaises dans l'Inde. Le comma dement de cette expédition dev être donné à Bouille, qui avait fa la guerre d'Amérique avec tant d' éclat, et que Saint-Simon y avait co nu. Il fut destiné à servir de no veau sous ses ordres. Mais ce proje dont il pressa pendant un an l'ex cution, ayant manqué par la mal dresse de la diplomatie française l'indécision du cabinet de Versaille

il revint en France en 1786, et partit peu après pour l'Espagne, où il vit pour la première fois le comte de Redern, qui était ambassadeur de Saxe à Madrid, et qui plus tard devait être son associé. Selon son habitude, il ne tarda pas à soumettre divers projets au gouvernement, entre autres celui d'un canal destiné à faire communiquer la capitale avec la mer. Mais l'argent et les ouvriers manquaient; Saint-Simon se concerta avec Cabarrus, alors directeur de la banque Saint-Charles, et qui devint plus tard ministre des finances. Tous deux présentèrent un autre projet, dont la réalisation devait mener à bien l'entreprise presque abandonnée. Cabarrus s'engageait à fournir les fonds nécessaires, moyennant la concession d'un péage, et de son côté Saint-Simon offrait de lever une légion de six mille hommes composée d'étrangers, dont deux mille auraient tenu garnison, tandis que les quatre mille autres auraient été employés aux travaux du canal. Le gouvernement n'aurait supporté que les frais d'équipement et d'hôpitaux militaires, le surplus de la dépense devant être amplement couvert par la paie, de manière, dit-il, qu'avec une somme modique, le roi d'Espagne aurait eu le plus beau et le plus utile canal de l'Europe; il aurait augmenté son armée de six mille hommes et accru son royaume d'une population nécessairement laborieuse et industrielle. Mais ce beau projet n'eut pas plus de suite que ses aînés; et l'on doit croire qu'il s'y trouvait quelques difficultés dont ne parle pas Saint-Simon. Il fit quelque chose de plus sûr et de plus utile en établissant dans l'Andalousie des diligences à peu près semblables à ce qui existait dès lors en France, et qui manquait totalement en Espagne. Il y gagna d'assez fortes sommes qu'il ne tenait qu'à lui d'augmenter encore; mais toujours impatient du repos, et ne pouvant pas séjourner un an dans les mêmes lieux, ni s'occuper des mêmes objets, il revint en France au commencement de 1789, précisément à l'époque où la révolution commença. Il s'y tint d'abord, a-t-il dit, fort éloigné de tous les partis, semblant vouloir rester spectateur impassible des événements. Cependant il est probable que son esprit aventureux et son goût pour les innovations le portaient dès lors naturellement vers les révolutions, tandis que son rang et l'exemple de sa famille devaient l'entraîner en sens contraire; mais, d'un autre côté, son goût pour les voyages et les entreprises hasardeuses avait fort altéré sa fortune, et, comme tant d'autres, il crut voir dans ces changements politiques un bon moyen de la rétablir. Lui, d'une si haute naissance, lui, descendant du plus fier des courtisans de Louis XIV, s'associa avec un protestant prussien pour acheter les dépouilles de la noblesse et du clergé de France! Si l'on ne considère que le lucre et la spéculation mercantile, il faut convenir que l'opération n'était pas mauvaise. Ils achetèrent les biens nationaux de tout un département de l'ancienne Normandie (celui de l'Orne), et même quelques-uns de la capitale, notamment le grand hôtel des Fermes dans la rue du Bouloi. Pour tout cela ils ne payèrent pas même le premier douzième exigé par la loi sous peine de déchéance; et quand la Terreur eut forcé le Prussien à se sauver (*voy.* REDERN, LXXVIII, 401) et mis Saint-Simon comme noble sous les verrous de Robes-

pierre, il n'y avait pas encore un sou de payé ; mais ce fut précisément par les causes qui devaient la perdre que cette société fit une excellente affaire. Lorsque, après la chute de Robespierre, le Prussien put revenir, et que Saint-Simon recouvra la liberté, la valeur des assignats était à peu près nulle, et cependant ils étaient encore admis en paiement des biens nationaux; mais la déchéance était encourue, et il semblait impossible de s'y soustraire. Cependant ils ne désespérèrent pas. On sait combien les puissants de cette époque se montraient favorables aux acquéreurs de biens nationaux, et comment ils donnaient facilement et à vil prix des domaines qu'ils ne s'étaient appropriés qu'en faisant couler tant de sang et de larmes! La société Redern et Saint-Simon trouva en eux de zélés protecteurs, et par eux elle réussit à se faire relever de sa déchéance, de manière que son retard de paiement lui valut l'immense avantage de payer, non pas un douzième, mais la totalité de ses acquisitions, avec des assignats qu'elle acheta à six francs le mille! Saint-Simon, qui ne pensait point encore à la communauté des richesses, trouva cela fort bon, et quand on en vint à la liquidation des bénéfices, il y eut deux cent mille francs de rentes pour chacun des deux associés! Il est vrai que Saint-Simon a dit qu'on ne lui avait pas donné tout ce qui lui appartenait, et que même il y eut procès, que l'on plaida, que des mémoires furent échangés, et qu'enfin la discussion se termina par une rente viagère de douze cents francs, que Redern consentit à payer, non pas pour rétablir l'équilibre du partage qu'il soutint avoir été bien fait, mais par égard pour un associé qui s'était ruiné dans des rêveries et de folles entreprises.—Selon M. Louis Reybaud, dont nous devons déclarer ici que l'ouvrage intitulé : *Études sur les réformateurs contemporains*, nous a été fort utile, pour la composition de cette notice, la période commerciale de la vie de Saint-Simon fut close dès qu'il eut réglé ses comptes avec Redern. Se voyant en possession d'un riche capital, il aborda, a-t-il dit, la période scientifique et expérimentale, la plus rude, la plus opiniâtre de toutes, *celle où le Christ nouveau devait ceindre la couronne d'épines*. Pour s'initier aux rudiments de la science, il se fit écolier, à la manière des grands seigneurs, en attirant les professeurs chez lui, au lieu d'aller chez eux. Logé d'abord en face de l'École Polytechnique, il reçut à sa table des physiciens pour apprendre la physique, des astronomes pour apprendre l'astronomie: il sema çà et là, dans tout le corps enseignant, des pièces d'or qu'on oubliait quelquefois de lui rendre. Quand il crut avoir acquis de la sorte assez de notions mathématiques, il se rabattit sur les physiologistes, et déménagea pour s'établir non loin de là, près de l'école de Médecine. Ainsi il étudia, non sans quelques frais, mais avec toutes ses aises, d'une part la science des corps bruts, d'autre part la science des corps animés. L'expérience qui suivit fut celle des voyages. Il parcourut l'Angleterre et l'Allemagne « ne rencontrant « dans la première, a-t-il dit, aucune « idée capitale et neuve, surprenant « l'autre au milieu de sa philosophie « mystique, état d'enfance de la « science générale... et il ajoute qu'il « ne rapporta rien de cette expé-

« rience, si ce n'est la preuve ac-« quise d'une situation arriérée et « confuse. » — C'est à l'époque de cette tournée européenne qu'il faut rattacher la visite étrange qu'il fit à madame de Staël, et sa proposition plus étrange encore. De passage à Genève, le philosophe demanda la faveur d'être reçu à Coppet, et à peine entré : « Madame, dit-il à la baronne, vous êtes la femme la plus extraordinaire du monde, comme j'en suis l'homme le plus extraordinaire ; à nous deux nous aurions sans doute un enfant encore plus extraordinaire. » Madame de Staël eut l'esprit assez bien fait pour prendre la chose en bonne part ; elle en rit, et il faut avouer qu'elle ne pouvait guère faire autrement. Au retour de ce pèlerinage, Saint-Simon réalisa sa dernière et décisive expérience ; il épousa en 1801 la fille d'un de ses anciens frères d'armes dans la guerre de l'indépendance américaine. Cette union fut loin d'être heureuse ; car, au bout de quelques années, les deux époux divorcèrent d'un consentement mutuel. « Je voulais user du maria-« ge, a-t-il dit lui-même, comme « d'un moyen pour étudier les sa-« vants, chose qui me paraissait né-« cessaire pour l'exécution de mon « entreprise ; car pour améliorer l'or-« ganisation du système scientifique, « il ne suffit pas de bien connaître « la situation du savoir humain : il « faut encore saisir l'effet que la cul-« ture de la science produit en ceux « qui s'y livrent ; il faut apprécier « l'influence que cette occupation « exerce sur leurs passions, sur leur « esprit, sur l'ensemble de leur moral « et sur ses différentes parties. » Le fait le plus bizarre de ce mariage, c'est que le philosophe *expérimentateur*, n'ayant point eu d'enfants et désespérant d'en avoir, voulut y parvenir par l'intervention d'un tiers ; et persuadé que les enfants doivent toujours, sous le rapport moral et physique, ressembler à leur père, il voulut que sa femme s'unît à un homme d'un grand génie. Dans ce but il la proposa lui-même à l'un de nos plus grands mathématiciens, à peu près comme il s'était offert à madame de Staël. Le savant ayant accepté, il en résulta un fils qui, dit-on, n'a pas répondu sous tous les rapports à l'attente du philosophe. Du reste la plupart des *expérimentations* que fit alors Saint-Simon furent très-coûteuses ; il donna des bals, des dîners somptueux, des soirées *expérimentales*, et pour cela il dévora toute la somme qui lui restait de la liquidation Redern. Ce fut une sorte de va-tout seigneurial qui dura douze mois. Calme au milieu de ce bruit, jugeant les autres sans en être jugé, pratiquant tout, le mal et le bien, le jeu, l'orgie, l'entretien décent, la discussion élevée, pour avoir l'expérience de toutes choses et de toutes positions ; gastronome, débauché, prodigue, mais par système plutôt que par goût, il vécut ainsi en un an cinquante années, et courut dans la vie au lieu d'y marcher. Afin d'acquérir avant le temps la science du vieillard, il usa et abusa de tout, pour pouvoir faire, un jour, tout entrer dans ses calculs ; enfin il s'inocula les maladies du siècle pour en fixer plus tard la physiologie. Toute sa vie fut une *expérimentation*. On aurait donc tort de la juger sur l'étalon des autres ; lui-même ne se connaissait pas. « Si je vois un homme, disait-« il, qui n'est pas lancé dans la carrière « de la science générale, fréquenter « les maisons de jeu et de débauche, « ne pas fuir avec la plus scrupuleuse

« attention la société des personnes « d'une immoralité reconnue, je di- « rai : voilà un homme qui se perd ; « il n'est pas heureusement né ; les « habitudes qu'il contracte l'avili- « ront à ses propres yeux, et le ren- « dront par conséquent souveraine- « ment méprisable. Mais si cet hom- « me est dans la direction de la phi- « losophie théorique, si le but de ses « recherches est de rectifier la ligne « de démarcation qui doit séparer « les actions et les classer en bonnes « et mauvaises, s'il s'efforce de trou- « ver les moyens de guérir ces mala- « dies de l'intelligence humaine, qui « nous portent à suivre des routes « qui nous éloignent du bonheur, je « dirai : Cet homme parcourt la car- « rière du vice dans une direction qui « le conduira nécessairement à la plus « haute vertu. » Vertu ou vice, Saint-Simon s'y ruina complétement, et au lieu de pouvoir héberger et nourrir la science, ce fut au tour de la science de l'héberger et de le nourrir. Elle s'y prit moins magnifiquement que lui ; car elle destinait le philosophe à une dernière expérience, celle du besoin et de la misère. Pressentant cette phase décroissante, il avait jeté le plan d'une rémunération populaire, pour les savants et les hommes de génie, dans ses *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, morceau bizarre et neuf qui décelait le but de ses dernières idées. « Ouvrez, disait-il, ouvrez une « souscription devant le tombeau de « Newton, souscrivez tous indistinc- « tement pour la somme que vous « voudrez. Que chaque souscripteur « nomme trois mathématiciens, trois « physiciens, trois chimistes, trois « physiologistes, trois littérateurs, « trois peintres, trois musiciens. Re- « nouvelez tous les ans la souscrip- « tion ; partagez-en le produit « tre les trois mathématiciens, « trois physiciens, etc., qui auront « tenu le plus de voix, et les hom « de génie jouiront d'une récompe « digne d'eux et de vous... » Tel é son premier thème, qu'ensuite il veloppait dans une série de lett où il partageait l'humanité en tr grandes catégories, cherchant à pr ver à toutes, et avec des argume appropriés à chacune, l'excellence sa méthode de rémunération ; pui établissait la formule suivante : pouvoir spirituel entre les mains savants ; le pouvoir temporel entre mains des propriétaires ; le pouvoir nommer les individus appelés à re plir les fonctions de grands chefs l'humanité entre les mains de to le monde ; pour salaire aux gouve nants, la considération. Tout ce on le voit, a peu de valeur ; c'est Platon et de l'abbé de Saint-Pierr l'état d'amalgame ; c'est un rê après mille rêves, une innocente u pie qui se termine par une sorte prosopopée, épilogue du morce où il suppose que Dieu lui appar en songe, et lui dit : « Rome reno « cera à la prétention d'être le ch « lieu de mon église ; le pape, « cardinaux, les évêques et les pr « tres cesseront de parler en m « nom, etc. » Le seul fait qui résu de cet opuscule, c'est la tendan théosophique du réformateur, d fortement accusée. Cette tendance caractérisa mieux par la suite, lo que ses travaux de philosophie d'économie industrielle semblère appeler la religion comme leur d nier corollaire. — Mais d'autres o vrages devaient jalonner cette rout le premier fut une réponse à programme de Napoléon, qui av dit à l'Institut : « Rendez-moi comp

« des progrès de la science depuis « 1789 ; dites-moi quel est son état « actuel, et quels sont les moyens à « employer pour lui faire faire des « progrès ? » A cette question ainsi posée, Saint-Simon avait répondu d'abord par son *Introduction aux travaux scientifiques du XIXe siècle*, vaste étude qu'il se sentit lui-même incapable d'aborder, et qu'il réduisit à des proportions plus académiques dans ses *Lettres au Bureau des longitudes*. Là, comme on le pense, il n'accepte le programme de l'Institut que comme prétexte et comme cadre. Au lieu de recevoir l'impulsion, il la donne ; au lieu de régler le passé, il arrange l'avenir ; il fait de la prophétie quand on lui demandait de la statistique. Au reste, la pensée fondamentale de ce travail était toujours de pousser les savants vers une réorganisation. Il y était dit : « Depuis « le XVe siècle jusqu'à ce jour, « l'institution qui unissait les na- « tions européennes, qui mettait un « frein à l'ambition des peuples et « des rois, s'est successivement af- « faiblie ; elle est complétement dé- « truite aujourd'hui, et une guerre « générale, une guerre effroyable, « une guerre qui s'avance comme « devant dévorer toute la population « européenne, existe déjà depuis « vingt ans, et a moissonné plusieurs « millions d'hommes. Vous seuls « pouvez réorganiser la société euro- « péenne. Le temps presse, le sang « coule, hâtez-vous de prononcer. » Comme gage d'union et de progrès, Saint-Simon concluait en demandant une sorte de magistrature intellectuelle, magistrature d'où est issue, comme dérivation logique, la hiérarchie des capacités, base de la famille Saint-Simonienne. Ce travail n'est pas le seul qu'il ait laissé sur ces matières. Les *Lettres sur l'Encyclopédie*, les *Mémoires sur la gravitation* et *sur la science de l'homme*, se rapportent à cette époque et à cette série d'études.—Pendant que le réformateur poursuivait ainsi une tâche pénible et incomprise, de grands événements politiques agitaient la France et l'Europe. La Restauration venait d'arriver, et avec elle un retour vers les noms d'une importance historique. Saint-Simon, pauvre alors, vivant de secours, et simple copiste au Mont-de-Piété à raison de mille francs par an, eût sans doute été admis aux faveurs de la cour nouvelle, si la direction étrange de ses idées n'eût éloigné de lui toutes les offres et toutes les avances. On ne fit rien, on ne pouvait rien faire pour un novateur pareil ; il resta complétement oublié. Aussi, à peu d'années de là, en 1819, publia-t-il une brochure sous le titre de *Parabole*, dans laquelle le bout d'oreille du grand seigneur méconnu perce sous l'enveloppe de l'économiste radical. « Nous supposons, y est-il dit, que « la France perde subitement ses cin- « quante premiers physiciens, ses « cinquante premiers peintres, ses « cinquante premiers poètes, etc. « (suit la nomenclature), en tout les « trois mille premiers savants, artis- « tes et artisans de la France. Comme « ces hommes sont les Français le « plus essentiellement producteurs, « ceux qui donnent les produits les « plus imposants, ceux qui dirigent « les travaux les plus utiles à la na- « tion et qui la rendent productive « dans les beaux-arts et dans les « arts et métiers, ils sont réellement « la fleur de la société française, ils « sont de tous les Français les plus « utiles à leurs pays, ceux qui lui pro- « curent le plus de gloire, qui hâtent

« le plus sa civilisation et sa prospé-
« rité. Il faudrait à la France au moins
« une génération entière pour répa-
« rer ce malheur; car les hommes
« qui se distinguent dans les travaux
« d'une utilité positive sont de véri-
« tables anomalies, et la nature n'est
« pas prodigue d'anomalies, surtout
« de cette espèce. Passons à une au-
« tre supposition. Admettons que la
« France conserve tous les hommes
« de génie qu'elle possède dans les
« sciences, dans les beaux-arts, dans
« les arts et métiers; mais qu'elle ait
« le malheur de perdre le même jour,
« Monsieur, frère du roi, monsei-
« gneur le duc d'Angoulême, mon-
« seigneur le duc de Berry, monsei-
« gneur le duc d'Orléans, monsei-
« gneur le duc de Bourbon, madame
« la duchesse d'Angoulême, madame
« la duchesse de Berry, madame la
« duchesse d'Orléans, madame la du-
« chesse de Bourbon et mademoi-
« selle de Condé. Qu'elle perde en
« même temps tous les grands offi-
« ciers de la couronne, tous les mi-
« nistres d'État, tous les maîtres des
« requêtes, tous les maréchaux, tous
« les cardinaux, archevêques, évê-
« ques, grands-vicaires et chanoines,
« tous les préfets et sous-préfets,
« tous les employés dans les minis-
« tères, tous les juges, et en sus de
« cela les dix mille propriétaires les
« plus riches parmi ceux qui vivent
« noblement. Cet accident affligerait
« certainement les Français, parce
« qu'ils sont bons, parce qu'ils ne sau-
« raient voir avec indifférence la dis-
« parition subite d'un aussi grand
« nombre de leurs compatriotes. Mais
« cette perte de trente mille indivi-
« dus, les plus importants de l'État,
« ne leur causerait de chagrin que
« sous un rapport purement senti-
« *mental*; car il n'en résulterait au-
« cun mal pour l'État, d'abord p
« la raison qu'il serait très-facile
« remplir les places qui seraient d
« venues vacantes. Il existe un gra
« nombre de Français en état d'ex
« cer les fonctions de frère du r
« aussi bien que Monsieur; beaucou
« sont capables d'occuper les plu
« des princes tout aussi convenabl
« ment que monseigneur le duc d'A
« goulême, monseigneur le duc d'O
« léans, etc. Les antichambres
« château sont pleines de courtis
« prêts à occuper les places des gra
« officiers de la couronne; l'arm
« possède une grande quantité de r
« litaires aussi bons capitaines q
« nos maréchaux actuels. Que de c
« mis valent nos ministres d'État! c
« d'administrateurs plus en état
« bien gérer les affaires des dépar
« ments que les préfets et sous-p
« fets actuellement en activité! c
« d'avocats aussi bons jurisconsul
« que nos juges! que de curés au
« capables que nos cardinaux, que
« archevêques, que nos évêques, c
« nos grands-vicaires et que nos ch
« noines! Quant aux dix mille p
« priétaires, leurs héritiers n'
« raient besoin d'aucun apprentiss
« pour faire l'honneur de leurs sak
« aussi bien qu'eux!... » Ce bizarre
hardi pamphlet peut être amus
pour quelques esprits frondeurs, m
nous ne pouvons accorder à M. Lo
Reybaud qu'il soit vrai au fond, com
il le prétend. Quoi! la perte de t
les héritiers de la couronne ne se
pas une calamité plus grande que
mort de quelques savants! Ceux
laisseraient sans doute un grand v
après eux, mais quels ne pourrai
pas être les résultats de la disparit
subite de toutes les personnes
pelées par leur naissance à la suc
sion du trône? L'histoire n'offre

elle pas des exemples, sinon semblables au moins analogues, et ne voit-on pas combien de calamités, de désordres, de guerres civiles une telle perturbation peut exercer? Quant aux grands dignitaires, aux employés, etc., Saint-Simon a oublié de faire une supposition; c'est que tous ceux qu'il cite ne seraient que des intrus, et que le véritable mérite aurait constamment été écarté dans la distribution des honneurs et des emplois. Or, cela ne peut être, et ces fonctionnaires dont il fait si bon marché, appartenant eux-mêmes pour la plupart à cette classe qu'il appelle les hommes de génie, laisseraient, en descendant subitement dans la tombe, un vide qu'une génération entière ne saurait remplir. Mais à quoi bon discuter un pamphlet où la satire tient lieu de raison, où l'on ne cherche pas à frapper juste, mais à frapper fort, et auquel il ne faut, par conséquent, point donner plus d'importance qu'à un article de feuilleton ou du *Charivari?* Aussi le gouvernement de cette époque eut-il tort, selon nous, d'intenter un procès à l'auteur, pour une moquerie inconvenante, sans nul doute, mais dont il eût été plus sage de ne pas même s'apercevoir. Ce fut une chose étrange de voir le comte de Saint-Simon, se disant un descendant de Charlemagne, le petit-fils du grand seigneur de la cour de Louis XIV, venir se défendre, devant les juges, d'avoir avancé que la mort du comte d'Artois et celle du duc d'Angoulême feraient moins de vide en France que celle d'un manufacturier. Singulier procès, dont un acquittement ne fit qu'accroître le ridicule! Du reste, cette *parabole*, que nous venons de citer, ne fut, aux yeux de Saint-Simon, qu'une boutade dont ses disciples ont toujours contesté la valeur et l'à-propos. Il acheva vers ce temps des travaux plus graves et plus complets : *la Réorganisation de la société européenne, l'Industrie, l'Organisateur, le Politique, le Système industriel, le Catéchisme des industriels*. Toutes ces publications, d'un débit fort difficile, n'eurent lieu qu'à la suite de démarches humiliantes et longues. Méconnu alors, Saint-Simon se voyait presque toujours obligé d'aller quêter de porte en porte l'aumône d'un éditeur. Et ces peines ne furent pas les seules. Plus d'une fois l'héritier d'un des plus beaux noms de France se vit réduit à l'ordinaire du pain et de l'eau; plus d'une fois il se passa de feu l'hiver pour arriver, à l'aide de privations personnelles, aux honneurs d'une coûteuse et ingrate publicité. « Mes fonds se trouvant épuisés, « écrivait-il en 1808, j'ai sollicité « une place, je me suis adressé à « M. le comte de Ségur. Il a accueilli « ma demande, et il m'a annoncé au « bout de six mois qu'il avait obtenu « pour moi un emploi au Mont-de-« Piété. Cet emploi était celui de co-« piste; il rapportait mille francs « par an pour neuf heures de travail « par jour. Je l'ai exercé pendant « six mois; mon travail personnel « était pris sur les nuits; je crachais « le sang, ma santé était dans le plus « mauvais état, quand le hasard me « fit rencontrer le seul homme que « je puisse appeler mon ami. J'ai « rencontré Diard, qui m'avait été « attaché depuis 1790 jusqu'en 1797; « je ne m'étais séparé de lui qu'à l'é-« poque de ma rupture avec le comte « de Redern. Diard me dit : « Mon-« sieur, la place que vous occupez « est indigne de votre nom comme « de votre capacité; je vous prie de

« venir chez moi ; vous pouvez dis-
« poser de tout ce qui m'appartient,
« vous travaillerez à votre aise et
« vous vous ferez rendre justice. »
« J'ai accepté la proposition de ce
« brave homme, j'ai été chez lui, j'y
« habite depuis deux ans, et depuis
« cette époque il a fourni avec em-
« pressement à tous mes besoins et
« aux frais considérables de l'ouvra-
« ge que j'ai imprimé. » Malheu-
reusement pour Saint-Simon, cet ami
si dévoué mourut quelques mois
après, et le philosophe se trouva de
nouveau, en 1812, aux prises avec le
besoin. « Depuis quinze jours, écri-
« vait-il à cette époque, je mange du
« pain et je bois de l'eau ; je travaille
« sans feu, et j'ai vendu jusqu'à mes
« habits pour fournir aux frais des
« copies de mon travail. C'est la pas-
« sion de la science et du bonheur
« public, c'est le désir de trouver un
« moyen de terminer d'une manière
« douce l'effroyable crise dans la-
« quelle toute la société européenne
« se trouve engagée, qui m'ont fait
« tomber dans cet état de détresse.
« Ainsi, c'est sans rougir que je peux
« faire l'aveu de ma misère, et deman-
« der les secours nécessaires pour
« me mettre en état de continuer
« mon œuvre. » Toutes ces douleurs,
dans sa haute sagesse, le Messie nou-
veau les avait prévues; il ne recula
devant aucune d'elles. Un jour pour-
tant, un seul jour, la tristesse le
vainquit : l'homme écrasa le dieu.
Saignant sur sa croix, il demanda
grâce ; et comme pas un ami ne se
trouvait là pour le percer d'une lan-
ce, il se rendit ce service à lui-même
avec l'arme plus moderne du pisto-
let (9 mars 1823). Les têtes puissan-
tes résistent mieux, à ce qu'il paraît,
que les têtes vulgaires. Saint-Simon
survécut au suicide : la balle n'avait
atteint aucune des parties or
ques ; il en fut quitte pour la
d'un œil. S'il était mort de son
son autorité à venir en restait si
lièrement compromise, et, de plu
complément de sa doctrine eût
qué à ses apôtres : le nouveau ch
tianisme n'existait pas... Le Messi
revint donc valétudinaire et défig
— On a vu Saint-Simon débuter
l'expérimentation personnelle p
arriver à la publication par la voi
la presse, et d'homme du monde
venir polémiste. Voici mainten
qu'il quitte l'une et l'autre méth
pour le rôle d'évangéliste et de p
phète. Il déserte la pratique de la
la tribune de la publicité, pour
prédications de la chaire. « En
« taquant le système religieux
« moyen âge, disait-il à Olinde
« drigues avant de mourir, on
« réellement prouvé qu'une chos
« c'est qu'il n'est plus en harmo
« avec les progrès des sciences p
« tives ; mais on a tort d'en c
« clure que le système religieux
« vait disparaître en entier ; il d
« seulement se mettre d'accord a
« les progrès des sciences. » P
il ajoutait par une sorte de retc
vers la réalité : « La dernière par
« de nos travaux sera peut-être
« comprise. » Cette dernière par
des travaux de Saint-Simon, c'
le *Nouveau Christianisme*. La pe
sée, dans cet évangile contemp
rain, n'est ni saillante, ni neu
Il s'agit toujours d'un plan de
forme religieuse, basée sur cet a
gument, à l'usage des schismatiqu
de toutes les époques, depuis Ari
jusqu'à l'abbé Châtel, en passant p
Luther, que le christianisme a é
détourné de ses voies, et que la pr
fanation est aujourd'hui flagran
dans toutes les églises. L'auteu

après quarante autres, commence par établir la grande scission entre la parole divine et la parole humaine, entre les révélations et les commentaires; entre le texte et la glose; puis, ces prémisses posées, il se résume en concluant que le christianisme, progressif de sa nature, n'aurait pas dû s'immobiliser dans les entraves canoniques; et qu'au contraire, recevant autant d'impulsion qu'il en donnait, agissant sur le siècle comme le siècle agissait sur lui, il aurait dû se modifier suivant les mœurs, suivant les pays, suivant les peuples, suivant les âges, et ne conserver d'éternel que cet adage évidemment divin : « Aimez-vous les uns les autres. » Le Christ n'avait pas dit autrement. Quand il arrive à la démonstration, Saint-Simon rencontre pourtant sa belle et nouvelle formule, celle qu'on aurait compromise en expériences maladroites, si elle n'était pas une vérité hors d'atteinte. De l'adage : « Aimez-vous les uns les autres, » il tire le principe suivant : « La religion « doit diriger la société vers le grand « but de l'amélioration la plus rapide « possible du sort de la classe la plus « nombreuse et la plus pauvre. » Tout est là selon le maître : unité religieuse, infaillibilité sacerdotale, durée du culte, sa moralité, son influence, tout est là. C'est le nouveau christianisme en trois lignes. S'agit-il, en effet, de trouver les prêtres du culte régénéré? Il va sans dire que les prêtres seront forcément et naturellement les hommes les plus capables de contribuer, par leurs travaux, à l'accroissement du bien-être de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Seulement il reste à régler le choix et l'échelle hiérarchique des hommes les plus capables. Sur ce point, Saint-Simon n'avait rien fixé, rien prévu ; il posait sa religion à l'état purement spéculatif. Dans la pratique, l'organisation hiérarchique des plus capables a été d'une difficulté presque insoluble. Il tournait la difficulté sans l'aborder ; il faisait de la poésie et non de la logique, quand il adressait un hymne aux puissants, aux philosophes, aux savants, aux artistes en tous genres, pour qu'ils se missent à la tête du culte régénéré, pour qu'ils le rendissent majestueux et beau, pour qu'ils le relevassent au moyen de tous les prestiges et de toutes les magnificences. Cette théorie péchait par les deux bases; car il fallait tout à la fois que les privilégiés du génie voulussent commander, et que les autres se résignassent à obéir. Si cette organisation, indécise et vaporeuse, laisse beaucoup à désirer, la partie critique du *Nouveau Christianisme* présente parfois les traces d'une étude plus positive. S'attaquant d'abord au catholicisme, Saint-Simon accuse le pape et son église d'hérésie sur trois chefs : 1° l'enseignement vicieux des laïques; 2° la mauvaise direction donnée aux études des séminaristes, et par suite l'ignorance et l'incapacité religieuse des desservants du culte ; 3° l'autorisation occulte et patente accordée à deux institutions diamétralement opposées, selon lui, à l'esprit du christianisme, celles de l'inquisition et des jésuites ; trois hérésies, trois erreurs capitales du catholicisme, destructives du principe fondamental de la révélation chrétienne : « Aimez-vous les uns les autres; » trois obstacles dirimants à l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Luther, aux yeux de Saint-Simon, est hérétique au premier chef, pour avoir, quand il était maître de sa formule, quand il

avait table rase devant lui, proclamé une morale très-inférieure à celle qui peut convenir aux chrétiens dans l'état actuel de leur civilisation; il l'est encore pour n'avoir pas, comme Jésus le disait, organisé l'espèce humaine dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Au second chef, Luther est hérétique pour avoir adopté un mauvais culte, pour n'avoir point appelé, à l'aide de sa réforme, tous les arts qui charment la vie : la poésie, la musique, la sculpture; pour avoir prosaïsé les sentiments chrétiens; pour s'être privé de l'illusion sensuelle, de l'émotion scénique que le catholicisme avait si bien mises en œuvre. Enfin, Luther est hérétique au troisième chef, parce qu'il ordonne de lire et de ne lire que la Bible, lecture exclusive, immorale souvent, féconde en révélations sur les turpitudes humaines, nommant de ces vices dont l'existence même devrait être ignorée; lecture trop métaphysique d'ailleurs, et qui n'est pas une des causes les moins actives du dévergondage nébuleux des philosophes allemands. Donc, sur ces trois chefs, Luther est hérétique, comme le pape l'a été sur d'autres chefs. L'un et l'autre ont dévié du grand axiome religieux, du but essentiel de toute loi et de tout dogme, l'amélioration de l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Pour rétablir le christianisme dans ses voies, il fallait, toujours suivant Saint-Simon, lui restituer un côté matérialiste dont l'absence le frappe de stérilité dans son action sociale. Le mot de Jésus-Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » mal compris et plus mal pratiqué, avait établi, dans la religion ancienne, une lutte éternelle et indéfinie entre la matière et l'intelligence, le corps et l'es[illegible] Cette lutte devait cesser, le c[illegible] nouveau devait être un fait à la [illegible] social et religieux. Tel est le N[illegible] *veau Christianisme*, dans lequel l[illegible] teur a mérité qu'on dît de lui ce q[illegible] disait de Luther : « Il a bien criti[illegible] mais pauvrement doctriné. » De [illegible] opuscule ont découlé, pour les di[illegible] ples de Saint-Simon, d'abord les[illegible] ou trois épigraphes de la foi nouv[illegible] puis l'appel aux capacités pour qu[illegible] les eussent à concourir à la gra[illegible] œuvre de la rénovation religieuse [illegible] sociale; puis encore cet aposto[illegible] tout de persuasion et d'amour, e[illegible] nouvelle communion de martyr[illegible] laquelle il n'a manqué que des bo[illegible] reaux plus farouches; enfin le p[illegible] cipe vieux, mais oublié, de l'affec[illegible] fraternelle entre les hommes, l[illegible] de la nouvelle organisation soc[illegible] qui remplacera la force militaire [illegible] l'union pacifique, qui dissoudra l[illegible] mée pour enrégimenter les trav[illegible] leurs. Jésus-Christ a préparé la [illegible] ternité universelle, dirent les suc[illegible] seurs du prophète; Saint-Simo[illegible] réalise. L'Église vraiment univers[illegible] va paraître : le règne de César ce[illegible] L'Église universelle gouverne le t[illegible] porel comme le spirituel, le for[illegible] térieur comme le for intérieur. [illegible] science est sainte, l'industrie [illegible] sainte. Des prêtres, des savants, [illegible] industriels, voilà toute la société. [illegible] chefs des prêtres, les chefs des [illegible] vants, les chefs des industriels, v[illegible] tout le gouvernement. Et tout l[illegible] est bien de l'Église; et toute pro[illegible] sion est une fonction religieuse. [illegible] grade dans la hiérarchie social[illegible] *chacun selon sa capacité, à cha[illegible] capacité selon ses œuvres*. A côté [illegible] texte de Saint-Simon, telle est la g[illegible] saint-simonienne. Mais quand il [illegible] écrit son Nouveau *Christianis*[illegible]

sa santé alla dépérissant chaque jour. Réduit à vivre d'emprunts, en proie au besoin et criblé de dettes, il n'en conservait pas moins un calme, une sérénité imperturbables. En 1825 le mal redoubla ; pendant deux mois il ne vécut que d'eau et de bouillon. Le corps s'en allait, mais la tête n'avait rien perdu de son activité. Malgré ses souffrances, il s'occupait alors de la fondation d'un journal qui continuât ses doctrines et, prêchant son œuvre, la suivît dans ses développements. Ce journal était *le Producteur*, que le moribond n'eut pas même la joie de saluer comme le vieillard du cantique. Le 19 mai il mourut dans les bras de quelques disciples ; c'étaient Auguste Comte, son Benjamin, son vase d'élection, qui avait succédé en 1817 à M. Augustin Thierry dans les fonctions de son secrétaire, et qui depuis renia le maître, et M. Olinde Rodrigues, qui glorifia Saint-Simon avec Bazard (*voy.* ce nom, LVII, 340) et M. Enfantin, puis avec M. Enfantin seul, pour se retirer dans sa tente au jour de la rupture. Ses funérailles se firent sans pompe, et l'on pense bien que son corps ne fut pas présenté à l'église. Ses disciples eux-mêmes dirent dans le *Globe*, leur journal officiel, qu'ils n'avaient pas voulu demander à une église qu'il avait abandonnée des cérémonies et des prières auxquelles il ne croyait pas. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe, entre autres par M. Halévy, l'un de ses disciples. Cette mort de Saint-Simon serait demeurée sous le voile, si plus tard les disciples alors présents n'en eussent révélé les détails. Leur pieuse affection n'a pas, on doit le croire, rapetissé le héros. Peut-être même ont-ils eu soin de le draper pour mourir. N'importe, il faut raconter ici comme ils racontent. Le moment suprême a des solennités qui désarment le doute. Saint-Simon sentait la vie le fuir ; il rassembla autour de son lit les confidents de ses pensées et leur dit : « Depuis douze jours « je m'occupe, mes amis, de la com- « binaison la plus capable de faire « réussir notre entreprise (*le Produc- « teur*) ; depuis trois heures, malgré « mes souffrances, je cherche à vous « faire le résumé de ma pensée. Vous « arrivez à une époque où des efforts « bien combinés parviendront à un « immense résultat... La poire est « mûre, vous pouvez la cueillir... La « dernière partie de mes travaux, le « *Nouveau Christianisme*, ne sera « pas immédiatement comprise. On a « cru que tout système religieux de- « vait disparaître, parce qu'on avait « réussi à prouver la caducité du sys- « tème catholique ; on s'est trompé ; la « religion ne peut disparaître du mon- « de : elle ne fait que se transfor- « mer... Rodrigues, ne l'oubliez pas, « et souvenez-vous que, pour faire « de grandes choses, il faut être pas- « sionné... Toute ma vie se résume « dans une seule pensée : Assurer « à tous les hommes le plus libre dé- « veloppement de leurs facultés. » Il se fit alors quelques minutes de silence, après lesquelles l'agonisant ajouta : « Quarante-huit heures après « notre seconde publication, le parti « des travailleurs sera constitué : « l'avenir est à nous. » Ces mots dits, il porta la main à sa tête et mourut. Ainsi, pour résumer Saint-Simon, il faut le voir sous trois aspects saillants et bien distincts : comme expérimentateur, comme publiciste, comme réformateur religieux. Comme expérimentateur, il partit de ce fait, que le seul moyen de pousser la philosophie

dans des voies progressives était de se livrer à des expériences successives et personnelles. Cherchant, combinant des actions étranges et inouïes, ou de nouvelles séries d'actions, il s'abandonna sciemment à beaucoup d'épreuves folles; il fut extravagant selon le monde, bizarre, immoral, mal famé : chose qui lui importait peu, car il rêvait une moralité nouvelle. Voici comment il définit lui-même cette phase expérimentale : « 1° Mener pendant tout le cours de la vigueur de l'âge la vie la plus originale et la plus active possible; 2° prendre connaissance avec soin de toutes les théories et de toutes les pratiques; 3° parcourir toutes les classes de la société, se placer personnellement dans les positions sociales les plus différentes, et même créer des relations qui n'aient point existé; 4° enfin, employer sa vieillesse à résumer les observations sur les effets de ses actions pour les autres et pour soi, à établir des principes sur ces résumés. » Dans la seconde phase de sa vie, il résuma, comme publiciste, les impressions qu'il avait acquises dans sa vie expérimentale; il chercha à les rendre profitables et pratiques pour le monde industriel, scientifique et politique. Il essaya par lambeaux son système de doctrine et d'applications générales, dont la synthèse ne devait se trouver que plus tard dans le *Nouveau Christianisme*, attique de son monument. Enfin comme révélateur religieux, il couronna ses travaux antérieurs, travaux incomplets et préparatoires, par la théorie d'une socialisation chrétienne; il donna la formule qui résumait, suivant lui, le seul principe révélé du christianisme, le seul *article de foi* qui fût d'inspiration divine : « La religion doit diriger société vers le grand but de l'a lioration morale et physique, la p rapide possible, de la classe la p nombreuse et la plus pauvre. » S tence de paix et de fraternité, d mour et d'union, qui vaut à elle se tout un code de morale; mari sainte devant laquelle viennent s mortir et s'éteindre les grands honteux mobiles des sociétés mod nes, l'égoïsme, la haine, l'isoleme le doute, le découragement, la m vaise foi; dogme déjà pressenti p le philosophe dans les *Lettres d habitant de Genève*, mieux acc plus tard par la *Réorganisation la société européenne*, mais a culé seulement d'une manière f melle dans le *Nouveau Christianis* ce testament de Saint-Simon. Ap avoir admis la divinité du christ nisme, il contredit cette assert sans s'en douter, puis il s'écrie : « « ma mission aussi est divine Pour preuve il raconte une vis qu'il aurait eue pendant sa détent dans la prison du Luxembou « Charlemagne, dit-il, m'est app « et m'a dit : Depuis que le mo « existe, aucune famille n'a joui « l'honneur de produire un hér « un philosophe de première lig « cet honneur était réservé à « maison. Mon fils, tes succès com « philosophe égaleront ceux que « obtenus comme militaire et com « politique. » A ce compte, il n personne au monde qui ne pui prétendre avoir reçu du ciel mission, et qui ne puisse cite l'appui des indices du même gen Aussi ce qui nous étonne, ce n' pas que Saint-Simon se soit posé nouveau Messie, mais qu'il ait réu à faire croire en lui, en plein XI siècle, à une époque de doute

d'indifférence pour toutes les questions religieuses. Au reste, on se tromperait étrangement si l'on croyait trouver dans le *Nouveau Christianisme* l'exposé d'une religion nouvelle. En général Saint-Simon s'y attache plus à détruire qu'à réédifier, et nous ferons remarquer en passant que ses accusations contre le pape et le catholicisme, fussent-elles vraies en fait, ne convaincraient point encore l'Église latine d'hérésie, car son orthodoxie dépend non de la conduite de ses ministres, si haut placés qu'ils soient dans la hiérarchie, mais bien de la doctrine professée par les papes et la majorité des évêques. — Enfin, comme écrivain, Saint-Simon est, en général, incorrect; ses pensées même les plus simples ne se dégagent qu'avec peine, et ce défaut devient encore plus saillant lorsqu'il aborde un ordre d'idées qui, par leur nature, exigent la plus grande netteté, la plus grande précision dans les mots. Ce défaut lui est commun avec Charles Fourier, qui l'a poussé jusqu'à ses dernières limites; mais il y a entre les deux réformateurs cette différence que les élèves du second ont fait et font encore des efforts inouïs pour rendre intelligibles ses doctrines, tandis que les saint-simoniens semblent avoir pris à tâche de dénaturer quelquefois et toujours d'envelopper de ténèbres de plus en plus épaisses les pensées de leur maître. Il en est résulté que le fouriérisme est aujourd'hui constitué en parti, ayant sa presse périodique, ses assemblées, ses établissements d'essai, tandis que le saint-simonisme, après quelques années d'une existence bruyante et scandaleuse, est tombé dans un discrédit dont il ne se relèvera sans doute jamais, malgré les prédictions de son grand-prêtre, qui disait souvent à ses disciples : « De nouvelles « phases viendront, qui placeront nos « doctrines dans un chemin de gloire « et de prospérité. » On sait comment se sont réalisées ces prophéties d'une secte à laquelle le public dès aujourd'hui ne songe guère plus qu'à l'Être suprême de Robespierre ou à la ridicule théophilanthropie de La Révellière-Lépaux. — Nous avons donné aussi exactement qu'il nous a été possible le résumé des doctrines d'un homme qui, dans le XIVe siècle, eût passé pour un fou ou un hérétique, et que peut-être on eût fait périr sur un bûcher, mais qui, dans le XIXe, dans un temps qui se vante d'être plus éclairé, plus sage que tous ceux qui l'ont précédé, a trouvé des admirateurs, des sectaires! Nous n'oserions pas dire dans laquelle des deux époques il y a plus de raison et de vérité. Pour faire mieux connaître Saint-Simon, nous résumerons ainsi son histoire. Né dans une position fort élevée, très-fier et très-vain comme ses ancêtres, mais dépourvu de tout savoir et de toute instruction, comme beaucoup de gens de son rang l'étaient alors, il entra dans la carrière des armes pour profiter des avantages de sa noblesse, et par conséquent par ambition et par vanité. S'apercevant, dès qu'il y fut entré, qu'il fallait autre chose qu'une haute naissance pour y arriver au premier rang, il la quitta pour se livrer à des aventures, à des essais, à des expériences d'autant plus folles, d'autant plus chimériques qu'il ne possédait les éléments d'aucune science, et qu'il dut y perdre bientôt le peu de fortune qu'il avait amassée. Le hasard lui donna occasion de réparer cette perte, en se faisant acquéreur de

biens nationaux, ce dont son nom et ses antécédents devaient l'éloigner. Militaire dès sa jeunesse, dans un rang élevé, il pouvait, en adoptant les idées de la révolution comme il le fit, se trouver bientôt à la tête d'une armée; mais il paraît que la gloire des armes ne le toucha jamais; il voulait bien se distinguer, être remarqué de la foule, mais c'était par de la bizarrerie, par des idées extraordinaires qu'il voulait fixer les regards. On ne conçoit pas comment un homme aussi dépourvu de savoir, aussi étranger à toutes les sciences, ait pu entreprendre d'en être le réformateur, et que même il ait trouvé des auditeurs, des sectaires. Quand il se crut assez avancé, il se rendit assidûment aux séances de l'Académie des sciences, pour lui communiquer ses rêveries, qu'il annonçait comme de merveilleuses découvertes. Voici ce qu'un de nos académiciens les plus distingués nous écrivait récemment à cette occasion: « Quand cet homme (Saint-« Simon), venait lire ses billevesées « à l'Académie des sciences, il était « considéré non-seulement comme un « fou, mais comme un imbécile; tout « le monde s'en allait, on le laissait « presque seul avec le bureau... Ex-« pliquez-moi comment des hommes « de sens ont pu s'éprendre d'enthou-« siasme pour de telles doctrines?...» Répondant à cette dernière question du savant académicien, nous dirons que notre opinion est qu'il n'y a jamais eu d'enthousiasme réel pour les *billevesées* de Saint-Simon, et que l'on pourrait facilement et sans exagération classer les sectaires ou les admirateurs de cet homme en charlatans, en fourbes impudents, en hommes crédules et dupes. C'est ce que démontre assez clairement l'histoire de cette secte, postérieurement à la mort de Saint-Simon, telle que l'a racontée, avec tout le soin et l'exactitude convenables, notre collaborateur Villenave dans sa notice sur Bazard, qui fut l'un des continuateurs de Saint-Simon (voy. BAZARD, LVII, 340). Nous n'y ajouterons, pour compléter le tableau, que quelques faits postérieurs, qui démontrent de plus en plus que sectaires et maîtres, tous n'étaient que des hommes sans conviction et sans bonne foi. Après avoir été condamnés par des jugements sans réplique, après avoir été dispersés, expulsés par la police, après avoir erré pendant plusieurs années en Égypte, en Turquie, en Algérie et dans d'autres contrées, plutôt en charlatans, en aventuriers qu'en apôtres, n'ayant trouvé dans toutes ces contrées aucun moyen de semer leurs doctrines ou de faire de nouvelles dupes, ils sont revenus en France, où cela est toujours plus facile. Renonçant alors à prêcher la communauté des biens et le mépris des richesses, ils sont rentrés dans les voies de la politique ou de la spéculation; enfin on les voit aujourd'hui, honteux du rôle qu'ils ont joué, mais toujours protégés par le même parti, occuper de grands emplois dans les chemins de fer et dans les rangs les plus élevés de la société et du gouvernement. Voici la réponse qu'a faite récemment l'un d'eux à M. Reybaud, qui, s'étonnant de le voir, ainsi que plusieurs de ses confrères, dans la carrière des spéculations et de l'agiotage, lui demanda comment il avait pu renoncer *aux phases de gloire et de splendeur* si solennellement annoncées *par le maître*: « Ne trouvez-vous pas, dit le disciple, que cette *nouvelle phase* en vaille bien

une autre?... « Ainsi s'explique tout le but et, comme disent ces messieurs, *les tendances* du saint-simonisme. M. Reybaud l'a fort bien compris. Comme nous il voit clairement aujourd'hui qu'en religion, comme en politique et en beaucoup d'autres choses, il n'y a dans tout cela que charlatanisme et mensonge. S'il avait à parler encore des *socialistes*, nous pensons qu'il ne les traiterait pas avec la même indulgence. Mais il se gardera bien de revenir sur un sujet aussi complétement oublié. Nous-même nous nous reprocherions d'en avoir parlé trop long-temps, si notre tâche n'était pas de présenter telle qu'elle est réellement, de montrer dans toute sa vérité cette époque d'illusion et de mensonge.—Nous terminerons cette notice par la liste des écrits plus ou moins absurdes que *le Maître*, comme l'appelaient ses disciples, a publiés en différents temps. On y reconnaît facilement les variations de son système, l'incohérence et l'incertitude de ses vaines théories. I. *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains sur le système du monde*, 1803, in-8°. II. *Lettres adressées au Bureau des longitudes et à la première classe de l'Institut*, 1808, in-8°. III. *Introduction aux travaux scientifiques du XIXe siècle*, 1807, in-8°. Cette introduction et ces lettres présentées aux savants de l'Académie n'en furent pas mieux comprises l'une que l'autre. Ce qu'il est bon de remarquer, parce que c'est une nouvelle preuve des variations et de l'incertitude de l'auteur, c'est que ses ouvrages de cette époque sont empreints d'une admiration très-prononcée pour Napoléon, qu'il supposait alors disposé à faire une révolution dans les sciences et l'industrie comme il l'avait faite dans la politique. On trouve une analyse de l'Introduction par O. Rodrigues, qui fut aussi l'un des continuateurs de Saint-Simon, dans *le Producteur, journal philosophique* de l'industrie, des sciences et beaux-arts, où écrivaient plusieurs disciples de l'école saint-simonienne. IV. *Nouvelle Encyclopédie*, Paris, 1810, in-8°. Il n'en a paru que le prospectus et la première livraison. Saint-Simon avait écrit en 1812 des *Mémoires sur l'Encyclopédie*. Il y expliquait l'idée qu'on doit attacher à ce mot, et prétendait que ce titre ne peut être convenablement donné qu'à une conception dans laquelle les connaissances humaines seraient présentées dans l'ordre de leur filiation, de leur dépendance généalogique. « Le mot *encyclopédie*, dit-il, dont les racines « sont grecques, signifie *enchaînement des sciences;* ainsi un ouvrage « revêtu du titre d'*encyclopédie* doit « présenter des vues sur l'organisation du système scientifique; une « bonne encyclopédie serait une collection complète des connaissances « humaines, rangées dans un ordre « tel que le lecteur descendrait, par « des échelons également espacés, « depuis la conception scientifique la « plus générale jusqu'aux idées les « plus particulières, et *vice versa*... « L'*Encyclopédie du XVIIIe siècle* a « été faite dans un esprit bon pour le « temps, mauvais pour l'époque actuelle; elle a été construite d'après « un plan proportionné aux lumières « d'alors, et très-inférieur à celui que « les lumières acquises depuis ont « mis à portée de concevoir. Il n'y a « même d'encyclopédique dans tout « ce travail que le discours préliminaire. Il reste une lacune immense « entre ce discours et le corps de

« l'ouvrage qui n'est qu'un diction-
« naire général. D'Alembert et Dide-
« rot ont admis la division de Bacon.
« Ils ont classé les sciences en scien-
« ces de mémoire, sciences de raison et
« sciences d'imagination. Cette divi-
« sion est vicieuse, parce que, chaque
« science particulière exigeant le con-
« cours de toutes les facultés de notre
« intelligence, une division qui par-
« tage notre intelligence en trois fa-
« cultés, ne peut porter que sur des
« nuances, et laisse nécessairement
« les différences les plus essentielles
« entièrement confondues. Par exem-
« ple, on peut bien dire que la bota-
« nique exige plus de mémoire que
« de raison et d'imagination, mais
« on ne saurait concevoir l'existence
« d'un botaniste entièrement dépour-
« vu d'imagination et de raison. C'est
« l'analyse des progrès de l'esprit
« humain qui doit servir de base à
« l'encyclopédie ; c'est cette analyse
« qui doit fixer la division de ce grand
« livre de la science. » Saint-Simon entreprend ensuite, à l'aide de la figure d'un arbre, de représenter le développement des conceptions encyclopédiques de l'esprit humain, depuis les temps les plus reculés jusque dans l'avenir. La tige de cet arbre représente les termes progressifs de l'idée générale, et ses branches les diverses coordinations encyclopédiques correspondant à ces termes progressifs. L'arbre se divise en cinq époques ; la première est représentée par la cime de sa tige, qui se perd dans un nuage où l'on trouve ces deux inscriptions : *Sensations primitives, établissements des premiers signes de convention.* Les quatre autres époques sont désignées sous les noms et dans l'ordre suivants : *Idolâtrie, polythéisme, monothéisme, physicisme.* Dans la suite Saint-Simon modifia considérablemen explications qu'il donnait alors différents termes de cette prog sion. Comme on le voit, l'idée fo mentale de cette brochure est bo mais l'initiative n'en appartient p à Saint-Simon. Avant lui, Leib avait entrevu le plan d'un dictionr philosophique, par ordre de matiè ainsi qu'on peut le vérifier dans *Essais sur l'entendement humai* surtout dans le *Discours touchan méthode de la certitude et l'art d venter*. Mais sur ce que Leibnitz vait fait qu'indiquer, Saint-Sim voulu édifier tout un système. C son écueil. Après avoir posé principe juste, il en fausse l'app tion, et plus il avance, plus il va dérive, parce qu'il oublie de pre l'analogie pour guide. Cette s de ses travaux porte le titre *Mémoires sur l'Encyclopédie;* elle n'a jamais été publiée. V. *A ganisation de la société e péenne*, ou *De la nécessité et moyens de rassembler les peuple l'Europe en un seul corps politi en conservant à chacun sa na nalité, par Henri Saint-Simo Augustin Thierry, son élève*, P 1814, un vol. in-8°. Cet ouvrage inspiré par les événements qui a nèrent la chute de l'empire. Sa Simon était alors partisan du rég parlementaire, mais plus tard il le considéra plus que comme moyen de faciliter le passage d féodalité à l'état d'association. constitution anglaise, avec les a liorations dont elle est suscepti lui semblait le système le plus fait auquel les peuples pussent river, et en conséquence il en s haitait l'adoption par toutes les tions. Il proposait l'établissen d'un parlement européen qui au

eu pour fonctions, par rapport aux peuples qu'il aurait représentés, de maintenir la paix entre eux et d'administrer leurs intérêts communs. « Des confédérations particulières, « disait-il, des coalitions opposées « d'intérêts rejetteront l'Europe dans « ce triste état de guerre dont on « aura essayé vainement de la tirer; « voilà ce que l'événement prouve- « rait mieux encore, voilà ce que ni « le bon esprit, ni la sagesse, ni le « désir de la paix ne peuvent faire « éviter; assemblez congrès sur con- « grès; multipliez les traités, les con- « ventions, les accommodements; « tout ce que vous ferez n'aboutira « qu'à la guerre; vous ne la détrui- « rez point, vous pourrez tout au « plus la faire changer de lieu. L'Eu- « rope est dans un état violent, tous « le savent, tous le disent; mais cet « état, quel est-il? d'où vient-il? a- « t-il toujours duré? Est-il possible « qu'il cesse? Ces questions sont en- « core sans réponse. A toute réunion « de peuples, comme à toute réunion « d'hommes, il faut des institutions « communes, il faut une organisa- « tion; hors de là tout se décide par « la force. Vouloir que l'Europe soit en « paix par des traités et des congrès, « c'est vouloir qu'un corps social sub- « siste par des conventions et des ac- « cords. Nous affectons un mépris su- « perbe pour les siècles qu'on appelle « du moyen âge; nous n'y voyons qu'un « temps de barbarie stupide, d'igno- « rance grossière, de superstitions « dégradantes, et nous ne faisons pas « attention que c'est le seul temps « où le système politique de l'Europe « ait été fondé sur sa véritable base, « sur une organisation générale. » Après avoir rappelé les guerres meurtrières qui se sont succédé depuis la chute de la puissance papale, qui avait été jusqu'au XVIe siècle le lien de l'association européenne, il continue ainsi : « Malgré tant d'exemples « si frappants, le préjugé a été tel « que les plus grands talents n'ont « pu lutter contre lui. Tous ne font « dater que du XVIe siècle le système « politique de l'Europe; tous ont « regardé le traité de Westphalie « comme le vrai fondement de ce « système, et cependant il suffisait « d'examiner ce qui s'est passé depuis « ce temps pour sentir que l'équili- « bre des puissances est la combi- « naison la plus fausse qui puisse être « faite, puisque la paix était le but « et qu'elle n'a produit que des guer- « res, et quelles guerres! » Examinant quelles doivent être les attributions du parlement dont il propose l'institution, il veut qu'il soit chargé d'organiser et de surveiller l'instruction publique, de prononcer sur les différends qui pourraient s'élever entre les peuples associés, enfin de proposer et de diriger les grandes canalisations, les colonisations générales sur tout le globe. Quant à la manière dont ce grand corps politique devrait être composé, il n'y admet que les hommes chez qui les dispositions natives, l'éducation, les travaux habituels ont subordonné les considérations particulières, les affections locales aux vices et aux affections générales. Il propose ensuite, comme moyen d'arriver à l'établissement du parlement européen, la réunion préalable de la France et de l'Angleterre sous un pouvoir commun. Cette proposition, dans les circonstances où elle était faite, ne pouvait manquer d'être mal accueillie; mais Saint-Simon n'était pas homme à reculer devant les obstacles. Tout le reste de son plan est également fondé sur de vaines utopies, sur de chimé-

riques pensées de paix et de pouvoir universels. VI. *Lettre de Henri de Saint-Simon à MM. Comte et Dunoyer*, insérée dans le tome III du *Censeur européen* (1814), pag. 334 à 356. VII. *Le Défenseur des propriétaires de domaines nationaux*, etc., Paris, 1815. Il n'en a paru que le prospectus. VIII. *Profession de foi des auteurs de l'ouvrage annoncé sous le titre : le Défenseur*, etc., Paris, 1815, in-8° de 8 pages. IX. *Opinion sur les mesures à prendre contre la coalition de* 1815 (avec M. Aug. Thierry), Paris, 1815, in-8° de 14 pages. X. *Profession de foi du comte de Saint Simon au sujet de l'invasion du territoire français par Napoléon Bonaparte*, Paris, 1815, in-8° de 4 pages. XI. *Quelques idées soumises par M. de Saint-Simon à l'assemblée générale d'instruction primaire*, Paris, 1815, in-8° de 4 pages. XII. *L'Industrie*, ou *Discussions politiques, morales et philosophiques dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants*, Paris, 1817 et 1818, 4 vol. in-8°. Saint-Simon eut pour collaborateurs, dans cet ouvrage, MM. Saint-Aubin, Augustin Thierry, qui y prend la qualification de fils adoptif de Saint-Simon, et Auguste Comte. Le premier volume se compose des trois opuscules suivants, qui avaient été imprimés à la même époque et que l'on réunit seulement sous un nouveau frontispice. Ce sont : 1° *L'Industrie littéraire et scientifique liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière*, ou *Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie*, tome premier, première partie, *finances*, par Saint-Aubin; 2° *deuxième partie, politique*, par Aug. Thierry; 3° *troisième partie, finances*, par Saint-Aubin. Le reste ne porte que le nom de Saint-Simon. Cet ouvrage aliéna les protecteurs que Saint-Simon s'était faits dans le monde financier. Quelques-uns d'entre eux avaient encouragé les premières publications sur l'industrie, et avaient autorisé l'auteur à se donner dans les prospectus l'appui de leurs noms; mais quand ils virent que le but n'était rien moins que de les organiser en parti politique, lorsqu'ils s'entendirent appeler par lui à la tête de l'administration publique, ils furent effrayés de l'alliance qu'ils avaient contractée, et par une lettre du 8 octobre 1817 ils prièrent le préfet de police de vouloir bien ordonner à tous les journaux de consigner le désaveu formel qu'ils faisaient des opinions contenues dans le troisième volume de l'*Industrie*. Ils déclarèrent de plus qu'en souscrivant à l'ouvrage de Saint-Simon, ils avaient voulu faire acte d'*aumône et non de sympathie*. Cette lettre était signée de MM. Cottier, Vassal, Heztsell, Blanc, Hottinguer, Gros-Davilliers, Delessert, Casimir Périer, Guérin de Tonein. Cependant tous les magnats de la finance ne renièrent point le novateur, et parmi ceux qui lui restèrent fidèles Jacques Laffitte figurait au premier rang; ce qui donne lieu de croire qu'il y avait dans tout cela un but politique. XIII. *Le Politique*, par une société de gens de lettres. Mélanges, tome I et II, Paris, 1819, in-8°. Cet ouvrage, qui a paru périodiquement, devait être divisé en quatre parties, chacune ayant sa pagination particulière, 1° *Politique pure;* 2° *Politique littéraire;* 3° *Politique scientifique;* 4° *Mélanges*. Cette dernière partie seule a été publiée. Saint-Simon eut pour collaborateur dans ce recueil, Lachevardière, ancien consul, très-connu par ses

ons ultra-révolutionnaires. XIV. *anisateur*, Paris, 1819-1820, . in-8°. Cet ouvrage a paru par aux détachés et qui ont ensuite mis d'une manière confuse dans litions successives. C'est dans mière livraison que se trouve *Parabole* dont nous avons parlé valut à l'auteur un procès en 'assises. XV. *Lettre de Saint- aux jurés qui doivent pro- sur l'accusation intentée con-*, Paris, 1820, in-8° de 43 pag. *Considérations sur les mesures dre pour terminer la révolu-* présentées au roi, ainsi qu'à es agriculteurs, négociants, acturiers et autres industriels t membres de la Chambre des s, Paris, 1820, in-8°. XVII. *Lettres à MM. les cultivateurs, nts, négociants*, etc., Paris, 821, in-fol. et in-8°. XVIII. *l'envoi à MM. les industriels*, 1820, in-4° de 4 pages. XIX. *tres sur les Bourbons, adres- roi et aux industriels*, Paris, n-8°. XX. *Du système indus-* Paris, 1821, in-8°. XXI. *Des ns et des Stuarts*, Paris, 1822, XXII. *Catéchisme des indus-* Paris, 1824, in-8°. XXIII. *s littéraires, philosophiques strielles*, Paris, 1821-25, in-8°. imon eut pour collaborateurs, tte publication, MM. Léon Olinde Rodrigues et le doc- lly de Blois. XXIV. *Nouveau nisme, dialogues entre un ateur et un Novateur*, Paris, n-8°. Saint-Simon a de plus quelques articles au *Censeur* et laissé en manuscrit plu- ivrages, entre autres des *Mé- sur l'Encyclopédie et sur ce de l'homme*. Son élève, Rodrigues, avait entrepris de publier une édition complète de ses œuvres, mais deux livraisons seulement ont paru en 1832, in-8°. Elles contiennent, outre quelques fragments de *Mémoires* écrits par l'auteur sur sa propre vie : 1° les *Lettres d'un habitant de Genève;* 2° la *Parabole;* 3° le *Nouveau Christianisme;* 4° le *Catéchisme des industriels;* 5° *Vues sur la propriété et la législation*. L'éditeur y a de plus ajouté quelques morceaux de sa façon, tantôt en forme d'introduction, tantôt en forme de notes. — Parmi les ouvrages dont Saint-Simon a été l'objet nous citerons : 1° *Les réformateurs contemporains*, par M. Louis Reybaud, dont nous avons parlé et qui a obtenu un prix au concours de la classe des sciences morales de l'Institut; 2° l'*Exposition* de sa doctrine, publiée par un de ses élèves; 3° *Piéges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, par Charles Fourier. On trouve dans *la Biographie des contemporains*, par Rabbe et Boisjolin, et dans le *Dictionnaire de la conversation*, des notices apologétiques évidemment composées par des adeptes. On a publié récemment dans *la Phalange* une biographie de Saint-Simon dans le même esprit et manquant également de vérité et d'exactitude. Le poète Béranger lui a consacré, dans la chanson qu'il a intitulée *Les Fous*, une stance que nous croyons devoir citer :

J'ai vu Saint-Simon, le prophète,
Riche d'abord, puis endetté,
Qui, du fondement jusqu'au faîte,
Refaisait la société.
Plein de son œuvre commencée,
Vieux, pour elle, il tendait la main,
Sûr qu'il embrassait la pensée
Qui doit sauver le genre humain.

On pourrait se tromper sur le véritable sens de ces vers, si on ne lisait pas dans le même volume une notice nécrologique à la louange de

Saint-Simon, et si dans cette notice ne se trouvait exprimé le vœu que quelqu'un se charge d'écrire une histoire *consciencieuse du philosophe* réformateur. Cette tâche, nous croyons l'avoir remplie; mais nous ne pensons pas que ce soit de manière à mériter les éloges du célèbre chansonnier. M—D j.

SAINT-URBAIN. *Voy.* URBAIN (SAINT-), XLVII, 200.

SAINT-VALLIER (JEAN *de Poitiers*, seigneur de), d'une des plus anciennes familles du Dauphiné (1), était né dans cette province vers 1475. Destiné dès l'enfance au métier des armes, il en fit l'apprentissage dans l'expédition de Charles VIII au royaume de Naples. Sous Louis XII, il combattit encore en Italie dans les guerres que ce prince eut à soutenir contre Ludovic Sforza, Ferdinand-le-Catholique, la république de Venise, et le pape Jules II. A l'avénement de François Ier, en 1515, il était déjà chevalier des ordres, et fut choisi par le nouveau roi pour capitaine de la première compagnie des cent gentilshommes (2), en remplacement du duc de Longueville. On le vit, à la tête de ce corps d'élite, prendre une part glorieuse à la bataille de Marignan. En 1521, il fut chargé de conduire dans le Milanais un renfort de cinq cents lances et de quatre mille hommes d'infanterie au maréchal de Lautrec, près duquel il assista, l'année suivante, à la triste défaite de la Bicoque, qui força les Français à repasser les Alpes. En ce moment, le connétable de Bourbon, plein de haine contre le roi et la reine-mère, méditait de quitter la France, et il venait d'entrer en négociations avec Charles-Quint. Saint-Vallier, son parent et son ami, de retour d'Italie, alla le voir à Montbrison, et lui manifesta quelque mécontentement contre François Ier, qui imputait aux chefs de l'armée la perte du Milanais. Le connétable, profitant de cette disposition d'esprit, lui révéla, sur un serment solennel, les offres qu'il recevait de l'empereur. Malgré sa disgrâce, Saint-Vallier essaya de détourner le duc d'une si mauvaise pensée; néanmoins il avait juré d'en garder le secret : il était décidé à tenir sa parole. Lorsque la défection du connétable s'accomplit, il fut un des premiers que l'on soupçonna d'y avoir participé; en conséquence on l'arrêta à Lyon, le 5 septembre 1523, puis on le conduisit à Tarare. Interrogé par le président Brinon, il ne voulut pas répondre. On le transféra au château de Loches, où déjà se trouvaient Aymar de Prie, l'évêque d'Autun, l'évêque du Puy, La Vauguyon, Bonnet et quelques autres, accusés d'avoir trempé dans l'affaire du connétable. Leur procès dut être fait en commun devant le parlement de Paris; l'instruction en fut confiée à une commission dirigée par Jean de Selve, premier président. Après de vives instances et confronté avec Bonnet, il fit une curieuse déclaration portant en substance : « que l'été dernier, étant à Monthrison, le connétable l'avait appelé seul en son cabinet, où, après lui avoir donné

(1) Charles de Poitiers, frère de Guillaume de Poitiers, évêque et duc de Langres, et de Henri, évêque de Troyes, fut la tige des seigneurs de Saint-Vallier, et le bisaïeul de Jean de Poitiers.

(2) C'étaient les gardes-du-corps. Il existe un curieux petit livre imprimé en 1614, sous ce titre : *Origine des deux compagnies des cent gentilshommes ordinaires de la maison du roy*. Nous y voyons que le comte de Maulévrier-Brèze, gendre de Saint-Vallier, était capitaine de la seconde compagnie.

quelques bagues, il lui avait dit qu'il l'aimait et se fiait en lui, qu'il voulait lui confier quelque chose, mais qu'il fallait qu'il jurât sur un reliquaire où il y avait de la vraie croix, qu'il en garderait le secret : ce qu'il promit. Alors le connétable lui fit connaître que l'empereur offrait de lui donner en mariage Éléonore, sa sœur, veuve du roi de Portugal, avec deux cent mille écus de dot, six cent mille écus de diamants, et la promesse, qu'après sa mort, madame Éléonore serait héritière de tous ses royaumes, et il ajouta : « Tu verras le seigneur de Beaurain, chambellan de l'empereur, qui viendra ce soir devers moy, tu oiras ce qu'il me dira. » Sur les onze heures de nuit, le connétable le mena à un cabinet où il vit en effet ledit Beaurain que le connétable combla de caresses, et auquel il le présenta en lui disant que c'était un de ses meilleurs amis. Alors Beaurain montra au connétable les lettres de l'empereur, puis le pouvoir pour traiter le mariage avec madame Éléonore, ou à son défaut madame Catherine, son autre sœur. En outre Beaurain fit voir le traité de l'empereur avec le roi d'Angleterre, auquel il promettait de faire participer le connétable. Ce traité portait que Charles-Quint devait entrer en France du côté de Narbonne avec une armée ; que le roi d'Angleterre ferait une descente sur les côtes ; que madame Marguerite, qui était en France, commencerait la guerre sur la frontière de Picardie. Toutes ces invasions devaient s'effectuer en même temps, c'est-à-dire lorsque le roi aurait passé les monts pour se rendre à Milan. Le connétable ne devait se déclarer que dix jours après que l'empereur et le roi d'Angleterre auraient attaqué une des villes de France. Ce dernier ne fit point serment d'observer ces traités; mais il donna à Beaurain sa réponse à l'empereur, et désigna Bonnet pour aller en Espagne avec lui. Cette dépêche fut faite en présence de Saint-Vallier, et le lendemain celui-ci remontra au connétable la faute qu'il commettait, les maux qui suivraient; si bien que ce prince en fut touché, et promit de n'y plus penser, en lui recommandant le secret. Beaurain avait laissé un chiffre au connétable, et Saint-Vallier en était dépositaire. » Amené à Paris, celui-ci persista dans la déposition qu'on vient de lire; bien qu'elle ne lui inculpât que le tort de n'avoir pas dénoncé les menées du connétable, et qu'on ne pût lui en reconnaître d'autre, il fut condamné à mort ; l'arrêt, du 16 janvier 1524, dit : « que, pour raison de plusieurs séditions, conspirations et machinations commises par lui contre le roi et son royaume, il est déclaré criminel de lèze-majesté, et comme tel condamné à avoir la tête tranchée, ses biens acquis et confisqués au roi, et, avant l'exécution, ledit Saint-Vallier aura la question extraordinaire, pour savoir ses complices de la conspiration. » De plus, cet arrêt le dégradait de tout honneur. De tous les accusés, il était le seul jugé avec tant de rigueur. Cependant, malade et alité, il obtint un sursis; mais, au bout d'un mois, la sentence dut être exécutée. La cérémonie humiliante par laquelle on arracha de son cou le collier de l'ordre lui fit la plus vive impression. Le médecin du parlement avait déclaré qu'il ne supporterait pas la question; le chancelier voulait qu'on la lui donnât, dût-il y succomber; mais le parlement l'en exempta : on se contenta de lui en étaler l'effrayant spectacle pour le forcer à des aveux. Il déclara n'a-

voir rien à dire et autorisa son confesseur à rendre sa confession publique. Enfin, conduit sur la place de Grève, où l'échafaud se trouvait dressé, il était déjà aux mains du bourreau, lorsqu'un archer de la garde du roi arriva avec des lettres-patentes, portant commutation de la peine de mort en une détention perpétuelle « entre quatre murailles de pierres massonnées dessus et dessous, esquelles il n'y devait avoir qu'une petite fenêtre, par laquelle on luy administreroit son boire et son manger... » Il fut en conséquence réintégré à la Conciergerie, puis on le transféra dans une autre prison. On voit dans une ancienne relation du procès « que le dernier mars 1524, après Pasques, Sa Majesté fit, par le sieur de Vaux, capitaine de ses gardes, tirer Saint-Vallier de la tour carrée, pour le mener au lieu que Sa Majesté avait ordonné, et à quelque temps, il fut délivré. » Le traité de Madrid prouve qu'il était encore prisonnier au mois de janvier 1525; l'art. 28 stipule « que M. de Saint-Vallier sera promptement et librement relâché et absous. » Il est incontestable que cette clause fut exécutée; le roi lui donna même (juillet 1526) des lettres de restitution, abolition, grâce et rappel. Toutefois, il ne reparut point à la cour, et n'y remplit plus aucune fonction. On ignore l'année de sa mort. L'*Histoire généalogique* dit que, s'étant échappé de sa prison, il se retira en Allemagne, où il vivait en 1532, et qu'il fit son testament dans son château de Pisançon, le 26 août 1539. On voit dans quelques historiens qu'en entendant son arrêt, Saint-Vallier fut saisi d'une frayeur si violente que ses cheveux blanchirent en une nuit, et de Thou ajoute à cela que lorsqu'on le menait au supplice, la frayeur lui donna une fièvre qui depuis est passée en proverbe sous le nom de *fièvre de Saint-Vallier*. Pasquier dit même qu'il mourut peu de temps après. Mais les historiens semblent oublier que, si avant sa condamnation, il était atteint d'une maladie qui fit surseoir à l'exécution, laquelle allait avoir lieu quoiqu'il fût encore assez souffrant pour qu'on l'eût exempté de la question. Enfin, on a donné comme une tradition véridique, que le roi avait fait grâce de la vie à Saint-Vallier qu'au prix du deshonneur de sa fille, Diane de Poitiers (depuis maîtresse de Henri II), et qu'elle se dévoua au salut de son père. Ce fait a été accueilli par de graves historiens, tels que Mézeray et Bayle. Voltaire ne l'a pas contesté, mais il dit qu'il serait plus probable, si Diane n'eût pas alors été un enfant de 14 ans, qui n'avait point encore paru à la cour. L'historien philosophe commet ici une grave erreur, car il est très-certain que la belle Diane avait alors près de 25 ans, et que, depuis 1514, elle était mariée au comte de Maulévrier-Brézé. Nous sommes loin d'adopter la cause à laquelle on a attribué la grâce de Saint-Vallier; nous pensons même qu'on doit en chercher le motif dans des considérations d'une toute autre nature, ainsi que M. Capefigue l'a parfaitement établi. (*Histoire de François Ier*, t. II, ch. 7.) Ce fut Maulévrier-Brézé qui sollicita et obtint du roi la grâce de son beau-père, les lettres-patentes datées de Blois (février 1524) en font foi. « Comme puis naguères notre cher et féal cousin, est-il dit, conseiller et chambellan, le comte de Maulévrier-Brézé, grand-sénéchal de Normandie, et les parents et amis charnels de Jean de Poictiers, sieur de Saint-Vallier, nous ayant

très-grande humilité supplié et requis avoir pitié et compassion dudit de Poictiers ; et nous, ayant considération auxdits services, et principalement à celui que ledit grand-sénéchal nous a fait en découvrant les machinations et conspirations, etc. » En effet, le comte de Maulévrier, le premier, avait indirectement donné avis des trames du connétable, dans une lettre adressée au roi le 10 août 1523. D'après ces témoignages historiques, nous croyons que l'épisode de la grâce de Saint-Vallier, qui a fait la base d'un drame moderne, *Le roi s'amuse*, est fort contestable, et qu'il n'est guère plus vrai que l'action même de cette pièce. On peut consulter au sujet de Saint-Vallier : I. *Procès criminel de Charles, duc de Bourbon, et de ses complices*, imprimé à la suite des *Divers traités concernant l'histoire de France*, par Dupuy. II. *Procès criminel fait contre messire Charles de Bourbon, chevalier de l'ordre du roy, prince et connestable de France, et messire Jean de Poitiers, aussi chevalier de l'ordre, sieur de Saint-Vallier*, mss de la Bibliothèque royale, rec. de pièces in-4°, vol. coté L, 647, p. 20. — Le comte de SAINT-VALLIER, sénateur sous l'empire, pair de France le 4 juin 1814, mort en 1824, ne descendait pas du précédent ; il appartenait à la famille de la Croix de Chevrières qui, en 1584, avait acquis de la maison de Poitiers le comté de Saint-Vallier. C—H—N.

SAINT-VENANT (Mme de), l'une des romancières les plus fécondes de notre époque, est sans nul doute du nombre des auteurs qui ont écrit *pro fame* plus que *pro fama* ; aussi n'a-t-elle composé que des ouvrages très-médiocres, mais qui l'ont aidée à faire vivre sa famille, et c'était tout ce qu'elle en attendait. Pour preuve, nous donnerons ici le peu de mots qu'a publiés sur son compte le libraire Pigoreau, son éditeur, qui était un homme de sens et de probité. « Sénèque, mollement assis dans ses vastes appartements, faisait, sur des tablettes d'or, l'éloge de la pauvreté ; madame de Saint-Venant, dans un réduit obscur, entourée de toutes les livrées de l'indigence et placée sur un escabot mal assuré, prodiguait à ses héros des richesses qu'elle était loin de posséder. Mère de famille, elle travaillait plutôt pour ses enfants que pour sa gloire : elle eût échangé un de ses manuscrits contre les objets de première nécessité. Ses ouvrages annoncent beaucoup d'imagination et respirent la morale la la plus pure, mais il ne faut pas y chercher les grâces du style. On aimait néanmoins ses romans... » Pigoreau le savait bien, puisqu'on les achetait chez lui ; et il fait suivre cet éloge d'une liste de vingt-six romans, à laquelle il aurait pu ajouter encore ; mais nous nous bornerons à en indiquer les plus remarquables. I. *Olympia*, ou *les Brigands des Pyrénées*, Paris, 1801, in-12 ; 1820, 2 vol. II. *Derville et Natalie*, ou *les Effets de la malédiction maternelle*, 1802, 2 vol. in-12. III. *Laurette*, ou *la Grange Saint-Louis*, 1802, 2 vol. in-12. IV. *Robert et Blanche*, ou *les Effets de l'Orgueil*, 1803, 2 vol. in-12. V. *La Chaumière de Vincennes*, 1806, 2 vol. in-12. VI. *Zirza, histoire orientale tirée des Annales de la Perse, suivie du Malheureux imaginaire, histoire récente*, Paris, 1807, in-12. VII. *Thérèse vertueuse*, ou *le Bon Curé*, Paris, 1807, 2 vol. in-12. VIII. *Catherine de Bourbon, Elzina, les Amants du Marais et Marguerite de Valois, nouvelles historiques*, Pa-

ris, 1807, 2 vol. in-12. IX. *Rose de Valdeuil*, ou *les Écueils de l'inexpérience*, Paris, 1808, 5 vol. in-12. X. *Marie de Bourgogne*, roman historique, 1808, 2 vol. in-12, etc. Madame de Saint-Venant mourut à Paris en 1815. On a publié après sa mort 2 ou 3 volumes dont elle avait terminé le manuscrit. Beaucoup d'autres n'étaient qu'ébauchés, et sans doute ne verront jamais le jour. M—Dj.

SAINT-VIDAL (Antoine de), baron de la Tour et de Senaret, capitaine de cinquante hommes d'armes, et gouverneur pour le roi au pays de Velay, fit, en 1572, avec le seigneur de la Barge, gouverneur du Vivarais, de vains efforts pour reprendre le château de Beaudiné en Velay, dont s'était emparé par stratagème le capitaine protestant Lavacheresse, qui l'avait fortifié et faisait contribuer tous les environs. Deux mois après, il fit le siége et s'empara du bourg et du château d'Espaly, à un quart de lieue du Puy, occupés par les protestants, où il fut blessé Ces succès lui méritèrent la confiance des habitants de cette ville, et il en fut nommé gouverneur par l'évêque et le corps municipal. La même année, les châteaux de Saint-Quentin, d'Adiac, de Bessamorel, de Chapteuil et de Bellecombe, occupés aussi par les protestants et tous situés dans le Velay, tombèrent en son pouvoir. Il assiégea ensuite et prit la ville de Tence, au même pays, qu'il mit au pillage, en fit pendre les ministres comme auteurs des troubles et passer les habitants au fil de l'épée. En 1577, il fit le siége d'Ambert en Auvergne, qu'il fut obligé de lever. D'après l'ordre du roi, il assiégea, en 1580, avec le seigneur de Tournoir, gouverneur du Vivarais, Saint-Agrève, tenu par les protestants, où il fut blessé et perdit un (Après avoir pris diverses mesures sûreté pour la défense du Puy, d il était gouverneur, contre le comte de Polignac, qui était guerre avec cette ville, il accour en 1581, sans succès au secours Bedoueze en Gévaudan, assiégée les capitaines Le Merle et Gond envoyés par le prince de Con Quelques années après, en 1586, il rendit, amenant six canons du P auprès du duc de Joyeuse, avec quel il fit le siége du Malzieu en (vaudan, qui fut soumis et dont duc lui donna le gouvernement. obtint aussi de lui le gouvernem de Marvejols, qui capitula après h jours de siége. En 1587, le gouv nement du Puy et le conseil de v firent jeter en fonte deux canons gros calibre pour la défense de place. L'année suivante il fit le cond siége de Saint-Agrève, dont fit raser les murs et ruiner les fo fications. Dévoué au parti de la Lig et continuant de commander au P en 1589, le sénéchal de Chattes, avait été nommé par le roi gouv neur du pays de Velay, lui disputa gouvernement de cette ville et somma de se rendre à l'obéissan du roi. D'une autre part, le corps m nicipal du Puy, qui était ligue déclara vacante la charge de sén chal, et y nomma le baron de Sain Vidal. Ces conjonctures l'engagère à se rendre auprès des chefs de Ligue. Après dix mois d'absence, revint au Puy, avec trois à quat mille hommes, à la fin de mai 159 Il fit le second siége d'Espaly, s'e para du bourg, qui fut brûlé, et château capitula. Il en fit sauter, p la mine, toutes les voûtes. De no velles hostilités entre les royalist du Velay et les ligueurs du P

ayant donné lieu à des négociations de paix, cette ville s'obstina, même contre son avis, à ne pas reconnaître le lieutenant du roi en Languedoc, le duc de Montmorency. Ces négociations, qui avaient lieu au-delà du pont d'Estrolhas, près du faubourg Saint-Laurent, amenèrent de vives discussions entre les négociateurs royalistes et ligueurs, et un duel où étaient présents, d'une part, le sénéchal de Chattes et Pierre de la Rodde, frère puîné du seigneur de Senenjols; et, de l'autre, le lieutenant du capitaine-général de la ville du Puy, et le baron de Saint-Vidal, qui y fut tué par le sieur de la Rodde, le 25 janvier 1591. B—P.

SAINT-VINCENT (JEAN-JERVIS comte de). *Voy.* JERVIS, LXVIII, 181.

SAINT-YON (PHILIPPE de), de la famille des bouchers de Paris, qui furent si célèbres sous le malheureux règne de Charles VI, se prétendait issu des anciens barons de Saint-Yon près de Châtres sous Montlhéry, ce que ne dit point Juvénal des Ursins, qui en a parlé fort longuement dans sa Chronique. Cet historien rapporte que cette famille, jointe à celle des Gois et des Tibert, fit de *grands ravages* dans Paris, à l'occasion de la lutte des Bourguignons avec les Armagnacs, dans laquelle ils figurèrent au premier rang, dirigeant, sous les ordres du comte de Saint-Pol, une troupe de garçons bouchers qu'on appelait *les écorcheurs*, et qui causèrent de *grands malheurs, pillant et tuant ceux qu'on soupçonnait de favoriser les Armagnacs*. Mais en 1416, lorsque ce parti ou celui du duc d'Orléans triompha à son tour, le roi fit abattre la grande boucherie qu'il leur avait permis d'établir près l'Apport de Paris, et qui fut de nouveau rétablie en 1418, attendu, portait l'ordonnance de réhabilitation, qu'elle avait été *haineusement, damnablement, injustement et déraisonnablement détruite par les Armagnacs*. La famille de Saint-Yon fut, par la même ordonnance, réintégrée dans ses droits et priviléges qui étaient considérables, et d'abord fondés sur un échange que Philippe avait fait, avec les religieuses de Montmartre, du fief de Torfou et de plusieurs terres qui lui appartenaient, proche le village de Saint-Yon, pour une maison de ces religieuses, située près l'Apport, vulgairement nommé *la Porte de Paris*, où il fit construire la grande boucherie dont nous venons de parler. Les Saint-Yon furent d'abord chargés seuls de fournir Paris de *grosses chairs*, qui se débitaient *à juste prix* par les étaliers. Ils s'associèrent ensuite avec les Tibert, les Ladehors, les Dauvergne, et ils eurent tous ensemble la police *sur le fait de la viande, vente et débit de toutes sortes de bestiaux*. Ils avaient même une chambre du conseil, des prisons, un scel et une juridiction avec maire, procureur fiscal, greffier et sergents. Il était défendu d'établir de nouvelles boucheries sans leur consentement, et les choses durèrent ainsi pendant plusieurs siècles, jusqu'à l'extinction de ces différentes familles. Celle des Saint-Yon resta la dernière. On prétend même qu'elle existe encore, et que l'auteur dramatique de ce nom, qui concourut avec Dancourt à la comédie des *Bourgeois à la mode* et à celle du *Chevalier à la mode*, en descendait, ce qui est peu probable. Celui-là fut le secrétaire de M. de la Falnère, grand-maître des eaux et forêts. Il descendait vraisemblablement d'Antoine de Saint-Yon, lieutenant-général des eaux et forêts au siége

de la Table de marbre de Paris, et maître des requêtes, qui a publié, en 1610 un *Recueil des édits et ordonnances sur les eaux et forêts*, in-fol., ouvrage estimé, quoiqu'on lui ait reproché d'avoir altéré le texte des ordonnances. .M—DJ.

SAINT-YVES (CHARLES), célèbre oculiste, né à Maubert-Fontaine, près de Rocroi, le 10 novemb. 1667, peut être regardé comme le créateur de la science ophthalmologique. Né sans fortune dans un village ignoré, il ne dut les soins de sa première éducation qu'à mademoiselle de Guise, qui le fit venir à Paris, pourvut aux frais de son éducation et l'attacha à son service en qualité de page. Ayant perdu sa protectrice, il entra dans le couvent des Lazaristes en 1686, où l'on sait que quelques-uns des religieux étaient chargés de pratiquer la médecine. Après quinze ans d'études dans cet art si important et si difficile, il s'adonna plus spécialement au traitement des maladies des yeux, et il y obtint une telle supériorité qu'on venait le consulter de tous les pays. Il avait surtout acquis une extrême habileté dans l'opération de la cataracte, et l'on a raconté qu'il en leva jusqu'à 571 dans l'année 1708. Voulant exercer ses talents avec plus de liberté et s'affranchir des exercices de la règle qui lui dérobait des moments utiles à la pratique de son art et au soulagement de l'humanité, il quitta en 1711 la maison de Saint-Lazare et vint demeurer dans la rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle avec son frère aîné et son neveu Paulmier. Charitable et fort désintéressé, il était resté jusqu'alors sans fortune au milieu d'une innombrable clientèle, et souvent on le vit non-seulement traiter gratuitement ses malades, mais les aider de sa bourse. Ne pouvant suffire aux besoins du public, qui augmentaient avec sa rép tion, il s'adjoignit, en 1715, un é en chirurgie nommé Léoffroy, l'adresse et le caractère soumis et dieux lui plurent tellement qu' maria avec sa gouvernante, m moiselle Manon, qui était devem peu près la maîtresse de sa mai comme il arrive si souvent che vieux célibataires. Il l'autorisa m à prendre son nom après sa mor lui laissa par son testament t sa fortune qui ne se montait p moins de cinq cent mille fra somme considérable à cette épo Saint-Yves mourut, le 3 août 1 à Maubert-Fontaine, qu'il allait siter au moins une fois cha année. Conformément à ses positions testamentaires, son c fut transporté à Paris et inhumé d la maison de Saint-Lazare, à laqu il était resté très-attaché. Il ne lait jamais de saint Vincent de P sans admiration, et au milieu soins innombrables de sa profess il n'avait pas cessé de s'acquitter a une exactitude véritablement r gieuse de tous ses devoirs de pi Il a laissé sur son art un ouvr élémentaire sous le titre de *N veau traité des maladies des ye* Paris, 1722, in-12; Amsterda 1736, in-8°; ibid., 1767, in-12, a quelques augmentations par Cauty traduit en anglais par Stokton, L dres, 1736, in-8°; et en allema Berlin, 1744, in-8°. Bien que dépa aujourd'hui par les écrits de l mours et de Scarpa, le traité de Sai Yves peut encore être consulté tr utilement. « Cet ouvrage, dit P tal, est divisé en deux livres, et trouve à la tête une description s cincte et exacte des parties de l'o principalement du ganglion ophth

mique. Saint-Yves croit, à tort, avec Mariotte que la choroïde est l'organe immédiat de la vue. Il traite dans le premier livre des maladies extérieures au globe, et propose une nouvelle méthode de guérir la fistule lacrymale, recommandant l'usage de la pierre infernale contre plusieurs affections qu'il avait dissipées par ce secours. Le second livre concerne les maladies de l'œil. Saint-Yves y établit plusieurs espèces nouvelles d'ophthalmies. Il s'est convaincu par sa propre observation que la cataracte est tantôt membraneuse, tantôt cristalline. Il faisait l'opération de la cataracte membraneuse par extraction. Cet habile oculiste est un des premiers qui aient déduit, d'après l'observation, les prolongements de la cataracte. La première est le détachement de quelqu'une de ses parties de la choroïde, d'où, dit Saint-Yves, il se forme, dans l'endroit de cette séparation, une élévation ou repli qui arrête la lumière et ne lui permet pas de passer jusque sur l'endroit de la choroïde que ce pli recouvre, ce qui forme comme une ombre que les malades voient en l'air. La seconde maladie que Saint-Yves a décrite est l'atrophie de cette membrane qui lui ôte la faculté de modifier les rayons lumineux qui, suivant notre oculiste, blessent la choroïde, d'où il arrive une confusion dans la vision. On trouvera dans cet ouvrage des remarques intéressantes sur la goutte sereine et une méthode pour panser les yeux. Saint-Yves a omis de traiter un grand nombre d'affections des yeux; c'est ce que Mauchard, médecin allemand, lui a reproché dans le supplément du *Mercure* du mois de mai 1722. Saint-Yves répondit par un petit livre intitulé : *Réponse à une lettre critique insérée dans le Mercure sous le nom de Mauchard*, 1723, in-12. Saint-Yves s'y justifie de plusieurs fautes dont Mauchard l'accusait, et il y donne quelques observations pour servir de supplément à son livre. Cette réponse fut encore attaquée par le même Mauchard dans le *Journal des Savants* de février et juin 1724. » — SAINT-YVES, frère aîné du précédent, né comme lui à Maubert-Fontaine, fut aussi élevé par les soins de mademoiselle de Guise, et devint également un de ses pages. S'étant livré de bonne heure à la peinture, il fit le voyage de Rome comme pensionnaire du roi, et fut nommé, à son retour, membre de l'Académie de peinture à Paris, où il mourut en 1730. Du reste, on ne connaît de lui aucune production remarquable. • R—D—N.

SAISSEVAL (CLAUDE-LOUIS, marquis de), né le 12 janvier 1754, d'une branche cadette de l'ancienne famille de Pecquigny, à laquelle était échue la terre de Saisseval qu'elle possédait en 1023, fut nommé sous-lieutenant dans le régiment d'Orléans-cavalerie le 24 mars 1769, capitaine dans celui de Chartres en 1770, colonel en second du régiment de Normandie en 1780, chevalier de Saint-Louis en 1787, et maréchal-de-camp en 1791. Il avait été élu par le bailliage de Montfort député suppléant de la noblesse aux états-généraux, mais il n'eut pas occasion d'y siéger. Il fut successivement à Paris commandant de bataillon de la garde nationale et représentant de la commune de 1789 (1). Depuis que le roi était

(1) Un pamphlet devenu fort rare et qui a pour titre : *Étrennes à la vérité*, ou *Almanach des aristocrates pour* 1790, à Spa, in-8°, apprécie en ces termes les opinions de Saisseval : « Son district, en le députant

dans la capitale, la garde nationale avait exclusivement l'honneur de le garder, et les gardes du corps en étaient éloignés; Louis XVI fit connaître à Saisseval qu'il désirait les voir reprendre leur service auprès de sa personne, mais qu'il lui serait agréable d'y être invité par la ville de Paris. Saisseval réussit à faire adopter par la commune un arrêté conforme au désir du roi, et ce prince reçut cet arrêté avec une grande satisfaction; mais des conseils pusillanimes, s'ils n'étaient pas perfides, l'empêchèrent de le mettre à exécution sur-le-champ, et bientôt il ne fut plus en mesure de le faire. Cette circonstance n'est pas une de celles qui ont le moins contribué à ses malheurs. Saisseval, lié dès l'enfance avec l'abbé de Périgord (Talleyrand), ne partageait pas toutes ses opinions, et il profita peu de sa faveur; il n'occupa aucune place pendant la révolution, et fut seulement compris, comme l'un des plus imposés, sur la liste des électeurs du département de la Seine. Cependant, à l'arrivée des alliés en 1814, il alla trouver son ancien ami, alors président du gouvernement provisoire, et obtint de lui la convocation du collége électoral, dont il fut nommé président. Le discours qu'il adressa aux électeurs dans la séance du 11 avril fut le premier où l'on vit professer publiquement les principes de la légitimité. « La génération actuelle, dit-il, est composée en grande partie de Français qui n'ont pas vu la famille des Bourbons; c'est à nous de les instruire de tous les bienfaits dont cette race auguste a comblé leurs ancêtres; c'est à nous de leur apprendre que l'événement dont ils sont témoins *n'est point une révolution;* que c'est le rétablissement de l'ordre naturel des choses, la réintégration sur le trône de la dynastie qui règne sur la France depuis tant de siècles, et qui a fait constamment son bonheur et sa gloire. » Saisseval, nommé dans cette même séance pour aller à la tête d'une députation présenter les hommages des électeurs à Monsieur, saisit cette occasion pour combattre l'acte par lequel le sénat avait prétendu déférer volontairement le trône au roi légitime, comme il aurait pu le faire à un autre, en déclarant qu'il *appelait Louis-Stanislas-Xavier....* « Lorsque les Français, dit-il à ce prince, désignent sous le nom de Louis XVIII le monarque qu'ils *rappellent* aujourd'hui sur le trône où ses aïeux se sont assis depuis neuf cents ans, c'est qu'ils comptent le fils de Louis XVI au nombre de leurs rois, et qu'ils consacrent, sous le nom de Louis XVII, ce règne d'un moment écoulé dans la douleur et dans les fers. Ils indiquent ainsi que si l'exercice du pouvoir royal a pu être suspendu pendant quelques années, les titres successifs des héritiers de Henri IV sont restés gravés dans le cœur des Français. » Le marquis de Saisseval mourut à Paris vers 1820. Il a écrit plusieurs Mémoires sur les finances. I. *Des bases du crédit public, du budget de* 1815, *et plus particulièrement du mode adopté pour le paiement de l'arriéré*, Paris, 1815, in-8°. II. *Du pouvoir royal avec la Charte*, ou *Réponse à trois chapitres de l'ouvrage de M. Chateaubriand*, 1816, in-8°. III. *Sur la négociation de trente millions de rente*, 1817, in-8°.

« à l'assemblée de la commune, a mis le « loup dans la bergerie; s'il n'y cause pas « de grands dégâts, c'est qu'il ne se sent pas « assez fort » (page 12).

Dans ce petit ouvrage de huit pages, Saisseval a donné un traité de l'amortissement fort clair et fort exact. IV. *De la publication des emprunts du gouvernement*, 1818, in-8°. V. *Réponse du marquis de Saisseval à l'écrit du sieur Haller*, intitulé : *Précis de l'emprunt d'un million fait à Gênes par M. de Saint-Morys, et relevé des erreurs volontaires de M. de Saisseval*, Paris, 1821, in-4° de 12 pages. VI. *Sur le livre de M. de Pradt*, intitulé : *De la France, de l'émigration et des colonies*, Paris, 1825, in-8°. M—D j.

SAISSY (JEAN-ANTOINE), né à Mougins, près de Grasse en Provence, le 2 février 1756, était fils d'un cultivateur aisé, qui le destinait à la même profession que lui. A vingt-deux ans il ne possédait encore aucune instruction ; des livres de médecine lui étant tombés entre les mains, il se sentit un penchant irrésistible pour l'étude de l'art de guérir, et se rendit en 1777 à Paris, où pendant cinq années il apprit les langues anciennes et les principes de la médecine et de la chirurgie. En 1782, il fut reçu, au concours, chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Trois ans après, il accepta les propositions qui lui furent faites par la compagnie royale d'Afrique, et partit en qualité de chirurgien-major des États barbaresques. Il y fut appelé par le dey de Constantine pour donner des soins à son fils qui était très-gravement malade. Saissy eut le bonheur de guérir cet enfant. Le dey voulut le fixer auprès de lui, mais il refusa, et revint en France en 1789. La même année il fut agrégé au collége de chirurgie de Lyon, et reçut le titre de docteur en médecine à l'université de Valence. Il se fixa alors à Lyon pour y exercer son art, et il y épousa la fille de Rhenance, accoucheur renommé, connu par d'importantes modifications au forceps. Saissy pratiqua la médecine avec distinction, et s'adonna surtout à la pratique des accouchements et à la connaissance des maladies de l'oreille. Il fut reçu membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, et d'un grand nombre de sociétés savantes. Il obtint aussi plusieurs palmes académiques. Il mourut le 5 mars 1822. Les écrits qu'il a laissés annoncent un homme éclairé et un bon observateur. En voici l'indication : I. *Recherches expérimentales, anatomiques, chimiques*, etc., *sur la physiologie des animaux mammifères hybernants, notamment les marmotes, les loirs*, etc., Lyon, 1808, in-8° ; très-bon mémoire qui remporta, le 4 janvier 1808, le prix proposé par la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut. II. *Essai sur les maladies de l'oreille interne*, ouvrage couronné par la société de médecine de Bordeaux et considérablement augmenté par l'auteur, Lyon, 1827, in-8°. Ce livre parut cinq ans après la mort de Saissy. Le docteur Théodore Perrin y ajouta des notes, et M. Montain y joignit une notice sur la vie de l'auteur. Cet ouvrage présente quelques procédés opératoires nouveaux. Saissy a, entre autres, perfectionné le cathétérisme de la trompe d'Eustache : il est encore auteur de la partie pathologique de l'article *oreille*, du *Dictionnaire des sciences médicales*. Il existe aussi, dans les Mémoires de l'Académie de Turin, un travail de lui, intitulé : *Observations sur quelques mammifères hybernants*. Enfin il a laissé plusieurs manuscrits dont on peut voir l'indication dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences, bel-*

croix de Saint-Louis. Nommé en 1815 député de Loir-et-Cher, il continua de professer les mêmes principes de fidélité à la monarchie. Le 28 oct. 1815, dans la discussion sur les cris séditieux, il fit un long discours : « Les méchants, dit-il, ne craignent que les lois sévères. Indignes du nom de Français, ennemis nés du bon ordre, nous les verrions toujours prêts à se rallier au principe le plus antisocial, l'horreur de la monarchie légitime. Indifférents sur le nom de leur chef, ils ne tiendraient point à la couleur de la cocarde, de la bannière, pourvu que ce chef fût aussi coupable qu'eux, pourvu qu'il n'eût pas de reproches à leur faire, pourvu qu'ils n'eussent pas à rougir devant lui. A ces conditions le premier factieux pourrait compter sur de pareils complices et lever l'étendard de la révolte sous la pourpre d'un prince du hasard, ou sous les haillons de Masaniello... Je demande que vous prononciez la peine de mort si l'attentat est commis par vingt hommes armés ou non armés... » Il parla aussi dans le mois de novembre contre l'inamovibilité à conférer aux juges sans examen. C'est d'après ce système qu'il lut, le 18 mars 1816, en comité secret, sa proposition sur les épurations à faire dans plus d'un ministère et dans les grandes administrations. A son retour dans son département, après la session, les témoignages de satisfaction que lui donnèrent les conseils d'arrondissement et le conseil-général lui prouvèrent qu'il avait rempli les devoirs d'un bon et loyal député. Lorsque l'ordonnance du 5 septembre 1816 commanda de nouvelles élections, on vit deux conseils d'arrondissement, sur les trois du département de Loir-et-Cher, le nommer candidat ; et le collége électoral, consacrant ces suffrages, le réélut au mois d'octobre suivant. Dans cette session, ses opinions sur la liberté individuelle, contre l'arbitraire exercé sur les journaux, contre la vente des biens ecclésiastiques, l'ont fait voir marchant toujours dans la même ligne. Le 15 janvier 1818, il prononça une opinion sur la loi de recrutement. S'attachant à combattre l'esprit de cette loi, il chercha à en démontrer les dangers, et s'éleva avec force contre un mode qui, par sa ressemblance avec la conscription, devait alarmer les amis du trône. En 1819, il prononça, pour l'expulsion de la chambre du régicide Grégoire, un discours qu'il avait auparavant communiqué à son collègue Labourdonnaye : « Je pense, mon cher Salberry, répondit celui-ci, qu'il y a « beaucoup à retoucher pour lier tous « les beaux et bons morceaux qu'il « renferme, et qu'il doit être dégagé « de quelques passages que vos amis « n'ont pas entièrement approuvés « hier. Vous me trouverez peut-être « bien sévère ; mais je vous traite « comme je me traiterais moi-même. « Il ne vous manque que de ne pas « travailler si vite pour être un des « premiers orateurs de la Chambre. » Il parla encore avec force (mai 1824) contre l'admission de Benjamin Constant, et le 21 fév. 1825 en faveur de l'indemnité des émigrés. « Fils d'un condamné, dit-il, je n'ai rien à réclamer de la révolution que ce que la monarchie ne peut me rendre, la tête de mon père... » Ce fut lui qui, le 20 fév. 1826, provoqua une condamnation du *Journal du Commerce*, qui avait insulté la chambre ; et par suite des mêmes principes, un peu plus tard, il parla avec beaucoup d'énergie en faveur de la censure. Réélu par le

grand collége de son département, aux élections de 1827, il vit avec effroi la chute du ministère Villèle. De 1818 à 1820 il concourut, avec M. de Chateaubriand, à la rédaction du *Conservateur*, où il déploya encore les mêmes talents et le même zèle monarchique. Après la révolution de 1830, il se retira dans son château de Fossé, où il ne s'occupa plus que du bien à faire dans sa terre et dans son pays, ainsi que de littérature; c'est là qu'il mourut, dans des sentiments très-chrétiens, le 7 janvier 1847, s'honorant encore de la flétrissure dont il avait été frappé dans la personne de son fils pour le voyage de Londres. Ses adversaires politiques eux-mêmes ont apprécié son caractère de loyauté et d'honneur; il n'y avait peut-être pas dans la Chambre un député qui ne l'écoutât, sinon avec faveur, du moins avec intérêt et plaisir, rendant justice à sa bonne foi, à l'élévation de ses vues et au piquant de son esprit. Madame de Staël, à qui il avait donné l'hospitalité dans le temps de ses persécutions napoléoniennes, en parle d'une manière très-honorable dans ses *Dix années d'exil*. Outre ses discours prononcés à la Chambre des députés, on a du comte de Salaberry : I. *Voyage à Constantinople par l'Allemagne, la Hongrie, les îles de l'Archipel*, sans nom d'auteur, Paris, 1799, in-8°. II. *Mon voyage au Mont-d'Or*, Paris, 1802, in 8°; nouv. édit., 1805. III. *Corisandre de Beauvilliers*, roman historique, Blois et Paris, 1806, 2 vol. in-12. IV. *Lord Wiseby*, ou *le Célibataire*, Paris, 1808, 2 vol. in 12. V. *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, 1813, 4 vol. in-8°. VI. *Développements des principes royalistes*, Paris, 1819-1820, in-8°; plusieurs cahiers extraits du *Conservateur*. VII. *Essais sur la Valachie et la Moldavie, théâtre de l'insurrection dite Ypsilanti*, Paris, 1821, brochure in-8°. VIII. *La Première... La Dixième aux hommes de bien*, Paris, 1828, in-8°. Ce sont dix lettres sur des matières politiques et religieuses. IX. *Loisirs d'un ménage en* 1806, Paris, 1828, in-12. Ce volume contient deux nouvelles : *Le Mariage de convenance* et *le Projet de mariage*, ou *Robertine et son cousin*. Le comte de Salaberry fut un des collaborateurs de cette *Biographie universelle*, à laquelle il donna les notices de beaucoup de personnages des histoires de France et de Turquie. Il avait aussi travaillé aux *Archives littéraires* de Vanderbourg. On n'a pas oublié les couplets satiriques très-gais et très-spirituels qu'il composa dans les différentes phases politiques que la France a eues à traverser pendant quarante ans et plus. L—P—E.

SALADIN (Nicolas-Joseph), né à la Bassée (département du Nord), en 1743, fit ses premières études à Lille, où son père exerçait la médecine avec distinction. Il suivit d'abord cette profession et reçut le titre de docteur-médecin de la Faculté qui existait alors à Douai. Après avoir exercé, pendant plusieurs années, sous les auspices de son père, il lui succéda comme médecin attaché à l'un des hôpitaux civils de Lille. Mais il négligea bientôt sa profession et se livra aux mathématiques pour lesquelles il avait un goût prononcé. Instruit par un homme profond dans cette science, il y fit des progrès si rapides qu'il obtint la chaire de professeur à l'académie de Lille. A cette époque, il composa des éléments d'arithmétique et de géométrie dont la

clarté et la concision lui méritèrent l'impression aux frais de la ville. Il composa ensuite des traités élémentaires de la sphère, de statique, de dynamique et de géométrie pratique, qui pouvaient rivaliser avec les œuvres des plus savants professeurs de ce temps; mais ces dernières productions sont restées inédites. Au commencement de la révolution, il fut choisi par ses concitoyens pour exercer les fonctions d'officier municipal. Cette carrrière ne convenant pas du tout à son humeur et à son caractère, il quitta Lille en 1792 et alla occuper la chaire de professeur de mathématiques et de physique au collége d'Auchin à Douai. Il y resta peu de temps et se rendit à Paris à l'École normale, d'où il revint à Lille, dont on lui confia la bibliothèque publique. Ayant été nommé, en 1803, professeur de mathématiques au lycée de Strasbourg, il y donna des leçons jusqu'en 1813, époque à laquelle il obtint sa retraite. A l'âge de 30 ans, il avait épousé mademoiselle Sohier, d'une famille distinguée dans le commerce de Lille. En 1805, il se maria en secondes noces à madame veuve Baum, de Strasbourg, qui ferma ses paupières le 4 avril 1829, après lui avoir prodigué tous les soins qu'exigeaient son grand âge et ses infirmités. Saladin était correspondant associé de l'ancienne académie de médecine, membre correspondant des Sociétés des sciences et arts de Lille, de Douai, etc., et membre honoraire de la Société d'agriculture de Strasbourg. Il fut, en 1771, l'un des collaborateurs de la Pharmacopée de Lille, que le collége de médecine de cette ville fit imprimer sous les auspices du magistrat, avec ce titre : *Pharmacopœa jussu senatûs Insulensis*, Lille, 1772, in-4°. Les ouvrages publiés par Saladin, sont : I. *Traité d'algèbre, d'arithmétique et de géométrie pratique*, Lille, 1775, in-4°. II. *Grammaire française*. Douai, 1794-1796, in-8°. C—L—S.

SALAGNY (Geoffroi de), jurisconsulte, né en 1316, appartenait à une noble et ancienne famille de Bourgogne, et probablement était neveu de Jean de Salagny, évêque de Mâcon. Ayant terminé ses humanités, il se rendit à l'université d'Orléans, où il étudia la jurisprudence et reçut le doctorat. Il visita ensuite les universités d'Angers et de Montpellier. S'étant retiré à Mâcon, il y fut nommé chanoine, puis devint doyen de l'église de Saint-Vincent. Ce fut dans cette ville qu'il commença, en 1342, son commentaire sur l'*Infortiat*. Plus tard il fut vicaire-général de l'archevêque d'Arles, et entreprit différents voyages. Il alla successivement à Milan, à Rome où il se trouva en 1350, à l'époque du grand jubilé; à Naples, où il assista en 1356 au couronnement de Jeanne Ire et de Louis de Tarente, son mari. Enfin il traversa l'Espagne pour se rendre en Portugal, chargé, dit-on, d'une mission secrète de la part du saint-siége. Il était en 1364 à Avignon, alors résidence des papes; c'est là qu'il termina son grand ouvrage de jurisprudence, qui lui avait coûté plus de vingt ans de travail et qu'il présenta à Urbain V. On croit même qu'il le suivit à Rome où ce pontife passa quelques années et lui donna l'emploi d'*auditor contradictarum*. Son livre, dont le manuscrit était déposé à la bibibliothèque de l'université d'Avignon, fut publié par Jacques Novarini, professeur en droit dans la même université, sous ce titre : *Goffredi Salignaci* (lisez *Salaniaci*) *celeberrimi necnon perspicacis-*

simi legum professoris, etc., *commentarii in Infortiatum*, Lyon, 1552, 9 v. in-fol. L'éditeur dit que Salagny fut d'abord évêque de Bayeux (*primo Bajocensis episcopi*); c'est une erreur. Il succéda, avant 1372, à Jean de Salornay, son parent, sur le siége épiscopal de Châlons-sur-Saône, et mourut en 1374. P—RT.

SALAI ou SALAINO (ANDRÉ), peintre du XVIe siècle, naquit à Milan. La beauté de sa figure et la douceur de son caractère captivèrent tellement l'amitié de Léonard de Vinci, qu'il le prit avec lui, le traita comme son fils, et s'en servit comme de modèle toutes les fois qu'il voulut peindre dans toute leur beauté des figures d'hommes ou d'anges. Selon Vasari, Léonard apprit au jeune Salai tous les secrets de son art; il retouchait ses tableaux, et c'est ce qui est cause que beaucoup de compositions du disciple passent pour être du maître, quoique le premier n'ait jamais atteint à la perfection du second. Le *Saint-Jean-Baptiste* que l'on voit à l'archevêché de Milan porte le nom de Salai. L'expression en est très-gracieuse, mais le faire présente un peu de sécheresse. Il n'en est pas de même d'un *Portrait d'homme* qui se trouve dans le palais Aresi; il est plein de vie et de la plus belle manière. Mais son tableau le plus célèbre est celui de la sacristie de Saint-Celse. Il est tiré du carton que Léonard de Vinci exécuta à Florence, et qui excita une si grande admiration, que toute la ville courut le voir comme à une solennité. Vasari le désigne sous le nom de *Sainte-Anne*. Cette sainte et la Vierge regardent tendrement l'enfant Jésus, qui s'amuse avec le petit saint Jean. Ce carton acquit tant de célébrité, que lorsque François Ier eut attiré Léonard de Vinci en France, il lui témoigna le désir de le lui voir peindre; mais l'artiste, suivant son usage, dit Vasari, amusa le roi par de belles paroles. Du reste on sait, par une lettre du P. Resta, insérée dans le tome III des *Lettres des Peintres*, que le Vinci a fait trois cartons différents de cette *Sainte-Anne*, et que c'est l'un d'eux que le Salai a peint. Cet artiste y répondit d'une manière admirable au génie de l'inventeur, par la douceur et l'harmonie du coloris, la beauté du paysage et le grandiose de l'effet général. Ce tableau eut long-temps en regard une des plus belles *Saintes-Familles* de Raphaël, et il soutenait avantageusement la comparaison. Une autre copie du même carton, attribuée également à Salai, a été placée dans la galerie du palais de Florence par l'archiduc Ferdinand III. P—s.

SALAMI (*Abdal-Malech*), fils d'Habid, polygraphe de la ville d'Hoservath, près de Grenade, fut un homme très-versé dans tous les genres de sciences et un écrivain si fécond qu'il écrivit, à ce qu'on rapporte, mille cinquante livres sur différentes matières, parmi lesquels il y en a sept sur la morale, quinze sur la généalogie et l'histoire des Coraïscites, soixante sur la médecine, quatre-vingt-dix sur l'art militaire et l'équitation, etc. Il mourut à Cordoue en 289 de l'hégire ou 901 de J.-C. (*voy.* la Bibliothèque arabe d'Ibn-Alkhathib, chez Casiri, t. II, p. 107). —SALAMI (*Aboul-Hassan-Mahomet*), fils d'Obéidalla, un des poètes arabes les plus distingués de son temps, naquit à Baghdad en 303 de l'hégire (915 de J.-C.), et y mourut en 393 (1002). Il composa, entre autres ouvrages, un poème intitulé *Maftach*

Almamul (*la Clef des espérances*), et le dédia au sultan Adaddadulat, qui aimait beaucoup sa conversation et le retint près de lui jusqu'à sa mort. J—N.

SALAMON (Louis-Siffrein-Joseph Foncrosé de) fut un des ecclésiastiques qui, dans le cours de nos révolutions, se signalèrent par leur dévouement à la cause de la monarchie. Né à Carpentras le 22 oct. 1759, il vint très-jeune à Paris et y acheta une charge de conseiller-clerc au parlement. En 1790, au départ de Dugnani, dernier nonce du pape en France, et depuis cardinal, il fut nommé par Pie VI son internonce auprès de Louis XVI, et il exerça ses fonctions jusqu'au 10 août 1792. En mars 1791, il avait reçu du pape, par le cardinal Zelada, les brefs contre la constitution civile du clergé. Ces brefs étaient en original, dans la forme légale et accoutumée, avec une petite lettre en parchemin très-fin pour chacun des métropolitains. Salamon les expédia sur-le-champ au cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et aux archevêques de Cambrai, de Toulouse et d'Arles qui étaient encore en France, et même au cardinal de Loménie. Ces prélats lui en accusèrent la réception, à l'exception des archevêques de Toulouse et de Sens. Quelques jours après, il fut arrêté, conduit à l'Abbaye, et dut à son courage et à sa présence d'esprit le bonheur d'échapper aux massacres de septembre. Un nouveau décret d'accusation l'ayant obligé de fuir, il vécut long-temps aux environs de Paris, se cachant dans les hautes futaies du bois de Boulogne, où il couchait sur un lit de feuilles, ne rentrant dans Paris que pour y dîner chez un restaurateur, royaliste comme lui, qui le connaissait, et lui dait à se soustraire aux recherches de la police révolutionnaire. Il retournait tous les soirs dans son de la forêt, et vécut ainsi pendant plus de six mois, jusqu'à la chute de Robespierre. Traduit en justice et menacé de la déportation sous le gouvernement directorial en 1797 il eut le bonheur d'être acquitté. En 1801, le cardinal Caprara, qui était déjà arrivé en France comme légat *a latere*, mais qui n'avait pas encore été reconnu, l'envoya à Rome pour prendre les renseignements nécessaires et les mesures les plus propres au rétablissement de la paix. Cette mission n'eut pas tout le succès qu'on s'en était promis. Bientôt les obstacles s'aplanirent devant l'abbé Cambacérès, nommé archevêque de Rouen. Pie VII nomma en 1806 Salamon évêque d'Orthosia in Carie, pour le récompenser de ses courageux services. En 1814, le nouveau prélat fut désigné auditeur de rote à Rome, par le roi Louis XVIII, mais il ne fut pas accepté par le pape qui soutenait avec raison que l'abbé Isoard, nommé précédemment par Napoléon, ne pouvait pas être destitué. Salamon revint à Paris en 1817, après trois ans de séjour à Rome, et fut nommé évêque de Valley en remplacement de M. de Cordon. On publia, dans l'interrègne de 1815, une lettre fort curieuse, relative aux négociations avec Rome attribuée à l'évêque d'Orthosia, et qui était adressée à M. de Talleyrand-Périgord, grand-aumônier. Plusieurs traits de cette lettre sont peu dignes d'un évêque. Il voulait qu'on *trembler* le chef de l'Église, et disait qu'on avait *tort de négocier*. M. de Pontois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, eut souvent à se plaindre

ses procédés, quoiqu'il le traitât avec une extrême bienveillance. Nommé le 13 janvier 1823 évêque de Saint-Flour, Salamon mourut dans cette ville le 11 juin 1829. Les vicaires-généraux capitulaires dans leur mandement firent l'éloge du prélat défunt. Ils insistèrent surtout sur la foi, la résignation et la piété dont il avait donné d'éclatantes marques dans ses derniers moments. Il légua tout ce qu'il possédait aux pauvres et aux établissements publics de la ville et du diocèse. C'était un homme d'un caractère vif et ardent; il passait pour être affilié à la Société des Templiers, qui lui firent un service funèbre, où l'on vit le catafalque d'un évêque couvert des insignes et des emblèmes de cet ordre équivoque et proscrit. D—s—e.

SALANDRI (l'abbé Pellegrino), poète italien, né à Reggio le 30 avril 1723, d'une famille pauvre et obscure, dut le bienfait d'une éducation libérale à la générosité d'une personne qui se chargea de son entretien et de celui de son frère. Il fit ses études au séminaire de sa ville natale, et fut reçu docteur en théologie. Mais il abandonna presque aussitôt la carrière ecclésiastique, et ne s'occupa que de littérature, surtout de la poésie, pour laquelle il avait montré de bonne heure les plus heureuses dispositions. Une circonstance particulière que les biographes ne précisent pas lui ayant rendu désagréable le séjour de Reggio, il se rendit à Modène où, dénué de tout moyen d'existence, il se vit obligé d'entrer, comme précepteur, dans la maison du comte Cristiani, administrateur-général du duché, pendant son occupation, en 1742, par les troupes combinées de la reine de Hongrie et du roi de Sardaigne. Bien que cet emploi fût peu en harmonie avec les goûts et le caractère de Salandri, il dut s'applaudir de l'avoir accepté, et de s'être fait par ce moyen un puissant protecteur. Il devint le secrétaire particulier du comte, et il le suivit dans ses différentes missions à Milan, à Vienne, à Turin et à Parme. Ayant été nommé, par le crédit de ce diplomate, premier officier de la secrétairerie royale de Mantoue, Salandri alla se fixer dans cette ville, où l'on s'empressa de l'appeler aux académies des *Timides* et de *la Colonie de Virgile;* et quand, par un décret impérial de 1767, ces deux sociétés furent fondues en une seule, il fut chargé d'en rédiger les statuts et nommé secrétaire perpétuel. Plus tard, il devint aussi secrétaire du tribunal héraldique établi à Mantoue. Le 17 août 1771, il était parti de cette ville pour aller passer quelques jours à la campagne, lorsqu'il périt écrasé sous sa voiture, que les chevaux en s'emportant avaient renversée. Pendant un voyage à Rome, il avait été nommé membre de l'académie des Arcades, sous le nom d'*Alceste Priamideo*. On a de Salandri : I. *Poésies pour une religieuse*, Milan, 1749, in-4°. II. *Cinq Oratorios* pour musique, destinés à être chantés les vendredis de carême. III. *Les Invectives contre l'Ibis*, etc., *d'Ovide;* traduites en tercets et en vers libres. Milan, 1753, in-4°, et dans le tome XXX du Recueil des anciens poètes publié à Milan par Argelati. IV. Plusieurs pièces de vers dans le Recueil de poésies publié à Milan, en 1754, à l'occasion du mariage d'une fille du comte Cristiani avec le marquis Castiglione. Les principales ont pour titres : *Galerie de XXI femmes illustres* (12 sonnets); *les Noces selon les rits antiques* (20

sonnets); *les Noces suivant les rits de l'Église romaine* (sonnets et tercets). V. *Louanges à Marie*, Milan, 1759, in-4°, avec des notes historiques, théologiques et morales. Ce recueil se compose de 81 sonnets, dont 59 répondent aux litanies de la Vierge et célèbrent les attributs qui y sont énumérés. L'auteur a traité ce difficile sujet avec beaucoup de talent, et il n'y pas été surpassé depuis. VI. *Canzone* à l'occasion du passage par Mantoue de l'infante Isabelle d'Espagne, épouse de l'archiduc Joseph; Mantoue, 1760, in-4°. VII. *Cinquante sonnets* à l'impératrice Marie-Thérèse, à l'occasion des noces de l'archiduc Léopold, grand-duc de Toscane, avec l'infante Louise de Bourbon, Mantoue, 1765, in-fol. VIII. *La Vision*, poème, à l'occasion de la maladie et guérison de l'impératrice Marie-Thérèse, Mantoue, 1767, in-4°. IX. *Éloge* de l'abbé Charles-Innocent Frugoni, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts de Parme, Mantoue, 1769, in-4°. X. *Compositions* lues le jour de l'inauguration de l'amphithéâtre de l'Académie de Mantoue, Mantoue, 1769, in-4°. Elles se composent d'une cantate, d'un discours pour la distribution des prix et d'une ode intitulée *la Nuit*. XI. *Canzone*, à l'occasion du mariage de l'infant D. Ferdinand de Bourbon, avec l'archiduchesse Marie-Amélie, Mantoue, 1769, in-4°. XII. Six *Sonnets* adressés au comte Achille Crispi, dont la fille venait de se faire religieuse, Mantoue, 1770, in-4°. XIII. *Le Combat*, action lyrico-dramatique, Mantoue, 1771, in-8°. Salandri a inséré un grand nombre de pièces dans divers recueils, surtout dans celui des *Poésies des Arcades*, et en a fait imprimer d'autres sur de simples feuilles volantes. Il a laissé en manuscrit des *Leçons sur l'usage de la mythologie dans la poésie*, un *Éloge du p Alexandre Cialli, moine célestin*, différents *Discours* prononcés à l'A cadémie de Mantoue. Ses *OEuvres* ont été publiées, en 1783, à Mantoue e Nice, et réimprimées plusieurs fois ; puis; l'édition la plus complète celle de Reggio, 1824, in-16. Com poète, il jouit encore de quelque r putation en Italie, et il le mérit plus d'un titre. Son style est co stamment pur, élégant, et ses p sées ne manquent ni d'élévation de grandeur. C'est surtout dans poésie sacrée qu'il excelle, et les v qu'il a laissés dans ce genre peuv être lus avec plaisir, même ap ceux du comte Manzoni et du c noine Borghi. Il avait soigneusem évité dans ses pièces tout ce qui p vait rappeler la mythologie païen et il croyait qu'il était temps enfin renoncer à ces allégories vides sens. Une dissertation qu'il lut s ce sujet à l'Académie de Mantoue f honneur à son goût, à sa raison, fut peut-être le premier signal d'u réaction, aujourd'hui complète, sin dans la littérature italienne, au moi dans celle de France. Salandri et aussi improvisateur. L'abbé Quad assure l'avoir entendu plusieurs fo et il en parle avec éloge dans le t. V de son *Histoire de la Poésie*. O trouve des notices sur ce poète da l'*Europa letteraria* de novemb 1771, dans la *Biblioteca moden* de Tiraboschi, t. V, et en tête d éditions de ses *OEuvres*. A—v.

SALAS (Grégoire-François de célèbre poète espagnol, naquit da l'Estramadure en 1740. Après avo fait, à Madrid, de bonnes études qu dirigea principalement vers le go passionné qu'il avait dès-lors con pour la poésie, il se retira à la ca

pagne, où il passa plusieurs années uniquement occupé de la composition de poésies pastorales, dans lesquelles il représenta la nature avec tant de vérité, que d'injustes critiques lui en ont fait un reproche. Salas mourut à Madrid en 1808 ; ainsi il ne fut pas témoin des malheurs de sa patrie. Ses ouvrages publiés sont : I. *Observatoire rustique, où l'on fait une description de la vie de la campagne et de ses avantages*, Madrid et Valence, 1772 et 1779. II. *Églogue en faveur de la vie de la campagne*, Madrid, 1780, in-8°. III. *Songes poétiques adressés aux Académies royales et à celle des beaux-arts*, Madrid, 1778, in-8°. IV. *Poésies nouvelles, renfermant les éloges des grands hommes espagnols, morts dans le siècle présent*, Madrid, 1776 et 1778. V. *Hymne à la Paix*, Madrid, 1785, in-8°. Salas n'a publié qu'un seul ouvrage en prose de peu d'importance. C'est une espèce d'avis aux prédicateurs. Il était associé correspondant de plusieurs académies. B—s.

SALAT (don José), avocat et écrivain espagnol, né à Cervera le 7 juin 1762 et mort vers 1828, fit de très-bonnes études et n'avait que 22 ans lorsqu'il fut nommé docteur en droit. On lui doit quelques ouvrages remarquables : 1° *Traité des monnaies fabriquées* (labradas) *dans la principauté de Catalogne*, appuyé de pièces justificatives. Le premier et le second volume in-fol. de cette œuvre importante furent imprimés à Barcelone en 1818. Salat en avait préparé un troisième dont toutes les planches étaient déjà gravées, mais la mort l'empêcha de le publier. 2° *Catalogue de tous les ouvrages écrits en langue catalane depuis le règne de don Jayme* (Jacques) *le Conquérant* (el Conquistador). Cet opuscule a été imprimé et publié à la suite de la *Grammaire et apologie de la langue catalane* du docteur Joseph Pau Ballot y Torrès, publiée en 1827. Salat a laissé en manuscrit des *Mémoires pour l'Histoire de la Catalogne pendant l'invasion des troupes françaises en* 1808. D—z—s.

SALAVILLE (Jean-Baptiste), écrivain politique et journaliste français, né le 20 août 1755 dans le village de Saint-Léger, fit ses études à Paris, et habita cette ville dès sa jeunesse. S'y trouvant au commencement de la révolution, il en adopta la cause avec empressement, et fut un des compilateurs ou copistes que Mirabeau employait à lui préparer ses écrits et ses discours. Il composa ensuite différentes brochures dans le sens révolutionnaire modéré ; travailla à plusieurs journaux, notamment à celui de Perlet, dont on doit toutefois reconnaître qu'il ne partagea pas les turpitudes (*voy.* Perlet, LXXVI, 468), et concourut ensuite à la rédaction du *Citoyen français*. Il mourut du choléra en 1832. Ses ouvrages publiés sont : I. *Le Moraliste mesmérien*, ou *Lettres philosophiques sur l'influence du magnétisme*, Londres et Paris, 1785, in-12. II. *De l'organisation d'un état monarchique*, ou *Considérations sur les vices de la monarchie française et sur la nécessité de lui donner une constitution*, 1789, in-8°. Cet ouvrage a eu deux éditions au moins. On assure qu'une troisième est due aux soins de l'abbé Rive. III. *L'homme et la société*, ou *Nouvelle théorie de la nature humaine et de l'état social*, Paris, 1799, in-8°. IV. *De la révolution française, comparée à celle d'Angleterre*, ou *Lettre au représentant du peuple Boulay de la Meur-*

the, sur la différence de ces deux révolutions. Paris, 1799, in-8°. V. *De la perfectibilité*, Paris, au bureau du *Citoyen français* (journal de ce temps-là), 1801, in-8°. VI. *De l'homme et des animaux*, ou *Essai sur cette question proposée par l'Institut* : Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique, et ne conviendrait-il pas de faire des lois à cet égard? 1804, in-8°. VII. *Essai sur le duel, sur la nécessité et sur les moyens d'en abolir l'usage*, 1819, in-8°. VIII. *De la peine de mort, et du système pénal dans ses rapports avec la morale et la politique*, 1827, in-8°. XI. Une traduction des *Lettres d'Yorick à Élisa*, imprimée dans les œuvres de Sterne, Paris, 1818, 6 vol. in-18. Plusieurs bibliographes attribuent à Salaville la *Théorie de la royauté d'après la doctrine de Milton*, traduite de l'anglais, 1789, in-8°, et les *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, 1791, in-8°. C'est Barbier qui, le premier, a enlevé à Mirabeau la paternité de ces deux ouvrages, pour les attribuer à Salaville, mais sans donner aucun motif à l'appui de cette opinion. Il est possible que Salaville ait aidé Mirabeau, mais très-certainement la pensée première et la charpente de ces deux écrits appartiennent en propre à Mirabeau. On sait d'ailleurs que les premières *Lettres à ses commettans* faisaient partie du *Courrier de Provence* (voy. MIRABEAU, XXIX, 97 et 111). L-M-X.

SALAZA (CASTRO - LOUIS de), gouverneur de Zurita, fiscal de l'ordre de Calatrava, historiographe de Charles II, gentilhomme de la chambre, l'un des historiens les plus judicieux qu'ait eus l'Espagne dans le XVIIe siècle, est avantageusement connu par les ouvrages suivants : *Catalogo historial genealogico de los senores y condes de Fernan-nez; de la Conquista de Cordova anno de 1236, hasta este dia*, Madrid, 1682, in-fol. II. *Historia genealogica de la gran casa de Silva*, Madrid, 1685, in-fol.; ouvrage d'un excellent auteur, Lenglet-Dufresnoy. III. *Historia genealogica de la casa de Lara*, Madrid, 1697, in-fol., dont Lenglet dit encore que c'est un excellent ouvrage. V—TR.

SALDEN (GUILLAUME), savant hollandais du XVIIe siècle, né à Utrecht (nous ignorons en quelle année), fit de très-bonnes études dans cette ville et se distingua tellement dans la théologie, sous les professeurs Gisbert Voet et Jean Hoornbeeck, qu'il obtint le grade de docteur sans l'avoir demandé et sans avoir subi aucun examen préliminaire. S'étant consacré au ministère pastoral, il l'exerça avec zèle pendant quarante-cinq ans, dans plusieurs villes, dont Moreri rapporte les noms et dont la dernière fut la Haye, où il avait été appelé en 1648 et où il resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1694. Dans l'histoire littéraire d'Utrecht (*Trajectum eruditum*, etc.), Gaspard Burmann donne la liste des productions de Salden. Elles sont en hollandais; les autres en latin. Nous ne citerons de celles-ci que les suivantes : I. *Concionum sacer*, La Haye, 1678, in-12. II. *Opera theologica, sive exercitationum sacrarum varii argumenti libri quatuor*, Amsterdam, 1684, in-4°, sont des dissertations sur différents sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. III. *De libris, variisque eorum usu et abusu*, ibid., 1685, petit in-8°. On trouve dans le t. I

p. 481 et suiv., du *Dictionnaire bibliographique* attribué à Cailleau (mais qui est de l'abbé Duclos), une analyse détaillée de cet ouvrage curieux et intéressant, dans lequel l'auteur montre autant de jugement que de savoir et de goût. Dès 1681 Salden en avait publié un essai à Utrecht, dans le format in-16, sous le nom de *Christianus Liberius*, *Germanus*, avec ce titre : Βιβλιοφιλια, *sive de scribendis, legendis et æstimandis libris exercitatio paræenetica*. Denina n'a connu que cet essai, qu'il désigne par ces mots : *certo libricciuolo*, et il n'a point su quel en était le véritable auteur. *Voyez* la préface de sa *Bibliopea*, livre qui a quelques rapports avec celui du savant hollandais. B—L—U.

SALEL (Hugues), né à Casals, dans le Quercy, en 1504, embrassa l'état ecclésiastique, et obtint les bonnes grâces de François Ier qui lui donna plusieurs bénéfices considérables et lui accorda, en outre, le titre de *son poète*, en lui demandant de traduire l'*Iliade* en vers. Salel se mit à l'œuvre, mais avec la lenteur qu'on apporte d'ordinaire à tout travail officiel ; il n'acheva que les douze premiers livres, en vers de dix syllabes, d'une désespérante médiocrité. Il paraphrase sèchement le texte grec, et n'a jamais ni couleur ni vie. Telle fut cependant l'avidité avec laquelle cette triste production fut accueillie du public que les libraires la mirent au jour par fragments à mesure que Salel les leur livrait. Les deux premiers livres parurent à Lyon en 1542 ; les livres III à IX arrivèrent successivement ; les dix premiers furent réimprimés en 1545, et en 1546 avec addition du onzième. Le douzième se trouva dans l'édition de 1570. Salel étant mort sans terminer le treizième, Amadis Jamyn acheva cette malheureuse version, revit l'œuvre de son devancier, et le tout parut à Paris en 1580. Trente-huit années s'étaient écoulées entre le début et l'achèvement de l'entreprise. L'édition de 1580 fut réimprimée plusieurs fois, notamment à Paris en 1584, à Rouen en 1605. Ronsard accorda de grands éloges à ce travail ; il écrivit des vers où il prétend que Salel mourut à la fleur de l'âge, par suite de l'inimitié des dieux protecteurs des Troyens, qui avaient déjà rendu si misérable la vie d'Homère. Le début de l'*Iliade* dédiée à François Ier, *dont Priam fut l'aïeul*, montrera si tous ces éloges étaient bien mérités :

Ie te suply, Deesse gracieuse,
Vouloir chanter lire pernicieuse,
Dont Achilles fut tellement espris
Que par icelle un grand nombre d'esprits
Des princes grecs par dangereux encombre
Firent descente aux infernales ombres...

A la suite d'un poème de Jean du Pré, *le Palais des nobles dames*, on trouve un *Dialogue entre Jupiter et Cupidon* composé par Hugues Salel, et daté de Lyon, le 24 août 1534. Quelques autres pièces de vers du même auteur se rencontrent à la suite des *Odes* d'Olivier de Magny, Paris, 1559, in-8°. B—N—T.

SALEMON ou Salmon (Jean-Baptiste), professeur d'humanités et maître de pension à Nancy, naquit dans cette ville en 1744. Après y avoir fait d'excellentes études au collége des jésuites, il se fit recevoir maître-ès-arts en l'université de Paris, et suppléa M. Lebel, professeur de rhétorique au collége Mazarin, pendant les deux années de son rectorat. Durant cet intervalle, il suivit les cours de la faculté de droit. De retour dans sa ville natale, il fut admis au nombre des avocats au parlement ; mais un autre motif l'avait rappelé à

Nancy. Il espérait, à l'aide de puissantes protections, pouvoir ouvrir une école rivale des institutions universitaires. Aidé de la faveur du maréchal de Stainville, commandant de la province, il sollicita et obtint le privilége d'établir une pension qui, sous le titre d'*École militaire privée*, était destinée *exclusivement* à la jeune noblesse, « qui devait y « recevoir toute l'éducation qu'exige « une naissance distinguée et y trou- « ver les aisances et les commodités « de la vie. » Elle subsista sous ce titre jusqu'en 1793. Les sentiments et les intérêts de Salemon l'attachaient trop étroitement à l'ancien ordre de choses pour qu'il ne vît pas avec peine toute innovation politique. Il eut la hardiesse de faire parvenir à l'académie de Nancy, pour le concours au prix de poésie en 1792, un apologue intitulé : *l'Ane corrigé*, où les allusions les plus blessantes étaient dirigées contre les partisans de la révolution. Quoique l'académie fût composée en très-grande partie de citoyens dévoués à la monarchie, cette pièce fut rejetée du concours, « comme étant un ouvrage qui ren- « fermait des allusions aux circon- « stances politiques et pouvant être « considéré comme un ouvrage de « parti. » Les persécutions ne manquèrent pas à son auteur. Emprisonné comme suspect, il ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor. Son *École militaire*, désorganisée par les événements et par sa détention, ne fut rouverte que sous le titre de pension, transformée plus tard en école secondaire, par un arrêté des consuls. On n'aurait que des éloges à faire de la methode d'enseignement suivie par Salemon, s'il n'eût affaibli le mérite de ses leçons par une rigueur outrée jusqu'à l'injustice et par des formes acerbes et hautaines. Aussi l'on prétend que l'un de ses élèves l'a pris pour modèle d'un instituteur qu'il met en scène, sous le nom de *Sévère*, dans le roman intitulé : *Le Gil Blas français* (1). Au surplus, Salemon moins connu pour instituteur de la jeunesse que par la mention que lui ont accordée les auteurs du *Petit Almanach*. « Cet écrivain, dit-il, raconte beaucoup en vers. « ses anecdotes sont très-recherchées des amateurs. Il ne faut « qu'un poète un peu fécond pour « faire le bonheur de *toute* la Lor- « raine. *Toutes* les provinces ne sont « pas aussi heureuses (2). Les critiques oubliaient ou feignaient d'oublier que cette Lorraine offrait alors avec orgueil, dans les fastes de la poésie, les noms de Saint-Lambert, de Boufflers, de Palissot, de François de Neufchatean, etc. Quant à Salemon, il est certain que ses pièces fugitives, insérées dans les journaux et les recueils du temps, étaient, si elles ne surpassaient pas en médiocrité, la foule de petits vers dont l'Almanach des Muses, les Étrennes du Parnasse, etc., étaient inondés. Salemon mourut à Nancy le 7 mai 1814. Dans un âge plus avancé il fit paraître quelques opuscules : les. I. *Les sages Leçons d'un père à son fils*, ou *les Moyens assurés de faire des progrès dans la vertu, les belles-lettres et les bonnes mœurs*, Nancy, an VI (1798), in-8°. Cet ouvrage en vers est une traduction des principaux passages du poème de l'abbé col. Mercier (*v.* ce nom, XXVIII, 34

(1) *Le Gil Blas français*, ou *Aventures de Henri Lançon*, par Lemaire, 1791, tome I.

(2) *Le Petit Almanach de nos grands hommes*, seconde édition, 1788, in-12, p. 19

De officiis scholasticorum. Le traducteur n'en dit rien, et comme il a placé le texte latin en regard de la version française, il a donné lieu de faire penser qu'il était également l'auteur du poème original, dont il a transformé le titre en celui-ci : *Patris ad filium pia monita, seu de recta ratione proficiendi in virtute, litteris et moribus*. II. *Les Jeux d'enfants*, poème, Nancy, an VII (1799), in-8°. Quoique cet opuscule soit bien inférieur à celui de Raboteau (*voy*. ce nom, LXXVIII, 249), on y remarque quelques traits omis par celui-ci, et qu'il n'eût pas désavoués. III. *L'Hiver, poème en deux chants*, Nancy, an VII, in-8°. L'auteur reconnaît lui-même la témérité qu'il a eue de traiter un pareil sujet après Saint-Lambert et Thomson ; mais il a espéré que *quelques beautés de détail lui feraient trouver grâce aux yeux d'un lecteur indulgent*. Ce lecteur se rencontrera-t-il ? Il est permis d'en douter.

L—M—X.

SALEMON ou SALMON (don MANUEL-GONZALÈS), diplomate espagnol, était né à Cadix le 18 octobre 1778. Son père, long-temps ministre plénipotentiaire dans le Maroc, le destina à la carrière diplomatique. Élevé au séminaire des nobles, il alla terminer ses études à l'université d'Alcala de Flessares et, en 1776, à peine âgé de dix-huit ans, il fut attaché à l'ambassade de Saxe. En 1802 on le nomma secrétaire de légation en Danemark, l'année suivante à Dresde, puis en 1804 à Saint-Pétersbourg. Il se trouvait en congé de santé à Madrid lorsque les armées de Napoléon envahirent l'Espagne. Une fois la capitale en leur pouvoir, il se réfugia à Séville, d'où allait partir le mouvement de résistance contre la domination française. Le 17 mars 1809, la junte centrale, à laquelle il avait offert ses services, lui confia la place de premier secrétaire d'État et, quatre mois après, celle de secrétaire du roi, avec la rédaction des décrets. En 1810, la régence du royaume l'ayant chargé de négocier un traité d'alliance avec le Portugal, il déploya dans cette mission une prudence et une habileté qui aboutirent à un heureux résultat. Durant toute la guerre de la Péninsule, il ne cessa pas un seul instant de donner des preuves de zèle et de dévouement à la cause de l'indépendance, sans adopter néanmoins les funestes principes des cortès de 1812. Ferdinand VII, en remontant sur son trône, le nomma secrétaire d'ambassade à Paris, où il remplit, après la seconde Restauration, les fonctions de commissaire pour la régularisation des réclamations des Espagnols auprès du gouvernement français, en vertu des traités de 1815. Il s'acquitta de cette tâche difficile avec tant de modération que Louis XVIII, au mois de mai 1817, lui témoigna publiquement sa satisfaction en le créant officier de la Légion-d'Honneur. Au commencement de 1818 il retourna à Madrid occuper la charge de secrétaire d'État et, du 12 juin au 14 septembre 1819, il dirigea le département de l'intérieur après la démission du marquis de Casa-Irufo. Il fut ensuite envoyé en Saxe comme ministre plénipotentiaire, avec le titre de conseiller d'État honoraire. Ayant donné sa démission après les événements survenus dans sa patrie en 1820, il rentra en Espagne et resta dans la retraite jusqu'à ce que le roi reprît en mains le pouvoir absolu. Ferdinand VII garda la mémoire de la fidélité de don Salemon, et, le 19 août 1826, il l'appela au ministère de l'in-

térieur, où on le vit s'appliquer à faire respecter les droits de la couronne comme les intérêts de la nation. Il fut le signataire du traité du 30 décembre 1828, par lequel l'Espagne accordait à la France une somme de 80 millions de francs pour indemnité des frais de la campagne de 1823. Au mois de septembre 1829, il négocia, auprès de la cour de Naples, le mariage du roi avec la princesse Marie-Christine, et ceci contribua beaucoup au choix que Ferdinand VII fit de lui, le 15 octobre 1830, pour premier secrétaire d'État et ministre des affaires étrangères. Dans ce poste élevé, don Salemon montra autant de zèle que d'activité et une haute expérience des affaires; malheureusement une mort prématurée l'enleva après une courte maladie, le 18 janvier 1832. Sans être un homme d'État de premier ordre, don Salemon ne manquait pas d'une certaine capacité diplomatique; à des principes de sagesse il joignait un caractère d'une grande tempérance. Il était membre associé de plusieurs sociétés scientifiques et philanthropiques, et décoré des ordres d'Espagne, de France, des Deux-Siciles, de Portugal et de Russie.

C—H—N.

SALES (Louis de), né en Savoie l'an 1564, termina ses études littéraires à Paris, y reçut le titre de docteur en théologie, en 1590, et fut appelé en 1594 à ramener à l'unité catholique, de concert avec François de Sales, son cousin, et le père Chérubin de Morienne, les calvinistes du Chablais que le duc Charles-Emmanuel Ier voyait avec douleur se multiplier de jour en jour dans cette partie de ses domaines. Le sage missionnaire, à l'exemple de ses pieux coopérateurs, sut convertir les hérétiques sans les persécuter, et faire aimer la croyance dont il était l'apôtre à force de douceur et de modération. Nommé en 1602, par bulle de Clément VIII, prévôt de la cathédrale de Genève, il se fit remarquer dans ses conférences journalières avec les ministres de la réforme, comme un controversiste sincère, plein de zèle et de charité. Ce vertueux prêtre recueillit religieusement tous les écrits et toutes les lettres dont se compose la magnifique édition des œuvres du saint évêque de Genève, imprimée à Paris en 1652. Il mourut, entouré de la vénération uinverselle, à l'âge de [illegible] ans, le 16 octobre 1625. On ne connaît de Louis de Sales que les deux ouvrages suivants : 1° *Lettre d'un gentilhomme savoisien à un gentilhomme lyonnais, sur la fausse alarme que Théodore de Bèze a donnée de la nouvelle de sa mort et de celle de son retour à la religion catholique*. Lyon, 1598, in-8°; 2° *Association de Louis de Sales, chanoine de la cathédrale, concernant les points de la foi, avec les ministres de Genève, du 21 juin 1597*, in-4°. Ce dernier est demeuré inédit. B—r.

SALES (Charles-Auguste), [illegible]que et prince de Genève, neveu de saint François de Sales, naquit au château de Sales, le 1er janvier 1[illegible] du comte Louis (*voy.* Sales, [illegible] 154) et de Claudine-Philiberte Pingon. Il fit ses études à Lyon, au collége de la Trinité tenu par les jésuites, sous le P. Monet ([illegible] ce nom, XXIX, 358). Urbain [illegible] lui conféra, en 1630, la prévôté de l'Église de Genève; Charles-Auguste réunit à cette dignité celle de doyen de la collégiale d'Annecy, et l'évêque Juste Guérin le nomma, en 1631, vicaire-général et official du diocèse. De Sales se retira ensuite aux

rons, d'où Benoît-Théophile Chevron. Villette l'appela à Moûtiers, pour diriger le diocèse de Tarentaise, pendant un voyage que ce prélat fit à Rome. Nommé coadjuteur de l'Église de Genève par Innocent X, Ch.-Auguste de Sales fut sacré évêque d'Ébron dans l'église de Saint-Dominique d'Annecy, en 1645; mais la même année il succéda à Juste Guérin. Il augmenta la fondation de la chaire de théologie du collége d'Annecy, et mourut, le 6 février 1660, dans le château qu'il avait fait bâtir à Tresun, au-dessus d'Annecy. On a de lui : I. Un volume de poésies latines qui parut sous ce titre : *Caroli Augusti Salesii Tulliani Allobrogis Præcociorum Quasillus*, anno M.DC.XXVII, petit in-4°, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais qu'on sait avoir été publié à Lyon. L'auteur de cette *Corbeille de primeurs* n'avait que vingt-un ans quand il fit paraître son volume de vers; cela explique, et peut-être justifie, le ton léger et mondain de la plupart de ces petites pièces, dans lesquelles on remarque certainement quelque mérite, quoique Ch.-Auguste de Sales donne beaucoup à l'imitation. II. *De vita et rebus gestis servi Dei, eximiæ sanctitatis, Francisci Salesii, episcopi et principis Gebennensis, libri X*, Lyon, 1634, in-8°. III. Le même ouvrage traduit en français, par l'auteur, sous ce titre : *Histoire du bienheureux François de Sales*, Lyon, 1634, in-4°. IV. *Métanie, petit traité mystique de la Pénitence*, Annecy, 1645, in-12. V. *Oraison funèbre de la Mère de Chantal*, prononcée en 1642, et imprimée à Annecy, 1645. VI. *Vie de la Mère de Blonay, supérieure de la Visitation*, Paris, 1655, in-8°. VII. *Pourpris historique de la maison de Sales-Thorens en Genevois*, Annecy, 1659, in-4°. VIII. *Oraison funèbre du duc de Genevois*, ibid., 1659. J.-L. Grillet, auteur du *Dictionnaire historique, etc., du Mont-Blanc et du Léman* (tom. III, p. 322), rapporte qu'en 1791 il vit, aux archives de Thorens, plusieurs manuscrits de Ch.-Auguste de Sales, et il en donne la liste.

C—L—T.

SALETIER (Claude) était exécuteur des hautes œuvres à Lyon, avant et après 1572, lorsque Pierre d'Ausserre (*voy.* ce nom, LVI, 577), revenant de Paris après la Saint-Barthélemi, eut persuadé à Mandelet que l'intention de la cour était que tous les protestants fussent mis à mort; Saletier refusa son ministère aux ordonnateurs du massacre : *Mes mains*, leur dit-il, *ne travaillent que juridiquement*. « Voilà, s'écrie Saint-Foix, en rapportant cette réponse, voilà l'homme le plus vil par son état, qui a plus d'honneur que la reine et son conseil! » Ce bourreau était français... Son nom nous a paru digne d'être mentionné dans une Biographie universelle. Voyez *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous Charles IX*, p. 73.

A. P.

SALFI (François), littérateur italien, naquit le 24 janvier 1759 à Cosenza dans la Calabre citérieure. Après ses premières études, il suivit son goût en se livrant tout entier à la philosophie et aux lettres. Ce fut surtout en lisant à la dérobée les auteurs français du XVIIIe siècle, tels que d'Alembert, Rousseau, Helvétius, alors sévèrement prohibés dans les États de Naples, qu'il adopta avec tant d'ardeur, en morale et en politique, les principes qui ont été ceux de toute sa vie. En 1783, les Calabres avaient été dévastées par des tremblements de terre; les effets moraux

tres discours sur les Romains et les Italiens, etc., puis un *Traité de déclamation* pour les Italiens. Après la mort de l'auteur de l'*Histoire littéraire d'Italie*, Salfi fut chargé par l'éditeur de rédiger les trois derniers volumes de cet ouvrage (7e, 8e et 9e) sur les notes que Ginguené avait laissées, et il fut convenu que Daunou en reverrait le manuscrit, ce que fit en effet cet académicien, ami particulier de Ginguené; mais Salfi écrivait si mal et si péniblement le français, que Daunou se fatigua de cet accablant travail, qui par cette cause est resté très-incorrect. L'infatigable Salfi s'occupa aussitôt après de continuer ce grand ouvrage, et il en fit quatre volumes in-8°, qui furent publiés en 1834-35, et qui sont devenus fort rares, parce que l'édition presque tout entière a péri dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer en 1835. Toujours zélé révolutionnaire, Salfi attendait depuis long-temps quelque changement politique en France, où il ne voyait qu'avec un grand déplaisir le gouvernement de la Restauration. La révolution de 1830 lui causa donc beaucoup de satisfaction; mais ce fut pour lui une illusion de courte durée. Peu de jours après, il disait que c'était une révolution *mort-née*. Ne supportant qu'avec peine le climat de Paris, sa santé s'affaiblissait de plus en plus. Il se retira à Passy par le conseil des médecins, et il y fut accueilli avec beaucoup d'empressement par madame Cabanis. Pour comble de félicité, il reçut alors l'honneur insigne d'une visite de Lafayette, et en éprouva une joie si vive qu'on a dit que ce fut la cause de sa mort. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il mourut presque subitement le 3 sept. 1832; et c'était le 1er de ce mois que le généralissime de la garde nationale était venu le voir. Outre les écrits que nous avons cités, Salfi avait donné en 1826 un *Résumé de l'histoire littéraire d'Italie*, 2 vol. in-18. Il avait encore fait insérer différents articles dans la *Revue encyclopédique*. Enfin, il a fourni quelques notices de littérateurs italiens à cette *Biographie universelle*. M. A. Renzi, son ami, a publié son apologie sous le titre de *Vie politique et littéraire de F. Salfi*, Paris, 1834, in-8°. M—D j.

SALGUES (Jacques-Barthélemi), littérateur et journaliste, était né à Sens vers 1760. Destiné à l'état ecclésiastique, il commença ses études dans sa ville natale et vint les achever à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice. Il était professeur de rhétorique au collége de Sens, lorsqu'en 1788 le corps municipal le choisit pour la rédaction des cahiers de doléance, et en 1790 pour faire l'ouverture des premières assemblées primaires. L'année suivante il fut élu membre de la première assemblée électorale, puis désigné par les sections pour la place de substitut du procureur-général de la commune de Sens. Cette fonction n'était point alors aussi redoutable qu'elle le devint quelques années plus tard, et Salgues y sut garder une honorable modération. Il débuta par un réquisitoire contre Marat, qui avait indiqué Sens comme le foyer d'une conspiration aristocratique. Nommé en 1791 principal du collége, l'archevêque lui donna des lettres de grand-vicaire, et après le 20 juin 1792 il fit partie de la députation chargée de porter à Louis XVI l'assurance de la fidélité de la ville de Sens. On le vit ensuite s'opposer à la publication du décret de déchéance du roi, et, en

1793, faire supprimer une adresse de félicitations de la société populaire à la Convention nationale sur la condamnation du malheureux prince. Bien qu'il eût prêté le serment exigé des prêtres par la loi du 15 août 1792, il refusa d'exécuter le décret du 23 avril 1793, qui enjoignait d'arrêter les ecclésiastiques non assermentés. Destitué pour ce fait avec toute la municipalité, il fut réélu malgré la défense de renommer aucun noble ou prêtre. Lorsque Barère dénonça Sens comme étant en état de contre-révolution manifeste, le conseil-général de la commune et les autorités envoyèrent Salgues à Paris réclamer contre cette accusation. Pendant son absence, les jacobins le dénoncèrent comme prêtre exerçant des fonctions civiles, et ils exigèrent sa destitution. Le 26 septembre, on vint pour l'arrêter; mais il échappa aux poursuites, et on le porta sur la liste des émigrés. Sa proscription dura jusqu'à la fin de 1794. L'année suivante il fut nommé secrétaire de l'administration du district, puis chargé de la réorganisation des études. Après le 13 vendémiaire, les jacobins ayant fait paraître un journal, Salgues en publia un de son côté, destiné à combattre leurs principes. Il était alors en relations avec l'abbé de Vauxcelles qui, de concert avec Fontanes et Laharpe, rédigeait le *Mémorial*, auquel il envoyait des articles. Au 18 fructidor, décrété d'arrestation et traduit en justice, il fut condamné, par contumace, à la déportation. Au bout de dix-huit mois, il se présenta devant le tribunal d'Auxerre, qui l'acquitta. Ce jugement ayant été cassé, le tribunal de Melun, devant lequel on le renvoya, rendit aussi un verdict d'acquittement. Le Directoire marchait alors dans une voie de paix et de repos, qui laissait un peu plus de liberté à la société, et Salgues arriva à Paris avec l'intention de se consacrer entièrement à la carrière des lettres. Il entreprit un *Journal des spectacles*. A cette époque, Lamésangère (*voy.* ce nom, LXX, 89) commençait son *Journal des Dames et des modes*. On vit ainsi deux ecclésiastiques appelés à porter des jugements, faisant souvent autorité, sur les théâtres et les modes, et ce qui est assez remarquable, c'est que ces deux journaux étaient des meilleurs de ce temps-là, et qu'ils eurent beaucoup de vogue. Le succès du journal de Salgues était déjà bien établi, lorsque l'arrêté consulaire du 17 janvier 1800 sur la presse périodique vint le supprimer avec beaucoup d'autres. En 1802, il publia la *Théorie de l'ambition*, comme un ouvrage posthume d'Hérault de Séchelles (*voy.* ce nom, XX, 227); ce livre fut aussi attribué à Salgues lui-même, mais il est réellement d'Antoine de Lasalle (*voy.* ce nom, LXX, 316). Durant tout l'empire, Salgues travailla à différents journaux et à des recueils littéraires. En 1810, il rassembla dans un volume des extraits du *Mercure*, qu'il donna sous le titre de *Mélanges inédits de Laharpe*. En 1814, il se montra partisan zélé des Bourbons, et publia des *Mémoires sur Napoléon*, dont les premiers volumes furent assez bien accueillis; obligé d'en suspendre bientôt la publication, il la reprit sous la seconde Restauration. De tous les ouvrages de Salgues, c'est, sans contredit, celui qui a eu le plus de succès. On y trouve des détails intéressants sur la famille Bonaparte et le gouvernement impérial. Cependant, aujourd'hui que toute cette époque est mieux connue,

ces *Mémoires* laissent à désirer; toutefois, comme ils furent le premier ouvrage complet sur la révolution et l'empire, ils eurent beaucoup de lecteurs. Lorsque Napoléon accomplit son expédition aventureuse de 1815, Salgues, un des principaux rédacteurs du *Journal de Paris*, lança contre lui des articles virulents, entre autres, le 13 mars : *Des armes et du courage!* cinq jours après : *Ne croyez pas les traîtres!* Dans celui-ci, il s'écriait : « Quoi! une bande de cinq à six cents fugitifs se flatteraient de faire la conquête de la France! ils oseraient concevoir la folle espérance de nous remettre sous le joug de fer du *Robespierre corse*. Il vient, disent les traîtres, avec des sentiments pacifiques. Quoi! il reviendrait avec des sentiments pacifiques, celui qui n'a jamais rien oublié, rien pardonné...; qui ne goûte de plaisir que dans le sang et la vengeance...; celui qui n'a jamais tenu sa parole ni dans les traités publics ni dans les traités particuliers...» Salgues signa ces articles et les fit placarder sur les murs de la capitale. Le surlendemain Napoléon entrait aux Tuileries, et le *Journal de Paris* changeait de ton; la louange remplaçait l'injure. Il est curieux de citer le passage suivant, extrait d'un article du 25 mars, avoué par la rédaction de cette feuille, dont Salgues continua de faire partie : « L'évènement miraculeux dont nous venons d'être les témoins est un sûr présage du triomphe de la nation. Si Napoléon est arrivé dans la capitale avec une si étonnante rapidité, c'est qu'il était porté par le vœu national, et que la puissance de son bras était nécessaire pour purger la France de ses plus cruels ennemis... Il n'avait rien promis, et il nous donne tout ce que nous désirons avec une si vive ardeur! Le premier et le plus grand des bienfaits de son retour est la liberté de la presse... » Ceci explique assez comment alors Salgues ne fut point inquiété. En 1817, il fonda une maison d'éducation pour les jeunes étrangers, sous le nom de *Lycée européen*. Cette entreprise ne réussit point. On le vit alors se faire le défenseur le plus actif de la mémoire du malheureux Lesurques, rédigeant *factum* sur *factum* pour sa réhabilitation et la restitution de ses biens à sa famille (*voy.* LESURQUES, LXII, 415). Ce zèle humanitaire, a-t-on dit, ne fut en réalité qu'une spéculation, et le procès que Salgues intenta plus tard aux héritiers Lesurques pour ses honoraires semble assez l'indiquer. En 1824, il attaqua en diffamation Méhée de la Touche, qui, dans un libelle intitulé : *Deux pièces importantes à joindre aux mémoires et documents historiques sur la révolution française*, avait raconté l'*histoire de la calotte de l'abbé S..... patriote de Sens*. Salgues voulut bien se reconnaître dans cette anecdote, du reste fort calomnieuse : Méhée de la Touche, comme on sait, n'était pas avare de mensonges et de calomnies (*voy.* MÉHÉE, LXXIII, 404). La même année, Salgues rédigea avec Martainville une sorte de revue mensuelle, sous le titre de *l'Oriflamme, journal de la littérature, des sciences et des arts, d'histoire et des doctrines religieuses et monarchiques*. Cette revue parut d'abord par cahiers in-8°; elle devint ensuite quotidienne, puis se réunit à la *Caisse de l'amortissement de l'esprit public*, c'est-à-dire qu'elle fut vendue au ministère de ce temps-là, par l'imprimeur qui en était propriétaire. Jusqu'à sa mort, arrivée le 26 juillet 1830, Salgues ne cessa de

s'occuper de travaux littéraires, et, durant ses dernières années, il se mêla, par plusieurs brochures, à la question des jésuites, alors d'une extrême vivacité, et se montra l'ardent adversaire de la Société. Du reste Salgues ne manquait pas de talent comme écrivain, et ce fut un des bons journalistes de cette époque. Il a publié : I. *Le Paradis perdu*, trad. nouvelle, 1800, in-8°. II. *La Philosophie rendue à ses premiers principes*, ou *Cours d'études sur la religion, la morale et les principes de l'ordre social, pour servir à la jeunesse* (avec MM. Mutin et Jondot), Paris, 1801, 2 vol. in-8°. III. *La Méprise*, ou *Quelque chose qui passe la plaisanterie*, trad. de l'anglais de Little John, 1801, 3 vol. in-12. IV. *Cours de rhétorique française, à l'usage des jeunes rhétoriciens*, Lyon, 1810, in-12. (Salgues publia cet ouvrage sous le nom de *l'abbé Paul;* ce sont ses leçons de rhétorique au collége de Sens.) V. *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*, 1810-1813, 3 vol. in-8°. VI. *De Paris, des mœurs, de la littérature et de la philosophie*, 1813, in-8°. VII. *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte et pendant l'absence de la maison de Bourbon, contenant des anecdotes particulières sur les principaux personnages de ce temps*, Paris, 1814-1828, 9 vol. in-8°. VIII. *Un mot à tout le monde*, 1818, in-8°. IX. *Notice sur la vie et la mort de Joseph Lesurques*, Paris, 1821, in-8°. X. *Mémoire au roi pour le sieur Lesurques*, 1822, in-8°. XI. *Demande en revendication des biens saisis par l'administration des domaines sur la famille de l'infortuné Lesurques*, 1822, in-8°. XII. *Les mille et une calomnies*, ou *Extrait des correspondances privées insérées dans les journaux anglais et allemands pendant le ministère de M. le duc Decazes*, Paris, 1822, 3 vol. in-8°. XIII. *Réfutation du baron Zangiacomi, sur la question de savoir s'il y a lieu à reviser le jugement qui a condamné à mort J. Lesurques, pour servir de supplément au mémoire justificatif publié en faveur de cet infortuné*, Paris, 1823, in-8°. XIV. *Précis pour M. Salgues contre le sieur Méhée de la Touche*, Paris, 1824, in-8°. XV. *Des libertés publiques à l'occasion de la censure*, 1824, in-8°. XVI. *De la littérature des Hébreux*, ou *des livres saints considérés sous le rapport des beautés littéraires*, Paris, 1825, in-8°. XVII. *Antidote de Montrouge*, ou *Six questions adressées à monseigneur l'évêque d'Hermopolis sur le projet de rétablir ou de tolérer les jésuites, et suivies de l'examen de leurs apologistes, MM. Tharin, de Bonald*, etc., 1827, in-8°. XVIII. *Petit catéchisme des jésuites, à l'usage des écoles, des colléges, noviciats, petits séminaires et congrégations dirigés par la compagnie*, Paris, 1827, in-8°. XIX. *Des erreurs et des préjugés répandus dans le XVIIIe et le XIXe siècle*, Paris, 1828, 2 vol. in-8°. XX. *Pétition sur l'exécution des lois relatives à la compagnie de Jésus, présentée à la Chambre des députés*, Paris, 1828, in-8°. XXI. *De la littérature des offices divins*, etc., Paris, 1829, in-8°. XXII. *Courtes observations sur les congrégations, les missionnaires, les jésuites et les trois discours de M. l'évêque d'Hermopolis*, Paris, 1829, in-8°. Comme éditeur, on doit à Salgues : I. *La Théorie de l'ambition*, dont nous avons déjà parlé, 1802, in-8°. II. *Mélanges inédits de littérature, de Laharpe*, 1810, in-8°. III. *Deuxième partie de*

la Correspondance de Grimm et Diderot, de 1770 à 1782; 1812. IV. *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France* (en société avec MM. Cohen et Leber), Paris, 1826-29, 16 vol. in-8°. C—H—N.

SALIERI (ANTOINE), célèbre compositeur, né à Legnano dans les États de Venise en 1750, fils d'un négociant, montra dès l'enfance un goût décidé pour la musique. Ayant perdu son père lorsqu'il était à peine âgé de quinze ans, il se rendit à Venise pour y continuer son éducation musicale, qu'il alla ensuite achever à Naples. Après avoir reçu de Gassmann des leçons de chant et de clavecin, il suivit ce maître à Vienne pour y apprendre de lui l'art de la composition, et profita si bien de ses leçons qu'au bout de huit ans. Gassmann étant mort, Salieri fut en état de lui succéder dans ses places de maître de musique à la chapelle impériale et au théâtre de la cour. Il se lia alors intimement avec Gluck qui revenait de Paris (1775) où il avait fait jouer ses chefs-d'œuvre. Déjà parvenu à un âge avancé et ne pouvant plus se livrer aux mêmes travaux, il chargea Salieri de mettre en musique l'opéra des *Danaïdes* d'après sa méthode, ce que celui-ci fit avec tant de succès que les connaisseurs les plus exercés purent s'y tromper, et que le public de Paris lui-même ne douta point que ce ne fût l'ouvrage de Gluck lorsque Salieri vint le faire représenter en 1784 sur le théâtre de l'Opéra. L'ouvrage eut aussi un grand succès à la cour. La reine fit à l'auteur un riche présent, et il reçut de l'administration du spectacle une somme considérable. Retourné en Autriche avec le poème des *Horaces*, dont il était également chargé de composer la musique, lieri vint faire représenter cette p à Paris en 1786; mais elle n'eut le même succès que les *Danai* Plus heureux l'année suivante, i çut de grands applaudissements son opéra de *Tarare*, dont les roles sont de Beaumarchais. Que médiocre que fût ce poème, le pu montra un tel enthousiasme aux mières représentations, que Sa fut porté en triomphe sur la s par les acteurs. De retour à Vie il y fit représenter son opéra d *sur*, roi d'Ormus, dont l'empe Joseph II fut un des plus ch admirateurs. Ce prince envoya magnifique présent à l'auteur, e accorda une pension de 200 du avec le titre de directeur de l'é impériale de chant. Alors Sa contracta un riche mariage, et p les dernières années de sa vie dans très-belle position. Il était ass correspondant de l'Institut de Fr (Académie royale des beaux-a Outre ceux que nous avons ci Salieri a composé beaucoup d vrages d'église, et en italien un gr nombre de pièces de théâtre qui n pas été jouées ni traduites en Fra Il mourut à Vienne le 7 mai 182 S—V—S.

SALIÉS (ANTOINETTE *Salvan* naquit à Alby en 1638 et fut ma à Antoine de Fontvieille, seigneu Saliés, ancien capitaine d'une c pagnie de gens de pied et puis vig de la ville d'Alby. Devenue v dès l'année 1672, elle se livra en rement à l'éducation de ses deux fants et à la culture des lettres. F satisfaire avec plus de facilité dernier et noble penchant, elle fusa tous les engagements qui furent proposés. Déjà le beau si de Louis-le-Grand s'était ou

avec autant de gloire que d'éclat; le goût de la poésie s'était introduit dans les provinces, et plusieurs voulaient dérober quelques rayons de cette auréole de lumière dont Paris s'était environné. Cette louable émulation enflamma madame de Saliés qui non-seulement voulut cultiver les lettres, mais fit de généreux efforts pour inspirer aux personnes qui l'entouraient l'amour de la littérature, dont elle était elle-même embrasée. Elle réunissait chez elle une société aimable, instruite et polie, où l'on discutait sur toutes sortes de sciences et d'arts, et où on lisait des morceaux de poésie. Le plus souvent madame de Saliés en faisait tous les frais. Elle recevait aussi avec bienveillance les savants, et finit par établir une petite académie, dont elle traça les statuts en vers; le premier quatrain était ainsi conçu :

Une amitié tendre et sincère,
Plus douce mille fois que l'amoureuse loi,
Doit être le lien, l'aimable caractère
Des chevaliers de bonne foi.

Cette société des chevaliers de *bonne foi* répandit en Albigeois le goût des lettres, adoucit les mœurs un peu sauvages des seigneurs du pays. Les efforts de madame de Saliés et le succès de ses écrits lui ouvrirent les portes de l'académie des *Ricovrati* de Padoue qui, en 1689, l'inscrivit parmi ses membres. Cette dame conserva, jusque dans l'âge le plus avancé, la vivacité et la délicatesse de son esprit. Son culte pour les lettres dura autant que sa vie, qui se termina le 14 juin 1730, à l'âge de 92 ans. Sa piété, ses vertus, sa bonté et sa douce amabilité lui avaient mérité la vénération de ses concitoyens. Titon du Tillet a placé cette muse dans son *Parnasse français*. On trouve plusieurs lettres et quelques pièces de poésie de madame de Saliés dans la *Nouvelle Pandore* de Vertron, 2 vol. in-12. Cette dame avait fait imprimer *la Comtesse d'Isembourg, roman historique;* des *Réflexions chrétiennes;* des *Paraphrases en vers français sur les psaumes de la pénitence; Inscriptions pour la cérémonie de la translation des reliques de saint Clair en* 1700, *et relation de cette translation*. On trouve ce dernier opuscule dans *le Mercure de France* de septembre 1700. La même collection hebdomadaire offre, en 1679, la relation de l'entrée de M. de Serroni, premier archevêque d'Alby, en 1687 celle de M. Legoux de la Berchère, et en 1704 celle de M. de Nesmond, aussi archevêque d'Alby. Le *Mercure* de juillet 1681 contient le *Projet d'une nouvelle secte de philosophie*. Ceux de mars 1678, février 1680, janvier 1682, octobre 1681 et 1689, présentent diverses pièces de vers de madame de Saliés, qui, outre les ouvrages dont on a parlé, a laissé inédites *les Princesses de Bavière* (Isabelle et Marguerite), roman historique, et quelques autres ouvrages en vers. Julien d'Héricourt, de l'académie de Soissons, a fait l'éloge de cette dame dans son Histoire latine de l'académie de Soissons.

C—L—B.

SALIGNAC (Bertrand de), gentilhomme du Périgord, naquit dans la première partie du XVIe siècle, probablement au même château que l'illustre auteur du *Télémaque*, dont il était le grand-oncle. Il fut le second fils d'Élie de Salignac, seigneur de la Motte-Fénelon, et de Catherine de Ségur-Théobon. En 1552, très-jeune encore, il se trouvait à Metz comme volontaire pendant le siége de cette ville par l'empereur Charles-Quint, et il en publia une relation

circonstanciée qu'ont louée et suivie nos plus judicieux historiens. Il nous apprend lui-même que, pour la rédaction de ce précieux document, il profita des observations que lui communiquait chaque jour un de ses compatriotes qui était avec lui à Metz, le jeune Armand de Gontaut, baron de Biron, depuis maréchal de France. Salignac le qualifie de « diligent enquéreur et soigneux observateur de la vérité. » L'année suivante, Bertrand accompagna le roi Henri II dans sa courte campagne des Pays-Bas, et il rendit compte de ce voyage dans des lettres adressées au cardinal de Ferrare (Hippolyte d'Este). Nommé, au commencement de 1572, ambassadeur en Angleterre, il sut se faire estimer de la reine Élisabeth, qui lui montra une bienveillance toute particulière. Quelques jours après le massacre de la Saint-Barthélemi, Charles IX et Catherine de Médicis engagèrent Salignac à justifier ou du moins à excuser cet affreux événement auprès de la cour de Londres. L'ambassadeur répondit au roi : « Sire, je deviendrais complice de cette terrible exécution, si je tâchais de la colorer ; votre majesté peut s'adresser à ceux qui la lui ont conseillée. Un roi peut accabler un gentilhomme de sa puissance, mais il ne peut jamais lui ravir l'honneur. » Bertrand resta en Angleterre jusque vers le milieu de l'année 1575. Des lettres relatives à ses négociations, au nombre de 151, la plupart de Charles IX, Henri III et Catherine, leur mère, ont été imprimées sous le titre de *Nouvelles additions* dans le tome III de l'édition des Mémoires de Michel de Castelnau, donnée à Bruxelles en 1731, par J. Godefroi. Au mois de décembre 1578, Henri III ayant institué l'ordre du Saint-Esprit, Bertrand de Salignac, déjà conseiller du roi et capitaine cinquante hommes d'armes de ses donnances, fut nommé chevalier. ne fut cependant pas reçu au prem chapitre, étant absent lorsqu'il tint et employé en Guienne pour affaires du roi, à la suite de la rei mère. Sa réception n'eut lieu que l de la seconde promotion, le 31 cembre 1579. Bientôt après, il tourna en Angleterre et, le 11 j 1581, il signa, avec plusieurs pr ces et seigneurs, le contrat de r riage du duc d'Anjou, frère du r avec la reine Élisabeth, mariage comme on sait, ne se fit que su papier, la reine s'étant jouée de cour de France et de ses minist (1). Après la mort de Henri III, S gnac servit son successeur, soit guerre, soit dans la diplomatie, a le même zèle et le même dévo ment. Il mérita ainsi la confia de Henri IV qui le choisit p son ambassadeur à Madrid, auss que le traité de Vervins eut suré la paix entre les couronne France et d'Espagne. C'est en se dant à ce nouveau poste que Bert mourut à Bordeaux, en 1599 ayant vécu sous six de nos roi passé ses jours dans la célébrité. « beaucoup d'esprit, de valeur, des vices signalés à la guerre et dans ambassades, il passa, dit Saint-F la moitié de sa vie dans l'amert de la plus vive douleur. Oblig se défendre et après tous les m gements possibles, il avait tué le d'une personne qu'il adorait et il était tendrement aimé ; elle s

(1) Ce mariage aurait été fort dispr tionné quant à l'âge : Élisabeth avait ans de plus que le duc d'Anjou.

(2) Le successeur de Salignac à l'am sade d'Espagne fut Antoine de Silly, c de la Rochepot et damoiseau de Comm

religieuse : il ne cessa jamais de l'aimer et refusa la main d'une veuve, jeune, très-belle et d'une haute naissance. Lorsque, après quelques grands services, Henri III ou Henri IV lui donnait les louanges qu'il méritait, sa mélancolie semblait augmenter et l'on voyait ses yeux se remplir de larmes. Ce qui peut paraître assez singulier, c'est qu'avant la perte de sa maîtresse, ayant reçu treize blessures à différents siéges ou combats, il n'en reçut aucune dans un temps où il cherchait la mort et se précipitait dans tous les endroits où il espérait de la trouver. » (*Voy.*, dans les *OEuvres de Saint-Foix*, l'histoire de l'ordre du Saint-Esprit; consultez aussi le *Dictionnaire* de Prosper Marchand.) Voici les titres des deux ouvrages de Salignac : I. *Le Siége de Metz en* 1552, Paris, Charles Estienne, 1553, petit in-4°, avec un grand plan de la ville de Metz. L'ouvrage est dédié à Henri II, et il y en a des exemplaires imprimés sur vélin. On en publia aussitôt une traduction italienne intitulée : *Metz difesa da Francesco da Lorena, duca di Ghiza*, Florence, Onofrio, 1553, in-4°. Ne se trouvant plus que difficilement, on le réimprima sous ce nouveau titre : *Le Siége de Metz, par l'empereur Charles V, en l'an* 1552, *où l'on voit comme M. de Guise et plusieurs grands seigneurs de France... se sont comportés à la deffense de la place*, Metz, P. Collignon, 1665, in-4°. Collignon dédia cette réimpression aux magistrats de Metz, et il y joignit un plan de la ville et des environs peu détaillé et d'une exécution médiocre, quoique gravé par le célèbre Sébastien Le Clerc (3). II. *Voyage du roi au Pays-Bas de l'empereur, en l'an* 1554, *brefvement récité par lettres missives au cardinal de Ferrare*, Paris, Ch. Estienne, 1554, in-4°. M. Renouard cite une autre édition donnée par le même imprimeur, dans le même format et la même année, sous le titre de *Lettres au cardinal*, etc. Il en cite également une de Lyon, aussi de 1554, in-4°. Enfin, il en parut une à Rouen, chez Le Mégissier, en 1555, in-8°. B—L—U.

(3) Ce fameux siége de Metz, qui couvrit de gloire le duc de Guise et où brillait l'élite de la noblesse française, a eu plusieurs historiens. Outre la relation de Salignac, Hubert-Philippe de Villiers en a publié une, intitulée : *Discours du Siége de Metz, traduit d'italien*, Lyon, Thibaud Payen, 1553, in-4°. Du Verdier, qui cite cette traduction, ne fait point connaître l'auteur original. C'était sûrement un des officiers commandant les troupes italiennes qui faisaient partie de l'armée de Charles-Quint. Un capitaine de cette nation, gagné pour une somme de 1,500 écus, fit entrer de nuit Ambroise Paré dans la ville assiégée, à laquelle sa présence fut si utile (voy. la grande *Histoire de Metz*, par des religieux bénédictins, III, 48). L'habile chirurgien a laissé, dans ses OEuvres, sous le titre de *Voyage de Metz*, un récit rempli de détails intéressants, tant sur le siége que sur les travaux de son art. Un sieur des Chagnatz, qui se dit simplement soldat en la compagnie du capitaine Voguedemar, avait écrit des *Éphémérides du siége et saillyes de Metz à Mgr le Dauphin*. Cette pièce curieuse, surtout sous le rapport militaire, était restée inédite et se conservait à la Bibliothèque royale. On l'a imprimée à la fin des *Chroniques de la ville de Metz, mises en ordre et publiées pour la première fois par J.-F. Huguenin*, Metz, Lamort, 1838, gr. in-8° à 2 col. Le professeur à qui l'on doit cette importante publication n'en a point vu l'entière impression. Né le 15 février 1795, il est mort le 28 janvier 1838, vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. M. S. Lamort, éditeur et imprimeur de ce beau volume, a reproduit, en *fac-simile*, un *Plan de la ville de Metz, selon sa vraye proportion*, avec *Déclaration des lieux*, etc., le tout imprimé à Paris en 1553 et devenu excessivement rare. Enfin, D. Calmet nous apprend qu'un nommé Stocker (Oswald) avait écrit en allemand l'histoire du Siége de Metz, et qu'il l'avait dédiée à Henri II. Le manuscrit en vélin de cet ouvrage se trouvait chez M. de Corberon, conseiller d'État à Colmar. Nous ne pensons pas qu'il ait été imprimé.

SALIMBENI (Arcangiolo), peintre, né à Sienne, florissait en 1560 (1). Après avoir étudié dans sa patrie les principes de son art, il se rendit à Rome, où l'amitié qu'il contracta avec Frédéric Zuccaro ne fut pas sans utilité pour lui ; toutefois il fut loin d'adopter la manière de son ami, et il prit un style tout à fait opposé à celui de ce maître. Il préfère la précision du dessin à la pastosité, et l'on aperçoit même dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans son *Christ entouré de six saints*, qui se conserve dans l'église paroissiale de Lusignan, un penchant à l'imitation du Pérugin. Dans quelques-uns de ses tableaux qui existent à Sienne, comme par exemple dans celui de *Saint Pierre martyr*, aux Dominicains, son style est tout à fait moderne ; mais il est soigné et exempt de ces défauts que l'on remarque dans les ouvrages de Zuccaro, qui, à cette époque, était un des promoteurs du *maniérisme*. Ce fut un bonheur pour l'école de Sienne qu'après la perte du Riccio elle pût être soutenue par Salimbeni, qui, s'il n'eut pas un génie remarquable, eut assez de jugement et de goût pour ne point se laisser entraîner par la corruption de son temps. C'est ainsi qu'au milieu des vices de toutes les écoles voisines, la sienne en demeura exempte, ou du moins peu atteinte, et qu'on en vit sortir une foule d'élèves qui contribuèrent à la réforme de l'art Italie, et parmi lesquels il suffit nommer Pierre Sorri, le Casola que l'on dit avoir été son beau-f et son propre fils, le chevalier Ve tura Salimbeni. Arcangiolo ne borna pas à travailler dans Sien il a laissé à d'autres villes de la T cane et du reste de l'Italie des ouv ges, tant publics que particuliers, l'on conserve avec soin. — *Vent* Salimbeni ou Bevilacqua, fils précédent, naquit à Sienne en 15 Il reçut de son père les premiers ments de son art, et ayant quitté l jeune la maison paternelle, il p courut une partie de la Lombardie se mit à étudier avec assiduité ouvrages du Corrège et des aut maîtres dont le goût commença se propager en Toscane. Il se res à Rome sous le pontificat de Six Quint, et y produisit plusieurs gr des compositions qui lui firent u haute réputation, et qui prom taient un artiste qui se fût placé premier rang si les plaisirs ne l vaient distrait de ses études. Parmi fresques qu'il peignit à Rome, on c avec beaucoup d'éloges celle qui voit dans une des chapelles de l'égl de Jésus et qui représente *Abrah adorant les anges*. L'éclat, l'au bilité du coloris et des figures ch ment les yeux des moins connaisse Salimbeni y a déployé une correct de dessin, une entente de clair-scur qu'il a trop négligées par las te. Il peignit quelques voûtes a Vanni, son frère utérin, et quoi plus âgé de huit ans que ce derni il sut tirer profit de ses conseils. est vrai qu'il lui ressemble dans faire qui tient de Baroche, et qu'il cède à peine pour la grâce des c tours, pour l'expression et pour pinceau plein de morbidesse et

(1) Dans le tableau de *Saint Pierre martyr*, qu'on voit aux Dominicains, il y a son nom avec la date de 1579; mais cette date doit être supposée. La femme d'Arcangiolo, après la mort de son mari, se maria en secondes noces et accoucha de François Vanni en 1565. Ce dernier n'a donc pu être, malgré l'opinion commune, élève d'Arcangiolo, qui n'a pu même donner que très-peu de temps des leçons à son fils Ventura, au Sorri et au Casolani, si l'époque de leur naissance est exacte.

vaporeux. C'est dans les églises de Saint-Quirice et de Saint-Dominique qu'il a surtout fait voir ce dont il était capable. Dans la première est un tableau de *l'Ange qui apparaît près du tombeau de Jésus-Christ;* dans la seconde un *Crucifix entouré de plusieurs saints.* La ville de Sienne lui doit encore quelques tableaux précieux, particulièrement ceux où il travailla dans le voisinage des plus célèbres artistes de son école. Les vastes compositions qu'il a peintes dans le cloître des Servites de Florence en concurrence avec le Poccetti, ainsi que dans l'église du dôme de Pise, sont des ouvrages du premier mérite. Il ne put jamais se fixer dans aucune ville; il parcourut une grande partie de l'Italie, laissant partout des productions de son pinceau. Pendant son séjour à Pérouse, il peignit un *Saint Georges* pour l'église de Saint-Pierre; le cardinal Bevilacqua le prit en amitié, le créa chevalier de l'Éperon-d'Or, et lui permit de prendre son nom qu'il conserva par la suite. Il séjourna plus long-temps à Gênes que dans aucune ville d'Italie. On y conserve encore les peintures dont il orna les appartements du palais Adorno; quelques autres ont péri. Il avait amené avec lui dans cette ville Augustin Tassi, dont il se servit pour peindre les ornements et le paysage. Il mourut en 1613. P s

SALINAS (François de), habile musicien espagnol, né en 1512 ou 1513 à Burgos, était fils de Jean de Salinas, trésorier de l'empereur Charles-Quint. Vers l'âge de dix ans il eut le malheur de perdre la vue, ce qui ne l'empêcha point de se livrer avec ardeur à l'étude des langues grecque et latine, des mathématiques et surtout de la musique. Il cultiva aussi la poésie et traduisit avec élégance un certain nombre d'épigrammes de Martial. Nous ne savons si elles ont été imprimées. Teissier (*Éloges* tirés de l'Hist. de M. de Thou) prétend que Salinas devint le plus savant mathématicien de son temps, et que personne ne l'égalait dans la théorie et la pratique de la musique. Il jouait parfaitement de plusieurs instruments, dont il accompagnait sa voix, et, par son jeu et par son chant, il produisait des effets extraordinaires sur l'âme de tous ceux qui l'écoutaient (1). Ses talents lui méritèrent l'estime et l'affection du pape Paul IV, du cardinal de Granvelle, de Gaspard Quiroga, archevêque de Tolosa, de Roderic de Castro, archevêque de Séville, etc. Ils lui valurent encore la bienveillance et la protection du fameux Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, qui, étant vice-roi à Naples, lui fit avoir l'abbaye de Saint-Pancrace, dont le revenu était considérable. Salinas était en même temps professeur de musique à l'université de Salamanque. Il y était lié d'une étroite amitié avec Louis de Léon (*Aloysius Legionensis*) (*voy.* ce nom, XXIV, 150), religieux augustin, qui y professait les saintes lettres. L'intéressant aveugle mourut dans le courant du mois de février 1590, âgé d'environ 77 ans. Des divers traités sur la musique qu'il avait successivement dictés à ses élèves, il composa l'ouvrage, encore aujourd'hui estimé, dont voici le titre : *Franc. Salinæ de musica libri VII, in quibus ejus doctrinæ veritas, tam quæ ad harmoniam, quam quæ ad rhythmum pertinet, juxta sensus et rationis judicium ostenditur et demonstratur,*

(1) M. Viardot (*Études sur l'Espagne*, pag. 380) dit que Salinas est peut-être le plus grand organiste qui ait jamais existé.

Salamanque, 1577, in-fol., fig.; réimprimé, même ville, même format, en 1592. Ces deux éditions sont également recherchées et ne se trouvent que difficilement. B—L—U.

SALIO (Joseph), littérateur italien, né à Padoue en 1700, appartenait à une famille noble, et dès sa jeunesse cultiva la poésie pour laquelle il avait un goût prononcé. Ses talents et ses succès lui ouvrirent les portes de l'académie des *réfugiés*, dont il devint le secrétaire perpétuel. Quoiqu'il n'ait pas fourni une longue carrière, car une mort prématurée l'enleva le 24 avril 1737, il est auteur de plusieurs productions qui prouvent qu'il n'aurait pas tardé à prendre un rang distingué sur le Parnasse italien. On a de lui : I. *Pénélope*, tragédie, Padoue, 1724. II. *Othon*, tragédie, 1736. III. *Examen critique de quelques écrivains*. IV. *Dieu rédempteur*, poème en six chants, *in otava rima*. C'est l'ouvrage capital de Salio, celui qui a fondé sa réputation. La pureté et l'harmonie de l'élocution, la grâce et la majesté des images caractérisent ce poème. Sans doute il ne peut être comparé ni pour l'étendue ni pour la vigueur poétique à la *Messiade* de Klopstock (*voy.* ce nom, XXII, 476); mais on trouve que le plan en est beaucoup mieux conçu et les détails mieux coordonnés. Z.

SALIS (le baron Tatius-Rodolphe, Gilbert de), né en Lorraine, le 6 novembre 1752, d'une famille noble originaire de la Suisse, entra fort jeune au service comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, où il était major, quand la révolution commença. Il émigra en 1790 et fit une partie de la guerre dans les armées des princes français. Revenu en France, dès que cela fut possible sous le gouvernement consulaire, il parvint à rentrer dan biens et résida dès lors dans sa de Thugny, près de Réthel, où fit remarquer par sa bienfaisan obtint du roi le grade de maré de-camp en 1815 et fut, à la n époque, nommé par le départe des Ardennes, membre de la C bre des députés, où il siégea tamment au centre droit et se mo dans toutes les occasions, par sage du système monarchique et zélé pour les intérêts de son dé tement, qui avait eu beaucoup à frir des deux invasions. Dans la cussion sur l'impôt des boisso demanda que le classement fût primé et que le droit de circul fût remplacé par un droit pro tionnel sur le prix des ventes, nant pour exemple le départe des Ardennes qui, « dit-il, ne pro « que des vins de la dernière « lité, et qui cependant est « dans la classe la plus élevée « ville de Mouzon jouit, pour « dire, d'une sorte de célébrité « la qualité inférieure de ses v « telle que dans un concile tenu « cette ville, en 498, les pères d « rèrent que les vins de Mouzon « taient pas bons pour dire la mes « Eh bien! ces vins sont assujétis « mêmes droits qu'un vin de lux Dans la discussion de l'avancem militaire il demanda que le droit d cienneté fut remplacé par des ord nances; ce que la Chambre repou Il demanda ensuite, sur le budget différentes administrations, des ré tions qui ne lui furent pas touj accordées, notamment dans la ses de 1817, où il prononça, sur ce gr sujet, un des meilleurs et des honorables discours que l'on alors entendus. C'est un monum de véritable patriotisme et que n

croyons devoir citer tout entier. « Au « premier examen, dit-il, qui a été « fait du budget, soit dans les bu- « reaux, soit dans les commissions « spéciales, chaque membre a dû « reculer devant la proposition « ministérielle, en la considérant « comme la mesure des charges acca- « blantes qu'elle continuerait à im- « poser à la nation épuisée. Si c'est « le devoir des ministres d'exposer « les besoins présumés de l'État, com- « me ils les conçoivent, et dans le « système qu'ils ont cru adopter, « c'est celui des députés des dépar- « tements de placer à côté de ces hy- « pothèses ministérielles les souf- « frances réelles du peuple et les « moyens qu'elles lui laissent. Vai- « nement on cherche à reconnaître « une nécessité incontestable à ces « dépenses, dont chaque ordonna- « teur forme une demande absolue, « sur laquelle il semble déclarer n'y « avoir pas un centime à rabattre ; « et toujours les députés ont trouvé « en opposition une nécessité ur- « gente de soulager les contribua- « bles et de leur donner enfin un si- « gne sensible de l'avantage et de la « réalité du gouvernement représen- « tatif. En effet, sans la résistance « des gardiens de la fortune publi- « que aux demandes des dépositaires « du pouvoir, que les circonstances « ont long-temps dominés, à quels « systèmes serions-nous conduits? « Nous laisserions attacher la perma- « nence à l'exagération des impôts « actuels, transformer en charges or- « dinaires pour la nation le poids « immense des tributs accumulés « successivement sur elle par un gou- « vernement violent, par une guerre « conduite avec des moyens extrê- « mes, et par les événements prodi- « gieux qui l'ont terminée ; nous « laisserions enfin au gouvernement « légitime un caractère d'impuis- « sance pour soulager ses adminis- « trés, qui le discréditerait dans l'es- « prit des peuples. Dirons-nous donc « à ceux qui nous ont envoyés : la « Restauration vous a saisis sous le « fardeau accablant des taxes inven- « tées par le despotisme de l'ambi- « tion la plus gigantesque ; eh bien, « vous y demeurerez? Dirons-nous « au gouvernement : vous demandez « à la nation près d'un milliard d'im- « pôts ; eh bien, elle les paiera? « Enfin, dirons-nous aux propriété- « taires et aux cultivateurs : peut- « être ne pourrez-vous pas, sans « emprunts, solder vos frais d'ex- « ploitation et de réparation, payer « la rente de la propriété que vous « avez acquise ou prise à bail, assu- « rer la subsistance de votre famille « et acquitter tous vos impôts ; mais « prenez patience, la presse est li- « bre pour ceux qui en vivent, et le « grand-livre, comme on vous l'a « dit, attend vos économies? Sans « doute, ce serait une dérision, et « cependant c'est à quoi se réduirait « à peu près le résultat de la session « dans l'intérêt des départements, si « la Chambre acceptait le budget « sans aucune réduction. Elle ferait « mettre en doute, à la fois, et la na- « ture de notre gouvernement et le « courage des députés à remplir leur « mission. Consentir l'impôt, en dé- « terminer et vérifier l'emploi, le vo- « ter tous les ans et rien que pour un « an, s'il est direct, tel est le mandat « que la Charte vuos donne; voter le né- « cessaire, et seulement le nécessaire, « c'est le mandat tacite de tous ceux « qui nous ont envoyés; faire plus ou « moins que cela, ce serait en même « temps violer la Charte et trahir les « intérêts de notre pays. Mais ce qui

« nous impose particulièrement le « devoir de soulager les contribua- « bles, c'est la nécessité de discrédi- « ter un système qu'on ne dissimule « plus ; un système qui tend à tenir « la propriété territoriale en défa- « veur auprès du gouvernement, et « la faire déconsidérer de ceux-là mê- « me qui en sont les détenteurs. Par « son avilissement, chacun semble être « provoqué à la mobiliser, à transfor- « mer son héritage en annuités, à l'é- « changer contre des valeurs en pa- « pier, et à placer, pour ainsi dire, « son patriotisme et sa patrie en porte- « feuille. Serait-il donc possible que « ce fût chez la nation la plus favori- « sée dans son territoire par l'avan- « tage du sol, du climat et la variété « de ses productions, que prévaudrait « un système de divorce entre l'in- « dustrie et la propriété territoriale, « comme si les intérêts de l'industrie, « du commerce et de l'agriculture, « n'étaient pas inséparables, ne s'ali- « mentaient pas les uns les autres, et « n'avaient pas pour base commune « le sol de la patrie? Ne serait-ce « pas, au contraire, en isolant ces in- « térêts, en les opposant entre eux « comme ennemis, qu'on pourrait « nous ramener vers cet état primitif « de la société, dans lequel l'homme, « réduit au plaisir du calumet, bor- « nait sa culture, ou sa pêche, ou sa « chasse, au besoin de sa patrie? Mais « ce n'est point à cet état sans doute « que nous voulons retourner. Pro- « tégeons tous les intérêts en portant « secours d'abord à celui qui engen- « dre tous les autres. Les capitaux « que vous laisserez à la propriété « se reporteront d'eux-mêmes au « commerce et à l'industrie ; ils faci- « literont les entreprises, produiront « le travail, les consommations, et « accroîtront les recettes effectives « auxquelles l'aisance du consomm « teur profite plus que la rigue « de la perception. » Le baron de S lis s'opposa, en 1818, au projet loi concernant la récompense nati nale à accorder au duc de Richeli prétendant « qu'il était contraire à « Charte, à la loi de 1814, qui a déc « ré inaliénables les immeubles aff « tés à la dotation de la couronne; « il dit « encore que l'amendement de « commission était contraire aux i « tentions et au désir du duc; q « c'était une charge publique, qui d « être remplacée : car c'est la nat « de cette charge, plus encore q « son poids, qui répugne à celui q « doit en être l'objet. Une dépense q « le satisferait bien plus, est celle q « serait destinée à venir au secou « de ces mêmes départements q « son heureuse négociation a affra « chis. » (*Voy.* RICHELIEU, XXXVII 64.) Dans le cours de son opinio le baron de Salis dit « que l'occ « pation du territoire français par l « troupes des alliés avait été plus p « nible qu'humiliante, puisque le « peuples étrangers s'étaient réun « tous pour faire chez nous ce q « la France seule avait fait chez eux « mais l'oppression qui résulte de « droits de la victoire ne console pa « de celle que l'on subit à son tour « et le souvenir de la prospérit « passée est bien loin de compen « ser les malheurs du présent. » L baron de Salis avait été réélu, aprè la dissolution du 5 septembre 1816 et il continua de siéger au côté droi de l'assemblée jusqu'à l'époque de s mort, qui eut lieu à Thugny, le 2 août 1820. « C'était, dirent alors plu « sieurs journaux, entre autres le *Mo* « *niteur*, un homme d'un esprit fin e « délicat, d'une conversation plein « de charme, et qui avait conserv

« toutes les formes de bienveillance « et de politesse qui caractérisaient « en France ce qu'on appelait le *bon* « *ton*. Peu de personnes ont su lancer « un trait malin avec moins d'amer- « tume, une épigramme avec plus de « politesse. La tournure de son es- « prit était en général un peu caus- « tique ; mais peu d'hommes ont eu « une âme plus accessible aux récla- « mations du malheur et aux plaintes « des infortunés... » Il a publié : *Mémorial de la session de* 1815, et *Lettre d'envoi par un député des Ardennes réélu*, Paris, 1817, in-8° de 88 pages. M—D j.

SALISBURY (Richard-Antoine), botaniste anglais, né en 1762, membre de la Société royale de Londres, a été long-temps pépiniériste à Little-Chelsea. De 1791 à 1818, il a enrichi les Actes de la Société linéenne, dont il était membre, d'un grand nombre de dissertations sur les diverses parties de la science des végétaux. On lui doit en particulier des remarques judicieuses sur les termes techniques employés dans la langue botanique, des observations sur l'insertion des étamines et les stygmates des fleurs, ainsi que sur le mode propre de germination des mousses. Dans plusieurs autres travaux spéciaux, il a traité successivement des *conifères*, des *orchidées*, des *nymphéachées* et des plantes qui se rapportent à ces groupes naturels. Enfin il a décrit une foule d'espèces nouvelles ou peu connues dans les genres *cypripedium*, *pancratium*, *oxalis*, *solandra erica*, *rudgea*, *edwardia*, *banera*, *gagea*, *crocus*, etc., soit dans les *Transactions de la Société linéenne*, soit dans les *Annales de botanique* de Kœnig et Symes. Nous ignorons l'époque précise de la mort de ce savant botaniste. Il a publié séparément : I. *Icones stirpium variorum descriptionibus illustratæ*, X *tabul.*, Londres, 1791, in-fol. atlant. II. *Prodromus stirpium in horto ad Chapel Alberton vigentium*, ibid., 1796, in-8°. III. *C.-P. Thunberg dissertatio de erica, curante R.-A. Salisbury*, 1800, in-4°. IV. *Paradisus Londinensis*, ou Description et figures coloriées des plantes cultivées dans les environs de la métropole, 2 vol. in-4° (CXX tab.), Londres, 1805-1808. Z.

SALISBURY (William), frère du précédent, a publié un seul catalogue des plantes du jardin qu'il dirigeait aux environs de Londres, et la collection des *graminées* de la Grande-Bretagne. Ces deux ouvrages ont paru sous les titres suivants : I. *Hortus Paddingtonensis*, ou Catalogue des plantes cultivées dans le jardin de la terre de Paddington, appartenant à J. Symmons, Londres, 1797, in-8°. II. *Hortus siccus gramineus, a Collection of dried specimen of british Grasses with botanical illustration*, Londres, 1812, in-8°. Z.

SALLÉ-de-Choux (le baron Étienne-François) était, à l'époque de la révolution, avocat du roi à Bourges. Il fut député du tiers-état du Berry aux États-Généraux de 1789, où il proposa, le 26 janvier 1790, de priver les religieux du droit de cité. Cette proposition fut combattue comme injuste par Regnaud de Saint-Jean-d'Angely. Peu de jours après, Sallé-de-Choux fit une sortie véhémente contre les brigands révolutionnaires qui incendiaient les châteaux ; mais, craignant qu'on ne prît le prétexte de leur punition pour attenter à la liberté des citoyens paisibles, il demanda que toutes les procédures de ce genre fussent soumises à l'assemblée nationale avant l'exé-

cution des jugements. Le 11 décembre, il présenta un rapport sur les troubles survenus à Hesdin; proposa d'improuver la conduite des officiers municipaux de cette ville, et celle du ministre de la guerre La Tour-du-Pin, qui n'avaient pas su réprimer la révolte, et d'incorporer dans la maréchaussée (c'est ainsi que s'appelait alors le corps de la gendarmerie), les cavaliers de *Royal-Champagne*, qui avaient donné le signal de la révolte, et qui furent licenciés. Depuis cette époque, Sallé-de-Choux ne parut plus à la tribune, et il rentra, après la session, dans la vie privée. Les opinions de ce député donnèrent lieu à des critiques plaisantes, que les auteurs des *Actes des Apôtres* insérèrent dans leur recueil, avec quelques jeux de mots assez communs sur la singularité de son nom. Sallé-de-Choux, dont les opinions furent toujours modérées, réussit à traverser assez heureusement, et sans y prendre aucune part, le régime de la terreur. En 1800, il fut nommé président du tribunal d'appel du département du Cher, et devint, l'année suivante, premier président de la cour impériale de Bourges. Il présida, en 1812, la députation qui fut envoyée par le collége électoral du Cher à Napoléon, pour le complimenter sur la naissance de son fils. Il adhéra, en 1814, à la déchéance du même Napoléon, et présida, dans le mois de juillet 1815, le collége électoral de Bourges. Il continua d'être premier président de la Cour royale du Cher jusqu'à sa mort, vers 1830. — Son fils, juge-auditeur en la Cour d'appel du même département avant la recomposition des tribunaux, fut nommé, le 14 avril 1811, conseiller à la Cour impériale de Bourges. M—D j.

SALLENGROS (A. Benoît-François) était avocat et officier municipal à Maubeuge, quand il fut député du Nord à l'assemblée législative, 1791, et à la Convention nationale 1792. Il se montra, dans cette dernière assemblée, l'un des plus ardents montagnards, et fut nommé commissaire, dès le commencement à la frontière du Nord, avec Duhem et Gossuin. La correspondance de ces députés fit alors concevoir des inquiétudes sur la place de Maubeuge, qu'ils dirent menacée par l'ennemi, ce qui était sans aucune vraisemblance à cette époque. Sallengros était encore au même poste lors du procès de Louis XVI, et envoya son vote par écrit dans les termes suivants : « Je ne puis ca-
« tuler ni avec mes devoirs, ni avec
« la loi : je suis convaincu de tout
« les trahisons, des crimes de con-
« piration de Louis Capet envers la
« nation française. Je suis donc for-
« et ne puis me dispenser, d'après
« le mandat que j'ai reçu de mes
« commettants, d'après plusieurs
« décrets de la Convention nationale
« d'après le texte formel de la loi,
« condamner Louis Capet : je vote
« pour la mort. » On sait que, parmi des monstruosités de ce procès, le vote des conventionnels, qui fut aussi donné sans avoir entendu l'accusation ni la défense, compta comme celui des députés présents. Revenu au sein de la Convention nationale Sallengros y siégea au sommet de la Montagne, à côté de Marat et de Robespierre; mais il parut peu à la tribune, et fut toujours très-occupé dans les comités des travaux et des secours publics, au nom desquels il présenta différents rapports. Après la mort de Robespierre il se rangea du parti des thermidoriens

qui l'avait renversé, et le 30 novembre 1794, il fit accorder des secours à la veuve de Lauze-Duperet, député girondin, qui avait péri sur l'échafaud. Il proposa, le 16 octobre même année et le 27 janvier 1795, de réunir la Sambre à l'Oise, et de faire exécuter le décret, ordonnant l'ouverture d'un canal à cet effet. Il fut élu secrétaire le 4 juillet suivant, et parut à la tribune deux jours après, pour y discuter l'Acte constitutionnel, en ce qui concernait la division du territoire. Sallengros rentra dans l'obscurité après la session. Il était héraut-d'armes de Napoléon à l'époque de sa chute en 1814, et il disparut après la Restauration. Il était déjà mort en 1816, et il échappa ainsi à l'exil des régicides. M—D j.

SALLENTIN (Louis), né à Pont-Sainte-Maxence le 17 janvier 1746, était le curé d'un village du Beauvoisis à l'époque de la révolution. Après avoir prêté tous les serments exigés des ecclésiastiques par les lois de la révolution, il éprouva en 1793 quelques persécutions, et fut obligé de cesser entièrement ses fonctions. S'étant alors rendu dans la capitale, il s'y occupa de diverses compilations littéraires, et fut ensuite employé à l'administration de la *Gazette de France*, et non à la rédaction comme on l'a dit. Sous le gouvernement impérial, et dans les premières années de la Restauration il signait ce journal comme éditeur responsable, et il conserva cet emploi jusqu'en 1820. S'étant, à cette époque, retiré dans son département, il y mourut vers 1830. Sallentin a publié l'*Improvisateur français*, 1804-6, 21 vol. in-12, actuellement oubliés, mais où l'on peut glaner quelques faits, glanés eux-mêmes dans une multitude d'ouvrages; car il est juste de dire que cet *Improvisateur* n'improvise point, mais donne à la suite d'un mot quelconque une anecdote ou une réflexion dont ce mot est l'objet, et qu'il copie ou que sa mémoire lui fournit. Z.

SALLIER-*Chamont* (Gui-Marie), petit-neveu de l'académicien de ce nom (*voy.* Sallier, XL, 187), naquit à La Roche-en-Breny, dans la Bourgogne, vers 1750, et se rendit de bonne heure dans la capitale, où il fit ses études de droit. Devenu conseiller au parlement de Paris, il s'y lia intimement avec d'Eprémenil, Sabatier, Robert de Saint-Vincent, et se joignit à ces fougueux orateurs dans toutes les circonstances où il fut question de s'opposer aux décisions de la cour. Ce fut surtout dans les *remontrances* du 24 juillet 1787 qu'éclata avec le plus de violence ce système d'opposition, à l'occasion d'un impôt du timbre que le parlement invita le roi à retirer, lui déclarant, ce qui était une exagération manifeste, que *la seule annonce de cet impôt avait jeté l'alarme dans tout le royaume, et que son exécution y répandrait un deuil universel.* Le parlement ne voyait de remède à tant de maux que dans la convocation d'une assemblée nationale. On sait ce qu'il en est advenu au malheureux Louis XVI pour avoir cédé à ces remontrances. Sallier, qui y avait pris beaucoup de part, n'en fut pas victime, comme son frère et la plupart de ses collègues; il échappa aux massacres de la révolution, en se tenant soigneusement caché, et composa dans sa retraite, des ouvrages où l'on trouve des renseignements, précieux pour l'histoire, sur les événements dont il avait été témoin et acteur. Il ne reparut qu'à l'époque de la Restauration, en 1814, et fut

alors nommé maître des requêtes et chevalier de la Légion-d'Honneur par le gouvernement royal. Sallier mourut vers 1840, dans un âge avancé. Ses ouvrages imprimés sont : I. *L'Ane au bouquet de roses, renouvelé de l'Ane d'Or d'Apulée*, Paris, 1802, 2 vol. in-18. II. *Essais historiques pour servir d'introduction à l'histoire de la révolution française, par un magistrat*, 1802, in-8°, publié d'abord sous le voile de l'anonyme, et réimprimé en 1819 avec le nom de l'auteur, sous ce titre : *Essais pour servir d'introduction à l'histoire de la révolution française.* III. *Annales françaises depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'au commencement des États-généraux*, 1774-1789 ; 1813, in-8°. IV. *Annales françaises*, mai 1789-mai 1790 ; 1832, 2 vol. in-8°. — Son frère, SALLIER (*Henri*), président de la cour des aides, périt sur l'échafaud révolutionnaire, à Paris, dans le mois de mars 1794. M—D j.

SALLIN (MAURICE), artiste distingué, fut d'autant plus remarquable qu'il n'eut pour guide et pour maître que la nature, et ne dut qu'à lui seul les connaissances qu'il possédait. Né dans la Savoie en 1760, de parents pauvres, il quitta ses montagnes fort jeune, comme un grand nombre de ses compatriotes, et vint en France, où il exerça l'humble métier de ramoneur, puis celui de fondeur. Doué des dispositions les plus heureuses, il se livra avec autant d'ardeur que de succès à la sculpture et à la gravure. Tous les moments qu'il n'employait pas à ce travail, il les consacrait à la lecture des auteurs anciens, tels qu'Homère, Hérodote, Pline et Strabon, dont il savait, dit-on, les ouvrages par cœur, et dans lesquels il puisa tout ce q importe de connaître sur l'antiq Sallin s'était fixé à Lyon, où ses lents, joints à sa candeur et à sa destie, lui concilièrent l'estime nérale. La juste réputation qu'il a acquise ne pouvait que s'accre lorsque la mort le frappa dans la vigueur de l'âge, le 22 juin 1 Outre divers morceaux de sculp il a gravé, d'après Wexelberg, portrait de J.-Em. Gilibert, pla tête d'un des ouvrages de ce cél médecin lyonnais. P—s.

SALLIOR (MARIE-FRANÇOIS à Versailles vers 1740, fit ses ét à Paris et fut d'abord destiné au reau. Il était avocat dans cette lorsque la révolution commença il en adopta les principes avec m ration. Ayant traversé assez p blement l'époque de la terreur, il tra dans la carrière de l'enseig ment après la chute de Robespi et fut nommé inspecteur du col de Saint-Cyr, puis du prytanée fr çais. Il mourut à Paris en 1804 lior était membre de plusieurs a démies, entre autres de celle Madrid. On a de lui : I. *Manuel d nologique*, ou *Rapport des au suivant les quatre manières de compter les plus usitées, pour l' toire ancienne*. Paris, 1791. II *fruits de mon jardin, premier nier*. Paris, 1798, 4e cahier. in III. *Corbeille des fleurs de mon j din, deuxième panier*. Paris, 17 4 cahiers, in-12. Ces deux derni publications étaient périodiques première, destinée aux enfants, la conde, aux pères. Sallior a pub comme éditeur, une traduction d *Divina commedia* de Dante. Colbert d'Estouteville, petit-fils grand Colbert, 1796. 3 part in-8°.

FIN DU QUATRE-VINGTIÈME VOLUME.

LENOX LIBRARY

Bancroft Col
Purchased